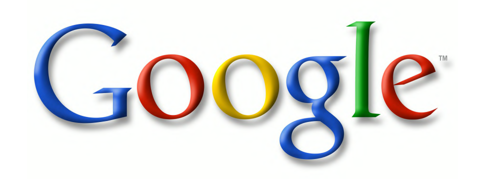
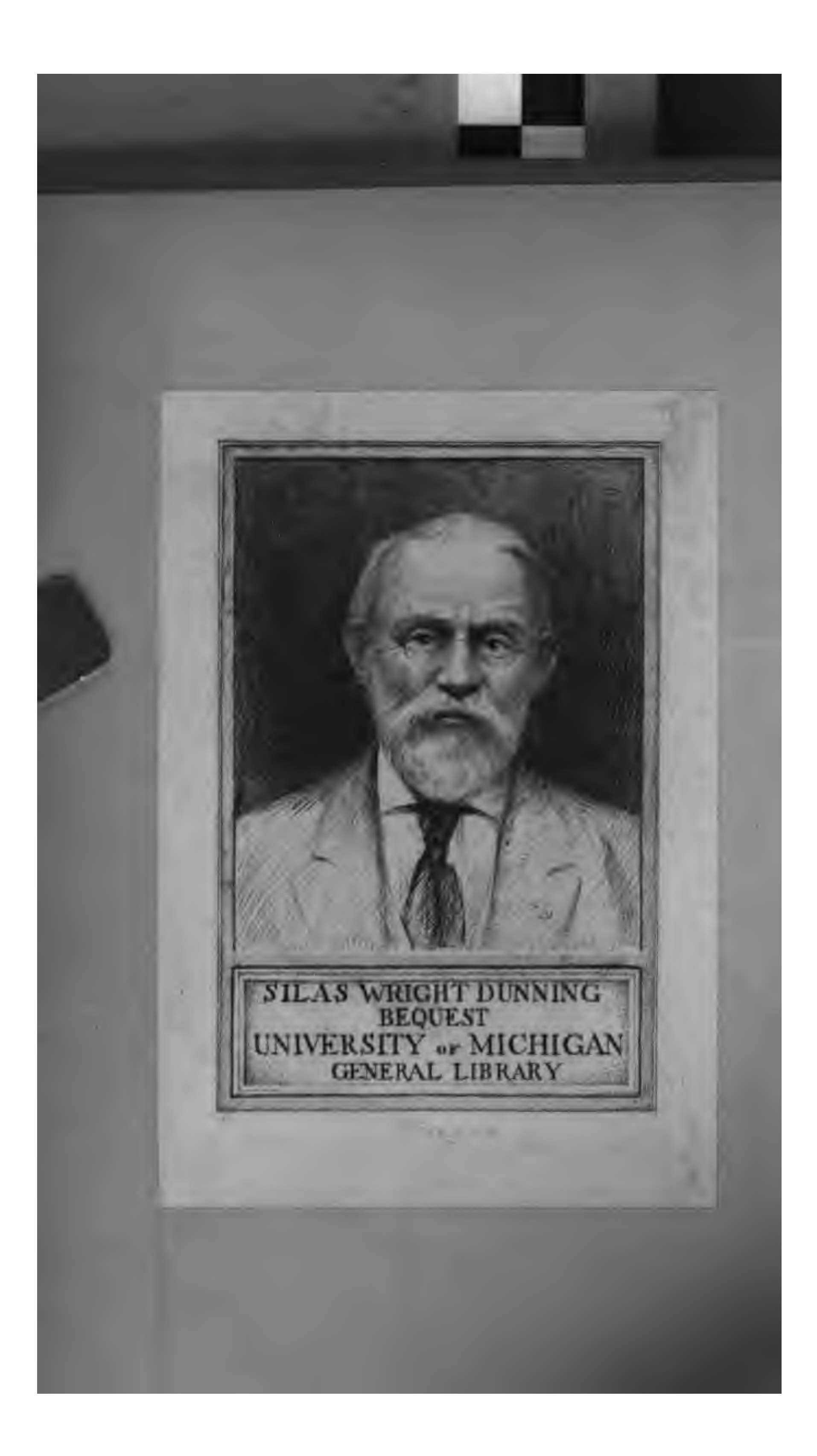



SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY



DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

1872

[illegible]

4e SÉRIE — TOME V

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

L'Académie ne prend point la responsabilité des doctrines et théories contenues dans les Mémoires dont elle vote l'impression.

NANCY. — IMP. BERGER-LEVRAULT ET Cie, RUE JEAN-LAMOUR, 11.

MÉMOIRES

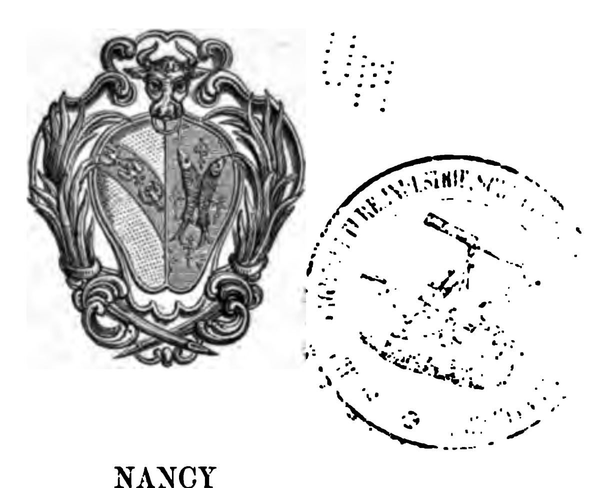
DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

1872

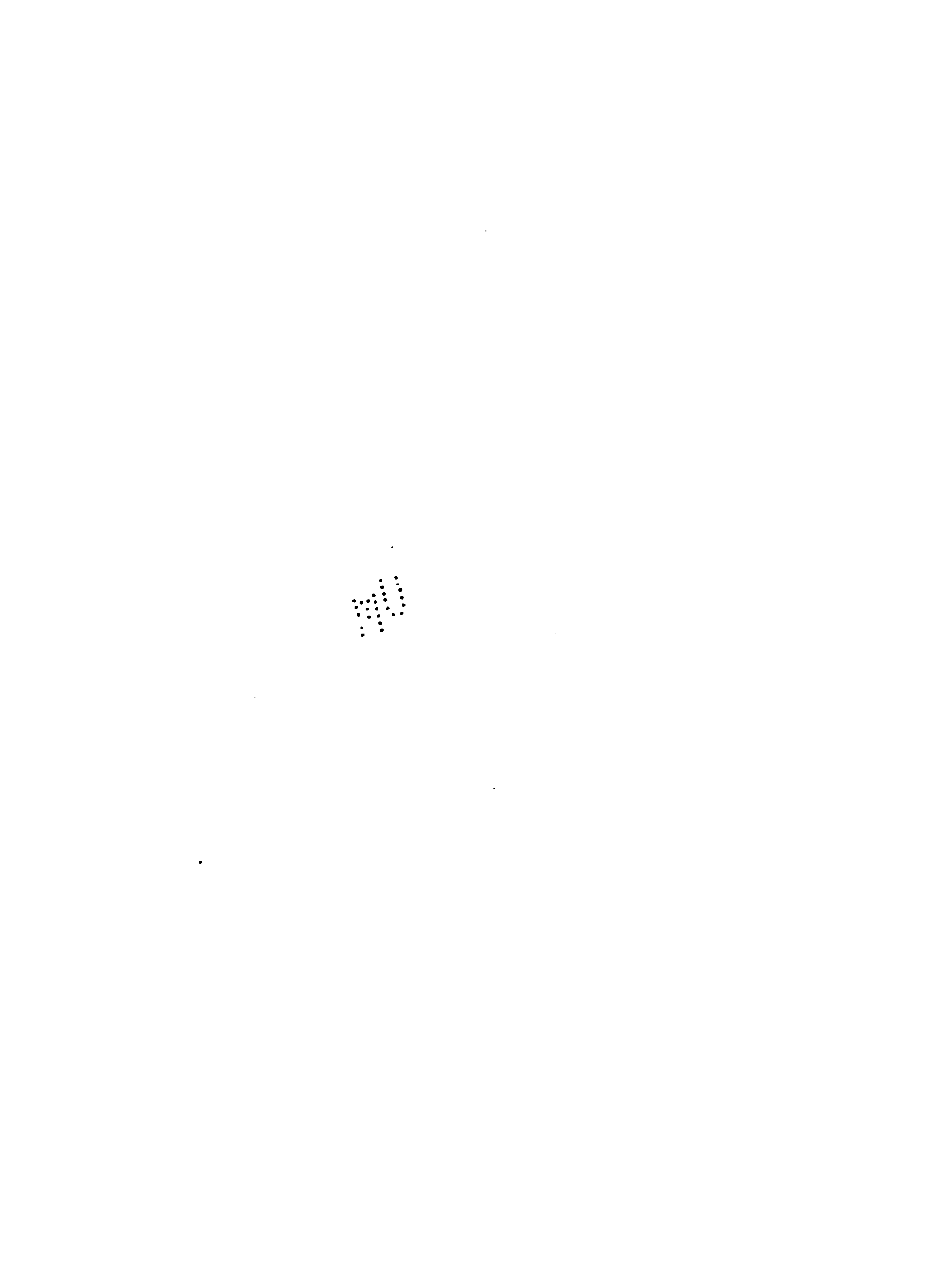
CXXIII° ANNÉE

4° SÉRIE. — TOME V.



NANCY
IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT ET Cie
RUE JEAN-LAMOUR, 11

1873



SÉANCE PUBLIQUE DU 5 JUIN 1873

COMPTE RENDU

DE L'ANNÉE 1872-1873

PAR

M. Ed. LALLEMENT

SECRÉTAIRE ANNUEL

Messieurs,

Le secrétaire que vous honorez de la mission de rendre compte de l'année académique écoulée, n'a jamais aussi vivement ressenti les difficultés de sa tâche que celui qui vient en ce moment obéir aux prescriptions de vos statuts. Le nombre et la variété de vos travaux, le renouvellement considérable des membres de votre Compagnie exigeaient aujourd'hui un historien plus disert et plus versé dans toutes les branches du savoir humain. C'est donc avec un véritable sentiment de mon insuffisance que je vais essayer de résumer les actes de l'Académie dans l'année qui vient de finir et de

vous rappeler les titres des confrères que vous avez perdus et des nouveaux membres que vous vous êtes associés.

Après les grands désastres de la patrie, les corps savants, — qui encouragent l'étude et font rayonner autour d'eux les lumières dont ils sont le foyer, qui maintiennent, au milieu des dissensions politiques des esprits, l'harmonie et l'estime réciproque de leurs membres par le culte des lettres, des sciences et des arts, — ont éprouvé plus ardemment que personne la noble passion qui doit animer en ce moment tout homme de cœur, la ferme ambition de soutenir et de relever l'antique grandeur de la France. Avec un nouveau zèle, ces associations de l'intelligence se sont consacrées au travail qui, seul, au milieu de la lutte de toutes les nations pour l'existence et la prospérité, donnera l'indépendance et la suprématie.

Pour votre part, pénétrés du rôle que vous vous êtes imposés, stimulés par les généreuses paroles de votre Président accueillant les membres exilés de l'Académie de Metz, vous avez pris la résolution d'accroître vos moyens d'études en étendant le cercle de vos relations et en augmentant les richesses bibliographiques que met à votre disposition le renom de l'Académie de Stanislas. Sur la proposition de quelques-uns de vos confrères des plus jeunes et des plus zélés, vous avez cherché à organiser le bon emploi et la diffusion de ces richesses,

non-seulement au profit des membres de votre Compagnie, mais encore au bénéfice du public tout entier.

Il ne faut pas se le dissimuler, beaucoup s'imaginent que les travaux académiques sont stériles et purement déclamatoires; on ne se doute pas que l'association joue dans le monde de la pensée le même rôle que dans l'économie sociale, et que le lien librement consenti qui réunit des hommes dans un but commun, donne la persévérance, développe les idées, élève les intelligences qui s'affaisseraient ou s'égareraient dans un fatal isolement. Si la production économique est en rapport avec le nombre et l'étendue des associations, le progrès scientifique dans un pays se mesure par le nombre des sociétés savantes qu'il renferme et par les encouragements qu'elles reçoivent; — témoins l'Angleterre et les États-Unis. Il est un moyen de prouver au vulgaire qu'il se trompe, c'est de lui apprendre par la publicité ce qui se fait dans ces réunions qu'il ne connaît pas. C'est pourquoi, sans attendre la solennité de ce jour, l'Académie de Stanislas a livré le compte rendu sommaire de ses séances aux journaux de Nancy, dont elle doit reconnaître avec gratitude le concours empressé. La publicité n'est-elle pas d'ailleurs à notre époque un besoin et un devoir pour ceux à qui elle s'adresse comme pour ceux qui en sont l'objet ?

Si le souci de l'intérêt général est un autre moyen de démontrer l'utilité d'un corps savant,

vous n'avez pas non plus failli à cette mission. C'est ainsi que vous avez émis, près du Conseil général, le vœu de rééditer en la complétant la magnifique carte géologique du département, dressée par M. LEVALLOIS, inspecteur des mines, l'un des anciens membres de cette Compagnie, dont l'ouvrage presque entier est tombé entre les mains des envahisseurs. C'est ainsi encore qu'à l'appel chaleureux d'un ministre profondément dévoué aux progrès de l'instruction publique, vous vous préoccupez du développement dans notre cité de l'enseignement supérieur, à la fondation duquel vous avez pris une si large part, afin de diminuer la distance trop considérable qui le sépare des institutions de même nature des peuples nos rivaux. Enfin, comme par le passé, vous vous êtes fait un devoir d'envoyer la collection de vos Mémoires aux sociétés et aux établissements publics qui les demandent, notamment à la nouvelle bibliothèque municipale de Strasbourg qui cherche à remplacer les trésors littéraires brûlés par les bombes de ceux qui se prétendent le peuple le plus savant du monde.

L'Académie de Stanislas a été l'initiatrice de presque toutes les sociétés savantes dont Nancy s'honore; si, avec une sollicitude maternelle, elle n'a cessé de s'intéresser à la prospérité de ces institutions, devenues ses compagnes dans la voie de la science et du progrès, elle en a été souvent récompensée par les témoignages de leur reconnaissance.

C'est ainsi qu'il y a peu de jours, après dix-huit ans de services prodigués au pays, forcée de se dissoudre par suite des profondes modifications survenues dans la contrée qu'elle embrassait, la *Société régionale d'Acclimatation, d'encouragement et de progrès du Nord-Est* a légué à l'Académie ses archives et la plus grande partie de son avoir. Par vos soins et selon le vœu de la testatrice, le nom et la mémoire de la Société d'Acclimatation ne périront pas. Parmi les bienfaits signalés rendus à l'agriculture et à l'industrie par cette Société vraiment nationale, je n'en puis citer ici qu'un seul, dû surtout au zèle infatigable et à l'amour obstiné du bien de quelques-uns de ses membres, notamment à la propagande de notre respectable doyen, M. de Dumast. Je veux parler de la consommation de la viande de cheval vulgarisée à nouveau en France, mise en pratique en premier lieu à Nancy par une de ces initiatives dont la Lorraine a souvent donné l'exemple, — comme autrefois pour la pomme de terre, — qui a été si inopinément appelée à remplir un rôle, pour ainsi dire providentiel, dans les épouvantables événements qui viennent de s'accomplir. Le blocus de l'armée de Metz, — trop court quant à ses résultats pour la défense du pays, mais si long et si terrible pour les 180,000 hommes succombant d'inanition, de désespoir et de misère; — la résistance de Paris, prolongée bien au delà du terme prévu par les plus ardents eux-mêmes, n'ont

été possibles que grâce à l'alimentation de la viande de cheval contre laquelle ne s'élevait plus un inepte préjugé. Personne peut-être n'a songé à faire remonter à qui de droit cette philanthropique innovation qui a sauvé des horreurs du typhus les populations assiégées par des armées victorieuses, qui en subissaient elles-mêmes les atteintes, et qui a empêché l'effroyable mortalité dont l'histoire des anciens siéges nous offre le funèbre tableau. Qu'il me soit permis de proclamer hautement, après les noms de ces véritables bienfaiteurs de l'humanité, Parmentier, Larrey, Geoffroy Saint-Hilaire, celui de la Société d'Acclimatation du Nord-Est.

Je n'ai pas à parler des travaux dont vous avez entendu la lecture et qui seront reproduits dans le prochain volume de vos Mémoires; ils sont restés à la hauteur des précédents et contribueront à maintenir la réputation de vos publications qui ont encore reçu cette année de nouvelles attestations de leur valeur. Tout d'abord une allocation spéciale du Ministre de l'instruction publique pour aider à l'impression de l'important Mémoire de M. TERQUEM (de Metz) sur *les Foraminifères de l'oolithe inférieur de Fontoy (Moselle)*; — puis les récompenses qui sont venues s'ajouter à celles qu'un grand nombre de vos membres ont déjà recueillies: une nouvelle distinction flatteuse, le prix Allier d'Hauteroche accordé par l'Académie des ins-

criptions et belles-lettres aux travaux de numismatique de M. CHAUTARD; — un des prix Monthyon, de la valeur de 2,000 francs, destinés à récompenser les livres utiles aux mœurs, attribué par l'Académie française à M. HEMARDINQUER pour sa *Cyropédie*, essai sur les idées morales et politiques de Xénophon; — un autre prix Monthyon de 2,500 francs décerné par l'Académie des sciences aux persévérantes et ingénieuses recherches toxicologiques de M. BLONDLOT; — une médaille d'argent remportée au dernier Congrès des Sociétés savantes de la Sorbonne par M. RENARD, pour ses savants Mémoires de physique mathématique.

Je dois encore rappeler la délicate mission que vous a confiée un de vos anciens membres correspondants, le savant M. BOUCHER DE CRÈVECŒUR DE PERTHES qui, en instituant un legs au bénéfice de l'ouvrière la plus méritante de Nancy, a voulu associer l'Académie de Stanislas à la commission municipale chargée du soin de décerner ce prix de vertu. Enfin, M. le docteur HERPIN, de Metz, en s'éteignant après une longue et laborieuse existence, s'est rappelé que, lui aussi, vous était attaché par le titre d'associé et vous a légué une rente annuelle de 300 francs, destinée à fonder un prix quadriennal pour récompenser les travaux scientifiques de tous genres intéressant plus particulièrement la Lorraine et l'ancienne province des Trois-Évêchés. Par cette libéralité, jointe à plusieurs autres, no-

tamment au don qu'il a fait à Nancy de sa riche bibliothèque, le docteur Herpin a mérité la reconnaissance de ceux qui se livrent à la culture des sciences pratiques, au progrès desquelles il avait consacré un grand nombre d'écrits qui lui ont assuré une incontestable notoriété.

Comme un être vivant dont les parties se renouvellent sans cesse par le départ d'éléments anciens et par l'assimilation d'éléments nouveaux, une compagnie savante se perpétue en remplaçant par de nouveaux membres ceux qu'elle a la douleur de perdre; aux uns elle doit l'hommage de ses regrets, aux autres un sympathique accueil et l'expression de l'espérance qu'elle fonde pour l'avenir.

Dans le cours de cette année, l'Académie n'a eu à déplorer la mort d'aucun de ses titulaires, mais elle a dû enregistrer l'éloignement de deux de ses membres qui vont poursuivre leur carrière loin de Nancy.

Les précieux travaux de M. Blavier sur l'électricité, son active collaboration aux Annales de la télégraphie, le Traité magistral dans lequel il a publié ses leçons professées à l'Administration centrale des lignes télégraphiques, tous ces titres qui vous l'avaient fait accueillir avec empressement en 1867, présageaient à notre confrère un brillant avenir. Si nous devons féliciter M. Blavier de l'avancement bien mérité qui l'appelle à Paris, il

ne nous reste pas moins le regret de nous séparer d'un savant distingué et d'un homme aimable et sympathique. Espérons qu'un jour il nous reviendra comme M. J. DUCHESNE qui, lui aussi, a trouvé à la Faculté des lettres de Rennes une chaire digne de son talent littéraire et véritablement poétique, dont il donnait la mesure récente dans son *Histoire des poèmes épiques français du 17e siècle* et dans sa *Critique historique sur Tacite.* Depuis son admission à l'Académie, en 1858, vous avez souvent applaudi aux différents discours que M. Duchesne a prononcés dans vos séances publiques, et à plusieurs de ses compositions lyriques. Vous vous rappelez surtout cette traduction si délicate du *Chant de la cloche*, de Schiller, dans laquelle M. Duchesne réalisa avec un plein succès ce que l'imposante autorité de Mme de Stael déclarait impossible, l'imitation dans notre langue et avec les exigences de notre versification d'un rhythme aussi varié que les sentiments tour à tour familiers et sublimes qui se succèdent dans cette *symphonie de la vie* du grand poëte allemand.

En remplacement de MM. CHASLES, Eugène BENOIT, BLAVIER et DUCHESNE, vous avez choisi comme nouveaux confrères MM. le général DIDION, CAMPAUX, HUGUENY et PIERROT, dont je ne puis que rappeler très-succinctement les titres.

A la fin d'une brillante carrière, tout à la fois scientifique et militaire, M. le général DIDION s'était

retiré à Metz, près de sa ville natale, non pour y jouir d'un repos noblement gagné, mais pour se rendre utile à ses concitoyens et servir les intérêts de la science, dont il est l'un des plus fervents disciples. A la suite de nos revers, le général Didion n'a pas voulu courber sous le joug de l'étranger son front blanchi sous le drapeau français; il était certain de trouver à Nancy un accueil empressé et respectueux, et vous vous êtes honorés de lui ouvrir vos rangs comme au premier des membres de l'Académie de Metz que vous vous êtes associés quelques mois plus tard. Professeur d'artillerie à l'École d'application de Metz, en 1837, le capitaine Didion, collaborateur de MM. Piobert et Morin, dirigea naturellement ses études vers la *balistique*. Ses recherches, extrêmement remarquables, servent depuis cette époque de base à cette science sur laquelle M. Didion publia un grand traité, traduit dans toutes les langues et adopté par presque toutes les puissances militaires de l'Europe. Énumérer les nombreux travaux de M. le général Didion, rappeler tous les services qu'il a rendus aux arts de la paix, à l'industrie et aux institutions de prévoyance, ce serait sortir des bornes de ce rapport; je ne puis cependant omettre les notices biographiques de deux illustrations militaires et savantes d'origine lorraine, les généraux Ardant et Poncelet, qu'il a écrites avec le cœur d'un ami et le talent d'un émule.

La valeur de votre éminent confrère avait attiré

depuis longtemps l'attention de l'Académie des sciences, qui vient de lui décerner le titre de membre correspondant, et vous avez chaleureusement acclamé une distinction si bien méritée.

MM. CAMPAUX et HUGUENY sont encore de ces naufragés rejetés au milieu de nous par la séparation violente de l'Alsace et de la Lorraine, auxquels votre pieuse sympathie a réservé les places qui se faisaient dans vos rangs. — M. Antoine CAMPAUX, professeur de littérature ancienne à la Faculté des lettres de Strasbourg, a été appelé à remplacer l'érudit M. Eugène Benoist à la chaire de littérature latine de la Faculté de Nancy. M. Campaux jouit de la plus solide et de la plus aimable réputation d'homme de lettres et d'homme de goût que lui ont valu son talent de professeur et trois livres très-remarqués dont il est l'auteur.

Le premier de ces ouvrages, qui a pour objet la *Vie et les œuvres* de notre vieux poëte français *Villon*, a été fort distingué en Sorbonne et lui a valu, en outre, cet honneur si envié de faire la matière d'un très-flatteur article de M. Sainte-Beuve. Dans son premier volume de poésie, le *Legs de Marc-Antoine*, couronné par l'Académie française, en vrai petit-fils et héritier de Villon, M. Campaux a eu aussi l'idée de faire son testament ; c'est pour lui une manière aussi piquante que variée de passer en revue les doctrines et les œuvres littéraires

ainsi que les mœurs de notre temps; le poëte proteste en faveur de maintes choses du passé, trop aisément sacrifiées, et se montre plein de foi dans le triomphe définitif de l'ordre et de la lumière sur les ruines morales de ce siècle.

Le second poëme de M. Campaux, ***Maisonnette***, est une sorte d'épopée rustique, un récit plein de fraîcheur et d'intérêt dont la scène est placée au cœur de nos Vosges. Les peintures si pittoresques de cette idylle et surtout l'idée morale qui se dégage du contraste des mâles vertus champêtres avec la vie molle, artificielle et malsaine des villes, font lire avec une véritable émotion ce livre dans lequel, sous l'harmonieux éclat de la poésie, la pensée et le sentiment gardent toute leur simplicité.

Avant d'arriver parmi nous comme inspecteur d'Académie, M. HUGUENY était professeur de physique au lycée de Strasbourg; depuis 1845, son nom était déjà bien connu dans les sciences biologiques par une importante Étude sur ***le développement du tissu osseux***, qui a réalisé un progrès considérable dans un sujet très-intéressant et très-délicat, même après les travaux du célèbre physiologiste Flourens. Les ***Recherches sur la composition chimique et les propriétés des eaux potables*** constituent une précieuse monographie où se trouvent réunis tous les faits qui, dans une question de ce genre, appellent l'attention du chimiste autant que du médecin, des administrateurs d'une ville

aussi bien que celle des chefs d'industrie. Sans parler de curieuses observations météorologiques, M. Hugueny n'a pas craint, en physique, d'aborder et de traiter avec succès les problèmes les plus difficiles qui se rattachent à l'étude de la *dureté des corps*, qu'il est parvenu à élucider avec des appareils de son invention et avec une méthode remarquable.

Le dernier venu et non le moins distingué de vos confrères, M. E. PIERROT, porte avec honneur un nom bien connu dans la magistrature. Ce n'est pas seulement par ses mérites de jurisconsulte et de magistrat, qui lui ont conquis l'estime de ses collègues et du barreau, et qui l'ont appelé à l'une des premières places du parquet, que M. Pierrot s'est recommandé à vos suffrages. Longtemps avant de prononcer à l'une des rentrées solennelles de la Cour ce discours si remarqué par le charme du style et l'élévation des idées sur l'*indépendance politique du magistrat*, M. Pierrot avait lu à la Société littéraire un certain nombre de compositions dans lesquelles il avait fait preuve d'une grande variété de connaissances philosophiques et historiques. Ses essais sur l'*Éloge de la folie d'Érasme*, sur la *Conversation*, sur les *Cours d'amour du moyen âge*, se font plus spécialement signaler par l'élégance et la souplesse du talent, par une finesse charmante de vues et de spirituelles appréciations, qui font regretter que M. Pierrot n'ait pas donné à ces opuscules une publicité plus étendue.

Pendant cette année, vous vous êtes associés, à titre de membres correspondants, MM. BANCEL, RÉVOIL, J. MOHL et de CARNÉ.

Ce n'est pas seulement par son talent et par sa science professionnelle qu'il a mis avec tant de dévouement au service des blessés et des malades pendant le siége de Toul, que M. le docteur BANCEL méritait vos suffrages. Médecin des épidémies et vice-président du Conseil d'hygiène, M. Bancel s'est préoccupé avec zèle des grandes questions d'hygiène générale de l'arrondissement de Toul ([1]). De semblables études, malheureusement trop rares, entreprises par un esprit généreux et élevé, élaborées avec le soin et la précision dont M. Bancel a fait preuve, sont de la plus incontestable utilité pour combattre et prévenir les maladies qui frappent les populations ou en amènent la dégénérescence; elles rendent ainsi au pays un service de la plus haute importance que sait apprécier votre sollicitude éclairée pour les intérêts sociaux.

En vous attachant M. Henry RÉVOIL, président de l'Académie du Gard, vous avez distingué un artiste profondément versé dans la science architecturale. L'appendice de son ouvrage sur l'*Architecture romane du Midi de la France,* dont M. Révoil

([1]) Relation des épidémies. — Topographie médicale de l'arrondissement de Toul.

vous a fait hommage, est une étude des édifices religieux antérieurs au onzième siècle, dans laquelle il remonte à la source même de l'art chrétien et établit le concours apporté par les maîtres-ès-pierres du Nord à la création des églises du Midi, où jusqu'à présent on ne reconnaissait que les caractères de l'école antique et de l'influence bysantine. C'est là une précieuse découverte pour l'histoire de l'art qui peut influer sur l'avenir et préparer l'avénement d'une nouvelle école.

MM. Jules Mohl et de Carné sont venus s'adjoindre au nombre déjà considérable des membres de l'Institut dont vous vous honorez dans la liste de vos associés correspondants. — Professeur de langue persane, à laquelle il s'est plus spécialement voué, M. Jules Mohl a voulu ajouter son nom à ceux des Regnier, des Garcin de Tassy, des Oppert, pour ne citer que les plus illustres qui ont témoigné, avec tant d'autres, de leur estime et de leurs sympathies pour l'École orientaliste de Nancy, à laquelle vous vous enorgueillissez à juste titre d'avoir donné naissance. Par ses prodigieuses publications, notamment par celle de quelques-uns des livres sacrés de la Perse et par la traduction de l'immense épopée du *Schah Nameh* de Firdousi, M. Jules Mohl a mérité depuis longtemps le premier rang dans la linguistique. Secrétaire et président de la Société asiatique, il a enrichi les Annales de cette compagnie d'une longue suite de rapports extrêmement remar-

quables, qui, en France comme à l'étranger, ont exercé sur les progrès de la philologie une influence considérable.

Lorsqu'il y a peu de jours, M. le comte de CARNÉ est venu vous demander de succéder parmi vous à l'illustre M. Saint-Marc Girardin, son ami et son collègue à l'Académie française, vous vous êtes empressés d'accueillir cette démarche si flatteuse d'un célèbre publiciste qui a touché à toutes les questions de politique, de droit social, de philosophie de l'histoire, qui se sont agitées dans notre siècle. Sorti en 1848 de la vie politique où il avait joué un rôle qui ne fut pas sans éclat, M. de Carné a passé sa vie à chercher les conditions de l'équilibre entre les divers éléments que la suite de nos révolutions a mis en présence, et à faire sortir de leur laborieux accord un gouvernement stable, suivant lui, et en harmonie avec les traditions du passé et avec les aspirations de l'avenir.

J'arrive, Messieurs, à la longue énumération des membres associés que l'Académie a vu s'éteindre dans le cours de cette année. Leur nombre en est si grand qu'il m'est impossible de payer à tous le juste tribut d'éloges et de regrets auxquels ils ont droit.

En premier lieu, parmi les membres qui ont siégé autrefois dans vos rangs, vous avez perdu MM. THIERIET, CARESME et PARINGAULT.

M. THIERIET était resté le plus ancien membre

vivant de cette Académie ; il me suffit de citer le nom du professeur qui fonda à Strasbourg l'enseignement du droit commercial et qui contribua au progrès de la science juridique par la publication de son Cours et d'un Code des faillites, pour rappeler à tous la carrière si bien remplie de notre compatriote.

M. Caresme s'était fait connaître comme un mathématicien distingué lorsqu'il fut appelé aux fonctions de recteur départemental de la Meurthe ; il y montra les plus solides qualités d'administrateur habile et honorable qui lui ont valu successivement les postes de proviseur d'un des grands lycées de Paris et de recteur de l'Académie de Besançon, et qui lui ont conquis dans notre pays les plus durables affections.

Ancien magistrat, M. Paringault est entré à l'Académie alors qu'il occupait la chaire du droit criminel de la jeune Faculté de droit de Nancy, à laquelle l'avaient appelé des travaux sur la procédure et la législation empreints d'un esprit élevé et libéral. Malgré le court séjour à Nancy de M. Paringault, vous avez pu apprécier et aimer cet homme de bien et de science qui consacra les loisirs de la retraite aux fonctions de secrétaire perpétuel de la Société philotechnique.

A l'étranger, vous avez perdu M. l'abbé Zantedeschi, professeur de physique à l'Université de Venise, puis à celle de Padoue, auteur de traités

généraux et de plusieurs travaux spéciaux de physique, justement appréciés en 1847 par M. de Haldat, et dont il n'a cessé depuis lors d'augmenter le nombre et l'importance.

Près de vous ont successivement disparu, outre votre nouveau bienfaiteur, M. le docteur HERPIN, MM. P. E. PERROT, CHATELAIN, AL. GÉNY, DE MARDIGNY et KLIPPFEL.

M. P. E. PERROT avait été principal du collége de Phalsbourg; sa mémoire est restée chère à de nombreux élèves reconnaissants.

Entré dans la carrière artistique à une époque d'atonie, M. CHATELAIN travailla, plein d'ardeur et de feu, à la renaissance des vrais principes, et consacra toute sa vie à l'architecture, au dessin et à la peinture qu'il pratiquait avec un égal succès. Membre fondateur de la plupart des sociétés savantes et artistiques lorraines, M. Chatelain, dans les conseils ou dans l'administration de la ville, comme dans les différentes positions officielles qu'il occupait, mit toujours au service de nos œuvres locales, avec un zèle et un désintéressement au-dessus de tout éloge, sa science d'archéologue érudit et de constructeur habile. L'incendie du Palais ducal, dont il avait commencé la restauration, a consumé son précieux album archéologique, fruit de plus de trente années d'études, qui était le monument le plus complet des motifs d'architecture du moyen âge et de la renaissance que possède encore la Lorraine.

Presque le même jour que M. Chatelain succombait M. Alexandre GÉNY, qui avait mérité le titre de membre correspondant de l'Académie par de charmantes productions artistiques, par une notice sur le peintre lorrain J. B. Claudot et par le culte qu'il avait voué à l'archéologie. Plus tard, il se livra tout entier à des œuvres que son cœur généreux jugea plus utiles et plus méritoires; son profond dévouement à la charité et aux intérêts municipaux lui ont conquis depuis longtemps l'estime et l'affection de ses concitoyens.

MM. DE MARDIGNY et KLIPPFEL appartenaient à l'Académie de Metz en même temps qu'ils étaient vos associés; les douleurs éprouvées pendant les jours funèbres du siége de Metz, l'exil de la terre qu'ils avaient tant aimée, ont brisé leur carrière avant l'heure. M. de Mardigny, mort ingénieur en chef des ponts et chaussées, avait été distingué par vous pour les services qu'il a rendus à la conservation des monuments archéologiques de la Moselle, et par une curieuse notice sur les voitures publiques de Metz à Paris; depuis lors, il se fit remarquer par un Mémoire important sur les inondations, dans lequel il combat de dangereuses illusions, et, de concert avec M. Poincaré, par l'organisation du service d'annonces des crues de la Meuse et du service météorologique de ce département.

Je n'ai pas besoin de vous rappeler les travaux de M. Klippfel sur le *Colloque de Poissy* et sur

l'*Histoire de la ville de Metz,* sa patrie d'adoption, que vous avez entendu résumer ici même l'année dernière, et qui avaient fixé votre attention d'une manière toute spéciale. M. Klippfel, examinateur pour l'École Saint-Cyr, est mort presque subitement, loin des siens, à Besançon, où il se trouvait comme inspecteur de l'enseignement des langues étrangères dans les lycées ; les témoignages d'affliction qui ont entouré sa tombe montrent assez les sympathies qui s'attachaient à l'historien et au patriote dévoué.

Dans la seconde série de ses associés, l'Académie a subi également de grandes et irréparables pertes.

M. Gindre de Mancy, en dehors des fonctions qui l'attachaient à l'administration des postes et qui l'engagèrent à publier un dictionnaire des communes de France, s'était fait un nom dans les lettres par divers morceaux littéraires et par des travaux lus à la Société philotechnique. Vous lui devez plus spécialement une notice nécrologique de notre célèbre et touchante Madame Élise Voiart, à laquelle il était lié par une amitié de quarante années, formée à Choisy-le-Roi, sous les auspices de Rouget de l'Isle. Dans cette notice inspirée par le cœur, M. Gindre de Mancy donne les plus intéressants détails sur la vie, presque complétement ignorée, de Rouget de l'Isle et sur les circonstances de la composition de l'*héroïque chant de guerre de l'armée du Rhin*, qui reçut depuis le nom de

Marseillaise, si impropre, « si injustement consacré par l'usage et qui lui restera, — comme celui d'Amérique au monde découvert par Christophe Colomb. »

Pour l'Académie de Stanislas, comme pour toutes les Sociétés savantes de province, la mort de M. DE CAUMONT a été un véritable deuil. Ce savant archéologue, qui a tant fait pour la propagation de l'amour de l'art et du goût des antiquités, n'était-il pas en même temps un des plus actifs promoteurs du mouvement intellectuel en France, comme le fondateur et l'âme des Congrès scientifiques qui, depuis quarante ans, en siégeant successivement dans les différentes villes, permettent aux hommes de se produire, de se connaître, et vulgarisent partout le goût des choses de l'esprit ?

M. le docteur MOREL, à qui la science de l'aliénation mentale est redevable de tant de progrès, a été nommé membre correspondant de cette Académie, lorsque, médecin en chef de l'Asile de Maréville, il préludait par la publication de ses *Études cliniques sur les maladies mentales*, à ces œuvres originales et vraiment supérieures dans lesquelles « il a envisagé la genèse de la folie sous des aspects inconnus et jeté ainsi la lumière sur quelques-uns des points les plus obscurs de la pathologie mentale ». En dehors de nombreuses monographies, je ne puis citer ici que son *Traité des maladies mentales*, où il a développé cette doctrine que les diffé-

rents phénomènes morbides de l'ordre cérébral constituent un fait complexe, une sorte de diathèse générale qui se déroule successivement dans le cours de la vie du malade ou de ses descendants frappés par l'hérédité. Cette doctrine, actuellement acceptée par tous, éclaire d'un jour tout nouveau le grave problème de la responsabilité humaine qui se retrouve au fond d'un si grand nombre de faits soumis à l'appréciation du médecin légiste et du magistrat.

A peu près en même temps que M. Morel, la mort frappa subitement M. SAINT-MARC GIRARDIN. — Vous n'attendez pas de moi, Messieurs, le soin de vous énumérer les éclatants titres de gloire de l'éloquent écrivain, du critique si fin et si spirituel, du publiciste qui rendit de si grands services à la cause libérale, du célèbre professeur de la Sorbonne, dont les entraînantes leçons ont pendant trente-cinq ans élevé le goût et excité l'enthousiasme d'innombrables élèves. Je veux seulement reporter vos esprits à ce jour mémorable de votre histoire, où l'Académie française avait délégué son directeur et son chancelier à l'inauguration des bustes offerts par une généreuse initiative et destinés à faire revivre au milieu de nous les grandes illustrations nationales qui ont appartenu à votre Compagnie. Vous veniez d'inscrire sur la liste de vos membres correspondants les noms de MM. Saint-Marc Girardin et Albert de Broglie, comme un grand honneur pour

l'Académie, « car nos successeurs s'en pareront dans un siècle comme nous nous parons aujourd'hui de ceux de Fontenelle et de Montesquieu. » Vous deviez, par cette solennité académique, fêter l'anniversaire séculaire de l'annexion de la Lorraine à la France et vous associer ainsi à l'allégresse de notre province tout entière, lorsqu'une autorité méfiante ferma vos portes et vous contreignit au silence. Combien avez-vous regretté alors de ne pouvoir entendre la voix inspirée de M. Saint-Marc Girardin rappelant les gloires de la Lorraine, attestant « l'unité française sous une de ses formes les plus expressives, le génie littéraire. » A l'heure présente, comment pourriez-vous oublier cette magnifique péroraison où, après avoir montré l'unité de la France moderne, fondée et affermie par les secousses de la patrie commune, le puissant orateur s'écriait :

Ah! croyons-le bien, dans le patriotisme de la « France moderne, il y a les patriotismes de nos « vieilles provinces françaises, qui sont venues s'y « fondre comme dans une fournaise puissante, et « le vent de nos tempêtes civiles et guerrières n'a « fait que hâter la fusion de ces métaux généreux « apportés de tous côtés. Comme dans l'incendie « de Corinthe, l'airain est sorti du feu plus brillant « et plus indestructible que jamais. Ou plutôt, « Messieurs, souvenons-nous, car j'aime mieux em- « prunter nos images à nos anciennes mœurs, sou- « venons-nous de nos vieilles villes, quand elles

« faisaient fondre une cloche nouvelle pour leur « église. Lorsque le métal bouillonnait, alors, pour « donner du son, disait-on, à la cloche une voix « plus claire et plus forte, on jetait dans la fonte, « celui-ci une pièce d'argenterie de famille, celle-« là un vieux joyau d'or ; et quand, plus tard, les « appels de la cloche retentissaient dans les airs, « chacun croyait entendre la voix de son offrande. « Voilà comment s'est fait le patriotisme de la « France moderne avec l'offrande de nos vieux dé-« vouements provinciaux. Mais quand ses appels « retentissent dans nos âmes, ce n'est plus la voix « de la Lorraine, de la Bretagne, de la Bourgogne « ou de la Normandie que nous entendons, c'est la « voix de la grande patrie. Tant la cloche est bien « fondue, tant l'alliage national est ferme et so-« lide, tant nous avons partout dans nos cités « même cœur pour sentir les joies ou les douleurs « de la France, et même sang pour la défendre! »

Sept ans se sont à peine écoulés depuis ce jour si rapproché de nous et déjà si lointain par les catastrophes amoncelées. Cette patrie, dont l'unité croyait pouvoir défier toutes les épreuves, est démembrée..... et les déchirantes angoisses des enfants séparés de leur mère ont trop douloureusement vérifié ce profond, cet indestructible sentiment que nous proclamions alors avec tant de foi et avec tant d'énergie.

Au milieu de ces poignantes souffrances, l'Aca-

démie de Stanislas, par un mouvement spontané de sympathie, s'est hâtée d'offrir à son foyer une cordiale hospitalité aux savants qui, pour rester français au prix de tous les sacrifices, se sont condamnés à un exil volontaire. Non contents de s'adjoindre M. le général Didion, MM. Campaux et Hugueny arrachés à la Moselle et à l'Alsace, elle a voulu s'associer tous les membres de l'Académie de Metz réfugiés « sur cette terre lorraine qui a donné Jeanne d'Arc à la France. » Combien avez-vous regretté alors que les limites imposées au nombre de vos membres par vos statuts et vos traditions, ne vous permissent pas de recevoir comme titulaires tous ces savants distingués, ces hommes de lettres, ces artistes éminents qui vous étaient depuis longtemps connus par les meilleures relations de mutuelle confraternité, qui sont encore l'orgueil de la fière cité messine à laquelle ils ne cessent d'appartenir de par leur titre d'académiciens.

Notre affectueux accueil ne pourra pas sans doute apaiser d'inconsolables douleurs, du moins souhaitons que les calmes études de la science, que le culte en commun des lettres et des arts adoucissent les tristesses amères de l'exil. Rappelons-nous les paroles émues de nos présidents, MM. Maguin et Volland, unissons-nous plus étroitement que jamais au nom du travail qui s'impose à tous en vue de l'œuvre de réparation de notre France, au nom de ce sentiment qui ne périra pas au fond de nos cœurs : l'espérance.

L'ABBÉ GRÉGOIRE

1750 — 1789

PAR

M. MAGGIOLO

RECTEUR HONORAIRE

DISCOURS DE RÉCEPTION

MESSIEURS,

L'amertume de mes deuils privés, la douleur de nos désastres publics m'ont empêché d'acquitter plus tôt la dette de ma reconnaissance (¹). Ce que je dois à votre Académie, je le sens mieux que je ne saurais le dire; vos séances solennelles étaient pour ma jeunesse des fêtes impatiemment attendues, j'aimais à entendre la voix de mes maîtres, les Haldat, les Blau, les Lamoureux, les Caumont, qui, le 22 décembre 1802, faisaient revivre, dans notre province, une Compagnie illustre, dont le royal et bienfaisant Fondateur avait lui-même édicté

les statuts et dirigé les travaux ([2]). En 1810, la fille de Stanislas, comme on l'a si bien appelée, mettait au concours l'éloge de Gilbert, de Dom Calmet, de M[me] de Graffigny ([3]).

Je n'ai pas oublié le jour où le jeune et brillant auteur de l'éloge de Gilbert, lauréat de l'Académie en 1817, aujourd'hui son Nestor aimé, son vaillant et vénéré doyen, célébrait, aux applaudissements enthousiastes d'un auditoire d'élite, les splendeurs de cette cour de Lunéville, « habitée par le mérite et visitée par le génie ([4]). » Oui, Messieurs, je le répète avec le sentiment d'une vive gratitude, c'est à vos exemples, à vos couronnes, que je dois ce goût ou plutôt cette passion des recherches et des études historiques, qui a fait l'agrément de mes jours heureux et qui reste encore, à l'heure des tristesses et de l'épreuve, une consolation, une force, un remède assuré contre l'inconstance de la fortune et la fragilité des choses humaines.

Fidèle aux traditions séculaires de la Compagnie, je vous parlerai de l'enfance, de la jeunesse, des premiers travaux de l'un de nos confrères, l'abbé Grégoire, lauréat de l'Académie en 1773, membre associé de 1802 à 1831 ([5]).

Retracer l'histoire complète du célèbre abbé, qui a soulevé tout à la fois des admirations et des haines aveugles, exagérées, violentes, sera une œuvre longue, difficile, périlleuse, je le sais. Aussi, sans mettre le pied sur le terrain brûlant des

controverses, que la sagesse de nos statuts nous interdit, je dirai simplement ce qu'il était, au point de vue moral, religieux, politique, lorsqu'en 1789 il abandonna, non sans regrets, sa chère paroisse d'Emberménil, pour se rendre aux États généraux.

Il y a plus de quarante ans que j'étudie le caractère, les actes, les œuvres de notre Confrère, et que je cherche, pour me servir d'une expression de Pascal, à démêler l'embrouillement de cette vie si calme au début, si agitée, si troublée en son cours, si tourmentée jusqu'au dernier soupir (6).

Professeur au collége de Lunéville, en 1830, j'étais lié par de respectueuses sympathies avec M. l'abbé Jennat, le compatriote, le condisciple préféré de Grégoire, son vicaire, son ami toujours fidèle, le confident de ses plus intimes pensées, le dispensateur de ses pieuses libéralités (7).

Ce que j'ai entendu de la bouche de cet homme de Dieu, ce que j'ai recueilli dans les archives, dans les traditions, les souvenirs, les récits des vieillards, j'ai hâte de le dire (8). Le temps en effet, *tempus edax*, accomplit chaque jour son œuvre; la mort moissonne, les uns après les autres, les témoins de cette instructive et dramatique époque, et, lorsque leur trace fugitive aura disparu, il sera difficile que la lumière se fasse et que l'histoire, qui doit être juste pour tous, prononce une sentence équitable sur cet homme, qui n'a pu ni prévoir, ni maîtriser

toujours les événements terribles auxquels il a été mêlé.

Baptiste Henri-Grégoire, naquit à Vého, paroisse de l'archidiaconé de Marsal, au diocèse de Metz, dans le bailliage de Blâmont, le 4 décembre 1750 (9). Son père, Bastien Grégoire, tailleur d'habits, était un homme de bien, et sa mère, Marguerite Thiébault, une femme douce, gracieuse, craignant Dieu. Ils n'avaient d'autre richesse que leur piété, leur vertu, leur bonne renommée et cette affection réciproque, qui les rendait heureux l'un par l'autre. J'ai visité la maison chétive où ils élevèrent, dans la pratique de la religion, ce fils unique, qui n'oublia jamais ni leurs traits chéris, ni le son touchant de leur voix, ni leur tendresse inexprimable.

Cet enfant, d'ailleurs, était merveilleusement doué; son front large, élevé, ses yeux grands et vifs, son regard profond, son intelligente physionomie, la fierté de sa démarche, ses rêveries *au bord de la fontaine, où il agitait l'eau limpide pour y voir remuer le ciel,* tout indiquait qu'il n'était pas destiné à vivre du travail de ses mains et de la vie paisible des champs (10).

A l'âge de huit ans, il savait lire et écrire, il racontait avec attendrissement les scènes de la Bible; le Maître d'école n'avait plus rien à lui apprendre, il faisait la leçon à ses petits camarades, qui l'écoutaient avec respect, et lorsque, dans le

saint lieu, il présentait au Prêtre l'encens sacré, on prévoyait déjà qu'il remplirait un jour les hautes dignités de l'Église.

Son heureuse mère le confia aux soins du curé d'Emberménil, l'abbé Cherrier, qui élevait chez lui des jeunes gens des grandes familles du pays; Henri fut leur condisciple, leur émule, je voudrais dire qu'il devint leur ami.

A douze ans, il avait étudié la grammaire de Port-Royal, il expliquait Virgile, il lisait Racine, il aimait avec passion les Saintes-Écritures; sa vocation ecclésiastique semblait décidée, il fallait l'éprouver.

Le curé Cherrier, qui appréciait l'intelligence de son élève, les qualités de son cœur, ce qu'il y avait d'étrange dans sa forte et originale nature, le conduisit à Nancy, chez l'un de ses amis, l'abbé Sanguiné, docteur en théologie, dont le jeune Grégoire mérita bientôt et conserva toujours l'estime et l'affection (11). Il était là comme un fils dans la maison de son père; il y jouissait d'une entière liberté, dont il n'abusa jamais. A l'exemple du grand Évêque, dont il portait le nom, il ne connaissait que deux chemins, celui de l'église et celui des écoles; je me trompe, il savait aussi le chemin de la bibliothèque. Il y allait souvent; la première fois qu'il y entra, le sous-bibliothécaire, l'abbé Marquet, lui demanda ce qu'il désirait. « Des livres pour m'amuser, répondit l'enfant. » — « Mon ami, reprit

l'abbé, vous vous êtes mal adressé, on n'en donne ici que pour s'instruire. » Grégoire aurait pu répondre que pour lui s'amuser c'était s'instruire; il n'en fit rien, il remercia et il n'oublia jamais la leçon (12).

De 1763 à 1768, il fit avec beaucoup de succès, au Collége dirigé par la Compagnie de Jésus, ses classes d'humanité et de rhétorique (13); il y suivit les cours de mathématiques, d'histoire et de géographie, que Stanislas y avait transférés en 1760 et en 1761.

On peut, avec Pascal et le grand Arnault, discuter et combattre les opinions des Pères Jésuites, leur esprit, leur politique, mais on ne saurait méconnaître, sans injustice, ni leur influence sur la haute éducation intellectuelle, ni la grande et légitime renommée de leur Collége de Nancy et de leur Université de Pont-à-Mousson. N'est-ce pas à leur école que s'est formée cette légion d'élite de magistrats illustres, d'ecclésiastiques savants, d'hommes instruits, spirituels, ingénieux, qui ont honoré et servi le pays, sous les règnes fortunés de Léopold et de Stanislas, comme dans les jours orageux de notre réorganisation politique et de nos tumultes révolutionnaires ?

Pour moi, Messieurs, ce que j'envie aux Révérends Pères, ou plutôt ce que j'admire, c'est le secret merveilleux d'inspirer aux élèves le double sentiment du respect et de la reconnaissance, sans les-

quels l'œuvre de l'éducation reste incomplète et stérile.

Durant de longues années, j'ai rempli aussi la noble mission et le difficile devoir d'instruire et de diriger la jeunesse, je sais ce qu'il y a de bonheur dans l'affection et le cher souvenir de l'enfant qu'on a élevé ! Sur la fin de sa carrière, Grégoire parlait de ses maîtres avec une émotion qui va au cœur : « J'étudiai chez les Jésuites de Nancy, où je ne recueillis que de bons exemples et d'utiles enseignements. Combien j'eus de plaisir lorsque, à Oxford, quarante ans après les avoir quittés, le Père Leslie me rappela que ses confrères m'aimaient tendrement... Je conserverai jusqu'au tombeau un respectueux attachement envers mes professeurs, quoique je n'aime pas l'esprit de la défunte Compagnie ([14]). »

Il était l'élève de la Compagnie, en 1768, au mois de juillet, lorsque, *par un édit perpétuel et irrévocable*, le Roi de France, le Roi très-chrétien, *de l'avis de son conseil et de sa certaine science, pleine puissance et autorité royale*, la supprima en Lorraine.

Certes, la mesure était violente et l'arrêt impitoyable ; si j'en rappelle les termes, c'est que, plus tard, notre confrère y cherchait un prétexte à sa haine si peu chrétienne contre la royauté ([15]). Ses accusations de tyrannie n'avaient rien de fondé : le droit d'enseigner, en 1768, était encore l'un des

droits essentiels de la couronne, un droit régalien. La liberté d'enseignement est une idée moderne, dont notre vieille société française n'eut jamais conscience.

Condamnés par un arrêt, qui ne fut ni perpétuel ni irrévocable, les Jésuites, pour la plupart, prirent le chemin de l'exil; comme autrefois les solitaires de Port-Royal-des-Champs, que j'ai appris à admirer dans les pages éloquentes que Grégoire, en 1801 et en 1809, consacre aux ruines de ce monastère, *les chères délices de saint François de Sales* [16].

En même temps, le Roi, par lettres patentes datées de Compiègne (5 août), avait réorganisé l'enseignement en Lorraine. « L'autorité spirituelle en est à Monsieur l'Évêque, selon les loix de la province, l'autorité et juridiction temporelle à la Cour souveraine. » Le 3 novembre de cette même année, la rentrée des classes eut lieu à la nouvelle Université de Nancy, Grégoire y continua ses études en philosophie et en théologie [17].

Sous le toit hospitalier qui abritait sa pauvreté [18] et sa jeunesse, il rencontra des protecteurs et des amis : l'ancien secrétaire de Stanislas, M. de Solignac, historien, philosophe, bel esprit; M. l'abbé Gautier, ancien professeur des Pages du Roi, mathématicien, naturaliste, poëte (il publiait des traités de géométrie et une traduction en vers du quatrième livre de l'Énéide); le poëte Gilbert, dont l'Académie

avait ajourné l'admission et qui s'en vengeait par des épigrammes (19)

Dans cette société polie, élégante, lettrée, on gardait les habitudes de la cour du bon Stanislas, mais on n'avait plus ni ses vertus, ni ses convictions religieuses; la foi de Grégoire, sa vocation y furent soumises à de rudes et salutaires épreuves (20).

L'étude avait pour lui un charme infini; il admirait Pascal et Bossuet (21), il détestait Voltaire et J.-J. Rousseau (22), il aimait les œuvres qui, au seizième siècle, représentent le mieux l'esprit de révolte : les *Vindiciæ contra tyrannos*, publiées par le protestant Hubert Languet, sous le nom de *Junius Brutus*, et le *De justa Henrici tertii abdicatione* de Boucher, prieur de Sorbonne, recteur de l'Université avant d'être curé de Saint-Benoit (23). Que de fois, en comparant les expressions et les théories révolutionnaires du conventionnel Grégoire avec celles de ces fougueux et fanatiques prédicateurs de la ligue, dont la lecture avait eu pour lui un attrait fatal, j'ai déploré leur funeste influence et je leur ai appliqué l'anathème de Dante :

« Galeotto fu il libro e chi lo scrisse. »

En 1772, il se rendit à Metz, au séminaire diocésain, pour y achever ses études en théologie et y recevoir les ordres sacrés. Ordonné prêtre en 1775, il fut envoyé, comme vicaire, dans cette paroisse de Marimont-la-Basse, où il était venu, enfant,

passer ses vacances au château de MM. de Borroger [24].

Avant de vous le montrer dans l'exercice du saint ministère, je ne veux dire qu'un mot du premier de ses travaux littéraires, l'*Éloge de la poésie* [25], dont le mérite essentiel, à mes yeux, est de nous révéler sa physionomie morale, avant qu'elle ne fût altérée par les déceptions de la vie et les emportements de la politique. Ce tableau complet et animé des merveilles de la poésie profane et sacrée, dans le monde ancien et dans les temps modernes, ne manque pas, au fond, d'une certaine valeur. Il y a de chastes et gracieux souvenirs des jardins d'Eden, de ce bonheur dont une faute nous a privés, de cette charmante et glorieuse dame qui fut, vivante ou morte, l'éternel sujet de la lyre du plus harmonieux des poëtes :

> Questa leggiadra e gloriosa Donna
> Ch'è nudo spirto e poca terra.

Que j'aime à l'entendre, notre jeune lauréat, célébrer la gloire de Léon X, de François Ier, de Louis-le-Grand, du bon Stanislas « que les Muses « ont placé au temple de Mémoire, entre les Titus « et les Théodose, entouré des Barclay, des Calmet, « des Hugo, des Graffigny, de tous ceux qui ont « illustré sa patrie. » Son cœur est ému, son âme attendrie lorsqu'il parle de l'innocence de la vie des champs, des grâces naïves de la nature, des

douceurs de l'amitié, du toit rustique de son père, des églantiers qu'il a plantés, de ces bois où sa main enfantine a cueilli la violette et la fraise... Deux concurrents se disputaient le prix offert par l'Académie; l'abbé Grégoire l'emporta sur l'abbé Ferlet, régent de seconde au collége de Nancy, déjà chargé des lauriers de la Compagnie ([26]).

Les docteurs de l'Université, les maîtres de Port-Royal auraient pu reprocher au vainqueur de n'avoir pas gardé assez le goût antique sous une tutelle austère, de s'être laissé séduire aux apparences trompeuses des nouveautés et des faux brillants, mais ses anciens professeurs, il y en avait plusieurs parmi les juges, lui surent gré d'être resté fidèle aux théories de l'enseignement classique et mythologique de la Renaissance, et d'avoir paré de fleurs les buissons de la science, parce que *les buissons plaisent,* dit le P. Jouvency, *lorsqu'ils sont fleuris.*

Le P. Jouvency a raison, les fleurs au printemps font espérer les fruits de l'automne, comme le doux éclat du matin annonce les belles journées. Jeunes gens, qui assistez à nos fêtes académiques, croyez-en un ami qui vous est toujours dévoué : aimez les fleurs, aimez la poésie, les pieuses émotions, les patriotiques enthousiasmes. L'amour pour le beau, la passion pour les héros et pour les martyrs sont, ne l'oubliez pas, l'une des forces de l'esprit français, l'un des traits de notre caractère national. Méfiez-

vous de cette littérature aride, malsaine, sensuelle, qui dessèche la raison, l'esprit et le cœur ; puisez sans cesse à ces sources vives et intarissables, où les âmes se retrempent et se désaltèrent... Ne vous hâtez pas de vieillir : sachez admirer, obéir et croire, et répétez avec un poëte :

L'illusion féconde habite dans mon sein,
J'ai les ailes de l'espérance !

En 1773, Grégoire n'avait pas seulement les ailes de l'espérance, il avait aussi la foi, une foi active, une imagination chaste et pure, *juvenum inexhausta pubertas*, une ardeur infatigable pour le travail, *nulla dies sine linea*.

La poésie était le seul délassement qu'il se permît : ses maîtres, MM. de Solignac et Gautier, aimaient à revoir ses vers et à les corriger. Il les brûla plus tard, lorsque la politique le rendit injuste envers le grand Roi, les grands hommes, les grandes choses, dont il avait chanté les louanges ([27]).

A la fin du XVIIIe siècle, en Lorraine comme en France, malgré des bruits sourds, de sinistres nuages précurseurs de la tempête, l'esprit semblait la seule affaire ; tout le monde faisait des vers, dans les livres, à l'Académie, dans les salons. Pour ne parler que des membres de notre Compagnie ([28]), Saint-Lambert, les jésuites de Menoux et Leslie, le bénédictin Colin, M. de Bouteiller, le chevalier Stanislas de Boufflers et le fils du maître d'école de

Saffais, élève boursier et professeur de poésie au Collége épiscopal de Toul, le sénateur comte François de Neufchâteau, à qui Voltaire écrivait en 1767 :

> Il faut bien que l'on me succède
> Et j'aime en vous mon héritier.

Le 15 avril 1782, l'abbé Grégoire, vicaire de Marimont depuis 1776 (3 janvier), fut appelé à la cure d'Emberménil ([29]). Avec quelle tendre sollicitude il visitait les pauvres et les malades! Comme il veillait à l'éducation des enfants! J'en ai connu plusieurs de ces enfants parvenus à la vieillesse, pas un seul n'avait oublié ni les instructions, ni les exemples, ni les vertus du bon curé. Il avait une bibliothèque uniquement destinée aux habitants de la campagne, il leur prêtait des livres de piété, d'hygiène, d'agriculture surtout. Tout entier à ses devoirs de pasteur, à ses études sur les Pères et sur l'Écriture sainte, qui n'est pas, disait-il, une science de l'esprit, mais une science du cœur, il s'éloignait rarement de son cher troupeau ([30]). S'il entreprit, en 1784, en 1786, en 1787, quelques voyages dans les Vosges, en Alsace, en Suisse, c'était pour consulter les manuscrits et les trésors des bibliothèques des monastères, se mettre en relation avec des savants, des lettrés, ou pour aller, comme Dom Calmet ([31]), célébrer les saints mystères à Notre-Dame-des-Hermites, que son père avait visitée, le bâton de pèlerin à la main ([32]).

Ce fut l'époque la plus heureuse de sa vie ; il le répétait souvent, *qui bene latuit bene vixit.* « Un bon curé, disait-il, est *un ange* de paix ; sa modique « fortune hypothéquée à la misère est le patrimoine « du pauvre. » Et plus tard, dans une lettre à ses confrères, il ajoutait : « Qu'elles sont attendrissantes « ces paroles du Souverain, par lesquelles il appelle « aux États ces bons et utiles pasteurs, qui con- « naissent mieux que personne les besoins et les « appréhensions du peuple [33]. »

Aussi, lorsqu'on apprit à Emberménil son élévation à l'épiscopat, les sympathies et les regrets furent unanimes. Dans une lettre qui est un chef-d'œuvre de reconnaissance, *la paroisse, par l'organe de sa municipalité*, le supplie de laisser Madame sa mère au presbytère. Rien de plus touchant que cette lettre, si ce n'est la réponse du pasteur *à ses chers enfants,* comme il a le droit de les appeler, puisqu'il a toujours eu pour eux la tendresse d'un père [34].

Le 25 août 1788, la Société royale des sciences et des arts de Metz, l'antique et valeureuse cité si française par le cœur, couronna un *Essai* du curé d'Emberménil *sur la régénération physique, morale et politique des Juifs.* Ce n'est plus, comme l'*Éloge de la poésie*, l'œuvre légère d'un rhétoricien, d'un lettré, c'est une étude sérieuse, un traité complet, une dissertation savante sur une grave question proposée par l'illustre Compagnie, dont les Mem-

bres, après une horrible tempête, ont trouvé, dans l'Académie de Stanislas, une patrie nouvelle et des confrères dévoués!

Avec quelle logique, quelle chaleur d'âme, quelle sobriété et quelle vigueur de style, il réclame la liberté de conscience, la liberté politique, l'égalité des droits civils pour ce peuple infortuné, que le souffle de l'Éternel a dispersé sur la terre, et dont l'histoire écrite en caractères de sang accuse la cruauté des nations! Prêtre catholique, il oppose la férocité des princes de la terre, de ce roi d'Angleterre, par exemple, qui vend les Juifs à son frère, le comte Richard *(ut quos rex excoriaverat, comes evisceraret)*, à la mansuétude des souverains Pontifes, qui leur ouvrent des asiles dans Rome, et qui, au jour de leur exaltation sur le chemin de Saint-Jean-de-Latran, reçoivent, avec les hommages des fils d'Abraham, les tables de la loi de Moïse! Écoutez cette belle et chrétienne invocation, l'accent en est profond et sincère: « O nations, depuis dix-huit siècles, vous foulez aux pieds les débris d'Israël! La vengeance divine déploie sur eux ses rigueurs, mais vous a-t-elle chargées d'être ses ministres? La fureur de vos pères a choisi ses victimes dans ce troupeau désolé; quel traitement réservez-vous aux agneaux timides échappés au carnage et réfugiés dans vos bras? Est-ce assez de leur laisser la vie, en les privant de ce qui peut la rendre supportable? Enfants du même père, dérobons tout prétexte à l'aversion

de nos frères.... par nos prières, nos vœux, notre tendresse, hâtons le moment où réunis sous l'étendard de la croix, dans le même bercail, ils confondront avec nous leurs adorations au pied des mêmes autels ! [35] »

Nous sommes à la veille de la révolution, Messieurs, ou plutôt la révolution est faite dans les esprits et dans les mœurs ; le règne de Louis XVI a inauguré un régime nouveau, plus en accord avec les besoins et les lumières du temps.

Le restaurateur de la liberté, le meilleur ami de la nation, comme l'appelait Bailly [36], le Roi accepte et proclame ce qu'il y a de justice et de vérité dans les idées modernes. A sa voix, la France se lève en quête de son idéal : l'autorité, l'ordre, la liberté !

Fidèle aux traditions de sa fière indépendance, notre Lorraine est en tête de ce mouvement réparateur et libéral [37]. Ouvrez les registres des requêtes et des mémoires présentés à l'assemblée provinciale de 1787 à 1789 ; lisez les discussions, les discours du Clergé, de la Noblesse, du Tiers ; consultez les vœux des célèbres cahiers improprement appelés de doléances, et dites-moi s'il y a un abus qui ne soit signalé, une réforme utile qui ne soit indiquée et réclamée [38] ?

Le 20 janvier 1789, les délégués des Trois-Ordres sont réunis à Nancy : en présence d'une grande assemblée et d'une grande cause, le curé d'Ember-

ménil se sent orateur, il débute par un succès dans la carrière politique. Sans autre caractère, sans autre mission que le droit, qu'on ne peut lui contester, de chérir ses concitoyens, ses confrères, son état, il formule et il développe, en faveur des 1,500 curés de la province, une proposition accueillie par l'acclamation unanime : *Cela est juste !*

Le même jour, il s'installe à l'hôtel des Trois-Maures, il fait imprimer son discours, et le surlendemain, 22 janvier, il en envoie un exemplaire à tous les curés lorrains et autres ecclésiastiques séculiers du diocèse de Metz. Il les conjure de s'associer à la sainte énergie qui anime tous les esprits dans les Trois-Ordres, il leur demande des observations et des mémoires (39).

Sa merveilleuse activité, l'austérité de sa vie, l'intégrité de sa foi, la renommée de ses travaux couronnés par deux Académies, son expérience des misères du pauvre peuple, sa déférence pour son évêque, son respect pour le roi, tout le désignait au suffrage de ses confrères ; son nom sortit le premier de l'urne électorale.

Personne ne pouvait mieux que lui porter aux États généraux cet esprit de science, de conseil, de paix et de progrès, qui distinguait le clergé lorrain. A-t-il réalisé ces belles espérances ? a-t-il su, malgré sa volonté, ses luttes, son courage, ses contradictions étranges, résister toujours aux entraînements, aux passions, aux colères de la politique ? a-t-il pu



surtout dégager complétement sa responsabilité morale des crimes de cette tourmente révolutionnaire, dont il a flétri, avec tant d'énergie, le vandalisme et l'impiété sacrilége? Non, Messieurs, je le dirai avec une entière et douloureuse franchise.

Mais ce que j'ai voulu démontrer aujourd'hui, ce que j'ai le droit d'affirmer, à l'honneur de notre sage et patriotique Lorraine, c'est que, le 7 juin 1789, cinq semaines après son arrivée à Versailles, lorsque déjà son amour-propre en souffrance, ses illusions déçues, les excitations fatales des clubs l'éloignent des voies de la modération et de la justice, il proteste encore, avec une éloquence indignée, contre les accusations adressées au Tiers de vouloir confondre les classes de citoyens, attaquer les propriétés, ébranler la monarchie, porter atteinte au catholicisme (40). « Appelés par leur souverain au milieu de la nation assemblée, les curés français se montreront dignes d'être les prêtres de la patrie et de la religion.... Unissant leurs destinées à celles d'un monarque, que l'on peut louer sans flatterie, ils travailleront à régénérer l'un des plus beaux empires de l'univers (41). »

Vous l'avez entendue, Messieurs, cette profession de foi si spontanée, si accentuée, si loyale; vous ne l'oublierez pas lorsque, dans la suite de cette étude, j'aurai à examiner, à discuter et à combattre les opinions et les actes du célèbre Curé successivement

Évêque constitutionnel de Blois, Conventionnel, Sénateur et Comte de l'Empire ([42]).

Et maintenant, Messieurs, permettez-moi de terminer par un vœu ce discours commencé par un cher et pieux hommage à la mémoire des Anciens de cette Compagnie, dont votre dévouement à la science, votre activité laborieuse, conservent noblement les traditions de travail et d'honneur. Que les tristesses du présent, que le souvenir amer de nos malheurs fortifient dans nos âmes l'énergie morale, l'espérance, la foi surtout, une foi invincible dans les destinées et la fortune de notre chère Patrie, que Dieu protége toujours! Puisse l'Académie de Stanislas, fière de son passé, forte du concours et de l'appui de cette grande et complète Université, dont, au lendemain de nos désastres, je réclamais l'installation et le retour à Nancy, être, à l'avant-garde de la France, pour son relèvement, son salut et sa gloire, un centre large et fécond de hautes études, un foyer puissant d'où s'échappent et rayonnent l'intelligence, la lumière, la chaleur et la vie!

NOTES.

1. Lauréat de l'Académie en 1837, membre associé le 7 juin 1837, titulaire le 2 février 1866.

2. Le mercredi, 1er nivôse an XI (22 décembre 1802), la Société académique dissoute, en 1794, reprit ses travaux. « Il est arrivé enfin ce moment heureux, grâce au 18 brumaire de l'an VIII, à la victoire, à la paix, au retour de l'ordre, grâce à Napoléon Bonaparte, premier Consul et protecteur de notre Société. » (Discours du citoyen Haldat, secrétaire.) En 1751, le Primat de Lorraine, à Lunéville (11 mars), s'exprimait en ces termes : « Notre Société, Sire, formée par Votre Majesté, jouit d'un avantage bien plus précieux encore : vous daignez honorer notre assemblée de votre présence, vous venez nous aider, nous soutenir, nous guider dans nos travaux. » Le bon roi répondit : « Monsieur le Primat, vous m'ouvrez le cœur et vous me fermez la bouche. » Le tome Ier des Mémoires de l'Académie comprend, outre l'édit du 28 décembre 1750, les statuts de la Société royale de Nancy, le règlement du 27 décembre 1751, la liste des titulaires et celle des illustres associés de l'Académie : Montesquieu, Fontenelle, le président Hénault, Palissot, de Maupertuis, l'un des quarante de l'Académie française, etc., etc. Pour combler la lacune qui existe dans nos Mémoires, j'ai rétabli, à l'aide des almanachs publiés chaque année, le nom des membres de la Compagnie. En 1792, rien n'est changé dans les catégories des membres ; la Société a des honoraires, des titulaires, des associés étrangers En 1793, les membres honoraires, MM. de Saint-Lambert, de Boufflers, Cœurderoy, ne figurent plus que parmi les citoyens associés, la liste commence par les citoyens académiciens titulaires. En 1794, le petit almanach de Nancy, publié chez Guirard, place de la République, 17, pour la troisième année de la République française, une, indivisible et démocratique, ne comprend que quelques couplets patriotiques, le nouveau calendrier, le nom des départements, la nomenclature des anciens et nouveaux noms des édifices ; portes, places,

faubourgs, rues et impasses de la commune de Nancy. Les cultes, l'instruction, l'académie, l'armée, tout a disparu!

3. En 1810, M. Béer propose à l'émulation des littérateurs et des savants l'éloge de Gilbert, de Dom Calmet, de Mme de Graffigny. « Proposer l'éloge de dom Calmet, c'est proposer celui de la science et de la vertu, » dit le rapporteur en 1811. Ce concours, annoncé pour le 1er juin 1813, fut prorogé jusqu'au 1er mars 1814. En 1837, l'Académie couronna l'éloge historique de Dom A. Calmet, abbé de Senones, que j'avais soumis à son jugement.

4. Le 3 juillet 1817, l'Académie applaudit aux *sentiments*, à l'*érudition*, au *goût* qui ont dicté l'éloge de Gilbert; ils annoncent un bon Français et un littérateur formé à une bonne école; elle admet au nombre de ses associés correspondants l'auteur dont le nom ignoré avant le jugement est M. Dumast fils, adjoint aux commissaires des guerres, distingué par des talents précoces, souvent applaudis du public. Dans une liasse de manuscrits et papiers inédits (n° 2345), j'ai trouvé une note de Grégoire sur le compte rendu de cette séance, il y parle avec éloge du jeune lauréat. Le catalogue des divers écrits imprimés de P.-G. de Dumast, à la date du 1er février 1873, démontre mieux que les plus éloquentes paroles comment cet homme de bien, de cœur et d'intelligence, a réalisé les espérances de l'Académie.

5. « J'entrai dans la carrière littéraire, en publiant l'*Éloge de la poésie*, in-8° de 72 pages, couronné par la Société de Nancy », écrivait Grégoire dans ses Mémoires (1808). Inscrit au nombre des membres associés, en 1802, il remercie en ces termes : « Je suis extrêmement flatté d'être membre d'une « Société établie pour le progrès des connaissances utiles, « dans la contrée qui m'a donné le jour. Mon agrégation se « lie à une foule de souvenirs chers à mon cœur. L'émotion « que j'éprouve acquiert plus d'énergie en parcourant la liste « de mes nouveaux collègues..... Si je puis les seconder, en « acquittant un devoir je goûterai un plaisir. » J'ai vu à la Bibliothèque de Nancy les diplômes qu'il reçut des Académies de Nancy et de Metz et de vingt autres Sociétés savantes de France et de l'étranger.

En 1814, Grégoire fit hommage à la Compagnie de son histoire des sectes religieuses (2 vol. in-8°, 1810). Son ancien collègue, le régicide Fouché, ministre de la justice, mit l'interdit sur ce livre; il en prévint l'auteur par une lettre de Paris, 11 janvier 1810, dont je cite un extrait : « Monsieur le « sénateur, je viens de donner l'ordre de ne point mettre en « vente cet ouvrage, qui renferme sans doute quelques vues « utiles, mais dans lequel se trouvent des opinions et des « détails, que je ne puis approuver. Je prends plus d'intérêt à « votre repos qu'à votre gloire. » L'interdit dura quatre ans.

En 1832, on lit dans le rapport du secrétaire : « Depuis la dernière publication, l'Académie a perdu M. Grégoire (le comte), ancien évêque de Blois et sénateur, auteur d'un grand nombre de savants écrits sur des sujets de philanthropie, de religion et de politique. »

6. Je partage l'histoire de Grégoire en trois époques, de 1750 à 1789. A Vého, à Emberménil, à Nancy, à Metz, à Marimont, sa vie est calme, laborieuse, honorée, exempte de tout reproche. C'est ce que j'ai voulu prouver dans ce discours.— De 1789 à 1801, c'est l'époque des combats, du délire révolutionnaire, *des jours caniculaires;* en quelques chapitres, je dirai son rôle au club des Bretons, des Jacobins, à la Constituante, à la Convention, au Conseil des Cinq-Cents, et, enfin, les actes de son épiscopat. —Du 8 octobre 1801 au 28 mars 1831, il est brisé par la lutte, il n'a plus d'illusions, il cherche dans le travail et dans sa foi une consolation qu'il ne trouve pas complétement; il ne sait pas pratiquer la soumission de Fénelon! J'indiquerai et je résumerai son attitude hostile à l'Empire et à la Restauration, ses voyages, sa correspondance, ses brochures, ses ouvrages nombreux sur l'histoire, l'archéologie, l'économie politique et agricole, les matières religieuses et théologiques; je parlerai, sans passion et sans colère, de son élection à Grenoble, des douloureuses circonstances de sa mort et de ses funérailles; je publierai son testament et les codiciles, dont je cite ici quelques lignes que je livre aux méditations des hommes de bonne foi : « Je remercie Dieu de tous les bienfaits dont il m'a comblé et spécialement d'avoir été

élevé par des parents vertueux et chrétiens. Je crois tout ce que l'Eglise croit et enseigne, je condamne tout ce qu'elle condamne, elle est la colonne de la vérité, et je lui fus toujours tendrement attaché, ainsi qu'à son chef, successeur de saint Pierre..... Je désavoue ce qui pourrait être répréhensible dans mes écrits; j'ai tâché d'ailleurs d'y montrer mon respect invariable pour la religion, les mœurs et la liberté. Je demande pardon à tous ceux que j'aurais pu offenser, je pardonne de même à tous ceux dont j'ai éprouvé des offenses... (Testament de 1804.) Je lègue 12,000 fr. à Vého où je suis né, et à Emberménil où j'ai été curé..... Je me recommande aux prières des fidèles de ces deux paroisses, où s'est conservé sans doute le souvenir des vertus de mon père et de ma mère, dont je m'efforce de suivre les exemples. Sur le revenu de la fondation, on entretiendra les tombes, croix, inscriptions ou épitaphes de mon père et de ma mère..... Le surplus sera employé pour payer les mois d'école des enfants pauvres, leur procurer des livres élémentaires..... Je désire qu'on appelle les pauvres à mon convoi, je veux emporter leurs bénédictions..... Je veux être enseveli par des hommes..... Sur ma tombe, on placera une croix de pierre, avec mon nom et cette inscription : Mon Dieu, faites-moi miséricorde, et pardonnez à mes ennemis..... Je désavoue dans mes ouvrages imprimés et manuscrits tout ce qui peut être *condamnable*, *inexact* et *déplacé* : je *les soumets au jugement de l'Église catholique*, *apostolique et romaine* ; elle est la colonne de la vérité, l'Arche sainte hors de laquelle il n'y a point de salut; mes derniers souhaits sont pour son triomphe. Je recommande mon âme aux prières de la sainte Vierge, des saints, de mon ange gardien et à celles de mes amis. Je me prosterne aux pieds de Jésus-Christ, l'Homme-Dieu mort pour mes péchés..... Je meurs dans l'espérance que Dieu me pardonnera mes péchés par les mérites de mon Sauveur, son divin Fils, et si, d'un côté, je tremble à l'aspect de ses jugements, de l'autre je m'abandonne à sa miséricorde. » (1825, 24 mai.)

7. M. l'abbé Jennat, né à Vého en 1756, mourut à Lunéville, le 11 août 1844. Prêtre assermenté, il n'a pas cessé, durant les plus mauvais jours, de prodiguer les consolations religieuses

aux habitants de Vého, de Vancours, de Xousse et d'Emberménil. Sa foi vive, son ardente charité, sa bonté indulgente, sa rétractation, sa pénitence austère, lui méritèrent la vénération des fidèles et du clergé. Je dois à sa bienveillance des détails intimes sur la jeunesse de Grégoire, sur les circonstances les plus critiques de sa vie, sur sa pieuse et inépuisable générosité envers les pauvres et les églises. Il me lisait ses lettres et il rappelait avec émotion, en présence de l'abbé Colin (le Père Nicolas) qui avait remplacé Grégoire à la cure d'Emberménil, les souvenirs de leur laborieuse jeunesse et de leur constante et réciproque affection. J'ai gardé longtemps les livres qui avaient servi à leurs études: une grammaire générale et raisonnée de Port-Royal, un Virgile, un Racine, dont plusieurs passages etaient soulignés, l'histoire de l'Ancien et du Nouveau Testament et des Juifs de Dom Calmet. L'abbé Jennat éprouvait quelques scrupules à confier à un jeune homme des ouvrages qui contenaient des doctrines condamnées par l'Église, et il ne cessait de prier Dieu de faire miséricorde à son ami. Il connaissait ses volontés dernières, il regrettait amèrement la perte de ce *testament moral*, que Mme Dubois avait promis de faire imprimer. Sans jamais accepter de discussions au sujet de la foi de Grégoire, il affirmait la sincérité, la droiture de ses vues et de ses intentions. Combien de fois il a exprimé devant moi sa douleur de le savoir entouré d'hommes intelligents, dévoués, honorables, sans aucun doute, mais hostiles à ses convictions religieuses. J'ai vu des larmes dans ses yeux lorsque je m'indignais devant lui des manifestations impies qui se produisirent au cimetière Montparnasse, autour de la tombe de l'ancien évêque de Blois, le 31 mai 1831. Je ne citerai qu'une des anecdotes qu'il aimait à raconter. « En floréal, an II, des sans-culottes de Lunéville arrivent à Emberménil; ils se dirigent vers l'église pour la profaner. Le bon peuple, qui n'a oublié ni les leçons, ni les exemples de son curé, ni sa lettre de 1791, s'enfuit ou se cache; l'un des commissaires court au presbytère (qui ne trouva d'acquéreur que le 12 thermidor an IV), il force la mère de Grégoire à assister à la dévastation du saint lieu, en lui répétant : « Citoyenne, c'est ton fils qui nous envoie pour briser les autels et détruire la superstition. » L'impression de cette scène horrible altéra gravement la santé de cette pieuse

et sainte femme ; l'abbé Jennat et le Père Nicolas, cachés à Martincourt pendant ces dévastations, eurent beaucoup de peine à calmer son effroi et sa terreur ; il ne fallut rien moins qu'une lettre de son fils pour lui rendre la certitude qu'il réprouvait les sacriléges dont elle avait été le témoin. A son lit de mort, le 22 septembre 1799, elle chargeait encore Jennat et Colin, qui l'assistaient, de transmettre *à l'abbé*, avec ses dernières bénédictions, la prière de conserver intacte la foi qu'elle lui avait donnée. Personne mieux que Grégoire n'a flétri en termes énergiques les fêtes de la Raison, à Lunéville (14 brumaire et 31 germinal an II), à Nancy (30 brumaire an II), à Dieuze (5 fructidor an II), où l'agent du district invite les communes de son arrondissement à remplacer, dans les temples, les idoles des prêtres par les bustes de Marat et de Lepelletier ; à Sarreguemines (13 ventôse an II). (Voir les détails surtout dans l'*Histoire des sectes religieuses*, t. Ier, chap. III à chap. XVII).

On lit dans le testament de Grégoire : « Je lègue à M. Jennat, prêtre à Lunéville, mon ami, mon condisciple, compatriote et un peu parent, ma montre à répétition. Je voudrais faire aussi un legs à M. Colin, curé d'Emberménil, mon successeur ; je prie Mme Dubois d'en déterminer l'objet et la quotité. »

Le 13 décembre 1831, M. l'abbé Jennat remercie M. Marchal de lui avoir fait parvenir la montre « que le respectable M. Grégoire lui a destinée, dernière marque de cette inépuisable bonté de cœur qui le caractérisait d'une manière si rare jointe à tant d'autres qualités... Je n'avais pas besoin, pour me souvenir de lui, de ce legs ; mort comme vivant, il ne pouvait qu'occuper habituellement ma pensée. »

J'aurai à parler plus tard de Mme Dubois, que Grégoire appelait sa seconde mère. Les extraits suivants de ses testaments ne laissent aucun doute sur la nature de l'amitié qui les unissait : « (1er messidor an XII). Depuis quinze ans que j'ai presque toujours résidé à Paris, Mme Marie-Anne Brenier, épouse de M. Dubois, a eu la bonté de s'occuper de mes affaires temporelles, que je n'aurais pu gérer parfaitement, soit à raison de mon éloignement pour ce genre de travail, soit à raison de mes fonctions ecclésiastiques et politiques ; dans les chagrins et les maladies

qui m'ont affligé, dans les persécutions dont j'ai été l'objet, elle m'a constamment témoigné le plus vif intérêt ; la reconnaissance m'impose des devoirs à l'égard de cette vertueuse et respectable dame. En conséquence, n'ayant pour parents que des collatéraux au second degré, je l'institue mon héritière unique et légataire universelle... Elle sait d'ailleurs mes intentions. » Le 24 mai 1825, dans son codicile ou testament supplémentaire, il écrit : « Mme veuve Dubois a eu pour moi l'amitié d'une sœur et la tendresse d'une mère ; ces sentiments ont été invariables à travers les orages de la révolution, elle est ma légataire universelle pour tout ce qui m'appartient, biens meubles et immeubles, présents et futurs, excepté pour ce qui concerne ma bibliothèque, mes manuscrits, ma correspondance et mes papiers autres que ceux de mes affaires temporelles... » Le 10 mai 1831, dans un deuxième codicile ou dernier testament, il veut que Mme Dubois et ses exécuteurs aient la *saisine* des exécuteurs testamentaires ; il élève le chiffre des legs faits à ses trois nièces, il lègue *au respectable Guillon*, nommé à l'évêché de Beauvais, *tous ses livres suspects en diverses langues* et aussi son reliquaire. Il donne 200 fr. à l'asile des vieillards, dont le vénérable fondateur, M. l'abbé Renard, curé de Lunéville, avait, en 1809, refusé de lui rendre les honneurs réservés aux évêques.

8. Depuis 1835, comme délégué des écoles, comme inspecteur d'académie, comme propriétaire, j'ai eu de fréquentes et continuelles relations avec les contrées dans lesquelles Grégoire a exercé les fonctions ecclésiastiques. J'ai trouvé dans les archives et dans mes conversations avec ses contemporains le moyen de refaire l'histoire de sa jeunesse, que ses amis politiques n'ont pas connue et qu'ils ont mal appréciée.

9. Sur un registre à demi-rongé, dans la maison d'école de Vého, j'ai copié l'acte de naissance, que je reproduis textuellement : « 1750 le quatrième décembre est né Baptiste-Henry, fils de Bastien Grégoire et de Marguerite Thiébaut, ses père et mère ; il a été baptisé le 5e du même mois, il a eu pour parrain Henry Thiébaut et pour marraine Anne Janot, paroisse d'Esrail, qui ont signé avec moi. Ch. Christophe, Ch. Régulier, Henry-Joseph Thiébaut, Bastien Grégoire, Ane (*sic*) Janot.

10. Le musée de Nancy possède un buste de Grégoire, exécuté par David, et un beau portrait offert par M. Marchal, qui a donné aussi à notre Bibliothèque, en 1869, des manuscrits, des papiers, des notes, des objets qui ont appartenu à Grégoire, entre autres : 1° une mitre en soie tramée d'or, hauteur, 0m,40; largeur, 0m.32; bandelettes et franges, longueur, 0m,38; 2° une mitre en soie blanche, hauteur, 0m,38, largeur, 0m,32; bandelettes et franges, longueur, 0m,40; 3° une crosse épiscopale en cuivre doré, en trois morceaux; 4° un bougeoir en cuivre doré; 5° une croix pectorale en cuivre; 6° mules, soie rouge brodée d'or; 7° un encrier de poche, cuir bouilli, garni de cuivre, forme ovale, renfermant un tube en verre et six tuyaux de plumes d'oie; 8° *Breviarium blesience, pars verna; Parisiis*, 1787, 1 vol. in-12, maroquin rouge, étui; 9° un cadre doré entourant un portrait, largeur, 0m,22; hauteur, 0m.26. François, *pinxit*, 1801. Legros, *delin. et direxit*. Lecomte, *sculpsit*, 1819; 10° un médaillon rectangulaire portant une mèche de cheveux gris. (Je consacrerai un chapitre spécial à l'inventaire des manuscrits, des diplômes et autres pièces curieuses que notre zélé et savant confrère, M. Benoît, et ses intelligents Auxiliaires ont dressé avec un soin digne d'éloge.)

11. M. l'abbé Sanguiné, docteur en théologie, agrégé de la Faculté (4 août 1768), fut nommé professeur de théologie au collége de Pont-à-Mousson. En 1791, il refusa le serment et partit pour l'Allemagne. Appelé à la cure de Saint-Epvre, au retour de l'émigration, il y mourut en 1806, emportant l'estime et les regrets de la paroisse. Il avait été la providence du jeune Grégoire, qui en parle plus d'une fois : « La disparité « d'opinions n'altéra jamais l'intimité qui nous unissait; « dans toutes ses lettres, aux expressions de tendresse il « entrelaçait toujours celles du respect le plus profond pour « le caractère épiscopal, dont son élève était revêtu. » (*Hist. de l'émigration ecclésiastique*, chap. II.) En 1803, il reçut l'hospitalité chez le curé de Saint-Epvre, mais il ne fit pas visite à *son révérendissime évêque et confrère*, Mgr d'Osmont, évêque de Nancy, qui n'avait pas dû répondre à une lettre confidentielle que Grégoire publia dans ses Mémoires (t. II, page 415).

« Parmi les ecclésiastiques du diocèse de Nancy, Sanguiné, « insermenté, doit être cité comme un modèle de sagesse; « il fut toujours l'ami de la paix. La transfusion de ses « principes dans l'âme de tous les dissidents eût été le gage « certain d'une réunion franche et loyale. » En 1808, il a des paroles amères contre l'évêque de Nancy et contre les administrateurs de Lunéville, qui lui refusèrent l'entrée de l'église; il les accuse d'ignorance, ce sont des *brouillons orgueilleux*, *haineux*, *vindicatifs*.

Cependant, par une de ces contradictions étranges qui lui sont ordinaires, il avoue que très-peu de diocèses dirigés par des dissidents présentent autant d'impartialité dans la répartition des places. ... Il en fait honneur moins à l'évêque qu'à cette foule de pasteurs instruits, inflexibles et vénérables, et à la masse de la population sympathique aux constitutionnels. Dans son histoire des évêques de Toul, M. l'abbé Guillaume (t. V) donne de curieux détails sur le voyage de Grégoire en Lorraine (compte rendu de la situation du diocèse au 30 thermidor an x (18 août 1803). « Il y sema verbalement les doctrines consignées dans ses écrits. » J'ai lu dans les papiers inexplorés plusieurs documents qui justifient les assertions de l'honorable historien. Il y a parmi les autographes conservés à la Bibliothèque une lettre de Grégoire (Paris, 17 avril 1807), concernant la succession d'un de ses amis, M. Sanguiné, auquel lui-même, en 1803, il avait fait un legs, par son testament,

12. En 1803, retrouvant la signature de l'abbé Marquet, dans une lettre que lui adressait notre école centrale, il acquitta par sa réponse le devoir de la reconnaissance, en rappelant l'anecdote. « Il en est un parmi vous auquel j'ai une obligation spéciale, dont il ne se doute pas... » Et il raconte sa visite à la Bibliothèque, puis il ajoute : « Des citoyens voués aux fonctions respectables de l'instruction, me pardonneront d'avoir intercalé ici une anecdote que j'accompagne du sentiment de ma reconnaissance L'école centrale de Nancy est citée parmi celles dont la composition et le succès sont les plus éclatants... »

L'école centrale du département de la Meurthe, fixée à Nancy par une loi du 18 germinal an IV, est trop peu connue, je crois utile d'en dire ici quelques mots. Le 12 floréal an IV,

sur le procès-verbal des élections faites au concours, le jury d'instruction, composé de trois membres, MM. Mengin, ingénieur; Bouteillier, adjoint à la mairie; Saladin, juge au tribunal d'appel, et de deux suppléants, MM. Schuller, juge au tribunal d'appel, et Salle, de Pont-à-Mousson, ancien administrateur du département, nomme les professeurs dans l'ordre ci-après : 1° École de dessin, Laurent; 2° Histoire naturelle, Willemet; 3° École de langues anciennes, Lamoureux fils et Mollevaux fils aîné, adjoint; 4° École de mathématiques, Spitz; 5° École de physique et de chimie expérimentale, Haldat; 6° École de grammaire générale, Mongin; 7° École de belles-lettres, Nicolas; 8° École d'histoire, Coster; 9° École de législation, Thiriet. Bibliothèque centrale, Marquet, bibliothécaire. Le 1er prairial an IV, l'école est ouverte dans les bâtiments dits de l'Université et de la Visitation; son règlement est du 9 du même mois. La rétribution est fixée à 25 fr. Le préfet a le droit d'exempter les indigents. Il y a sept jours d'enseignement par décade. La durée des classes est en général d'une heure. L'installation de cette école fut accueillie avec reconnaissance, la révolution avait détruit nos beaux établissements scolaires; en 1801, les citoyens Gérard, Henriot, Milot enseignent les langues française et latine et professent les belles-lettres; le citoyen Becquilly donne chez lui des leçons de mathématiques... Quel contraste et aussi quels enseignements!

13. En 1763, le personnel du collége de Nancy, fondé par M. de Porcelets, évêque de Toul en 1710, fut augmenté par le roi de Pologne de deux professeurs de philosophie, d'un professeur de mathématiques et d'un professeur d'histoire et de géographie. En 1768, au moment de la dissolution de la Société (1er septembre), le personnel du collége se composait ainsi: le P. Masson, recteur; le P. Guénot, préfet du collége. Faculté de philosophie agrégée à l'Université de Pont-à-Mousson, le P. Lefebvre, doyen, professeur de physique; le P. Billy, professeur de mathématiques; le P. Guenot, professeur de logique. Faculté des arts: le P. Munier, professeur d'histoire et de géographie; le P. Couturier, professeur de rhétorique pour l'éloquence, et le P. Thiéry, professeur pour la poésie; le P. Douzé, professeur d'humanités. Quatre autres professeurs

pour les classes inférieures. En 1768, Louis XV, par lettres patentes du 3 août, transféra, à Nancy, l'Université fondée à Pont-à-Mousson, par le duc Charles III et le cardinal de Lorraine, en 1752, et en enleva la direction à la Compagnie de Jésus. J'ai exposé ailleurs la constitution de cette célèbre école, où l'on enseignait la théologie, le droit, la médecine, la philosophie, les mathématiques, la géographie, l'histoire, ainsi que les droits et priviléges que lui accordèrent successivement Louis XIII, Louis XIV, le duc Léopold et le roi de Pologne. Voici un extrait de l'édit du roi, donné à Versailles, en juillet 1768, registré le 8 août : « Nous nous sommes fait rendre un compte exact de tout ce qui concerne la Société des Jésuites, et nous avons résolu de faire usage du droit qui nous appartient essentiellement, en expliquant nos intentions à ce sujet. A ces causes et autres à ce nous mouvant, de l'avis de notre conseil, et de notre certaine science, pleine puissance et autorité royale, nous avons dit, statué, ordonné et par notre présent édit perpétuel et irrévocable, disons, statuons, ordonnons vouloir et à nous plaît qu'à l'avenir la Société des Jésuites n'ait plus lieu dans notre royaume, pays, terres et seigneuries de notre obéissance .... permettant néanmoins à ceux qui étaient dans ladite Société de vivre en particulier dans nos États, sous l'autorité spirituelle des ordinaires des lieux, en se conformant aux loix de notre royaume et se comportant en toutes choses comme bons et fidèles sujets. La Cour a donné acte de la lecture et publication; ouï ce requérant, le Procureur général du Roi ordonne qu'il sera suivi et exécuté selon sa forme et teneur, et régistré en ses greffes; ce faisant, les Jésuites tenus d'évacuer au 1er septembre prochain les colléges, maisons, séminaires, missions et autres habitations par eux occupés sous son ressort. Fait à Nancy, audience publique tenant, ce jourd'hui, huitième jour du mois d'août. » (*Recueil des ordonnances et règlements de Lorraine*, t. XI, p. 370.)

En vertu des lettres patentes du roi portant règlement pour la régie et administration des biens possédés par les Jésuites dans les duchés de Lorraine et de Bar, données à Compiègne le 5 août 1768, tous les biens de la Compagnie furent régis et

administrés par le sieur Forneron, nommé et établi économe-sequestre de tous lesdits biens.

Par suite d'une mauvaise gestion, en 1776, les revenus des biens des Jésuites ne suffisant plus à solder leurs pensions et à rétribuer les professeurs et employés des colléges de Nancy, de Pont-à-Mousson et d'Épinal, Louis XVI accorda les cours de philosophie et d'humanités desdits colléges à la Congrégation des chanoines réguliers de notre Sauveur. (Lionnois, t. III, *Histoire des villes vieille et neuve de Nancy*.)

La même année 1768, après le départ des Jésuites, 3 novembre, le collége de l'Université de Nancy fut organisé ainsi qu'il suit :

Bureau d'administration. — M. de Cœurderoy, premier président de la Cour souveraine; M. de Marcol, procureur général de la Cour souveraine; M. Dumat, recteur de l'Université; M. Viot, lieutenant-général de police; M. Breton, conseiller de l'Hôtel de Ville pour la noblesse; M André de Pirouel, avocat à la Cour, nommé par le bureau pour le maintien de la police dans l'intérieur du collége; M. Richer, conseiller trésorier de l'Hôtel de Ville; M. l'abbé Lionnois, principal; le sieur Béchet, secrétaire et receveur.

Personnel du Collége, au 3 *novembre* 1768. — M. J. B. Lionnois, prêtre, principal; M. Ch. Xavier Desvillers, prêtre, sous-principal; J. François Larcher, prêtre, professeur de rhétorique; Edmond Ferlet, clerc, régent de seconde; J. B. Massieux, prêtre, régent de troisième; J. B. Maigret, prêtre, régent de quatrième; André-Ch. Therrin, acolythe, régent de cinquième; Guillaume Thoirret, prêtre, régent de huitième; Jean-François Maillet, professeur d'histoire et de géographie.

Personnel de l'Université de Nancy, en 1769. — Recteur, M. Pierre-Antoine Dumat; vice-chancelier, M. Claude-Fr. Meynier, curé de Chaligny.

Faculté de théologie. — MM. François Mézin, prêtre, doyen; J. B. Alexandre de Baranger, prêtre, professeur; M. Joseph-Henry Sanguiné, prêtre, agrégé;

Faculté de droit. — MM. Pierre-Antoine Dumat, doyen; professeurs: MM. Claude-François Breton, François-Xavier

Chavane, Dominique Guillaume; agrégés : MM. André-Élie Schuller, Sébastien, Hubert Guillaume.

Faculté de médecine. — MM. Jean-André Tournay, doyen; Nicolas Jadelot, Gandozerode-Fusey, professeurs.

Faculté de philosophie. — MM. Christ Marc, prêtre, professeur de physique, doyen; Laurent Crud, professeur de mathématiques; Joseph Gaillot, prêtre, professeur de logique. Officiers de l'Université, notaire et receveur : MM. Antoine Meynier, Gauvain et Desvillers.

14. Avant 1789, le Clergé lorrain, en général, partageait les doctrines de Port-Royal et de Bossuet; il était dévoué à ce que l'on appelait alors les libertés de l'Église gallicane. Si pour Pascal et les Arnault la querelle avec les Jésuites avait été une affaire de famille, elle était pour Dom Calmet et pour Grégoire une querelle d'école. Adversaire des dévotions nouvelles recommandées par les Pères de la Compagnie, il en combattit les dangers, en s'appuyant sur l'écriture, sur les canonistes français et italiens, sur l'autorité de Pie VI. (*Hist. des sectes religieuses, des confesseurs, Ruines de Port-Royal.*) Il attaque surtout leur esprit dominateur, leur politique. « Les règlements rédigés, en 1602, sous le titre de *Monita secreta* de la Société, décèlent le vaste projet de gouverner le monde par l'ascendant de la religion devenue entre leurs mains un instrument de règne, un ressort politique. » — « De toutes les congrégations, la Société de Loyola seule a fait des règlements pour diriger la conduite de ses membres, qui seraient chargés de la direction spirituelle des princes. » — « Chez eux, le caractère personnel disparaît et ne laisse voir que celui de la société. » Cependant, cet *homme de colère et de bien et si peu enclin au pardon*, comme l'appelle Sainte-Beuve (*Port-Royal*, t. II), se montra relativement mesuré dans ses appréciations sur les membres de la Compagnie; il ne méconnut surtout ni leur moralité exemplaire, ni les services rendus à l'éducation de la jeunesse et à la propagation de la foi dans les contrées infidèles. En dépit des haines politiques qui le rendent souvent si injuste et si cruel, il reconnaît que, dans le nombre des Jésuites confesseurs de princes, *plusieurs doivent être cités avec de justes éloges.* « Ils ont rendu de très-grands

services surtout pour l'éducation et les missions; à travers tous les dangers, ils sont allés porter l'Évangile et planter la croix dans les contrées les plus lointaines; par surcroit de zèle, ils en ont fait connaître les productions, les usages, ils ont été utiles aux sciences. »

A l'Assemblée nationale, le 11 février 1790, en défendant les ordres religieux, il dit : « Les moines ne sont pas nécessaires à l'agriculture, mais ils lui sont très-utiles; on sait combien les campagnes ont perdu à la suppression des Jésuites... Je conviens, quant à l'éducation, qu'il n'est pas *indispensable* de les charger *encore* d'y concourir; lorsqu'ils auront été élevés dans les principes de notre constitution, ils pourront être plus propres à ces sortes de fonctions que *des citoyens libres*, que *des prêtres séculiers*. Relativement aux sciences, voyant ce qu'ils ont été, on verra ce qu'ils peuvent être. »

C'est surtout quand il parle de ses anciens maîtres qu'il trouve des paroles émues et des éloges mérités. On lit, au chap. III du premier volume des *Sectes religieuses,* le récit dramatique de l'entrée à la Convention du *peuple de Paris*, *qui*, *après avoir célébré sa régénération dans le temple de la raison*, *vient la cimenter dans le temple des lois*... C'était le 20 brumaire an II la Déesse de la liberté prend place à côté du Président qui lui donne l'accolade... Par un décret, la ci-devant église de Notre-Dame est convertie en un temple consacré à la raison... La moitié de l'assemblée part avec cette horde athéo-fanatique pour aller livrer l'antique basilique à une tourbe de prostituées, d'histrions et d'atroces persécuteurs Alors me revint à la mémoire le passage d'un discours de mon ancien professeur, le P. Beauregard, jésuite émigré, qui, prêchant dans cette église treize ans avant la révolution, s'écriait : Oui, c'est à la religion que les philosophes en veulent; la hache et le marteau sont entre leurs mains, ils n'attendent que l'instant favorable pour renverser l'autel. Oui, vos temples, Seigneur, seront dépouillés et détruits, vos fêtes abolies, votre nom blasphémé, votre culte proscrit! Mais, qu'entends-je? grand Dieu! que vois-je? aux cantiques inspirés, qui faisaient retentir ces voûtes sacrées, succèdent des chants lubriques et profanes. Et toi, divinité infâme du paganisme, impudique Vénus, tu viens ici

même prendre audacieusement la place du Dieu vivant, t'asseoir sur le trône du Saint des Saints et y recevoir l'encens de tes nouveaux adorateurs ! »

En 1751, le P. Leslie présenta à Stanislas une épître en vers, à l'occasion de la création de notre Académie, qui excitait une noble émulation chez *un peuple ami des autels, des vertus et des arts.*— Membre titulaire de 1754 à 1768, il figure sur nos registres avec le titre de P. Leslie de la Compagnie de Jésus.— De 1769 à 1779 il n'est plus que l'abbé Leslie, docteur en théologie. En 1780, je ne vois plus son nom ni parmi les titulaires ni parmi les associés. J'avais perdu la trace de ce laborieux confrère qui fut, en 1773, l'un des juges du concours pour l'éloge de la poésie, lorsque je retrouvai dans les Mémoires de Grégoire (t Ier, p. 336) la note touchante que j'ai citée — Émigré, en 1790, il était curé des catholiques à Oxford, lorsque son élève, en 1802, se rendit en Angleterre.

15. Parmi les cent mille vexations de l'ancien gouvernement qui a tant pesé sur la France, on doit compter celle qui a été exercée sur un ordre célèbre, les Jésuites, il faut les faire participer à votre justice. (Discours de Grégoire à l'Assemblée nationale, 19 février 1790.) Il propose que la moindre pension pour les religieux sortis du cloître soit de 800 fr. jusqu'à 50 ans, de 1,000 fr. jusqu'à 70 ans, de 1200 fr. au delà, et que cette disposition soit commune *avec les Jésuites.*

16. De 1833 à 1840, j'ai eu entre les mains et j'ai lu et relu avec émotion, les dix chapitres des ruines de Port-Royal (1 vol. gr. in-8° de 175 p., 1809), dans l'exemplaire que l'abbé Jennat avait reçu de son ami. J'y ai puisé l'inspiration de mon éloge de Dom Calmet et aussi une respectueuse admiration pour ces *bons* religieux qui, placés *entre le monde et l'éternité*, consacrent leur vie à la contemplation et à l'étude. Commencé en 1801, considérablement augmenté en 1809, ce livre contient une notice sur les deux monastères de Port-Royal, celui des champs et celui de la ville, des détails très-précis sur les causes de la persécution et de la destruction, sur l'état actuel des ruines, sur la maison *des Granges* habitée par ces solitaires qui ont rendu de si grands services *à la morale, à la religion, aux sciences, à la liberté publique, à l'éducation religieuse,*

sans laquelle, écrit-il (chap. VII), « toutes vos lois répressives, « vos tribunaux, vos échafauds seront insuffisants pour assu« rer la tranquillité publique; toutes vos institutions préten« dues libérales, vos théories sur la nature et le principe de la « vertu, iront se perdre dans le débordement de tous les vices « et de tous les crimes! Voyez l'état de la France et osez sou« tenir le contraire! » Dans les chap. VIII et IX, il cherche à éclairer quelques faits relatifs à l'histoire du Port-Royal et à l'état du jansénisme; le terrain est brûlant, Grégoire est triste, « il a besoin de protester de sa foi... « Quel que soit le sort que « nous réserve la justice ou la miséricorde divine, restons « invariablement unis à cette Église catholique qui, traversant « les âges, élève sa tête radieuse au milieu des sectes, qu'elle « voit successivement s'élever, s'écrouler autour d'elle, et « qui, appuyée sur les promesses de son divin fondateur, « marche à la consommation des siècles... » Le xe et dernier chapitre sur les sentiments religieux, que doit inspirer l'année séculaire de la ruine de ce monastère, est surtout remarquable; il a été loué même par Sainte-Beuve, qui n'a été juste ni pour Grégoire *érudit, mais sans critique, sans goût, esprit aussi illogique et aussi peu ordonné que MM. de Port-Royal étaient au contraire lumineux...*, ni pour *une brochure intéressante, en somme, mais pleine de faits entassés pêle-mêle comme des cailloux* (t. I, 19; t. II, 31; t. III, 244). En sa qualité d'incroyant et de sceptique, M. Sainte-Beuve ne peut pardonner à l'abbé Grégoire ni son aversion pour Voltaire, ni son respect pour la religion catholique! Napoléon, en 1809, chargea le comte Garnier de faire part au sénateur Grégoire du mécontentement que lui causaient quelques pages sévères de ce livre sur le despotisme de Louis XIV. Il se borna à répondre que « ce mécontentement se manifestait bien tard, car le Premier « Consul lui avait demandé et avait reçu de sa main, en 1801, « un exemplaire de cet ouvrage. »

Le jeune conquérant de l'Italie et de l'Égypte rencontrait souvent l'évêque, à Auteuil, chez la veuve d'Helvétius, Mlle de Ligniville, élève et nièce de Mme de Graffigny, l'amie des philosophes, des gens de lettres et des politiques.

17. Voulant donner une pleine exécution au projet formé par

le feu roy de Pologne, son très-honoré frère et beau-père, de transférer l'Université de Pont-à-Mousson à Nancy, le roi ordonne que le *collége* de cette ville sera composé d'un principal à 1200 l. de pension, d'un sous-principal à 1,000 l., de deux professeurs de théologie et un de rhétorique à 800 l., cinq régents, depuis la seconde à la sixième, à 600 l, le tout cours de France. Tous seront tenus d'habiter le collége On y établira un pensionnat. Le 4 août, homologation d'une délibération provisoire du bureau du collége, qui fixe la rentrée des classes au 1er octobre. Dans son assemblée du 18 du même mois, vu l'impossibité, le bureau ajourne la rentrée au 3 novembre.

18. La famille de Grégoire n'avait aucun patrimoine; il fut, comme tant d'autres, élevé à l'aide des bourses fondées pour le recrutement du sacerdoce, et surtout par la générosité des membres du clergé qui se faisaient un devoir d'appeler auprès d'eux, pour les instruire, les enfants dont l'heureuse physionomie et les qualités dénotaient l'aptitude et la vocation.

A la mort de son père, en 1783, il fit venir sa mère à la cure d'Emberménil et il ne cessa de la soutenir. Voici comment il parle de ses ressources : « Après la perte de mon « traitement d'évêque, la friponnerie des remboursements en « papier fit une nouvelle brèche à ma très-modique fortune, « le naufrage fut complet... » l'Évangile m'apprend que *le Fils de l'homme* n'eut pas où reposer sa tête .. toujours je me fis gloire d'être au nombre de ses disciples.. A cette époque (1795), je défiai le soleil d'éclairer un coin de terre qui m'appartînt, excepté les six pieds destinés à recouvrir mon cadavre..... Je ris encore de pitié en me rappelant (1808) que, lorsque je fus sans crédit, *les chers amis* enfilaient l'autre côté de la rue, du plus loin qu'ils m'apercevaient. . Patience, me disais-je, si jamais je me retrouve en place éminente, je les verrai humblement revenir chez moi... *Je les ai vus...* Je remontai mon âme au point de dire : Je sais souffrir, je ne sais pas m'avilir... J'étais éclaboussé par des brigands en place, mais qui n'auraient pas osé lever les yeux en ma présence Ma bibliothèque fut vendue à vil prix et dispersée; elle se composait de livres, dont plusieurs sont à peu près introuvables. Ma douleur ne peut être

appréciée que par des gens de lettres... Avant de me résoudre à ce sacrifice, j'avais interrogé mes bras... Saint Pierre faisait des filets, et saint Paul des tentes, rien n'est honteux que le vice; mais, pour cultiver, il faut des avances et des forces, il fallait surtout, pour ne pas contrister la plus tendre des mères, lui dérober la connaissance de ma détresse et lui procurer le superflu, même en me privant du nécessaire. Eh! que ne puis-je à ce prix la ramener à la vie et jouir du bonheur de la posséder! » La Restauration suspendit pendant quelques années son traitement de sénateur, il restreignit ses dépenses et vendit encore une partie de sa bibliothèque... Il ne se plaignit pas, les pauvres seuls en souffrirent, il n'avait aucun besoin personnel. Au retour d'une mission dans les Alpes-Maritimes, il disait à Mme Dubois : « Devinez combien mon souper de chaque soir coûtait à la nation? Juste deux sous, car je soupais avec deux oranges; aussi, je n'ai pas dépensé tout mon argent, voyez ce que je rapporte au trésor public... » Il montrait nouée dans le coin d'un mouchoir la petite somme épargnée sur ses frais de voyage.

19. Dans sa jeunesse, il chercha toujours (il aimait à le dire) l'amitié des personnes plus âgées que lui, afin de *s'assurer une hypothèque sur l'expérience des autres.* M. le chevalier de Solignac, secrétaire du cabinet et des commandements de Stanislas, avait été secrétaire général de la Lorraine et du Barrois. Membre de l'Académie de Rome et de celle de La Rochelle, correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de Paris, bibliothécaire, censeur et secrétaire perpétuel de notre Société littéraire, il a publié une histoire de Pologne en cinq volumes. — M. Gautier, chanoine régulier de la Congrégation de Notre-Sauveur, professeur de mathématiques et d'histoire des cadets-gentilshommes à Lunéville, publia plusieurs savants Mémoires de géométrie appliquée, dont un sur la manière d'augmenter l'action du vent dans les voiles des vaisseaux, une réfutation du Celse moderne, une critique du discours de Rousseau sur l'utilité des sciences, une traduction en vers du quatrième livre de l'Énéide, un poëme sur l'arc-en-ciel, où l'on trouve ces vers :

Pour vous, fils d'Apollon, c'est l'écharpe d'Iris,
Pour Newton, c'est un prisme aux célestes lambris.

Passionné pour l'histoire naturelle, il en avait rassemblé un riche cabinet; il était en relations avec les Académies de Paris et de Londres; son érudition était très-étendue, il a souvent rempli et animé nos séances et nos recueils académiques par ses lectures et ses travaux.

« Je fis connaissance, à Nancy, avec Gilbert qui, mécontent de notre Académie qui avait ajourné son admission, s'en vengea en poète, c'est-à-dire par des épigrammes, qu'il avait plaisir à me communiquer. J'en citerai une qui n'est pas, je crois, dans ses œuvres. L'Académie avait ajourné sa séance publique du 8 mars, à cause de la maladie de Louis XV; Gilbert fit courir le sixain suivant :

Messieurs, vous êtes avertis
Que demain notre Académie
Se proposait de décerner ses prix;
Mais quand le deuil de la patrie
A loin de nous chassé les ris
Peut-on donner la comédie?

20. « J'ai connu des hommes de toute croyance et sans croyance, et tout m'a fortifié dans les principes dont je suis imbu... Après avoir été dévoré de doutes par la lecture d'ouvrages prétendus philosophiques, j'ai ramené tout à l'examen et je suis catholique, non parce que mes pères le furent, mais parce que la raison aidée de la grâce de Dieu m'a conduit à la révélation... Une éducation chrétienne et raisonnée est l'un des plus grands bienfaits de la Providence, par là elle m'avait prémuni contre les dangers. »

21. On trouve dans tous ses écrits la preuve de son admiration pour Pascal, les Arnauld, Bossuet, Bourdaloue, le docte et sage abbé Fleury, dom Calmet, tous les défenseurs de l'Église gallicane. (Voir les *Ruines du Port-Royal*, l'*Histoire des sectes religieuses*, l'*Histoire des confesseurs* et même *son testament*.)

22. Voltaire était pour lui un gentilhomme libertin, un docteur d'impiété et de cynisme. Il le poursuit partout et toujours. Dans l'*Éloge de la poésie*, il en parle à peine. A l'Assemblée nationale, il s'oppose à ce qu'on accepte la dédicace de ses œuvres *entachées d'impuretés*... M. de Syllery déclare que l'éditeur Palissot retranchera tout ce qui attaque

la religion et les mœurs, l'archevêque de Paris adhère à l'opinion du curé d'Emb rménil, en ajoutant toutefois qu'une édition de Voltaire, purgée de tout ce qui est nuisible au cœur humain, ne peut qu'être avantageuse. (*Moniteur*, 1789, n° 62, p. 256.)

Les écrivains qui ont attaqué la religion ont souillé leur conduite et leurs ouvrages par des tableaux lubriques, l'auteur du *Dictionnaire philosophique* est aussi l'auteur de *la Pucelle*.. Marmontel, un jour, défendait Voltaire devant lui. « Sans les Jésuites, disait-il, qui ont irrité son amour-propre, il aurait été un saint Paul, un saint Augustin. Voltaire, répondit Grégoire, n'aurait jamais eu d'autres guides que sa vanité et sa cupidité » « J'ignore s'il est vrai que Voltaire ait trompé ses libraires, mais on sait qu'il volait, à Berlin, des bougies. Ce fait m'a été attesté de nouveau par l'excellente princesse douairière Amélie de Weimar » « Voltaire veut que l'on tire à balle sur les Jésuites et les jansénistes pendant qu'ils se mordent...; écrasez l'infâme... » (*Lettre du* 26 *janvier* 1762 à d'Argental) « Pascal, qui avait forcé les hommages de Bayle, fut attaqué par Voltaire: on fit imprimer ses pensées, en les mutilant. . » « Tout est pur, dit l'Apôtre, pour ceux qui ont le cœur pur, et rien ne l'est pour ceux qui sont impurs et infidèles; Voltaire n'en fournit que trop d'exemples par son affectation, non de traduire, mais de travestir les textes sacrés dans le style grossier du libertinage... » « Il fut le vil adulateur du libertin Richelieu et de la Pompadour, l'ami *intime* de la marquise du Châtelet...» « Le chevalier La Barre, condamné à mort pour avoir mutilé un crucifix et avoir mêlé le sacrilège à la débauche, déclare que son malheur était d'avoir lu le *Dictionnaire philosophique* et *la Pucelle*. » On décida, au club des Jacobins, la translation des cendres de Voltaire, de Romilly à Sainte-Geneviève, le marquis de Villette appuyait la motion, un décret de l'Assemblée nationale (30 mai 1791), sanctionné par le Roi, autorisa l'apothéose. « Le temple dédié à la patronne de Paris reçut, le 4 juillet, les restes d'un écrivain qui avait publié tant d'ouvrages impies et obscènes... Quatre chevaux blancs fournis par la Reine traînèrent le char surmonté du sarcophage, autour duquel étaient gravées des

inscriptions. Les corps scientifiques et littéraires, les théâtres, les colléges envoyèrent des députations; des troupes de femmes vêtues en blanc, couronnées de fleurs, suivaient le cortége... A ces vestales d'un nouveau genre furent associés des enfants des deux sexes... On décréta successivement l'admission au Panthéon de l'auteur d'*Héloïse* et des *Confessions*, où des détails licencieux sont revêtus de tous les charmes du style... »

J'ai choisi presque au hasard ces citations, qui montrent avec quelle énergie Grégoire, dont l'âme était chrétienne et pure, détestait les doctrines immorales et impies; il fallait un certain courage pour attaquer Voltaire, à l'époque de son triomphe; il se montra d'ailleurs impitoyable envers *ces jongleurs philosophiques*, comme il les appelle, qui *entonnent* la trompette pour célébrer les potentats, et *empoisonnent* le peuple par des écrits irréligieux et obscurs; il n'en épargne aucun, ni Bayle, ni J.-J. Rousseau, ni Diderot, ni Saint-Lambert, ni Parny, ni Pigault-Lebrun, ni Mirabeau, ni Nageon, ni le marquis de Condorcet, qui, élevé par une mère pieuse et par les Jésuites, devint l'un des ennemis les plus acharnés et les plus lâches de la royauté et de la religion! Comparez sa vie, son éducation, sa conduite à l'Assemblée nationale, les 19 et 20 juin 1792, ses écrits et sa mort, avec la vie, les œuvres, le testament de Grégoire, et jugez lequel des deux mérite le plus les circonstances atténuantes et l'indulgence de la postérité!

23. « J'aimais surtout l'ouvrage de Boucher *De Justa Henrici tertii abdicatione* et les *Vindiciæ contra tyrannos*, publiées par Hubert Languet, sous le nom de Junius Brutus Comme mes ennemis vont profiter de cet aveu, que j'aurais pu supprimer, afin de m'imputer un caractère séditieux que je n'eus jamais! Pour se divertir ne jette-t-on pas quelquefois à certains animaux des os à ronger? » J'ai étudié, dans les mêmes livres que Grégoire, les doctrines détestables de ces deux ligueurs, et je crois utile de les résumer ici pour montrer comment notre confrère en fit une servile et coupable imitation, dans ses trois écrits le plus odieusement révolutionnaires. (*Adresse aux députés de la seconde législative*, lue à la So-

ciété des amis de la Constitution séante aux Jacobins de Paris, et imprimée, par son ordre, pour être distribuée aux nouveaux députés et envoyée aux Sociétés affiliées, 1791, in-8°. *Opinion du citoyen Grégoire concernant le jugement de Louis XVI*; séance du 15 novembre 1792, in-8°. *Essai historique et politique sur les arbres de la liberté*, 1794.)

En 1579, Hubert Languet, l'ami de Camérarius et de Mélanchthon, publia un livre intitulé : *Vindiciæ contra tyrannos, sive de Principis in Populum, populique in principem legitima potestate, Stephano IVNIO Bruto celta auctore.* (Edimburgt, 1579, p. in-8°, 236 pp.). Ce traité se divise en 4 parties : 1° il est permis aux sujets de désobéir aux princes, qui commandent ce que la loi de Dieu réprouve. *Id est utri potius Deo an Regi obediendum sit.* L'insurrection contre le tyran est un devoir. *Si obediamus, rebelles sumus.* 2° Est-on obligé de résister à un prince qui veut enfreindre la loi de Dieu ou ruiner l'Église? Oui, certainement. *Item quibus, quomodo et quatenus?* C'est une obligation pour les magistrats et pour les États, mais non pour l'individu. Le tyrannicide n'est licite qu'à la condition d'une mission manifeste. *Cæterum, ni extra ordinem ad id munus vocatos evidenter appareat.* 3° La résistance à un prince qui opprime l'État est légale et obligatoire. La royauté, en effet, est à la fois l'œuvre de Dieu et du peuple. La souveraineté du peuple est inaliénable. Le roi doit consulter la représentation nationale et respecter les privilèges des provinces. Si un roi légalement élu devient tyran, les États, et non les particuliers, ont le droit de le frapper par le glaive. Si c'est un usurpateur, chacun a le droit de le tuer ; car il n'y a pas eu contrat, c'est un ravisseur. *Non regem amplius, sed tyrannum, non judicem, sed prædonem, non legis custodem sed violatorem esse.* 4° Les princes voisins peuvent secourir des sujets insurgés pour la vraie religion. Les exemples sont nombreux dans l'histoire, à Rome, en Grèce, en France, chez le peuple de Dieu surtout : Joad ne chasse pas seulement l'impie Athalie, il la fait massacrer. *Non modo e solio exturbat, verum etiam e medio tollit : probatur Joiadæ facinus et merito, justa causa movebatur, tyrannidem enim, non regnum oppugnabat.* « Voilà, dit Junius, les doctrines de la

sainte Écriture : *Et ea quidem omnia ex scriptura sacra constare videntur.* » C'est au nom de la piété, de la justice, de la charité, qu'il importe de défendre l'Église, de réprimer l'audace des tyrans, de venir en aide aux opprimés. *Qui vero hæc tollunt, pietatem, justitiam, charitatem de medio tollere et extinguere omnino volunt.*

Dix ans plus tard, un théologien fanatique publie le traité *De justa Henrici tertii abdicatione e Francorum regno, libri quatuor.* Les doctrines sont violentes, implacables, sanguinaires :

1° L'Église et le peuple ont le droit de déposer les Rois. L'Église par l'intermédiaire du Pape, le peuple en vertu de son droit souverain. Il élit les Rois ; *Reges a Populis constitutos :* il a sur eux droit de vie et de mort.

2° Henri III doit être déposé par le Pape, et cela pour dix raisons : il est parjure, assassin, meurtrier, fauteur d'hérésies, schismatique, simoniaque, sacrilége, magicien, excommunié, impie. *Quod Henricus plane impius sit crimen decimum;* ses partisans aussi sont excommuniés : *Qui cum Henrico stant et præliantur omnes quoque excommunicati.*

3° Henri III doit être déposé par le peuple pour huit raisons : il est perfide, dissipateur des finances, tyran, cruel, inutile au gouvernement, adultère, coupable de tous les vices ; il s'est condamné de sa propre bouche. *Henricus proprio ore damnatus, crimen octavum* (p. 345).

4° Dans les conjonctures présentes, il y a urgence ; on ne peut attendre la formule de déposition et il faut recourir aux armes. « *Frustra ab Henricianis ad concilium futurum provocari.* » On ne peut lire sans horreur le récit, dans le texte, du meurtre de Henri III (p. 451). *Mors Henrici inopina ac cædes mirabilis... Henricus nudus percussus, cum adhuc alvum exoneraret... Admirabile judicium dei in Henrici cæde... in stercoraria sede percussus.* « Il n'insulte pas seulement le mort, qu'il dévoue aux supplices de l'enfer, il attaque aussi le Béarnais : il est relaps, excommunié, hérétique. *Tot sceleribus ac crudelitatibus insignem.* » Il faut le chasser, le combattre sans trève et sans merci. *Felix conditio in qua et pulchrum vincere et mori securum est* (p. 455).

Le même Jean Boucher, persévérant dans sa haine, publia en 1594, en français, neuf sermons prononcés en l'église Saint-Merry, à Paris, sur la simulée conversion et nullité de la prétendue absolution de Henri de Bourbon, prince de Béarn, à Saint-Denis, en France, le dimanche 25 juillet 1593. »

Voir, entre autres, le discours de Grégoire contre l'inviolabilité du roi à la convention (*Moniteur*, 1792, n° 322), et son éloge de *l'Œuvre immortelle* de Languet, p. 5 du rapp. du 22 germinal an II, sur la bibliographie.

24. MM. de Jankowitz de Lunéville et Euskerkem de Borroger avaient été, chez le curé d'Emberménil, les condisciples de Grégoire, que l'on recevait avec bonté au château de Marimont-la-Basse, qui était le siége d'une baronnie au XVIII[e] siècle Le contraste des privations du foyer de son père avec les splendeurs de la vie de château, exercèrent, si j'en crois les récits que j'ai entendus, une fâcheuse influence sur l'esprit du petit paysan de Vého. Il y a dans ses premiers écrits une certaine amertume, une sorte d'animosité mal déguisée contre la noblesse, qui « regarde le peuple comme son esclave, le roi comme son rival, le clergé comme sa proie » (Lettre de 1789.) J'ai vainement cherché dans ses ouvrages et dans ses mémoires un mot de reconnaissance pour les honorables familles, dont le souvenir est encore cher dans le pays. Je m'expliquais peu le legs de 400 fr. qu'il laissait aux pauvres et aux écoles de ce village, lorsque je trouvai sur les registres la preuve qu'il y exerça les fonctions de vicaire, du 6 janvier 1776 au 15 avril 1782. J'ai constaté le soin qu'il apportait à la rédaction des actes de baptême, de mariage et de décès. En 1778, M. de Borroger, seigneur du dit lieu, donne à la commune des bois pour la reconstruction de l'église; le vicaire a dirigé les travaux; la bénédiction a lieu le 15 novembre; le curé de Bassing et M. de Borroger signent le procès-verbal rédigé de la main de Grégoire, dont le nom ne figure pas dans l'acte. On voit à la bibliothèque de Nancy une note manuscrite sur la statistique des actes de l'état civil de Marimont. Il aimait à répéter que sa roture remontait probablement jusqu'à Adam: « Né plébéien comme Chevert, André del Sarto, persuadé que chacun est le fils de ses œuvres, je ne veux jamais séparer ma

cause du peuple..... Heureux habitants des hameaux, n'enviez pas le faste de nos cités ni ces palais habités par l'orgueil; ma naissance m'avait destiné à partager votre félicité, faut-il que j'en sois réduit à chanter les plaisirs que j'avais goûtés! » (1773). « Les hommes ne sont que trop enclins vers les préjugés; sur cent qui vont en voiture, on peut croire que quatre-vingt-quinze se préfèrent au malheureux piéton et oublient qu'ils doivent passer du carrosse dans le corbillard. »

Il reprochait à la noblesse de partager les idées des philosophes et de négliger la pratique de la religion. « J'ai connu un sot titré qui se croyait un grand homme, parce qu'il bravait les préceptes de l'Église sur l'abstinence. Quand il avait répété avec emphase les vers de Voltaire :

Les prêtres ne sont pas ce qu'un vain peuple pense...

Et ceux-ci de saint Lambert :

Le triste ennemi des plaisirs
L'est aussi du Dieu qui les donne.....

il croyait avoir justifié son incrédulité et ses débauches.» (*Hist. des sectes relig.*. t. VI)

25. Un des amis de sa vieillesse, dans une notice historique dont j'aurai à discuter les assertions sur plusieurs points essentiels, ne cite que pour mémoire cette *petite production, quoiqu'elle ne manque pas d'une certaine valeur littéraire.* Que M. H. Carnot néglige l'une des œuvres qui révèle le mieux peut-être la physionomie morale de Grégoire, je ne m'en étonne pas; il n'avait aucune de ses convictions religieuses, et même en politique il ne partageait pas ses opinions sévères sur certains hommes, sur certains événements, surtout sur la Convention. Une sèche analyse ferait mal ressortir le plan, l'ordonnance, la richesse des développements de cet éloge, qui compte 72 pages; il faut le livre pour apprécier la puissance de sa forte et brillante éducation et pour comprendre dans quelle large mesure l'élève des Jésuites ressentait les charmes de l'élégance attique et de l'urbanité romaine. Je me borne, à regret, à quelques citations : « L'émulation m'entraîne dans la carrière qu'ont parcourue ceux que vous avez couronnés..... Né avec un penchant décidé

pour la poésie, je veux faire son éloge: qu'elle soit agréable et charmante, tout le monde en convient; qu'elle soit utile, tout le monde n'en convient pas; heureux si je puis prouver utilement et agréablement qu'elle joint l'utile à l'agréable. Du reste, Messieurs, n'attendez pas de ma jeunesse ce qui est au-dessus de ses forces, je veux dire un ouvrage digne de vous. L'homme, déchu de l'état d'innocence, est devenu la victime de l'erreur; un penchant malheureux le pousse au vice..... il connaît le bien, il fait le mal. En vain le Stoïcien lui crie tristement que la vertu seule le rend heureux...... Orgueilleux philosophe, prétends-tu par ta morale aride et sévère enchaîner son cœur? Le poëte seul le peut entraîner; chez lui le vice n'est point une manière d'être de l'âme contraire à la raison (ma main trace avec peine ces mots arides), c'est un monstre qui traîne à sa suite les remords, le dégoût, le désespoir; c'est un chemin qui mène à l'abîme, c'est un serpent caché sous les fleurs. Mille chimères embellies par la muse se réalisent à mes yeux étonnés; les bois, les fontaines ont la vie, le zéphir folâtre, l'écho s'attendrit..... C'est le secret magique de la poésie qui arrache des pleurs à saint Augustin, lorsqu'il voit Didon sur le bûcher. L'empire de la poésie s'est fait sentir à tous les peuples et à tous les siècles..... Le vieil Homère a des mausolées, des statues et des temples..... Horace et Virgile, nés dans la poussière, brillent à l'ombre du diadème, dans une ville qui mettait sur la même ligne ses plus beaux triomphes et la muse informe d'Eunius..... Corneille, le grand Corneille, pourrait seul former un héros par la sublimité de ses idées et la noblesse de ses sentiments.. .. ses œuvres sont le meilleur traité d'éducation que l'on puisse mettre aux mains de la jeunesse. Écoutons la poésie chanter, la lyre en main, les sages et les héros: quelle fermeté dans Régulus! Des tourments affreux l'attendent à Carthage, il il le sait et il y retourne, dit Horace, d'un œil sec et intrépide.... Quel modèle dans Stanislas? Né héros, il obtint une couronne et sut la porter. Quand le poëte (Gresset) me le peint aussi grand au sein de l'adversité que sur le trône, quand il le montre inébranlable au milieu des revers, je crois voir ce juste, qui est tranquille, tandis que l'univers s'écroule avec fracas. Le poëte assure que ses chants ne sont que l'écho de la voix pu-

blique. Hélas! Messieurs, qui le sait mieux que nous? Faut-il rappeler la perte de notre père et renouveler des cris superflus? Puisque nos larmes ne pourront jamais nous le rendre, jouissons de ses bienfaits et bénissons sa mémoire! » Plus tard Grégoire insulta à la majesté des princes; à la Convention, il invita Barrère à retirer de l'un de ses rapports l'éloge de Louis XII, et il promit de prouver que ce prétendu père du peuple en a été le fléau (*Monit.* 1793, n° 215); mais il resta juste envers Stanislas. En parlant « des potentats qu'une prostitution adulatrice appelait *grands*, *sages*, il ajoute : « La postérité offre à l'amour des peuples Stanislas le bienfaisant et jette son gendre *le bienaimé* dans l'égout de l'histoire. »

Dieu lui-même s'est servi du langage de la poésie pour dicter ses oracles... La première, la plus sublime, la plus majestueuse poésie est celle des Hébreux, que toute la richesse des muses profanes n'égalera jamais. J'ouvre David, quelle énergie! quelle noblesse! quelles images! Tantôt c'est un Dieu terrible qui s'arme de son courroux, tantôt miséricordieux, il ouvre sa main... Que cette lyre est touchante lorsqu'elle nous mène pleurer sur les bords du fleuve de Babylone les malheurs d'Israël!... Sion, la sainte Sion, hélas! est désolée, ses enfants captifs errent sur un rivage ennemi... Comment répéter sur une terre étrangère nos cantiques sacrés!..... Divine poésie, la religion concourt à ta gloire, étends ton empire sur l'univers.....

Mais, dit-on, les poètes ont abusé de la poésie.. .. Je condamne les panégyristes du vice, j'abhorre les apôtres d'irréligion, je défends la poésie et non les poëtes... Catulle, Tibulle, Ovide, tant d'autres anciens et modernes ont chanté l'amour en dépit des chastes muses, qui les désavouent;..... ils ont abusé du plus beau des talents, leur faute n'est pas celle de l'art..... Ainsi pensaient Platon, Cicéron, le grand Augustin, dont les hymnes et le goût pour la poésie font bien voir qu'il n'en condamnait que l'abus..... La gloire que donne les Muses ne vieillit pas.... Ilion n'est plus, mais sa valeur vit encore dans Homère, les vainqueurs olympiques ne remportaient que de frêles couronnes, Pindare leur en a donné d'immortelles.....

« Sophocle, Euripide, Virgile, Horace font encore notre admiration; les roses d'Anacréon conservent toute leur fraîcheur..... » La poésie a le privilége de plaire à tous, jeunes et vieux, savants et ignorants..... courbé sous le poids des ans, le vieillard aime encore la peinture des ris et des grâces; prêt à payer le tribut à la nature, il sacrifie encore à la beauté des Muses, il cadence encore des chansons... Tel, il m'en souvient, mon bisaïeul chantait à mon enfance les triomphes de Louis-le-Grand... » La péroraison est empruntée à la mythologie : « Peintre téméraire, peut-être deviendrai-je le ministre de Morphée en continuant à défigurer les beautés de la poésie; qu'elle paraisse elle-même et ses grâces parleront plus éloquemment que ma faible voix.... Tel autrefois Hypéride, plaidant pour une beauté phrygienne, vit échouer sa rhétorique devant l'inflexible aréopage; mais Phryné parut avec ses charmes et Phryné eut raison, car elle était belle ! »

Dans sa vieillesse, Grégoire désavoua plusieurs passages de son *Histoire des arbres de la liberté*, ainsi que son rapport au sujet de la Savoie, et il parut regretter que le ton de son *Éloge de la poésie* fût peu convenable à la dignité de ses fonctions ecclésiastiques.

26. Edmond Ferlet, clerc, régent de seconde au collége de Nancy depuis 1766, avait été plusieurs fois couronné par l'Académie. « Très piqué de n'avoir pas obtenu la palme, il exhala son humeur dans une préface à la tête de son mémoire qu'il fit imprimer. Il a mis aussi au jour, en deux volumes, un recueil d'observations sur Tacite; l'ouvrage est savant, mais quand on est royaliste, pourquoi travestir des auteurs républicains ? » (Mém., t. Ier, pag 390.)

En 1773, notre Académie comptait 13 membres honoraires et 16 titulaires, dont voici le nom et la qualité : *Honoraires :* MM. le cardinal de Choiseul, prince du Saint-Empire, primat de Lorraine, archevêque de Besançon; Poncet de la Rivière, ancien évêque de Troyes; le comte de Tressan, lieutenant général des armées de France; de Saint-Lambert, mestre de camp de cavalerie, de l'Académie française; le comte de Custines; Drouas, évêque, comte de Toul; le chevalier de Boufflers, abbé de Longeville et de Béchamp; de La Galaizière, intendant de Lorraine; le comte de Lucé; le marquis de Voger de Paulmy;

le duc de Fleury, gouverneur général de Lorraine; le comte du Rouvrois, directeur; de Cœurderoy, premier président de la Cour souveraine. — *Titulaires :* MM. le chevalier de Solignac; Thibault, conseiller d'État, procureur général de la Chambre des comptes de Lorraine; de Tervenus, écolâtre de l'insigne église primatiale; Gautier, chanoine régulier; Leslie, prêtre; Bayard, président du collége royal de médecine; Haumant, médecin de l'hôpital Saint-Stanislas; Cupert, docteur en médecine; Liébault; André du Pirouel, avocat consultant; de Niceville, avocat, sous-directeur; Pierre de Sivry, président à mortier; Durival, lieutenant-général de police honoraire; le P. Husson, cordelier, provincial de Lorraine; Jadelot, professeur de médecine en l'Université; Boutier, maire royal de Nancy, de la Société des arts et sciences de Metz. Le nombre des membres associés était de 75.

27. Recevez, aimables muses, l'hommage de mes faibles essais; daignez sourire aux efforts d'un jeune rimeur occupé sans cesse à captiver vos regards..... Un duvet léger naissait à peine sur mon menton et déjà je tentais de gravir le Parnasse..... Oh! si, pour prix de ma constance, je pouvais être reçu au nombre de vos nourrissons, les bords de la Vezouse embellis dans mes vers..... Tantôt prenant un essor plus hardi, j'oserais m'élancer au sein de la divinité et célébrer les bienfaits du Père des humains.... (*Éloge de la poésie.*) « MM Gautier et de Solignac corrigeaient mes essais poétiques, j'ai tout brûlé; je regrette cependant un ouvrage en vers de neuf syllabes..... (Mém., t Ier.) » Je me souviens avoir lu chez l'abbé Jennat plusieurs pièces de vers de Grégoire, paraphrases de psaumes, invocations à l'amitié, souvenirs de jeunesse, et cette traduction en vers d'une épigraphe prophétique composée pour la nouvelle église de Sainte Geneviève, et imprimée dans le tome Ier de l'*Histoire des sectes religieuses :*

Aujourd'hui dans tes murs, ô reine des cités,
Un temple se construit digne de ta patronne;
Mais ce n'est plus le temps de nos solennités.
Tardive piété, ta dernière heure sonne;
Avant que ton encens fume dans ce saint lieu,
Lutèce n'aura plus de prêtres ni de Dieu!

Je préfère de beaucoup le texte latin :

> Templum augustum, ingens, regina assurgit in urbe,
> Orbe et patrona virgine digna domus.
> Tarda nimis pietas, vanos moliris honores,
> Non sunt hæc cœptis tempora digna tuis.
> Ante Deo in summa quam templum erexeris urbe
> Impietas templis tollet et urbe Deum...

et je pardonne à notre confrère d'avoir brûlé ses œuvres poétiques; lutteur intrépide et passionné, il n'a ni le *mens divinior*, ni le *os magna sonaturum*, dont parle Horace. Cependant il aimait les vers, surtout les vers latins; il en faisait, il en citait volontiers, et à propos. J'ai trouvé dans ses notes inexplorées une pièce de vers de « M. Meynier, curé de Chaligny, ci-devant chancelier de l'Université de Nancy, homme de mérite et de vertu, « *Religionis querelæ* » qui mériterait d'être publiée.

28. Les fêtes de la cour de Léopold et de Stanislas avaient attiré en Lorraine des artistes, des philosophes, des poëtes; notre noblesse admirait les théories de Rousseau, les doctrines de Montesquieu et d'Helvétius; l'esprit de Fontenelle et de Saint-Lambert qui, à la porte du tombeau, publiait, en trois volumes, un catéchisme impie; les beaux vers surtout et le scepticisme de M. de Voltaire, l'hôte de l'Abbé de Senones, le pieux Dom Calmet, et du Roi bienfaisant. Je ne dirai rien qu'un mot sur ceux que j'ai cités, ils appartiennent à notre histoire de Lorraine :

Le P. de Menoux, de la Compagnie de Jésus, supérieur des missions royales, confesseur de Stanislas, membre des Académies de Rome et de La Rochelle, connu par quelques intrigues et quelques brochures (Grégoire, *Hist des Confesseurs*, p. 183), mourut à Lunéville en 1866. Il était, en 1751, membre de notre Société, et il prononça, le 11 mars 1752, un discours remarquable consigné dans nos Annales. Je copie textuellement une note trouvée dans les manuscrits de Grégoire : « Le P. de Menoux, homme d'un rare mérite et bien capable, a dirigé les études du P. Cérutti qui, à l'âge de vingt-deux ans, immortalisa sa plume et son nom par un ouvrage intitulé : *Apologie de l'institut des Jésuites*. « Cet ex-jésuite, en 1791,

entra à l'Assemblée législative, il prononça l'oraison funèbre de Mirabeau et mourut en 1792; il était l'un des rédacteurs de la *Feuille villageoise.* »

Le P. Collin, à Bar-le-Duc, bénédictin, était un poëte latin... (Digot, t. VI, p 329.)

M. de Bouteiller, président de l'Académie, en 1803, avait été reçu dans la Compagnie le 23 août 1776. (Voir son éloge dans nos Mémoires, 1819.)

Boufflers (Stanislas, chevalier de), né à Lunéville en 1737, fut élevé à la cour par sa mère, la belle et spirituelle marquise (née Beauvau-Craon); il publia des poésies légères et des contes trop souvent licencieux (*Aline, reine de Golconde*, 1761; divers poëmes critiques, 1763); membre de l'Académie française (1788), il fut grand bailli de Nancy et député de la noblesse aux États généraux. Émigré en 1790, il rentra en France en 1800, et donna lui-même, deux ans avant sa mort, une édition complète de ses œuvres (2 vol in-8°, 1813).

Dans son essai historique sur la vie et les écrits de François de Neufchâteau (Paris an VII), M. de Cubières dit qu'il naquit près de Vaucouleurs, le 17 octobre 1751. C'est une erreur : notre célèbre confrère Nicolas François est le fils légitime de Nicolas François, régent d'école, et de Marguerite Gillet, son épouse; il est né le 17 avril 1750, sur les cinq heures du soir, à Saffais (Meurthe), et il a été baptisé le lendemain. Comme Grégoire, François avait une intelligence précoce, de plus, il était né poëte. En 1761, le Bailli d'Alsace, qui habitait Neufchâteau, l'envoya achever ses études au collége de Toul. A quatorze ans, il écrivait à Voltaire, il publiait des poésies fugitives et un *Éloge des roses*; à dix-huit ans, il était nommé au concours et, par acclamation, professeur de poésie au séminaire épiscopal de Saint-Claude. En 1789, le 1er mars, il fut chargé de porter à l'assemblée du bailliage de Toul le cahier du bourg de Vicheray, adopté par huit villages. Membre de la Législative, il en fut successivement secrétaire et président; les feuilles du temps répétaient qu'il était *un modéré, un coquin de philosophe, qui ne tarderait pas à recevoir la peine de ses crimes...* Cependant il composait des hymnes patriotiques et notamment une prière républicaine *que Robes-*

pierre lui avait commandée pour la fête de l'Être suprême, dont le peintre David dessina l'ordonnance. On l'accuse d'être l'auteur d'une fable ignoble : « Le Porc et la Panthère,» *fable nouvelle pour orner la mémoire des petits sans-culottes, par un émigré.* Ministre de l'intérieur, François, en l'an VII, arrêta que *le Catéchisme de morale si purement, si élégamment, si philosophiquement rédigé par l'illustre Saint-Lambert, serait imprimé en placard et affiché dans toutes les écoles primaires.* « De l'an V à l'an VII, dit Grégoire, la persécution religieuse fut *violente, exaspérée.* L'empereur Julien n'eût été qu'un novice sous la Convention et sous le Directoire, qui a raffiné en astuce et en perfidies. » François de Neufchâteau suivait les conseils qu'on lui donnait : « C'est la religion prétendue catholique qui a inondé la France de sang, elle est la plus ardente menace de la liberté des peuples..; on dit cette hydre terrassée, prenez garde qu'elle ne renaisse; vous êtes le Ministre de l'intérieur, c'est à vous qu'il appartient d'appliquer le fer à ces têtes demi-coupées; ce n'est pas par la persécution que vous en viendrez à bout, mais par cette arme, que Voltaire maniait si bien et qu'il vous a léguée, par le ridicule. Favorisez les ouvrages où sont dévoilés les crimes du sacerdoce, ceux où l'on inspire pour lui une profonde horreur, ceux où l'on se moque de son charlatanisme, faites circuler ces ouvrages dans la République comme le meilleur de tous les contre-poisons. »

A la distribution des prix du prytanée français, le 6 fructidor an VI, à midi, le Ministre de l'intérieur entre dans la salle, au son des instruments qui répètent les airs chers aux républicains et aux cris répétés de : Vive la République! Après un discours des citoyens Abrial et Champagne et la lecture d'une ode plate et fade par un élève-citoyen suivant les cours de l'école polytechnique, le Ministre (le fils du maître d'école, l'élève boursier du séminaire de Toul) prend la parole pour insulter l'ancien régime : « Ils ne sont plus les jours où la bassesse, l'adulation, la cupidité, monstres nés de la monarchie, arrachaient les palmes aux plus dignes pour en décorer le fils privilégié de l'homme puissant. »

Secrétaire du Sénat conservateur en 1801, président en

1804, il remet le sceptre impérial à Napoléon, au nom du Sénat, du Peuple et de l'Armée... « Dieu protége la France, lui dit-il, puisqu'il vous a créé pour elle .... » Il félicite le Pape d'avoir été désigné par la Providence pour sacrer l'Empereur. En 1814, il adhère à la déchéance, et présentant au Roi une députation de la Société d'agriculture, il parle « *du gouvernement tutélaire du père de famille, qui nous est rendu.* »

Si j'ai insisté sur quelques incidents de la vie de cet homme distingué à plusieurs titres, c'est que j'ai dû justifier le peu d'estime que son collègue Grégoire avait pour lui; il lui reprochait son irréligion, il le classait dans la catégorie de « *ces grands républicains qui, après avoir capté avec des mots la faveur populaire, sont devenus des adulateurs si vils, qu'on cherche inutilement des mots propres à les peindre.* » J'aime à dire que François, ministre, créa tout exprès pour l'Évêque de Blois, dénué de ressources, une place de conservateur à la bibliothèque de l'Arsenal, avec 4,000 fr. de traitement. Notre confrère n'oublia pas combien cet emploi lui avait été utile; il légua par son testament à cette bibliothèque sa riche collection de livres et de documents relatifs à la traite et à l'esclavage des nègres.

29. Le 15 avril 1781, il succéda, à Emberménil, au curé Cherrier, qui avait administré cette paroisse depuis 1757.

Le travail, la prière, l'exercice de la charité occupaient tous ses instants; il avait mérité l'estime de ses confrères et l'affection des fidèles; les renseignements que j'ai recueillis de la bouche de ses contemporains sont unanimes pour attester l'intégrité de ses mœurs et l'austérité de sa vie. « Vicaire et curé par goût, je formai le projet de porter aussi loin qu'il est possible la piété éclairée, la pureté des mœurs et la culture de l'intelligence chez les campagnards, non-seulement sans les éloigner des travaux agricoles, mais en fortifiant leur attachement à ce genre d'occupations.... J'avais une bibliothèque uniquement destinée aux habitants de la campagne; elle se composait de livres ascétiques bien choisis et d'ouvrages relatifs a l'agriculture, à l'hygiène, aux arts mécaniques.... La confession établit dans la religion catholique des rapports plus immédiats entre les pasteurs et les fidèles; or, telle était, en gé-

néral, la confiance de mes paroissiens, que si je n'avais posé des bornes nécessaires à leurs révélations spontanées, souvent ils les auraient franchies. De là je concluais à la nécessité pour les prêtres d'avoir une conduite d'autant plus sévère pour eux-mêmes, que le ministère offre quelquefois des dangers personnels. » (Mém. t. II)

30. J'ai pu constater sur les registres de la paroisse les rares absences du curé, et j'ai trouvé dans ses papiers inexplorés, conservés en 3 cartons, 2 custodes et une liasse à la bibliothèque de Nancy, des notes, des remarques, des souvenirs très-curieux sur ses voyages dans les Vosges, en Alsace et en Suisse. J'ai examiné surtout, avec le plus grand intérêt, un manuscrit autographe de Mgr l'évêque Grégoire intitulé : *Promenade dans les Vosges*, 8 feuillets de préliminaires, 126 feuillets pour la relation. Je publierai quelques fragments de ces voyages, où il parle avec émotion du B. P. Fourrier, de ses bienfaits, de son apostolat, sans oublier le pasteur Stuber, ministre luthérien, et le vertueux Oberlin du Ban de Roche, l'ami et le père de cette peuplade.... « Il leur distribuait des prix et souvent *des matières premières.* »

31. Il avait pour Dom Calmet une grande vénération ; il étudiait ses œuvres, il admirait sa piété, il imitait sa vertu de chasteté. Il fait, dans tous ses écrits, l'éloge de ce religieux « que les gens superficiels ne connaissent que par ses *Vampires.* » Il alla, comme lui, visiter le sanctuaire vénéré d'Ensielden, dont il avait lu la description dans le *Diarium helveticum* de l'abbé de Senones, et comme lui il entreprit de continuer l'histoire générale de notre province « La vertu, disait Hall, peut être louée par Platon ou Shaftesbury, mais elle tire toute son aurité et son efficacité de la religion. Je déclare n'avoir trouvé de vertus solides que sous son égide.... Par quelle fatalité la plupart des écrivains qui ont attaqué la religion ont-ils aussi souillé leur conduite ou leurs ouvrages par des tableaux lubriques ?.... Elle doit être bien horrible l'agonie d'un homme qui, en mourant, peut se dire : Je laisse un ouvrage qui me survivra pour corrompre jusqu'à la dernière postérité ! (Mém. t. II.)

Certes, ces pensées, si bien affirmées et développées, dans

chacun des testaments, dont nous avons les copies certifiées à la bibliothèque, sont bien celles d'une âme chrétienne!

32. On ne saurait trop louer la piété filiale de Grégoire ; il honora son père et sa mère, depuis sa plus tendre jeunesse jusqu'au dernier jour de sa vie, il accomplit le précepte divin avec une rare perfection. Mme Grégoire était d'ailleurs une femme distinguée par l'intelligence et par le cœur, elle inspirait le respect, et sans croire, comme l'a dit un biographe, qu'elle fût janséniste, j'ai pu m'assurer qu'elle avait exercé sur son fils une véritable influence. En 1803, il vint lui-même pleurer sur la tombe de son père et de sa mère, revoir les lieux qui lui rappelaient les chers souvenirs de sa jeunesse ; rien de touchant comme la pieuse méditation, où il résume les sentiments que ce voyage excita dans son cœur. Aujourd'hui les tombes et les inscriptions ont disparu au cimetière de Vého comme au cimetière d'Emberménil Les dernières volontés de Grégoire n'ont pas été remplies ; mais on n'a oublié ni le lieu où reposent ses parents, ni les simples mots inscrits sur leurs tombeaux, que je ne désespère pas de relever

Des mains pieuses ont recueilli, à Vého, la plaque en tôle qui porte l'inscription suivante : « Ci-gît, attendant la résurrection, le corps de Sébastien Grégoire, fabricien des trépassés, époux de Marguerite Thiébaut inhumée à Emberménil, décédé à l'âge de 54 ans, le 27 août 1783, muni des sacrements de la Sainte-Église. En érigeant ce monument à la mémoire d'un père chéri Henri son fils, ancien évêque de Blois, remercie Dieu d'avoir été élevé chrétiennement par ses vertueux parents, qu'il espère rejoindre dans l'heureuse éternité ; il réclame... (La rouille couvre les dernières lignes qui étaient des prières pour le père et le fils.) La plaque a $0^m,53$ de long sur $0^m,42$ de large. Voici l'épitaphe de sa mère : « L'an de J.-C. 1803, Henri Grégoire, ancien curé de cette paroisse et ancien évêque de Blois, par piété et par reconnaissance, fit ériger ce monument à la mémoire de Marguerite Thiébaut, veuve de Sébastien Grégoire, sa mère, morte le 22 septembre 1792, à l'âge de 72 ans, munie des sacrements de la Sainte Église. Priez Dieu pour la mère et le fils. » J'ai vu sur le registre de l'état civil d'Emberménil, à la date du 11 nivôse an VII, l'extrait de décès de Mme Grégoire, dont on vénérait la piété et les vertus.

33. Le bonheur a fui loin de moi depuis mon entrée dans les fonctions publiques (mém. 1808). « Les curés sont des hommes *dévoués par choix, consacrés par état* à *secourir* et à *soulager* cette classe de citoyens, qui a le plus besoin de soulagements et de secours; ils sont obligés par les motifs les plus impérieux, les plus sacrés, de regarder cette patriotique et religieuse occupation comme un de leurs premiers devoirs, comme une de leurs plus indispensables obligations. Est-ce que les curés ne sont pas les protecteurs nés de l'indigent? Ils en ont été toujours l'appui et la consolation, et depuis tant de siècles ils ont été honorés du nom si tendre et si respectable de leurs pères! Nous connaissons la province dans toute son étendue, les besoins des peuples, les vrais moyens de les soulager, l'industrie de l'homme de la campagne, celle des artisans des villes, le genre de travail propre à chaque sexe. » (Discours du 20 janvier 1789). On trouve les mêmes idées dans une brochure de 28 pages, intitulée : *Nouvelle lettre d'un curé à ses confrères*; Paris, juillet 1789. « Personne n'est lié à la société par tant de liens de bienfaisance que les curés. Unis au peuple par des relations intimes et permanentes, ils généralisent leurs affections et mettent au rang de leurs devoirs tout le bien qu'ils peuvent opérer.... La nation espère beaucoup de ceux qu'elle honore de la qualité de pères spirituels..... Presque tous les cahiers exigent l'amélioration du sort des curés et des vicaires. » S'adressant au peuple, il ajoute : « Ne sommes-nous pas vos pères? N'êtes-vous pas nos enfants? Dans ces champs arrosés de vos sueurs, vos vœux ardents s'élèvent au ciel et sanctifient vos fatigues. Dociles à la voix des ministres qui nous remplacent, conservez fidèlement, dans vos familles, le dépôt des vérités saintes, que vous avez reçues de nous, quand vos cœurs émus nous ont fait de touchants adieux. Vous avez confié, abandonné vos intérêts à notre zèle. » A l'Assemblée nationale, il propose de charger les curés de ramener l'ordre en provoquant l'exécution des mesures décrétées. « Qui de vous ne voudrait être en ce moment au milieu de ses paroissiens pour leur faire entendre des paroles de paix et de confiance dans les travaux de l'Assemblée (23 juillet 1789). » Le 8 octobre, il énumère les services rendus par le

clergé, les dîmes abandonnées, le casuel aboli, les dons patriotiques offerts, et, pour récompense, le peuple de Paris insulte les ecclésiastiques, il les outrage, il leur fait d'odieuses menaces! Le dimanche 11 avril 1790, dans un excellent discours, il prouve que l'intérêt des pauvres, des mœurs et de la patrie exige que les curés soient dotés en fonds territoriaux : « Les pauvres ne demandent pas d'argent, mais du pain; il y a des pauvres honteux dont l'administration ne connaîtra jamais la détresse; ils viennent vers nous et ils sont consolés. »

34. Il conserva comme un monument honorable la lettre par laquelle les paroissiens d'Emberménil lui exprimaient leurs regrets; en voici quelques extraits : « La bonté affectueuse, les soins généreux, dont vous avez bien voulu nous honorer dans la carrière pastorale, que vous avez si dignement parcourue au milieu de nous, en pénétrant nos cœurs de la plus vive reconnaissance excitent en nous les regrets les plus douloureusement sentis.... Gémissant sur notre perte, nous ne pouvons que porter envie au bonheur des peuples que votre sagesse va gouverner et qui vont devenir les ouailles d'un pontife aussi distingué par ses vastes lumières que par ses solides vertus et son zèle infatigable. Fasse le ciel que leurs cœurs partagent notre tendresse et notre attachement et fassent votre bonheur comme vous ferez le leur et avez fait le nôtre! Tel est le vœu de toute la paroisse, qui ne vous oubliera jamais... Daignez agréer et faire agréer à Madame votre mère, qui nous restera sans doute, et dont la présence nous rappellera sans cesse l'estime et la reconnaissance que nous vous devons, l'entier dévouement des cœurs comme des services, que toute la paroisse lui fait... Elle sera pour nous un objet de tendresse auquel nous nous efforcerons de donner la preuve du respect profond et de l'attachement sincère avec lequel nous avons l'honneur d'être, vos très-humbles et très-obéissants serviteurs et paroissiens.

Le 4 août, de Paris, l'évêque de Blois répond : « Mes chers enfants, je puis bien vous appeler ainsi, car j'ai toujours eu pour vous la tendresse d'un père, la lettre touchante que la municipalité m'écrivit le 7 mars, en votre nom, attendrit mon cœur jusqu'aux larmes; j'ai tardé d'y répondre jusqu'à ce que

j'eusse un successeur. Vous avez, ainsi que moi, désiré le Révérend Père Nicolas; les électeurs du district ont secondé vos vœux. Je suis charmé que vous passiez sous la conduite de celui qui, me remplaçant depuis mon départ, vous éclairait par ses intructions et vous édifiait par sa conduite. En me séparant de vous, mon cœur éprouva une vive emotion; depuis mon départ de la Lorraine, mes regards se sont tournés fréquemment vers le lieu où j'ai coulé une partie de mes jours, où j'ai encore une tendre mère... Le plus grand sacrifice que j'ai jamais fait a été de consentir à être évêque. Je sentais combien il était douloureux de m'arracher à mes parents, à mes amis, à mes paroissiens. Je ne vous dis pas adieu, car j'espère vous revoir bientôt, vous revoir tous les ans, vous revoir surtout dans l'éternité... Plus j'avance, plus je me pénètre de cette vérité que vous avez souvent entendue de ma bouche: c'est que tout est vanité, excepté aimer Dieu et le servir. La vie est un éclair: depuis que j'ai commencé à être votre pasteur, combien n'en avez-vous pas vu tomber autour de vous et disparaître du séjour des vivants! La mort moissonne tous les jours et nous attend. Vous connaissez, mes frères, tous mes travaux pour vous conduire au bien, pour développer l'éducation de vos enfants. Ils conserveront sans doute et le fruit de mes soins et le souvenir de ce que j'ai fait pour eux. Témoins de mes discours et de ma conduite, je crois pouvoir vous interpeller comme Samuel, et dire que je vous ai prêché de parole et d'exemple. Quel compte n'aurais-je pas à rendre à Dieu si, par une complaisance coupable, j'avais toléré les vices!... Dieu perpétue parmi vous le ministère de Jésus-Christ et l'enseigement des vérités saintes... soyez toujours soumis aux lois de la religion et de l'État... Vous avez un curé selon le cœur de Dieu, ne contristez pas son âme... son fardeau est plus pesant que le vôtre. Dans toutes les paroisses, il est des brebis égarées... Voyez si ceux qui se montrent les ennemis de leurs curés ne sont pas presque toujours les plus mauvais sujets d'une paroisse.. Veillez à l'éducation de vos enfants, fréquentez les sacrements; aidez-vous, aimez-vous les uns et les autres; que la charité unisse vos cœurs. Je crois avoir quelques droits à vos prières, je ne vous oublierai pas dans les miennes. Vous me serez toujours chers et si jamais je puis encore vous être utile, je me

croirai heureux de concourir à votre bonheur. Je vous embrasse tous en Jésus-Christ et je souhaite que la paix du Seigneur soit toujours au milieu de vous.

« HENRI, *évêque de Blois.* »

J'ai dit (note 6) qu'il avait légué 12,000 fr. à Vého et 12,000 fr. à Emberménil pour célébrer à perpétuité une messe haute suivie *du Libera* pour le repos des âmes de son père et de sa mère. A la suite de contestations entre les exécuteurs testamentaires et l'évêché de Nancy, une ordonnance du Roi (29 avril 1837) déclara qu'il n'y avait pas lieu d'autoriser l'acceptation de ce legs. Le 19 décembre 1840, le préfet, par un arrêté motivé, autorisa l'acceptation par chacun des bureaux de bienfaisance de Vého, de Vaucourt et d'Emberménil, d'une somme de 500 fr. à partager également entre les pauvres de ces paroisses et les écoles des pauvres.

35. J'ai retrouvé, à Metz, dans les archives de la Société royale des sciences et arts, établie par lettres patentes du Roi (juillet 1760) et enregistrées au parlement (28 août suivant), le programme de la question proposée en 1785; le voici: « Est-il des moyens de rendre les juifs plus utiles et plus heureux en France? La Société désire que les auteurs s'attachent spécialement à examiner: si les changements qu'ils proposent peuvent s'accorder avec les lois religieuses et politiques des juifs et avec leurs préjugés; si une révolution dans leur constitution politique n'altérerait pas ce qu'il peut y avoir de louable dans leur constitution morale; si leur constitution physique ne s'opposerait pas aux changements qu'on se proposerait de leur faire éprouver. Si les lois religieuses, politiques, fiscales, ainsi que les préjugés populaires peuvent admettre des modifications. et quelle serait l'influence de ces modifications sur le commerce national, l'agriculture et les arts; enfin quels sont les effets qu'ont produits les lois récentes publiées en leur faveur chez les nations voisines èt ce qu'on peut en inférer. Le programme, on le voit, est sérieux, il soulève les problèmes les plus divers et les plus graves; trois concurrents présentèrent des mémoires, je les ai lus: le premier est de M. Thiéry, avocat au Parlement de Nancy (in-8°, 105 p , avec cette épigraphe:

« Il faut finir des Juifs le honteux esclavage. ») Le second est d'un juif Polonais, M. Galkind-Hourwitz (in-8° 65 p.) : « *Veniam pro laude peto.* » L'Académie plaça en tête des lauréats M. Grégoire, curé d'Emberménil, près de Lunéville, pour son « *Essai sur la régénération physique, morale et politique des Juifs* (in-8°, 258 p.) « *Dedisti nos tanquam oves escarum et in gentibus dispersisti nos,* » (ps. 43) Ce Mémoire, couronné le 25 août 1788, comprend 27 chapitres et des notes très-curieuses, en ce qui concerne surtout l'établissement et la population des juifs à Metz. Voici en quelques mots le sommaire de chaque chapitre : I et II, considérations générales sur l'état du peuple juif depuis sa dispersion jusqu'à nos jours, tableau animé des horreurs qu'il eut à endurer. Saint Bernard, après avoir prêché la croisade, prêche contre la cruauté des croisés. On accuse le clergé d'intolérance, sa conduite envers Israël prouve sa charité; les évêques Sidoine Appolinaire et Ferréol les protégent; aux funérailles de saint Hilaire d'Arles, les juifs mêlent leur larmes à celles des chrétiens et chantent des cantiques pour célébrer sa mémoire. — III et IV, réfutation de plusieurs calomnies dont on les a chargés pendant le moyen âge, discussion des accusations portées contre eux, motifs de la haine respective des juifs et des autres nations. — V à XI, uniformité constante d'opinions et d'usages chez les juifs; réflexions sur leur caractère moral. La persécution est cause de leurs vices. On ne peut pas leur reprocher le libertinage qui flétrit et dépeuple nos villes; ils n'ont aucun de ces livres détestables, dont le but est d'attiser le feu de la débauche; la décence est chez eux une vertu presque innée. Leurs docteurs statuant sur une foule de cas particuliers ont donné un recueil de décisions, qu'on pourrait appeler le code de la modestie (pp. 36, 37, 42 et surtout p. 213) Remarques savantes sur leur constitution physique; détails physiologiques, examen des causes de la fécondité de la race juive. XII à XVIII, de l'usure, du mercantilisme, des moyens de les combattre; « accordez aux juifs les droits du citoyen, vous en ferez des ouvriers intelligents, de braves soldats, des agriculteurs laborieux. Leurs ancêtres, en Palestine, toujours voués aux travaux champêtres, ne connurent que momentanément le commerce, lorsqu'on vit la flotte de Salomon cingler d'Aziangaber à Ophir. »

XIX à XXVI La réforme, ou plutôt la révolution qu'il propose, avec de sages restrictions temporaires, n'a rien que de conforme au vœu du christianisme; elle se concilie avec les lois politiques, civiles, fiscales des nations; elle a un intérêt d'utilité publique; admettez-les aux charges civiles, à la noblesse; ouvrez-leur les académies, occupez-vous de leur éducation, reconnaissez leur droit à la propriété, et le succès de la réforme est assuré !

Le résumé et la conclusion du chap. XVII sont vraiment remarquables : le jeune curé d'Emberménil proteste en termes émus et éloquents en faveur de ce peuple « dépositaire des archives les plus antiques, des vérités sublimes les plus consolantes, qui depuis dix-huit siècles se traîne dans tous les coins de la terre pour y mendier des asiles; calomnié, chassé, persécuté partout, il existe partout... et dans les temps déterminés par l'éternel il consolera l'Église de l'apostasie des Gentils. »

Grégoire avait entrepris une histoire générale des juifs, il voulait rectifier les erreurs de Basnage et *réfuter ses mensonges sur Saint-Cyrille*; la révolution vint interrompre ce travail. Il était venu à l'Assemblée constituante avec l'intention d'y plaider la cause des juifs, il tint parole; il y dénonça les vexations exercées contre ceux d'Alsace; il demanda que le décret qui leur accorda l'état civil fût appliqué aux juifs portugais, espagnols, avignonais.... Quant aux allemands, il réclama un ajournement à jour fixe pour réfuter *les Paralogismes* de l'abbé Maury. (*Monit.*, 1790, n° 30.) Le mercredi 14 octobre 1789, sur la demande des députés de Lorraine, plusieurs envoyés juifs des trois évêchés d'Alsace et de Lorraine sont admis à l'Assemblée nationale. Leur président M. Berr expose sa requête à *Messeigneurs les députés* et il remet un mémoire. L'Assemblée leur donne séance à la barre et arrête que leur affaire sera traitée dans la présente session. (*Mon.* 1789, n° 74.) Les synagogues de France votèrent des remerciemens à Grégoire. Il raconte, dans ses mémoires, qu'à Amsterdam, entouré des juifs les plus distingués, tels qu'Acosta, président de l'Assemblée nationale de Hollande, Cappadoce, savant médecin, Asher, avocat, etc., etc., il alla visiter les synagogues portugaises, allemandes et celle qu'on nomme *Felix libertate*. Assis au milieu des *Parnassim*, il écouta les harangues des rabbins

qui, au nom de leurs frères, lui adressaient des félicitations; il entendit son nom intercalé dans les strophes d'un cantique d'actions de grâces. Plus tard, en Allemagne, il reçut le plus cordial accueil chez les juifs de Francfort, de Berlin, de Dessau surtout et de Seezen.... « On a tellement à cœur, dit-il, que l'intelligence des enfants franchisse le cercle étroit des idées commerciales, que, dans les écoles, on travaille sans cesse à les en éloigner, » les élèves du lycée de Seezen ont chacun un petit jardin, et le fondateur, M. Jacobson, se propose d'établir une colonie de juifs agricoles dans un vaste domaine, dont il projette l'acquisition. Pour éveiller le zèle des juifs de France, d'Allemagne, de Hollande, Grégoire publia sous le titre d'*Observations nouvelles* divers opuscules, qu'on traduisit en hollandais, en allemand, en italien Une partie de la traduction italienne est due au patriarche de Venise, Yamboni, avec des notes en faveur des juifs de cette contrée.

Dans l'*Histoire des sectes relig.*, t. III, liv. V (1828), Grégoire consacre 13 chapitres à l'exposé des sectes judaïques; il complète et rectifie la dissertation savante couronnée par l'Académie de Metz en 1788. Je ne citerai qu'un passage: « Le grand nombre de juifs devenus les uns protestants, les autres catholiques, est un des faits remarquables du XIXe siècle... De ces conversions, il en est qui ont eu pour motif des considérations secondaires, mais d'autres sont étayées sur la conviction de l'esprit, la pureté des intentions, la grâce du Rédempteur. L'impulsion est donnée et cette révolution morale, que les gouvernements, les juifs et les chrétiens envisagent sous des aspects différents, n'est que l'intermédiaire par lequel la Providence accélère l'accomplissement de ses décrets. — La dispersion des juifs et leur conservation seraient incompréhensibles, si elles n'étaient point miraculeuses. Les mêmes oracles qui ont prédit cette dispersion annoncent qu'après avoir erré pendant des siècles sur le globe, sans chef, sans temple, sans autel, ils reconnaîtront celui que leurs ancêtres ont percé et qu'ils en verseront des larmes de douleur. (Zach., 12, 10.) L'Église catholique conserve la douce espérance qu'ils entreront dans son sein et la consoleront de ses pertes (p. 428).

36. Louis XVI, dont le curé d'Emberménil avait *admiré*

(c'est le mot de l'abbé Jennat et des contemporains!) *la bonté, la justice, l'esprit de progrès*, tenta de son propre mouvement toutes les améliorations réclamées plus tard; il avait donné le rare exemple d'un prince prévenant les besoins de ses sujets... il le disait avec raison à l'Assemblée le 4 février 1790 : « Vous savez qu'il y a plus de dix ans, et dans un temps où le vœu de la nation ne s'était pas encore expliqué sur les assemblées provinciales, j'avais commencé à substituer ce genre d'administration à celui qu'une longue et ancienne habitude avait consacré. » Le 19 octobre 1789, le président de l'Assemblée donne au roi un titre plus touchant que celui de *restaurateur de la liberté*, c'est celui du *meilleur ami de la nation.* (Visite au roi et à la reine, *Monit.* 1789, n° 74, p. 308.)

37. Voir entre autres les trois brochures de Mory d'Elvange, notre confrère, lauréat de l'Académie en 1780, martyr de la Révolution en 1794; États, droits, usages en Lorraine; Fragments historiques; Serments, pouvoirs, instructions (n°s 716, 717, 719, 734, cat. Noël). Il était l'ami des libertés publiques, il démontre que la Lorraine jouissait autrefois des droits que le roi de France accordait au peuple français, par arrêt du Conseil d'État concernant la convocation des états généraux du royaume (5 juillet 1788); il avait rassemblé les documents les plus précieux pour une histoire complète du droit public en Lorraine, deux gros recueils in-folio, dont l'inventaire fort incomplet commence au n° 323 du catalogue raisonné de M. Noël. « Nos priviléges, dit-il au prince, peuvent vous paraître des chaînes, c'est la loi constitutive de notre province, où le prince avait le pouvoir de faire le bien, mais était dans l'heureuse nécessité de ne point être despote. »

38. Consulter aux archives de la Meurthe les six registres de documents analysés et collationnés par notre infatigable et savant confrère, M. H. Lepage. On y trouve, outre les délibérations de l'assemblée provinciale de 1787 à 1789, un ensemble très-curieux de requêtes, de mémoires, de lettres et les noms les plus autorisés de la province : Mory d'Elvange, le marquis de Clermont-Tonnerre, le baron de Custines, le prince de Beauvau, M. Coster, les évêques de Nancy et de Saint-Dié... Tout y est traité : corvées, chemins, agriculture, tarifs, impôts

directs et indirects, commerce, navigation de la Sarre, bois, forêts, bibliothèques, postes, ponts, hospices, etc., etc... Le ton des délibérations, des discussions, des discours, est fort digne. — Le procès-verbal du 10 août 1787 est signé par l'évêque de Nancy, président, par M. de la Porte, intendant de la province (l'intendant est l'homme du roi, l'homme de la loi, l'homme du peuple), par M. Gossin, lieutenant-général du bailliage de Bar. Le 17 juin 1788, requête du curé de Nomexy, au sujet d'une contestation avec M. Gaudel, qui a pris dans l'assemblée municipale la qualité de *seigneur*, qui n'est *due qu'au roi*. Le 30 octobre 1788, on réclame le rétablissement des états généraux; — correspondance, très-curieuse avec MM. Necker, le comte de Brienne, le comte de Custines; deux circulaires à MM. les curés de la province (4 août et 21 décembre 1789). On refusait de payer les tailles, on s'insurgeait dans les cantons de Fénétrange et de Sarrebourg.

Il n'existe aucune collection complète des célèbres cahiers, ainsi que le prouve cette lettre de la Commission intermédiaire, que j'ai trouvée aux archives; elle est adressée de Nancy, le 18 avril 1789, à M. Dailly, conseiller d'État, qui demandait communication de ces cahiers: « *Vu le petit nombre des bailliages de notre province ayant fait imprimer leurs cahiers et les autres ne jugeant pas à propos de les communiquer, nous ne pouvons répondre complétement à votre désir. Pour vous montrer notre bon vouloir, nous avons prié M. Duquenoy, l'un de nous, député aux états, de vous présenter de notre part tous les exemplaires qu'il nous sera possible de réunir avant notre départ.* »

39. A l'aurore de la Révolution, je crus sourire à la liberté, je me livrai à cet élan avec la loyauté et le dévouement sans bornes qui animaient un cœur brûlant du désir de concourir au bien de ses semblables, de ramener la vertu, le bonheur sur la terre... C'est ainsi que Grégoire s'exprime dans ses mémoires, en 1808, lorsque des déceptions amères ont remplacé ses illusions... « Dans les dix-neuf siècles révolus depuis 19 ans, « on a fait sur le cœur humain un cours expérimental le plus « complet, le plus désolant... » (p. 456). Écoutons-le, lorsque, le

20 janvier 1789, il parlait *au nom de tous ses confrères*, en l'assemblée des Trois-Ordres, tenue à Nancy (14 p. in-8°).

« En ces jours si désirés et si longtemps attendus, jours que « l'on peut appeler l'aurore du bonheur de l'empire français « et auxquels notre auguste monarque, écartant pour jamais de « son trône l'odieux despotisme, y a fait asseoir la vérité, la « justice, la bonté, et nous annonçant qu'il ne veut régner que « par les lois, se propose de leur donner bientôt une sanction « vraiment constitutionnelle, en assemblant la nation, pour, au « milieu d'elle, comme un père au sein de sa famille, régler « la dépense, la combiner avec la recette, réformer les abus, « voir le mieux et le faire.... Oui, sans doute, les curés vont se « permettre d'élever la voix, avec la franchise qui convient à « leur caractère, avec la loyauté de ces temps auxquels tout « citoyen pouvait sans craindre réclamer ses droits, exposer « ses griefs, les faire juger par ses pairs, les proposer à la na- « tion assemblée, les mettre même sous les yeux de son « prince, sûr d'être écouté et jugé sans acception de personne. « Le clergé n'est qu'un en lui-même, mais il est juste et même « nécessaire d'en classer les différents ordres pour leurs repré- « sentants aux états :

« 1° Celui de MM. les évêques, le premier de tous incontes- « tablement; — 2° les chapitres de cathédrales, auxquels il faut « joindre les collégiales; 3° les abbés réguliers et séculiers, « avec les autres prélats inférieurs, titrés, réguliers ou en « commande; 4° les curés, vicaires et autres ecclésiastiques « séculiers; 5° les maisons religieuses des deux sexes.

« Citoyens comme eux, nous avons un droit incontestable « d'avoir des représentants de notre ordre et choisis par nous. « Nosseigneurs les évêques, que nous respectons et que nous « honorons comme nos supérieurs ecclésiastiques, rendent « souvent les services les plus essentiels aux provinces par « leurs vertus patriotiques, leurs lumières et leur crédit. Dans « les temps calamiteux, ils peuvent en être la ressource, comme « vient de nous en convaincre le digne Prélat de ce diocèse, « qui, par son active charité, ses aumônes abondantes, ses « sages précautions...... Nous considérons les prélats du se- « cond ordre, les membres des chapitres; nous estimons les

« religieux, persuadés qu'il est avantageux non-seulement à « l'Église, mais encore à l'État d'en avoir. ..... Nous serons ap- « puyés par NN. SS. les évêques auxquels on a souvent ouï dire « que plus leurs curés seront honorés, plus ils le seront eux- « mêmes.... par les religieux, ils nous sont attachés, nous som- « mes souvent leur appui, plusieurs partagent nos peines et nos « travaux..... Nous demandons donc qu'aux états provinciaux « les curés de la province et autres ecclésiastiques classés avec « eux aient des représentants pris dans leur ordre et choisis par « eux, eu égard à leur nombre et à la masse des revenus qu'ils « portent à la contribution, proportionnellement aux autres « ordres du clergé. »

L'assemblée était trop nombreuse pour délibérer; elle nomme 48 commissaires, Grégoire est du nombre, ainsi que le brave et infortuné Custines, traîné plus tard à l'échafaud... Il écrit aux curés : « Nancy, le 22 janvier 1789. Nous avons assisté à l'assemblée des Trois-Ordres fixée à Nancy, à laquelle vous étiez tous invités. Elle a formé une commission chargée de s'occuper d'un plan d'organisation des états provinciaux, pour être présenté et soumis à l'Assemblée nationale de Lorraine. On vous adresse des exemplaires du discours prononcé le 20 à Nancy. Comme le cri général doit se former des réclamations individuelles, il est intéressant que vous manifestiez vos sentiments, dans la circonstance présente..... Comme curés, nous avons des droits. Depuis douze siècles peut-être ne s'est-il jamais présenté une occasion si favorable de faire valoir ces droits, de développer des sentiments de patriotisme, d'honorer le ministère sacré dont nous sommes *essentiellement une partie constitutive.* Nous vous prions d'envoyer des lettres d'adhésion par lesquelles vous déclarerez, comme nous l'avons fait avec l'ordre de la noblesse, que vous consentez volontiers à être compris, avec le tiers, dans une forme commune de toutes les impositions pécuniaires, à raison de vos facultés; vous demanderez ensuite que l'ordre des curés et en général le clergé séculier de second ordre soit admis par ses députés aux états provinciaux et généraux. Vous adresserez vos lettres franches, autant qu'il se pourra, soit à M. Guilbert, curé de Saint-Sébastien, soit à M. Grégoire, curé d'Emberménil, à l'hô-

tel des Trois-Maures, à Nancy.... Daignez, Messieurs, préparer des observations et des mémoires sur tous les objets à traiter dans ces états, qui doivent fixer notre bonheur et l'assurer sur une base solide. »

Le bailliage de Nancy nomma deux députés ecclésiastiques, Mgr de La Fare et Grégoire. Le mandement de Mgr Anne-Louis-Henri de La Fare (19 décembre 1789) et sa belle et patriotique allocution, comme président de l'ordre du clergé pour le bailliage de Nancy, aux membres réunis pour l'élection des représentants aux états généraux (30 mars), justifient bien l'éloge que le curé d'Embermćnil faisait de son évêque dont le discours, à l'Église Notre-Dame (4 mai 1789), plein de sentiments généreux, fut applaudi avec enthousiasme, malgré la sainteté du lieu et la présence du Roi. » (Thiers, *Hist. de la rév.*, t. I.)

M. Thiers n'a pas été juste dans ses appréciations sur Grégoire, il en parle *peu* dans l'*Histoire de la révolution*, il en parle *mal* au 3e volume de *l'Histoire du Consulat et de l'Empire*. La protestation émue de M. le député Marchal, publiée, le 8 juin 1845, par le *Courrier français*, est conservée à la Bibliothèque de Nancy, ainsi que des lettres fort curieuses au sujet de cette polémique. La science de Grégoire, son dévouement aux fonctions pastorales étaient fort appréciés par ses confrères; ses contemporains n'avaient pas oublié l'effet de ses sermons à Réchicourt-le-Château (1779), au sujet de l'institution d'une rosière, dont la médaille est conservée pieusement dans la paroisse. (Voyez la notice de M. Arthur Benoit, 1872.)

Quelques extraits feront bien comprendre la fidélité avec laquelle il conserva la foi, les souvenirs de sa jeunesse et le genre de ses prédications. « Le christianisme, dans ses fêtes, s'empare de l'esprit et du cœur pour éclairer l'un et purifier l'autre; au bruit de l'airain, qui ébranle les airs, chacun se rend au temple sous un costume plus soigné, image du respect.... Tout lui retrace sa misère et sa dignité, son origine et ses hautes destinées; les statues, les tableaux, les discours, les cantiques lui disent que les humains sortis d'une tige commune ne composent qu'une famille.... Pères et enfants, maîtres et serviteurs, magistrats et citoyens, là tout est placé sur la ligne

de l'égalité ; point de distinctions que celle du sacerdoce.......

L'orateur chrétien rappelle à l'assemblée ce que chacun doit croire et pratiquer, craindre ou espérer par de là les bornes de la vie.... au nom du ciel, il commande, il exhorte, il attendrit. Un concert de louanges et de supplications élève les âmes vers le ciel et dans ces prières communes on mentionne spécialement les affligés, les malades, les voyageurs, les amis, les ennemis et la patrie.... Les fêtes votives, les processions, les pèlerinages.... ont été sagement encouragés.... D'après mes observations, l'infortuné Roucher avouait s'être trompé en assurant que la Fête-Dieu est la seule de nos solennités qui inspire la joie.. Aux fêtes politiques s'associaient partout les cérémonies de la religion... La France applaudit au rétablissement de la fête de Jeanne-d'Arc, à Orléans... On peut féliciter Beauvais d'avoir renouvelé la procession en l'honneur de l'héroïne Jeanne Hachette, où les femmes précèdent les hommes..... Les fêtes commandent le respect envers la majesté divine, un grand intérêt les inspire... Elles parlent à l'esprit et au cœur de ce qui mérite l'estime des hommes, de ce qui les unit, les instruit, les améliore : telles étaient, pour la plupart, celles dont Salency fut le modèle. La tradition en attribue l'origine à saint Médard, évêque de Noyon. En 1772, un procès des habitants contre le seigneur, qui s'arrogeait le droit de choisir la rosière, tira de l'obscurité cette fête continuée modestement depuis quatorze siècles. Target, à cette occasion, fit un plaidoyer célèbre et obtint, en 1774, un arrêt du Parlement qui maintenait le droit de la commune. Bientôt ailleurs furent instituées des fêtes analogues.. . aucune ne fut jamais organisée avec tant de sagesse, ni célébrée avec tant de piété ; aucune, en si peu de temps, ne produisit des effets aussi consolants que celle de Réchicourt-le-Château, fondée par un curé nommé Marquis, qui, luttant contre tous les obstacles avec un courage infatigable, dépensa une somme considérable pour y former cette institution... J'atteste, sans crainte d'être démenti, que, grâce à cette institution au succès de laquelle on avait su lier l'intérêt et l'honneur de toutes les familles, cette paroisse était devenue, en peu d'années, une des plus vertueuses qu'on pût citer..... Sans la religion, toutes vos solennités laisseront dans l'âme un vide que rien ne pourra remplir ; puisque cette religion est fondée sur

les besoins de l'homme, sur les principes conservateurs de l'ordre social, la détruire, ce serait ébranler la société.... » (*Hist. des sectes relig.*, t. I., chap. I.)

40. « Nommé aux états généraux, j'arrive à Versailles... Là, pendant deux mois, s'établit une lutte entre les évêques et les curés... ceux-là combattaient: contre et ceux-ci pour le vote par tête et la réunion des ordres. J'accélérai cette réunion par une brochure de 40 pages, sous ce titre : *Nouvelle lettre aux curés*, écrite avec une sorte d'impétuosité et dans laquelle je dévoilais sans ménagement les intrigues du haut clergé et de la noblesse; j'y prédis que si le bonheur luisait sur l'horizon de la France, il sortirait du sein des orages. Les orages ont éclaté, quand arrivera le bonheur? Cet écrit, réimprimé dans les provinces, y fut répandu avec profusion. » (Mém., 1808.) Je dirai plus tard le rôle de Grégoire *au club breton*, *à la société des Jacobins*, ses relations avec le parti extrême de la constituante, ses méfiances contre le haut clergé et le roi lui-même, qui *l'aurait attaqué* dans des lettres confidentielles, l'offre d'un évêché, qu'il considérait comme une insulte, puisque les cahiers « *défendaient* expressément aux députés d'accepter aucune grâce ou faveur de la cour pendant la durée de leurs pouvoirs et les trois années qui suivront. » Et cependant, si son langage est passionné, s'il attaque les abus avec une sorte de violence, il respecte le vieil édifice, il n'est pas un ennemi convaincu de la monarchie, ainsi qu'il le crut plus tard, sur la foi de ses amis politiques. — Je n'analyse pas cette lettre, j'en cite textuellement ce qui est de nature à convaincre les plus incrédules.

« Cinq semaines se sont écoulées depuis l'ouverture des États. Des discussions multipliées ont dévoré ce temps précieux et qui coûte si cher à la nation. Les évêques paraissent se confédérer avec la majeure partie de la Noblesse contre le Tiers-État : nous touchons au moment d'une scission aussi éclatante que funeste... Dans cette conjoncture désastreuse, que doivent faire cent quatre-vingts curés qui agissent au nom de quarante mille ?... J'ai cru qu'il serait utile de dévoiler les piéges qu'on nous tend et de soumettre à l'examen les sophismes par lesquels on veut nous séduire... Voilà l'épouvantail qu'on

agite sans cesse devant vos yeux... Le Tiers veut que la loi règne sur tous et qu'elle ne soit plus pour les grands une toile d'araignée que détruit le souffle de leur puissance; mais il ne prétendit jamais anéantir un corps réputé nécessaire à la monarchie, comme un intermédiaire qui tempère l'activité du Gouvernement, qui oppose de grandes places, de grands emplois, de grands noms au despotisme... Ouvrez les cahiers du Tiers, leur vœu unanime est que la Noblesse, accessible au mérite, en devienne le prix... Détruit-on la Noblesse lorsqu'au contraire on veut en rehausser l'éclat en la ramenant à son institution primitive? Dès que l'ordre de la Noblesse est conservé, celui du Clergé est assuré; l'intérêt du Tiers est de conserver un ordre classé avant la noblesse et dans lequel il peut introduire ses membres... Mais le Tiers attentera aux propriétés... Quelques écrivains ont voulu contester à l'Église le droit de propriété, sous prétexte qu'elle ne peut aliéner. En partant de ce principe, on va nous prouver que le Roi ne possède pas ses domaines, ni les mineurs leurs biens... — Presque tous les cahiers exigent l'amélioration du sort des curés et des vicaires... Mais, dit-on, il faut contenir le peuple, et si vous ne réprimez les efforts des communes, le gouvernement monarchique est détruit et nous tombons dans la démocratie. *Je pose en fait qu'aucun cahier* ne demande une *constitution républicaine*, qu'*aucun député* ne *désire* se soustraire à l'autorité royale... Interrogeons l'histoire... Est-ce le Tiers qui trama les guerres de la Ligue et de la Fronde? Non; il allait seulement verser son sang pour assouvir l'ambition des grands... Depuis quarante ans, les droits essentiels du corps lévitique ont éprouvé bien des échecs; le droit ancien, plus ancien même que la monarchie, d'occuper le premier rang dans les assemblées des Trois-Ordres était acquis au clergé... Un ordre jaloux l'a déjà entamé... Louis XVI leur servira de modèle; ils n'en trouveront pas de plus beau... Si le peuple se porte à des excès, n'en accusez que l'injustice des lois exclusives, les vexations tortionnaires qui provoquent sa fureur... Le peuple se débat dans les filets de la fiscalité et les entraves de la féodalité; en proie à ces deux sangsues, il défend avec peine contre elles sa malheureuse existence. Son sel

et son pain, la bure dont il se couvre, son industrie, son travail, tout est frappé du fléau des impôts... Il est livré aux vexations arbitraires des maîtrises, des intendants, des subdélégués, des receveurs des finances, des procureurs, des priseurs-jurés, des sbires de la ferme... Comment ne s'aigrirait-il pas quand, au fardeau du travail joignant celui des tailles, il voit que l'impôt frappe légèrement sur ces célibataires luxurieux qui peuplent et dépeuplent nos villes... sur quelques gentilshommes dont la fortune s'est fondue en meutes, en chevaux, en cartes... sur quelques prélats fastueux... sur ces ecclésiastiques mondains... sur certaines classes de moines, sur tant de chanoines... qui se croient supérieurs à l'utile pasteur, l'ange tutélaire de son hameau... Cette tirade, je le prévois, va m'attirer la colère des intéressés et leur haine; je ne les paierai pas de retour; ma haine tombe, non sur des personnes, mais sur des vices qui outragent la majesté du sacerdoce et de la religion... Faut-il s'étonner qu'il devienne factieux cet infortuné campagnard... contraint la nuit d'aller disputer au gibier ce champ ensemencé... dévasté en un moment par des animaux que des lois barbares conservent pour le plaisir d'un seul et le malheur de mille... quand ce pauvre esclave de la banalité... forcé de porter moudre sur ses épaules, à grande distance... le peu de grain d'une qualité inférieure... doit, pour obtenir de moudre, soudoyer l'avarice et l'ivrognerie, ou perdre un temps précieux jusqu'à ce qu'on ait fait passer les *non*-banniers, dont on veut s'assurer la pratique... quand les coupes de la forêt communale sont vendues pour les maîtrises... quand les satellites de la ferme empêchent ce triste villageois, sous peine d'être traduit à la chambre ardente, de puiser, dans une source salée, un peu d'eau pour préparer un mauvais potage... quand, épuisé d'inanition et de maladie, il ne peut recevoir, qu'en contrebande et à l'insu des suppôts de l'*accise*, le peu de vin que son curé lui envoie... quand sa femme éplorée, étouffant ses soupirs.. quand... lecteur sensible, arrêtez un moment pour confondre vos gémissements et vos sanglots avec les miens. Être éternel! si ta religion sainte ne disait au malheureux que son existence ici-bas n'est que le berceau de la vie,

que dans une région plus heureuse tout cri cessera, toute larme sera essuyée... que la vertu aura son prix, que l'équilibre rétabli justifiera ta providence...

« Le Tiers sanctionnera sans balancer l'unité du culte catholique, la succession au trône dans la famille d'un roi qu'on aime... Au vrai, de quoi s'agit-il? Est-ce d'ébranler le trône et l'autel? Non, messieurs.. Pénétrés de vénération pour nos premiers pontifes, il est notoire qu'ayant toujours des raisons pour les honorer, nous désirons en avoir toujours pour les estimer et les aimer. La gloire de nos chefs n'est-elle pas la nôtre?... On calomniera sans doute l'auteur de cet écrit... on va répéter et répéter qu'il sonne le tocsin contre les évêques, tandis qu'au contraire il fait profession d'une vénération profonde pour la personne des uns et pour la dignité de tous ; mais la vérité, la justice, la patrie, la religion sont infiniment plus respectables... Notre résolution n'est point inconsidérée... nos idées ont mûri dans le calme... Toute la France crie, le peuple gémit, la patrie nous tend les bras... et c'est au nom de la religion qu'une partie du clergé, la minorité de la noblesse et les communes vont, autour de leur roi, se rallier sous le drapeau de la patrie... »

41. Le 3 frimaire an x, le citoyen Grégoire, orateur de la députation envoyée au gouvernement par le Corps législatif, rend un juste hommage aux citoyens Consuls; le tableau de la situation intérieure et extérieure lui inspire le plus vif intérêt et les plus douces espérances. « La paix est arrivée sur les ailes de la victoire... Échappée aux orages qui ont assiégé son berceau, aux malheurs qui ont tourmenté son enfance... tranquille au dedans, respectée au dehors... la République fait son entrée solennelle dans l'univers, et s'assied majestueusement aux rangs des premières puissances... Aux fureurs de la Ligue, aux délires de la Fronde, succéda un siècle illustré par les monuments du génie... Le caractère national, retrempé au milieu des tempêtes révolutionnaires, va développer son énergie et s'élancer vers tout ce qui est beau, tout ce qui est grand... »

Certes, ce langage est convenable et digne : le conventionnel a oublié sa haine contre la royauté, la violence de ses haran-

gues dans les clubs. les expressions cruelles de ses écrits révolutionnaires. Il souhaite « que le Gouvernement, par des « lois sages, conduise la République au plus haut degré de « félicité », mais il déclare « qu'il s'inclinera toujours devant « la souveraineté nationale. » Dans une lettre du 18 floréal (an XII), aux membres de la commission des Dix, il promet « *la soumission la plus sincère au vœu que la nation aura librement émis sur l'organisation de son gouvernement. Quand le peuple, devant la majesté duquel tout doit s'incliner, et de la souveraineté duquel dérivent tous les pouvoirs, aura parlé, chacun doit obéissance loyale et entière... J'ai prêté le serment et l'on peut compter sur ma fidélité, plus que sur celle des flagorneurs... j'obéis à ma conscience... Revêtu de la robe sénatoriale, j'ai pensé comme Cicéron :* Nemo aut in dicendo liberior, aut ad libertatem civium tuendam paratior esse debet senatore. »

Au Sénat, il vota contre l'impérialité héréditaire, contre l'usurpation des États romains, contre la création des droits réunis, des tribunaux exceptionnels, et surtout il protesta, au nom de la religion, contre le divorce, et, malgré cette opposition. l'Empereur, qui avait l'âme grande, apprécia la loyauté, le courage de l'ancien évêque de Blois; il le consulta plus d'une fois sur les matières ecclésiastiques; il lui rendit justice à Sainte-Hélène.

On conserve, à la Bibliothèque de Nancy, les lettres patentes du titre de comte, signées de Napoléon et scellées du grand sceau, délivrées de Bayonne, le 25 juillet 1808, *à son cher et amé* Grégoire. Son écusson est D'Argent à la croix pattée de gueules, franc quartier des comtes sénateurs *(d'azur à un miroir d'or en pal, après lequel se tortille un serpent d'argent)*, brochant sur le tout.

En terminant les notes de cette première partie, je dois avouer que plus d'une fois, dans le cours de ces études, j'ai répété, avec une sorte d'effroi, le mot de Pascal. « Quelle chimère est-ce donc que l'homme? quelle nouveauté, quel monstre, quel cahos, quel sujet de contradictions?... Mais Bossuet, dans sa calme raison et dans sa foi, a expliqué l'énigme : « Ce qu'il y a de si grand dans l'homme, est un reste de sa première

institution; ce qu'il y a de si bas... c'est le malheureux effet de sa chute... »

Je ne cherche pas à justifier l'abbé Grégoire, je me borne seulement à réunir les éléments d'une sentence équitable : *Si judicas, cognosce...* a dit un Tragique, et d'ailleurs nos Livres saints le déclarent : Tout homme a péché... *Non est homo justus in terra qui faciat bonum et non peccet.* » (Eccl. 7.)

LES

PROFESSEURS DE DROIT

A L'ACADÉMIE DE STANISLAS

PAR

M. PH. JALABERT

DOYEN DE LA FACULTÉ DE DROIT DE NANCY

DISCOURS DE RÉCEPTION

MESSIEURS,

Huit ans se sont écoulés depuis que vous m'avez fait l'honneur de m'admettre dans votre compagnie et vous savez quels devoirs impérieux, quelles douleurs privées, quelles calamités nationales m'ont obligé à différer l'expression publique de ma reconnaissance. Pourtant ce sentiment n'a pu être plus vif ni plus profond chez aucun de ceux auxquels vous avez accordé vos suffrages.

J'arrivais à peine dans votre intelligente et hospitalière cité que vous m'ouvriez vos rangs avec une bienveillance et une courtoisie dont je ne perdrai jamais le souvenir (1). Le premier parmi les

(1) Le 17 mars 1865, moins de six mois après l'installation de la Faculté.

membres de la Faculté de droit renaissante, j'ai reçu des lettres de grande naturalisation conférées par cette assemblée littéraire et scientifique, libre et fidèle représentation de l'esprit dans cette noble province. Non-seulement vous m'avez fait retrouver le charme de la confraternité intellectuelle que j'avais connu et goûté à Grenoble, au sein de l'Académie Delphinale, mais encore, grâce à votre sympathique accueil, le méridional, le nouveau venu, a pu se figurer qu'il avait toujours été l'un des vôtres et qu'il appartenait à cette forte race à laquelle était réservée la rare fortune de devenir française entre toutes sans cesser d'être elle-même.

A l'honneur d'être votre confrère s'est joint bientôt pour moi la douceur profondément sentie de ne pas rester le seul représentant de l'enseignement universitaire du droit parmi vous. Deux de nos collègues vous appartenaient déjà par avance ; — l'un [1] qui occupe une des premières places au barreau et dont les études d'un sentiment exquis sur *Joubert* et sur *André Chénier* avaient révélé les tendances philosophiques et les goûts littéraires : — l'autre [2] qui, parmi vos membres correspondants,

[1] M. *Lombard*, professeur de droit commercial, chargé du cours de droit des gens, bâtonnier de l'ordre des avocats, associé correspondant de l'Académie depuis le 18 janvier 1861, titulaire depuis le 27 mars 1862.

[2] M. *Liégeois*, professeur de droit administratif, chargé du cours d'économie politique, associé correspondant de l'Académie depuis le 23 janvier 1863.

représente dignement l'Économie politique, cette science moderne destinée à raffermir les bases de l'ordre social, en montrant l'union des lois providentielles de l'activité humaine et de celles qui régissent le monde moral. Vous avez voulu que dans cette Faculté appelée de vos vœux et dont le rétablissement a eu pour principal promoteur un de vos membres les plus éminents [1], aucun des ouvriers de la première heure ne restât en dehors de la compagnie. M. PARINGAULT dont nous déplorons la perte récente [2], MM. DESJARDINS [3] et DE LA MÉNARDIÈRE [4] dont le départ nous a laissé de vifs regrets, MM. VAUGEOIS [5] et DUBOIS [6] que nous avons le bonheur de conserver ont été successive-

[1] M. le baron *Guerrier de Dumast*, correspondant de l'Institut, doyen des membres titulaires de l'Académie.

[2] M. *Paringault*, professeur de procédure civile et de législation criminelle, membre titulaire du 16 juin au 24 novembre 1865, associé correspondant depuis, décédé le 20 décembre 1872.

[3] M. *Desjardins*, agrégé, chargé d'un cours de droit romain, membre titulaire du 30 juin 1865 au 24 novembre 1865, associé correspondant depuis, aujourd'hui agrégé à la Faculté de droit de Paris et député à l'Assemblée nationale.

[4] M. *de La Ménardière*, professeur de Code civil, associé le 22 juin 1865, titulaire le 16 mars 1866, associé correspondant depuis le 7 janvier 1870; aujourd'hui professeur à la Faculté de droit de Poitiers.

[5] M. *Vaugeois*, professeur de Code civil, associé le 16 juin 1865, titulaire depuis le 22 juin 1866.

[6] M. *Dubois*, professeur de droit romain, associé le 1er juin 1866, titulaire depuis le 11 mars 1870.

ment appelés à siéger au milieu de vous. Je connais trop vos traditions séculaires pour oublier que, dans le candidat, vous honorez le mérite personnel et non la fonction, quelque considérable qu'elle puisse être, mais il m'est permis d'attacher un grand prix à l'éclat qui rejaillit de vos choix sur un corps dont tous les membres sont unis par la plus étroite confraternité.

Messieurs, ceux que vous avez introduits avec tant de bienveillance au sein de votre compagnie n'ont pu manquer de s'enquérir des professeurs de droit transférés de Pont-à-Mousson à Nancy en 1768, et dont quelques-uns, pendant la période qui s'écoula jusqu'à la tourmente révolutionnaire, auraient pu être accueillis dans la *Société royale des sciences et belles-lettres* fondée par Stanislas. Vainement j'ai compulsé ceux des procès-verbaux des séances qui ont été conservés, nulle part je n'ai trouvé les noms de nos prédécesseurs ayant enseigné dans cette ville. Ni Claude-François *Breton*, ni Xavier *Chavane*, auteur d'un ouvrage sur les Institutes, ni Dominique *Guillaume de Rogéville*, le père du conseiller au Parlement auquel nous devons deux utiles recueils, ni son second fils, Sébastien-Hubert *Guillaume*, depuis professeur de la Faculté de droit de Strasbourg, ni les deux *Schouller* dont le dernier mourait en 1812 doyen des conseillers à la Cour, ni le vénérable Doyen de la Faculté, Pierre-Antoine *Dumas*, Recteur perpé-

tuel de l'Université, ne figurent au nombre des associés.

Notre respect pour nos anciens ne nous permet pas de chercher la raison de ce fait dans l'insuffisance de leurs titres, et notre déférence pour la *fille du Roi bienfaisant* nous interdit de supposer qu'elle ait refusé d'agréer les candidatures des plus dignes d'entre eux. La modestie de nos devanciers, le nombre restreint des membres de la Société peuvent expliquer ce résultat. Disons aussi que le droit n'était pas exclu du cénacle Nancéien; l'avocat LE MOINE, les premiers présidents DU ROUVROIS et DE CŒURDEROY, le président de SIVRY qui fut secrétaire perpétuel, d'autres encore comme le conseiller DE VATIMONT y apportaient l'esprit du barreau et les traditions de la magistrature. Mais, à la différence des physiciens, des naturalistes, des mathématiciens qui soumettaient à leurs confrères le résultat de leurs recherches, c'est par des productions littéraires plutôt que par des lectures juridiques que les jurisconsultes payaient alors leur tribut à la Compagnie. Ce n'est que par exception qu'on trouve dans les mémoires imprimés en 1755 un projet de nouveau cours de Code civil par LE MOINE [1]. MONTESQUIEU et le président HÉNAULT avaient donné, dès le début de ces réunions, un exemple suivi depuis ; on se sentait porté vers des

[1] *Mémoires de la Société*, tome II, p. 242.

travaux du genre de *Lysimaque* [1] ou du *Réveil d'Épiménide* [2] plutôt que vers des études critiques de législation.

Ne faut-il pas d'ailleurs tenir compte du caractère spécial de l'enseignement du droit, tel qu'il était donné dans la dernière moitié du siècle dernier? Le droit romain et le droit canonique étaient seuls expliqués dans votre École; on était loin, bien loin déjà de la rénovation opérée par Cujas et par ses disciples, et, depuis le milieu du XVIIe siècle, l'impulsion donnée aux études juridiques s'était affaiblie; on commentait toujours les textes, mais le plus souvent sans les vivifier par l'histoire, sans les éclairer par la philosophie. Les applications du droit canonique allaient toujours en diminuant en raison du progrès de la législation civile, et le droit en vigueur dans le pays, c'est-à-dire les coutumes, et les actes de l'autorité souveraine ne trouvaient aucun interprète à la Faculté. Vainement Louis XIV avait-il institué en 1694 [3] un professeur de *droit français*, Nicolas BRETON, procureur général au bailliage de Pont-à-Mousson, chargé d'expliquer en langue française les ordonnances et les coutumes. Supprimée cinq ans après

(1) *Mémoires de la Société*, tome I, p. 118.

(2) *Mémoires de la Société*, tome I, p. 143.

(3) Le 1er octobre 1694, en exécution de la déclaration du 5 mai 1685.

par le duc Léopold ([1]), rétablie par ce prince en 1723, cette chaire fut consacrée au ***droit coutumier et municipal;*** mais un autre procureur au bailliage de Pont-à-Mousson, Didier ***Georges***, seigneur de ***Lemud***, en fut le premier et le dernier titulaire ([3]). Le chancelier ***de la Galaizière*** ne pouvait voir avec faveur un enseignement qui rappelait l'ancienne autonomie de ces provinces, destinées à être remises à la France après la mort du royal usufruitier. Et quand l'union s'accomplit en 1766, votre Faculté, par une omission inexplicable, ne fut pas dotée d'une de ces chaires de droit français, dont l'institution pour toutes les Universités du royaume avait été décrétée par un édit de Louis XIV, rendu en 1679 ([4]). Il en résulta que, depuis 1742, les gradués sortaient de l'École lorraine sans avoir acquis les notions de législation usuelle, indispensables pour plaider devant les tribunaux; comme Henrion de Pansey, ils n'apprenaient le droit positif et la procédure que dans les cabinets des avocats et dans les études des praticiens. Ailleurs il en était autrement; à Orléans, par exemple, un de nos plus grands jurisconsultes, Pothier, initiait ses élèves à la loi vivante et préparait par le travail de l'enseigne-

([1]) Édit du 6 janvier 1699.

([2]) Édit du 3 décembre 1723.

([3]) Nommé le 27 décembre 1723, mort le 7 janvier 1742.

([4]) Une déclaration du Roi, du 19 janvier 1700, obligeait les élèves de troisième année à suivre le cours de droit français.

ment ses admirables traités sur toutes les matières civiles.

Il serait injuste pourtant d'omettre une des plus heureuses créations de Léopold qui eût pu ouvrir aux maîtres et aux disciples une nouvelle voie, je veux parler de l'institution d'une chaire de droit public dans la Faculté. De 1707 à 1755, cet enseignement fut donné par Mathias *Hein* (1), par *Boucher de Bégnicour* (2), appelé de l'Université d'Utrecht à l'Académie royale de Lunéville et de là à Pont-à-Mousson, enfin par *Lonckig* (3), qui se plaignait amèrement de ce que son cours fût dépourvu de la sanction des examens (4). Mais cette tentative de renouveler et d'étendre les études fut abandonnée comme la précédente, on en revint aux anciens errements, et l'enseignement du droit resta en désaccord avec les besoins de la civilisation, avec les aspirations nationales. Le progrès lent et mesuré n'avait pu se réaliser, une transformation complète était nécessaire.

L'heure vint où les vœux consignés dans les cahiers de vos députés durent s'accomplir; l'unité de législation fut proclamée en principe par l'As-

(1) Institué le 28 janvier 1707, mort le 3 mai 1723.

(2) Institué le 20 mai 1723, démissionnaire en mai 1738, mort en 1752.

(3) Institué en mai 1738, mort le 25 août 1755.

(4) Archives de la Meurthe : Liasse D, 86, lettre du 24 novembre 1742.

semblée constituante comme la garantie de la liberté civile et de l'égalité devant la loi. Ce n'est pas ici le lieu de rechercher par suite de quelles erreurs, de quelles passions ce grand mouvement de 1789 fut détourné de son cours. Dans la triste période qui suivit et à laquelle on appliquerait volontiers ce mot de l'Hospital : «*Excidat illa dies ævo!*» (*Périssent de si malheureux jours!*) la Faculté de Nancy, avec son cours de *droit civil et constitutionnel,* ouvert en 1790, partageait le sort de la Société fondée par Stanislas, et disparaissait avec toutes les institutions des siècles précédents.

Quand la France eut commencé à reprendre possession d'elle-même, ce fut, j'aime à le rappeler, un de vos prédécesseurs, un des anciens membres de l'Académie, qui eut le mérite d'inaugurer l'enseignement du droit à l'École centrale de la Meurthe, où il comptait parmi ses collègues, COSTER, votre dernier secrétaire perpétuel en 1792 et DU HALDAT, qui devait être un jour une de vos illustrations. D'abord avocat au parlement, puis maire de Nancy, Xavier THIERIET obtint sa chaire au concours et se multiplia, pendant sept ans, pour remplir un vaste programme. Dans un double cours, il exposait les éléments du droit naturel, du droit des gens, du droit public et constitutionnel, et consacrant la meilleure partie de ses leçons à l'étude des matières du droit civil. C'est sous sa direction que, de l'an V à l'an XI, de nombreux disciples se formèrent à

l'étude de la jurisprudence. Parmi les étudiants qui remportèrent les prix annuels décernés par l'Administration du département, nous retrouvons des noms chers à cette cité et à l'Académie, ceux de CAUMONT (1), de Justin LAMOUREUX (2), de DE METZ (3) qu'il suffit de prononcer ici pour rappeler d'éclatants services et des charges noblement remplies. C'est à cette même époque que la *Société libre des sciences, lettres et arts,* dont vous êtes les continuateurs, fondait un prix spécial destiné à être décerné librement par les élèves de l'École centrale à un de leurs condisciples et qui échut en partage à un des étudiants du cours de droit (4).

Cette école n'eut qu'une existence éphémère, la loi qui créait les lycées devait en fermer les portes; et, durant près de soixante ans, il semblait que la jurisprudence ne dût avoir d'autres représentants à l'Académie que les magistrats de la Cour d'appel et du tribunal civil et les membres du barreau. Mais si les chaires de l'Université ne furent rétablies qu'en 1864, un enseignement juridique

(1) Recteur à Nancy, membre de l'Académie.

(2) Juge au tribunal civil, membre de l'Académie.

(3) M. *de Metz* (François-Alexandre-Emmanuel), premier président de la Cour royale de Nancy du 23 juin 1831 au 11 juillet 1840, oncle de notre regrettable Alexandre de Metz-Noblat.

(4) *Antoine* (Charles-Joseph-Auguste) de Saint-Dié, Vosges. (Distribution des prix de l'an XI.)

était, longtemps avant cette époque, institué dans une École supérieure, unique en sa spécialité, et le professeur distingué qui en était chargé, devait nous précéder parmi vous [1]; nous ne pouvions avoir un meilleur introducteur. Ai-je besoin de nommer le maître excellent dont les disciples, disséminés sur tous les points de la France, ont recueilli les doctes leçons, et dont les ouvrages jouissent, auprès des tribunaux, d'une si légitime autorité sur les questions les plus épineuses du droit forestier? Il ne m'en coûte pas de reconnaître que l'histoire des arts, celle des lettres, celle des institutions lorraines peuvent, à juste titre, réclamer pour elles notre confrère M. MEAUME [2]; j'y vois le meilleur hommage rendu à cette union si naturelle et si féconde du droit et des lettres.

C'est cette union célébrée par deux de vos réci-

(1) M. *Meaume*, professeur de législation et de jurisprudence à l'École forestière, associé correspondant de l'Académie depuis le 18 mai 1846, titulaire depuis le 6 février 1851.

(2) M. *Meaume* a publié dans les Mémoires de l'Académie des *Recherches sur quelques artistes lorrains*, 1851, p. 96; — *sur la vie et les ouvrages de Jacques Callot*, 1852, p. 191; 1853 p. 81; 1854, p. 363; 1855, p. 297; 1856, p. 275; 1859; p. 58; — *sur la vie de Bernardin de Saint-Pierre*, 1855, p. 3; — *sur Palissot et les philosophes*, 1863, p. 455, et a continué l'œuvre de son fils *Georges Meaume*, correspondant de l'Académie, enlevé par une mort prématurée, en nous donnant l'*Histoire de l'ancienne chevalerie lorraine*, 1869, p. 31; 1870-71, p. 130.

piendaires, en 1774 (1) et en 1821 (2), que vous avez honorée de vos suffrages, conformément à des traditions ininterrompues, en attribuant une part de vos siéges aux membres de la Cour souveraine et aux représentants du barreau. Les HENRY (3), les DE BOUTEILLER (4), les MENGIN (5), les THIERIET, ont laissé ici des successeurs qui ne le cèdent en rien à leurs devanciers (6) et je vois aujourd'hui à votre tête un de ces athlètes de la parole (7), un de ces puissants improvisateurs, en qui votre BRESSON (8) eût reconnu un digne émule. Pour ne rien dire de

(1) *De l'Utilité de l'étude des belles-lettres pour ceux qui se consacrent à l'étude des lois*, par M. *Duparge de Bettoncourt*, conseiller à la chambre des comptes, reçu le 25 août 1774 (Procès-verbaux, tome V, p. 257).

(2) *De l'Importance et des Avantages de l'étude des lettres pour l'orateur du barreau*, par M. *Thieriet*, fils du professeur à l'Ecole centrale, avocat général à la Cour royale, reçu le 9 juin 1822 (Mémoires de l'Académie, 1819 à 1823, p. 237).

(3) M. le baron *Henry* (Joseph-Arnould), premier président de la Cour de Nancy, du 23 février 1811 au 15 avril 1816.

(4) M. *de Bouteiller* (Jean-Hyacinthe), premier président de la Cour de Nancy, du 7 mars 1816 au 27 avril 1820.

(5) M. le baron *Mengin*, conseiller à la Cour royale, dont M. Collard de Martigny a retracé la vie (Mémoires de l'Académie, 1824 à 1828, p. 183).

(6) M. le premier président *Leclerc;* M. le baron *de Saint-Vincent,* conseiller ; M. *Pierrot*, avocat général ; M. *Adam*, substitut du procureur général près la Cour d'appel.

(7) M. *Volland*, ancien bâtonnier, président de l'Académie pour l'année 1872-1873.

(8) Mort conseiller à la Cour de cassation.

plus des vivants, j'évoquerai le souvenir de ceux qui ne sont plus ; je revois encore, au sein de cette Compagnie dont vos règlements n'interdisent plus l'entrée à vos élus avant leur réception publique, ce magistrat émérite, bibliophile, archéologue, passionné pour les recherches de l'érudition, et dont les mémoires ont éclairé les points les plus obscurs de notre histoire juridique [1]. A côté du conseiller Beaupré, m'apparaît, dans sa verte vieillesse, le premier président honoraire Paillart, prématurément éloigné par les commotions politiques des fonctions les plus élevées du ministère public, qu'il remplissait avec une si ferme et si sage autorité. L'ancien procureur général avait trouvé, dans ce sanctuaire des lettres, une retraite conforme à ses goûts [2], il était devenu une des lumières de l'Académie, un de ses organes les plus respectés. Et ses portraits achevés d'*Henrion de Pansey* [3], de *Zangia-*

(1) M. *Beaupré*, conseiller à la Cour, associé correspondant de l'Académie depuis le 28 novembre 1839, titulaire depuis le 25 août 1842, honoraire depuis le 5 mai 1865, mort le 5 décembre 1869, auteur de l'*Essai historique et bibliographique sur la rédaction officielle et la publication des principales coutumes et sur les assemblées d'État de la Lorraine Ducale et du Barrois* (Mémoires de l'Académie, 1843. p. 89) ; — et des *Nouvelles Recherches de bibliographie Lorraine* (Mémoires de l'Académie, 1852, p. 345, — 1853, p. 221, — 1854, p. 1855, p. 38).

(2) M. *Paillart*, membre titulaire de l'Académie, depuis le 24 juin 1852, mort le 15 mai 1869.

(3) Mémoires de l'Académie, année 1856, p. 1.

comi (¹), de *Bresson* (²), de *Fabvier* (³), de *Prugnon* (⁴), rappelaient ces harangues de rentrée, où l'orateur et l'écrivain parlaient le langage élevé qui convient aux austères représentants de la justice, aux ministres intègres de la loi.

Auprès des magistrats, des membres du barreau qui maintiennent à l'Académie ces saines et fortes traditions, que viennent faire les professeurs de Droit, sinon s'instruire à leurs exemples et profiter de leurs vivantes leçons, s'unir à eux pour représenter cette grande et noble science à laquelle, eux aussi, ont voué leur vie? Leur but est le même, c'est la même inspiration qui les anime. Ils n'appliquent pas, il est vrai, la loi avec une autorité souveraine aux controverses juridiques et aux procès criminels; ils ne défendent pas, à l'École du moins, la fortune, l'honneur, la liberté, la vie des citoyens, mais ils apprennent aux jeunes générations à connaître, à aimer, à respecter la législation de leur pays. Appelés par leur vocation à être les maîtres de la jeunesse, ils travaillent dans la mesure de leurs forces à préparer pour l'avenir des législateurs, des juges, des avocats, des administrateurs, des officiers ministériels, nourris des saines

(¹) Mémoires de l'Académie, année 1854, p. 1.

(²) Discours de réception, Mémoires de l'Académie, année 1852, p XVI.

(³) Mémoires de l'Académie, année 1858, p. LX.

(⁴) Mémoires de l'Académie, année 1866, p. 283.

doctrines, conservateurs vigilants de tous les droits légitimes, champions intrépides de toutes les libertés régulières. Ils sont résolus à prendre pour devise la maxime de leur prédécesseur GUINET, *Fiat jus aut pereat mundus (Que le droit règne, sous peine de voir périr le monde!)* — à se dévouer à toutes les grandes causes morales et sociales, à s'inspirer de ce spiritualisme chrétien des Domat, des Pothier, des Portalis, qui récèle le germe de tous les progrès et le remède assuré de tous les maux dont souffrent les âmes. Sur cette terre de Lorraine, ils trouvent des esprits merveilleusement disposés à les seconder dans leur œuvre ; ils reconnaissent dans leurs meilleurs disciples ces qualités natives du jurisconsulte, l'amour du vrai, le besoin du juste, la vigueur de l'esprit, la solidité du jugement, la puissance du travail, la persévérance de la volonté et, par-dessus tout, le bon sens, ce don suprême sans lequel rien ne s'achève ni ne dure ici-bas.

En dehors de leur mission professionnelle, et au sein de cette Compagnie, ils considéreront comme un devoir de disputer à l'oubli tous les jurisconsultes originaires de la Lorraine, du Barrois, du pays Messin et de notre chère Alsace qui, dans ces provinces ou dans le reste de la France, ont développé, pour l'avancement de la science du droit, ces dispositions et ces aptitudes transmises à leurs descendants. Du XIII[e] au XIX[e] siècle, depuis Jacques

de *Ruvigni,* évêque de Verdun (1), jusqu'au dernier magistrat lorrain, dont la Cour suprême déplore la perte, que d'enseignements à tirer pour les survivants de ces existences laborieuses consacrées au culte du Droit à des époques si diverses, dans des milieux si différents (2) !

Les annales de la Lorraine, objet des travaux des DIGOT (3), des SAINT-MAURIS (4), des D'HAUSSONVILLE (5), offrent encore bien des points obscurs pour l'historien du droit, soit dans les institutions politiques et judiciaires, soit dans les usages immémo-

(1) Né à Ruvigni près Bar-le-Duc, professeur de Droit à Toulouse, Évêque de Verdun en 1290, mort en 1296 (Bibliothèque Lorraine de Dom Calmet, p. 885).

(2) Déjà MM. *Vaugeois* et *Dubois* ont étudié la vie et les ouvrages de leurs prédécesseurs, F. Guinet et G. Barclay: *François Guinet, jurisconsulte Lorrain* (1604-1681), discours de réception de M. *Vaugeois* (Mémoires de l'Académie 1867, p. XLIX à CX); — *Guillaume Barclay, jurisconsulte Écossais professeur à Pont-à-Mousson et à Angers* (1546-1608), discours de réception de M. *Dubois* (Mémoires de l'Académie 1870-1871, p. LVIII à CLXXVI).

(3) *Histoire de Lorraine*, 6 vol. ouvrage qui a obtenu en 1855 le second prix Gobert. M. *Digot*, associé correspondant de l'Académie le 11 nov. 1841, titulaire le 11 nov. 1846, est mort le 29 mai 1864.

(4) *Études historiques sur l'ancienne Lorraine*, par V. *de Saint-Mauris*, 2 vol. 1861, M. le comte de *Saint-Mauris*, ancien introducteur des ambassadeurs, membre titulaire de l'Académie depuis le 7 mars 1856, membre honoraire depuis le 7 janvier 1859, mort le 25 août 1868.

(5) *Histoire de la réunion de la Lorraine à la France,* par le comte *d'Haussonville,* de l'Académie française.

riaux. Malgré des recherches savantes[1], tout n'a pas été découvert sur le droit de succession des femmes au trône ducal; les États généraux des duchés n'ont pas encore fait l'objet d'une étude complète au point de vue du droit public[2]; et le projet, resté inachevé, de *Breyé*, d'un commentaire sur la célèbre *Loy de Beaumont*[3], mériterait à coup sûr d'être repris. Si quelques coutumes générales ou locales ont trouvé des annotateurs, d'autres travaux manuscrits, comme celui de *Du Plessis*, sur la coutume de Saint-Mihiel[4], n'ont pas été mis à contribution; il pourrait sortir de leur analyse et de la comparaison des textes quelques lumières nouvelles. Les recherches de BEAUPRÉ et de DIGOT ont frayé la route, mais bien des documents restent inexplorés dans nos archives qui sembleraient devoir être consultés avec fruit. L'ensemble de la *législation lorraine* a donné lieu, il est vrai, à une

(1) *Mémoire sur la masculinité du Duché de Lorraine*, par *Digot* (Mémoires de l'Académie 1853, p. 478).

(2) *Fragments historiques sur les États généraux en Lorraine*, par *Mory d'Elvange*, Nancy, 1788, in-8°; — *Mémoires sur les États généraux de Lorraine*, par *Digot* (Mémoires de l'Académie. 1854. p. 29).

(3) Voir la notice biographique et littéraire sur *François-Xavier Breyé*, par Aug. *Digot*, p. 18, br. in-8°, Lepage, 1859, Nancy.

(4) J. B. *Du Plessis*, seigneur *de Creüe*, procureur général du Barrois au Bailliage de St-Mihiel, auteur d'un *Recueil d'ordonnances*, d'une *Histoire de Lorraine*. (Voir Dumont : *Histoire de la ville de St-Mihiel*, tome IV, biographie, p. 356.)

savante étude lue, à cette place même, par un de vos membres, M. ALEXANDRE [1], que la Cour de Paris a enlevé à celle de Nancy, mais le *Code Léopold*, cette œuvre capitale du procureur général *Léonard* DE BOURCIER, cette loi de progrès dont la promulgation souleva tant de difficultés, n'a pas encore été étudiée en détail dans ses rapports avec les ordonnances de Louis XIV, dont elle reproduisait sur plusieurs points importants la substance. Il serait curieux et instructif de signaler les améliorations qu'elle réalisait, les règles traditionnelles de ce pays de coutume qu'elle maintenait et de porter un jugement motivé sur ce monument élevé à la science du droit par le plus éminent jurisconsulte dont s'honore votre pays [2].

Si la sagesse de vos statuts a banni les sujets de discussion politique des séances de l'Académie, il est permis d'apporter des matériaux à l'histoire de la Révolution française, et un résumé des cahiers des députés aux États généraux, rédigés dans nos

(1) *Du Caractère de la législation Lorraine, sa marche et son histoire*, discours de réception de M. *Alexandre* avocat général à la Cour impériale de Nancy, aujourd'hui président de chambre à la Cour d'appel de Paris (Mémoires de l'Académie, 1861, p. XL).

(2) Nous devons à notre regretté *Digot* un *Éloge historique de Jean-Léonard de Bourcier*, premier président de la Cour souveraine de Lorraine et Barrois, et conseiller d'État du duc Léopold (Mémoires de l'Académie, 1841, p. 264).

anciennes provinces de l'Est, montrerait les vœux, les aspirations de la partie la plus éclairée de nos populations, à l'heure où s'ouvrait l'ère nouvelle inaugurée par l'Assemblée constituante.

Le champ si vaste des recherches et des études auxquelles nous convie l'Académie, a été cultivé dans bien des directions, nous n'aurons guère qu'à glaner là où il a été déjà beaucoup récolté. Nous ne ferons que suivre l'impulsion donnée par ces guides sûrs, ces vaillants pionniers qui n'ont jamais manqué en ce pays classique de l'initiative et de la décentralisation, dans toutes les sphères où s'exerce l'activité intellectuelle.

A côté des investigations qui s'adressent au passé et des œuvres de critique historique, les controverses philosophiques où la religion et la politique contemporaine ne sont pas en cause, solliciteront notre application. Vous n'avez jamais interdit à vos membres de vous soumettre les problèmes qui sont de la compétence de l'Académie des sciences morales et politiques. Dans la direction ordinaire de nos études, nous essayerons de trouver des sujets dignes d'être offerts à vos méditations. La philosophie du droit domine tout notre enseignement, elle soulève des questions qui, dans l'ordre civil, dans l'ordre pénal, occupent tous les esprits et dont les solutions peuvent avoir des applications pratiques d'un haut intérêt dans le domaine législatif. La condition civile des femmes, leurs droits de suc-

cession, leur régime matrimonial, — l'autorité paternelle et les limites de la liberté testamentaire, — les réformes à apporter au régime pénitentiaire, objet de discussions toujours pendantes, — et tant d'autres sujets appartenant au droit de famille, au droit public, au droit des gens, ne peuvent être exclus de vos réunions.

Les professeurs de droit dont j'ai la bonne fortune d'être aujourd'hui le représentant, ne me désavoueront pas, Messieurs, si je dis qu'ils s'efforceront, en apportant leur tribut à vos travaux, d'acquitter une faible part de leur dette de reconnaissance envers l'Académie. Quel emploi plus utile pourraient-ils donner à leurs veilles ? N'est-ce pas dans ces communications mutuelles, dans ces discussions courtoises où règnent une estime et une sympathie réciproques, que les idées s'élèvent, que les points de vue s'élargissent ? Dans cet échange continuel d'opinions, les convictions s'éclairent et s'épurent; on recherche avec empressement, on trouve avec bonheur ce terrain commun sur lequel on peut construire avec assurance. On se sent fort quand on est approuvé par ses confrères, on soumet à de nouvelles méditations les théories ou les aperçus qui ont suscité leurs objections. Ce n'est pas seulement la tolérance que l'on pratique, c'est le respect qu'on éprouve à l'égard des doctrines représentées par des hommes de conscience, de caractère et de

cœur. Ce qui fait le charme de ces réunions, c'est la foi commune dans le beau, le bien et le vrai, c'est la passion d'accroître, fût-ce avec des infiniment petits, ce patrimoine intellectuel et moral de connaissances que chaque génération laisse à celle qui la suit.

C'est, Messieurs, cet esprit vraiment scientifique et libéral dont j'ai senti le souffle au milieu de vous. Et puisqu'une confraternité déjà longue se trouve avoir précédé ma réception en quelque sorte officielle, c'est pour moi un devoir et un besoin de dire bien haut ce que j'ai gagné à vous appartenir. Je vous dois un redoublement de ferveur pour les choses de l'esprit, un plus vif amour des lettres, une curiosité plus éveillée sur toutes les découvertes scientifiques et philologiques. Vous n'avez pas besoin de ce témoignage, mais j'atteste que le foyer dont vous êtes les gardiens répand une chaleur vivifiante et qu'on y remue autre chose que des cendres. C'est de votre compagnie qu'on peut dire: *Spiritus intus alit*. Si vous conservez le culte du passé, vos regards sont tournés vers l'avenir et vous avez conscience des devoirs qu'imposent les temps présents à tous ceux auxquels est dévolue une mission intellectuelle. Placés à l'avant-garde des Sociétés savantes des départements, sur la frontière rapprochée par nos malheurs, attentifs aux leçons de l'épreuve, fortifiés par l'adjonction de nos chers exilés de Metz et de Strasbourg, vous vous prépa-

rez, pour votre part, à cette lutte pacifique de la pensée et de la science, à ces rayonnements de lumière qui doivent faire éclater aux yeux de tous la puissance expansive et l'indomptable vitalité de la France.

ACADÉMIE DE STANISLAS

SÉANCE DU 5 JUIN 1873

L'ABBÉ GRÉGOIRE. — LA SCIENCE DU DROIT A L'ACADÉMIE

Réponse du Président (Me VOLLAND)
aux Récipiendaires.

MESSIEURS,

Vous rappelez tous deux avec raison que si les deuils de la famille et du pays ont retardé votre investiture publique, cependant vous appartenez depuis longtemps à l'Académie. Elle se reprocherait, en effet, d'avoir attendu jusqu'à ce jour pour vous appeler à elle, et il y a plusieurs années qu'elle est allée vous chercher parmi les sommités de ce corps enseignant qui est une des forces de notre cité, et où votre présence était marquée par d'éclatants succès. — L'un imprimant à l'instruction primaire une nouvelle et plus vive impulsion ; doublant le nombre des écoles d'adultes et des écoles de jeunes filles, ce complément nécessaire de l'éducation populaire ; propageant la langue française

dans les campagnes où avait persisté une espèce d'idiome germanique; poursuivant l'ignorance sous toutes ses formes, et arrivant à réduire, dans son ressort, au chiffre le plus bas de toute la France le nombre des illettrés. — L'autre organisant notre Ecole de Droit, l'une des bases de cette Université Lorraine que nous avons enfin reconquise ; lui donnant cette forte et salutaire discipline, qui est la condition du succès ; en agrandissant les cadres et l'enseignement, et la portant, dès les premières années, au niveau des Facultés les plus prospères et les plus florissantes.

A M. Maggiolo.

L'Académie vous connaissait d'ailleurs par d'autres côtés.

Il y a 35 ans, Monsieur, qu'elle avait remarqué le jeune et savant professeur de Lunéville, et qu'en couronnant votre éloge de Dom Calmet, elle décernait à l'auteur le titre de Membre correspondant.

Depuis, par une double excursion dans la littérature Italienne, vous nous avez donné deux intéressantes notices sur Pétrarque, faisant revivre ce chantre inspiré de l'amour chaste et pur, ou nous le montrant sous l'aspect nouveau et presque inconnu du philosophe et du moraliste.

Mais vous vous êtes hâté de revenir à vos études Lorraines, et secouant la poussière de nos vieilles archives, vous nous avez fait connaître successivement la condition de l'instruction primaire et du

maître d'école en Lorraine avant 1789 ; les représentations théatrales données dans le collége des Jésuites de Pont-à-Mousson ; enfin l'histoire complète et si curieuse de cette Université de Pont-à-Mousson, rivale heureuse des Universités allemandes.

C'est encore une œuvre Lorraine que vous entreprenez aujourd'hui, en nous rendant le plus remarquable personnage de notre pays dans la Révolution, le curé d'Emberménil cette grande figure au front large et élevé, au regard profond, cette tête méditative et puissante qu'a sculptée le ciseau de David et qui décore notre Musée, c'est Grégoire !

Vous n'en faites pas le panégyrique : vous savez bien que la conscience publique n'en accepterait pas l'éloge sans réserve, mais vous en commencez la biographie sincère et complète, qui est encore à faire 42 ans après sa mort.

Vous ne nous avez donné aujourd'hui, Monsieur, que les premières et pacifiques années de sa jeunesse. Au jour où vous vous arrêtez, c'est encore le temps des illusions, le rêve de la concorde universelle, l'idylle du bon curé. Mais regardez le tableau du lendemain. Au premier plan, le chartreux, le ministre protestant et le curé d'Emberménil s'unissent encore dans un fraternel embrassement. Cependant, déjà, par-dessus leurs têtes, Mirabeau lance ses premières foudres ; derrière eux, l'Assemblée se soulève en flots tumultueux ; l'orage gronde,

voici venir la tempête qui va emporter bâtiment et équipage à travers les écueils et les océans inconnus! Voici le naufrage!

Dans cette vie agitée comme les temps où elle s'écoule, que de contrastes! quelles contradictions! quels enseignements!

Fils d'un pauvre tailleur de village, Grégoire est parvenu aux plus hautes dignités de l'État.

C'était un prêtre de mœurs austères et d'une grande piété; et son premier ouvrage est un éloge de la poésie, couronné par l'Académie en 1773, qui nous paraît aujourd'hui d'une mythologie bien fade et bien maniérée, et qui certainement était peu digne du saint ministère.

Catholique fervent, il réclame pour les Juifs qui sont, suivant sa remarquable expression, les enfants du même père que nous, la tolérance, la liberté et l'égalité des droits civils et politiques.

Évêque schismatique, il méconnaît l'autorité du Pape, mais il défend avec ardeur les prérogatives de l'épiscopat.

L'élève bien-aimé des Jésuites est un fougueux révolutionnaire, et ce zélateur passionné de la Révolution attaque sans relâche ceux qui en furent les pères Voltaire surtout, qu'il appelle quelque part *un poëte flagorneur de la Cour et des divinités régnantes*.

Il est l'ennemi frénétique de la royauté, il l'insulte dans ses discours, il la poursuit de ses me-

naces sanguinaires, mais au moment de réaliser ces menaces, il s'arrête ; du fond de la Savoie où il était, il efface de la lettre de ses trois collègues qui demandaient la mort du roi, le mot fatal, et plus tard, il repousse avec indignation l'épithète de régicide.

Aimant d'un égal amour la Révolution et le catholicisme, il donne pour fondement à la République la religion et le respect de l'Église, et comme s'il voulait accoutumer les peuples à unir, à l'instar des Américains qu'il admire, ces deux sentiments, il va haranguer l'armée d'Italie avec le titre redouté de Commissaire de la Convention et la soutane violette de l'Évêque.

Au Sénat, il a voté, lui quatrième, contre l'établissement de l'Empire, et quelques années après, il laisse poser sur sa tête la couronne de Comte et le chapeau empanaché.

Puis, rappelé sur la scène politique par les suffrages des électeurs de l'Isère, il en est précipité par une déclaration d'indignité, illégale autant qu'imméritée, et il meurt dans l'obscurité, poursuivi par des haines impitoyables et pleuré des pauvres.

Le lauréat poétique de 1773, devenu écrivain et orateur politique, était incorrect, emphatique, déclamateur : il avait tous les défauts de son époque, mais il eut de fécondes et nobles idées. C'est sur sa proposition que furent établis le Bureau des longitudes et le Conservatoire des arts et métiers, qui

sont encore aujourd'hui deux foyers de science et de lumière.

Quand ces Vandales d'un autre âge que nous avons vus revivre de nos jours, renversent et brûlent, sous prétexte d'effacer les souvenirs religieux et monarchiques, les humbles églises des villages, les temples et les palais des villes, les livres des bibliothèques, les monuments les plus précieux des arts et de l'antiquité, il les dénonce jusqu'à trois fois à l'indignation publique, et il obtient enfin de la Convention un décret qui arrête la dévastation et sauve ce qui pouvait être sauvé.

C'est lui encore qui, saisi en quelque sorte d'un patriotique pressentiment, provoque des mesures législatives pour supprimer les 30 dialectes ou patois se parlant alors en France, et pour établir l'unité de la langue nationale, surtout dans les départements de la frontière, où la conservation d'une langue étrangère lui paraît, comme à vous, Monsieur, une menace et un danger.

Il a par dessus tout le courage civil. — Le 7 novembre 1793, sous le règne de Robespierre, au milieu des cris de mort de l'Assemblée et des tribunes, l'évêque assermenté de Paris, Gobel, ses grands-vicaires, plusieurs prêtres et un ministre protestant viennent à la barre déposer leurs lettres de prêtrise, et abjurer le sacerdoce et le christianisme. Des voix menaçantes somment Grégoire de les imiter. « *Quels sacrifices voulez-vous de moi,*

« s'écrie-t-il, *celui de mon traitement? Je vous l'aban-*
« *donne. — Celui de ma religion? Elle ne vous*
« *appartient pas. Catholique par conviction et par*
« *sentiment, prêtre par choix, j'ai été nommé évêque*
« *par le peuple : j'ai fait quelque bien dans mon dio-*
« *cèse, et, pour y en faire encore, je reste évêque.* »

Étonnant assemblage d'héroïsme et de faiblesse, des sentiments les plus purs et de paroles coupables, d'éclatantes vertus et de regrettables égarements! Triste leçon pour l'homme politique qui, dans ce monde nouveau, cesse d'être lui-même, que la pureté de ses intentions et la solidité de ses principes ne préservent pas d'une regrettable chute! Il s'enivre des passions qui fermentent autour de lui, le vertige le prend, il tombe, et le torrent qui l'entraîne le jette tout meurtri sur le rivage.

Vous complèterez, Monsieur, cette dramatique histoire; vous nous en direz les décevantes illusions et les douloureuses réalités : c'est une dette que vous avez contractée envers nous et envers le public.

A M. Jalabert.

Avec vous, Monsieur, nous rentrons dans les sphères toujours sereines de la science et du droit. Ce n'est pas que vous craigniez la lutte quand elle est nécessaire, et que la vérité menacée vous trouve insensible à son danger. Vous l'avez bien montré, il y a cinq ans, dans vos conférences pastorales, en attaquant la morale qui se dit indépendante, et en ne lui permettant pas de s'affranchir de l'idée d'un

Dieu rémunérateur. Vous l'avez mieux montré encore, au milieu de nos désastres publics, dans ces pages éloquentes, que nous verrons bientôt, je l'espère, reparaître sous le véritable nom de l'auteur, où vous combattez avec une énergique prévoyance ce projet imprudent qui, jetant entre l'Allemagne et nous une nouvelle Belgique, l'Alsace indépendante et neutre sous la garantie de l'Europe, nous enfermait à jamais dans une frontière infranchissable.

Mais vos goûts et vos habitudes vous portent de préférence vers l'étude pacifique des lois. Vous aimez surtout la philosophie du droit, ces larges considérations que vous exposez sous le titre trop modeste d'*Introduction générale à l'étude du droit* qui s'appuient sur les règles éternelles de la morale et de l'équité, et qui, s'aidant des sciences auxiliaires, l'histoire et la géographie même, embrassent dans leur universalité toutes les connaissances du vrai jurisconsulte. C'est le droit comme les Romains l'ont défini, « *divinarum atque humanarum rerum notitia, justi atque injusti scientia.* » Aussi, vous sentant si parfaitement à votre place dans nos calmes réunions, vous vous étonnez avec raison que vos prédécesseurs de l'ancienne Faculté n'y aient point réclamé le rang qui leur semblait dû.

C'est qu'ils n'avaient pas compris, comme vous, Monsieur, l'enseignement du droit : du moins, on ne voit de leur temps aucune trace d'efforts pour

l'élever au-dessus de l'explication littérale des textes.

Il ne faut pas sans doute changer la chaire du maître en un bureau de critique et de bel esprit. Il y a quelques années, un professeur d'un certain renom faisait du Code civil qu'il était chargé d'enseigner une perpétuelle et amère censure. Ce n'était point, si je l'ose dire, remplir sa mission, car le respect de la loi, même imparfaite, doit être la première leçon donnée à l'élève.

Mais au sein d'une Académie, la philosophie du droit reprend sa liberté et ses allures indépendantes. Ici, le théoricien, comparant la loi écrite aux grands et immortels principes de la justice, peut en signaler les imperfections et en préparer le redressement.

C'est pour cela, Monsieur, que l'Académie vous a appelé dans son sein. L'Institut de France s'est complété par la création d'une cinquième section qui lui manquait : l'Académie de Stanislas,

Si parva licet componere magnis,

en ouvrant ses rangs à la Faculté de droit, a voulu se donner aussi sa Section des sciences morales et politiques.

Certes, à qui le voudra, le travail sérieux ne fera pas défaut.

Vous avez signalé, Monsieur, parmi les matières les plus urgentes à étudier, le règlement des droits

de la femme sur la succession de son mari, le pouvoir paternel, dont les limites ne sont pas encore invariablement fixées, et le pouvoir de tester, qui en est la sanction et qui touche à la constitution même de la propriété.

Combien d'autres objets appellent les méditations du juriste ! Sans parler de notre organisation politique et sociale, où tout semble remis en question, notre Code civil ne renferme que trois ou quatre articles incomplets et insuffisants sur les cours d'eau que se disputent l'agriculture et l'industrie ; il nomme à peine ces actions industrielles et ces obligations financières, qui ont décuplé le capital circulant et qui forment un élément si considérable de la fortune des familles ; on y cherche en vain le contrat le plus fréquent aujourd'hui et le plus répandu, celui qui, outre son existence propre et séparée, se mêle toujours à la vente, au louage, au prêt: l'assurance contre l'incendie; et cet autre qui se multipliera tous les jours davantage, parce qu'il rend l'aisance aux familles privées de leurs chefs: l'assurance sur la vie. La loi sur les mines, si importante pour notre département, est tout à fait arriérée ; notre droit administratif est à créer tout entier, et les règles du droit international, qu'aucun législateur ne peut promulguer, mais qui s'imposent par l'autorité de la raison et le consentement universel des peuples, n'ont pas encore été recueillies complétement par une plume française.

Sans doute, le magistrat, qui ne peut pas refuser de juger sous prétexte du silence ou de l'obscurité de la loi, tranche toutes les difficultés qui lui sont soumises, et il les tranche en général avec un grand esprit de justice et d'équité. Mais la meilleure jurisprudence n'est point la loi immuable, souveraine, connue de tous, égale pour tous, que nous avaient promise les premières années de ce siècle, et que recherchent toutes les nations civilisées.

Il faut donc combler ces lacunes, il faut perfectionner sans relâche notre législation. Mais, dans cette œuvre, les hommes d'étude et de science doivent venir en aide au législateur officiel.

Il fut un temps où la loi avait aux yeux du peuple une origine céleste, et Numa n'imposait aux Romains que les règles qui lui avaient été dictées par la nymphe Égérie. Plus tard, la loi apparaissait encore au pays obéissant avec le prestige que lui donnaient, suivant les formules des anciennes chancelleries, *la certaine science, pleine puissance et souveraine autorité du roi.*

Nous avons répudié justement toutes ces fictions. La loi faite pour le peuple se fait pour ainsi dire par le peuple. Il rassemble quelques centaines de représentants (suffrage restreint et suffrage universel donnent sous ce rapport le même résultat) presque tous étrangers à la législation, ignorant les théories du droit, et dont aucun ne voudrait faire, dans son intérêt personnel, le moindre contrat sans

l'assistance d'un conseil spécial ; et il les charge de rédiger ce contrat universel qui s'appelle la loi, qui oblige tous les citoyens, qui régit toutes les fortunes et qui règle les éventualités les plus incertaines d'un avenir inconnu. Ce n'est pas le système le plus logique; il paraît que c'est le moins imparfait qu'ait trouvé jusqu'à présent la sagesse humaine. Mais plus ce travail difficile et redoutable se fait rapidement, avec une sorte de tumulte et de désordre apparent, plus il est nécessaire que la science ait préparé l'œuvre des législateurs et que la matière soit élaborée, approfondie, vulgarisée par les juristes.

Il le faut pour mettre la loi nouvelle en harmonie avec l'ensemble de la législation, pour éviter les solutions précipitées qui n'embrassent qu'un côté de la question, pour prévenir les désastres que peut entraîner une loi imprudente ou mal faite. Il le faut surtout, dans ce temps de rivalité étrangère, pour conserver à la France une suprématie qui ne lui est pas encore disputée.

L'Europe presque entière a imité nos codes. La Roumanie, l'Égypte viennent de nous les emprunter, et voici l'extrême Orient lui-même qui nous les demande. Dès à présent, c'est un juriste français qui est chargé d'organiser l'empire du Japon et d'y importer nos idées et notre législation, et l'école de Paris envoie dans ce pays lointain un de ses professeurs les plus éminents pour compléter cette

grande entreprise. Que la France reste donc pour les nations avides des bienfaits de la civilisation le dépositaire fidèle des grandes traditions de l'humanité ! Qu'elle ne laisse passer à personne leurs filiales sympathies, et que, comme Rome antique, elle règne toujours sur le monde par son influence morale et la supériorité de ses lois volontairement acceptées. (*Extrait des Mémoires de l'Académie.*)

ART ET POÉSIE

SOUVENIRS DE METZ

Vers le commencement du XVI[e] siècle, la « noble cité de Metz » eut le malheur de prendre à sa solde, comme orateur de la République, un philosophe allemand nommé Corneille Agrippa. Ce savant, d'un esprit difficile, bizarre, turbulent, eut bientôt rendu ses services impossibles : les magistrats durent l'en relever. Mais, en s'éloignant de la ville, par la même cause qui, déjà, lui avait fait quitter Dôle, Londres, Paris, Turin et Cologne même, sa patrie, il lui lança la flèche du Parthe, en s'écriant, dans son orgueil blessé : « Adieu, Metz, « marâtre des arts ! »

Cet anathème d'un fou fut recueilli par les chroniqueurs d'alors, aussi avides de telles aberrations que ceux d'à présent. Ils le propagèrent par leurs chroniques qui, malheureusement, devaient être moins éphémères que celles d'aujourd'hui. Les compilateurs, les historiens ou prétendus tels, qui vinrent depuis, n'eurent garde de le passer sous

silence et, grâce à la trop naïve répétition de cette sottise tudesque, il devint de tradition, parmi ceux qui savaient lire, que Metz était devenue la marâtre des arts au moment même où ses artistes mettaient la dernière main à sa magnifique cathédrale !

Environ trois siècles après, — tant l'erreur est tenace ! — un préfet, homme très-disert et très-lettré, reproduisait publiquement l'objurgation du philosophe de Cologne. Les termes, il est vrai, en étaient adoucis, mais le fond restait le même : « Messieurs, — disait-il en substance et en ouvrant une séance solennelle de l'Académie de Metz, — « les nobles filles de Mnémosyne sont jalouses : si « les muses sérieuses ont toutes vos préférences et « vous traitent avec faveur, il faut reconnaître que « celles de leurs aimables sœurs qui président à la « littérature et aux beaux-arts, montrent quelque « répugnance à faire élection de domicile sur les « rives de la Moselle. » L'épigramme était courtoise, mais pour s'être habillée, cette fois, de style mythologique et administratif, elle n'en était pas plus juste. Elle portait même complétement à faux; car, depuis quelques années, M. Maréchal, le grand artiste, venait d'ouvrir son atelier de peinture.

Or, c'est de cet atelier que sont sortis toutes les manifestations, tous les progrès artistiques qui se sont produits à Metz depuis cinquante ans. Quoi qu'aient pu dire l'anathème et l'épigramme, notre

population recélait en elle l'amour de l'art : elle l'a prouvé à toutes les époques civilisées. Maréchal, bien qu'il fût de force à le créer, ne l'a pas fait naître parmi nous ; il l'a seulement centralisé, activé, ravivé, éclairé surtout. C'est des leçons, de l'exemple et de la parole aimée de ce maître qu'est née cette pléiade d'élèves distingués qui forma l'école de Metz. C'est encore à côté de lui, et pour ainsi dire avec lui, que son ami Desvignes fondait son école de musique, devenue depuis succursale du Conservatoire national : création d'une haute utilité publique, qui manque encore à Nancy, et que Nancy, permettez-moi de le dire en passant, devrait imiter, parce qu'elle deviendrait bientôt une de ses gloires comme elle fut une des nôtres.

Dans le cercle de la séduisante attraction exercée par M. Maréchal, mais à quelque distance du centre, vivaient deux frères, deux artistes, Adolphe et Auguste Rolland, de Rémilly. C'est à eux seuls que je veux aujourd'hui rattacher ces souvenirs.

Adolphe Rolland, pur et gracieux comme André Chénier, murmurait déjà ses premières et charmantes poésies ; et Auguste Rolland, moins jeune et entré un peu plus tard dans ce mouvement, abandonnait ses divers travaux de prédilection pour le pastel, c'est-à-dire pour un genre mort depuis Latour, mais que Maréchal venait de ressusciter et de remettre en honneur. Ses débuts furent marqués par des succès, heureux présages

de la brillante réputation à laquelle il devait atteindre. Paris fut enchanté, dès leur apparition, des paysages de M. Auguste Rolland. A l'issue d'une exposition, où l'artiste s'était fait remarquer de tous les connaisseurs [1], il envoya un de ses meilleurs tableaux, *Le ruisseau dans les bois*, à un de ses amis de Metz, alité depuis plus d'un an, et qu'une affection cruelle menaçait de la perte d'une jambe. *Le ruisseau dans les bois* avait obtenu l'éloge de toute la critique d'art. Cette vaste et fraîche solitude, animée seulement par un héron, immobile au bord du ruisseau et en équilibre sur une patte, comme un stylite, avait un certain caractère d'à-propos pour le malade. Celui-ci en remercia le peintre par l'envoi des vers suivants, dont l'allure indiscrète et négligée peut s'expliquer par l'intimité toute familière qui les unissait :

Pendant vingt ans, ramant comme corsaire
Sans voir jamais se grossir mon butin,
A vingt métiers j'ai perdu mon latin
Et suis resté gueux comme un prolétaire.
Au fond du sac pas un maravédis !
Sous le soleil pas un fétu de paille !
Dame Indigence, assise en mon taudis,
De mes efforts incessamment se raille

(1) Le rédacteur en chef du *Journal des Artistes* disait, en rendant compte de cette exposition au Louvre : « Comme « M. Saint-Jean est le roi des fleurs à l'huile, M. Chabal celui « des fleurs à la gouache, M. Granet de la lumière, M. Aug. Rol- « land est le roi du paysage au pastel. »

Et sans pitié me répète: Travaille!
Quand, par hasard, joyeux, je m'ébaudis.
Pour m'achever, d'une serre cruelle,
Le mal bientôt, admirable assassin,
Me cloue au lit; et sans mon médecin,
Qui de sa main abrita ma chandelle,
J'allais au ciel droit comme un capucin!
Mais à ce compte il perdait une proie,
Ce bon démon qui toujours me suivit:
En diable expert, et pour calmer ma joie,
En me sauvant il me retint au lit.

Depuis un an que dure ce martyre,
Malgré les soins de l'ange qui m'inspire,
Et dont l'amour jour et nuit me confond,
Je suis bien las de ma triste prison;
Las de ses murs, où s'éteint le sourire,
Las des vains bruits où s'endort ma raison!
Je veux de l'air, du soleil, des nuages;
Je veux le ciel, fût-il chargé d'orages,
Et du midi les brûlantes ardeurs,
Et du matin les fraîcheurs émanées.....
Je veux la vie, enfin, et mes douleurs
Sont au repos trop longtemps condamnées!

Printemps, printemps, vieux père des amours,
Reviens sourire à mes pénibles jours!
Rends-moi du moins tes fraîches matinées,
La douce odeur des naissantes feuillées,
L'aimable éclat de nos vergers en fleurs;
Et que, le soir, tes brises embaumées,
De tendres nuits intimes précurseurs,
Versent à flots dans les âmes charmées
Ce doux accord de bienfaits enchanteurs
Dont tu revêts le matin des années!

Mais tous ces biens, que je croyais perdus,
Près de mon lit viennent de m'apparaître.
Un art charmant, dont vous êtes le maître,

Les fait revivre et me les a rendus.
Sur le vélin qu'anime leur poussière,
De vos pastels le caprice enchanteur
A semé l'air, l'espace, la lumière,
Le frais des bois, leur sombre profondeur,
Et puis là-bas, au fond de la clairière,
Un horizon où je lis le bonheur!
Ah! laissez-moi parcourir cet espace!
Près du ruisseau disposez une place:
J'y veux rêver, seul, comme cet oiseau,
Et, comme lui, perché sur un fuseau.
De l'autre, hélas, si j'ai perdu l'usage,
Soutenez-moi dans ce premier voyage,
Vous tous, amis, dont les soins délicats,
Secondant ceux d'une femme adorée,
Ont ramené des portes du trépas
Mon enveloppe infirme et délabrée:
Vos pas encore assureront mes pas.

Artiste, ami, merci! Votre poussière,
Vos fins crayons, votre esprit créateur,
En me donnant ces bois et leur mystère,
Et l'horizon où je lis le bonheur,
M'ont, d'un seul coup, rendu propriétaire.
C'est un miracle, et l'art seul peut en faire.
On n'y croit plus, c'est une grave erreur:
Car, sans votre art, moi, pauvre prolétaire,
Vingt ans de plus ramant comme corsaire
Point n'eusse encor joui de cet honneur!

Au point de vue de l'art, ce remerciement, comparé au cadeau, pouvait paraître médiocre; mais il est permis de croire que l'auteur y avait mis tout son esprit et tout son cœur: la cordiale et franche nature d'Auguste Rolland n'en pouvait attendre davantage. Elle le lui fit même accueillir avec une sorte de reconnaissance et, depuis, il n'en parla jamais

qu'avec effusion. Doué d'un sens très-net et très-droit, il ne demandait à chacun et à lui-même, que ce qu'il pouvait produire; et, pendant toute sa carrière d'artiste, ce principe fut la règle de ses travaux. Il connaissait sa force; et dans les différents genres de son art auxquels il s'adonna successivement, il savait jusqu'à quel degré de perfection il pouvait atteindre, et ne tentait rien au delà.

Son œuvre, immense, ne compte pas moins de 800 tableaux et pastels. Ils ont été catalogués avec un soin tout filial par un de ses dignes neveux, l'estimable Eugène Gandar, dont les lettres françaises et la Faculté de Paris regrettent toujours la mort prématurée. La vie artistique et campagnarde du peintre, écrite par Eugène Gandar, est suivie de quarante lithographies de ses meilleurs tableaux, exécutées par les premiers artistes de Paris. Cet in-folio splendide est un monument tel que peu de villes de France en pourraient élever un pareil à la mémoire d'un de leurs fils.

On estime que les salons des amateurs et des artistes habitant aujourd'hui Nancy, renferment environ 50 des productions d'Auguste Rolland.

Son plus jeune frère, Adolphe, prit part moins directement que lui, mais d'une manière non moins efficace, au mouvement artistique que j'ai signalé d'abord. Ses travaux étaient pour ainsi dire tout intimes. Il était né poëte; donc sensible, rêveur, solitaire, et même un peu amoureux, ce dont la

poésie n'a jamais eu à se plaindre. Favorisé des plus aimables dons de la nature et de la fortune, des élégances et des délicatesses du cœur et de l'esprit, il se produisait peu. Cette sensitive semblait craindre le contact du public, même celui du grand jour ; et quoiqu'il écrivît beaucoup, je ne me rappelle pas qu'il ait rien livré à l'impression. Sa réputation s'était établie, dans un petit cercle d'amis et de parents, par diverses communications poétiques, que ceux-ci, à leur tour, avaient transmises aux amateurs et aux curieux des choses de l'esprit : cela avait suffi, à qui savait juger, pour lui faire assigner le premier rang parmi ceux de ses contemporains de Metz adonnés au culte des lettres.

Mais Adolphe Rolland, jeune encore, était atteint d'une maladie mortelle. Il envisageait avec calme les approches de la mort, et la mort même. Dans une touchante élégie, dont je ne citerai que le début, il exprima l'intention de brûler toutes ses œuvres :

D'épais rideaux voilez cette croisée ;
Que la lumière y soit par eux brisée ;
Le jour me tue. Hélas ! mes tristes yeux
Ont au soleil fait leurs derniers adieux.
La nuit est lente, et lente la journée
D'objets de mort sans cesse environnée.
Amer breuvage, inutile poison,
Qu'on m'a versé pour tromper ma raison,
Je ne crois pas à ta vertu magique.
Je sens, je sens une main léthargique
Tomber sur moi, mes yeux s'appesantir
Et le beffroi sourdement retentir.

Dans ce tiroir une clef soupçonneuse
Renferme encor ma vie humble et rêveuse;
Je veux l'ouvrir. Allumez un flambeau!...
Je veux, penché sur le bord du tombeau,
Relire encore et livrer à la flamme
Vers et chansons où j'ai laissé mon âme.
Ils trahiraient le secret de mon cœur :
Et puis, peut-être, avec un ris moqueur
La raillerie irait troubler ma muse
En son cercueil innocente et confuse !!...

Son vœu suprême fut respecté. Seulement des amis, des parents, auxquels il avait adressé quelques-unes de ses poésies, réunirent ces épaves et, sous le titre d'*Album* et de *Feuilles éparses*, firent imprimer à 25 exemplaires un mince volume qui est aujourd'hui tout ce qui nous reste de cette muse si féconde et pourtant si châtiée. Quelques citations feront apprécier le mérite de l'auteur. Voici d'abord comment il savait comprendre l'amour et en exprimer les reproches :

Quoi! dans la sainte basilique
Où vous fléchissez les genoux,
Et dont l'orgue mélancolique
Vous invite à prier pour nous ; —
Au jour qui tombe des ogives,
Et dont les jeux irréguliers
Repoussent les ombres massives
Des bas-côtés et des piliers, —
Jamais, flattant votre pensée,
Même en présence de l'autel,
Mon image ne s'est glissée
Aux pages de votre missel!

Quoi! près d'une tombe nouvelle,
Dans les pleurs du dernier adieu ; —

Devant ce néant qui révèle
La distance entre l'homme et Dieu ; —
A cette heure où notre impuissance
S'alimente d'un vain regret ; —
Où l'éternité de l'absence
Comme un spectre nous apparaît ; —
Présageant de longues journées
D'isolement et d'abandon,
Vos craintes, sur moi détournées,
N'ont jamais murmuré mon nom !

Quoi ! l'été, quand la jalousie
S'entr'ouvre aux parfums de la nuit, —
Que tout est charme et poésie
Dans votre mystique réduit ; —
Quand vous priez près de l'alcôve,
Où le sommeil est bienvenu,
Sur ce tapis de bête fauve
Que caresse votre pied nu ; —
Jamais, tout chargés d'un feu sombre,
Vos beaux yeux, fermés à demi,
N'ont vu se dessiner dans l'ombre
Le fantôme de votre ami !

Ne prier pas pour ce qu'on aime,
C'est de tous ses vœux l'exiler ; —
C'est le repousser du ciel même
Où l'on espère seule aller; —
C'est, trop oublieuse hirondelle,
Prendre un essor que Dieu bénit,
Laissant son compagnon fidèle
Languir seul au terrestre nid ; —
C'est, pour la saison rigoureuse,
En secret bâtir ou semer ; —
C'est rêver une absence heureuse ; —
C'est... haïr, ce n'est pas aimer !

Quelques jours avant sa mort, il écrivit cette courte invocation au sommeil, que l'on croirait dé-

robée à l'anthologie grecque et qui peut être regardée comme son chant du cygne :

Sommeil, viens, ô Sommeil, toi dont la main délivre
Des maux de chaque jour et nous décide à vivre!
J'abandonne mes yeux à tes voiles épais;
De fantômes errants ne trouble point ma paix;
Epargne à mon repos la fatigue des songes;
Le soleil, sans les tiens, compte assez de mensonges,
Et tandis que la mort vient à pas de géant,
Abreuve-moi d'oubli, Sommeil, et de néant!

Enfin je trouve encore, dans ces tristes épaves, les stances suivantes adressées à un ami intime. Elles ont été écrites dans un de ces moments si pénibles où la jeunesse intelligente, qui se sent quelque chose dans la tête et dans le cœur, se sonde les reins et se demande avec anxiété quelle voie elle va prendre dans la vie sérieuse qui s'ouvre devant elle. Suivra-t-elle, active et énergique, le courant du grand fleuve de l'humanité, ou se résoudra-t-elle à végéter, inerte, inutile à elle-même et aux autres, dans les eaux stagnantes et les marécages de ses bords? Pour Adolphe Rolland, la question ainsi posée était résolue. On le sent aux nobles sentiments qui respirent dans cette pièce, qui est la plus importante de celles que la flamme ait respectées et qui nous soient parvenues :

La Nuit jette son voile au front riant des Heures....
« Qu'avez-vous fait pour moi, dans vos douze demeures,
Nobles filles du Jour?
D'espérance, au matin, je vous crus messagères;

Et les instants tombés de vos ailes légères,
Sont perdus pour l'amour!

« Vingt fois je crus céder à l'ardeur qui m'emporte;
Déjà, tremblant d'espoir, je tenais à sa porte
Le marteau suspendu;
Tout mon cœur tressaillait d'une ivresse inconnue :
Amour! j'allais la voir.... la raison est venue,
Qui me l'a défendu.

« Que m'importe ce jour dont le temps est avide?
Dans l'abîme, à jamais, je le vois tomber vide,
Sans regret, sans effroi.
C'est le cœur satisfait qui fait le prix des heures. ..
Nobles filles du Jour, dans vos douze demeures
Qu'avez-vous fait pour moi?

« Eh! qu'as-tu fait pour nous? Qu'as-tu fait pour la vie,
Toi dont l'âme virile, hélas! rampe asservie
A de molles douleurs?
Comment de l'âge mûr tentera-t-il la lutte,
Celui dont la jeunesse aura marqué la chute
Et fait couler les pleurs?

« Que frivole et léger, il parle de patrie;
Que, dans un vain transport, il s'élance et s'écrie
Liberté! Liberté!!
La liberté, rebelle à sa voix impuissante,
Ne répond qu'à celui dont la vie innocente
A gardé sa fierté.

« Au jour du grand réveil, quand brillera l'aurore
Qui teindra de ses feux le drapeau tricolore
Radieux et vainqueur,
Heureux qui sera prêt aux guerres turbulentes,
Et verra des tyrans les ligues insolentes
Sans frémir dans son cœur!

« Heureux qui de labeurs aura nourri ses veilles;
Pour qui l'homme et ses lois n'auront plus de merveilles,

Ni le monde d'appâts!
Tranquille, il descendra sur la place publique,
Escorté des vertus qui du toit domestique
Sortiront sur ses pas!

« Toi, livre cependant ta vie à la mollesse;
Comme Achille caché, dérobe ta jeunesse
Aux hasards des combats;
Par de tendres soucis qu'elle soit occupée;
Ton sexe et ton génie à l'aspect d'une épée
Ne se trahiront pas! »

Ainsi, près du foyer confident de mes peines,
Mon âme se révolte, et du poids de ses chaînes
Se dégage un moment;
Semblable au moribond qui, glacé d'un long rêve,
Se réveille au cercueil, s'épouvante, et soulève
Le fatal monument!

Comme il maudit alors sa longue léthargie!
Dans sa prison de marbre, avec quelle énergie
Il s'épuise en efforts!
Ses cris sont avec lui comprimés dans la tombe;
Il appelle le jour, l'entrevoit, et retombe
Vivant au lit des morts.

Ami, dont la pensée à la mienne est unie,
Qui gémis comme moi de la triste harmonie
De nos folles amours,
Mêlerons-nous toujours, pour énerver nos âmes,
Des discours, des pensers de tendresse et de femmes
Aux plus graves discours?

De l'austère devoir reprendrons-nous la route?
Lèverons-nous encor vers la céleste voûte
Un front religieux?
Poursuivrons-nous le ciel de vœux ou de blasphèmes?
Ou, d'un rire infernal, rirons-nous de nous-mêmes,
De la vie et des Dieux!....

Ici se bornent les souvenirs bien restreints que j'ai voulu rappeler. Ce n'est pas sans dessein, d'ailleurs, que j'ai rapproché l'une de l'autre les deux pièces principales et de genres si différents. Elles sont, en effet, comme les deux degrés extrêmes de l'échelle de notre poésie locale : vous saurez bien en déduire la moyenne. Était-elle digne de votre attention ? Justifiait-elle ou l'anathème ou l'épigramme dont je parlais en commençant ? Vous avez dissipé vous-mêmes ce doute, s'il a pu exister, par l'accueil courtois et distingué que vous réserviez aux membres dispersés de l'Académie de Metz. Vous leur avez offert place, à côté de vous, dans cette Académie de Stanislas, dont les travaux les avaient habitués depuis longtemps à rencontrer, dans la plupart des directions de l'esprit, moins des émules ou des rivaux que des maîtres. C'est un honneur qu'ils s'efforceront de justifier. Soyez-en remerciés au nom de la chère et malheureuse cité. Même séparée de notre France, elle saura comprendre cet acte d'honorable hospitalité et en garder le souvenir, comme elle savait déjà, en des jours plus heureux, rendre hommage aux mérites particuliers de votre population.

Elle savait, en effet, que la succession des temps, des mœurs, des institutions; les traditions polies d'une ancienne résidence princière; la puissante influence d'une magistrature et d'un barreau, souvent illustrés par des hommes éminents dans la science du droit ou dans l'art de bien dire ; des bi-

bliothèques, des musées, riches des mille trésors du savoir et de l'art, et magnifiquement abrités dans des palais, seuls séjours dignes des reliques de l'art et du savoir; une municipalité toujours jalouse, sans négliger d'autres intérêts intellectuels ou moraux, de conserver et d'accroître la beauté plastique de la cité ; et même l'habitation et l'aspect continus d'une ville charmante, ont dû nécessairement développer, chez les Nancéiens, le goût, l'élégance, l'urbanité, l'intelligence, les lumières, et faire de Nancy et de ses habitants, entre toutes les villes de même importance, comme un des spécimens les plus heureux, parce qu'il est un des plus exacts, de notre civilisation française.

Tous ces avantages, dont la création de vos savantes Facultés vient encore d'augmenter le faisceau, Metz, en réservant toutefois son caractère et son génie particuliers, aimait à vous les reconnaître.

On en trouverait plus d'une preuve dans certaines allusions des poésies que je viens de citer. Dans cette recherche, Dieu me garde, d'abord, de soulever le moindre pli du voile d'oubli éternel sous lequel Adolphe Rolland a voulu ensevelir « le secret de son cœur ! » Mais, du moins, puis-je dire bien haut ici que la noble et digne femme, l'ange d'ingénieuse bonté et de sublime dévouement qui, pendant plus d'une longue année, veilla nuit et jour l'auteur malade de la première épître, était originaire de Nancy ! Du moins ai-je le droit de

dire, plus haut encore, que l'époux, le père, le citoyen offert par Adolphe Rolland comme un modèle, — que ce caractère antique

«...... qui de labeurs avait nourri ses veilles,
« Pour qui l'homme et ses lois n'avaient plus de merveilles
« Ni le monde d'appâts ; »

qui était, en un mot, et qui méritait d'être notre exemple et notre maître à tous, était aussi un de vos compatriotes ! La plus vulgaire convenance me fait taire les noms de ces morts chéris et respectés ; mais qui ne voit qu'à l'époque dont je rappelle quelques souvenirs, la littérature messine recevait déjà de vous ses inspirations les plus douces et les plus élevées ?

Puisque j'ai été appelé à ce douloureux honneur de vous entretenir aujourd'hui de Metz, de cette patrie perdue qui restera à jamais pour nous la « mère bienfaisante » du poëte latin, permettez-moi de finir, comme j'ai commencé, en repoussant de nouveau l'accusation insensée portée jadis contre elle. Laissez-moi espérer qu'il n'en reste rien dans vos esprits. Laissez-moi affirmer encore, messieurs les Athéniens, que des exilés sachant ainsi vous apprécier, et auxquels, en retour, vous avez spontanément rendu une autre patrie intellectuelle, ne sauraient être des Barbares.

MÉMOIRES

DONT

LA SOCIÉTÉ A VOTÉ L'IMPRESSION.

MÉMOIRES

DONT

LA SOCIÉTÉ A VOTÉ L'IMPRESSION

ORIGINES ET THÉORIES ÉCONOMIQUES

DE

L'ASSOCIATION INTERNATIONALE

DES TRAVAILLEURS

PAR

M. Jules LIÉGEOIS

PREMIÈRE PARTIE

ORIGINES

Il y a deux méthodes qui peuvent s'appliquer, soit à l'étude de l'histoire, soit à la connaissance des faits contemporains, l'une que j'appellerai la méthode empirique, l'autre, la méthode scientifique.

La première consiste à ne voir dans les événements que la surface extérieure ; elle considère que les destinées des peuples sont en quelque sorte livrées au hasard : une nation a été vaincue parce

que tel général a mal exécuté un mouvement, et n'est pas arrivé à temps sur le champ de bataille; un gouvernement est tombé parce que les grilles d'un édifice étaient trop faibles, ou parce que telle porte a été ouverte à la foule des émeutiers; une société a failli périr parce que l'on avait oublié d'amener les chevaux nécessaires pour enlever des canons, d'abord repris à l'insurrection. On explique cela d'un mot : « Aux grands effets les petites causes ! »

C'est là une vue bien légère et bien fausse. A s'arrêter ainsi à la surface des choses, à faire dépendre les événements d'un ordre mal compris ou mal exécuté, de la fidélité ou de la connivence d'un agent subalterne, on risque de ne rien comprendre, non-seulement aux différentes phases de la vie des nations, mais encore et surtout aux faits qui nous entourent, à la lutte des partis dont notre destinée même est l'enjeu, aux passions qui menacent la société et mettent son existence en péril, au mal qui nous ronge et dont il faut trouver le remède.

J'appelle, au contraire, méthode scientifique celle qui consiste à rechercher, sous les apparences extérieures qui trompent le vulgaire, les causes profondes des événements, à ne voir dans les faits que ce qu'ils sont réellement, c'est-à-dire la résultante logique du mouvement des idées, s'efforçant sans cesse de passer de la théorie à la pratique. Si nous

nous rallions à cette méthode, nous reconnaîtrons qu'il faut non-seulement enrayer le développement d'une maladie, mais la guérir, et dès lors en rechercher les causes. Or, les causes des maladies de la société sont toujours des idées fausses, des intérêts mal compris, des passions mauvaises ou du moins appliquées à la poursuite d'un but mauvais en soi.

Appliquons cette méthode à l'étude des questions redoutables qui agitent profondément la société contemporaine, et en particulier notre chère et malheureuse France. Voyons comment et dans quels termes est aujourd'hui posé ce qu'on a appelé le *problème social*, et quelles solutions nous offrent ceux qui ne craignent pas d'appeler la force et la violence au secours de leur infaillibilité dogmatique. Voyons enfin quelles sont les principales théories du socialisme, et comment ces théories cherchent à faire violence à la société qui les repousse. Pour cela, étudions l'organe vivant et agissant du socialisme, l'*Association internationale des travailleurs*.

I.

Lors de l'exposition universelle de Londres, en 1862, le gouvernement français favorisa, par des subventions, le voyage en Angleterre d'un certain nombre d'ouvriers qui devaient y aller étudier les

progrès réalisés et les inventions mises au jour dans chaque branche de travail.

Le 5 août, une « fête de la fraternisation internationale » réunissait tous les délégués à la taverne des francs-maçons, à Londres. Les ouvriers anglais y lurent une adresse à leurs frères de France, dont le ton est généralement modéré. Ensuite, les délégués français manifestèrent le désir de voir des comités ouvriers s'établir « pour l'échange de cor« respondances sur les questions d'industrie inter« nationale ». Cette proposition fut accueillie par des applauissements. Telle fut, au dire de l'un de ses membres, Murat, la première origine de la *Société internationale*.

Sans doute, en allant au fond des choses, déjà à ce moment, « les questions d'industrie internationale » étaient les moyens à employer pour faire élever partout le taux des salaires, au moyen des coalitions et des grèves.

Peu après, en 1864, le Corps législatif vote la loi sur les coalitions d'ouvriers, dans laquelle l'Association internationale va trouver un point d'appui.

Le 28 septembre, dans un meeting tenu à Londres, et auquel prirent part plusieurs délégués des sociétés ouvrières de Paris, on fonde l'*Association internationale des travailleurs*. Un règlement provisoire, apporté tout préparé par les véritables chefs du mouvement, y fut arrêté, et l'on nomma le Comité, ou

plutôt on valida les pouvoirs que ces mêmes organisateurs avaient pris d'eux-mêmes ; puis enfin, on désigna, par voie d'élection, des *correspondants* pour les divers pays représentés à la réunion.

Ces statuts provisoires, arrêtés au meeting de Saint-Martin's Hall furent adoptés, deux ans plus tard, par les membres du premier Congrès universel de l'Internationale, qui se bornèrent à en exagérer la violence. On y lit : « Considérant que l'émancipation des travailleurs doit être l'œuvre des travailleurs eux-mêmes ; que les efforts des travailleurs pour conquérir leur émancipation ne doivent pas tendre à constituer de nouveaux priviléges, mais à établir pour tous des droits et des devoirs égaux, et anéantir la domination de toute classe ;

« Que l'assujettissement économique du travailleur *aux détenteurs des moyens de travail*, c'est-à-dire des sources de la vie, est la cause première de sa servitude politique, morale, matérielle ;

« Art. 1er. Une association est établie pour procurer un point central de communication et de coopération entre les ouvriers des différents pays aspirant au même but, savoir : le concours mutuel, le progrès et le complet affranchissement de la classe ouvrière.

« Art. 3. En 1866, aura lieu la réunion d'un Congrès général. Ce Congrès devra faire connaître à l'Europe les communes aspirations des ouvriers.

Arrêter le réglement définitif de l'Association internationale. Examiner les meilleurs moyens pour assurer le succès de son travail, et élire le conseil central de l'Association. Le Congrès se réunira une fois l'an.

« ART. 4. Le conseil central siégera à Londres et se composera d'ouvriers représentant les différentes nations faisant partie de l'Association internationale. Il prendra dans son sein, selon les besoins de l'Association, les membres du bureau, tels que président, secrétaire général, trésorier et secrétaires particuliers pour les différents pays (1).

« Les membres de l'Association devront faire tous leurs efforts, chacun dans son pays, pour réunir en une association nationale, les diverses sociétés d'ouvriers existantes, ainsi que pour créer un organe spécial (Art. 7). »

En résumé, dans la partie théorique, grandes phrases creuses et vides, bien propres à abuser des esprits ignorants et des cœurs aigris.

Mais, dans la partie pratique, un premier plan d'organisation admirablement conçu, à cadres très-larges, dans lesquels viendront se grouper, sans confusion, des éléments venus des points les plus opposés de l'horizon.

(1) M. Oscar Testut, *L'Internationale, son origine, son but, etc.*, p. 5.

II.

La section française de Paris établit son siége, dès le commencement de l'année 1865, rue des Gravilliers, 44, et une commission placée à sa tête dirigea la propagande et reçut les adhésions.

On crut d'abord que l'association bornerait son action aux intérêts légitimes de la classe ouvrière, et n'entreprendrait pas sur le terrain de la politique. Mais le premier congrès, tenu à Genève, en 1866, dissipa bien vite ces illusions. La section parisienne y envoya de nombreux délégués, ainsi que la section qui s'était fondée à Lyon et mise en communication avec celle de Paris.

Entre autres résolutions, le congrès décida : « Que les différentes sections de l'Internationale « dresseraient des statistiques du travail, publie« raient des bulletins mensuels et établiraient « ainsi un lien universel qui permettrait d'organi« ser des grèves immenses, invincibles.» Les délégués français acquiescèrent à cette résolution.

A partir de ce moment, les grèves surgissent sur divers points, suscitées ou tout au moins encouragées ou soutenues par l'Association internationale.

La section de Paris fait cause commune avec les ouvriers en bronze; elle envoie des subsides

aux grévistes de Roubaix, et, faisant hardiment une incursion dans le champ de la politique, elle proteste publiquement contre le projet d'une nouvelle organisation militaire.

Le second congrès eut lieu à Lausanne en 1867. Il y avait, pour toutes les contrées de l'Europe, qui y étaient représentées, 71 délégués. Tous se montrèrent en parfaite communion d'idées et de sentiments. « Animés d'une haine profonde contre les « spoliateurs des deniers du peuple », ils firent le procès à tous les gouvernements établis et votèrent des résolutions constatant « que l'émancipation so- « ciale des travailleurs est inséparable de leur « émancipation politique; » posant comme but aux efforts de tous « l'affranchissement du pouvoir et « de l'influence du capital ainsi que la formation « d'une confédération d'Etats libres dans toute « l'Europe, » et proclamant enfin que « la paix, « première condition du bien-être général, doit être « consolidée par un nouvel ordre de choses qui ne « connaîtra plus dans la société *deux classes, dont* « *l'une est exploitée par l'autre.*»

A partir de ce moment, l'*Association internationale* devient politique. Aussi le gouvernement français ne croit-il plus devoir lui continuer la tolérance dont il l'avait jusque-là couverte.

Un jugement du 6 mars 1868 condamna les membres du bureau de la section parisienne à 100 francs d'amende, par application de l'art. 291 du

Code pénal. Mais, pendant le cours même des débats, une nouvelle commission se formait, et ouvrait une souscription au profit des grévistes de Genève. Les membres de cette commission furent condamnés, le 22 mai 1868, à trois mois d'emprisonnement.

Malgré ces condamnations, il est certain que l'*Association internationale* resta organisée à Paris, et qu'elle continua de faire une propagande active, en provoquant ou en soutenant les grèves de Paris, d'Amiens, de Marseille et les troubles de Roubaix.

III.

Au mois de septembre suivant, s'ouvre le Congrès de Bruxelles. On y professe le socialisme le plus radical, et les résolutions les plus révolutionnaires y sont adoptées. Nous reviendrons en détail sur ces congrès, et nous y prendrons sur le vif les théories économiques de l'*Association internationale*. Disons seulement qu'on proclama à Bruxelles la nécessité de la suppression de la propriété individuelle, et que le sieur Dupont, de Londres, en prononçant la clôture du Congrès, s'écria : « Ce que « nous voulons renverser, ce n'est pas seulement « le tyran, c'est la tyrannie. Nous ne voulons plus « de gouvernements, car les gouvernements nous « écrasent d'impôts ; nous ne voulons plus d'ar-

« mées, car les armées nous massacrent ; nous ne « voulons plus de religions, car les religions étouf- « fent les intelligences [1]. »

Pendant que les affiliés de Paris cherchent « un biais », comme dit l'un d'eux pour échapper à l'application de l'art. 291 du Code pénal, l'*Association internationale* (branche française), siégeant à Londres, discutait cette question : « *Que fera-t-on le « lendemain de la révolution ?* » Elle organisait un banquet commémoratif du 24 février, puis du 24 juin 1848, on y proclamait la République démocratique et sociale, le drapeau rouge y était arboré, des orateurs provoquaient à l'assassinat politique et leurs paroles étaient couvertes d'applaudissements [2].

Le 20 octobre, dans un meeting également organisé par la branche française, le nommé Vésinier lut, au nom de ladite branche, une adresse reproduite par le journal *la Voix de l'Avenir*, de La Chaux-de-Fonds, le 28 novembre 1868 :

RÉPUBLIQUE UNIVERSELLE, DÉMOCRATIQUE, SOCIALE ET FÉDÉRATIVE.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ ET SOLIDARITÉ.

La branche française de Londres de l'Association internationale des travailleurs ;

[1] *Journal des Débats*, 25 juin 1870. Trib. de la Seine, aud. du 22, réquis. de M. Aulois.
[2] *Ibid.*

Considérant que le Manifeste de l'Internationale, adopté et publié après le meeting de Saint-Martin's hall, le 28 septembre 1864, à Londres, déclare :

1° Que le travail coopératif, limité aux efforts accidentels et particuliers des ouvriers, ne pourra jamais arrêter le développement en proportion géométrique du monopole et de l'exploitation, ni affranchir les masses, ni alléger un tant soit peu le fardeau de leurs misères;

2° Que les seigneurs de la terre et les seigneurs du capital se serviront toujours de leurs priviléges politiques pour défendre et perpétuer leurs priviléges économiques;

3° Qu'en conséquence, la conquête du pouvoir politique est devenue le premier devoir de la classe ouvrière, qui semble l'avoir compris;

. . . .

Attendu que le congrès de Lausanne, réuni en septembre 1867, a déclaré :

1° Que l'émancipation sociale des travailleurs est inséparable de leur émancipation politique;

2° Que l'établissement des libertés politiques est une mesure première, d'une absolue nécessité;

Par ces motifs, la branche française de Londres déclare que l'Association internationale des travailleurs doit être considérée comme étant une Société essentiellement politique, qui doit mettre à l'étude les questions politiques à côté des questions économiques, afin de ne jamais les séparer et de toujours les faire marcher de front;

La même branche française, considérant, en outre :

. . . .

Attendu 1° que la monarchie, quelle qu'elle soit, ainsi que toutes les oligarchies, les aristocraties, les théocraties et tous les despotismes sont incompatibles avec « la vérité, la « justice et la morale, les droits de l'homme et du citoyen, « et l'affranchissement complet de la classe ouvrière » (choses reconnues et proclamées comme étant la base et le but de l'Association internationale des travailleurs);

2° Que la forme républicaine démocratique et sociale est

seule en parfaite harmonie avec les principes et le but de l'Association internationale des travailleurs;

Par ces motifs, la branche française déclare que l'Association internationale des travailleurs est une société républicaine, démocratique, sociale et universelle, partageant les principes, le but et les moyens proclamés par la commune révolutionnaire de Paris dans ses Manifestes;

En conséquence, la branche française proteste contre la conduite de certains membres de l'Internationale qui préconisent l'indifférence absolue en matière politique; qui déclarent hautement que l'Association internationale des travailleurs ne doit pas être républicaine; qui ouvrent à deux battants ses portes aux royalistes et aux monarchistes de toutes nuances qui n'ont pas adhéré à l'Internationale, et qui leur facilitent dans les congrès la propagande de leurs doctrines opposées à l'esprit des statuts de l'Association; qui protégent et qui applaudissent ceux qui attaquent ou font fi des principes républicains, base de l'Association, et qui insultent la Révolution, comme cela a eu lieu au congrès de Bruxelles, etc., etc.

Signé : DEMONPONT, président.
VÉSINIER, secrétaire.

Il n'est plus question, comme on le voit, de nier ou de dissimuler le caractère politique en même temps que social de l'*Association*.

Désormais, il semble que l'on doive trouver la main de l'*Internationale* dans toutes les grèves un peu importantes. A Seraing (Belgique), en avril 1869, la troupe dut faire usage de ses armes contre une population qui l'attaquait à coups de pierres; il est vrai que « le compagnon Eugène Hins, » racontant à sa manière cette regrettable collision et reconnaissant qu'on avait fait les trois sommations

d'usage, faisait remarquer que « si la troupe ne « s'était pas montrée inutilement, on ne lui eût « pas jeté des pierres. »

Plus tard encore, mais cette fois en France, c'est à Aubin, c'est à La Ricamarie qu'éclatèrent des grèves suivies de tentatives violentes des ouvriers contre ceux de leurs camarades qui ne veulent pas s'associer à leurs griefs. Là encore, les soldats attaqués répondent aux émeutiers par des coups de fusil, et le sang coule une fois de plus, dans ces déplorables querelles entre le capital et le travail.

IV.

La condamnation prononcée le 6 mars 1868 contre les membres de la commission parisienne, encore bien qu'elle ne dût guère être qu'un stimulant pour les meneurs du mouvement socialiste, avait effrayé un certain nombre d'adhérents. Un brave graveur, nommé Mathon, écrit le 25 mars à Chemalé : « Nous n'avons point les moyens de passer six « mois en prison, parce qu'il faut que nos enfants « vivent en notre absence ; » et il déclare cesser, quoique à regret, de faire partie de l'*Association*. Ce sentiment ne put qu'être fortifié par la condamnation à 3 mois d'emprisonnement, prononcée le 22 mai suivant.

Aussi chercha-t-on les moyens de dissimuler

légalement l'existence de l'*Association internationale.* « Il y avait un grand nombre de sociétés ouvrières de tout genre, sociétés de résistance, syndicats, etc. On résolut de les relier au moyen d'une *Chambre fédérale* et d'organiser ainsi une fédération qui ne serait pas autre chose, en réalité, que l'*Internationale* elle-même avec toute son organisation et tous ses moyens d'action.»

« L'administration pouvait d'autant moins ignorer ce mouvement que, pour l'accomplir, il fallait tenir un grand nombre de réunions, presque toutes très-nombreuses qu'il était impossible d'ouvrir sans une autorisation préalable. On y rendait compte des grèves, on y recueillait des fonds pour les entretenir ; rien, en un mot, ne distinguait une assemblée fédérale d'une assemblée internationale. Le gouvernement se décida à interdire ces réunions vers le mois de septembre 1869 » (1).

Avec le temps, le caractère révolutionnaire de l'*Internationale* s'accentue de plus en plus. Le 1er octobre 1869, le sieur Bastelica indique à Richard, de Lyon, combien il serait utile qu'il pût se rencontrer dans cette ville avec Aubry, correspondant des sections rouennaises :

« Dans ma dernière lettre, je vous annonçais d'une manière presque certaine mon prochain voyage à Lyon. Si Aubry pouvait s'y rendre en même temps que moi et un

(1) E. Villetard. *Histoire de l'Internationale*, p. 204.

Parisien, nous étudierions ensemble bien des projets, et peut-être aussi bien des équivoques se purgeraient. Avouez-moi qu'à la veille d'une révolution sociale autant, même plus que politique, il est nécessaire qu'une entente loyale (surtout sur les moyens pratiques) s'établisse entre les socialistes de Lyon, Paris, Rouen et Marseille, afin de ne pas livrer les événements au hasard; il nous faut donc au plus vite étudier à établir un plan de révolution française.

« Répondez-moi au plus tôt, etc.

« *Signé* : BASTELICA. »

En même temps (3 octobre), le Cercle des Etudes économiques de Rouen adresse aux fédérations ouvrières internationales un appel en faveur des grévistes d'Elbeuf. Varlin répond à cette demande :

« Paris, le 8 octobre 1869.

« Mon cher Aubry,

. . . .

« Cependant je dois vous dire que les Sociétés parisiennes sont un peu épuisées par suite de nombreuses grèves qu'elles ont eues et qu'elles ont encore à subir.

« En ce moment, nous en avons trois à Paris; la vôtre fait quatre, sans compter la grève des mineurs de Rive-de-Gier, avec lesquels nous ne sommes malheureusement pas en relations. C'est ce qui explique la faiblesse de certains prêts que j'ai obtenus pour vous. Les Sociétés se restreignent; mais, si la grève continue, je pourrai repasser.

« Toutefois ne négligez pas Londres et les autres sections de l'Internationale, pour le cas où la grève prendrait de plus grandes proportions. A ce propos, je dois vous conseiller d'éviter l'extension de la grève aux autres fabriques des environs d'Elbeuf. Si les patrons ne les forcent pas, que les ouvriers prennent patience et attendent, pour exiger le ta-

rif, qu'il soit obtenu dans les maisons actuellement en grève.»

Pendant ce temps, le quatrième congrès de l'Association s'ouvrait à Bâle, le 6 septembre 1869. 80 délégués y assistèrent, entre autres un Américain, M. Cameron, délégué de la *National Labor Union* des Etats-Unis et du congrès ouvrier de Philadelphie, qui prétendit représenter 800,000 travailleurs du Nouveau-Monde.

« Il est assez vraisemblable,» fait, à ce propos, remarquer M. Villetard, « que, parmi tous ces *travailleurs* d'outre-mer, il y en avait quelques milliers, et même quelques centaines de mille, qui ignoraient profondément l'existence de leur représentant et la mission qu'il prétendait avoir reçue d'eux » ([1]).

V.

En 1870, le meurtre et les funérailles de Victor Noir fournissaient, pour un essai de révolution, une occasion que les plus violents voulaient saisir; mais les chefs du mouvement restent divisés, et, en présence des mesures prises par le gouvernement, on renonce à engager la lutte dans les rues.

La *Marseillaise* devient l'organe avoué du socialisme collectiviste, que venait de professer la pres

([1]) E. Villetard, ouvr. cité, p. 115.

que unanimité des délégués de l'*Internationale* au congrès de Bâle.

L'impuissance dans laquelle on s'était trouvé de profiter des funérailles de Victor Noir pour renverser l'Empire, devait être pour les chefs de l'*Association internationale* une leçon efficace. « La recherche de moyens pratiques pour arriver rapidement à s'entendre en vue de la même action, fut mise à l'ordre du jour de toutes les fédérations ; on s'en préoccupa aussi vivement à Marseille et à Lyon qu'à Paris, et il paraît qu'on parvint à résoudre le problème, puisque, par deux fois, le 4 septembre et le 31 octobre, les désastres de la patrie ont servi de prétexte à une levée de boucliers de la démagogie, qui se produisit le même jour, à la même heure, avec l'ensemble le plus parfait dans la plupart de nos grandes villes (1) ».

Le 19 janvier 1870, éclate à l'improviste la grève du Creuzot, fomentée par l'ouvrier mécanicien Assi, devenu plus tard membre de la Commune de Paris. Cette grève, soutenue par la commission parisienne de l'*Internationale* et par les souscriptions de la *Marseillaise,* entretient l'agitation dans les masses populaires, et les excite de plus en plus contre le *capital* et ses détenteurs.

Au surplus, nous pouvons voir par une lettre de Cluseret à Varlin, du 17 février 1870, quelles étaient déjà, à ce moment, les résolutions crimi-

(1) E. Villetard, p. 215.

nelles de certains chefs de l'Association. Prévoyant le cas où une révolution qui eût renversé l'Empire, aurait pour effet le retour de la maison d'Orléans, Cluseret dit :

« Ce jour-là, nous devons être prêts physique-
« ment et moralement. *Ce jour-là, nous ou le néant!*
« Jusque-là je resterai tranquille probablement;
« mais, *ce jour-là, je vous l'affirme*, et je ne dis ja-
« mais oui pour non, *Paris sera à nous ou Paris*
« *n'existera plus*. Ce sera le moment décisif pour
« l'avènement du peuple. »

L'incendie de Paris, en 1871, est le commentaire éloquent de cette prophétie sinistre.

Bientôt le plébiscite permet de tenir, sous prétexte d'agitation électorale, des réunions publiques dont le but est de propager les idées de l'*Association internationale*. Le 19 avril, une réunion générale des membres composant les sections parisiennes est tenue dans la salle de la *Marseillaise*. 1,500 à 2,000 personnes y assistent, Mégy est acclamé président d'honneur. On discute chacun des articles du contrat de fédération, puis on l'adopte dans son ensemble, et la fédération des sections parisiennes est officiellement constituée.

La *Marseillaise* du lendemain, 20 avril, reproduit un discours prononcé dans cette réunion par Varlin. On y lit :

« Nos exploiteurs se sont partagé les rôles; aujourd'hui, tout cela doit changer. Déjà l'Internationale a vaincu les

préjugés de peuple à peuple. Nous savons à quoi nous en tenir sur la Providence qui a toujours penché du côté des millions; le bon Dieu a fait son temps.... en voilà assez... Nous faisons appel à tous ceux qui souffrent et qui luttent. Nous sommes la force et le droit; nous devons nous suffire à nous-mêmes. C'est contre l'ordre juridique, économique, politique et religieux que nous devons tendre nos efforts... »

« Jamais la classe ouvrière, » s'écrie Combault, « n'a voulu accepter quoi que ce soit du vainqueur de la France, qu'elle a toujours regardé comme son plus cruel ennemi.

« L'Internationale a subi les dures lois de la nécessité, elle s'est tue jusqu'au jour où elle a pu dire : Nous ne voulons pas de l'Empire; et depuis de longues années, c'est son cri le plus aigu.... Nous devons nous occuper de politique, puisque le travail est soumis à la politique. Il faut dire tout haut, une fois pour toutes, que nous voulons la République sociale avec toutes ses conséquences.... »

Le même jour, 20 avril, nouvelle réunion dans la salle de la *Marseillaise*, où l'on constate que le chiffre des membres inscrits de l'Association internationale est de 245,000.

Vers la même époque, des troubles éclatent à Saint-Quentin et à Fourchambault, à l'instigation de l'Association.

C'est alors que le gouvernement se décide à sévir de nouveau. Des perquisitions furent opérées au domicile des principaux affiliés de l'Internationale et amenèrent la saisie des documents que nous avons cités en partie.

Dans un dictionnaire spécial découvert chez Richard, de Lyon, on trouve les mots usuels représentés par des chiffres convenus. Parmi les locutions

traduites en chiffres, on lit celles-ci : *Organisation secrète intern...*, *allié secret international*, puis encore les mots *nitro-glycérine*, *picrate de potasse*, *armes*, *poudre*, *munitions*, etc. On saisit chez Pindy, écrite de sa main, une recette pour la fabrication de la nitro-glycérine, de *bâtons puants pour les égouts*, d'une composition au *sulfure de carbone* destinée à être mise en flacons bien bouchés et jetée par la fenêtre, et enfin d'une *poudre au chlorate et au prussiate de potasse*.

VI.

A la veille même du scrutin pour le plébiscite, on découvre le fameux complot des bombes Orsini, et le *Journal officiel* publiè, à ce sujet, un rapport de M. Grandperret, procureur général, au ministre de la justice. Combien de personnes, très-honorables d'ailleurs, ne voulurent voir dans ce complot qu'une invention de la police ! A cela nous répondrons que les hommes dénoncés par le procureur général et plus tard jugés à Blois, étaient précisément tous ceux des héros du 18 mars et de la Commune qui n'appartenaient pas à l'Internationale, tels que Villeneuve, Flourens, Guérin, Fontaine, Tony Moilin, Mégy, Cournet, Tridon, Rigault, Jaclard, etc. (1)

(1) E. Villetard, p. 226.

Il est vrai de dire que l'Internationale n'avait pris aucune part au complot des bombes. Aussi put-elle le déclarer avec vérité, par une protestation du 5 mai, dans laquelle on lit :

« L'*Internationale* sait trop bien que les souffrances « de toute sorte qu'endure le prolétariat, tiennent « bien plus à l'état économique actuel qu'au des- « potisme accidentel de quelques faiseurs de coups « d'Etat, pour perdre son temps à rêver la suppres- « sion de l'un d'eux.

« L'Association internationale des travailleurs, « *conspiration permanente de tous les opprimés et de* « *tous les exploités*, existera malgré d'impuissantes « persécutions contre les soi-disant chefs, *tant que* « *n'auront pas disparu tous les exploiteurs, capita-* « *listes, prêtres et aventuriers politiques.* » (2 mai 1870.)

Après une telle profession de foi, on ne dut pas s'étonner de voir poursuivre l'*Internationale*. L'accusation divisait les 38 inculpés en deux séries égales. Les 19 premiers étaient prévenus d'avoir fait partie d'une société secrète, comme chefs ou fondateurs ; les 19 autres, comme simples membres.

M. Villetard (*Histoire de l'Internationale*) fait remarquer avec raison qu'en ajoutant à la liste des 38 prévenus du troisième procès de l'*Internationale*, celle des accusés qui comparaissaient quelques jours plus tard, à Blois, devant la Haute-Cour de justice, pour y répondre du complot des bombes

Orsini, *on aura la liste à peu près complète des membres du Comité central de la garde nationale et de ceux de la Commune de Paris !*

Les condamnations prononcées le 8 juillet 1870, par le tribunal de la Seine, varièrent de 2 mois de prison et 25 francs d'amende à 1 an de prison et 100 francs d'amende.

Cette décision judiciaire laissa l'attention publique fort indifférente ; car, le 6 du même mois, la déclaration de M. de Grammont à la tribune du Corps législatif faisait, pour la première fois, redouter la terrible guerre qui devait nous coûter deux provinces et dix milliards !

Et d'ailleurs, qui se serait douté alors de ce que devaient faire, — *avant une année*, — de Paris et de la France, ces ouvriers obscurs, condamnés seulement à quelques mois de prison pour affiliation à une société non autorisée ?

Nous arrêterons ici la partie purement historique de cette étude, parce que nous ne voulons citer que des pièces officielles, et que l'histoire de la révolution sociale de 1871 ne dispose pas encore de tous les documents nécessaires pour éclairer et justifier un arrêt définitif. Mais nous pouvons maintenant aborder l'exposition des théories économiques de l'*Association internationale des travailleurs* : ce sera l'objet de la seconde partie de notre travail.

SECONDE PARTIE

THÉORIES ÉCONOMIQUES

Nous venons de voir quels ont été les origines et les développements successifs de l'*Association internationale des travailleurs*. Il nous reste à exposer ses théories économiques, et à rechercher quelles conséquences elles produiraient, non-seulement dans l'ordre matériel, mais encore au point de vue politique et social.

Examinons donc, avec toute l'impartialité dont nous sommes capables, les prétendus principes que le mouvement socialiste veut faire triompher, même par la force, en matière de *Propriété*, de *Capital*, d'*Echange*, de *Salaires* et d'*Enseignement*. Nous terminerons cette étude, en appréciant le rôle que s'attribue l'*Association internationale* et les sentiments qui animent ses chefs envers la Société.

Voici d'abord un document qui résume assez bien le système social dont nous allons exposer les parties essentielles. C'est le programme de la section de l'*Alliance* de la démocratie socialiste à Genève, déclarée internationale par le Conseil général de Londres, au mois de juillet 1869 :

« 1. *L'Alliance* se déclare athée : elle veut l'abolition des cultes, la substitution de la science à la foi et de la justice humaine à la justice divine,

l'abolition du mariage en tant qu'institution politique, religieuse, juridique et civile.

« 2. Elle veut avant tout l'abolition définitive et entière des classes et l'égalisation politique, économique et sociale des individus des deux sexes, et, pour arriver à ce but, elle demande avant tout l'abolition du droit de l'héritage, afin qu'à l'avenir la jouissance soit égale à la production de chacun, et que, conformément à la décision prise par le dernier Congrès des ouvriers à Bruxelles, *la terre, les instruments de travail, comme tout autre capital, devenant la propriété collective de la société tout entière,* ne puissent être utilisés que par les travailleurs, c'est-à-dire par les associations agricoles et industrielles.

« 3. Elle veut, pour les enfants des deux sexes, dès leur naissance à la vie, l'égalité des moyens de développement, c'est-à-dire d'entretien, d'éducation et d'instruction à tous les degrés de la science, de l'industrie, des arts, convaincue que cette égalité, d'abord seulement économique et sociale, aura pour résultat d'amener de plus en plus une plus grande égalité naturelle des individus, en faisant disparaître toutes les inégalités factices, produits historiques d'une organisation sociale aussi fausse qu'inique.

« 4. Ennemie de tout despotisme, ne reconnaissant d'autre forme politique que la forme républicaine, et rejetant absolument toute alliance réac-

tionnaire, elle repousse aussi toute action politique qui n'aurait point pour but immédiat et direct le triomphe de la cause des travailleurs contre le capital.

« 5. Elle reconnaît que tous les Etats politiques et autoritaires actuellement existants, se réduisant de plus en plus aux simples fonctions administratives des services publics dans leur pays respectif, devront disparaître dans l'union universelle des libres Associations, tant agricoles qu'industrielles.

« 6. La question sociale ne pouvant trouver sa solution définitive et réelle que sur la base de la solidarité universelle et internationale des travailleurs de tous les pays, l'*Alliance* repousse toute politique fondée sur le soi-disant patriotisme et sur la rivalité des nations.

« 7. Elle veut l'Association universelle de toutes les associations locales par la liberté (1). »

Après cette vue d'ensemble, abordons les détails.

I.

L'une des bases principales des théories socialistes, c'est la constitution de la *propriété collective*, d'où le nom de *socialisme collectiviste*.

Disons d'abord que l'*Association internationale*

(1) Oscar Testut, l'*Internationale*, *son origine*, *son but*, *etc.*, p. 25.

voit d'un mauvais œil les *sociétés coopératives* de consommation, de crédit ou de production, qui, respectant les principes sur lesquels repose la société actuelle, ne demandent le succès qu'au travail et à l'épargne. « De tels efforts, » dit le Congrès de Lausanne, tenu en 1867, « si les associations ouvrières « se généralisent, en conservant leur forme actuelle, « tendent à constituer un *quatrième état* ayant au- « dessous de lui un cinquième état, plus misérable « encore » (1).

A la septième séance du même congrès, se pose sérieusement, pour la première fois, la question de l'*abolition de la propriété individuelle*. La commission nommée pour l'examen de la troisième question du programme, propose, par l'organe du citoyen de Paëpe, de Bruxelles, la résolution suivante :

« Pour obvier à ce danger » (le danger de créer un cinquième état, plus misérable encore que le quatrième), « le Congrès pense qu'il est nécessaire que « le prolétariat se convainque bien de cette idée, « que la transformation sociale ne pourra s'opérer « d'une manière radicale et définitive que par des « moyens agissant sur l'ensemble de la société et « conformes à la réciprocité et à la justice. »

Une vive discussion s'engage sur cette seconde résolution. Pour expliquer ce qu'il entend par *ces moyens agissant sur l'ensemble de la société et con-*

(1) Oscar Testut, *le Livre bleu de l'Internationale*, p. 283.

formes à la réciprocité et à la justice, de Paëpe remet sous les yeux du Congrès ce passage de son rapport :

« Nous ne pouvons pas trancher ici la question « de savoir quelles sont ces mesures d'ensemble qui « nous paraissent cependant si nécessaires; mais, « nous croyons pouvoir indiquer, comme dignes « d'être mis à l'étude par nous, certains moyens de « réforme générale proposés par divers socialistes : « la transformation de la banque nationale (banque « de France, banque de Belgique, banque d'Angle- « terre, etc.) en banque de crédit gratuit; l'*entrée* « *du sol à la propriété collective de la société*, l'abo- « lition des héritages *ab intestat* à certains degrés « de parenté; l'impôt sur les successions en ligne « directe [1].»

Le citoyen Tolain présente des observations au sujet de « *l'entrée du sol dans la propriété collective* ». Il admet qu'il y a des propriétés qui peuvent devenir collectives, mais il en est d'autres qui, par leur nature, doivent rester individuelles; il propose ou de retrancher du rapport la phrase citée, ou de l'expliquer en la développant.

Le citoyen de Paëpe développe alors son opinion sur la question de la propriété. Il appartient, comme le citoyen Tolain, au *socialisme mutuelliste*; mais il ne considère pas l'entrée du sol à la propriété so-

[1] O. Testut, *ibid.*, p. 283.

ciale comme ne pouvant pas s'accorder avec le *mutuellisme*, au contraire ; en effet, que veut le *mutuellisme*? « Il veut que le produit du travail « appartienne dans son intégralité au producteur, « et que ce produit ne s'échange dans la société que « contre un *produit équivalent*, c'est-à-dire *ayant « coûté la même somme de travail et de dépenses ;* « mais le sol n'est pas le produit du travail de per- « sonne, la réciprocité de l'échange ne lui est pas « applicable. »

Et plus loin :

« La propriété, c'est le droit *d'user* et *d'abuser* de la chose, de la détruire si l'on veut; ce droit, qui se comprend lorsqu'il est exercé par un producteur sur son produit, est absurde lorsqu'on veut l'étendre à ce qui n'est produit du travail de personne, mais, néanmoins, indispensable à la société entière. Il y a plus : le sol est la matière première de tous les produits, l'origine de toutes les richesses, car tous les capitaux proviennent de modifications successives que le travail fait subir au sol; *accorder à quelques hommes la propriété du sol, c'est donc rendre l'humanité entière tributaire de ces quelques hommes*; si ces hommes ne cultivent pas eux-mêmes la terre, pourquoi auraient-ils droit sur le travail d'autrui? Si ces hommes cultivaient eux-mêmes la terre, évidemment ce serait moins inique ; mais il y a manque de garantie pour les autres hommes, de se liguer pour affamer le reste de l'humanité et ramener tous

les maux engendrés par la propriété actuelle. C'est parce que je suis mutuelliste que je veux, d'une part, pour le cultivateur, des garanties qui lui assurent, vis-à-vis de la société, le produit intégral de son travail, d'autre part, des garanties pour la société vis-à-vis du cultivateur, et c'est pourquoi le sol ne peut être la propriété que de la collectivité sociale et le cultivateur ne peut en avoir que la simple possession, le droit d'user sans abuser. Le *mutuellisme* n'est pas seulement la réciprocité de l'échange, c'est aussi la réciprocité des garanties. La propriété sociale du sol, c'est du communisme, dira-t-on. Je le veux bien, le mot de communisme ne me fait pas peur; de même qu'il ne peut y avoir de société absolument communiste, puisque même en Icarie, on est au moins propriétaire individuel des objets que l'on consomme, de même, *il n'y a pas de société, sans aucune propriété collective*, ne fût-ce que la propriété des parcs et des édifices publics. Le *communisme est donc un élément de toute société*, et il trouvera sa place dans l'avenir. Le tout est de voir à quoi il doit être appliqué; *or, le citoyen Tolain dit qu'il veut que les canaux, les routes, les mines soient propriété collective de la société : je ne fais qu'étendre son idée à toute la propriété foncière* [1].»

Il est vrai de dire que ces théories ne rallient pas

[1] Oscar Testut, *le Livre bleu de l'Internationale*, p. 285.

encore la majorité du congrès de Lausanne; nous allons voir qu'il en fut autrement au Congrès de Bruxelles (1868).

Voici quelles furent les conclusions votées à ce dernier congrès, par 30 voix contre 4, quinze délégués s'étant abstenus.

« 1° Les carrières, houillères et autres mines, « ainsi que les chemins de fer, *dans une société « normale*, appartiendront à la collectivité sociale, « représentée par l'Etat, et seront concédés, non à « des capitalistes comme aujourd'hui, mais à des « compagnies ouvrières.

« 2° Relativement à la propriété agricole :

« Le Congrès pense que l'évolution économique « fera de l'entrée du sol arable à la propriété col- « lective une nécessité sociale, et que ce sol sera « concédé aux compagnies agricoles, comme les « mines aux compagnies minières, les chemins de « fer aux compagnies ouvrières, etc.

« 3° Canaux, routes, voies télégraphiques doi- « vent rester à la propriété collective de la société.

« 4° Les forêts doivent rester à la collectivité « sociale (1). »

Au congrès de Bâle (1869) « l'entrée du sol à la propriété collective », pour parler le langage des modernes réformateurs, est de nouveau agitée. M. Tolain, à qui l'on reproche d'être un *individua-*

(1) Oscar Testut, *le Livre bleu, etc.*, p. 254.

liste, répond qu'il regarde cette qualification comme une injure et une calomnie, et dit que lui et ses amis sont *mutuellistes*. Or, nous avons vu tout à l'heure comment le citoyen de Paëpe définit le *mutuellisme* !

Veut-on savoir maintenant comment M. Tolain défend la propriété individuelle ? Voici les conclusions qu'il pose devant le congrès de Bâle :

« Considérant.... qu'en plus de l'outillage pro-
« prement dit, industriel ou agricole, le crédit ou
« le sol est nécessaire à l'artisan ou à l'agriculteur,
« pour devenir producteur-échangiste et maître
« souverain du produit de son travail, alors qu'il
« a contribué à toutes les charges sociales...;

« Le congrès déclare que, pour réaliser l'émanci-
« pation des travailleurs, il faut *transformer les*
« *baux de fermages, etc., en un mot, tous les contrats*
« *de location en contrats de vente*. »

Ceci n'est pas très-clair et demande une explication.

Ce n'est, sous une forme embrouillée, rien autre chose que la théorie du *Crédit gratuit*, de Proudhon, qui réprouve absolument l'intérêt du capital. Cela veut dire que, quand un emprunteur aura payé pendant vingt ans, les intérêts d'un capital, à raison de cinq pour cent, le capital lui appartiendra ; que, quand un locataire aura payé pendant vingt ans 1,000 fr. par an, pour habiter une maison de 20,000 fr., la maison lui appartiendra. Ce

qui est aujourd'hui *intérêt* ou *loyer*, sera un paiement *à compte* sur la valeur totale. Voilà ce qu'on appelle « transformer les contrats de location en « contrats de vente. » Il faut convenir qu'on ne saurait mieux défendre la propriété, et que nous devons être bien rassurés en entendant l'orateur affirmer que ses idées « sont partagées par l'immense « majorité des ouvriers de Paris [1]. »

Quant au citoyen Langlois, il propose les résolutions suivantes, relativement à la propriété foncière :

« La terre, en tant qu'elle n'est pas un produit « de l'industrie humaine, appartient indistinctement à tous, et, *en droit*, elle n'a jamais cessé de « leur appartenir.... »

« Quelles sont, non pas dans un avenir éloigné... « mais dans l'époque actuelle, *dès demain*, les conditions nouvelles ou les conditions anciennes « modifiées auxquelles, en bonne justice, les parties « du domaine commun doivent être concédées ? »

Voici la réponse :

« Le congrès pense que le jour où les droits de « la collectivité et ceux des agriculteurs auront été « nettement distingués et pratiquement garantis, « le droit d'expropriation pour cause d'utilité publique (on oublie l'indemnité préalable !!), « l'organisation du *Crédit gratuit*, tant à longue

[1] Edmond Villetard, *Histoire de l'Internationale*, p. 133.

« qu'à courte échéance, suffiraient pour empêcher « toute exploitation abusive, assurer la réalisation « de l'égalité entre les travailleurs agricoles, *de « l'égal échange* entre ces travailleurs et les tra- « vailleurs manufacturiers, et réduire à néant les « *prétendus droits* qui rendent aujourd'hui possible « l'oisiveté des propriétaires fonciers (1). »

« En fait, » dit M. Edmond Villetard (2), « l'unanimité du congrès de Bâle était acquise à la suppression de la propriété telle qu'elle a toujours existé dans toutes les nations civilisées, et les délégués, tous d'accord pour condamner ces infortunés propriétaires, n'étaient divisés que sur la question de savoir s'il fallait les manger à la sauce mutuelliste ou à la sauce collectiviste. »

Et si les propriétaires se plaignent, que leur répondra-t-on ? Le journal *l'Egalité,* de Genève, va nous le dire :

« Quand la révolution sociale aura exproprié « les bourgeois pour cause d'utilité publique, « comme ceux-ci ont jadis exproprié le clergé et « la noblesse ; que deviendront-ils ?

« Nous ne pouvons répondre à coup sûr ; mais il « est probable que le nouvel ordre de choses leur « donnera, selon l'expression d'un de nos amis, un « bien infiniment plus précieux, du travail bien payé

(1) Oscar Testut, *le Livre bleu, etc.*, p. 264.
(2) *Histoire de l'Internationale.*

« à discrétion, afin qu'ils ne soient plus obligés de « vivre du travail des autres, comme ils l'ont fait « jusqu'à présent. En cas d'incapacité de travail « de leur part, ce qui sera le fait d'un grand nom- « bre, vu qu'ils n'ont guère appris à se servir de « leurs dix doigts, eh bien !... eh bien ! on leur « donnera des bons de soupe.

« Mais c'est trop peu, hurleront les bourgeois !

« Trop peu, répondront les ouvriers, trop peu, « du travail bien payé à discrétion, et de la soupe « pour les invalides ! Diable, vous êtes difficiles, « nous nous en serions bien contentés dans le « temps (1). »

II.

A la question de la propriété du sol se rattache la question du droit d'hérédité. C'est ici, pour nous servir des expressions du *Rapport de la section bruxelloise*, que nous allons voir — touchant spectacle ! — « dans le sein de l'Internationale, le *mu-* « *tuellisme* et le *cellectivisme*, se dépouillant de ce « qu'ils avaient d'exclusif et d'absolu, tendre à « s'embrasser, à se pénétrer dans une conception « nouvelle de la société. »

« Pour nous, qui, par nos tendances vers l'égalité des conditions, procédons du grand courant com-

(1) Oscar Testut, l'*Internationale, son origine, etc.*, p. 260.

muniste, mais qui, en même temps, par les garanties individuelles que nous réclamons et par la part de biens que nous croyons pouvoir sans danger laisser à l'individu, procédons aussi du courant saint-simonien, cette question de l'hérédité devient tout à fait secondaire, sans que cependant elle ait cessé d'exister. Dans une société, comme celle vers laquelle nous tendons, — *où la propriété foncière individuelle est abolie*, et où, par conséquent, cette propriété échappe à la transmission héréditaire, — *où les machines et les instruments de travail deviennent la propriété collective* des groupes ou associations industrielles qui les font fonctionner, et passent sans cesse aux membres nouveaux de l'association sans préoccupation de savoir si ces derniers sont ou ne sont pas les fils des anciens membres décédés, — où par *l'abolition de l'intérêt du capital* et *l'égal échange* des produits, chacun vivant de son travail et jamais de prélèvements sur le travail des autres, l'accumulation de grandes richesses par un particulier devient impossible ; — dans une pareille société, il ne reste aux mains des individus, comme passibles d'être transmis par voie d'hérédité, que les choses usuelles, les objets de consommation personnelle ou de ménage, tels qu'aliments, vêtements, mobilier, etc., plus quelques épargnes en monnaie peut-être, qui, ne portant plus intérêt dans l'industrie, ne constituant plus ce qu'en économie politique, on appelle un *capital*, ne peuvent être

après tout qu'échangées contre des vêtements, des aliments, du mobilier, etc. Dans cette nouvelle conception des rapports économiques, la question de l'héritage se réduit donc à ceci : Est-il juste ou injuste, nuisible aux intérêts sociaux, ou dangereux pour l'égalité, que cet avoir individuel puisse ou non être transmis à la postérité par voie d'héritage individuel ? (1) »

Après avoir ainsi posé la question, le rapporteur veut bien la résoudre en faveur de l'individu ; mais, en vérité, la concession n'est pas grande, et l'on eût été plus logique en allant jusqu'au bout du système, puisque l'on déclare, en même temps, « que cet avoir « ne peut porter atteinte à l'égalité des moyens de « développement physique et intellectuel, parce « qu'il ne pourra servir à exploiter les autres, « mais seulement à être échangé, dépensé, *con-« sommé*. »

Hélas ! oui, voilà le mot de la situation, cet héritage ainsi réduit, ces quelques pièces de monnaie seront *consommées*, car c'est là l'idéal du communisme : il faut consommer tout ce qu'on produit, et *l'épargne* est un crime contre l'égalité.

Ecoutons plutôt le *Progrès du Locle* :

« Si des parents plus actifs et plus intelligents « que d'autres et qui auraient amassé quelque for-« tune, pouvaient, en la léguant à leurs enfants,

(1) O. Testut, *le Livre bleu, etc.*, p. 269.

« constituer un privilége spécial pour eux, la soli-
« darité serait attaquée au cœur. Ce serait la dé-
« clarer inefficace, insuffisante, et par conséquent
« nier la justice dont elle est la conséquence pre-
« mière. De deux choses l'une : ou la solidarité est
« un droit et une nécessité, ou bien c'est une chi-
« mère. Dans le premier cas, il faut l'embrasser
« avec confiance; dans le second, il faut s'en re-
« mettre à ce que l'on a voulu appeler la liberté
« individuelle, c'est-à-dire à l'égoïsme, à l'exclusi-
« visme, à la division des intérêts, aux *sentiments*
« *étroits et absolus de la famille et du patrio-*
« *tisme* (1).

Le lecteur comprend bien, j'imagine, que la propriété des *capitaux* suivra la propriété du sol et qu'ateliers, machines, outils, approvisionnements, deviendront aussi propriété collective.

Aussi longtemps, dit le conseil fédéral du bassin de Liége, aussi longtemps que la bourgeoisie « aura
« le monopole de la *propriété du capital et des ins-*
« *truments de travail*, l'ouvrier, quels que soient
« les prétendus droits qu'on lui octroie, n'aura
« jamais, quoi qu'on en dise, l'ombre de liberté, et
« se verra en définitive plus misérable dans le pro-
« létariat moderne qu'il n'était dans l'esclavage
« antique (2). »

(1) O. Testut, *l'Internationale, son origine, etc.*, p. 11.
(2) O. Testut, *le Livre bleu, etc.*, p. 151.

D'alleurs le rapporteur de la section bruxelloise est bon prince. Il ne veut pas la mort du pécheur, et, si les propriétaires consentent à se laisser dépouiller, on pourra, — concession purement gracieuse, — leur accorder.... une pension alimentaire !

« Si l'on pouvait, dit il, espérer voir la bour-
« geoisie reconnaître enfin que l'organisation ac-
« tuelle de la société est vicieuse dans ses bases, »
voici ce que l'on pourrait faire.

« Il serait convenu entre travailleurs et capita-
« listes que ces derniers auraient, *leur vie durant*,
« *la jouissance* des richesses qu'ils détiennent, et
« qui *ne sont en définitive que les fruits accumulés*
« *du travail de la classe prolétaire*, mais qu'à leur
« décès, ces richesses passeraient à un état réor-
« ganisateur, formé de délégués choisis d'un com-
« mun accord, et qui serait investi de la mission
« de *mettre la terre et les instruments de travail à*
« *la disposition de ceux qui les font fructifier*.

« De cette façon, l'abolition de l'hérédité de-
« viendrait un moyen d'opérer la *liquidation*
« *sociale* » ([1]).

En vain voudrait-on se faire illusion sur le danger que de telles insanités d'esprit font courir à la société, et se dire que'lles n'ont aucune chance de passer jamais dans la pratique. La *Commune*

([1]) O. Testut. *Ibid.*, p. 273.

de Paris en a voulu faire un essai, auquel il n'a manqué que la force, pour devenir un fait accompli : or, la force, les socialistes espèrent bien l'avoir un jour à leur entière disposition.

On peut lire, en effet, dans le *Journal officiel* de Paris, du 17 avril 1871, un décret de la Commune, qui convoque les *Chambres syndicales ouvrières*, à l'effet d'instituer une commission d'enquête, ayant pour mission :

1° D'établir une statistique des ateliers abandonnés par leurs propriétaires, et de dresser un inventaire exact de l'état dans lequel ils se trouvent, ainsi que des instruments de travail qu'ils renferment ;

2° De présenter un rapport déterminant les conditions pratiques de la prompte mise en exploitation de ces ateliers, *non plus par les propriétaires*, qui les ont abandonnés, mais *par des associations de travailleurs;*

3° D'élaborer un projet de constitution de ces sociétés coopératives ouvrières ;

4° De constituer un jury arbitral qui devra statuer, *au retour des patrons*, sur les conditions de la cession définitive des ateliers aux sociétés susdites, et sur la quotité de l'indemnité qu'elles auront à payer aux entrepreneurs dépossédés.

Nous ne ferons pas, ce me semble, injure à la Commune de Paris, en supposant que le règlement de la cession définitive des ateliers, au retour des

patrons, — et combien eussent osé revenir ! — se fût opéré, non pas même sur les bases indiquées par le citoyen de Paëpe, c'est-à-dire l'usufruit laissé aux patrons, et la nue propriété tombant dans la propriété collective, mais bien au moyen de papier-monnaie hypothéqué, — et quelle hypothèque ! — sur les ateliers eux-mêmes. Je suis convaincu, pour ma part, que la Commune n'eût pas trouvé d'autre moyen de payer ce qu'elle appelle « une indemnité » aux entrepreneurs dépossédés.

III.

Voilà comment le *Communisme* — car c'est là, au fond, le vrai nom des doctrines qui s'affublent des titres pompeux et obscurs de *socialisme collectiviste* et de *socialisme mutuelliste*, — voilà, dis-je, comment le communisme entend ses rapports avec les choses. Voyons maintenant comment il les entend avec les hommes par l'éducation. Sur ce point, le système peut se résumer d'un mot : il veut refaire la société à son image et la pétrir comme une molle argile. Pour cela, il s'emparera de l'enseignement à tous les degrés. Etudions ses procédés. Nous ne saurions mieux faire que de nous reporter au *Rapport* fait au congrès de Bruxelles, par les sections de Genève appartenant à l'Internationale, sur la question de l'enseignement. Ce document, écrit

avec un certain appareil scientifique, semble avoir de grandes prétentions à une logique rigoureuse et à l'infaillibilité des conclusions.

Le renouvellement des crises violentes qu'on appelle des révolutions, indique la persistance du désordre dans le corps social : il y a désordre, puisque le peuple souffre. « C'est élémentaire », ajoute l'auteur du rapport. Le désordre social se traduit par des effets immédiats, dépendant d'une cause première, et dont les principaux sont : 1° la guerre, 2° le paupérisme, qui fait l'enfant trouvé, le mendiant, le voleur et la fille publique ; 3° l'Eglise, qui condamne la raison, légitime la guerre et consacre le despotisme et le paupérisme.

Le paupérisme résulte du prolétariat, qui est lui-même la conséquence du mauvais état des relations économiques et de l'aliénation au profit de quelques-uns, du sol et des capitaux amassés par les générations passées.

Ces trois maux : la guerre, le paupérisme et l'Eglise, procèdent d'une seule et même cause : l'ignorance. Il faut donc faire disparaître l'ignorance : l'ordre social, c'est l'instruction complète de tous.

« La question de l'instruction, résolue aussi radi-
« calement que nous le comprenons, dit le Rapport,
« entraîne parallèlement la solution de toutes celles
« qui agitent notre époque.... Toutes les réformes
« ne seront complètes et stables que si l'instruction
« est absolument généralisée. »

L'instruction devra être d'abord obligatoire — ceci est reconnu et admis dans plus d'un Etat régulièrement constitué, et l'on s'en trouve bien. Si la théorie socialiste s'arrêtait là, elle aurait bientôt, je crois, cause gagnée, du moins en ce qui concerne l'enseignement primaire ; et il n'est pas sans doute téméraire d'espérer que l'Assemblée nationale établira en France ces deux principes, sans lesquels notre relèvement moral et matériel serait impossible : l'instruction obligatoire et le service militaire obligatoire.

Mais, allons plus loin dans notre analyse. L'instruction ne devra pas seulement être gratuite, comme aux Etats-Unis, par exemple ; aux yeux des socialistes une telle gratuité est une injustice, parce que, pour un grand nombre de parents, la misère rend indispensable le travail, la mendicité même des enfants, qui, s'ils entrent aux écoles, n'y peuvent consacrer qu'un temps insuffisant. Il faut dès lors reconnaître que « la société doit, sous peine « de désordre et de ruine, s'engager à fournir à « chacun les moyens d'exister pendant la durée de « ses études. » [1]

Et quelle sera l'étendue de l'instruction déclarée obligatoire ? L'obligation de l'instruction, nous répond-on, doit s'étendre à tous les degrés (primaire, secondaire, supérieur) « parce que la possession des

[1] O. Testut, *ibid* , p. 243.

connaissances nécessaires pour rendre toute exploitation impossible, n'est acquise qu'après les avoir parcourus (p. 247). Jusqu'ici, c'est assez clair, mais voici qui devient plus embarrassant. L'auteur veut répondre à cette objection que si les uns continuent toute leur vie les études de l'enseignement supérieur, tandis que les autres les ont quittés pour les travaux de l'industrie ou de l'agriculture, il n'y aura pas, entre eux, « une répartition égale de la « science », but que se propose le collectivisme.

Non, répond-il, leur part sera cependant égale, et voici pourquoi :

« C'est que les études supérieures mettent en « possession des connaissances *générales* nécessaires « au développement de chacun, et qu'aller au delà « dans le domaine scientifique, c'est embrasser une « spécialité productive conforme au goût de l'indi- « vidu, mais qui ne le rendra supérieur en rien à « ceux qui se voueront aux spécialités artistique, « agronomique, industrielle, etc. Grâce à la posses- « sion des connaissances générales, incapables tant « les uns que les autres de tolérer l'exploitation, « l'échange des produits ne pourra plus se faire « que sur la base de l'équivalence des fonctions.

« En résumé, l'ordre social exige que l'obligation « de l'instruction comprenne ce qu'on appelle au- « jourd'hui les études primaires, secondaires et « supérieures. » [1].

[1] O. Testut, *ibid.*, p. 248.

J'avoue humblement que ce raisonnement est pour moi absolument incompréhensible.

La gratuité sera complète, et par là il faut entendre l'entretien de la jeunesse des écoles par l'Etat. « Ainsi, pendant la durée des études, *riches* « *et pauvres des deux sexes* devront recevoir de « l'Etat une somme, variable peut-être (500 ou « 600 fr. par an et par enfant, dit-on plus loin), « mais toujours suffisante pour que chaque élève « puisse vivre — tant pour la nourriture que pour « le logement, le vêtement, etc. — dans des con- « ditions parfaitement hygiéniques. »

« Nous n'avons pas parlé des pauvres seulement, « parce qu'il ne doit être fait de distinction d'au- « cune sorte entre les citoyens... Et puis, quel est « le nombre de ceux qui pourraient faire faire des « études complètes à leurs enfants sans réclamer le « secours de l'Etat? *Il est à peu près nul.* Cela ne « vaut donc pas la peine d'avoir deux poids et deux « mesures. »

Oh ! mon Dieu, non, cela n'en vaut pas la peine, car l'auteur oublie de nous dire où l'Etat trouvera des ressources suffisantes pour accomplir cette tâche impossible. Il est vrai qu'il s'en réfère à un travail d'une nature spéciale, que prépare un des membres de l'*Association du sou,* et qui aura pour titre *de l'Impôt*. Malheureusement nous ne possédons pas ce second travail et cela est bien fâcheux, car on promettait, en outre, de doubler et même tripler

les appointements des professeurs. Or, sans parler de ce dernier article de dépense, sans parler de la construction et de l'entretien de nombreuses maisons d'école, l'entretien de la jeunesse par l'Etat, à raison de 600 fr. par an et par enfant, (c'est beaucoup pour les nouveaux-nés, c'est peu pour l'enseignement secondaire ou supérieur) *coûterait en France environ* DIX MILLIARDS PAR ANNÉE. Si vraiment le membre de l'*Association du sou,* de Genève, a une recette pour faire rendre à nos impôts dix milliards applicables à l'enseignement, sans parler des autres services publics, il nous faut la lui emprunter bien vite, car, auprès de lui, financiers, économistes et hommes d'Etat ne sont que de bien pauvres génies !

Mais que parlons-nous d'impôt ! En vérité, nous calomnions la section génevoise de *l'Internationale,* car elle veut aussi supprimer la plupart des impôts qui pèsent aujourd'hui sur les pères de famille. On pourrait croire que j'exagère, je vais donc encore citer.

« Par l'indemnité scolaire, le père de famille « recevra une somme d'argent pour l'entretien de « chacun de ses enfants en âge de suivre les cours « publics. Qu'on se figure les paysans les plus « ignorants, les plus dévots, les plus impérialistes « possible, *recevant pour chaque enfant,* en France, « je suppose, *une somme moyenne de 5 ou 600 francs* « *par an,* et auxquels on irait prêcher le renverse-

« ment d'un ordre de choses qui, *non content d'avoir*
« *supprimé les impôts qui pèsent si lourdement sur*
« *eux*, la conscription, etc., payerait encore et lar-
« gement, l'entretien des enfants ! ! ! Mais ces dé-
« vots, ces impérialistes, je vous le jure, prendront
« au collet les excitateurs à la haine et au mépris
« de la république démocratique et sociale et au
« besoin se feront hacher pour elle !

« C'est là une force qui vaut bien celle des
« baïonnettes, sans compter que jusque dans les
« hameaux, l'idée nouvelle aura des défenseurs
« énergiques, dans les personnes des régents pri-
« maires et secondaires des deux sexes, qui, bien
« payés, par conséquent indépendants, n'auront à
« ménager aucun préjugé et ne seront plus les très-
« humbles serviteurs du prêtre, à supposer qu'il en
« reste, quand les habitants devront individuelle-
« ment en faire les frais.

« Voilà les raisons pour lesquelles nous croyons
« la réaction impossible, si l'indemnité scolaire est
« instituée. » (1).

Nous voilà éclairés sur ce qu'on entend, dans la doctrine socialiste collectiviste, par *enseignement intégral* : cela veut dire que *tout le monde sera tenu de parcourir tous les degrés d'enseignement* primaire, secondaire, supérieur, et que chacun recevra pour cela, *de l'Etat*, une pension de 600 fr. Si je ne me

(1) O. Testut, *ibid.*, p. 252.

trompe, la Commune de Paris se proposait de réaliser *l'enseignement intégral*; c'est un terme qui avait peut-être besoin de l'explication que nous venons de donner. Je ne sache pas, à la vérité, qu'elle ait offert 600 fr. par année et par enfant à tous ses administrés; mais c'est sans doute que l'on ne saurait tout faire en même temps et qu'avant de faire des largesses, il faut être sûr du lendemain. Toutefois je remarque qu'elle a, elle aussi, promis des pensions à tous les soldats et à tous les citoyens qui iraient la défendre « contre les royalistes versaillais ». C'était, au moins, un commencement.

IV.

Il me resterait à parler des *grèves* et des *sociétés de résistance*, car c'est par là que l'*Association internationale* exerce la plus grande influence sur l'esprit des sociétés ouvrières.

Mais je me bornerai sur ce point à quelques mots, voulant écarter des développements que ne comportent pas les limites de ce travail. Je veux seulement constater que les ouvriers ont le droit de discuter librement avec les patrons, les conditions de rémunération de leur travail. En cas de désaccord, ils peuvent légitimement refuser de travailler, et, si cet acte n'est pas moralement reprochable pour une seule personne, il ne saurait l'être davantage

pour 10, 20, 100, etc. A condition, bien entendu, qu'aucune atteinte ne soit portée par intimidation, violences ou menaces, à la liberté de quiconque ne partage pas la manière de voir des grévistes. Mais il ne faut pas se dissimuler pourtant que c'est là une situation douloureuse et précaire, une véritable lutte entre le *capital* et le *travail*, lutte également funeste à tous les intérêts en présence. Puis, la pente est glissante, et il est facile, une fois qu'on s'est mis en grève, de s'écarter, ensuite, des règles de la justice et du droit.

Quoi qu'il en soit, et tout en reconnaissant qu'en présence de l'état d'esprit de la classe ouvrière, on peut, même avec un sincère amour de la liberté, adopter une autre opinion, je reste partisan du maintien de la loi du 25 mai 1864 sur la liberté des coalitions. Tant il importe, suivant moi, de ne pas refuser aux hommes qui ne possèdent que leurs bras, l'exercice d'un véritable droit, alors même qu'ils ne seraient pas toujours capables d'y recourir sans se blesser eux-mêmes. Je ne puis oublier, en effet, que, pendant longtemps, la législation anglaise a vainement interdit les coalitions, et que jamais les rapports entre ouvriers et patrons n'ont été plus tendus, ni plus difficiles, que pendant cette période de prohibition des grèves.

V.

Arrivés à ce point de notre étude, nous pouvons jeter un regard en arrière, comme le voyageur qui, parvenu au sommet de la montagne, veut se rendre compte du chemin qu'il a parcouru. Nous pouvons, — et c'est là le but vers lequel nous n'avons cessé de nous diriger, — comparer les affirmations du socialisme autoritaire aux consolantes démonstrations de la science économique. Que font, en effet, nos modernes réformateurs ? Ils font, et n'est-ce pas déjà évident pour le lecteur, *ils font de l'économie politique* — ou sociale (qu'on l'appelle comme on voudra), — *sans la savoir*.

Ils prétendent avoir trouvé les lois naturelles de la *production des richesses* : la science prouve qu'ils les méconnaissent, en ne voulant tenir compte que d'un seul des agents de la production.

Ils font du *capital*, de « *l'infâme capital,* » un ennemi, un vampire qui exploite le prolétaire : la science montre que le capital n'a pas moins besoin du travail que le travail du capital.

Ils promettent le *crédit gratuit* : l'économie politique démontre la légitimité de l'intérêt du capital ; elle réclame la *liberté du crédit,* en prouvant que la gratuité est impossible, parce qu'elle ne peut être qu'une pluie de *papier-monnaie.*

Ils veulent l'*égal échange,* c'est-à-dire l'échange fait *produit contre produit* , sur la base unique du coût de production : il suffit d'étudier la théorie de la *valeur*, de la *monnaie* et des *prix* , pour se concaincre qu'un mètre de drap fabriqué par un ouvrier paresseux , ne peut valoir autant que deux mètres fabriqués dans le même temps par un ouvrier habile ; et pour conclure à la *liberté des échanges,* aussi bien entre les nations qu'entre les individus.

Ils veulent anéantir la *concurrence :* la science montre au contraire son rôle utile et bienfaisant, comme régulateur de la production, et elle explique que la concurrence n'est que l'*absence d'oppression.*

Ils proscrivent l'*épargne,* et au contraire l'épargne est un devoir social, elle crée le capital, et permet seule tous les progrès dans la production des richesses.

Ils recommandent la *consommation* totale des produits , de peur de compromettre leur fausse et chimérique égalité, et à l'inverse il faut dire que la consommation improductive, portée au delà du nécessaire , nuit à la société , tandis que la consommation reproductive augmente le fonds des salaires.

Ils demandent la suppression du *salariat :* tandis que le salaire est une forme légitime de rémunération , et qu'il obéit à la loi de l'offre et de la demande.

Ils veulent l'*instruction intégrale* et l'entretien de toute la jeunesse des écoles par l'Etat : or, cette chimère fût-elle réalisable, l'énergie du *principe de population* y opposerait encore un obstacle insurmontable.

Tout cela, je le demande, n'est-ce pas de l'*Economie politique ?*

Et que veulent-ils encore, ceux qui n'ont pas renoncé à devenir nos maîtres ? Supprimer la propriété, abolir l'héritage, confisquer les instruments de travail ! Ici, la question n'est plus seulement économique, elle relève de la conscience humaine, elle viole les lois les plus élémentaires de la justice et du droit. Qu'importe, s'écrie-t-on ! *La loi peut tout,* voilà le point de départ de toutes les utopies ; « *la volonté générale ne peut errer,* » c'est Rousseau qui nous le dit dans le *Contrat social.* Eh ! bien donc, travailleurs de tous les pays, pauvres gens courbés tout le jour sur un labeur ingrat, venez à nous, nous vous donnerons la richesse et le bonheur. Vous êtes le nombre, vous êtes la force ; emparez-vous du pouvoir, *per fas et nefas*, et quand nous y serons établis, alors nous tiendrons nos promesses, et nous ferons, — on l'a dit, — *la liquidation sociale à coups de décrets !*

Et le jour où le pouvoir nous échappera, nous détruirons tout ! *Nous, ou le néant !* Voilà le mot de la situation, et ce mot, le lecteur s'en souvient, a été écrit par Cluseret avant l'incendie de Paris !

VI.

Nous sommes maintenant édifiés sur les doctrines de l'*Association internationale des travailleurs*. Le socialisme collectiviste a trouvé en elle un organe et un instrument d'une grande puissance ; ses théories, amalgame confus de principes empruntés à Fourier, Saint-Simon, Proudhon[1], L. Blanc, ou même Babeuf, saisissent fortement l'imagination des masses ; celles-ci, incapables de démêler la vérité de l'erreur, souffrant de maux trop réels dont on leur promet la cessation, se laissent prendre facilement par l'imagination. Et quant aux esprits plus pratiques, quant aux cœurs plus fermes, on a sur eux une prise bien forte par l'organisation de « grèves immenses, invincibles » comme on les appelle, à l'effet de faire élever le taux des salaires. Faut-il s'étonner, après cela, qu'une telle fédération puisse rallier, en France seulement, des centaines de milliers d'adhérents ? Non, assurément, on ne saurait s'en étonner, mais l'on doit s'en affliger et s'en inquiéter.

Car le but que poursuit une association dont la centralisation inouïe passe par dessus les frontières de tous les peuples, c'est la guerre, tantôt cachée et souterraine, tantôt acharnée, furieuse et sanglante ! c'est la guerre sociale ! c'est la destruction

même de la société ! N'avons-nous pas entendu ses docteurs et ses prophètes proclamer sur tous les tons : « Nous ne voulons plus de Dieu ; nous abolirons tous les cultes ; nous remplacerons le mariage par l'union libre ; nous supprimerons la propriété et l'héritage ; nous renverserons les gouvernements ; nous supprimerons le soldat, le magistrat et le prêtre, et sur toutes ces ruines, nous établirons, — quoi donc ? — *la solidarité universelle.* »

« On raconte, » dit un de leurs journaux, « que « Tomyris, reine des Massagètes, attaquée par « Cyrus, l'insatiable guerroyeur, eut la douleur « de perdre son fils dans une bataille. Elle jura de « se venger, et parvint à s'emparer du bandit con- « quérant. Elle lui fit couper la tête, et, la jetant « dans un seau plein d'eau, elle s'écria : Tiens, « monstre, abreuve-toi de sang, puisque tu en es « si friand !

« Ah ! Messieurs les bourgeois, vous faites fusil- « ler les ouvriers qui osent se soulever contre leurs « exploiteurs ; vous aussi vous aimez à verser le « sang : Eh bien ! on vous fourrera le nez dedans, « et on vous en fera lécher jusqu'au dernier ves- « tige. » (Extrait du journal l'*Internationale,* n° du 3 avril 1870.) [1].

Quand je vois de tels sentiments exprimés en un

[1] Cité par M. Oscar Testut, l'*Internationale, son origine, etc.,* p. 8.

tel langage, — et le massacre des ôtages est là pour montrer que c'est autre chose qu'une sinistre fanfaronnade ! — quand je vois la marée montante d'utopies, de sophismes et de haines qui menace de nous engloutir ; quand je vois des despotes d'un nouveau genre enrôler « le prolétariat » pour le mener a l'assaut de tous les biens et de toutes les libertés, j'ai le droit, et j'ai le devoir aussi, de pousser le cri de la sentinelle vigilante et de dire : Les barbares sont à nos portes ! La *société* est en danger aujourd'hui, comme la *patrie* y était hier ! *Caveant consules !*

Oui, *Caveant consules !* Que Dieu inspire les hommes entre les mains de qui nous avons remis les destinées du pays ! Qu'ils recherchent, avec une sollicitude vraiment chrétienne, tout ce qui peut être fait de bon et d'utile pour l'amélioration des classes souffrantes ; mais qu'ils ne sacrifient jamais les principes éternels sur lesquels reposent les sociétés : *Religion*, *Famille*, *Propriété*, *Justice*, *Liberté !* Qu'ils mettent ces grands principes au-dessus de toutes les attaques de la force, comme ils sont au-dessus des outrages de l'erreur et des passions ! Qu'ils réorganisent la France ; que, *par l'instruction donnée à tous*, *par le service militaire réclamé de tous,* ils la mettent à même de reprendre un jour son rang parmi les nations ! Qu'ils fassent tout cela, et ils auront bien mérité de la patrie !

Mais nous aussi, nous avons des devoirs. Nous

devons, — sans faire peser sur une classe tout entière les folies et les crimes de quelques-uns, — nous devons étudier, avec cette *bonne volonté* dont parle l'Ecriture, les réclamations de nos frères malheureux. Nous devons nous mettre, par la SCIENCE, en état de les appuyer quand elles sont justes, de les réfuter quand elles tendent à la violation des règles de la morale et du droit. Nous devons, en un mot, contribuer de toutes nos forces à l'apaisement des haines, et, par l'action, par la parole, par l'exemple, chercher à ramener enfin parmi nous LA PAIX SOCIALE, cette paix sans laquelle, l'histoire nous l'apprend, les nations s'enfoncent de plus en plus dans l'abîme d'une rapide et irrémédiable décadence.

Nancy, le 14 décembre 1871.

DEUXIÈME SÉRIE. — 4e MÉMOIRE

SUR

LES FORAMINIFÈRES

DE

L'OOLITHE INFÉRIEURE

DE FONTOY (Moselle)

PAR M. TERQUEM, ANCIEN PHARMACIEN.

In tenui labor.

INTRODUCTION

Ce mémoire, comme les précédents, contient la monographie de quelques genres; les quatre premières planches sont consacrées à la représentation des *Polymorphines* et des *Guttulines*, qui se sont déjà montrées très-abondantes dans le lias inférieur (zone à *A. planorbis*) des environs de Semur (Côte-d'Or) et fort rares dans le lias moyen de la Moselle et de l'Indre; dans l'oolithe inférieure, ces genres apparaissent en espèces et en variétés très-nombreuses. Les quatre autres planches sont réservées à l'ordre des Agatisthègues, dont trois genres, *Spiroloculina, Triloculina, Quinqueloculina,* abondent dans l'oolithe inférieure, tandis que dans le lias moyen de la Moselle nous n'avons pu constater la

présence que de deux genres, *Biloculina* et *Triloculina*, avec cette observation que nous n'avons trouvé qu'une espèce et un seul exemplaire pour chaque genre.

A mesure que notre travail de classement avance, nous voyons le mode d'étude que nous avons appliqué aux foraminifères se confirmer par de nouvelles preuves; ainsi nous avons pu appliquer notre méthode aux Polymorphines, déjà très-nombreuses dans le lias inférieur et qui se montrent dans des conditions semblables dans l'oolithe inférieure; les formes et le mode d'agencement des loges se reproduisent parfois avec une telle concordance, que nous avons dû identifier un certain nombre de fossiles oolithiques à ceux du lias et les considérer comme de simples variétés des types liasiens; c'est-à-dire que nous devons reconnaître que, pour certains fossiles, nous n'avons pu constater aucun caractère particulier qui nous permette d'en faire des espèces distinctes de celles du lias, tout en les considérant cependant comme des variétés nouvelles.

Pour l'étude de nos fossiles en général, nous avons non-seulement cherché leurs analogues parmi les fossiles des terrains crétacés et tertiaires, mais encore parmi les coquilles vivantes de différentes stations de la Méditerranée, de l'Adriatique, de l'Algérie, des côtes de la Syrie; partout nous avons trouvé des rapports tels, que nous aurions pu croire

que beaucoup de nos échantillons appartenaient en réalité à des formations très-récentes, soit qu'ils puissent être considérés comme de simples variétés des espèces connues, soit qu'ils viennent en compléter les séries.

D'après ces résultats, nous n'avons donc pas dû être étonné de trouver tant de rapports directs entre certains fossiles oolithiques et ceux dont nous avions signalé la présence dans le lias.

Nous devons faire remarquer l'absence complète du genre *Polystomella*, que nous avions déjà pu indiquer pour le lias et qui paraît manquer dans l'oolithe inférieure de Fontoy et de Conflans ; du moins, malgré toutes nos recherches et toute notre attention, nous n'avons pu en découvrir la moindre trace.

Pour les premières époques jurassiques (le lias), la présence de certains genres n'était parfois constatée que par quelques rares espèces, ou même par un échantillon unique ; maintenant leur ancienneté se trouve pleinement confirmée par leur exubérante production dans des terrains d'une époque, à la vérité, un peu plus récente, la formation oolithique.

Nous avons fait remarquer précédemment que l'abondance ou la rareté des fossiles est dépendante de quelques circonstances locales : 1° de la nature du sol plus ou moins perméable aux eaux pluviales, permettant la décomposition du carbonate ou du

sulfure de fer; 2° de la constitution du test des coquilles plus ou moins réfractaire à l'action des eaux acidules; 3° de la constitution même de la coquille modifiée par la fossilisation [1] et variant selon les localités.

Ainsi, dans telle localité et dans telle couche, un genre se montrera dans un état de parfaite conservation, quand d'autres genres seront entièrement privés de leur test, tandis que l'inverse aura lieu dans d'autres points d'exploration.

Les Agathistègues sont, comme nous l'avons dit, d'une rareté extrême dans le lias de la Moselle, et au contraire très-abondants dans celui de la Meurthe.

Les Polymorphines se montrent munies de leur test dans la zone à *A. planorbis* du lias inférieur de Semur, tandis qu'elles sont presque toutes à l'état de moules dans l'oolithe.

On ne trouve que des moules d'Agathistègues dans les couches inférieures de Fontoy et des coquilles bien conservées dans les supérieures.

Enfin, à Fontoy, les Globigérines et toute la division des Hélicostègues-Turbinoïdes sont à l'état de moules en sulfure de fer, quand, dans d'autres

[1] La fossilisation en calcaire spathique brun est celle qui résiste le mieux, et le fait observé pour les foraminifères se trouve confirmé pour toute une série de bivalves que l'on ne trouve que fort rarement avec leur test, les genres *Phalodomya, Homomya, Arcomya, Pleuromya, Gresslya,* etc.

contrées, nous les voyons avec leur test et munis de leurs ornements.

Jusqu'alors nous avions limité nos recherches aux fossiles ayant au moins un demi ou un tiers de millimètre de longueur; pour faciliter notre travail, nous avions de suite éliminé les parties menues passant par les mailles d'un tamis d'un quart ou d'un cinquième de millimètre; nous étions d'ailleurs dans la persuasion que cette poussière si ténue ne pouvait contenir que quelques rares coquilles embryonnaires, dont le classement serait douteux et qu'il nous était permis de négliger.

Nous avons examiné quelques-uns de ces résidus, et nous avons été très-étonné d'y trouver une énorme quantité de fossiles nouveaux; l'on peut dire que chaque grain de poussière représente soit un reste de corps organisé, soit un fossile complet.

Nos recherches, quoique tardives et incomplètes, n'ont pas cependant été infructueuses; nous en avons obtenu une nombreuse série de Polymorphines, des Bulimines, des Guttulines, des Spiroloculines, des Triloculines, etc., en dernier lieu des Globigérines, des Orbulines et même des Textilaires, que nous n'avions pas trouvées antérieurement.

Les Marginulines, les Cristellaires, les Nodosaires et les Dentalines ont vu également leur nombre s'augmenter de quelques types nouveaux, dont la publication sera nécessaire, en ce qu'elle viendra compléter nos précédentes études.

Nous avons trouvé une nombreuse série de corps à forme sphéroïdale ou ovoïde plus ou moins aplatie, depuis 1 jusque 4 et 5 millimètres de grandeur et dans lesquels nous n'avons pu reconnaître aucune indication de cloison ni d'ouverture; nous en avons coupé par le milieu et nous avons trouvé l'intérieur occupé par du calcaire spathique ou par de l'argile entourée d'une enveloppe testacée, lisse, brillante et parfois munie de pores. Nous avons rangé ces fossiles, provisoirement et avec quelques doutes, parmi les Globulines.

Indépendamment de ces fossiles, dont la classification reste approximative, nous en possédons d'autres dont la détermination est non moins douteuse ; soit qu'ils constituent des genres nouveaux, soit qu'ils se rapportent à des genres connus, ils ne présentent aucun caractère distinctif qui permette une étude rationnelle, leur extrême ténuité ne donnant aucune indication pour l'agencement des loges. Nous représenterons quelques-unes de ces coquilles que nous rangerons provisoirement avec les Lagenaires.

Le travail qu'exigent les parties ténues des marnes est très-difficile et demande autant d'application que de temps; c'est à peine si, en plusieurs heures, nous avons pu examiner quelques grammes de marnes, en nous servant du microscope pour chercher les fossiles et d'une lentille à un centimètre de foyer pour les recueillir ; de là nous pré-

jugeons que, pour reprendre l'étude de tous ces résidus et pour compléter nos recherches, il faudrait employer encore de longues années, quand déjà nous en avons mis près de cinq pour rassembler les matériaux nécessaires pour nos publications.

C'est ainsi que nous voyons se confirmer l'opinion que nous avions émise, dans un de nos précédents mémoires, que, malgré nos publications sur le lias et l'oolithe, le champ d'exploration restait encore très-vaste et se trouvait à peine entamé ; maintenant nous avons la conviction que des recherches ultérieures plus approfondies que les nôtres viendraient plus que doubler le nombre des espèces connues et apporter des données nouvelles sur l'ancienneté et la dispersion d'un grand nombre de genres. L'étude des genres contenus dans ce mémoire nous a porté à faire plusieurs observations, tant sur la diagnose que sur la variabilité des coquilles ; observations que nous avons exposées à la tête de chaque genre.

Comme dans nos précédentes publications, nous ferons remarquer que nous avons dû nous imposer de justes limites, tant pour le développement à donner au texte que dans le nombre des planches.

Ne voulant négliger aucune des principales variétés et tenant, autant que possible, à compléter les séries, nous avons joint aux espèces typiques toutes les variétés qui en dépendent et nous avons

tenté de les faire tenir dans huit planches; pour obtenir ce résultat, nous avons dû nous contenter de ne produire de figures doubles que lorsque l'étude semblait le demander, autant pour faire ressortir les caractères typiques du genre que pour mieux spécifier l'espèce ou la variété; mais pour la grande majorité de nos échantillons, nous ne les avons représentés que sous une seule face, attendu que si nous avions écouté nos désirs et figuré les fossiles dans leurs diverses positions, nous serions facilement arrivé à doubler le nombre des planches.

DESCRIPTION DES ESPÈCES.

Genre POLYMORPHINA, d'Orbigny (1).

« *Coquille* libre, inéquilatérale, vitreuse, oblongue ou allongée, formée de *loges* souvent nombreuses, peu embrassantes, alternant sur deux lignes, mais toujours se recouvrant beaucoup plus d'un côté que de l'autre, ce qui rend la coquille irrégulière ou inéquilatérale. *Ouverture* ronde au sommet de la dernière loge. »

« Rapports et différences. Avec la même contexture vitreuse, des loges semblables, une ouverture

(1) D'Orbigny, *Foraminifères du bassin tertiaire de Vienne* (Autriche), page 231.

placée dans les mêmes conditions que les genres *Guttulina* et *Globulina*, celui-ci s'en distingue par l'alternance des loges, qui a lieu sur deux faces opposées, au lieu de trois, ce qui donne un bien plus grand nombre de loges apparentes et établit un passage avec les *Textilooidées*, dont il diffère néanmoins pour l'ensemble toujours inéquilatéral et non régulier, autant que par la contexture vitreuse de sa coquille. »

D'Orbigny n'indique l'apparition de ce genre à l'état fossile que dans les terrains tertiaires et vivant dans plusieurs mers.

Bronn (*Index palæont.*), indépendamment des espèces citées par d'Orbigny, indique une espèce (*in litteris*) de Munster, pour le Kimmerigdien ou le Portlandien.

Dans notre quatrième mémoire sur les Foraminifères du lias[1], nous avons décrit 25 espèces de Polymorphines, dont la majeure partie (17) appartient à la zone de l'*A. planorbis* et les autres espèces proviennent du lias moyen.

Cette première étude nous a permis de constater que la diagnose établie par d'Orbigny, ainsi que les rapports et les différences sont *exacts*, en tant qu'ils ne doivent s'appliquer qu'à un petit nombre d'échantillons et d'espèces, soit *vivants*, soit *fossiles*

[1] Terquem, 4e mémoire sur les Foraminifères du lias, comprenant les Polymorphines, 1864.

tertiaires; mais qu'ils *cessent de l'être* quand il s'agit des espèces fossiles provenant de terrains plus anciens.

Ainsi la TEXTURE, très-rarement *vitreuse,* se montre au contraire *le plus souvent opaque;* la FORME *comprimée* devient plus ou moins *arrondie;* la SURFACE est indifféremment *lisse* ou *rugueuse;* les LOGES, loin d'être souvent *nombreuses,* sont le plus fréquemment au nombre de 2 à 5 et atteignent rarement un maximum de *4 loges;* les loges, au lieu d'être *peu embrassantes,* se *recouvrent* tellement dans certaines espèces, qu'on n'en *retrouve plus* que *l'extrémité;* ce recouvrement, beaucoup plus fort d'un côté que de l'autre, doit rendre la *coquille inéquilatérale* et *irrégulière,* et cependant nous possédons un très-grand nombre de coquilles parfaitement *régulières* et *équilatérales.*

Dans nos études des Polymorphines du lias, nous avions réuni dans un seul genre toutes les coquilles à loges alternantes et à ouverture placée à l'extrémité antérieure de la dernière loge ; nous n'avions pas tenu compte du mode d'aggrégation des loges, alternativement sur 2 rangées, ou sur 3 et 4, caractère d'ailleurs peu saillant sur ces fossiles.

Dans les fossiles de l'oolithe, ce caractère devenant très-prédominant, nous avons cru ne pas devoir le négliger, et nous avons placé les coquilles ainsi organisées dans le genre GUTTULINE, en nous con-

formant à la classification de d'Orbigny, également admise par Reuss.

Dans les Polymorphines et les Guttulines, il y a un caractère commun : l'ouverture est toujours terminale; dans les premières, les deux faces sont sensiblement semblables; tandis que dans les secondes, elles sont toujours dissemblables et le nombre des loges est plus grand sur une face que sur l'autre; mais il devient évident que, quand les coquilles ne sont formées que de 2 ou 3 loges, il puisse, dans certains cas, devenir très-difficile de savoir si une coquille appartient à un genre ou à un autre.

Pour la plupart des Polymorphines, il est facile de comprendre leur mode d'accroissement, surtout quand elles ne sont formées que de 2 ou 3 loges, la supérieure recouvrant ou résorbant plus ou moins les précédentes; mais dans la série des coquilles à 4 loges disposées en croix, il est plus difficile de comprendre comment la 4e loge a pu s'implanter entre les deux latérales, parfois d'une manière symétrique et régulière. Il faut admettre que cette loge a résorbé la partie supérieure des deux latérales jusqu'à la rencontre de la loge inférieure déjà résorbée par les deux latérales.

La résorption se fait d'ailleurs très-irrégulièrement, tantôt sur la première loge, tantôt sur les deux, parfois sur les trois ou sur toutes; parfois encore, elle a lieu successivement avec l'adjonction des loges ou par une seule.

Dans certaines couches de Fontoy ainsi qu'à Conflans [1], les coquilles sont parfois si bien conservées, qu'elles montrent très-nettement les pores qui les recouvrent; nous avons eu soin de les reproduire chaque fois que le microscope nous en a signalé la présence, bien que les fossiles qui s'en montraient doués ne fussent pas soumis à un plus fort grossissement que les autres. Ce fait s'observe avec le plus de fréquence dans les coquilles à 4 loges.

Les Polymorphines de l'oolithe se montrent comme celles du lias, passant du simple au composé, et peuvent de même être classées suivant le nombre de loges qui les constituent : d'abord, nous avons les coquilles agglutinantes où aucune loge n'est distincte; puis apparaissent les séries comprenant les coquilles de 1, 2, 3, 4 ou 5 loges; après viennent les coquilles à loges multiples, et enfin les irrégulières. Des sous-divisions peuvent être établies, suivant la disposition des cloisons, verticale, horizontale ou sinueuse.

Dans la série des coquilles à 2 loges, il se présente cette circonstance que l'ouverture étant com-

[1] La localité de Conflans renferme une très-grande quantité de Polymorphines, qui ne nous ont donné aucun type nouveau, la plupart se rapportant aux fossiles que nous possédions déjà de Fontoy; nos séries se sont augmentées seulement de quelques formes secondaires, qui ne se sont pas produites dans cette dernière localité.

plétement oblitérée et les loges sensiblement égales, il devient parfois impossible de distinguer le haut du bas de la coquille.

Pour la division des coquilles à 3 loges, on peut remarquer que quelques-unes trouvent leurs types dans la division à 2 loges: il en est de même pour la division à 4 loges. (*Voir le tableau*, page 71.)

Les fossiles ont, en général et à quelques centièmes de millimètre près, la même taille, quel que soit le nombre des loges; de là, on peut conclure que, pour la très-grande majorité des cas, les fossiles ne devaient pas avoir plus de loges qu'ils n'en possèdent, et qu'ils peuvent être considérés comme étant parvenus à l'état adulte, tout en n'ayant que 2 ou 3 loges.

Du reste, ce fait ne modifie en rien le classement et présente peu d'importance par lui-même; toutefois, il en résulte cette observation que la taille n'augmentant pas sensiblement avec l'addition des nouvelles loges, il faut admettre que les premières loges sont, en majeure partie, résorbées par les dernières.

Comme pour les fossiles du lias, ceux de l'oolithe peuvent de même être classés par séries établies suivant le nombre régulièrement croissant de loges; il est cependant à remarquer que, parmi la grande quantité de fossiles que nous avons réunie, nous n'avons trouvé aucune forme complétement identique à celles que nous avions publiées antérieure-

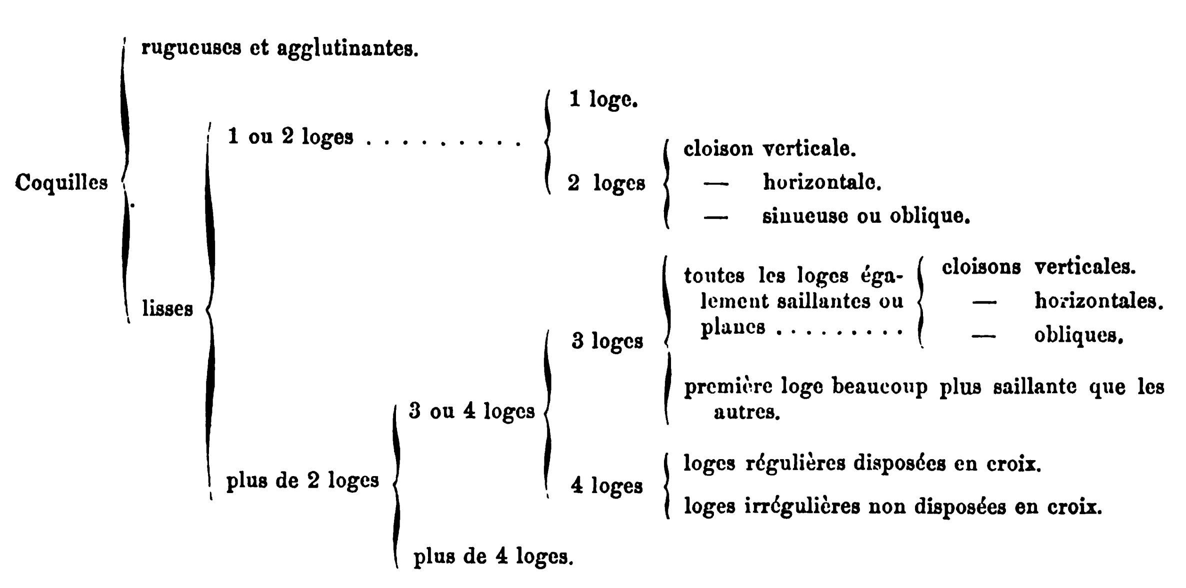
ment, quelque simple que fût la coquille; la forme et l'agencement des loges dans les coquilles oolithiques diffèrent entièrement de celles du lias.

Nous devons encore ajouter que, dans leur ensemble, ces fossiles oolithiques ne présentent aucun caractère exceptionnel et distinctif; mais, de même que celles du lias, ces séries oolithiques semblent constituer une suite de formes typiques auxquelles viennent s'ajouter des modifications aussi nombreuses que variées.

D'une part, fidèle au principe que nous avons exposé antérieurement, qu'il convient d'être très-sobre dans la création des espèces, et, d'une autre part, ne reconnaissant pas dans un certain nombre de fossiles oolithiques les caractères essentiels qui constituent l'espèce, nous les avons considérés comme des variétés des types liasiens avec lesquels nous avons cru devoir les identifier, tout en n'y reconnaissant que des analogies; en publiant ces fossiles, nous montrons les rapports et les différences.

Les coquilles comprises dans le genre Polymorphine sont très-sensibles aux courants acidules et se présentent très-fréquemment à l'état de moules en sulfure de fer; nous avons remarqué que les coquilles à 2 et à 3 loges se montrent dans cet état avec beaucoup plus de fréquence que les autres.

TABLEAU DE CLASSEMENT DES POLYMORPHINES.



Coquilles	rugueuses et agglutinantes.					
	lisses	1 ou 2 loges	1 loge.			
			2 loges	cloison verticale.		
				— horizontale.		
				— sinueuse ou oblique.		
		plus de 2 loges	3 ou 4 loges	3 loges	toutes les loges également saillantes ou planes	cloisons verticales.
						— horizontales.
						— obliques.
					première loge beaucoup plus saillante que les autres.	
				4 loges	loges régulières disposées en croix.	
					loges irrégulières non disposées en croix.	
			plus de 4 loges.			

PREMIÈRE DIVISION.

COQUILLES RUGUEUSES OU AGGLUTINANTES.

POLYMORPHINA AGGLUTINANS, Terq, pl. XXX, fig. 1, 2.

Polymorphina agglutinans, Terq. 4e mémoire sur les Foraminifères du lias, p. 293, pl. IX, fig. 5 à 8.

P. testa rugosissima, atque lapillos agglutinante, ovato-elongata, compressa, utrinque attenuata, circiter irregulari, loculis non perspicuis.

Coquille très-rugueuse et agglutinante, ovale-allongée, comprimée, atténuée à ses extrémités, pourtour irrégulier, loges non distinctes.

Localité : Fontoy. Couches 6 et 7. Fort rare.

DEUXIÈME DIVISION.

COQUILLES LISSES

COQUILLES A UNE LOGE.

POLYMORPHINA SIMPLEX, Terq., pl. XXX, fig. 3 à 6.

Polymorphina simplex, Terq. 4e mémoire sur les Foraminifères du lias, p. 293, pl. IX, fig. 1 à 4.

P. testa lævigata, ovato-elongata, rotundata, antice aut postice attenuata vel obtusa, uniloculari.

Coquille lisse, ovale-allongée, plus ou moins arrondie, atténuée ou obtuse et arrondie en arrière ou en avant, uniloculaire.

Fig. 3. Coquille inéquilatérale, légèrement comprimée, obtuse en arrière, subaiguë en avant;

Fig. 4. Coquille régulière, légèrement comprimée, atténuée à ses deux extrémités;

Fig. 5. Coquille inéquilatérale, arrondie, atténuée à ses deux extrémités;

Fig. 6. Coquille inéquilatérale, arrondie, obtuse en arrière, subaiguë en avant.

Ces coquilles, par leur disposition uniloculaire, se rapprochent ainsi des Ovulines et des Lagenaires, mais elles s'en éloignent par leur forme irrégulière et leur ouverture sessile.

Il conviendrait peut-être de rapporter au genre Polymorphina et à cette série l'*Ovolina ovata*, Terq. (Terquem, 1er mémoire sur les Foraminifères du lias, p. 36, pl. I, fig. 2.)

Nous ferons remarquer que, dans cette série, les coquilles, quoique uniloculaires, sont parfois plus grandes que celles qui possèdent 4 et 5 loges.

Localité : Fontoy. Couches 7, 10 et 13. Assez rare.

COQUILLES A DEUX LOGES.

POLYMORPHINA BILOCULARIS, Terq., pl. XXX, fig. 7 à 35, et pl. XXXI, fig. 1 à 18.

Polymorphina bilocularis, Terq. (Terquem, 4e mémoire sur les Foraminifères du lias, p. 293, pl. XI, fig. 9 à 32).

P. testa lævigata, ovata vel elongata, rotundata vel leniter compressa; antice aut postice aut utrinque atte-

nuata, biloculari, loculis planis vel prominentibus, subæqualibus vel antice majore, septo verticali vel transversali aut obliquo aut sinuato.

Coquille lisse, plus ou moins ovale ou allongée, arrondie ou légèrement comprimée, obtuse ou atténuée à l'une de ses extrémités, formée de 2 loges planes ou plus ou moins saillantes, plus ou moins égales ou l'antérieure très-développée; cloison verticale ou horizontale ou oblique, et droite ou sinueuse.

Pour établir un certain ordre dans cette nombreuse série de fossiles, nous l'avions, dans le principe, divisée en deux parties basées sur la grandeur relative des loges; une division comprenait les coquilles dont la loge postérieure est sensiblement égale à l'antérieure ou est même plus grande; une autre division renfermait les coquilles dont la loge antérieure est plus grande que la postérieure et finit par occuper les deux extrémités de la coquille.

Nous avons dû renoncer à ce mode de classement quand, à la suite de nos recherches, nous avons trouvé les termes intermédiaires entre ces deux divisions, c'est-à-dire les passages insensibles où les coquilles, possédant d'abord une loge postérieure plus grande que l'antérieure, les présentent bientôt égales, puis montrent la loge antérieure bien plus développée que la postérieure.

Nous avons préféré prendre pour guide la disposition et la forme de la cloison, et nous avons pu

ainsi établir trois sous-divisions dont les caractères sont très-distincts, bien que nous n'y attachions aucune valeur spécifique.

Les coquilles qui constituent cette série sont beaucoup plus nombreuses dans l'oolithe que dans le lias et présentent par conséquent un plus grand nombre de variétés et de modifications dans la forme.

A. *Coquilles à cloison verticale* (1).

Fig. 7 et 8. Coquille comprimée, pourtour anguleux, extrémités subaiguës, suture profonde.

Fig. 9. Coquille obronde, renflée, arrondie postérieurement, suture profonde.

B. *Coquilles à cloison horizontale.*

Fig. 10 et 11. Coquille allongée, arrondie, loges saillantes, se rapportant aux fig. 14 et 24, pl. XI, du lias.

Fig. 12. Coquille ovale, comprimée, arrondie, submucronée en arrière, rétrécie en avant, cloison onduleuse, loges saillantes.

C. *Coquilles à cloison oblique ou sinueuse.*

Fig. 13. Coquille ovale-allongée, très-comprimée, arrondie à ses deux extrémités, loges planes, l'antérieure très-petite, la postérieure poreuse.

(1) Le lias ne renferme pas de coquilles appartenant à cette sous-division.

Fig. 14. Coquille ovale, rétrécie en arrière, comprimée, loges saillantes, cloison très-sinueuse, approfondie dans le milieu, se rapportant à la fig. 22, pl. XI, du lias.

Fig. 15. Coquille analogue à la précédente, la cloison plus profondément sinueuse, test très-poreux.

Fig. 16, 17 et 18. Coquille trapézoïdale, ronde, formée de deux loges coniques, sommet plus ou moins rétréci, cloison oblique, analogue aux fig. 11, 20 et 21, pl. XI, du lias.

Fig. 19. Coquille analogue aux précédentes, loge postérieure comprimée, l'antérieure arrondie.

Fig. 20. Coquille subquadrangulaire, très-comprimée en arrière, renflée en avant.

Fig. 21. Coquille analogue à la précédente, comprimée sur toute sa hauteur, extrémité postérieure plus aiguë que l'antérieure.

Fig. 22. Coquille piriforme, loge antérieure allongée très-étroite, la postérieure renflée, cloison latérale et oblique.

Fig. 23. Coquille ovale, allongée, légèrement comprimée, loges égales, non saillantes, cloison oblique, analogue à la fig. 12, pl. XI, du lias.

Fig. 24. Coquille analogue à la précédente, presque ronde, cloison très-sinueuse, à peine indiquée.

Fig. 25. Coquille allongée, ovale, très-comprimée, loge antérieure développée, cloison sinueuse en arrière.

Fig. 26 et 27. Coquille ovale-allongée, comprimée, loges saillantes, cloison très-sinueuse, analogue aux fig. 19 et 21, pl. XI, du lias.

Fig. 28. Coquille analogue aux deux précédentes, loges très-saillantes.

Fig. 29. Coquille analogue à la précédente, les deux loges comme tordues.

Fig. 30 et 31. Coquille ovale, loges égales, saillantes, munies d'une légère torsion.

Fig. 32. Coquille analogue à la fig. 29, loges non saillantes aux extrémités, cloison profonde dans le milieu.

Fig. 33. Coquille analogue à la précédente, mais plus régulière, loges très-saillantes.

Fig. 34. Coquille ovale-aiguë, comprimée, loges subégales, saillantes, cloison oblique.

Fig. 35. Coquille analogue à la fig. 32, loges non saillantes en avant, ouverture striée.

Dans la fig. 35 de la pl. XXX et dans la série qui commence la pl. XXXI, les coquilles montrent l'agrandissement successif de la loge antérieure (fig. 1 à 5); puis on voit cette loge descendre insensiblement et atteindre, en définitive, l'extrémité postérieure (fig. 6 à 9); enfin, l'agrandissement se continuant (fig. 10 et 11), la loge antérieure finit par occuper les deux extrémités (fig. 12 à 18), la postérieure se montrant accolée latéralement à l'autre.

Pour démontrer ces modifications insensibles, en même temps l'impossibilité d'établir des séries spé-

ciales pour ces coquilles, nous avons cru devoir beaucoup multiplier les figures.

La coquille est, en général, ronde ou comprimée; les loges sont indifféremment saillantes ou planes; la cloison est verticale ou oblique, ou plus ou moins sinueuse.

La fig. 15 montre d'une manière fort nette les pores qui couvrent toute la surface de la coquille.

Le lias ne renferme aucune coquille analogue aux dernières coquilles de cette série; elles paraissent spéciales à la formation oolithique.

Localités : Fontoy et Conflans. Couches 3, 5, 6, 7, 9, 13 et 14. Très-commun.

COQUILLES A TROIS LOGES.

A. Toutes les loges également planes ou saillantes.

POLYMORPHINA TRILOBA, Terq., pl. XXXI, fig. 19 à 28.

Polymorphina triloba, Terq. (Terquem, 4ᵉ Mémoire sur les Foraminifères du lias, p. 300, pl. XIII, fig. 17 à 21.)

P. testa ovali, elongata, transversim compressa aut rotundata, utrinque attenuata aut obtusa, loculis tribus, planis vel prominentibus, diversim dispositis, irregulariter plus minusve triangularibus.

Coquille ovale, allongée, comprimée ou arrondie transversalement, atténuée ou obtuse à ses extré-

mités, formée de trois loges planes ou saillantes, diversement disposées, plus ou moins irrégulièrement triangulaires.

Cette série, beaucoup moins nombreuse que la précédente, celle du *P. biloba*, semble en être le corollaire et peut, de même, être partagée en trois sous-divisions.

a. *Coquilles à cloison postérieure verticale.*

Les coquilles de cette série paraissent être le développement du type à 2 loges, pl. XXX, fig. 6, 7 et 8, et de même que celles-ci, celles-là n'ont pas de représentant identique dans le lias.

Fig. 19. Coquille comprimée, loges saillantes, la supérieure tordue.

Fig. 20. Coquille comprimée postérieurement, arrondie antérieurement, loges saillantes, loge supérieure très-petite, suture médiane profonde.

b. *Coquilles à cloison postérieure horizontale.*

Ces coquilles se rapportent au *P. biloba* de l'oolithe, pl. XXX, fig. 15 et 16, et au même type du lias, pl. XIII, fig. 17 et 18.

Fig. 21. Coquille légèrement comprimée, formée de loges coniques, obtuses, la médiane triangulaire.

Fig. 22. Coquille obronde, formée de loges terminales coniques, subaiguës, la médiane triangulaire très-petite.

c. *Coquilles à cloisons obliques ou sinueuses.*

Ces coquilles n'ont pas de représentant dans le lias, et se rapportent à la série analogue du *P. biloba* de l'oolithe, pl. XXX, fig. 25 à 34, et pl. XXXI, fig. 1 à 18.

Fig. 23. Coquille comprimée, loge supérieure très-développée, triangulaire, sutures profondes, les loges postérieures analogues à la fig. 8, pl. XXXI.

Fig. 24. Coquille comprimée, loges saillantes, l'antérieure très-petite, les postérieures analogues à la fig. 28, pl. XXXI.

Fig. 25. Coquille comprimée, loges peu saillantes, l'antérieure très-développée, triangulaire, les postérieures analogues à la fig. 18, pl. XXXI.

Fig. 26. Coquille comprimée en arrière, arrondie en avant, subquadrangulaire, loges saillantes, l'antérieure très-développée, les postérieures analogues à la fig. 17, pl. XXXI.

Fig. 27. Coquille comprimée, loges saillantes, l'antérieure allongée, irrégulièrement triangulaire, la postérieure obtuse, très-petite, se rapportant à la fig. 16, pl. XXXI.

Fig. 28. Coquille ovale-aiguë, transversalement arrondie, loges peu saillantes, l'antérieure ovale, les postérieures analogues à la fig. 17, pl. XXXI.

Localités : Conflans et Fontoy. Couches 7, 9, 13 et 14. Commun.

POLYMORPHINA FONTINENSIS. Terq., pl. XXXI, fig. 29 et 30.

P. testa ovata, lævigata aut porosa, transversim leniter compressa, loculis tribus planis, primo postice rotundato, tricuspidato, anticis ovalibus æqualibus vel inæqualibus.

Coquille ovale, lisse ou poreuse, transversalement légèrement comprimée, formée de trois loges planes, la première arrondie en arrière, à trois pointes en avant, les deux antérieures ovales égales ou inégales.

Fig. 29. Coquilles à loges antérieures égales.

Fig. 30. Coquille poreuse à loges antérieures inégales.

Localité : Fontoy. Couches 6 et 7. Fort rare.

B. Coquilles à trois loges, la première beaucoup plus saillante que les autres.

Nous n'avons trouvé dans le lias aucune coquille à forme analogue, et nous en possédons, au contraire, en grande abondance dans l'oolithe ; nous aurions pu établir plusieurs séries de variétés, comme pour les précédentes espèces ; nous nous sommes contenté de les réunir en une seule, tout en montrant la succession des passages où la première loge, d'abord très-petite, finit par être très-saillante et très-développée.

POLYMORPHINA OOLITHICA. Terq., pl. XXXII, fig. 1 à 10.

P. ovata, plus minusve compressa, densa vel porosa, loculis anticis planis, primo plus minusve prominente, brevi vel producto, angusto vel inflato.

Coquille ovale, plus ou moins comprimée, dense ou poreuse, formée de trois loges, les deux antérieures presque planes, à cloisons obliques, la postérieure plus ou moins saillante, allongée ou raccourcie, étroite ou renflée, en forme de larme, devenant de plus en plus saillante.

Fig. 1 et 2. Coquille analogue à la fig. 26, pl. XXXI, à cloisons sinueuses, loge postérieure faiblement saillante.

Fig. 3. Coquille ovale, comprimée, loge postérieure saillante, obronde, enveloppée par les deux antérieures.

Fig. 4 à 8. Coquille analogue à la fig. 1, pl. XXXII, loge inférieure devenant de plus en plus prononcée et saillante.

Fig. 9. Coquille comprimée, loge postérieure très-saillante et étranglée.

Fig. 10. Coquille analogue à la fig. 2, pl. XXXII, couverte de pores saillants, disposés assez régulièrement.

Localités : Conflans et Fontoy. Très-abondant partout, mais particulièrement couches 5, 7, 9, 14 et 15.

POLYMORPHINA INTORTA. Terq., pl. XXXII, fig. 11.

P. testa ovato-elongata, compressa, lævigata loculis tribus intortis; prominentibus.

Coquille ovale-allongée, comprimée, lisse, formée de trois loges tordues, saillantes.

Localité : Fontoy. Couche 3. Fort rare.

COQUILLES FORMÉES DE QUATRE LOGES.

A. *Coquilles à loges plus ou moins régulièrement disposées en croix.*

Dans cette série, certaines coquilles montrent, dans leur forme et la disposition des loges, beaucoup d'analogie avec celles du lias (4e Mémoire, pl. XIII, fig. 1 à 9) ; d'autres, au contraire, se rapprochent par leur variété de quelques coquilles à 3 loges dont les analogues ne se sont pas encore trouvées dans le lias.

Nous n'avons pas cru devoir isoler ces coquilles les unes des autres, et nous les avons réunies sous la dénomination que nous leur avions donnée antérieurement, tout en reconnaissant qu'entre les fossiles du lias et ceux de l'oolithe il n'existe pas d'identité absolue; il y a, comme nous l'avons dit plus haut, des formes typiques qui, dans un terrain, conduisent à une série de variétés, quand, dans d'autres, elles déterminent des variétés toutes différentes; ainsi, dans l'oolithe, quelques variétés semblent être les dérivées du *P. oolithica* (pl. XXXII,

fig. 6, 8 et 9), tandis que celles du lias montrent des rapports avec le *P. ovigera* (4e Mémoire, pl. XIV, fig. 1 à 15).

POLYMORPHINA CRUCIATA. Terq., pl. XXXII, fig. 12 à 27.

Polymorphina cruciata, Terq. (Terquem, 4e Mémoire sur les Foraminifères du lias, p. 299, pl. XIII, fig. 1 à 16.)

P. testa lævigata, densa aut porosa, ovata, elongata, plus minusve compressa, utrinque obtusa vel attenuata, loculis quatuor, rectis, ovalibus vel triangularibus, planis vel prominentibus, plus minusve in cruce dispositis.

Coquille lisse, à test dense ou poreux, ovale, allongée, plus ou moins comprimée, obtuse à ses extrémités ou plus ou moins atténuée, formée de 4 loges ovales ou triangulaires planes ou saillantes, plus ou moins régulièrement disposées en forme de croix.

Fig. 12. Coquille régulière, allongée, un peu comprimée, point de jonction des 4 loges déprimé, loges triangulaires; analogue au type liasien, pl. XIII, fig. 1.

Fig. 13. Coquille analogue à la précédente, un peu plus large et munie d'une double loge en arrière.

Fig. 14. Coquille irrégulière, très-étroite, contournée, analogue à la fig. 14, pl. XIII, du lias.

Fig. 15 à 20. Coquille comprimée, plus ou moins

régulière, formée de loges planes ou légèrement saillantes, analogue à la série liasique, pl. XIII, fig. 2 à 7.

Fig. 21. Coquille comprimée, loges médianes irrégulières, loge inférieure saillante.

Fig. 22 à 24. Coquille régulière, première loge saillante, dérivée du *P. oolithica*, pl. XXXII, fig. 7 à 9.

Fig. 25 à 27. Coquille irrégulière, transversalement obovale, dérivée du *P. oolithica*, pl. XXXII, fig. 1 à 6.

Localités : Conflans et Fontoy. Couches 3, 6, 7, 9, 10 et 14. Généralement assez abondant dans toutes les couches.

B. *Coquilles à loges irrégulières, non disposées en croix.*

POLYMORPHINA AMYGDALA. Terq., pl. XXXII, fig. 28 à 30.

P. testa ovata, compressa, loculis quatuor, plus minusve prominentibus, tribus in uno latere superpositis, uno altero latere prælongo.

Coquille ovale, comprimée, formée de 4 loges plus ou moins saillantes, dont trois superposées sur un côté, la troisième ou la quatrième allongée sur l'autre côté.

Fig. 28. Coquille comprimée en arrière, arrondie en avant, les deux premières loges superposées,

la troisième latérale et la quatrième très-développée, supérieure, sutures obliques.

Fig. 29. Coquille comprimée, suture médiane verticale.

Fig. 30. Coquille ovale verticalement et transversalement, 3 loges superposées, planes, la dernière saillante, cloisons sinueuses.

Cette espèce n'a pas de représentant dans le lias.

Localité : Fontoy. Couches 7 et 14. Assez rare.

POLYMORPHINA VAGINA. Terq., pl. XXXIII, fig. 1.

Polymorphina vagina, Terq. (Terquem, 4e Mémoire sur les Foraminifères du lias, p. 298, pl. XII, fig. 47.)

P. testa elongata, rotundata, utrinque obtusa, loculis quatuor, tribus primis planis, vaginatis, ultimo ovato, prominente.

Coquille allongée, arrondie, obtuse à ses extrémités, formée de 4 loges, les trois premières engaînantes, planes, la dernière ovale et saillante.

Localité : Fontoy. Couche 7. Fort rare.

POLYMORPHINA PIRIFORMIS. Terq., pl. XXXIII, fig. 2.

Polymorphina piriformis, Terq. (Terquem, 4e Mémoire sur les Foraminifères du lias, p. 298, pl. XII, fig. 43.)

P. testa ovata, compressa, utrinque obtusa, loculis quatuor, duobus primis vaginatis, uno laterali, primo et ultimo prominentibus, duobus aliis planis.

Coquille ovale, comprimée, obtuse à ses extré-

mités, formée de 4 loges, les deux premières engaînantes, la troisième allongée, latérale, la première et la dernière saillantes, les deux autres planes.

Localité : Fontoy. Couche 7. Fort rare.

POLYMORPHINA DISJUNCTA. Terq., pl. XXXIII, fig. 3.

P. testa elongata, compressa, utrinque obtusa, loculis quatuor, prominentibus, primo triangulari, secundo quadrangulari, tertio triangulari, ultimo elongato, producto.

Coquille allongée, ovale, comprimée, obtuse à ses deux extrémités, formée de 4 loges saillantes, la première triangulaire, la seconde quadrangulaire, la troisième triangulaire, la dernière allongée, projetée, atténuée, sutures profondes.

Cette espèce se rapproche du *P. ovigera*, Terq. (4e Mémoire, pl. XIV, fig. 2 et 3, du lias) par la disposition des loges et s'en éloigne par la compression de la coquille et par une moindre saillie dans les loges.

Localité : Fontoy. Couche 7. Fort rare.

COQUILLES FORMÉES DE PLUS DE QUATRE LOGES.

POLYMORPHINA PUPIFORMIS. Terq., pl. XXXIII, fig. 4.

Polymorphina pupiformis, Terq. (Terquem, 4e Mémoire sur les Foraminifères du lias, p. 300, pl. XIII, fig. 22 à 27.)

P. testa elongata, recta, rotundata, pupiformi, utrinque obtusa, loculis 8, primo et ultimo ovatis, aliis triangularibus, planis.

Coquille allongée, droite, arrondie, pupiforme, obtuse à ses extrémités, formée de 8 loges, la première et la dernière ovales, les autres irrégulières, triangulaires et planes, cloisons à peine visibles.

Cette espèce, très-abondante dans le lias, est au contraire fort rare dans l'oolithe, dont l'échantillon se rapporte à la fig. 34, pl. XIII du lias.

Localité : Fontoy. Couche 13. Fort rare.

POLYMORPHINA ANNULATA. Terq., pl. XXXIII, fig. 5 et 6.

P. testa ovata, compressa, loculis 5-8, in annulo irregulari dispositis, ultimo et primo intortis, medio depresso.

Coquille ovale, comprimée, formée de 5 à 8 loges disposées en anneau irrégulier, la première et la dernière formant une torsion, centre déprimé.

Fig. 5. Coquille formée de loges allongées, la première et la dernière très-atténuées, formant un demi-tour de torsion.

Fig. 6. Coquille formée de loges quadrangulaires, la première obtuse recouvrant la dernière, allongée en pointe subaiguë.

Localité : Fontoy. Couches 7, 10 et 11. Fort rare.

POLYMORPHINA POLYGONA. Terq., pl. XXXIII, fig. 7 à 14.

Polymorphina polygona, Terq. (Terquem, 4e Mémoire sur les Foraminifères du lias, p. 305, pl. XIV, fig. 16 à 41.)

P. testa elongata vel ovata, compressa, irregulari, polymorpha, polygona, loculis 5-12, irregularibus, vaginatis vel strangulatis, rectis vel obliquis, planis vel prominentibus, aliquando velut tortis.

Coquille allongée ou ovale, comprimée, très-irrégulière, polymorphe, polygonale, formée de 5 à 12 loges, irrégulières, engaînantes ou étranglées, droites ou obliques, planes ou saillantes, parfois disposées en forme de torsade, la première et la dernière obtuses, plus ou moins arrondies.

Fig. 7. Coquille comprimée, formée de 5 loges, les quatre inférieures en croix irrégulière, la première très-saillante, les autres peu saillantes, la dernière oblique.

Fig. 8. Coquille comprimée, formée de 5 loges saillantes, les deux premières très-petites, les trois autres très-développées.

Fig. 9. Coquille très-comprimée, formée de 5 loges très-renflées, les trois premières petites, la dernière très-développée.

Fig. 10. Coquille très-comprimée, formée de 6 loges, les trois premières très-petites dont deux saillantes, les autres planes et développées, ana-

logue au *P. polymorpha*, pl. XIV, fig. 36 du lias.

Fig. 11. Coquille ovale, comprimée, formée de 6 loges assez régulières, engaînantes, la première saillante, les autres planes.

Fig. 12. Coquille ovale, arrondie, formée de 6 loges irrégulières, très-saillantes.

Fig. 13. Coquille ovale, comprimée, formée de 6 loges irrégulières, la première saillante, les trois suivantes planes et disposées latéralement, les unes au-dessus des autres, les deux dernières très-allongées, triangulaires, suture médiane profonde.

Fig. 14. Coquille ovale, comprimée, formée de 10 loges irrégulières, saillantes, disposées à droite et à gauche en forme de torsade irrégulière.

Ces deux dernières variétés en fournissent un grand nombre d'autres qui se rapprochent plus ou moins de celles du lias, tant par le nombre des loges que par leur disposition.

Localités : Conflans et Fontoy. Couches 7 et 9. Assez commun.

Genre GUTTULINA, d'Orbigny [1].

« *Coquille* libre, inéquilatérale, vitreuse, oblongue ou rhomboïdale, comprimée ou globuleuse, formée de *loges* en grande partie embrassantes, alternant

[1] D'Orbigny, *Foraminifères du bassin tertiaire de Vienne* (Autriche), page 222.

sur trois faces distinctes, déterminant, par la prépondérance de volume des loges successives et leur extension en recouvrement, une sorte de spirale obscure et peu caractérisée. *Ouverture* ronde, percée au sommet de la dernière loge.

« *Rapports et Différences*. — Ce genre fait évidemment passage des coquilles turbinées aux espèces alternes, puisque les loges représentent encore quelque chose de spiral, tout en alternant; en effet, si l'on considère l'ensemble des loges, on voit qu'elles viennent toujours se placer sur trois faces opposées, non en se suivant, mais de manière à ce que les deux dernières soient toujours opposées et par conséquent alternes, et qu'il paraisse toujours cinq loges, même lorsqu'elles sont totalement embrassantes, c'est-à-dire du côté convexe deux des anciennes au milieu des deux dernières, et du côté déprimé une seule loge au milieu de ces deux dernières. Il diffère des Globulines en ce qu'il présente cinq loges au lieu de trois.

« Les Guttulines vivantes sont très-nombreuses dans la Méditerranée et l'Adriatique, rares aux Antilles; les Guttulines fossiles sont communes dans les terrains tertiaires de l'Italie, l'Autriche, la France et l'Angleterre. Elles se montrent dans les terrains crétacés, étages turonien et sénonien. »

Nous admettons en son entier la diagnose établie par d'Orbigny, mais nous ne saurions en agir de

même pour les rapports et les différences qu'il en a déduits :

1° Les Guttulines, pour arriver à l'état adulte et posséder 5 loges, ont dû nécessairement passer par des états intermédiaires et n'avoir que 2, 3 ou 4 loges.

2° Le nombre des loges ne reste pas limité à 5, et ce nombre est fréquemment dépassé, tant par les fossiles du lias que par ceux de l'oolithe.

3° Les Guttulines présentent plus de rapports avec les Polymorphines qu'avec les Globulines, où les loges sont tellement embrassantes qu'elles ne produisent qu'une très-faible saillie.

4° Les Guttulines possèdent, dans le jeune âge, la même disposition dans les loges que les Polymorphines; la manière dont se détermine l'adjonction des nouvelles loges en constitue seule la différence; il résulte de là que les deux faces ne sont pas égales, l'une montrant un plus grand nombre de loges que l'autre.

Ainsi, les coquilles à 2 loges sont d'un classement incertain; mais le doute cesse déjà pour celles qui sont munies de 3 loges; la dernière étant placée obliquement par rapport aux deux précédentes, une face montre les 3 loges, quand l'autre n'en produit que 2; il en est de même pour les coquilles à 4 et à 5 loges.

On comprend dès lors que les différences de formes qui doivent exister entre les deux genres

sont assez superficielles et on voit combien il est difficile de les reconnaître dans des coquilles ou des moules, dont la taille atteint rarement un demi-millimètre.

Dans nos recherches sur les Foraminifères du lias, nous avons eu fort rarement à remarquer des fossiles possédant une inégale quantité de loges sur l'une ou sur l'autre face ; en tout cas, nous les avons rangés dans le genre *Polymorphina* et compris les uns dans l'espèce *P. polygona*, si riche en nombreuses variétés (4e Mémoire, pl. XIV, fig. 16 à 41); les autres ont été rapportés au *P. cruciata* (*ibidem*, pl. XIII, fig. 13).

Les coquilles douées de cette disposition, beaucoup plus nombreuses dans l'oolithe que dans le lias et présentant par conséquent ce caractère d'une manière plus distincte, ont dû être classées dans le genre *Guttulina;* nous y avons été d'autant plus porté que divers auteurs ont maintenu la division des genres et isolé les Guttulines des Polymorphines.

Tout en nous rangeant à cette opinion, nous reconnaissons cependant que la division est artificielle ; nous voyons, en effet, des coquilles qui, par leurs caractères, semblent appartenir aux Guttulines, avoir dans la disposition de leurs loges les caractères que nous avons reconnus dans les Polymorphines ; ainsi les fig. 24 et 25, 29 et 30, se rapprochent de certaines variétés du *P. cruciata* et n'en diffèrent que par sa loge adjonctive et en sail-

lie, comme nous le voyons dans la fig. 13, pl. XIII, pour l'espèce du lias.

Pour ne pas trop multiplier les figures, nous avons dû nous restreindre et ne pas produire tous les fossiles sous les deux faces, la description pouvant facilement y suppléer.

GUTTULINA OVIGERA. Terq., pl. XXXIII, fig. 15 à 22.

Polymorphina ovigera, Terq. (Terquem, 4e Mémoire sur les Foraminifères du lias, pl. XIV, fig. 1 à 15.)

G. testa variabili, ovata, subrotundata vel compressa, loculis 3-6 prominentibus, irregularibus, rotundatis vel elongatis, diversim conjunctis, una vel altera facie inæqualibus.

Coquille variable, arrondie ou allongée, formée de 3 à 6 loges saillantes, irrégulières, arrondies ou allongées, diversement soudées, parfois en nombre inégal sur l'une ou l'autre face.

Nous avons choisi l'épithète *ovigera* pour quelques analogies qui existent entre cette série et celle du *Polymorphina ovigera* du lias.

Fig. 15. Coquilles à 3 loges très-saillantes et soudées par un seul point, la dernière loge très-développée.

Fig. 16. Coquille ovale-allongée, arrondie, formée de 4 loges fortement soudées, la dernière supérieure et très-petite.

Fig. 17 et 18. Coquille subquadrangulaire, formée de 4 loges très-saillantes, dont 3 seulement visibles sur l'autre face.

Fig. 19. Coquille formée de 4 loges à sutures sinueuses, très-saillantes en arrière, presque planes en avant.

Fig. 20. Coquille formée de 4 loges très-saillantes; cette variété est analogue au *Polymorphina ovigera*, Terq.; pl. XIV, fig. 2 et 3 du lias.

Fig. 21 et 22. Coquille formée, sur une face, de 5 loges saillantes sensiblement égales, et sur l'autre face de 6 loges, les premières très-petites; cette variété est analogue au *Polymorphina ovigera,* Terq., pl. XIV, fig. 9 du lias.

Localités : Conflans et Fontoy. Couches 7 et 9. En général assez rare.

GUTTULINA DISPARILIS. Terq., pl. XXXIII, fig. 23.

G. testa ovata, compressa, loculis quinis, irregularibus, primo ovali, prominente, secundo parvulo, semilunari, tribus aliis subplanis, uno elongato, irregulariter triangulari, septo sinuato, alio quinquangulari, ultimo oblique triangulari.

Coquille ovale, cordiforme, comprimée, formée de 5 loges irrégulières, la première ovale, très-saillante; la seconde très-petite, semi-lunaire; les autres subplanes, l'une irrégulièrement triangulaire, à cloison sinueuse, l'autre à 5 angles iné-

gaux, la dernière obliquement triangulaire, l'autre face ne montrant que les 3 loges antérieures.

Localité : Fontoy. Couche 2. Fort rare.

GUTTULINA CRUCIATA. Terq., pl. XXXIII, fig. 25 à 27.

Polymorphina cruciata, Terq. (Terquem, 4ᵉ Mémoire sur les Foraminifères du lias, p. 299, pl. XIII, fig. 13.)

G. testa ovata, plus minusve compressa, aliquando porosa, loculis 5-6, planis vel prominentibus, quatuor in cruce dispositis, quinto irregulari, hemisphærico vel elongato, prominente, una solummodo parte perspicuo.

Coquille ovale, plus ou moins comprimée, parfois couverte de pores, formée de 5 ou 6 loges saillantes ou planes, dont 4 disposées en forme de croix, la cinquième irrégulière, hémisphérique ou allongée, saillante, visible sur une face seulement.

Fig. 25. Coquille légèrement poreuse, comprimée, loges non saillantes; postérieurement et au milieu de la loge basale, une loge hémisphérique, saillante.

Fig. 26. Coquille peu comprimée, loges peu saillantes, la première bifide, au centre une petite loge ovale, très-saillante.

Fig. 27. Coquille couverte de pores nombreux, sur une face comprimée, formée de 5 loges saillantes, dans le milieu une loge oblique, très-saillante; sur

l'autre face, coquille renflée, à 4 loges, les trois premières très-saillantes, l'antérieure plane.

Cette espèce, par la disposition cruciforme de ses grandes loges, établit le passage entre les Guttulines et les Polymorphines; peut-être conviendrait-il de rapporter aux Guttulines le *Polymorphina cruciata*, pl. XIII, fig. 13, du lias, qui montre des caractères identiques aux figures qui précèdent.

Localité : Fontoy. Couches 7 et 9. Fort rare.

GUTTULINA GIBBOSA. Terq., pl. XXXIII, fig. 28 et 29.

G. testa ovata, subrotundata, caudata, loculis quinis, prominentibus, primo producto, una parte tribus medianis ovatis, ultimo brevi triangulari, altera parte, loculis quatuor solummodo perspicuis, postice prominentibus, antice planis.

Coquille ovale, obronde, formée de 5 loges saillantes, la première allongée, obtuse et isolée; sur une face, les trois médianes ovales, la dernière triangulaire très-petite; sur l'autre face, 4 loges dont 2 médianes, saillantes en arrière et planes en avant.

Localité : Fontoy. Couche 9. Fort rare.

GUTTULINA INTRICATA. Terq., pl. XXXIII, fig. 30.

G. testa elongata, irregulariter rotundata, loculis septem, intricatis, prominentibus, irregularibus, primis parvis, rotundatis, ultimis productis.

Coquille allongée, irrégulièrement arrondie, formée de 7 loges, imbriquées, saillantes, arrondies en

arrière, allongées en avant, disposées en anneau renfermant une loge, non visible sur l'autre face.

Localité : Fontoy. Couche 7. Fort rare.

LES AGATHISTÈGUES.

De même que, dans nos autres études de genres, nous ne saurions, pour les Agathistègues, suivre la voie tracée par nos devanciers pour la classification des fossiles qui appartiennent à cet ordre : les auteurs ont, en général, créé autant d'espèces que les fossiles présentaient de modifications, quelque superficielles qu'elles fussent : les loges un peu plus arrondies ou aplaties, allongées ou arquées, le centre plus ou moins saillant ou élargi, suffisaient pour l'établissement d'une espèce (1); si nous agissions de la sorte, nous arriverions facilement à démontrer la présence de plusieurs centaines d'espèces dans l'oolithe inférieure.

Nous préférons, conformément à nos études antérieures, établir des séries montrant les relations

(1) Pour ne citer qu'un auteur, nous voyons dans d'Orbigny (*Foraminifères du bassin tertiaire de Vienne* [*Autriche*], pl. XVII) les *Triloculina scapha* et *T. occulina* ne présenter qu'une légère modification de renflement; les *Triloculina consobrina*, *T. inflata* et *T. inornata*, établis sur un semblable caractère, peuvent tous être réunis en une seule espèce; il en est de même (pl. XVIII) pour les *Quinqueloculina Mayeriana*, *Q. angularis* et *Q. Akneriana*, etc.

qui existent d'individu à individu et les passages, pour ainsi dire réguliers et insensibles, qui relient une forme à une autre; nous comprendrons donc dans un seul groupe toutes ces variétés de formes, quels que soient l'étendue que nous devrons donner à la série et le nombre d'individus qu'elle pourra comprendre.

Comme dans les genres précédemment étudiés et en vue de simplifier la classification, nous croyons devoir répéter que nous nous imposons le devoir de multiplier les figures, et nous prenons à tâche de restreindre, autant que possible, le nombre des espèces.

D'Orbigny donne cette diagnose pour les coquilles comprises dans l'ordre des Agathistègues (1) : « Loges pelotonnées sur deux, sur trois, sur quatre ou cinq faces, autour d'un axe commun, faisant chacune dans leur enroulement la longueur totale de la coquille, ou la moitié de la circonférence; par ce moyen, l'ouverture, presque toujours munie d'un appendice, se trouve alternativement à une extrémité ou à l'autre. »

Cette définition, prise dans son ensemble, nous a paru juste et parfaitement applicable à tous les genres compris dans cet ordre ; la diagnose particulière des genres y apporte quelques modifications;

(1) D'Orbigny, *Foraminifères du bassin tertiaire de Vienne* (*Autriche*), p. 255.

ainsi, pour les Biloculines, l'appendice manque toujours et les loges s'appliquent presque toujours les unes contre les autres par une large surface ; il en résulte alors que le bord de la première loge ne détermine aucune saillie, se trouvant résorbé ou recouvert par la seconde loge ; l'ouverture est toujours sessile et transversale.

Dans les autres genres, les loges sont plus ou moins saillantes et se montrent soudées par leur côté étroit ; en tout cas, elles sont parfaitement distinctes, bien que les premières soient en partie recouvertes par les dernières. L'ouverture est ronde et l'appendice ou rostre, qui la porte, parfois très-long.

D'Orbigny ajoute [1] : « Outre le pelotonnement des loges qui distingue les Agathisthègues des autres ordres, leur contexture est aussi très-différente ; et leur densité absolue, dans toutes les espèces des genres que nous y plaçons, est un motif de plus pour les réunir dans un même groupe. Cette contexture est opaque, serrée, généralement blanche, comme laiteuse et sans aucun indice de porosité, toutes les coquilles ressemblant à de la porcelaine ou à de l'ivoire [2] ; aussi y a-t-il loin de là au test poreux de presque tous les Hélicostègues. »

Cette texture porcelanée, qui paraît si dense, est

[1] D'Orbigny, *loc. cit.*, p. 256.

[2] Du sable de l'Ile de la Réunion contient des Triloculines d'une couleur noire, et les loges sont bordées d'une ligne blanche ; dans l'Adriatique, les coquilles sont généralement d'un

cependant douée de la propriété particulière d'être très-facilement attaquée par les eaux acidules et de disparaître très-promptement (1).

D'Orbigny établit (*loc. cit.*, p. 256) « qu'il n'y a pas d'Agathistègues dans les terrains crétacés, ni dans les autres formations qui leur sont inférieures ; ils ont apparu avec les terrains tertiaires et se sont montrés, dès cet instant, en nombre considérable, tant comme espèce que comme individus. »

Bronn (*Index palæont.*) indique, d'après Munster (*in Litteris*), deux Spiroloculines et une Triloculine pour le Kimmérigdien ou le Portlandien.

Aucun auteur, pas même Reuss, dans ses nombreuses publications sur la craie de la Bohême, ne mentionne de ces fossiles pour les terrains secondaires.

Nous avons publié une Biloculine et une Triloculine pour le lias moyen de la Moselle (2) et,

blanc laiteux ; à Stora (Algérie), elles sont rouges ou jaunes ou flambées de rose.

Parmi nos fossiles, il s'en présente qui ont les loges entièrement translucides, modification très-probablement survenue par la fossilisation, ou encore après que les coquilles furent fossilisées.

(1) Cet ordre partage cette propriété avec certains genres appartenant à d'autres ordres : dans celui des Stichostègues, les Glandulines ; dans celui des Hélicostègues, les Frondiculaires, les Nonionines, les Rotalines, etc.

(2) Terquem, 1er Mémoire sur les Foraminifères du lias de la Moselle, p. 76 et 77, pl. IV, fig. 14 et 15.

Par de consciencieuses recherches exercées près d'Essey,

malgré toutes nos recherches, nous n'avons pu trouver qu'un exemplaire unique pour chaque espèce.

L'oolithe inférieure contient un très-grand nombre d'Agathistègues, que nous avons classés dans les genres *Spiroloculina*, *Triloculina* et *Quinqueloculina*. Ces fossiles, dans leur ensemble, donnent lieu à plusieurs observations :

1° L'action dissolvante des eaux acidules a tellement réagi sur les coquilles que certaines couches de Fontoy (en particulier la 9e et la 11e) ne renferment que des moules en sulfure de fer; dans d'autres couches, le test s'est conservé intact, mais, pour la plupart des fossiles, les loges sont également remplies de sulfure (1); parfois l'intérieur des loges est en calcaire spathique blanc ou translucide.

2° Les moules en sulfure de fer présentent ce caractère particulier, qu'ils mettent en évidence des loges qui seraient restées cachées si le test avait été conservé; ils donnent des figures tout

dans les environs de Nancy, M. Berthelin vient de découvrir une grande quantité d'Agathistègues, dans le lias moyen (zone à *A. margaritatus*); ces fossiles présentent un caractère particulier et fort remarquable : ils sont tous munis d'un rostre très-long et très-étroit, disposition qui se montre identique dans les Agathistègues de la grande oolithe de la Bohême. Le test de ces fossiles liasiens est vitreux et d'une translucidité parfaite, toutes les coquilles montrant leurs loges entièrement vides.

(1) L'intérieur des loges est presque toujours à l'état géodique; et avec un très-fort grossissement, on distingue, à travers le test, la forme cubique des cristaux de sulfure de fer.

autres que celles qu'on obtient avec des fossiles munis de leur test.

3° La fossilisation est venue parfois profondément modifier le test ordinairement dense et porcelané, et l'a converti en calcaire grenu, sorte d'encroûtement rugueux, d'une couleur grisâtre, d'un aspect terne, et dont les points de brisure montrent le remplissage de la loge en sulfure ou en calcaire translucide.

4° Cette modification de la texture du test l'a rendue d'autant plus soluble et plus facilement attaquable par les eaux acidules.

5° Les eaux acidules n'agissent pas d'une manière égale sur tous les genres; ainsi, les Spiroculines y sont plus sensibles que les Triloculines et les Quinqueloculines; et, dans ces derniers genres, il est à remarquer que les loges externes sont plus facilement attaquées que les internes.

L'inverse a lieu pour les Spiroloculines : les loges externes enveloppantes se montrent bien conservées quand les internes ont été profondément attaquées, au point d'être fondues en une surface unie, plane ou même concave.

Nous avons fait des expériences comparatives sur des Agathistègues vivants et tertiaires et nous sommes arrivés à des résultats identiques.

Avant d'entrer dans l'étude particulière des genres, rappelons d'abord que d'Orbigny a, suivant les diagnoses, classé les genres d'après le mode

d'accolement des loges : premièrement sur *deux* rangs, *Biloculina* et *Spiroculina*, puis sur *trois* rangs, *Triloculina*, sur *quatre* rangs, *Sphæroidina*, et enfin sur *cinq* rangs, *Quinqueloculina*.

Ces modes de superposition dans les loges sont loin d'être toujours bien évidents, et le plus souvent les fossiles sont classés *suivant le nombre des loges visibles;* ainsi des Triloculines, au lieu de présenter trois faces distinctes, n'en possèdent que deux et montrent sur une face 2 loges juxtaposées et sur l'autre face 3 loges, dont la médiane est très-petite et souvent plus saillante que les autres. Lorsqu'une coquille possède 3 loges sur une face et 4 sur l'autre, elle est classée parmi les Quinqueloculines, bien qu'elle puisse n'être que l'adulte d'une Triloculine (1); il en est de même quand un fossile montre 4 loges sur une face et 5 sur l'autre. En tout cas, les loges médianes sont plus saillantes que les externes et montrent un autre mode de pelotonnement; par conséquent, les deux faces sont constamment dissemblables; de là un caractère essentiel pour distinguer les coquilles de deux genres de leurs congénères : les *Biloculines* et les *Spiroculines* ont leurs *deux faces sensiblement égales.*

(1) Les loges se soudant suivant le sens de leur longueur, il en résulte que les coquilles, dans leur développement, n'augmentent pas sensiblement leurs dimensions, l'addition d'une loge n'ajoute que quelques centièmes de millimètre en hauteur et en largeur.

Comme nous l'avons dit plus haut, dans les Biloculines, les loges sont soudées par une large surface, c'est-à-dire que les loges sont élargies et la suture est à peine visible. D'Orbigny ([1]) a rapporté à ce genre des coquilles qui présentent une compression inverse, dont les loges sont soudées par leur côté étroit et dont la suture est profonde.

Nous avions, dans le principe, admis cette opinion et nous avions classé quelques fossiles dans les Biloculines; mais ayant à notre disposition ([2]) un grand nombre de coquilles formées de deux loges, nous avons pu nous convaincre qu'il ne suffit pas de ce caractère unique pour le classement exact des fossiles, il faut de plus que l'ouverture soit sessile et transversale, et dès lors nous avons dû rapporter nos fossiles aux Triloculines. Nos fossiles oolithiques ont la seconde loge parfois très-enveloppante et sont munis d'un appendice qui indique que l'ouverture est ronde.

L'étude de l'ensemble de nos fossiles biloculaires nous conduit à établir des séries qui donnent une solution satisfaisante du problème.

La première série renferme des coquilles dont la

([1]) D'Orbigny, *Foraminifères du bassin tertiaire de Vienne* (*Autriche*), p. 266, pl. XVI, fig. 4-6.

([2]) Nous possédons de la grande oolithe de la Bohême une nombreuse collection de Foraminifères, parmi lesquels les Agathistègues se comptent par milliers.

deuxième loge est très-enveloppante et la première loge très-petite;

La deuxième série montre les deux loges sensiblement égales et la suture devient très-marquée; déjà l'une des faces est plate et l'autre bombée;

Dans la troisième série, la suture est profonde sur une face et laisse soupçonner une troisième loge interne entièrement recouverte;

Enfin, dans la quatrième série, la suture s'élargit insensiblement et bientôt elle laisse apparaître une loge médiane; alors une face présente deux loges quand l'autre face en a trois, et l'on arrive ainsi à avoir une véritable Triloculine.

Les séries ne s'arrêtent pas à ce point et l'accolement des loges suit sa marche progressive et normale.

Une cinquième série est formée de coquilles munies de trois loges sur chaque face; une autre série montre trois loges sur une face et quatre sur l'autre; enfin, il y a des coquilles à quatre loges sur chaque face, ou encore à quatre sur une face et à cinq ou six sur l'autre.

De cet exposé, nous pouvons conclure : 1° que l'oolithe inférieure ne renferme pas de véritables Biloculines [1]; 2° que les coquilles biloculaires de-

[1] Les Biloculines sont en général fort rares, en espèces et en individus, soit vivantes, soit fossiles.

viennent d'une manière insensible des Triloculines; 3° que celles-ci passent de même aux Quinqueloculines; 4° que pour être conséquent avec la nomenclature, il faudrait établir des Quadriloculines et même des Sexloculines.

Ehremberg a repris le nom de *Miliolithes* de Lamarck et l'a transformé en *Miliolina*, puis en *Miliola*, pour y comprendre, avec quelque raison, les genres *Triloculina* et *Quinqueloculina* de d'Orbigny; genres que Reuss et son école ont maintenus. Nous croyons en effet, d'après les considérations que nous venons de développer, que cette partie de la nomenclature demande à recevoir quelques modifications.

En résumé, pour simplifier notre travail et arriver à un classement facile, sinon méthodique, nous avons rangé dans les Triloculines les coquilles biloculaires [1] munies d'un rostre, plus celles qui montraient deux loges sur une face et trois sur l'autre; puis nous avons compris dans le genre *Quinqueloculina*, tous les autres fossiles dont les faces montraient un plus grand nombre de loges.

Les Spiroloculines sont formées par une succession normale de loges qui s'appliquent régulièrement à droite et à gauche; il en résulte une coquille

[1] Pour connaître la constitution intérieure de ces coquilles, nous avons vainement cherché à obtenir des coupes; d'une part, la petitesse des coquilles, et, d'une autre part, la dureté du test nous faisaient plutôt écraser les coquilles que les diviser.

régulière dont les deux faces sont égales, quel que soit d'ailleurs le nombre des loges.

Les fossiles compris dans ce genre se montrent, plus que ceux d'aucun autre genre, sensibles à l'action dissolvante des eaux acidules.

Une série de fossiles est formée de deux loges allongées ou contournées qui ne sont soudées l'une à l'autre que par une partie plus ou moins petite de leurs extrémités; elles forment ainsi un simple anneau; les loges centrales ont été entièrement confondues et présentent une surface plane et même concave qui prend tout l'aspect et le caractère d'un nucléus, c'est-à-dire une texture uniforme et translucide.

Nous sommes convaincu que ce centre était dans le principe occupé par une ou plusieurs loges, attendu que, dans les séries qui suivent, on voit ce centre devenir successivement plus étroit et le nombre des loges s'agrandir; le classement de ces coquilles biloculaires ne présente donc aucune difficulté et d'autant moins que les deux faces sont semblables.

La série qui suit possède ces caractères principaux : les coquilles sont également comprimées sur les deux faces et formées de 4 à 10 loges se succédant normalement à droite et à gauche, ensemble de caractères propres aux Spiroloculines.

Nous ferons remarquer : 1° que la forme des coquilles à 4 loges se reproduisant dans celles à 5 ou

6 loges, les premières peuvent être considérées comme constituant le jeune âge des secondes; 2° que la loge centrale est parfois profondément attaquée et représentée par une surface concave et rugueuse; parfois le centre a complétement disparu, bien que le fossile soit encore muni de 8 loges; 3° que l'addition des nouvelles loges ajoute fort peu aux dimensions des coquilles, les loges externes, à mesure de leur production, résorbant ou recouvrant les internes; 4° que le recouvrement plus ou moins grand ne saurait être pris en considération pour le classement des coquilles, dès l'instant que les deux faces sont égales (1).

Une petite série de coquilles se rapproche de la première série des Spiroloculines par deux caractères : comme celle-ci, elle se montre formée de deux loges externes en forme d'anneau et les deux faces sont sensiblement égales; mais elle en diffère par le centre également bombé sur les deux côtés; quelques échantillons sont munis dans le milieu de deux sutures obsolètes; parfois une brisure dans l'encroûtement du test laisse voir les loges médianes, saillantes et obliques; caractères qui démontrent que ces coquilles doivent être rangées parmi les Quinqueloculines.

(1) Ainsi, le *Quinqueloculina Bronniana* d'Orb. (d'Orbigny, *Foram. du bas. tert. de Vienne* (*Autriche*), pl. XVIII, fig. 4 à 6) dont l'accroissement est régulier et dont les deux faces sont égales, doit, suivant notre opinion, être rangé parmi les Spiroloculines; il en est de même pour plusieurs autres espèces.

Nous avons enfin à mentionner, mais uniquement pour mémoire, des corps sphériques en sulfure de fer, d'environ deux millimètres de diamètre, sur lesquels nous avons reconnu des traces de sillons concentriques; ces petites sphères sont peut-être des moules de *Sphæroidina*.

Genre SPIROLOCULINA, d'Orbigny [1].

« *Coquille* libre, régulière, équilatérale, comprimée, formée d'un *pelotonnement* sur deux faces opposées, composée de *loges* non embrassantes, appliquées les unes sur les autres sans se recouvrir, et dès lors toutes apparentes; leur cavité est simple. *Ouverture* unique, située alternativement aux deux extrémités de l'axe longitudinal; elle est simple ou pourvue de dents, presque toujours prolongée en tube.

« Enroulé sur le même plan, sur deux faces opposées, comme les *Fabularia* et les *Biloculina*, ce genre se distingue par ses loges qui ne se recouvrent point et à découvert au lieu d'être embrassantes. Ces jolies coquilles sont comprimées dans le sens opposé au pelotonnement, tandis que la compression des *Biloculina* a lieu en général dans le même sens du pelotonnement. Elles présentent une spire

(1) D'Orbigny, *Foraminifères du bassin tertiaire de Vienne* (*Autriche*), p. 268.

dont chaque tour est formé de deux loges opposées depuis son princiqe jusqu'à son plus grand développement; aussi sont-elles toujours oblongues, ovales ou allongées.

« Nous en connaissons 26 espèces dont 12 vivantes dans la Méditerranée, l'Océan et les Antilles; les espèces fossiles proviennent des terrains tertiaires de France, d'Angleterre, d'Italie et d'Allemagne. »

Les fossiles appartenant à ce genre foisonnent dans l'oolithe inférieure et beaucoup sont à l'état de moule en sulfure de fer, montrant d'une manière fort nette la succession des loges. Nous avons pu rassembler un grand nombre d'échantillons et nous avons pu dessiner tous ceux qui présentaient une forme particulière; la réunion de ces dessins nous a montré qu'il y avait des passages insensibles d'une forme à une autre, sans qu'il fût possible d'y reconnaître des caractères suffisants pour établir plusieurs espèces et nous les avons, en conséquence, compris en une seule.

Pour apporter un peu de clarté dans le classement des variétés réunies dans cette seule espèce, nous les avons divisées en autant de séries que les coquilles comportent de loges.

Quelques formes particulières qui n'ont pu rentrer dans le cadre de cette série, ont donné deux espèces nouvelles.

D'Orbigny, dans les rapports et les différences entre les genres *Spiroloculina* et *Quinqueloculina*,

n'a pas tenu compte de deux caractères qui nous ont paru essentiels : dans le premier genre la coquille étant toujours équilatérale, les loges restent constamment dans le même plan, qu'elles soient saillantes ou planes; dans le second genre, la coquille est toujours inéquilatérale, comporte un plus grand nombre de loges sur une face que sur l'autre, et toujours quelques-unes sont saillantes.

D'un autre côté, d'Orbigny a apprécié à une trop grande valeur le caractère inhérent au recouvrement plus ou moins grand des loges ; il en est résulté qu'il a rangé parmi les Quinqueloculines deux coquilles (1) qui appartiennent aux Spiroloculines et se rapportent à nos fig. 15 et 16, pl. XXXIV, dont nous donnons de nombreuses variétés et qui doivent évidemment être classées parmi les Spiroloculines.

Nous possédons des types analogues à l'état vivant et provenant de Stora (Algérie).

SPIROLOCULINA INFRAOOLITHICA, Terq, pl. XXXIV, fig. 5 à 30, pl. XXXV, fig. 1 à 12.

S. testa elongata vel ovata, circiter rotundata, utrinque æquali aut subæquali, lævigata, loculis 3-10 rotundatis aut compressis, plus minusve conjunctis, inflatis vel angustis, arcuatis, primo convexo vel plano vel

(1) *Quinqueloculina Bronniana* et *Q. Haidengerii* d'Orb. (d'Orbigny, *Foraminifères du bassin tertiaire de Vienne (Autriche)*, p. 289, pl. XVIII, fig. 4 à 6 et 13 à 15).

concavo, ultimo lato vel angusto, plus minusve expanso et acuminato.

Coquille allongée ou ovale, arrondie sur le pourtour, égale ou subégale sur les deux faces, formée de 3 à 10 loges arrondies ou comprimées, renflées et courtes ou très-allongées et étroites, celles du centre plus ou moins distinctes; les premières plus ou moins étroites, convexes ou planes ou même concaves; la dernière élargie ou étroite, plus ou moins projetée et acuminée.

A. *Coquilles triloculaires*, fig. 5 à 14.

Nous avons placé à la tête de cette série deux coquilles dont les deux faces sont un peu dissemblables; les deux loges externes sont disposées en forme d'anneau.

Fig. 5 et 6. Coquille subquadrangulaire, irrégulière, à centre déprimé.

Fig. 7 et 8. Coquille ovale, à centre très-déprimé.

Fig. 9 à 14. Coquille à loges étroites, allongées et arquées, devenant successivement plus larges, plus courtes et semi-lunaires.

B. *Coquilles quadriloculaires*, fig. 15 à 23.

Cette série, disposée à l'inverse de la précédente, commence par les coquilles à loges larges pour finir par celles à loges étroites: ainsi, les fig. 15, 16 et

18 se rapprochent des fig. 13 et 14, comme la figure 23 se rapporte à la figure 9 de la première série.

C. *Coquilles quinqueloculaires*, fig. 24 à 30, pl. XXXV, fig. 1 et 2.

Cette série continue la précédente et la figure 24 fait suite à la figure 23, de même que la fig. 29 se rapporte aux figures 6 et 14.

D. *Coquilles multiloculaires*, pl. XXXV, fig. 3 à 12.

Cette série comprend les coquilles formées de 6 à 10 loges et plus.

Les fig. 3, 4 et 5 qui comportent 6 loges, sont analogues aux fig. 23 et 24 de la pl. XXXIV.

Fig. 6, à 6 loges fortement rugueuses, analogue à la fig. 28, pl. XXXIV.

Fig. 7 et 8. Coquille un peu inéquilatérale, formée de 6 loges sur une face et de 7 sur l'autre, analogue à la fig. 26, pl. XXXIV; fig. 8, loges du centre peu distinctes.

Fig. 9 à 11. Coquilles formées de 6 à 8 loges.

Fig. 12. Moule en sulfure de fer, formée de 8 loges très-étroites, à centre vide.

Localités : Conflans et Fontoy. Couches 2, 3, 9, 10, 11, 13 et 14. Très-commun.

SPIROLOCULINA VERMIFORMIS, Terq., pl. XXXV, fig. 13.

S. testa elongata, ovata, compressa, lævigata, circiter

rotundata, loculis 6, primis parvis, obscuris, duobus ultimis interne costatis, ultimo producto, undulato, irregulari, vermiformi, antice geniculato, inflexo.

Coquille allongée, ovale, comprimée, lisse, arrondie extérieurement, formée de 6 loges, les premières petites, peu distinctes, les deux dernières bordées d'une étroite côte à l'intérieur, la dernière très-allongée, onduleuse, irrégulière, vermiforme, genouillée et recourbée dans le haut.

Localité : Fontoy. Couche 10. Fort rare.

SPIROLOCULINA INTORTA, Terq., pl. XXXV, fig. 14 à 16.

S. testa ovata, compressa, lævigata, loculis tribus aut quaternis, elongatis, inflatis vel compressis, plus minusve acuminatis, duobus ultimis intortis.

Coquille ovale, comprimée, lisse, formée de 3 ou 4 loges allongées, renflées ou comprimées, plus ou moins acuminées, les loges du centre peu distinctes ou parfois rugueuses, les deux externes obliques, déterminant une torsion plus ou moins grande.

Localité : Fontoy. Couches 7 et 10. Assez rare.

Genre **TRILOCULINA**, d'Orbigny (1).

« Coquille libre, inéquilatérale, globuleuse ou comprimée, ayant la même forme à tous les âges, formée d'un pelotonnement sur trois faces opposées, composée de loges se recouvrant; dès lors, il n'y en a jamais que trois apparentes; leur cavité est simple. Ouverture unique, ronde ou ovale, placée alternativement à l'une ou à l'autre extrémité de l'axe longitudinal et munie d'une dent plus ou moins compliquée.

« Pour la contexture, pour l'aspect général, ces coquilles ont la plus grande ressemblance avec les biloculines et les autres Agathistègues; elles se distinguent néanmoins de ce genre par le pelotonnement de leurs loges sur trois faces au lieu de deux; ainsi, l'on voit toujours trois loges apparentes, tandis qu'on n'en aperçoit que deux dans les Biloculines et cinq chez les Quinqueloculines. Les Articulines ont bien, comme les Triloculines, le pelotonnement des loges sur trois faces opposées, mais au lieu de conserver cet accroissement à tous les âges, elles se projettent en ligne droite dans l'âge adulte, ce qui les fait différer essentiellement de ces dernières.

« Toutes les espèces de Triloculines connues sont ou vivantes actuellement dans les mers, ou seule-

(1) D'Orbigny, *Foraminifères du bassin tertiaire de Vienne (Autriche)*, p. 272.

ment fossiles dans les terrains tertiaires; nous en avons dessiné 60 espèces vivant dans les mers des Antilles, de l'Adriatique, de la Méditerranée et de l'Océan; 21 espèces sont fossiles et proviennent de France, d'Angleterre, d'Italie et d'Allemagne. »

Nous avons indiqué une Triloculine pour le lias moyen de la Moselle, et nous en avons trouvé un grand nombre dans l'oolithe inférieure.

D'après les observations de d'Orbigny sur les rapports et les différences entre les genres *Triloculina* et les autres genres, on doit admettre que le *pelotonnement ayant lieu sur trois faces, on doit toujours voir 3 loges apparentes;* le fait est exact, mais pour *une face seulement, l'autre ne montrant jamais que 2 loges;* il convient encore d'ajouter que, parmi les 3 loges, celle du milieu est presque toujours plus saillante que les autres.

Nous avons démontré qu'il fallait également comprendre, dans les Triloculines, des coquilles qui montrent deux loges sur chaque face.

TRILOCULINA COSTATA, Terq., pl. XXXV, fig. 17 et 18.

T. testa abbreviata, ovata, antice subtruncata, postice rotundata, lateribus bicostata, dorso carinata, loculis rectis, inflatis, sutura in una parte profunde excavata, in altera incisa.

Coquille courte, ovale, subtronquée en avant, arrondie en arrière, ornée de chaque côté de deux côtes élevées, carrées, carénée sur le dos, formée de

deux loges droites et renflées, suture large et profonde sur une face, simplement incisée sur l'autre.

Localité : Fontoy. Couche 14. Fort rare.

TRILOCULINA FONTINENSIS, Terq., pl. XXXIV, fig. 1 et 2.

T. testa subsphæroidea, lævigata, antice attenuata, subacuminata, postice rotundata, loculis duobus convexis, sutura excavata.

Coquille subsphérique, lisse, rétrécie et subacuminée en avant, arrondie en arrière, formée de 2 loges convexes, suture excavée.

Localité : Fontoy. Couche 14. Fort rare.

TRILOCULINA VARIABILIS, Terq., pl. XXXIV, fig. 3 et 4 ; pl. XXXV, fig. 19 à 30 ; pl. XXXVI, fig. 1 à 4.

T. testa oblonga, plus minusve transversim compressa, lævigata, circiter rotundata, postice obtusa, antice plus minusve truncata, vel angustata, producta, loculis elongatis, rectis vel arcuatis, lateribus convexiusculis, uno latere duobus, et sutura lata, altero duobus aut tribus perspicuis, medio loculo prominente, suturis complanatis.

Coquille oblongue, plus ou moins transversalement comprimée, arrondie sur le pourtour, obtuse en arrière, tronquée ou allongée et acuminée en avant, formée de loges allongées, droites ou arquées, ou droites sur une face et arquées sur l'autre, renflées sur les côtés, sur une face 2 loges et la su-

ture large et profonde, sur l'autre face 2 ou 3 loges, la médiane très-saillante, sutures peu marquées.

Les coquilles fig. 3 et 4, pl. XXXIV, et fig. 19 et 20 de la pl. XXXV, ne sont formées que de 2 loges sur chaque face et se rapprochent àinsi des biloculines; elles possèdent, d'une part, une compression en sens inverse de celle qui caractérise en général ce genre; d'une autre part, toutes quatre sont munies d'un appendice antérieur qui permet de les ranger parmi les Triloculines.

D'Orbigny a signalé une espèce qui présente ce mode de compression et qu'il a classée dans les Biloculines, mais l'ouverture est en fente transversale. (*Biloculina contraria* d'Orb.) (*Foram. du bas. tert. de Vienne,* p. 266, pl. XVI, fig. 6.)

D'Orbigny a publié trois espèces de Triloculines [1] qui ne devraient n'en faire qu'une seule; elles se rapportent complétement à certaines variétés de notre espèce, et à tel point que nous avons pu en prendre la description, tout en l'étendant un peu, pour pouvoir y comprendre toutes les variétés.

PL. XXXIV.

Fig. 3. Coquille ovale, acuminée, formée de 2 loges sur chaque face, la première très-petite, suture profonde.

Fig. 4. Coquille ovale, subacuminée, formée de

[1] *Triloculina consobrina, T. inflata* et *T. inornata* (d'Orb., *Foram. du bas. tert. de Vienne,* p. 277 et 278, pl. 17, fig. 10 à 18).

2 loges sur chaque face, la première très-petite, suture profonde.

Fig. 4. Coquille ovale, subacuminée, formée de 2 loges sur chaque face, la première très-longue, suture peu marquée.

Pl. XXXV.

Fig. 19. Coquille ovale, très-acuminée, formée de 2 loges sur chaque face, suture plus profonde sur un côté que sur l'autre.

Fig. 20. Coquille ovale, comprimée sur une face, à suture peu marquée, renflée sur l'autre face, à suture large et profonde, loges arquées.

Fig. 21. Coquille ovale, tronquée en avant, loges droites, noduleuses, sur une face, 2 loges et suture très-large et profonde, sur l'autre face, 3 loges à sutures peu marquées.

Fig. 22. Coquille ovale, comprimée, verticale sur les côtés, arrondie en arrière, anguleuse en avant, une suture profonde, l'autre peu marquée.

Fig. 23 et 24. Coquille ovale, comprimée, sur une face 2 loges verticales, sur l'autre face 3 loges arquées, la médiane petite et très-saillante.

Fig. 25 à 28. Coquille ovale, plus ou moins allongée, possédant des variétés nombreuses, sur une face, la forme restant constante, coquille comprimée, loges arquées, arrondies, sur l'autre face, la forme très-variable, loges très-arquées, la médiane plus ou moins développée et saillante.

Fig. 29 et 30. Coquille ovale, comprimée, sur une face, suture onduleuse et profonde, sur l'autre face, 3 loges allongées, la médiane saillante, sutures profondes.

PL. XXXVI.

Fig. 1 et 2. Coquille ovale, comprimée, tronquée dans le haut, sur une face, 2 loges verticales, sur l'autre face, les 2 loges externes très-étroites, l'interne très-large et convexe.

Fig. 3 et 4. Coquille ovale (1), comprimée, acuminée, sur une face, suture onduleuse et profonde, sur l'autre face, sutures arquées, peu marquées.

Localités : Conflans et Fontoy. Couches 1, 5, 7, 9 et 10. Très-commun.

Genre QUINQUELOCULINA, d'Orbigny (2).

« Coquille libre, inéquilatérale, globuleuse ou comprimée, arrondie ou anguleuse, ayant la même forme à tous les âges, formée d'un pelotonnement sur cinq faces opposées, composée de loges

(1) Nous avons rangé cette coquille dans le genre *Triloculina*, malgré l'anomalie qu'elle présente quant au nombre des loges apparentes; une face montre cinq loges, tandis que l'autre n'en a que deux.

(2) D'Orbigny, *Foraminifères du bassin tertiaire de Vienne* (*Autriche*), p. 284.

se recouvrant, de sorte qu'il n'y a jamais que cinq apparentes ; leur cavité est simple. Ouverture unique, pourvue d'une dent simple ou composée.

« La contexture, l'aspect général sont les mêmes que chez les Biloculines et les Triloculines, mais le mode d'accroissement n'est pas semblable. Les loges, au lieu de se pelotonner sur deux ou trois faces autour de l'axe, se pelotonnent sur cinq; aussi à tous les âges ne voit-on que 5 loges apparentes, 3 d'un côté et 2 de l'autre, tandis que dans les autres genres, on en voit 2 ou 3 seulement.

« Nous avons dessiné et décrit cent onze espèces, sur lesquelles soixante-cinq vivantes et quarante-six fossiles. Les espèces vivantes appartiennent à toutes les latitudes avec une abondance très-variable. Pour les espèces variables, elles sont toutes des terrains tertiaires de France, d'Italie, d'Angleterre et d'Allemagne. »

Les Quinqueloculines sont très-abondantes dans le terrain oolithique et plus nombreuses en variétés qu'en espèces.

Le nombre des loges apparentes ne reste pas constant et fixé à 5, comme l'indique d'Orbigny; on en voit parfois 6 et même 7 ; mais la saillie constante d'une ou de plusieurs loges, qui rend la coquille inéquilatérale, sert à distinguer les coquilles de ce genre des Spiroloculines.

Faisant l'application de ce principe, nous trou-

vons que les *Quinqueloculina Bronniana* et *Q. Haidengerii* (*Foram. du bas. tert. de Vienne*, p. 287 et 289, pl. XVIII, fig. 4-6 et 13-15) qui ont toutes les loges sur le même plan et les deux faces similaires, doivent rentrer dans le genre *Spiroloculina*.

QUINQUELOCULINA IMPRESSA, Terq., pl. XXXVI, fig. 5 à 11.

Q. testa ovata, plus minusve compressa, lævigata, margine rotundata, antice plus minusve producta, acuminata, postice rotundata, uno latere impressa aut excavata, altero convexa, loculis 3 perspicuis in utraque facie, rectis aut arcuatis.

Coquille ovale, plus ou moins comprimée, lisse, arrondie sur le pourtour, plus ou moins allongée et acuminée, arrondie en arrière, déprimée ou excavée sur une face, convexe sur l'autre, formée de 3 loges visibles sur chaque côté, droites ou plus ou moins arquées.

Fig. 5 et 6. Coquille munie de 3 loges très-renflées sur une face, à centre concave sur l'autre face.

Fig. 7 et 8. Coquille très-acuminée, sur une face 3 loges comprimées, sur l'autre 3 loges renflées, une quatrième concave.

Fig. 9. Coquille très-acuminée, à 3 loges sur chaque face, la médiane très-petite.

Fig. 10. Coquille ovale-allongée, à 3 loges sur chaque face, la médiane très-étroite et saillante.

Fig. 11. Coquille très-comprimée, arquée sur une face, à centre concave sur l'autre.

Localités : Conflans et Fontoy. Assez commun.

QUINQUELOCULINA OVULA, Terq., pl. XXXVI, fig. 12 à 20.

Q. testa longitudinaliter et transversim ovata, lævigata, utrinque convexa, loculis internis incrassatis, non perspicuis, externis angustis vel latis, arcuatis, prominentibus vel planis, dente elongato, apice bifurcato.

Coquille ovale longitudinalement et transversalement, lisse, convexe sur les deux faces, formée de loges peu distinctes, les internes encroûtées, les externes étroites ou élargies, plus ou moins arquées, saillantes ou planes, sutures peu marquées.

Fig. 12. Coquille ovale, subacuminée à ses deux extrémités.

Fig. 13. Coquille atténuée en avant.

Fig. 14. Coquille à suture obsolète dans le milieu, ouverture munie d'une dent en forme de T.

Fig. 15. Coquille à suture obsolète dans le milieu, loges externes très-enveloppantes.

Fig. 16. Coquille transversalement arrondie, sutures à peine marquées.

Fig. 17. Coquille transversalement ovale, loges externes très-enveloppantes, loge médiane à peine visible.

Fig. 18. Coquille à centre rugueux et convexe.

Fig. 19 et 20. Coquille transversalement ovale, sur une face 3 loges, la médiane ovale, sur l'autre face 5 loges, les deux externes recourbées à la base.

Localité : Fontoy. Couches 7, 9 et 11. Assez rare.

QUINQUELOCULINA GIBBERULA, Terq., pl. XXXVI, fig. 21 et 22.

Q. testa elongata, obovata, lævigata, gibberula, loculis quinis, uno latere tribus, velut tortis, primo parvulo, vix perspicuo, secundo arcuato, tertio recto, inflato, altero latere primis tribus planis, quaterno arcuato, ultimo angusto, recto.

Coquille allongée, obovale, lisse, formée de 5 loges, sur une face 3 loges comme tordues, la première à peine visible, la seconde arquée, la troisième droite et renflée; sur l'autre face, les trois premières à peine distinctes, la quatrième très-arquée, la dernière allongée et presque droite.

Localité : Fontoy. Couche 7. Assez rare.

QUINQUELOCULINA INCONSTANS, Terq., pl. XXXVI, fig. 23 à 30; pl. XXXVII, fig. 1 à 18.

Q. testa elongata, plus minusve irregulariter ovata, vel apice acuminata, lævigata, circiter rotundata, loculis plerumque irregularibus, numero variabilibus, elongatis, angustis, plus minusve arcuatis, aut geniculatis, uno latere 3-5, altero 4-6.

Coquille allongée, plus ou moins irrégulièrement ovale, arrondie à ses extrémités ou acuminée en avant, lisse, arrondie sur le pourtour, formée de loges plus ou moins saillantes, tronquées ou projetées en avant; toutes les loges également arquées ou géniculées, ou à l'inverse, les premières géniculées et les dernières arquées, en nombre très-variable sur chaque face, 3 à 5 sur l'une et 4 à 6 sur l'autre.

Nous n'avons pu, pour le classement des nombreuses coquilles que nous avons réunies dans cette série, prendre pour guide la forme des loges, plus ou moins arquées ou genouillées en arrière, ces deux formes se montrant réunies dans presque tous les échantillons, avec des dispositions variées; nous avons dû de préférence nous servir du nombre des loges et nous avons pu ainsi établir cinq séries pour cette espèce.

Coquilles formées de

- 3 loges sur une face, de 4 à 6 sur l'autre, pl. XXXVI, fig. 23 à 27.
- 4 loges sur chaque face, pl. XXXVI, fig. 28 à 30, et pl. XXXVII, fig. 1 à 3.
- 4 loges sur une face, de 5 sur l'autre, pl. XXXVII, fig. 4 à 8.
- 5 loges sur chaque face, pl. XXXVII, fig. 9 à 12.
- 5 loges sur une face, de 6 ou 7 sur l'autre, pl. XXXVII, fig. 13 à 18.

Localités : Conflans et Fontoy. Très-commun.

QUINQUELOCULINA ANGULATA, Terq., pl. XXXVII, fig. 19 à 30.

Q. testa ovato-elongata, compressa, lævigata, antice plus minusve acuminata, postice obtusa, loculis plus minusve arcuatis aut geniculatis, externis angulatis, quadrangularibus, dorso planis idque depressis, internis rotundatis, aliquot prominentibus, projectis.

Coquille ovale-allongée, comprimée, lisse, plus ou moins acuminée en avant, obtuse en arrière, formée de 4 à 6 loges plus ou moins arquées ou genouillées, les externes anguleuses sur le bord, quadrangulaires, aplaties ou même déprimées sur le dos, les internes arrondies, parfois saillantes.

Cette espèce, par la forme quadrangulaire des loges externes, se rapproche des *Quinqueloculina contorta* et *Q. badennensis* d'Orb. (*Foram. du bas. tert. de Vienne*, p. 298 et 299, pl. XX, fig. 4 à 6 et 10 à 12); elle en diffère par une moindre contorsion dans les loges, qui les rapproche ainsi de certaines espèces de Spiroloculines.

Presque toutes ces coquilles sont très-inéquilatérales; les unes sont aplaties sur les deux côtés, alors, sur une face, les loges vont en décroissant de la circonférence au centre et leur bord est anguleux, tandis que l'autre face est plate et le bord des loges arrondi, une ou deux loges sont saillantes; dans d'autres coquilles, une face est convexe ou

même arrondie, les loges sont à peine visibles et leur bord est arrondi. Enfin (fig. 29 et 30), une coquille a les deux faces également convexes et les loges externes sont anguleuses et disposées en forme d'anneau plat.

Localité : Fontoy. Couches 7, 9 et 11. Assez rare.

DES

HYBRIDES ET DES MÉTIS

DE DATURA

ÉTUDIÉS SPÉCIALEMENT DANS LEUR DESCENDANCE

PAR D. A. GODRON

Malgré les nombreuses expériences d'hybridation artificielle exécutées depuis Linnée (1) jusqu'aujourd'hui, malgré la recherche et l'étude des hybrides développés spontanément à l'état sauvage, surtout depuis l'époque où Aug. Pyr. de Candolle en dressa une première liste, en 1832 (2), les questions que soulèvent ces végétaux adultérins ne sont pas encore toutes complétement élucidées. On ne s'est pas, selon nous, occupé suffisamment d'établir, par des expériences méthodiques, ce que les hybrides fertiles par eux-mêmes deviennent dans leur postérité, et surtout de constater s'ils reviennent tou-

(1) C'est à Linné que nous devons le premier hybride obtenu par la fécondation artificielle, le *Tragopogon porrifolio-pratense* (*Amœnitates academicæ,* éd. Schreber, t. X (1790), p. 126).

(2) Aug. Pyr. de Candolle, *Physiologie végétale;* Paris, 1832, in-8°, t. II, p. 707.

jours nécessairement et intégralement aux caractères naturels de l'une ou de l'autre des deux espèces qui leur ont donné naissance.

On sait déjà que des hybrides plus ou moins fertiles par eux-mêmes, refécondés à chaque génération par le pollen du même parent, ont fini par reproduire un retour complet à ce même ancêtre. C'est, et l'on pourrait en citer d'autres exemples acquis à la science, ce qu'a fait Koelreuter (1) pour le *Nicotiana paniculato-rustica*, qui est revenu au type paternel à la cinquième génération, et Wiegmann (2) pour l'hybride inverse, le *Nicotiana rustico-paniculata*. Ces deux habiles expérimentateurs ont toutefois négligé de s'assurer si ces formes de retour se seraient continuées sans modifications dans leur descendance.

On n'ignore pas non plus que, chez les hybrides pourvus d'un pollen fécond, si les insectes ailés interviennent activement dans la fécondation, les formes les plus variées se multiplient d'année en année, ainsi que les retours momentanés aux deux types primitifs, lorsque ces hybrides restent en société entre eux et, qui plus est, avec leurs premiers parents. L'action fécondante se trouvant livrée au

(1) Koelreuter, *Dritte Fortzetzung der vorlaufigen Nachricht von einigen das Geschlecht der Pflanzen betreffenden Versuchen*; Leipsig, in-12, 1766, p. 51.

(2) Wiegmann, *Ueber die Bastardenzeugung im Pflanzenreiche*; Braunweig, 1838, in-4°, p. 8.

hasard et les croisements s'opérant dans tous les sens, on comprend que, dans de semblables conditions, la variabilité des formes produites soit infinie et puisse se perpétuer indéfiniment. Ce sont là précisément les phénomènes qu'a observés M. Naudin [1] sur son *Linaria purpureo-vulgaris* et que j'ai constatés aussi moi-même, pendant sept générations consécutives, dans la postérité de mon *Linaria purpureo-genistæfolia*, hybride auquel est venu spontanément se mêler le *Linaria striata* [2]. Pour constater la filiation régulière des produits de ces deux expériences d'hybridation, il eût été nécessaire d'isoler successivement, d'année en année, chacune des formes produites, pour les soustraire ainsi à l'action perturbatrice des abeilles et des bourdons. Je l'ai tenté, mais les soins rigoureusement indispensables pour atteindre le but, présentaient les plus sérieuses difficultés d'exécution.

Il en est autrement des hybrides fertiles par eux-mêmes et procédant d'espèces que les insectes ailés ne fréquentent pas. Ils peuvent vivre en société, et aussi avec les parents, sans que la fécondation de chaque fleur par son propre pollen soit troublée, et l'on peut suivre rigoureusement, de génération en

(1) Naudin, *Nouvelles archives du Muséum;* Paris, grand in-4°, t. I, p. 96 à 105.

(2) Godron, *Recherches expérimentales sur l'hybridité dans le règne végétal,* dans les *Annales des sciences naturelles,* 4e série, t. XIX (1863), p. 141 et 154.

génération, les variations des produits et les retours à l'un et à l'autre de leurs ascendants; on peut constater, enfin, si ces types reproduits conservent dans leur postérité les caractères qui sont propres aux espèces dont ils descendent.

Les hybrides de *Datura*, qui sont fertiles par eux-mêmes, nous offrent ces conditions favorables, puisqu'ils ne se produisent pas spontanément, comme le prouvent les faits suivants :

Les *Datura Stramonium* et *Tatula* qui, pour nous, ne sont que deux races d'une même espèce et dont le mélange accidentel pourrait, à raison de leur commune origine, paraître plus facile, ne s'unissent pas sans l'intervention de l'homme. Le docteur Tully [1] qui a observé ces deux plantes croissant pêle-mêle pendant dix ans, a constaté qu'elles n'ont pas varié par le semis de leurs graines et qu'elles ne lui ont présenté aucun état intermédiaire indiquant des croisements possibles entre elles. Les expériences de M. Naudin [2] ne sont pas moins concluantes. D'une autre part, les présentes expériences confirment, comme nous le verrons, les faits précédents d'une manière non douteuse, puisque toutes les formes de retour dans les hybrides et les métis de *Datura* ont fini par se fixer, bien que vivant les

(1) Tully, *The american journal of science and arts*, 1823, VI, p. 224.

(2) Naudin, *Annales des sciences naturelles ;* 4e série, t. IX (1858), p. 262.

unes avec les autres et aussi avec leurs parents légitimes; jamais le moindre indice de croisement spontané ne s'est produit dans ces conditions. On est donc assuré de pouvoir suivre facilement sur eux la filiation naturelle des produits et les résultats successifs de toutes les fécondations directes et spontanées qui modifient leurs formes avant de les fixer définitivement.

Pour atteindre ce but, je n'ai eu, du reste, qu'à continuer des expériences commencées et dont j'ai déjà rendu compte dans deux publications antérieures [1].

Mais je dois indiquer, tout d'abord, les précautions prises pour prévenir toute confusion ou erreur dans l'exécution d'expériences qui devaient nécessairement durer un certain nombre d'années. Voulant conserver des représentants de toutes les formes produites de génération en génération dans les huit séries parallèles d'hybrides que j'ai créés, afin d'étudier la descendance de chacune de ces formes, j'avais besoin d'un terrain d'une certaine étendue. Mon enclos du Jardin des Plantes a été agrandi et mon jardin particulier a pu également recevoir sa part de graines de chacun des produits hybrides; ce qui m'a fourni un moyen de contrôle que je

[1] Godron. *Observations sur les races du Datura Stramonium* dans les *Mémoires de l'Académie de Stanislas pour 1864*, p. 207 et *Nouvelles expériences sur l'hybridité dans le règne végétal*, dans les *Mémoires de la même académie pour 1865*, p. 330.

savais ne pas être inutile, et m'a permis en même temps de conserver un plus grand nombre de pieds provenant de chaque forme hybride.

Les graines ont été, dans les deux jardins, semées en pots; ceux-ci ont été placés dans une bâche chaude et écartés les uns des autres pour empêcher le mélange des graines projetées quelquefois par les arrosements.

Le même sol devant être planté, d'année en année, de *Datura* hybrides, il était facile de prévoir que les graines des générations précédentes, tombées à terre, infesteraient bientôt le terrain. Ces graines germant facilement, même sur un sol non cultivé, sur des allées de jardin par exemple, comme je l'ai observé tous les ans, pourraient mêler d'anciens hybrides aux nouveaux et jeter de la confusion dans les expériences. Il a été facile d'y obvier de façon à ne laisser aucune inquiétude à ce sujet. Les graines de ces hybrides, semées de bonne heure et sous couche chaude, germent assez promptement et les pieds sont déjà assez développés au moment de procéder au repiquage. Il suffit donc, après cette opération horticole terminée, d'arracher tous les pieds nouveaux qui viennent à germer au milieu d'eux ou dans leur voisinage, et on les reconnaît facilement à leurs cotylédons linéaires et longuement épigés.

Il est aussi un ennemi contre lequel il faut montrer de la vigilance, ce sont les petites limaces noires

et grises, extrêmement friandes des jeunes pieds de *Datura* qu'elles coupent au-dessous des cotylédons et dont elles n'éprouvent en aucune façon l'effet toxique.

Enfin, les différentes espèces de *Datura* ont été jusqu'ici décrites d'une manière si imparfaite et surtout si incomplète, la synonymie de quelques-unes est si embrouillée, qu'elles ont plusieurs fois été prises les unes pour les autres et que des expériences d'hybridation, en apparence semblables, ont donné des résultats différents, parce que l'un des parents appartenait réellement à une espèce différente dans les deux opérations. C'est ainsi qu'on a confondu le *Datura Bertolonii Parl.* et le *Datura lævis L. fil.*, distincts par des caractères facilement appréciables et les différences qui les séparent se révèlent en outre dans leurs hybrides, comme nous l'établirons. De plus, une espèce, que je crois nouvelle, est répandue dans les jardins botaniques sous différents noms; ses graines m'ont été adressées sous ceux de *Datura quercifolia H. B. Kew.*, *Tatula L.*, *muricata Link*, *alba Nées* et même *humata Bernh.*, et aucun de ces noms ne lui appartient légitimement. J'y ai été moi-même trompé et cette plante est précisément celle que, dans une expérience déjà publiée, j'ai désignée sous le faux nom de *D. quercifolia;* un expérimentateur éminent paraît l'avoir prise pour le *D. Tatula,* comme nous le verrons plus loin. C'est elle que je désigne, dans

le présent travail, sous le nom de *Datura præcox*. Je me vois donc dans l'obligation de décrire avec soin, à la fin de ce Mémoire et sous forme d'appendice, différentes espèces de *Datura* appartenant à la section *Stramonium*.

J'ai établi, dans un opuscule ([1]) publié, il y a quelques années, ce qu'il faut entendre, dans le genre *Datura*, par races et par espèces; cette distinction, que confirment les faits consignés dans le présent Mémoire, nous permet de diviser naturellement en deux séries les expériences de croisement opérées entre ces diverses plantes : 1° croisements entre races produisant des métis; 2° croisements entre espèces procréant des hybrides.

PREMIÈRE SÉRIE.

Métis entre races d'une même espèce de DATURA.

1re EXPÉRIENCE. — *Datura Bertolonii* fécondé, en 1863, par le pollen du *Datura Tatula capsulis spinosis*.

Première génération (semis de 1864). — Tous les pieds, au nombre de 12, ont reproduit exclusivement le type paternel, le *D. Tatula capsulis spinosis*.

([1]) Godron, *Observations sur les races de Datura Stramonium*, dans les *Mém. de l'Académie de Stanislas, pour 1864*, p. 207-216.

Seconde génération (semis de 1865). — Elle a donné :

A (1). . . .	16	pieds de	*D. Tatula capsulis spinosis.*
B.	11	—	*D. Tatula capsulis inermibus.*
C	2	—	*D. Stramonium.*

Troisième génération (semis de 1866). — Elle a fourni, des trois formes obtenues à la seconde génération, les résultats suivants :

A*a'* (1). . .	6	pieds de	*D. Tatula capsulis spinosis.*
A*a''*	2	—	*D. Bertolonii.*
A*a'''*. . . .	1	—	*D. Tatula capsulis inermibus.*
B*b*.	25	—	*D.* id.
C*c'*.	10	—	*D. Stramonium.*
C*c''*	8	—	*D. Bertolonii.*

Quatrième génération (semis de 1867). — Elle a produit :

A*a'a'*.	7	pieds de	*D. Tatula capsulis spinosis.*
A*a'a''*	1	—	*D. Stramonium.*
A*a''a*	3	—	*D. Bertolonii.*
A*a'''a*. . . .	5	—	*D. Tatula capsulis inermibus.*
B*bb*	12	—	*D.* id.
C*c'c*	2	—	*D. Stramonium.*
C*c''c*.	5	—	*D. Bertolonii.*

(1) Je pense qu'on comprendra facilement les annotations par lettres qui indiquent la filiation des produits obtenus d'une génération à l'autre. Les lettres majuscules A, B, C, etc., sont conservées à toute la série des formes qui, à la seconde génération, sont nées des formes primitives et les lettres sont continuées dans les générations suivantes. A la troisième génération, A, B, C, etc., sont suivis de *a*, de *b*, de *c*, etc., si les produits restent chacun semblables aux formes d'où ils dérivent, et de *a'*, *a''*, *a'''*, etc., ou *b'*, *b''*, *b'''*, etc., ou *c'*, *c''*, *c'''*, etc., si, au contraire, de la même forme il en est sorti plusieurs, elles se trouvent ainsi distinguées et constituent des lignées secondaires, tertiaires, etc. Pour les générations suivantes, on ajoute pour chacune d'elles un nouvel *a*, *a'*, *a''*, etc., ou *b*, *b'*, *b''*, etc. On peut ainsi suivre la généalogie de chaque forme et la rattacher à son origine.

Cinquième génération (semis de 1868). — Elle a fourni :

A*a'a'a* . . .	10	pieds de	*D. Tatula capsulis spinosis.*
A*a'a''a* . .	3	—	*D. Stramonium.*
A*a''aa*. . .	0	—	Tout le semis a été détruit par les limaces.
A*a'''aa* . .	6	—	*D. Tatula capsulis inermibus.*
B*bbb*. . . .	15	—	*D.* id.
C*c'cc*. . . .	3	—	*D. Stramonium.*
C*c''cc*. . . .	5	—	*D. Bertolonii.*

Sixième génération (semis de 1869). — Elle a maintenu tous les résultats des deux générations précédentes, savoir :

A*a'a'aa* . .	7	pieds de	*D. Tatula capsulis spinosis.*
A*a'a''aa*. .	10	—	*D. Stramonium.*
A*a'''aaa*. .	12	—	*D. Tatula capsulis inermibus.*
B*bbbb* . . .	6	—	*D.* id.
C*c'ccc* . . .	8	—	*D. Stramonium.*
C*c''ccc* . . .	10	—	*D. Bertolonii.*

Septième génération (semis de 1870). — Les résultats sont ceux des trois générations précédentes, savoir :

A*a'a'aaa*. .	15	pieds de	*D. Tatula capsulis spinosis.*
A*a'a''aaa* .	6	—	*D. Stramonium.*
A*a'''aaaa* .	20	—	*D. Tatula capsulis inermibus.*
B*bbbbb*. . .	12	—	*D.* id.
C*c'cccc*. . .	7	—	*D. Stramonium.*
C*c''cccc*. . .	15	—	*D. Bertolonii.*

Huitième génération (semis de 1871). — Toutes les formes se maintiennent :

A*a'a'aaaa*.	21	pieds de	*D. Tatula capsulis spinosis.*
A*a'a''aaaa*.	13	—	*D. Stramonium.*

Aa'''*aaaaa*.	17 pieds de	*D. Tatula capsulis inermibus.*	
B*bbbbbb* . .	16	—	*D.* id.
Cc'*ccccc* . .	9	—	*D. Stramonium.*
Cc''*cccc* . .	18	—	*D. Bertolonii.*

Dans cette première expérience, tous les pieds de la première génération ont reproduit un type uniforme, comme cela a lieu constamment dans les hybrides de première génération. Mais ici ce type uniforme n'est pas un intermédiaire entre les parents, comme cela se voit chez les vrais hybrides ; c'est le type paternel lui-même qui s'est reproduit avec tous ses caractères normaux. Toutefois, ces plantes étaient de taille plus élevée et la première bifurcation, souvent la seconde, ne présentaient pas de fleur ou d'ovaire noué. Toutes les capsules développées étaient remplies de graines fertiles.

Dans la seconde génération, l'uniformité des produits disparaît; trois formes distinctes et bien caractérisées, mais connues, se montrent. Le type paternel est seul reproduit et forme plus de la moitié des pieds conservés. Le type maternel est absent ; nous le verrons reparaître dans la génération suivante. Mais, dans cette seconde génération comme dans les suivantes, un fait important se révèle : c'est l'apparition de deux types qui ne sont pas intervenus dans le croisement, savoir : le *Datura Tatula capsulis inermibus* et le *Datura Stramonium.*

Dans la troisième génération, le type maternel, c'est-à-dire le *Datura Bertolonii,* se montre et pro-

cède même de deux origines différentes. Enfin, toutes les formes reproduites se maintiennent intégralement dans les cinq générations suivantes. On peut donc considérer leur retour comme définitif.

La taille de ces métis a diminué à partir de la troisième génération ; elle est redevenue normale et les bifurcations inférieures ont toutes développé leur capsule fertile.

2e Expérience. — *Datura Stramonium* fécondé, en 1863, par le pollen du *Datura Tatula capsulis spinosis*.

Première génération (semis de 1864). — Tous les pieds, au nombre de dix, ont reproduit exclusivement le type paternel, le *D. Tatula capsulis spinosis*.

Seconde génération (semis de 1865). — Elle a donné :

A	6	pieds de	*D. Stramonium.*
B	2	—	*D. Bertolonii.*
C	10	—	*D. Tatula capsulis spinosis.*
D	6	—	*D. Tatula capsulis inermibus.*

Troisième génération (semis de 1866). — Les quatre formes, obtenues à la seconde génération, ont donné à la troisième les résultats suivants :

A*a*'.	10	pieds de	*D. Stramonium.*
A*a*''	5	—	*D. Bertolonii.*
B*b*.	10	—	*D.* id.
C*c*'.	6	—	*D. Tatula capsulis spinosis.*
C*c*''.	2	—	*D. Tatula capsulis inermibus.*

Cc'''	2	pieds de	*D. Stramonium.*
Dd	7	—	*D. Tatula capsulis inermibus.*

Quatrième génération (semis de 1867). — Elle a produit :

Aa'a'. . . .	12	pieds de	*D. Stramonium.*
Aa'a'' . . .	6	—	*D. Bertolonii.*
Aa''a. . . .	10	—	*D.* id.
Bbb.	4	—	*D.* id.
Cc'c	1	—	*D. Tatula capsulis spinosis.*
Cc''c. . . .	5	—	*D. Tatula capsulis inermibus.*
Cc'''c. . . .	4	—	*D. Stramonium.*
Ddd	7	—	*D. Tatula capsulis inermibus.*

Cinquième génération (semis de 1868). — Elle a fourni :

Aa'a'a . . .	8	pieds de	*D. Stramonium.*
Aa'a''a. . .	11	—	*D. Bertolonii.*
Aa''aa . . .	5	—	*D.* id.
Bbbb. . . .	6	—	*D.* id.
Cc'cc. . . .	23	—	*D. Tatula capsulis spinosis.*
Cc''cc. . . .	4	—	*D. Tatula capsulis inermibus.*
Cc'''cc . . .	2	—	*D. Stramonium.*
Dddd. . . .	6	—	*D. Tatula capsulis inermibus.*

Sixième génération (semis de 1869). — Chacune des formes s'est maintenue la même que dans les deux générations précédentes, comme suit :

Aa'a'aa . .	11	pieds de	*D. Stramonium.*
Aa'a''aa . .	13	—	*D. Bertolonii.*
Aa'''aaa . .	3	—	*D.* id.
Bbbbb . . .	7	—	*D.* id.
Cc'ccc . . .	15	—	*D. Tatula capsulis spinosis.*
Cc''ccc . . .	2	—	*D. Tatula capsulis inermibus.*
Cc'''ccc. . .	8	—	*D. Stramonium.*
Ddddd . . .	4	—	*D. Tatula capsulis inermibus.*

Septième génération (semis de 1870).

A*a'a'aaa*. .	14	pieds de	*D. Stramonium.*
A*a'a''aaa* .	21	—	*D. Bertolonii.*
A*a''aaaa*. .	11	—	*D.* id.
B*bbbbb*. . .	17	—	*D.* id.
C*c'cccc*. . .	7	—	*D. Tatula capsulis spinosis.*
C*c''cccc*. . .	19	—	*D. Tatula capsulis inermibus.*
C*c'''cccc* . .	15	—	*D. Stramonium.*
D*ddddd* . .	25	—	*D. Tatula capsulis inermibus.*

Huitième génération (semis de 1871).

A*a'a'aaaa* .	13	pieds de	*D. Stramonium.*
A*a'a''aaaa*.	9	—	*D. Bertolonii.*
A*a''aaaaa* .	17	—	*D.* id.
B*bbbbb*. . .	4	—	*D.* id.
C*c'cccc*. . .	25	—	*D. Tatula capsulis spinosis.*
C*c''cccc*. . .	16	—	*D. Tatula capsulis inermibus.*
C*c'''cccc* . .	13	—	*D. Stramonium.*
D*dddddd*. .	6	—	*D. Tatula capsulis inermibus.*

Dans cette seconde expérience, c'est de nouveau le type mâle qui a été exclusivement reproduit à la première génération, c'est-à-dire le *D. Tatula capsulis spinosis*. Toutefois, un pied pourvu de capsules complétement épineuses sur toute leur surface, en a montré deux pourvues d'épines sur deux valves, les deux autres valves restant lisses [1] et une troi-

[1] M. Naudin (*Nouvelles archives du Muséum*, t. I, p. 49,) a observé, avant moi, un fait du même genre, dans un croisement entre le *Datura Stramonium* et le *Datura lævis*, et en a tiré la conclusion, qui se présentait si naturellement à l'esprit, qu'il y avait là un exemple des caractères appartenant aux deux parents; toutefois, ce même fait, comme on vient de le voir, peut se présenter lorsque les parents ont l'un et l'autre des fruits épineux.

sième capsule n'en est pourvue que dans l'étendue d'une seule valve ([1]). Les graines d'une de ces capsules semi-épineuses ont été semées en 1865; elles ont donné les mêmes produits que celles de la capsule normale qui a été semée en même temps. Cette modification n'est donc pas héréditaire et ne s'est pas reproduite dans la suite de l'expérience; ce n'est qu'une variété accidentelle.

A la seconde génération, nous voyons naître, des graines d'une même capsule, les quatre formes A, B, C, D, que nous considérons comme races d'une même espèce, et ce fait vient confirmer pleinement, ce nous semble, l'opinion que nous avons émise à cet égard, en nous appuyant sur un autre ordre de considérations ([2]), que ces quatre formes végétales sont des races d'une seule et même espèce. Nous les retrouvons, du reste, dans toutes les générations suivantes, bien que deux d'entre elles ne soient pas intervenues dans le croisement primitif.

C'est, comme dans l'expérience précédente, à la troisième génération que les produits varient le plus; à la quatrième, nous trouvons encore une forme qui se dédouble, mais dont les deux lignées se perpétuent intégralement sans varier pendant

([1]) Ces capsules ont été déposées au Musée d'Histoire naturelle de Nancy.

([2]) Godron, *Observations sur les races du Datura Stramonium*, dans les *Mémoires de l'Académie de Stanislas* pour 1864, p. 207.

quatre générations. D'autres se maintiennent pendant les six dernières. Enfin, toute la descendance des formes B et D s'est montrée fixe pendant sept générations successives.

Relativement à la taille des métis et à la fécondité ou à la stérilité des bifurcations inférieures, nous constatons les mêmes faits que dans l'expérience précédente.

3[e] Expérience. — ***Datura Tatula capsulis spinosis*** fécondé par le pollen du ***Datura Tatula capsulis inermibus***.

Première génération (semis de 1864). — Tous les pieds, au nombre de 10, ont produit uniformément le type maternel, le ***Datura Tatula capsulis spinosis***.

Seconde génération (semis de 1864). — Elle a produit :

A.	**16 pieds de**	*D. Tatula capsulis inermibus.*
B.	5 —	*D. Tatula capsulis spinosis.*
C.	3 —	*D. Bertolonii.*

Troisième génération (semis de 1866). — Elle a donné :

A*a*'.	**6 pieds de**	*D. Bertolonii.*
A*a*''	2 —	*D. Stramonium.*
B*b*'.	5 —	*D. Tatula capsulis spinosis.*
B*b*''	8 —	*D. Tatula capsulis inermibus.*
B*b*'''	5 —	*D. Stramonium.*
C*c*.	8 —	*D. Bertolonii.*

Quatrième génération (semis de 1867). — Elle a produit :

Aa'a	2	pieds de	*D. Bertolonii.*
Aa''a. . . .	9	—	*D.* id.
Bb'b	5	—	*D. Tatula capsulis spinosis.*
Bb''b. . . .	4	—	*D. Tatula capsulis inermibus.*
Bb'''b. . . .	12	—	*D. Stramonium.*
Cc'	5	—	*D. Bertolonii.*
Cc''	7	—	*D. Tatula capsulis inermibus.*

Cinquième génération (semis de 1868). — Elle a fourni :

Aa'aa . . .	6	pieds de	*D. Bertolonii.*
Aa''aa . . .	9	—	*D.* id.
Bb'bb. . . .	3	—	*D. Tatula capsulis spinosis.*
Bb''bb . . .	13	—	*D Tatula capsulis inermibus.*
Bb'''bb . . .	5	—	*D. Stramonium.*
Ccc'c. . . .	6	—	*D. Bertolonii.*
Ccc''c. . . .	8	—	*D. Tatula capsulis inermibus.*

Sixième génération (semis de 1869). — Elle a donné :

Aa'aaa. . .	10	pieds de	*D. Bertolonii.*
Aa''aaa. . .	5	—	*D.* id
Bb'bbb . . .	11	—	*D. Tatula capsulis spinosis.*
Bb''bbb. . .	6	—	*D. Tatula capsulis inermibus.*
Bb'''bbb. . .	15	—	*D. Stramonium.*
Ccc'cc . . .	3	—	*D. Bertolonii.*
Ccc''cc . . .	8	—	*D. Tatula capsulis inermibus.*

Septième génération (semis de 1870) :

Aa'aaaa . .	16	pieds de	*D. Bertolonii.*
Aa''aaaa. .	11	—	*D.* id.
Bb'bbbb. . .	9	—	*D. Tatula capsulis spinosis.*
Bb''bbbb . .	21	—	*D. Tatula capsulis inermibus.*
Bb'''bbbb. .	6	—	*D. Stramonium.*

Cc*c*'*ccc*. . .	13	pieds de	*D. Bertolonii.*
Cc*c*''*ccc*. . .	10	—	*D. Tatula capsulis inermibus.*

Huitième génération (semis de 1871) :

A*a*'*aaaaa*. .	13	pieds de	*D. Bertolonii.*
A*a*''*aaaaa* .	8	—	*D.* id.
B*b*'*bbbbb*. .	17	—	*D. Tatula capsulis spinosis.*
B*b*''*bbbbb*. .	7	—	*D. Tatula capsulis inermibus.*
B*b*'''*bbbbb* .	16	—	*D. Stramonium.*
C*cc*'*cccc*.. .	6	—	*D. Bertolonii.*
C*cc*''*cccc*.. .	10	—	*D. Tatula capsulis inermibus.*

Dans cette troisième expérience, c'est le type maternel qui s'est montré exclusivement à la première génération. Du reste, tous les autres faits constatés viennent confirmer ceux des deux expériences précédentes et donner une nouvelle force aux conclusions que nous en avons déduites. Cette troisième expérience nous offre, en outre, un fait nouveau et digne d'attention, c'est l'apparition de plantes d'un vert pâle, à corolle et à anthères blanches, provenant de parents présentant d'autres colorations. J'y reviendrai plus loin.

Considérations générales sur les trois expériences de cette première série. — J'ai fait, en 1863, et chaque fois sur deux fleurs, sept croisements entre les *Datura Stramonium, Bertolonii, Tatula capsulis spinosis* et *Tatula capsulis inermibus.* La fécondation artificielle n'a pas réussi sur une fleur qui est restée stérile ; mais, dans treize fleurs, le succès a été complet. Ces croisements sont les suivants :

1. *D. Bertolonii.* . . . . fécondé par le *D. Tatula caps. spin.*

2. *D. Tatula cap. spin.* fécondé par le		*D. Bertolonii.*
3. *D.* id.	—	*D. Tatula cap. inerm.*
4. *D. Tatula cap. iner,*	—	*D. Tatula caps. spin.*
5. *D. Bertolonii.*	—	*D. Tatula cap. inerm.*
6. *D. Stramonium* . . .	—	*D.* id.
7. *D.* id.	—	*D. Tatula caps. spin.*

J'ai constaté à la première génération : 1° que les produits obtenus sont tous revenus onze fois au type mâle et deux fois seulement tous au type femelle; 2° que toutes les graines semées et provenant d'une même capsule, m'ont invariablement donné la même forme, exclusivement le type mâle ou exclusivement le type femelle, et jamais de forme intermédiaire, ni à la première génération, ni dans les générations suivantes.

On pourrait m'objecter que M. Naudin (¹), qui a fécondé le *Datura Stramonium* par le pollen du *Datura Tatula* et a fait aussi le croisement inverse, a obtenu des résultats qui diffèrent très-notablement de ceux que j'ai signalés. Je ferai remarquer tout d'abord que les métis résultant de la fécondation des quatre races du *Datura Tatula* les unes par les autres, ont toujours reproduit l'un des parents à la première génération dans les treize croisements que j'ai opérés entre elles avec succès, et que ceux dont j'ai suivi la descendance pendant huit générations successives, ne m'ont jamais donné, comme dans l'expérience de M. Naudin, des formes

(¹) Naudin, *Nouvelles archives du Muséum*, t. I, p. 42.

intermédiaires aux parents; que, dès lors, les caractères qui distinguent ces métis des véritables hybrides, constituent un fait général parfaitement établi par mes expériences. D'une autre part, il est absolument impossible d'admettre qu'un observateur aussi éminent que M. Naudin ait pu voir ce qui n'existait pas. Mais je me demande si l'un des parents, qui est intervenu dans le croisement opéré par lui, était réellement le *Datura Tatula*, forme souvent confondue, dans les jardins botaniques, avec une plante qui lui ressemble quelque peu, mais qui en est spécifiquement distincte; je veux parler du *Datura præcox*, dont je donne la description détaillée dans l'appendice de ce travail, et que j'ai reçu de différents jardins sous le faux nom de *Datura Tatula*, de *Datura quercifolia*, et plusieurs fois du jardin de Berlin sous celui de *Datura muricata*, dénomination que je crois inexacte [1]. Je suis d'autant plus porté à admettre comme probable que, dans l'expérience de M. Naudin, cette confusion d'espèces s'est réellement produite, que ce savant botaniste dit, dans la courte description qu'il donne de la plante employée par lui : « Tige de même taille que dans le *Datura Stramonium* », ce qui est vrai pour le *Datura præcox*, mais non pour le *Datura*

[1] J'ai discuté cette question et exposé les raisons qui m'ont conduit à considérer cette plante comme nouvelle, dans une note qu'on trouvera plus loin, à la suite de la description du *Datura præcox*.

Tatula; celui-ci est plus grand et plus robuste [1], et c'est même l'une des raisons qui me font considérer cette forme comme devant être le type de l'espèce à laquelle elle appartient. D'une autre part, M. Naudin attribue à sa plante des « tiges et rameaux d'un pourpre obscur », et n'ajoute pas que ces organes sont, en outre, parsemés d'une ponctuation blanche très-apparente, déjà signalée par Linné [2] comme un des caractères du *Datura Tatula*, et qui n'existe pas dans le *Datura præcox*.

Enfin, Koelreuter [3] a fait précisément, comme M. Naudin, la double fécondation du *Datura Stramonium* par le pollen du *Datura Tatula*, et du *Datura Tatula* par le pollen du *Datura Stramonium*. Or, il affirme que les produits de première génération, résultant de ces deux opérations, ont été parfaitement semblables entre eux et très-féconds; que les fleurs étaient d'un blanc violet; que le tube de la corolle montrait (intérieurement) cinq lignes violettes, caractère que ne signale pas M. Naudin et qui n'existe pas dans le *Datura præcox*, mais qui est propre au *Datura Tatula*. C'est donc bien ce dernier que Koelreuter a employé et qui s'est reproduit dans son expérience. Il ajoute qu'il ne

(1) Linné (*Species plantarum*, éd. 3, p. 256) dit déjà du *Datura Tatula : similis D. Stramonio, sed duplo major.*

(2) *Linnæi Species plantarum*, ed. 3, in-12, p. 250.

(3) Koelreuter, *Zweyte Fortsetzung*, etc., Leipzig, 1764, in-12, p. 125.

s'est montré aucune trace de la pomme épineuse verte avec fleurs entièrement blanches. J'en ai conclu que tous les produits appartenaient au *Datura Tatula*, comme je l'ai constaté dans l'expérience qui m'est propre. Il admet, comme conclusion de ces faits, que les *Datura Stramonium* et *Tatula* sont deux variétés d'une même espèce et non deux espèces différentes. Je suis donc, sur tous les points, d'accord avec Koelreuter (1).

Je n'ai continué, faute d'un terrain suffisamment étendu, à suivre jusqu'en 1871, c'est-à-dire pen-

(1) J'ai prévenu de ces faits M. Naudin et je lui ai envoyé des graines des *Datura Tatula*, *Stramonium* et *præcox* que j'ai employés dans mes expériences, et il les a semées cette année. En 1872, j'ai fécondé deux fleurs de *Datura Tatula* par le pollen du *Datura Stramonium* et deux fleurs de *Datura Stramonium* par le pollen du *Datura Tatula*, pour vérifier le résultat de mes expériences de 1863. J'ai obtenu de ces opérations exclusivement du *Datura Tatula* au nombre de 53 pieds, que j'ai actuellement (28 juillet 1873) sous mes yeux. Ils sont généralement d'une taille un peu plus élevée que dans le type non croisé, mais pas autant que dans mes premières expériences de 1863, ce que j'attribue à ce que, dans la seconde partie du mois de mai et dans la première partie du mois de juin, le temps a été pluvieux et un peu froid en Lorraine. Cependant la plupart des échantillons étaient dépourvus de capsule à leur première et quelques-uns à leurs secondes bifurcations. Mais un petit groupe, exposé un peu à l'ombre, et de taille moins élevée que ne l'est ordinairement le *Datura Tatula*, a montré des capsules à toutes les bifurcations, du reste très-peu nombreuses. J'indiquerai plus loin les causes qui me semblent produire l'avortement des ovaires ou leur absence aux bifurcations inférieures.

dant huit générations, que trois de ces expériences, celles dont j'ai indiqué plus haut toute la descendance.

La taille des produits de première génération a été généralement plus élevée que celle des parents; toutefois les pieds les plus grands n'ont pas dépassé de beaucoup $1^m,20$. Les boutons des fleurs de la première bifurcation, quelquefois de la seconde et très-rarement de la troisième, ont fait défaut, ou bien n'ont pas noué leur ovaire et sont tombés. Mais dans les échantillons moins élevés et dont la taille a peut-être été diminuée par leur rapprochement, la première bifurcation a pu fournir une capsule fertile.

Le métissage dans les *Datura*, et nous verrons qu'il en est de même de l'hybridité, augmente donc la taille des produits, et détermine le plus souvent la stérilité des bifurcations inférieures. Mais ce dernier phénomène paraît être intimement lié à la taille et lui est généralement proportionnel, même lorsqu'il n'y a pas eu de croisement. En voici la preuve : deux pieds de *Datura Stramonium*, que j'ai observés à l'automne 1872, près de Tomblaine, dans un champ sur le bord d'un dépôt considérable de fumier, dépassaient $1^m,25$, et leurs trois ou quatre bifurcations inférieures étaient dépourvues de capsule.

Dans la seconde génération, la taille s'est assez bien soutenue ; mais dès la troisième elle a dimi-

nué, puis, à la suivante, elle est revenue à celle des parents, et la fertilité a été complète à toutes les bifurcations.

Mais, ce qu'il y a surtout de remarquable dans ces expériences, c'est l'apparition de formes distinctes et bien caractérisées qui n'ont pas figuré dans le croisement. Ma troisième expérience présente un fait qui ajoute à l'étonnement. Dans le croisement des *Datura Tatula capsulis inermibus* et *Datura Tatula capsulis spinosis*, tous deux à tige et à nervures des feuilles brunes, à corolle et à anthères violettes, non-seulement ces deux formes se sont reproduites à la seconde génération, mais ont fourni, en outre, plusieurs pieds de *Datura Bertolonii*, à tige et à feuilles d'un vert pâle, à corolle et à anthères blanches. A la troisième génération, une autre forme pâle, le *Datura Stramonium*, se montre à son tour, et toutes les deux se maintiennent dans les générations suivantes.

Ce résultat curieux m'a conduit à rechercher ce qui adviendrait du croisement de deux formes pâles l'une par l'autre, et si, de cette union, naîtraient des formes colorées. En 1865, en dehors de mes expériences déjà décrites, j'ai dans ce but fécondé le *Datura Stramonium* par le pollen du *Datura Bertolonii*, et j'ai obtenu exclusivement des pieds de cette dernière forme à la première génération. Mais, à la seconde, il s'est produit 10 pieds de *Datura Stramonium*, 3 pieds de *Datura Bertolonii* et 4 pieds

de *Datura Tatula capsulis inermibus*. On se demande d'où vient la coloration brune et finement ponctuée de blanc des tiges de cette dernière forme et la couleur violette de ses corolles et de ses anthères ?

Ces deux faits indiquent, tout au moins, un lien très-étroit de parenté entre les quatre formes de *Datura* dont il a été jusqu'ici question. On n'a constaté, dans aucun genre naturel, que deux espèces légitimes, fécondées l'une par l'autre, aient jamais produit dans leur postérité une troisième et, qui plus est, une quatrième espèce déjà connues et qui n'étaient, ni l'une ni l'autre, intervenues dans le croisement.

D'une autre part, l'origine de l'une de ces formes de *Datura* nous est connue, je veux parler du *Datura Tatula capsulis inermibus*. Il s'est produit, pour ainsi dire sous mes yeux, en 1860, dans un semis de *Datura Tatula capsulis spinosis*, et il s'est maintenu intégralement jusqu'aujourd'hui dans les jardins botaniques de Bordeaux et de Nancy [1]. Son origine a été spontanée ; il n'a pu, à cet égard, y avoir d'erreur. Je n'avais pas encore opéré de fécondation artificielle entre espèces ou races du genre *Datura* et le *Datura Tatula capsulis spinosis*, qui lui a donné naissance, provenait de graines recueil-

[1] Il faut consulter pour les détails mes *Observations sur les races du Datura Stramonium* dans les *Mémoires de l'Académie de Stanislas* pour 1864, p. 210.

lies par moi sur cette espèce conservée depuis plusieurs années au jardin de Nancy. Cette forme nouvelle constitue donc une véritable race, procédant d'une monstruosité devenue héréditaire. Mais, comme nous le constatons dans les trois expériences de croisements dont nous rendons compte, elle s'est produite aussi dans chacune d'elles, à la suite d'hybridation artificielle, et s'est aussi conservée dans les générations suivantes.

Ces faits démontrent, ce me semble, que les *Datura Stramonium*, *Bertolonii*, *Tatula capsulis spinosis*, *Tatula capsulis inermibus*, sont des races bien fixées d'un même type spécifique ; l'époque de la floraison, qui est la même pour toutes, vient encore à l'appui de cette opinion. Parmi ces quatre races, deux ont la tige d'un brun-violet et finement ponctuée de blanc, et leurs corolles sont violettes ; les deux autres ont les tiges vertes et les corolles blanches. Deux aussi ont les capsules épineuses et les deux autres les ont lisses. Il y a donc ici, dans ces races, un double exemple de parallélisme dans les caractères qui les distinguent ([1]). Nous en trouverons encore d'analogues dans les expériences de la

([1]) Dans notre Flore de France (t. III, p. 558-593), j'ai signalé les *Serrafalus* (*Bromus*) *secalinus*, *commutatus*, *hordeaceus*, *mollis*, *patulus*, *squarrosus*, *macrostachys*, comme présentant des variétés parallèles à épillets glabres et à épillets velus. Dans les *Nardurus tenellus* et *Lachenalii* (*Ibid.* t. III, p. 616), nous avons aussi indiqué l'existence de variétés, dont plusieurs auteurs ont fait des espèces, et dont les unes ont les fleurs

seconde série, dont nous indiquerons plus loin les résultats. Mais quel est, parmi ces quatre formes, le type primitif? Je croirais volontiers que le *Datura Tatula* ordinaire doit être considéré comme tel : il est plus vigoureux et de taille plus élevée que les *Datura Stramonium* et *Bertolonii* qui semblent atteints d'une sorte de chlorose héréditaire ; de plus, il est parfaitement démontré par l'observation que, dans les plantes dont la couleur des corolles varie, ce sont généralement les individus à fleurs colorées qui sont les types, et les individus à fleurs blanches qui constituent les variétés et les races ; j'ajouterai enfin que, dans mes expériences, le *Datura Tatula capsulis spinosis* s'est reproduit bien plus fréquemment que les trois autres races.

Les hybrides de races ou *métis*, du moins dans le genre *Datura*, ne se comportent pas comme les hybrides d'espèces légitimes. Chez ces métis, tous les pieds de la première génération présentent unifor-

aristées et les autres les ont mutiques. M. Duval-Jouve a fixé d'une manière plus spéciale encore l'attention sur des variations parallèles nombreuses et établies sur des caractères fournis par des organes différents, dans les genres *Aira*, *Agrostis*, *Festuca* et *Bromus*, *Juncus* et *Luzula*, *Cyperus*, *Scirpus* et *Heleocharis* (*Bull. Soc. bot. de France*, t. XII, p. 196-211). Mais on ne s'est pas assuré si ces modifications, parallèles dans les espèces d'un même genre, sont héréditaires et caractérisent des races. Nous avons résolu cette question, en ce qui concerne le double parallélisme des quatre races de *Datura*, objets de nos expériences.

mément les caractères du type paternel ou plus rarement du type maternel, et, dans les générations suivantes, on voit s'y mêler les deux types qui ne sont pas intervenus dans le croisement. Les hybrides d'espèces de *Datura*, comme nous le verrons, donnent aussi des pieds tous identiques à la première génération, comme c'est la règle parmi tous les hybrides, mais ces productions adultérines offrent, dans chaque expérience, un mélange des caractères, des types paternel et maternel, et leur postérité ne donne jamais naissance qu'à des formes intermédiaires, ou à des retours complets aux types des ascendants primitifs.

Dans le genre *Datura*, l'hybridation permet donc de distinguer ce qui est une race de ce qui est une espèce, ce qui constitue un métis de ce qui forme un véritable hybride.

Enfin, si les *Datura Stramonium* et *Tatula* sont des races d'une même espèce, ils ne peuvent pas être, comme on l'a dit, originaires, le premier de l'ancien monde et le second du nouveau continent, à moins qu'il ne soit démontré qu'il y a eu, à l'origine de la période géologique actuelle, une communication directe entre les deux continents, ce qui n'est pas impossible (1).

(1) Sur ce point on peut consulter : Bory de Saint-Vincent, *Essai sur les Iles Fortunées et l'antique Atlantide*. Paris, an XI, in-4°, chap. 6 et 7 ; Godron, *L'Atlantide et le Sahara*, dans les *Mémoires de l'Académie de Stanislas* pour 1867, p. 161-194 ;

DEUXIÈME SÉRIE.

Hybrides entre espèces distinctes de DATURA.

1[re] Expérience. — *Datura lævis L. fil.* (*non Bert.*) fécondé par le pollen du *Datura præcox Nob.* (*D. quercifolia Godr. olim, non Humb. et Bonpl.*) (¹).

Première génération (semis de 1865). — Tous les pieds, au nombre de 6, ont présenté, dans le cours de leur végétation, des caractères identiques. La tige est très-fistuleuse, comme dans le type maternel; elle est lavée de brun, comme dans le type paternel. Les feuilles, par leur forme, rappellent celles du *D. præcox*, mais elles sont un peu plus grandes; elles ont leur pétiole et leurs nervures lavés de brun, et leur limbe offre, tant qu'elles sont jeunes, à leur base et à leur face supérieure, une tache d'un vert noirâtre. La floraison est aussi tardive que dans le *D. lævis;* la corolle est assez grande, légèrement lavée de violet, ainsi que les anthères; les capsules sont épineuses.

P. Gaffarel, *Études sur les rapports de l'Amérique et de l'ancien continent avant Christophe Colomb;* Paris, 1869, in-8°.

(¹) Voir l'Appendice de ce Mémoire, où je donne la description du *Datura præcox*, en indiquant les caractères qui séparent cette espèce du *D. quercifolia* vrai, et du *D. Tatula*, avec lesquels il a été confondu.

Seconde génération (semis de 1866). — Elle a donné :

A . . . . 32 pieds de *D. præcox capsulis spinosis = typus!* [1] (limbe des feuilles noir à la base; tige pleine; floraison précoce).

B . . . . 10 pieds de *D. præcox capsulis spinosis* (limbe des feuilles jaune verdâtre à la base comme dans le *D. lævis*; tige pleine; floraison précoce).

C. . . . . 3 pieds de *D. præcox capsulis inermibus* (limbe des feuilles noir à la base; tige un peu fistuleuse; floraison précoce).

D . . . . 2 pieds de *D. lævis capsulis spinosis* (limbe des feuilles vert jaunâtre à la base; tige fistuleuse; floraison tardive).

E. . . . . 7 pieds de *D. lævis capsulis inermibus = typus!* (limbe des feuilles vert jaunâtre à la base; tige très-fistuleuse; floraison tardive).

Troisième génération (semis de 1867). — Elle a produit :

A*a*. . . . 13 pieds de *D. præcox capsulis spinosis = typus!* (limbe des feuilles noir à la base; tige pleine; floraison précoce).

B*b'*. . . . 43 pieds de *D. præcox capsulis spinosis* (limbe des feuilles jaune verdâtre à la base; tige pleine; floraison précoce).

(1) Je comprends, sous le nom du type paternel ou du type maternel : 1° le retour complet à l'un de ces deux types; 2° les pieds qui se rapprochent beaucoup plus de l'un que de l'autre et peuvent y être rattachés comme variété. Lorsque les caractères des hybrides sont intermédiaires à ceux des parents, je me contente d'indiquer ces caractères mixtes; nous en verrons des exemples dans les 4e et 5e expériences.

Bb''. . . . 4 pieds *D. præcox capsulis inermibus* (limbe des feuilles d'un vert jaunâtre à la base; tige pleine; floraison précoce).

Cc'. . . . 15 pieds de *D. præcox capsulis inermibus* (limbe des feuilles noir à la base; tige fistuleuse; floraison précoce).

Cc''. . . . 3 pieds de *D. lævis capsulis inermibus = typus !* (limbe des feuilles d'un vert jaunâtre à la base; fistuleuse; floraison tardive).

Dd'. . . . 2 pieds de *D. lævis capsulis spinosis* (limbe des feuilles d'un vert jaunâtre à la base; tige très-tige fistuleuse; floraison tardive).

Dd'' . . . 3 pieds de *D. lævis capsulis inermibus = typus!* (limbe des feuilles d'un vert jaunâtre à la base; tige fistuleuse; floraison tardive).

Ee. . . . 6 pieds de *D. lævis capsulis inermibus = typus!* (limbe des feuilles d'un vert jaunâtre à la base; tige fistuleuse; floraison tardive).

Quatrième génération (semis de 1868). — Il en est résulté :

Aaa'. . . 10 pieds de *D. præcox capsulis spinosis = typus!* (limbe des feuilles noir à la base; tige pleine, *brune-violette au-dessous des cotylédons* (1), floraison précoce).

Aaa''. . . 8 pieds de *D. lævis capsulis spinosis* (limbe des feuilles vert jaunâtre à la base; tige pleine, verte au-dessous des cotylédons; floraison tardive).

Bb'b . . . 8 pieds de *D. præcox capsulis spinosis* (limbe des feuilles d'un vert jaunâtre à la base; tige

(1) C'est en 1868 que, pour la première fois, j'ai fait attention à ce caractère qui appartient au type paternel et qui chez lui est constant; cette même coloration brune-violette n'est pas moins constante à la face inférieure des cotylédons.

pleine, brune-violette au-dessous des cotylédons; floraison précoce).

Bb''b. . . 14 pieds de *D. præcox capsulis inermibus* (limbe des feuilles d'un vert jaunâtre à la base; tige pleine, brune-violette au-dessous des cotylédons; floraison précoce).

Cc'c . . . 2 pieds de *D. præcox capsulis inermibus* (limbe des feuilles noir à la base; tige pleine, brune-violette au-dessous des cotylédons; floraison précoce).

Cc''c. . . 30 pieds de *D. lævis capsulis inermibus = typus!* (limbe des feuilles d'un vert jaunâtre à la base; tige très-fistuleuse, verte au-dessous des cotylédons; floraison tardive).

Dd'd. . . 23 pieds de *D. lævis capsulis spinosis* (limbe des feuilles d'un vert jaunâtre à la base; tige très-fistuleuse, verte au-dessous des cotylédons; floraison tardive).

Dd''d. . . 20 pieds de *D. lævis capsulis inermibus = typus!* (limbe des feuilles d'un vert jaunâtre à la base; tige fistuleuse, verte au-dessous des cotylédons; floraison tardive).

Eee. . . . 24 pieds de *D. lævis capsulis inermibus = typus!* (limbe des feuilles d'un vert jaunâtre à la base; tige fistuleuse, verte au-dessous des cotylédons; floraison tardive).

Cinquième génération (semis de 1869). — Les résultats sont les suivants:

Aaa'a . . 20 pieds de *D. præcox capsulis spinosis = typus!* (limbe des feuilles noir à la base; tige pleine, brune-violette au-dessous des cotylédons; floraison précoce.)

Aaa''a. . 34 pieds de *D. lævis capsulis spinosis* (limbe des feuilles vert jaunâtre à la base; tige pleine, verte au-dessous des cotylédons; floraison précoce).

Bb'bb. . . 3 pieds de *D. præcox capsulis spinosis* (limbe des feuilles d'un vert jaunâtre à la base; tige pleine, brune-violette sous les cotylédons; floraison précoce).

Bb''bb . . 18 pieds de *D. præcox capsulis inermibus* (limbe des feuilles d'un vert jaunâtre à la base; tige pleine, brune-violette sous les cotylédons; floraison précoce).

Cc'cc. . . 25 pieds de *D. præcox capsulis inermibus* (limbe des feuilles noir à la base; tige pleine; brune-violette sous les cotylédons; floraison précoce).

Cc''cc. . . 11 pieds de *D. lævis capsulis inermibus = typus!* (limbe des feuilles d'un vert jaunâtre à la base; tige fistuleuse, verte au-dessous des cotylédons; floraison tardive).

Dd'dd . . 33 pieds de *D. lævis capsulis spinosis* (limbe des feuilles vert jaunâtre à la base; tige fistuleuse, verte sous les cotylédons; floraison un peu tardive).

Dd''dd. . 19 pieds de *D. lævis capsulis inermibus = typus!* (limbe des feuilles vert jaunâtre à la base; tige fistuleuse, verte au-dessous des cotylédons; floraison tardive).

Eeee. . . 0 pied. Ce semis a péri.

Sixième génération (semis de 1870). — Elle a produit :

Aaa'aa. . 15 pieds de *D. præcox capsulis spinosis = typus!* (limbe des feuilles noir à la base; tige pleine, brune-violette au-dessous des cotylédons; floraison précoce).

Aaa''aa. . 25 pieds de *D. lævis capsulis spinosis* (limbe des feuilles vert jaunâtre à la base; tige pleine, verte au-dessous des cotylédons; floraison tardive).

Bb'bbb. . 12 pieds de *D. præcox capsulis spinosis* (limbe des feuilles d'un vert jaunâtre à la base; tige pleine, brune-violette au-dessous des cotylédons; floraison précoce).

Bb''bbb. . 24 pieds de *D. præcox capsulis inermibus* (limbe des feuilles vert jaunâtre à la base; tige pleine, brune-violette au-dessous des cotylédons; floraison précoce).

Cc'ccc . . 17 pieds de *D. præcox capsulis inermibus* (limbe des feuilles noir à la base; tige pleine, brune-violette au-dessous des cotylédons; floraison précoce).

Cc''ccc. . 55 pieds de *D. lævis capsulis inermibus = typus!* (limbe des feuilles d'un vert jaunâtre à la base; tige fistuleuse, verte au-dessous des cotylédons; floraison tardive).

Dd'ddd. . 52 pieds de *D. lævis capsulis spinosis* (limbe des feuilles d'un vert jaunâtre à la base; tige fistuleuse, verte au-dessous des cotylédons; floraison un peu tardive).

Dd''ddd . 41 pieds de *D. lævis capsulis inermibus = typus!* (limbe des feuilles d'un vert jaunâtre à la base; tige fistuleuse, verte au-dessous des cotylédons; floraison tardive).

Septième génération (semis de 1871). — Elle a donné :

Aaa'aaa. 16 pieds de *D. præcox capsulis spinosis = typus!* (limbe des feuilles noir à la base; tige pleine, brune-violette au-dessous des cotylédons; floraison précoce).

Aaa''aaa. 6 pieds de *D. lævis capsulis spinosis* (limbe des feuilles vert jaunâtre à la base; tige pleine, verte au-dessous des cotylédons; floraison tardive).

Bb'bbbb . 7 pieds de *D. præcox capsulis spinosis* (limbe

des feuilles d'un vert jaunâtre à la base; tige pleine, brune-violette au-dessous des cotylédons; floraison précoce).

Bb''bbbb. 25 pieds de *D. præcox capsulis inermibus* (limbe des feuilles d'un vert jaunâtre à la base; tige pleine, brune-violette au-dessous des cotylédons; floraison précoce).

Cc'cccc. . 18 pieds de *D. præcox capsulis inermibus* (limbe des feuilles noir à la base; tige pleine, brune-violette au-dessous des cotylédons; floraison précoce).

Cc''cccc. . 20 pieds de *D. lævis capsulis inermibus = typus!* (limbe des feuilles d'un vert jaunâtre à la base; tige fistuleuse, verte au-dessous des cotylédons; floraison tardive).

Dd'dddd. 31 pieds de *D. lævis capsulis spinosis* (limbe des feuilles d'un vert jaunâtre à la base; tige fistuleuse, verte au-dessous des cotylédons; floraison tardive).

Dd''dddd. 10 pieds de *D. lævis capsulis inermibus = typus!* (limbe des feuilles d'un vert jaunâtre à la base; tige fistuleuse, verte au-dessous des cotylédons; floraison tardive).

Cette expérience est extrêmement curieuse par ses résultats.

A la première génération, tous les pieds sont semblables et présentent, en outre, un mélange identique des caractères des deux parents; ceux du type paternel sont, toutefois, plus saillants.

A la seconde génération, au contraire, nos hybrides sont très-dissemblables entre eux. L'une des formes, représentée par 32 pieds, est un retour complet au type paternel, le *Datura præcox*. Une

seconde forme, qui compte 10 pieds, est aussi du *Datura præcox*, mais il a perdu la tache noire de la base du limbe de ses feuilles qui est devenue d'un vert jaunâtre, coloration qui s'est conservée dans toute sa descendance. Sept autres pieds sont revenus au *Datura lævis* franc. Deux pieds enfin sont aussi du *Datura lævis*, mais les capsules, au lieu d'être parfaitement lisses, sont devenues épineuses, comme dans le *Datura præcox;* mais ce serait là le seul caractère qu'elle conserverait de son origine paternelle. D'une autre part, cette forme semble être au *Datura lævis* ce que le *Datura Stramonium* est au *Datura Bertolonii*. Or, ce dernier n'étant qu'une race, on peut se demander si la forme à capsules épineuses du *Datura lævis* ne serait pas son type primitif reproduit par croisement dans cette expérience, tandis que la forme ordinaire à fruits lisses n'en serait qu'une race. C'est en Abyssinie, d'où cette dernière nous est venue, qu'il faudrait rechercher le type à fruits épineux, si toutefois la supposition que nous hasardons mérite de fixer l'attention. Cette forme s'est montrée de nouveau à la quatrième génération et a fait souche dans les deux cas.

A la troisième génération, de nouveaux retours aux parents se manifestent.

A la quatrième génération, chacune des formes, moins une, descend directement et sans modifications de plantes semblables de la troisième et

même de la seconde génération. Parmi elles sont des retours aux types primitifs; les autres restent intermédiaires, tendent à se fixer et à constituer des races, telles que le *Datura lævis capsulis spinosis* et le *Datura præcox capsulis inermibus*. Celui-ci présente même deux variétés, l'une à limbe des feuilles maculé de noir à la base, comme dans le type paternel, l'autre d'un vert jaunâtre à la base du même organe, comme dans la souche maternelle, et ces variétés se maintiennent parfaitement fixes dans la cinquième, la sixième et la septième génération, pendant lesquelles il n'y a plus eu de modifications de formes.

La taille des hybrides de première génération a dépassé celle des parents, quelquefois de beaucoup, mais toujours d'une manière notable. Le plus grand pied mesurait $1^{m},85$, et ses branches principales se sont largement étalées et ont fourni de nombreuses bifurcations dont les rameaux se sont montrés d'autant plus inégaux qu'ils étaient placés plus haut.

La proportion des fleurs qui ont manqué aux bifurcations inférieures ou qui n'ont pas noué leur fruit, a été considérable. Le grand pied dont j'ai parlé, sur 122 bifurcations, n'a produit que 19 capsules, les inférieures disséminées irrégulièrement aux bifurcations moyennes, puis les autres rapprochées vers le sommet des rameaux. Un autre pied n'a noué aucune de ses fleurs, et ce pied mesurait plus d'un mètre; c'est le seul exemple de ce genre

que j'aie observé. Les quatre derniers pieds n'ont fourni de capsules qu'aux bifurcations supérieures.

A la seconde génération, la taille s'abaisse sensiblement; aucun pied n'a dépassé 1 mètre. Les bifurcations sont moins nombreuses; les inférieures, dépourvues de capsule, sont au nombre de 2 ou 3 sur les pieds les plus élevés; mais souvent, sur les petits pieds restés tels parce qu'ils ont été rapprochés les uns des autres, la première bifurcation présente une capsule. Sur 54 pieds conservés des divers produits de la seconde génération, les bifurcations pourvues de capsule sont aux bifurcations qui en manquent dans le rapport de 123 à 70. La fécondité s'est donc accrue à mesure que la taille a diminué.

A la troisième génération et aux générations suivantes, la moyenne de la taille ne dépasse pas celle des premiers ancêtres; les bifurcations stériles deviennent rares ou disparaissent, si ce n'est cependant aux formes qui se rapportent au *Datura lævis;* mais ce type, bien que constituant une espèce légitime, montre toujours ses premières bifurcations stériles; c'est même là un de ses caractères distinctifs.

2e Expérience. — *Datura Tatula capsulis spinosis* fécondé par le pollen du *Datura lævis L. fil.* (*non Bert.*).

Première génération (semis de 1865). — Tous les

pieds, au nombre de 10, sont semblables. La tige est fistuleuse, mais un peu moins largement que dans le ***Datura lævis;*** elle est lavée de brun ponctué de blanc, comme dans le type maternel. Les feuilles sont analogues à celles du ***Datura Tatula;*** le pétiole est teinté de brun, et cette coloration se montre jusqu'à la base des nervures principales; le limbe présente à la base de sa face supérieure une tache d'un vert jaunâtre, comme chez les ascendants. La floraison est très-tardive, comme dans le ***Datura lævis.*** La corolle est presque blanche, mais pourvue intérieurement de trois lignes violettes, longitudinales rapprochées sous chacun des segments. Les anthères sont légèrement violettes. Les capsules sont ovoïdes, hérissées d'épines semblables à celles du ***Datura Tatula.***

Seconde génération (semis de 1866). — Elle a donné :

A . . . . 5 pieds de *D. Stramonium?* ou *D. lævis capsulis spinosis?* (tige médiocrement fistuleuse dans les grands individus; floraison tardive).

B . . . . 3 pieds de *D. Stramonium* = *typus!* (tige pleine; floraison précoce).

C. . . . . 7 pieds de *D. Tatula capsulis inermibus* (tige fistuleuse; floraison tardive).

D . . . . 4 pieds de *D. Tatula capsulis spinosis* (tige fistuleuse; floraison tardive).

E. . . . . 1 pied de *D. Bertolonii* = *typus!* (tige pleine; floraison précoce).

Troisième génération (semis de 1867). — Elle a produit :

Aa'. . . . 3 pieds de *D. lævis capsulis spinosis* (tige très-fistuleuse; floraison tardive).

Aa'' . . . 7 pieds de *D. lævis capsulis inermibus = typus!* (tige très-fistuleuse; floraison tardive; fertilité normale).

Bb. . . . 24 pieds de *D. Stramonium = typus!* (tige pleine; floraison précoce).

Cc'. . . . 30 pieds de *D. Tatula capsulis inermibus* (tige fistuleuse; floraison précoce; très-fertile).

Cc''. . . . 3 pieds de *D. lævis capsulis inermibus = typus!* (tige fistuleuse; floraison tardive).

Dd_* . . . 35 pieds de *D. Tatula capsulis spinosis* (tige fistuleuse; floraison tardive).

Ee. . . . 6 pieds de *D. Bertolonii = typus!* (tige pleine; floraison précoce).

Quatrième génération (semis de 1868). — Il en est résulté :

Aa'a. . . 10 pieds de *D. lævis capsulis spinosis* (tige très-fistuleuse; floraison tardive).

$Aa''a'_*$. . 19 pieds de *D. lævis capsulis inermibus = typus!* (tige très-fistuleuse; floraison tardive).

Aa''a'' . . 6 pieds de *D. lævis capsulis inermibus* (tige fistuleuse; floraison tardive; longs pédoncules).

Bbb. . . . 45 pieds de *D. Stramonium = typus!* (tige pleine; floraison précoce).

Cc'c . . . 35 pieds de *D. Tatula capsulis inermibus* (tige pleine; floraison tardive).

$Cc''c_*$ . . 15 pieds de *D. lævis capsulis inermibus = typus!* (tige fistuleuse; floraison tardive).

Ddd . . . 63 pieds de *D. Tatula capsulis spinosis* (tige pleine; floraison tardive).

Eee. . . . 10 pieds de *D. Bertolonii* = *typus!* (tige pleine; floraison précoce).

Cinquième génération (semis de 1869). — Elle a fourni les résultats suivants :

Aa'aa . . 22 pieds de *D. lævis capsulis spinosis* (tige très-fistuleuse ; floraison tardive).

Aa''a'a. . 26 pieds de *D. lævis capsulis inermibus* = *typus!* (tige fistuleuse; floraison tardive).

Aa''a''a. . 23 pieds de *D. lævis capsulis inermibus* (tige fistuleuse; floraison tardive; longs pédoncules).

Bbbb. . . 10 pieds de *D. Stramonium* = *typus!* (tige pleine; floraison précoce).

Cc'cc. . . 16 pieds de *D. Tatula capsulis inermibus* (tige pleine; floraison tardive).

Cc''cc. . . 18 pieds de *D. lævis capsulis inermibus* = *typus!* (tige fistuleuse; floraison tardive).

Dddd . . 28 pieds de *D. Tatula capsulis spinosis* (tige pleine; floraison tardive).

Eeee . . . 6 pieds de *D. Bertolonii* = *typus!* (tige pleine; floraison précoce).

Sixième génération (semis de 1870). — Elle a donné :

Aa'aaa. . 22 pieds de *D. lævis capsulis spinosis* (tige très-fistuleuse; floraison tardive).

Aa''a'aa. 54 pieds de *D. lævis capsulis inermibus* = *typus!* (tige fistuleuse; floraison tardive).

Aa''a''aa. 58 pieds de *D. lævis capsulis inermibus* (tige fistuleuse; floraison tardive; longs pédoncules).

Bbbbb . . 13 pieds de *D. Stramonium* = *typus!* (tige pleine; floraison précoce).

Cc'ccc . . 25 pieds de *D. Tatula capsulis inermibus* (tige pleine; floraison tardive).

Cc''ccc . . 42 pieds de *D. lævis capsulis inermibus* = *typus!* (tige fistuleuse; floraison tardive).

Ddddd. . 15 pieds de *D. Tatula capsulis spinosis* (tige pleine; floraison tardive).

Eeeee. . . 9 pieds de *D. Bertolonii* = *typus!* (tige pleine; floraison précoce).

Septième génération (semis de 1871). — Elle a fourni :

Aa'aaaa. 31 pieds de *D. lævis capsulis spinosis* (tige très-fistuleuse; floraison tardive).

Aa''a'aaa. 14 pieds de *D. lævis capsulis inermibus* = *typus!* (tige fistuleuse; floraison tardive).

Aa''a''aaa 22 pieds de *D. lævis capsulis inermibus* (tige fistuleuse; floraison tardive; longs pédoncules).

Bbbbbb. . 16 pieds de *D. Stramonium* = *typus!* (tige pleine; floraison précoce).

Cc'cccc. . 25 pieds de *D. Tatula capsulis inermibus* (tige pleine; floraison tardive).

Cc''cccc. . 8 pieds de *D. lævis capsulis inermibus* = *typus!* (tige fistuleuse; floraison très-tardive).

Dddddd . 6 pieds de *D. Tatula capsulis spinosis* (tige pleine; floraison tardive).

Eeeeee. . 10 pieds de *D. Bertolonii* = *typus!* (tige pleine; floraison précoce).

Tous les pieds de la première génération sont semblables et offrent un mélange bien tranché des caractères des deux parents. Malgré l'uniformité des produits, j'ai observé sur plusieurs pieds, généra-

lement pourvus de capsules fortement épineuses, çà et là une capsule isolée à épines grêles et courtes. Des graines de l'une d'elles ont été semées à part, en 1866, et la modification ne s'est pas maintenue; elle n'était donc qu'accidentelle.

Je considère le *Datura lævis L. fil.* comme une véritable espèce distincte du *Datura Bertolonii Parl.* Non-seulement il se distingue de ce dernier par sa tige fistuleuse, sa floraison bien plus tardive, sa taille plus élevée, les branches de ses bifurcations plus inégales et moins étalées, enfin par ses bifurcations inférieures toujours stériles, mais ce n'est pas tout : ces deux plantes donnent des résultats différents lorsqu'on les croise avec le *Datura Tatula capsulis spinosis*. Lorsque c'est le *Datura lævis* qui intervient comme espèce fécondante, les produits hybrides de première génération, comme le constate notre présente expérience, sont, non-seulement uniformes, mais de plus sont par leurs caractères intermédiaires aux deux parents, et il en est de même lorsque le rôle des mêmes parents est interverti dans la fécondation, comme nous le verrons dans notre troisième expérience. Il en est tout autrement lorsque le *Datura Bertolonii* féconde le *Datura Tatula capsulis spinosis*, ou réciproquement : tous les pieds de la première génération reproduisent uniformément le type paternel. Ce double croisement a été opéré par moi, en 1863; il figure parmi les sept fécondations artificielles qui ont été l'objet de mes

premières expériences sur les *Datura*. Les résultats de l'hybridation comparée permettent donc de distinguer nettement, dès la première génération, comme espèce, le *Datura lævis L. fil.* du *Datura Bertolonii Parl.*

A la seconde génération, nous voyons d'abord apparaître le *Datura Stramonium* franc et le *Datura Bertolonii* bien caractérisé, qui ne sont pas intervenus dans le croisement. Cela ne doit pas trop étonner, puisque nous savons que ces deux formes sont des races appartenant à la même espèce que le *Datura Tatula;* mais ce fait prouve du moins que, dans les croisements, les espèces atteintes antérieurement par la variation peuvent dégager, par voie de retour, leurs différentes variétés devenues permanentes, plus facilement que les types spécifiques jusque-là vierges de variations. Mais, à côté de ces deux retours qui viennent représenter la souche maternelle, les autres formes obtenues sont des intermédiaires entre les parents.

A la troisième génération, un double retour au *Datura lævis* franc se produit, et l'on voit reparaître une forme déjà signalée dans l'expérience précédente, le *Datura lævis capsulis spinosis* qui se conserve encore à la sixième et à la septième génération avec sa floraison tardive et sa tige fistuleuse, caractères qui ne permettent pas de le confondre avec le *Datura Stramonium*. Enfin, dans la quatrième génération, une forme de *Datura lævis*

ordinaire a ses capsules trois fois plus longuement pédonculées que d'habitude, et cette modification se perpétue dans les générations suivantes.

Dans toutes mes expériences sur les *Datura*, j'ai semé, chaque année, pour chacune des formes, les graines recueillies dans une seule et même capsule. Mais j'ai voulu aussi, dans cette seconde expérience, m'assurer si les graines de deux capsules d'un même pied, semées séparément, fourniraient les mêmes produits. J'ai répété trois fois cet essai et trois fois j'ai obtenu des résultats identiques de chacune des paires de capsules. Les formes qui ont fourni ces capsules sont indiquées par un astérisque.

La taille des hybrides de première génération a dépassé celle des parents. Le pied le plus élevé mesurait $1^{m},35$ et présentait 49 bifurcations, dont la moitié seulement a produit des capsules remplies de bonnes graines. A la seconde génération, la taille se maintient ou à peu près; les quatre cinquièmes des bifurcations sont fertiles. Dans les générations suivantes, la taille tend à devenir de plus en plus normale et la fertilité devient complète dans les retours aux diverses races du type maternel. Les retours au type paternel ont leurs bifurcations inférieures stériles, comme cela a toujours lieu dans cette espèce.

3e Expérience. — *Datura lævis L. fil. (non Bert.)*

fécondé par le pollen du *Datura Tatula capsulis spinosis*.

Première génération (semis de 1865). — Les parents sont les mêmes que dans l'expérience précédente, mais les rôles ont été intervertis. Tous les pieds, au nombre de 10, sont uniformes et intermédiaires aux parents. La tige est, sur tous les pieds, fistuleuse, colorée en brun violet peu foncé et ponctuée de blanc; la fleur est violette; les capsules sont hérissées d'épines. La floraison a lieu à la même époque que celle du *Datura Tatula*.

Seconde génération (semis de 1866). — Elle a donné :

A . . . . 11 pieds de *D. Tatula capsulis spinosis* (tige fistuleuse; floraison précoce).

B . . . . 4 pieds de *D. Tatula capsulis inermibus* (tige pleine; floraison tardive).

C . . . . 5 pieds de *D. lævis capsulis inermibus = typus!* (tige fistuleuse; floraison tardive).

Troisième génération (semis de 1867). — Elle a produit :

Aa' . . . 30 pieds de *D. Tatula capsulis spinosis* (tige fistuleuse; floraison précoce).

Aa'' . . . 2 pieds de *D. Tatula capsulis inermibus* (tige pleine; floraison précoce).

B*b*. . . . 27 pieds de *D. Tatula capsulis inermibus* (tige pleine; floraison tardive).

Cc. . . . 10 pieds de *D. lævis capsulis inermibus = typus!* (tige fistuleuse; floraison tardive).

Quatrième génération (semis de 1868). — Les résultats sont :

Aa'a. . . 17 pieds de ***D. Tatula capsulis spinosis*** (tige fistuleuse; floraison tardive).

Aa''a . . 12 pieds de ***D. Tatula capsulis inermibus = typus!*** (tige pleine; floraison précoce).

Bbb . . . 27 pieds de ***D. Tatula capsulis inermibus*** (tige pleine; floraison tardive).

Ccc . . . 15 pieds de ***D. lævis capsulis inermibus = typus!*** (tige fistuleuse; floraison tardive).

Cinquième génération (semis de 1869). — Elle a fourni :

Aa'aa . . 34 pieds de ***D. Tatula capsulis spinosis*** (tige fistuleuse; floraison précoce).

Aa''aa. . 10 pieds de ***D. Tatula capsulis inermibus = typus!*** (tige pleine; floraison précoce).

Bbbb. . . 21 pieds de ***D. Tatula capsulis inermibus*** (tige pleine; floraison tardive).

Cccc. . . 9 pieds de ***D. lævis capsulis inermibus = typus!*** (tige fistuleuse; floraison tardive).

Sixième génération (semis de 1870). — Elle a donné :

Aa'aaa . 41 pieds de ***D. Tatula capsulis spinosis*** (tige fistuleuse, floraison précoce).

Aa''aaa . 32 pieds de ***D. Tatula capsulis inermibus = typus!*** (tige pleine; floraison précoce).

Bbbbb . . 33 pieds de ***D. Tatula capsulis inermibus*** (tige pleine; floraison tardive).

Ccccc . . 18 pieds de ***D. lævis capsulis inermibus = typus!*** (tige fistuleuse; floraison tardive)

Septième génération (semis de 1871). — Elle a fourni :

Aa'aaaa. 23 pieds de *D. Tatula capsulis spinosis* (tige fistuleuse; floraison précoce).

Aa''aaaa 9 pieds de *D. Tatula capsulis inermibus = typus!* (tige pleine; floraison précoce).

Bbbbbb . 12 pieds de *D. Tatula capsulis inermibus* (tige pleine; floraison tardive).

Cccccc. . 7 pieds de *D. lævis capsulis inermibus = typus!* tige fistuleuse; floraison tardive).

Les formes produites dans cette troisième expérience sont bien moins nombreuses que dans la précédente, et celles qui dérivent du type paternel, quant à la coloration violette des fleurs et à la teinte des tiges, dominent ; chose remarquable ! les formes qui ont apparu à la seconde génération sont dès lors définitivement fixées, si l'on en excepte une seule qui ne l'est que dans une partie de sa postérité. Parmi ces formes, l'une est un retour franc au type maternel, le *Datura lævis ;* une autre est la race à capsules non épineuses du type paternel. Les deux autres, enfin, ont des caractères croisés ; elles les conservent jusqu'à la fin de l'expérience, formant ainsi deux races hybrides intermédiaires aux parents ; se seraient-elles maintenues en continuant l'expérience, que le défaut d'espace m'a obligé de suspendre ?

La taille a été notablement plus élevée que celle des ascendants à la première génération, mais nullement exagérée, et les bifurcations inférieures sté-

riles ont été moins nombreuses que de coutume; elles ont été, relativement à celles qui ont noué et mûri leurs fruits, dans la proportion de 7 à 19. C'est, du reste, un fait à peu près général, qui résulte de toutes nos expériences sur les *Datura*, que la fécondité est en raison inverse de l'allongement des tiges.

A la seconde génération la taille est redevenue normale et la fertilité s'est montrée à peu près complète, si ce n'est sur les pieds revenus au *Datura lævis* franc; mais nous savons déjà à quoi tient cette exception.

4e Expérience. — *Datura ferox L.* fécondé par le pollen du *Datura Bertolonii Parl.*

Première génération (semis de 1865). — Six pieds ont fleuri et fructifié; ils sont tous semblables entre eux par leurs caractères. Mais leur coloration étonne, la tige est lavée de brun violet finement ponctué de blanc. Les feuilles par leur petitesse, par leur forme et par leur teinte glauque, rappellent celles du *Datura ferox,* mais leur pétiole est teinté de brun-violet, tandis que leurs nervures sont vertes. La corolle est violette ainsi que les anthères. Les capsules sont ovoïdes, moins grosses et moins longues que dans le *Datura ferox,* hérissées d'épines assez longues et fortes, mais bien moins épaisses et plus nombreuses que dans le type maternel.

Seconde génération (semis de 1866). — Elle a donné :

A . . . . 3 pieds de *D. Bertolonii = typus!* (plante verte, floraison précoce).

B . . . . 2 pieds de *D. Stramonium = typus!* (plante verte; floraison précoce).

C. . . . . 2 pieds de *D. Tatula capsulis inermibus = typus!* (tige brune-violette, ponctuée de blanc floraison précoce).

D . . . 1 pied de *D. Tatula capulis spinosis = typus!* (tige brune-violette, ponctuée de blanc; floraison précoce).

E. . . . . 9 pieds de *D.* à feuilles du *ferox;* tige verte au-dessous des cotylédons, mais lavée de brun-violet et ponctuée de blanc au-dessus; fleurs violettes; capsules à épines fortes; graines grosses.

Troisième génération (semis de 1867). — Elle a produit :

A*a* . . . 12 pieds de *D. Bertolonii = typus!* (plante verte; floraison précoce).

B*b*'. . . . 4 pieds de *D. Stramonium = typus!* (plante verte; floraison précoce).

B*b*'' . . . 1 pied de *Tatula capsulis spinosis = typus!* (tige brune-violette, finement ponctuée de blanc; floraison précoce).

B*b*''' . . . 2 pieds de *D. Bertolonii = typus!* (tige verte; floraison précoce).

C*c*'. . . . 4 pieds de *Tatula capsulis inermibus = typus!* (tige brune-violette, ponctuée de blanc, floraison précoce).

C*c*''. . . . 2 pieds de *D. Stramonium = typus!* (tige verte; floraison précoce).

Dd'. . . . 1 pied de *D. Tatula capsulis spinosis* (tige brune-violette, ponctuée de blanc; feuilles du *D. ferox;* épines des capsules longues et grêles; floraison tardive et fleurs violettes).

Dd'' . . . 6 pieds de *D.* qui est presque le *D. ferox*, à tige brune au-dessous des cotylédons, verte au-dessus; épines des capsules longues et grêles: graines grosses; floraison tardive et fleurs blanches.

Dd'''. . . 1 pied de *D.* à tige brune sous les cotylédons, verte au-dessus; capsules tuberculeuses; graines moyennes; feuilles du *D. ferox*, fleurs blanches.

Ee. . . . 5 pieds de *D.* à tige verte au-dessous des cotylédons, mais lavée de brun-violet et ponctuée de blanc au-dessus; capsules à épines fortes; graines grosses; feuilles du *D. ferox;* fleurs violettes.

Quatrième génération (semis de 1868). — Les résultats sont:

Aaa . . . 14 pieds de *D. Bertolonii = typus!* (tige verte; floraison précoce).

Bb'b. . . 10 pieds de *D. Stramonium = typus!* (tige verte; floraison précoce).

Bb''b. . . 5 pieds de *D. Tatula capsulis spinosis = typus!* (tige brune-violette, ponctuée de blanc; floraison précoce).

Ab'''b. . . 2 pieds de *D. Bertolonii = typus!* (tige verte; floraison précoce).

Cc'c . . . 5 pieds de *D. Tatula capsulis inermibus! = typus!* (tige brune-violette, ponctuée de blanc floraison précoce).

Cc''c. . . 0 a péri.

Dd'd. . . 14 pieds de *D. Tatula capsulis spinosis* (tige brune-violette, ponctuée de blanc; épines des

capsules longues et grêles; feuilles du *D. ferox;* floraison tardive et fleurs violettes).

Dd''d. . . 15 pieds de *D.* qui est presque le *D. ferox*, à tige brune au-dessous des cotylédons, verte au-dessus; épines des capsules longues et grêles; graines grosses; floraison tardive et fleurs blanches.

Dd'''d . . 1 pied de *D.* qui est presque du *D. ferox*, à tige brune au-dessous des cotylédons, verte au-dessus; capsules un peu tuberculeuses; graines moyennes; feuilles du *D. ferox;* fleurs blanches.)

Eee. . . . 8 pieds de *D.* à tige verte au-dessous des cotylédons, lavée de brun-violet et ponctuée de blanc au-dessus; capsules à épines fortes; graines moyennes; feuilles du *D. ferox*; fleurs violettes.)

Cinquième génération (semis de 1869). — Elle a fourni :

Aaaa. . . 24 pieds de *D. Bertolonii* = *typus!* (tige verte; floraison précoce).

Bb'bb' . . 5 pieds de *D Stramonium* = *typus!* (tige verte; floraison précoce).

Bb'bb'' . . 9 pieds de *D. Tatula capsulis spinosis* = *typus!* (tige brune-violette, ponctuée de blanc; floraison précoce).

Bb''bb . . 22 pieds de *D Tatula capsulis spinosis* = *typus!* (comme le précédent).

Bb'''bb. . 5 pieds de *D. Bertolonii* (tige verte; floraison précoce).

Cc'cc. . . 24 pieds de *D. Tatula capsulis inermibus* = *typus!* (tige brune-violette, ponctuée de blanc; floraison précoce).

Dd'dd . . 4 pieds de *D. Tatula capsulis spinosis* (tige brune-violette, ponctuée de blanc; épines des capsules longues et grêles; feuilles du *D. ferox;* floraison tardive et fleurs violettes).

Dd''dd. . 6 pieds de *D. ferox = typus!* (tige brune au-dessous des cotylédons, verte au-dessus épines des capsules longues et fortes; graines grosses; floraison tardive et fleurs blanches).

Dd'''dd . 5 pieds de *D.* qui est presque le *ferox capsulis inermibus*, à tige brune au-dessous des cotylédons, verte au-dessus; capsules lisses; graines moyennes; feuilles du *D. ferox;* fleurs blanches.

Eeee . . . 15 pieds de *D.* à tige verte sous les cotylédons, lavée de brun-violet et ponctuée de blanc au-dessus; capsules à épines fortes; graines moyennes; feuilles du *D. ferox*, fleurs violettes.

Sixième génération (semis de 1870). — Elle a donné :

Aaaaa. . 32 pieds de *D. Bertolonii = typus!* (tige verte; floraison précoce).

Bb'bb'b. . 5 pieds de *D. Stramonium = typus!* (tige verte; floraison précoce).

B'bb''b . 11 pieds de *D. Tatula capsulis spinosis = typus !* (tige brune-violette, ponctuée de blanc; floraison précoce).

Bb''bbb. . 20 pieds de *D. Tatula capsulis spinosis = typus !* (comme le précédent).

Bb'''bbb . 33 pieds de *D. Bertolonii = typus!* (tige verte; floraison précoce).

Cc'ccc . . 19 pieds de *D. Tatula capsulis inermibus = typus!* (tige brune-violette, ponctuée de blanc; floraison précoce).

Dd'ddd. . 4 pieds de *D. Tatula capsulis spinosis* (tige brune-violette, ponctuée de blanc; épines des capsules courtes et grêles; feuilles du *D. ferox;* floraison un peu tardive; fleurs violettes).

Dd''*ddd* . 21 pieds de *D. ferox* = *typus!*

Dd'''*ddd*. 13 pieds de *D.* qui est presque le *ferox capsulis inermibus*, à tige brune au-dessous des cotylédons, verte au-dessus; capsules lisses; graines moyennes; feuilles du *D. ferox;* floraison tardive; fleurs blanches.)

E*eeee*. . . 22 pieds de *D.* intermédiaire entre le *D. ferox* et le *D. Tatula.*

Septième génération (semis de 1870). — Elle a fourni :

A*aaaaa* . 21 pieds de *D. Bertolonii* = *typus!* (tige verte; floraison précoce).

B*b'bb'bb*. 16 pieds de *D. Stramonium* = *typus!* (tige verte; floraison précoce).

B*b'bb''bb*. 11 pieds de *D. Tatula capsulis spinosis* = *typus!* (tige brune-violette, ponctuée de blanc; floraison précoce).

B*b''bbbb* . 24 pieds de *D. Tatula capsulis spinosis* = *typus!* (comme le précédent).

B*b'''bbbb*. 8 pieds de *Bertolonii* = *typus!* (tige verte; floraison précoce).

C*c'cccc*. . 9 pieds de *D. Tatula capsulis inermibus* = *typus!* (tige brune-violette, ponctuée de blanc; floraison précoce).

D*d'dddd*. 18 pieds de *D. Tatula capsulis spinosis* (tige brune-violette. ponctuée de blanc; épines des capsules courtes et grêles; feuilles du *D. ferox;* floraison un peu tardive; fleurs violettes).

D*d''dddd*. 20 pieds du *D. ferox* = *typus!*

D*d'''dddd*. 25 pieds de *D. ferox capsulis inermibus* (tige brune au-desssus des cotylédons, verte au-dessus; graines grosses; floraison tardive; fleurs blanches).

E*eeeee*. . 7 pieds de *D.* intermédiaire aux *D. ferox* et *Tatula.*

A la première génération tous les pieds ont des caractères uniformes. Les tiges et les rameaux sont inégalement lavés d'une teinte brune-violette, bien moins foncée que dans le *Datura Tatula*, mais finement ponctuée de blanc, comme dans celui-ci qui n'est cependant pas intervenu dans le croisement. D'où vient donc cet élément coloré qui n'existait pas dans les parents immédiats? Nous avons démontré que le *Datura Bertolonii* n'est qu'une race, dont le type primitif est vraisemblablement le *Datura Tatula*. La coloration inattendue de nos produits hybrides pourrait bien trouver son origine dans cette circonstance, qui rend, en outre, parfaitement bien compte des fines ponctuations blanches dont la tige est parsemée et qui caractérisent le *Datura Tatula* (1). Or, si la coloration d'un brun-violet des tiges n'existe pas en fait dans le *Datura Bertolonii*, elles s'y trouve du moins *potentiellement*, s'il m'est permis de m'exprimer ainsi. L'apparition de cette teinte dans notre hybride ne serait donc qu'un phénomène d'atavisme, en attachant à cette dénomination le sens que tous les physiologistes lui ont attribué.

La couleur brune des tiges et la coloration violette des corolles, pourraient avoir aussi pour origine le *Datura ferox* lui-même. Kœlreuter, qui nous a enseigné tant de choses sur les hybrides, nous a

(1) Ce caractère est déjà indiqué par Linné.

signalé un fait qui conduit à cette conclusion. Ayant fécondé le *Datura inermis Jacq.* (*Datura lævis L. fil.*) par le pollen du *Datura ferox L.*, en l'année 1774, il obtint de ce croisement, l'année suivante, des produits intermédiaires aux deux parents et il s'extasie sur la couleur tout à fait inattendue des corolles de ces hybrides : *Flores inexpectati coloris, ex albido-violacei* (¹). Mais, si on examine la couleur de la tige au-dessous des cotylédons, dans le *Datura ferox*, on constatera qu'elle est, en ce point de l'axe, toujours brune (²). J'ajouterai que la face externe des cotylédons porte aussi la même teinte, au moment de la germination et que, vers l'automne, lorsque le *Datura ferox* a été bien exposé au soleil, sa tige est quelquefois teintée d'un brun-violet sur les parties les plus exposées à la lumière. Le principe colorant brun-violet existe donc dans le *Datura ferox*.

A la seconde génération, le *Datura Tatula* et les trois races qui sont issues de lui, se dégagent de la manière la plus nette et persistent sans modification jusqu'à la fin de l'expérience. Une seule forme, représentée par neuf pieds, est, par ses caractères, intermédiaire aux parents, mais en diffère néanmoins par la coloration brune et violette de ses

(¹) Koelreuter, *Acta Academiæ scientiarum imperialis petropolitanæ*, *pro anno* MDCCLXXXI, *pars posterior*, p. 303.

(²) Naudin, *Annales des sciences naturelles*, 5ᵉ série, t. III (1865), p. 156.

tiges et de ses corolles violettes, circonstance qui ne doit plus nous étonner.

A la troisième génération, deux formes, qui se rapprochent plus ou moins du *Datura ferox*, font leur apparition : l'une verte, à fleurs blanches, qui ne diffère plus de ce type maternel que par les épines grêles de ses capsules ; mais cette seule différence disparaît à la cinquième génération et ne reparaît pas à la sixième ni à la septième ; c'est le seul retour franc au *Datura ferox* qui se soit produit dans cette expérience, mais il est complet. L'autre forme est semblable à celle-ci, mais elle en diffère seulement par ses capsules munies de tubercules rudimentaires ; ce caractère persiste sur les pieds de la quatrième génération, mais il disparaît complétement sur ceux de la cinquième, de la sixième, de la septième, et les capsules sont absolument lisses. Cette forme est un vrai *Datura ferox capsulis inermibus*. Enfin deux formes intermédiaires aux parents, mais à tiges colorées et à fleurs violettes, persistent jusqu'à la suspension de l'expérience.

Les parents des hybrides de cette 4e expérience, ne mesurent habituellement que $0^m,40$ à $0^m,50$ de hauteur. La première génération nous a fourni des pieds d'une végétation vigoureuse ; les tiges sont robustes et se sont singulièrement allongées ; elles sont arquées en dehors et très-rameuses ; les branches des bifurcations, largement étalées, sont d'au-

tant plus inégales qu'elles sont placées plus haut. Le plus grand pied mesure 1^m,90 ; ses bifurcations sont très-nombreuses, mais beaucoup de fleurs ont avorté ou n'ont pas noué leur ovaire. Celles-ci sont à celles qui ont produit des capsules fertiles dans la proportion de 10 à 8. Une seule fois un fruit s'est normalement développé à la bifurcation inférieure, mais de nombreuses fleurs stériles se sont montrées aux bifurcations suivantes. Sur les autres pieds, c'est à la troisième, à la quatrième ou même à la sixième bifurcation que la première capsule s'est montrée ; mais, c'est toujours à l'extrémité des branches que les capsules fertiles ont été les plus nombreuses.

La seconde génération devient plus fertile et la taille s'abaisse généralement. A la quatrième, tout devient normal sous ce double rapport.

5e Expérience. — *Datura Bertolonii Parl.* fécondé par le pollen du *Datura ferox L.*

Première génération (semis de 1865). — Les produits obtenus sont uniformes et intermédiaires aux parents. Ils ne diffèrent pas sensiblement de ceux de la première génération de l'expérience précédente ; les caractères de coloration sont les mêmes, seulement les teintes sont plus pâles.

Seconde génération (semis de 1866). — Elle a produit :

A . . . . 5 pieds de *D. Tatula capsulis spinosis = typus !*

(tige brune-violette, ponctuée de blanc; floraison précoce).

B . . . . 1 pied de *D. Bertolonii* = *typus!* (tige verte; floraison précoce).

C . . . . 2 pieds de *D.* à tige lavée de brun non ponctuée; feuilles du *D. ferox;* corolles violettes; épines des capsules longues et grêles; graines moyennes; floraison un peu tardive.

D . . . . 4 pieds de *D.* à tige brune-violette, ponctuée de blanc; feuilles du *D. ferox ;* corolles violettes; épines des capsules semblables à celles du *D. Tatula;* graines grosses; floraison précoce.

E . . . . 1 pied de *D.* voisin du *D. ferox;* tige verte, même au-dessous des cotylédons; feuilles du *D. ferox;* corolles d'un blanc d'abord jaunâtre; épines des capsules longues et grêles; graines grosses; floraison tardive.

Troisième génération (semis de 1867). — Elle a donné :

A*a*. . . . 29 pieds de *D. Tatula capsulis spinosis* = *typus!* (tige brune-violette, ponctuée de blanc; floraison précoce).

B*b*. . . . 6 pieds de *D. Bertolonii* = *typus !* (tige verte; floraison précoce).

C*c*. . . . 11 pieds de *D.* à tige teintée de brun non ponctuée, verte au-dessous des cotylédons ; feuilles du *D. ferox ;* corolles d'un violet pâle; épines des capsules grêles; graines grosses ; floraison un peu tardive.

D*d*. . . . 2 pieds de *D.* ressemblant beaucoup au *D. Tatula,* si ce n'est que les épines sont plus longues ; floraison précoce.

E*e*. . . . 2 pieds de *D.* voisin du *D. ferox;* tige verte; même au-dessous des cotylédons; feuilles du

D. ferox; corolles d'un blanc d'abord jaunâtre; capsules à épines fortes; floraison tardive.

Quatrième génération (semis de 1868). — Les résultats sont :

Aaa . . . 6 pieds de *D. Tatula capsulis spinosis = typus!* (tige brune-violette, ponctuée de blanc; floraison précoce).

Bbb . . . 7 pieds de *D. Bertolonii = typus!* (tige verte; floraison précoce).

Ccc' . . 7 pieds de *D.* à tige teintée de brun non ponctuée, verte au-dessous des cotylédons; feuilles du *D. ferox*; corolles d'un violet pâle; capsules lisses; graines moyennes; floraison assez précoce.

Ccc". . . 17 pieds de *D.* à tige verte, même au-dessous des cotylédons; feuilles du *D. ferox;* corolles d'un blanc d'abord jaunâtre; capsules couvertes de tubercules aigus, épais et courts (muriquées), graines moyennes; floraison précoce.

Ccc'''. . . 9 pieds de *D.* voisin du *D. ferox;* tige verte au-dessous des cotylédons; feuilles du *D. ferox;* corolle d'un blanc d'abord jaunâtre; capsules à épines robustes; graines grosses; floraison précoce.

Ddd . . . 0 id. Le semis a péri.

Eee. . . . 15 pieds de *D.* voisin du *D. ferox;* tige verte, même au-dessous des cotylédons; feuilles du *D. ferox;* corolle d'un blanc d'abord jaunâtre; capsules à épines robustes; floraison tardive.

Cinquième génération (semis de 1869). — Elle a fourni :

Aaaa. . . 12 pieds de *D. Tatula capsulis spinosis = typus!*

(tige brune-violette, ponctuée de blanc; floraison précoce).

Bbbb. . . 6 pieds de *D. Bertolonii* = *typus!* (tige verte; floraison précoce).

Cc′c′. . . 23 pieds de *D.* à tige lavée de brun non ponctuée, verte au-dessous des cotylédons; feuilles du *D. ferox;* corolles violettes; capsules lisses; graines moyennes; floraison précoce.

Cc′c″. . . 6 pieds de *D.* à tige verte, même au-dessous des cotylédons; feuilles du *D. ferox;* corolles d'un blanc d'abord un peu jaunâtre; capsules tuberculeuses; graines moyennes; floraison précoce.

Cc″c. . . 7 pieds de *D.* à tige verte, même au-dessous des cotylédons; feuilles du *D. ferox;* corolles d'un blanc d'abord un peu jaunâtre; capsules muriquées; graines moyennes; floraison précoce.

Cc‴c . . 16 pieds de *D.* voisin du *D. ferox;* tige verte, même au-dessous des cotylédons; feuilles du *D. ferox;* corolles d'un blanc d'abord jaunâtre; capsules à épines robustes; graines grosses; floraison précoce.

Eeee. . . 8 pieds de *D.* à tige verte, même au-dessous des cotylédons; feuilles du *D. ferox;* corolle d'un blanc d'abord un peu jaunâtre; capsules à épines épaisses et longues comme dans le *D. ferox;* graines grosses; floraison tardive.

Sixième génération (semis de 1870). — Toutes les formes de 1869 se maintiennent, comme le constatent les observations suivantes :

Aaaaa. . 22 pieds de *D. Tatula capsulis spinosis* = *typus!* (tige brune-violette, ponctuée de blanc; floraison précoce).

Bbbbb . . 6 pieds de *D. Bertolonii* = *typus!* (tige verte; floraison précoce).

Ccc'c'c. . 23 pieds de *D.* à tige lavée de brun, non ponctuée, verte au-dessous des cotylédons; feuilles du *D. ferox;* corolles violettes; capsules lisses; graines moyennes; floraison précoce.

Ccc'c''c. . 28 pieds de *D.* à tige verte, même au-dessous des cotylédons; feuilles du *D. ferox;* corolles d'un blanc d'abord un peu jaunâtre; capsules tuberculeuses; graines moyennes; floraison précoce.

Ccc''cc. . 15 pieds de *D.* à tige verte, même au-dessous des cotylédons; feuilles du *D. ferox;* corolles d'un blanc d'abord un peu jaunâtre; capsules muriquées; graines moyennes; floraison précoce.

Ccc'''cc. . 8 pieds de *D.* voisin du *D. ferox*, dont il ne diffère que par sa tige verte au-dessous des cotylédons et sa floraison précoce.

Eeeee. . . 6 pieds de *D. ferox* à tige verte au-dessous des cotylédons, mais à cela près, en possédant tous les autres caractères.

Septième génération (semis de 1871). — Elle a produit :

Aaaaaa.. 15 pieds de *D. Tatula capsulis spinosis = typus!* (tige brune-violette, ponctuée de blanc; floraison précoce).

Bbbbbb. . 12 pieds de *D. Bertolonii = typus!* (tige verte; floraison précoce).

Ccc'c'cc. . 38 pieds de *D.* à tige lavée de brun, non ponctuée, verte au-dessous des cotylédons; feuilles du *D. ferox;* corolles violettes; capsules lisses; graines moyennes; floraison précoce.

Ccc'c''cc'. 24 pieds de *D.* à tige verte, même au-dessous des cotylédons; feuilles du *D. ferox;* corolle d'un blanc d'abord un peu jaunâtre; capsules tuberculeuses; graines moyennes; floraison précoce.

Coc'c''cc'' . 1 pied de *D. ferox* = *typus!* (tige brune au-dessous des cotylédons; feuilles du *D. ferox;* corolle d'un blanc d'abord jaunâtre; capsules munies de grosses épines; floraison tardive).

Coc''ccc. . 10 pieds de *D.* à tige verte, même au-dessous des cotylédons; feuilles du *D. ferox;* corolle d'un blanc d'abord un peu jaunâtre; capsules muriquées; graines moyennes; floraison précoce.

Coc'''ccc . 10 pieds de *D.* voisin du *D. ferox*, dont il ne diffère que par sa tige verte au-dessous des cotylédons et sa floraison précoce.

Eccccc . . 5 pieds de *D. ferox* à tige verte au-dessous des cotylédons, mais à cela près, en possédant tous les autres caractères. Un pied de taille ordinaire a les 3 ou 4 premières bifurcations stériles.

Les résultats de cette cinquième expérience présentent, ce qui n'a pas lieu de nous surprendre, plus d'une analogie avec ceux de la précédente, et plusieurs des observations que nous avons émises, pourraient être reproduites ici. Nous voyons de même deux formes du type maternel, les *Datura Tatula* et *Bertolonii* se dégager à la seconde génération, et se fixer immédiatement et intégralement, bien que le croisement ait été inverse. Une troisième forme se rapproche beaucoup du *Datura ferox* et finit même, dans les générations suivantes, à reproduire ce type, si on en excepte un caractère peu important de coloration. Deux autres formes restent encore incertaines.

A la troisième génération, les choses se modifient peu.

A la quatrième, l'une des formes se subdivise en trois autres, qui se rapprochent plus ou moins du *Datura ferox:* la première à capsules lisses et à fleurs violettes; la seconde est du *Datura ferox* à capsules tuberculeuses; la troisième se rapproche du même type, et ses capsules sont muriquées; la quatrième, à capsules pourvues de grosses épines, ne diffère du type paternel que par des caractères accessoires. Elles persistent toutes les quatre dans les générations suivantes; mais l'une d'elles, la seconde, fournit, à la septième génération un pied qui a tous les caractères d'un *D. ferox* légitime, et 23 pieds conservent les caractères des trois générations précédentes.

CONCLUSIONS GÉNÉRALES.

Les métis et les hybrides de *Datura* produisent des capsules pleines de graines fécondes; mais ces capsules n'existent pas à la première génération, souvent à la seconde et plus rarement à la troisième, dans un plus ou moins grand nombre de bifurcations inférieures, soit que la fleur avorte, soit que la fleur ne noue pas son fruit.

Comme dans tous les hybrides de première ou des premières générations, la taille de nos *Datura* est plus élevée que chez les parents; le nombre des bifurcations inférieures stériles est en rapport avec

le développement de la taille, mais cette stérilité partielle disparaît dans les générations suivantes avec l'abaissement de la taille, à moins qu'il ne s'agisse d'un retour au *Datura lævis L. fil.* qui, normalement, a ses bifurcations inférieures stériles.

Dans les *Datura*, les fécondations croisées permettent de distinguer ce qui est race de ce qui est espèce : 1° Les métis reviennent, dès la première génération, à l'un ou à l'autre des parents, mais plus souvent au type paternel et jamais ne donnent naissance à des formes intermédiaires dans les générations suivantes, mais quelquefois à une ou plusieurs races de la même espèce ; 2° les hybrides, au contraire, donnent toujours à la première génération, comme tous les vrais hybrides, des produits uniformes et intermédiaires aux parents, puis varient plus ou moins dans les générations suivantes.

Les formes hybrides ont abouti à l'un des quatre résultats suivants :

1° Tantôt il y a eu retour complet et permanent à l'une et à l'autre des espèces génératrices ; c'est le fait le plus général ;

2° D'autres fois, le retour serait complet sans la modification d'un caractère superficiel de la capsule ; ainsi nous avons obtenu des retours au *Datura præcox Nob.*, mais à capsules lisses ; des retours au *Datura lævis L. fil.*, mais à capsules épineuses ; des retours au *Datura ferox L.*, mais à capsules lisses, à capsules tuberculeuses et à capsules muriquées.

Comme c'est la seule différence qui sépare ces retours des types dont ils procèdent, et comme ces caractères accessoires se modifient sans hybridation, comme le prouve l'origine des ***Datura Bertolonii Parl.*** et ***Tatula capsulis inermibus,*** qui forment des races tératologiques, nous pensons que ces légères déviations des types, qui se sont montrées dans nos hybrides et qui ont persisté pendant plusieurs générations, ont le même caractère tératològique, mais que leur production a été favorisée par le croisement;

3° Dans les hybrides, où sont intervenus le ***Datura Tatula genuina*** et sa race le ***Datura Bertolonii,*** non-seulement ces formes se sont reproduites et ont fini par persister, mais les autres races de la même espèce ont paru et se sont maintenues, bien que n'étant pas intervenues directement dans le croisement;

4° Enfin un petit nombre de formes sont restées indécises entre leurs ascendants et n'avaient pas encore fait retour à ces derniers à la septième génération, c'est-à-dire alors que l'expérience a été interrompue, faute d'un terrain suffisant [1].

[1] Toutefois, en 1873, j'ai pu semer les graines de ces formes intermédiaires. Il en est résulté que, dans ma 4ᵉ expérience, la forme E*eeeee* a produit un retour franc au *D. ferox* et, dans la 5ᵉ, les formes C*cc'c'cc* et C*cc'c''cc* m'ont donné du *D. ferox* à capsules muriquées. A la huitième génération, il y a donc eu dans plusieurs de ces formes des modifications dans le sens du retour, qui en promettent d'autres.

APPENDICE.

Je crois utile, comme je l'ai dit antérieurement, de décrire ici les espèces et les races qui sont intervenues dans les expériences précédentes. J'y ajoute deux autres espèces, dont l'une a fait l'objet d'une confusion et dont l'autre est nouvelle et remarquable par ses caractères.

On n'a pas séparé jusqu'ici, dans les ouvrages de botanique descriptive, les races ou variétés permanentes par hérédité, des simples variétés. Je crois cette distinction nécessaire et conforme à l'esprit de ce travail et de plusieurs de mes publications antérieures. Mais une difficulté se présente : le mot *race* a une signification parfaitement définie en zoologie, et si l'on s'en est jusqu'ici peu servi pour désigner les variétés végétales qui se propagent de graines, ce terme leur a déjà été appliqué, dans les temps modernes, par plusieurs botanistes, et notamment par Pyr. de Candolle [1], par M. Alph. de Candolle [2], par M. Ch. Darwin [3] et par nous dans notre traité *De l'Espèce et des Races dans les*

(1) Pyr. de Candolle, *Théorie élémentaire de la botanique.* Paris, 1819; in-8°, p. 204.

(2) Alph. de Candolle, *Géographie botanique raisonnée.* Paris, 1855; in-8°, t. II, p. 1282 et suivantes.

(3) Ch. Darwin, *De la Variation des animaux et des plantes sous l'action de la domestication.* Trad. fr., Paris, 1868; in-8°, t. I, p. 344 et 345.

êtres organisés [1]. Mais il n'existe en latin aucun terme correspondant exactement au mot français. Linck [2], en 1798, a désigné la même chose sous le nom *subspecies*, que plusieurs botanistes français ont traduit par *sous-espèce*, ce qui prouve qu'ils ne lui attribuaient pas la signification de *race*. Ce dernier mot emporte avec lui, ce que ne fait pas l'expression imaginée par Linck, l'idée de descendance d'une espèce connue. Pyr. de Candolle [3] a proposé, pour désigner la race, le mot *stirps* qui indique la descendance, mais qui ne nous semble pas avoir la précision suffisante. Il en est de même du mot latin *gens*. En attendant que cette question de dénomination soit résolue par des savants plus autorisés que moi, j'emploierai tout simplement à l'avenir le mot français race [4], même dans une description latine.

Datura lævis L. fil. suppl. 146 (*non Bert.*); *D. inermis Jacq. Hort. vind.* 3, *p.* 44, *tab.* 82. — Fleurs longues de 0m,06 à 0m,07. Calice très-finement pubescent, d'un vert pâle. Corolle à limbe d'un blanc

(1) Godron, *De l'Espèce et des Races dans les êtres organisés*, Paris, 1859; 2 vol. in-8°.

(2) Linck, *Philosophiæ botanicæ Prodromus*. Gœttingæ, 1798 in-8°, p. 187.

(3) Pyr. de Candolle, *Op. cit.*, p. 204.

(4) Le mot français *race* se traduit avec la même signification par *raça* en portugais, *raza* en espagnol, *razza* en italien, *race* en anglais, et, assure-t-on, *reiza* en ancien haut allemand. En grec, comme en latin, il n'y a pas de terme correspondant.

pur. Anthères linéaires, oblongues, longues de $0^m,006$, jaunâtres. Capsules ovoïdes, vertes, lisses. Graines de grosseur moyenne. Feuilles d'un vert pâle, inégales à la base, sinuées, anguleuses, à limbe maculé à la base de sa face supérieure d'une tache claire, d'un vert jaunâtre, très marquée sur les jeunes feuilles. Tige épaisse, fistuleuse, entièrement verte; branches des bifurcations s'écartant à angle aigu, d'autant plus inégales à chaque nœud qu'elles sont placées plus haut; les fleurs alaires manquent ou ne nouent pas leur ovaire aux bifurcations inférieures, jusqu'à la troisième ou même jusqu'à la sixième bifurcation. Cotylédons entièrement verts. Taille de $0^m,60$ à 1 mètre; fleurit en août jusqu'en automne.

Datura Tatula L. Sp. 256.

A. *Genuina*. — Fleurs longues de $0^m,07$ à $0^m,08$. Calice un peu épais à la base, lavé de brun-violet. Corolle à limbe d'un violet clair, munie à la gorge et sous chacun des segments de trois lignes longitudinales rapprochées d'un violet foncé, caractère déjà signalé par Koelreuter [1]. Anthères violettes, un peu épaisses, longues de 6 millim. Capsules ovoïdes, couvertes d'épines nombreuses, peu inégales et longuement atténuées en pointe acérée. Graines de grosseur moyenne. Feuilles inégales à la base, sinuées, anguleuses, à pétioles et à nervures teintés

[1] Koelreuter, *Zweite Fortsetzung, etc.*, 1764; in-12, p. 125.

d'un brun-violet, à limbe maculé à la base de sa face supérieure d'une tache claire, d'un vert jaunâtre, très-marquée sur les feuilles jeunes. Tige épaisse, pleine, d'un brun-violet foncé dans toute sa longueur, même au-dessous des cotylédons, mais finement ponctuée de blanc, caractère déjà signalé par Linné ([1]). Cotylédons épigés, bruns à leur face externe. Taille atteignant ordinairement $0^{m},70$; fleurit à la fin de juin jusqu'en automne.

Race B. *Planta fusco-violacea, capsulis inermibus.* — Ne diffère de la plante précédente que par ses capsules lisses.

Race C. *Planta pallide-virens, capsulis spinosis* (*Datura Stramonium L.*). — Fleurs de même grandeur que les formes précédentes. Calice vert pâle. Corolle et anthères d'un blanc de lait uniforme. Capsules ovoïdes, couvertes d'épines nombreuses, peu inégales et longuement atténuées en pointe acérée. Feuilles d'un vert clair, à limbe maculé à la base de sa face supérieure d'une tache plus claire encore, d'un vert jaunâtre, plus marquée dans les feuilles jeunes. Tige pleine, entièrement verte, même au dessous des cotylédons. Cotylédons épigés, verts sur les deux faces. — Taille généralement un peu moindre que les formes précédentes; cette race fleurit en même temps. Elle ne diffère du *Datura Tatula genuina* que par les couleurs.

([1]) *Linnæi Species plantarum*, p. 256.

Race D. *Planta pallide-virens, capsulis inermibus* (*Datura Bertolonii Parl.*). — Diffère de la forme précédente seulement par ses capsules lisses.

Datura præcox Nob.; D. quercifolia Godr. olim (non Humb. et Bonp.); D. muricata hort. Berol. (non Bernh. nec Linck). — Fleurs longues de 0m,06. Calice à tube grêle, vert ou faiblement lavé de brun, à divisions triangulaires assez longuement et finement acuminées. Corolle à limbe d'un violet clair, sans lignes plus colorées à la gorge. Anthères d'un beau violet, linéaires, un peu velues, longues de 0m,004 à 0m,005. Capsules ovoïdes, vertes, parsemées ainsi que la base des aiguillons de poils très-courts, couvertes d'épines nombreuses, grêles, inégales. Graines petites. Feuilles plus longues que larges, inégales à la base, sinuées, anguleuses, à pétiole et à nervures légèrement lavés de brun, à limbe maculé d'une tache noire à la base de sa face supérieure dans les feuilles encore jeunes. Tige un peu grêle, pleine, légèrement lavée de brun-violet d'un seul côté, jamais ponctuée de blanc, mais d'un brun foncé au-dessous des cotylédons. Ceux-ci d'un brun foncé à leur face extérieure au moment de la germination. — Taille de 0m,30 à 0m,40; fleurit au commencement de juin et jusqu'à la fin d'août.

Nota. — Les graines de cette plante, comme je l'ai indiqué, m'ont été adressées des différents jar-

dins botaniques, sous des noms bien différents et qui ne lui appartiennent pas. Je l'ai reçue du jardin botanique de Berlin, pendant plusieurs années consécutives, et toujours sous le nom de *Datura muricata Linck*. Ce nom a été donné par Bernhardi (¹), et il ne peut exister aucun doute sur la plante à laquelle il a imposé cette dénomination, puisque, dans une publication postérieure (²), il considère sa plante comme une variété δ *muricata du Datura hummata*, variété dont Nées ab Esenbeck a fait son *Datura alba* (³). Or, cette plante appartient à la section *Dutra* et non à la section *Stramonium*, comme la plante du jardin de Berlin.

Quant au *Datura muricata Linck, Enum. plant. horti regii botanici berolinensis altera*, *in-8°*, *t. 1* (1821), *p. 177*, il semblerait qu'on a dû en conserver la tradition au jardin botanique de Berlin, et que cette plante soit celle dont il distribue les graines sous ce nom. Je ne puis le croire cependant, et plusieurs raisons s'opposent à ce que je l'admette. D'abord Bernhardi considère la plante de Linck comme synonyme du *Datura alba Nees* (⁴), et,

(¹) Bernhardi, *Catalogus seminum horti Erdfurtensis*, *pro anno 1818*.

(²) Bernhardi, in Trommsdorf, *Neues Journal der Pharmacie*, t. XXVI, p. 173.

(³) Nees ab Esenbeck, in *Transaction of the Linnean Society*, t. XVII, p. 73.

(⁴) Bernhardi, in Trommsdorf, *Neues Journal der Pharmacie*, t. XXVI, p. 173.

s'il n'en était pas ainsi, le nom donné par Bernhardi n'en serait pas moins plus ancien que celui donné par Linck, et dès lors devrait ayoir la priorité. De plus, l'épithète de *muricata* a un sens bien défini et ne convient en aucune façon au fruit d'une plante qui porte des aiguillons presque aussi longs et plus grêles que dans le *Datura Tatula*, et non pas des pointes courtes et grosses, ce que veut dire le mot *muricata* (1).

Datura ferox L. Amœn. acad., t. III, p. 403. — Fleurs longues de 0m,05. Calice d'un vert pâle, un peu ventru à la base, à divisions triangulaires acuminées. Corolle à limbe d'abord un peu jaunâtre avant son épanouissement, puis d'un beau blanc. Anthères blanches. Capsules ovoïdes-oblongues, grosses, vertes; ses épines sont peu nombreuses et très-petites vers sa base, puis deviennent épaisses plus haut et d'autant plus longues et robustes qu'elles sont plus voisines du sommet; les quatre supérieures sont longues de 0m,015 à 0m,017, arquées-convergentes. Graines très-grosses. Feuilles assez petites, largement ovales-rhomboïdales, d'un vert très-glauque, sinuées, dentées, sans tache spéciale à la base du limbe. Tige pleine, épaisse, verte ou quelquefois un peu lavée de brun vers l'automne et d'un côté seulement, d'un brun foncé au-dessous

(1) De Candolle, *Théorie élémentaire de la botanique.* Paris, 1819, p. 497.

des cotylédons; les rameaux jeunes, pubescents. Cotylédons épigés, bruns en dessous. — Taille de 0m,40 à 0m,70; floraison en août jusqu'en automne.

Datura quercifolia Humb. et Bonpl. nov. gen., t. III, p. 7. — Fleurs longues de 0m,035, les plus petites à moi connues. Calice petit, un peu épaissi à la base, d'un vert pâle, couvert d'une pubescence appliquée, à divisions courtes, ovales, brièvement acuminées, réfléchies. Corolle à limbe violet extérieurement. Anthères violettes. Capsule grosse, ovoïde-oblongue, couverte d'une fine pubescence; ses épines manquent ou sont très-petites vers la base, puis s'agrandissent beaucoup, deviennent épaisses et coniques; les quatre supérieures sont droites et mesurent 0m,015 à 0m,018. Graines grosses. Feuilles vertes, plus longues que larges, sinuées-pinnatifides, les supérieures plus profondément divisées, toutes pubescentes et plus pâles en dessous. Tige pubescente, d'abord verte, puis un peu lavée de brun-violet d'un côté en automne, d'un brun foncé au-dessous des cotylédons, à branches des bifurcations très-inégales. Cotylédons épigés, bruns en dessous. — Taille de 0m,30 à 0m,50; fleurit en août jusqu'en automne.

Datura microcarpa Nob. — Fleurs longues de 0m,05. Calice assez petit, vert ou teinté de violet, mollement velu, à divisions courtes, lancéolées, finement et assez longuement acuminées. Corolle à limbe violet extérieurement. Anthères violettes.

Capsules, les plus petites du genre, couvertes sur toute leur surface d'épines inégales et très-grêles. Graines moyennes. Feuilles plus longues que larges, sinuées-pinnatifides, les supérieures plus profondément divisées, vertes en dessus, plus pâles en dessous, à nervures lavées de violet. Tige grêle et élancé, lavée de violet dès le printemps, d'un brun foncé au-dessous des cotylédons. Ceux-ci bruns en dessous. — Taille de 1 mètre; floraison en juillet jusqu'en automne.

DES ANIMAUX SAUVAGES

INDIQUÉS AU VIe SIÈCLE PAR FORTUNATUS

COMME EXISTANT

DANS LES ARDENNES ET DANS LES VOSGES

PAR D. A. GODRON

Fortunatus, évêque de Poitiers, vivait au VIe siècle et fut l'un des meilleurs poëtes de son temps. Il assista aux noces de Sigebert, roi d'Austrasie, et de Brunehaut, et composa un épithalame pour cette cérémonie. Il eut ainsi l'occasion de visiter notre pays et, dans un de ses poëmes, dédié à son ami Gogon, le fameux maire du palais d'Austrasie, il énumère ainsi qu'il suit les animaux qui vivaient, de son temps, dans les Ardennes et dans les Vosges :

Ardennæ an Vosagi, cervi, capræ, Helicis ursi
Cæde sagitt fera sylva fragore tonat.
Seu validi bufali ferit inter cornua canpum,
Nec mortem differt ursus, onager, aper.

Dans mes *Recherches sur les animaux sauvages qui habitaient autrefois la chaîne des Vosges*, pu-

bliées en 1865 [1], j'ai cité ce passage, extrait textuellement d'une ancienne édition des œuvres de Fortunat, portant la date de 1603 et qui paraît assez rare, puisque le bibliographe Brunet ne la connaît pas ; elle existe à la bibliothèque publique de Nancy [2]. Ce texte se trouve reproduit avec une exactitude rigoureuse dans Du Chesne [3] et dans Dom Bouquet [4].

En publiant, il y a sept ans, cet opuscule, je n'ai pas eu la prétention de donner un travail complet et je me suis borné à quelques animaux intéressants de la période historique, en utilisant les matériaux que j'avais sous la main. Je n'y ai pas même compris le castor qui avait été antérieurement, de ma part, l'objet d'une notice spéciale.

M. Gérard, avocat à la Cour d'appel de Colmar, vient de publier un volume sur la même question ; mais il embrasse un cadre plus étendu que le mien. Ce travail, habilement conçu, offre un vif intérêt

(1) *Mémoires de l'Académie de Stanislas* pour 1865, p. 154 à 192.

(2) *Ven Hon. Clem. Fortunati, italici presbyteri, episcopi pictaviensis, vetusti et christiani poetæ, carminum, epistolarum et expositionum libri XI, curante R. P. Christophoro Browero, Societatis Jesu presbytero. Moguntiæ, anno* 1603, petit in-4°, lib. VII, *poem.* 4 ad. *Gogonem*, p. 163. Je donne en entier ce titre, parce que cette édition est peu connue.

(3) And. Du Chesne, *Historiæ Francorum scriptores*, in-fol., t. I (1636), p. 496.

(4) Dom Bouquet, *Historiens des Gaules*, Paris, in-fol., t. II (1739), p. 512.

au lecteur; l'auteur y peint, par des traits saisissants, l'aspect à la fois grandiose et sauvage que devaient présenter, à l'époque de Fortunat, les immenses forêts qui couvraient, non-seulement la chaîne des Vosges, mais une grande partie de la plaine d'Alsace.

M. Gérard s'étonne (¹) que je n'aie pas admis l'existence, dans cette partie de la Gaule mérovingienne, de plusieurs mammifères signalés, selon lui, dans les vers que nous avons cités, et dont l'existence y est confirmée, suivant lui, par l'autorité de Schœpflin, le savant auteur de l'*Alsatia illustrata*. Je me suis fait une loi de ne parler que de ceux de ces animaux sauvages, dont l'existence ancienne, dans les montagnes des Vosges, a été constatée par des documents historiques postérieurs ou par la découverte d'ossements de ces animaux dans le sol de cette région. J'espère démontrer qu'en cela j'ai agi sagement, en présence des versions différentes attribuées au texte du poëte gallo-romain et des interprétations très-diverses qui ont été données à plusieurs des mots qui désignent ces animaux. La critique scientifique m'en faisait un devoir. Je n'ai fait, du reste, qu'imiter la prudence de Georges Cuvier (²) qui connaissait ce passage du

(¹) Ch. Gérard, *Essai d'une faune historique des mammifères sauvages de l'Alsace*. Colmar, 1871, in-8°.

(²) Cuvier, *Recherches sur les ossements fossiles*. Paris, 4ᵉ éd.; in-8°, t. VI., p. 238.

poëme de Fortunat; il le cite exactement comme nous à une seule lettre près, il dit *Bubali* au lieu de *Bufali*, ce qui est, en définitive, la même chose. Mais ce témoignage est confirmé, comme nous le verrons, en ce qui concerne le grand bœuf sauvage, qu'on nommait alors *Bubalus* et qui a reçu des modernes le nom de *Bos primigenius Boj.*, par le témoignage de Grégoire de Tours et de Jonas, et par la détermination d'ossements de cette espèce, dont Cuvier donne la description. Il ne paraît pas s'intéresser le moins du monde aux autres animaux que désigne Fortunat; il n'en parle plus dans aucun de ses ouvrages et, sous ce rapport, il se montre beaucoup plus réservé que nous ne l'avons été nous-même.

Nous suivrons, dans la discussion des faits, l'ordre dans lequel l'évêque de Poitiers énumère les différents mammifères dont il est ici question.

Le cerf ne peut être l'objet d'aucun doute. Bien que son aire d'habitation soit aujourd'hui beaucoup plus restreinte que pendant les siècles précédents, il existe cependant encore dans les bois des environs de Cirey, de Saint-Quirin, de Baccarat, de Raon-l'Étape et de la vallée de Celles; il s'en montre même parfois quelques-uns dans les forêts des environs de Lunéville.

Par le mot *Capra*, Fortunat a-t-il voulu indiquer le chamois? M. Gérard[1] le croit et discute ainsi la

[1] Ch. Gérard, *Op. cit.*, p. 360.

question : « Le mot *Capra*, dit-il, désigne positive-
« ment, chez les Latins, la chèvre sauvage; si Fortunatus avait voulu désigner le chevreuil, il se « serait servi de l'expression *Caprea*. *Caprea* et ses « diminutifs *Capreolus*, *Capriolus*, *Capreola*, spécifient le chevreuil. *Capra* est le terme propre au « chamois, comme le prouve sa translation dans la « langue scientifique de nos jours, qui appelle le « chamois *Rupicapra*. »

Nous ferons observer que les auteurs anciens, grecs ou latins, sans avoir une idée précise de ce que nous entendons aujourd'hui par genre, ont employé les mots αἴξ et *Capra*, tantôt dans un sens spécifique, tantôt dans un sens générique. Ils ont toujours, par ces deux dénominations comprises dans le sens spécifique, exclusivement désigné la chèvre domestique et, dans un sens plus général, toutes les chèvres sauvages, qu'ils reconnaissaient d'ailleurs comme espèces distinctes et pour lesquelles ils avaient, en outre, des noms particuliers (1). Pline nous en fournit la preuve irrécusable, et précisément en ce qui concerne les chèvres; il s'exprime ainsi : *Capræ sylvestres tamen in plurimas similitudines transfigurantur. Sunt Capreæ, sunt Rupicapræ, sunt Ibices pernicitatis mirandæ*

(1) Ces dénominations collectives ont vraisemblablement donné à nos naturalistes modernes l'idée première de la création des genres naturels.

quanquam onerato capite vastis cornibus gladiorumque vaginis (1).

Le passage de Pline que nous venons de transcrire, est remarquable à plus d'un titre. Il constate d'abord que le nom de *Rupicapra* n'est pas moderne, c'est le nom propre qui était attribué au chamois, bien avant l'époque où vivait Fortunat. Pallas, ainsi que les autres naturalistes modernes, le lui ont conservé à ce titre, en lui donnant le nom scientifique d'*Antilope Rupicapra Pall.* Le nom de *Capra* n'appartenait donc pas au chamois seul; les *Capreæ* ou chevreuils, les *Ibices* ou bouquetins le possédaient au même titre que les chamois, mais les chèvres domestiques seules le possédaient comme nom spécifique et à l'exclusion du chamois.

Rien ne s'oppose donc à ce que Fortunat, après avoir indiqué le cerf, signale par le mot *Capra* le chevreuil dans les Vosges, où il existait certainement de son temps, puisqu'il y vit encore aujourd'hui. On pourrait même s'étonner qu'il ait négligé de citer un gibier aussi méritant. Je crois dès lors ne m'être pas trompé, comme le pense M. Gérard, en ne considérant pas le mot *Capra* comme indiquant le chamois.

M. Gérard, qui ne néglige aucun argument pour soutenir sa thèse, qu'il développe du reste habile-

(1) *Plinii secundi Historiæ naturalis libri* VIII. 79 (Collection Lemaire).

ment et agréablement, fait observer [1] « que l'énu-
« mération du poëte offre une gradation intention-
« nelle destinée à agir sur l'esprit et à piquer
« l'imagination ; elle part du cerf, animal commun,
« s'élève avec le chamois, l'élan, l'ours, jusqu'à la
« figure puissante de l'*Urus* » ; mais il ne s'est pas aperçu qu'en continuant la lecture, la gradation se produit en sens inverse, puisque de l'*Urus* ou bubale on passe à l'ours, à l'onagre et au sanglier, ce qui affaiblit singulièrement, à ce qu'il nous semble, l'effet produit au début.

Il s'appuie [2] également sur les noms d'un certain nombre de localités ou lieux-dits de l'Alsace, dans lesquels le mot allemand *geis* et même le mot *ziegen* entrent comme éléments étymologiques, par exemple : *Geisberg*, *Geiskopf*, *Geisbach*, *Geisselbach*, *Geissenrucken*, *Ziegenberg*, mais ces dénominations n'ont rien de caractéristique, puisque le mot *Geis* signifie spécifiquement la chèvre domestique, et *Ziegen* se traduit par chèvre, chevreau, cabri, biquet. Il est vrai que l'auteur indique aussi une localité des environs de Saverne qui porte le nom de *Gemseberg*, montagne des chamois. Mais je doute qu'aucun zoologiste admette que le chamois, animal qui occupe les hautes chaînes de montagnes, immédiatement au-dessous de la limite des neiges, ait pu habiter à une altitude aussi inférieure que celle des

(1) Ch. Gérard, *Op. cit*, p. 360.
(2) *Ibidem*, p. 362.

basses Vosges, aux environs de la ville qui, à l'époque gallo-romaine, portait le nom de *Tres-Tabernæ.*

Il faut donc rayer ce gracieux antilope de la Faune vosgienne, à moins qu'on ne rencontre dans le sol des parties les plus élevées de ces montagnes, des ossements de ce ruminant, seule preuve scientifique que l'on puisse invoquer aujourd'hui en faveur de l'opinion que nous combattons.

L'Élan a-t-il habité les Vosges? Je n'aurais certainement pas négligé de parler d'un animal aussi important si j'avais pu trouver un témoignage certain de son existence ancienne dans ces montagnes ou plutôt dans les forêts qui s'en détachaient alors pour s'étendre dans les plaines marécageuses de l'Alsace et de la Lorraine (1). M. Gérard (2) pense qu'il y a existé et il appuie son opinion sur un mot dont la signification est fort douteuse, comme il nous sera facile de le démontrer, je veux parler du mot *helices* ou *helicis* que nous trouvons dans le premier vers de Fortunat. Relativement à ce mot, il y a, en effet, deux versions : celle de l'édition de Mayence de 1603 (3) qui est également celle de Du

(1) G. Cuvier considère l'élan comme un animal qui habite les plaines marécageuses. (*Le Règne animal,* éd. de 1829. Paris, in-8°, t. I, p. 261.)

(2) Ch. Gérard, *Op cit.,* 295.

(3) Il en existe une autre édition donnée à Mayence par Bern. Gualtherus, en 1617 ou 1630. (Voir la Bibliographie de Brunet.)

Chesne et de Dom Bouquet, et que pour cela nous avons acceptée dans notre premier travail; puis la version qu'adopte M. Gérard, qui est celle de Schœpflin, c'est-à-dire la suivante :

Ardvennæ, an Vosagi, cervi, capræ, helices, ursi (1). Schœpflin écrit *helices* par un *h* minuscule et non *Helicis* par un *h* majuscule, et sépare *helices* du mot *ursi* par une virgule, ce qui doit modifier complétement le sens, si toutefois il est possible d'en trouver un ; *helices* ne peut venir que de *Helice* (la Grande-Ourse), au génitif *Helices,* ou de *helix,* qui fait aussi au nominatif pluriel *helices.*

Dom Bouquet, en conservant, dans le texte de Fortunat, la réunion des mots *helices* et *ursi,* ajoute en note ce qui suit : *Male epitheton sideris quod Ursa major dicitur,* ἑλίκη *a Græcis vocata.* C'est donc *Helices* qu'il faudrait dire et non pas *Helicis,* si Fortunat fait allusion à l'honneur qu'a eu l'ours femelle de donner son nom à l'une des constellations du firmament, et la version de Schœpflin devrait être adoptée, relativement à cette manière de voir, s'il ne séparait pas par une virgule ce mot de celui d'*Ursi.* Mais ce n'est certainement pas le sens qu'y attache le savant auteur de l'*Alsatia illustrata,* puisque, dans l'énumération générale (2) qu'il donne, dans le texte même de son ouvrage,

(1) Schœpflin, *Alsatia illustrata, Colmariæ,* 1751, p. 10.

(2) Schœpflin, *Alsatia illustrata,* p. 10.

des animaux qui ont autrefois vécu en Alsace, il comprend les *helices: sed et bubali olim, seu boves feri*, dit-il, *capræ*, helices, *cum Vogesus minus coleretur, atque adeo adhuc horridus esset.* Mais alors le mot *helices* viendrait de *helix*, et c'est l'opinion de M. Gérard (¹), ce qui rend la difficulté plus grande, puisque par ce nom les Latins désignaient le lierre, le *Hedera Helix* de Linné. Dans les temps modernes, il a été attribué à un genre de mollusques connus sous le nom vulgaire d'escargots. Le mot grec ἕλιξ s'applique, du reste, à plusieurs objets qui tous affectent une disposition spirale. Je ne vois rien dans l'organisation de l'élan qui puisse justifier cette dénomination ; le mâle de cette espèce, qui seul porte des bois, n'a pas ces organes contournés comme les cornes du bélier.

Je me suis demandé si le mot *helices* ne serait pas le mot allemand *Elend* (Élan) latinisé par Fortunat ; mais cette supposition est peu probable, puisque ce poëte était Italien d'origine et devait savoir que César et Pline parlent de ce mammifère sous le nom d'*Alce* ou d'*Alces* qui a été conservé dans le langage scientifique moderne.

M. Gérard (²) pense que ce mot d'*Alces* « a pris « un nom plus poétique sous la plume du poëte « gallo-romain du sixième siècle, celui d'*helix*. Il « n'y a aucun doute, dit-il, sur le sens de ce mot,

(¹) Ch. Gérard, *Op. cit.*, p 297.
(²) *Ibidem*, p. 297.

« il désigne certainement l'élan, et Schœpflin n'en « emploie pas d'autre lorsqu'il parle de cet animal. « Dom Bouquet, ajoute-t-il, a donné une leçon « fautive lorsqu'il a fait de *Helicis* une épithète « d'*Ursi*, comme si l'ours devait recevoir quelque « lustre d'une qualification cherchée dans le monde « astronomique. » L'auteur de ce passage suppose résolu ce qui est précisément en question. Schœpflin n'emploie qu'une seule fois le mot *helices* (1) qu'il copie évidemment dans Fortunat, dont les vers sont cités en note dans la même page, sans indiquer nulle part que, pour lui, ce mot désigne l'élan. Il soupçonnait si peu qu'il eût existé dans l'esprit de Fortunat une intention poétique, que ce même mot est employé par lui dans l'énumération parfaitement prosaïque qu'il donne de tous les animaux des Vosges, et il aurait pu l'indiquer parfaitement par *Alces* s'il lui avait reconnu cette signification. Ce n'est donc pas ici sur l'opinion de Schœpflin que s'étaye M. Gérard, mais sur son appréciation personnelle.

Il y a plus, toute cette discussion s'appuie sur le vide et il me semble évident que dans la transcription du texte de Fortunat, un mot a été substitué à un autre par les copistes. Qu'on admette *helicis* ou *helices*, et qu'on fasse dériver ces mots de *helix* ou de *helice*, ils ont leurs deux premières syllabes

(1) Schœpflin, *Alsatia illustrata*, p. 10.

brèves et ne peuvent pas former l'avant-dernier pied d'un vers alexandrin.

Pourrait-on corriger cette altération du texte qui nous semble flagrante? Nous avons employé pour cela un moyen bien simple, c'est de passer en revue les noms latins des mammifères sauvages notables qui ont existé ou qui existent encore en Europe, et nous n'en avons trouvé qu'un seul dont le nom, pris au génitif, forme un dactyle devant *ursi*, c'est *Ibex* ou bouquetin; par conséquent, le mot *ibicis* doit remplacer le nom malencontreux d'*helices* ou d'*helicis*. Reste à savoir si en réalité le bouquetin des Alpes a existé dans les montagnes des Vosges et si l'on doit admettre ce fait, sans autres documents que la rectification que nous venons de faire subir au texte de Fortunat. C'est ce que nous examinerons un peu plus loin.

De cette discussion, il faut conclure que rien ne permet d'affirmer l'existence de l'élan en Alsace à une époque ancienne; mais ce fait n'est pas impossible, puisque cet animal est indiqué par César dans la forêt hercynienne, et que de là il aurait pu s'étendre sur l'autre rive du Rhin. Toutefois, la découverte de ses débris dans le sol de cette ancienne province gauloise pourrait seule en fournir la preuve incontestable, et M. Gérard n'eût pas négligé de s'en prévaloir si le fait eût été constaté.

Si, comme nous le croyons, Fortunat a voulu indiquer le bouquetin dans les Vosges, nous ne pen-

sons pas cependant que, sur cette seule autorité, nous puissions accepter le fait comme démontré, en l'absence de toute autre preuve sérieuse. Aucun témoignage historique n'est venu depuis le confirmer. Il n'a jamais, à ma connaissance, été indiqué dans le Jura, ni dans les Alpes françaises. C'est, du reste, un animal qui habite les montagnes élevées et vit presque au milieu des neiges. Comment se serait-il trouvé dans les Vosges, et surtout à la fin du siècle dernier? Aussi nous ne pouvons ajouter aucune confiance dans la tradition locale dont parle M. Gérard (1), qu'un individu de cette espèce aurait été tué, en 1798, au Wurtzelstein, montagne qui domine la ville de Munster. Bien qu'elle ait conservé dans une salle de son Hôtel-de-Ville une paire de cornes de cette espèce pendant quelques années, sans doute en l'honneur de cette prouesse cynégétique, on sait trop bien qu'il ne faut pas toujours ajouter foi aux faits merveilleux dont se vantent les chasseurs.

Les Allemands nomment le bouquetin *Steinbock*, mais il est permis de douter que ce nom soit l'origine du mot français bouquetin. Celui-ci vient évidemment de *Bouc-estain* qu'emploie, en 1553, le naturaliste voyageur Belon (2), qui vit en Crète cet

(1) Ch. Gérard, *Op. cit.*, p. 367.

(2) P. Belon, *Les Observations de plusieurs singularités et choses mémorables trouvées en Grèce, Asie, Judée, Égypte, Arabie, etc.* Paris, 1553 ; in-4°, p. 15.

animal et en donne le *pourtraict au naïf*. Dans la table des matières de son livre on trouve ces mots : « D'une espèce de bouc sauvage, fréquent en Crète, « que les Français nomment un bouc-estain. » Le mot estain, ou plutôt estains au pluriel, est un terme de marine, anciennement connu et qui en latin se dit *stamen, stamina*. Les estains sont deux pièces symétriques de bois taillées en arc de cercle, rapprochées et assemblées par le bas à l'étambord, et qui, en s'écartant par le haut, forment les deux pièces principales constituant la charpente de l'arrière du vaisseau. Par leur position relative et leur direction, ils rappellent l'idée des cornes de l'animal dont il est ici question. Rabelais ([1]) parle aussi des bouquetins sous le nom de *stamboucqs;* c'est le nom de bouc-estain renversé, mais, dans les deux cas, avec le radical *stamen*.

Nous arrivons à l'ours. Ici les documents abondent, et cet animal vivait encore dans les Vosges pendant le cours du siècle dernier. Je n'ai rien à ajouter aux détails dans lesquels je suis entré dans mes *Recherches sur les animaux sauvages des Vosges* ([2]).

Nul doute aussi que le bubale ou *Urus* de César

([1]) Rabelais, *Œuvres*, liv. IV, chap. 32 et 59.

([2]) Les ours ont persisté plus longtemps dans le Jura que dans les Vosges. Un sieur Robert, habitant un chalet situé à l'entrée du Creux-du-Vent, a tué les derniers. (*Bull. de la Société bot. de France*, 1869, *session de Pontarlier*, p. 82.)

ait vécu, non-seulement dans les Vosges, mais dans presque toute l'étendue de la Lorraine. Grégoire de Tours [1] et l'historien de la vie de saint Colomban, Jonas [2], dont j'ai invoqué le témoignage, l'attestent d'une manière positive. Mais il est un autre document historique, dont j'ai eu connaissance depuis la publication de mon premier travail, c'est un passage d'un historien grec du VIe siècle, Agathias le scolastique, où il rapporte la mort de Théodebert, deuxième roi de Metz, tué à la chasse par un bubale. Je crois devoir en insérer ici la traduction, telle que je la trouve dans le Corpus byzantinum : *Nunc vero quum venatum ivisset, taurus ei ingens et excelsis cornibus prœditus occurrit, non domito cuidam et aratori tauro similis, sed sylvester et montanus (Bubalos, uti arbitor, gens illa appellat).... Densissimæ enim in ea (regione) sylvæ, horridi montes et tractus frigidissimi, quibus omnibus gaudere solet hoc animal : quem quidem taurum conspicatus Theodoricus saltu quodam prosilientem atque in se irruentem, constitit tanquam hasta occursurus. Taurus vero jam propior factus, impetu cursus delatus in arborem quamdam non ita magnam, fronte et cornibus eam ferit, et subversa tota arbore et in solum depressa, maximus quidam ex iis qui inde confracti erant ramus violentissimo ictu ita ejus caput*

(1) *Gregorii turonensis Historiæ ecclesiasticæ*, lib. X, cap. 10.

(2) Jonas, *Vita S. Columbani* apud Surices, *De probatis Sanctum vitis, Coloniæ-Agrippinæ*, 1618 in-f°, t. VI,, p. 270.

sauciavit, ut lethali intolerabilique plaga accepta confestim supinus prociderit, ægreque a suis domum reportatus eodem die de vita decesserit (1).

J'ajouterai qu'un nouveau noyau de corne de cet animal a été trouvé, en 1869, par M. Husson dans des travaux de canalisation faits jusque dans le sous-sol des rues de la ville de Toul pour y établir des tuyaux de fontaines. Enfin une tête de la même espèce a été découverte, il y a quelques mois, dans les environs de Vaucouleurs ; elle est déposée au musée de Bar-le-Duc.

Fortunat indique, dans les Vosges, un animal auquel il donne le nom d'*Onager*. J'ignore quelle espèce de mammifère il a voulu désigner sous ce nom, et, comme je l'ai fait remarquer dans mon premier travail, Pline l'appliquait à l'âne sauvage, auquel il a été conservé. Or, cet animal est asiatique et habite les montagnes de la Perse, de la Tartarie et de la Syrie. M. Gérard pense que par *Onager* l'évêque de Poitiers a voulu désigner le cheval sauvage, se permettant ainsi une licence poétique assez grave, celle de substituer le nom propre d'un animal au nom spécifique d'un autre. Ce mot *Onager* nous fait, en outre, l'effet d'être aussi une interpolation dans le texte de Fortunat, dont le vers, où il est question de l'*Onager*, présente cinq syllabes brèves qui

(1) *Agathiæ Scolastici de imperio et rebus gestis Justiniani imperatoris libri quinque, Venetiis,* 1729 ; in-fol., p. 12. (Dans le *Corpus byzantinum.*)

se suivent immédiatement. Nous ne pouvons donc pas émettre la moindre opinion sérieuse sur un texte aussi imparfait.

Mais ce qui est certain historiquement, c'est qu'au XVI[e] siècle il existait des chevaux sauvages dans les montagnes des Vosges. M. Gérard cite deux documents qui ne laissent aucun doute : c'est d'abord Élisée Rœsslin, médecin-physicien de la ville impériale de Haguenau, qui donne, en 1593, de nombreux détails sur ces chevaux *tarpans* des Vosges (¹); c'est ensuite Daniel Speckle (²) qui, en 1576, sur une carte d'Alsace dressée par lui, indique, dans la légende qui l'accompagne, qu'il existe dans les montagnes des Vosges beaucoup de chevaux sauvages. On sait, du reste, que le cheval est un de ceux de nos animaux domestiques qui, dans les temps anciens ou à des époques relativement modernes, a tenté avec succès de recouvrer sa liberté et a repris la vie sauvage. Il est intéressant de savoir que ce fait s'est reproduit dans nos montagnes vosgiennes et que des troupes de chevaux redevenus sauvages les parcouraient au XVI[e] sciècle.

Il ne nous reste plus, dans l'énumération des animaux indiqués par Fortunat dans ses quatre vers, qu'à parler du sanglier. Il se rencontre assez rare-

(¹) El. Rœsslin, *Des Elsass und gegen Lothringen Wasgawischen Gebirgs Gelegenheit*, 1593, p. 20.

(²) Dan. Speckle, *Carte d'Alsace*, Strasbourg, 1576.

ment dans les hautes Vosges et semble n'y être que de passage; mais, dans les forêts de chênes des contre-forts de ces montagnes et surtout dans celles qui couronnent les coteaux jurassiques de la Lorraine, l'animal qui se nourrit de glands est encore beaucoup trop commun.

En résumé, l'ouvrage de M. Gérard a certainement atteint le but que son auteur se proposait, savoir : de vulgariser les connaissances acquises sur les animaux sauvages, les uns éteints, les autres encore existants, qui peuplaient, à une époque reculée, les forêts de l'Alsace et des Vosges. En multipliant peut-être un peu trop, selon nous, le nombre des animaux notables qui ont vécu dans cette région, il a cédé à un sentiment qu'il ne cache pas, et, comme il le dit lui-même, il a cherché « à restituer à l'ancienne zoologie alsatique ses titres « honorifiques les plus précieux » (1). Personne ne blâmera ce patriotisme local, qui n'affaiblit ni en Alsace, ni en Lorraine, l'amour de la grande patrie commune : nous en avons eu tout récemment des preuves bien douloureuses, mais saisissantes de vérité, qui démontrent l'énergie et la vivacité des sentiments français qui animent nos compatriotes.

(1) Ch. Gérard, *Op. cit.*, p. 298 et 299.

NOTICE

SUR

CLAUDE DE LORRAINE

DIT LE CHEVALIER D'AUMALE

A PROPOS D'UN JETON

PAR M. J. CHAUTARD

Depuis quelques années, il s'est produit dans l'étude de la numismatique un mouvement auquel on ne saurait trop applaudir. Les monnaies du moyen âge, si délaissées jadis, ont été l'objet de nombreux et remarquables travaux qui ont contribué à éclaircir plus d'une page de cette belle et intéressante époque, et qui, en même temps, ont valu à leurs auteurs les encouragements les plus honorables et les distinctions les plus enviées. C'est probablement grâce à cette impulsion qu'est due la faveur dont jouissent aujourd'hui les jetons auprès des personnes qui s'occupent de numismatique. Un grand nombre de ces modestes monuments, surtout ceux du XVIe et du XVIIe siècle, ont en effet une im-

portance réelle, non-seulement comme art et comme gravure, mais encore au point de vue des révélations historiques que peut fournir un examen attentif de leurs légendes et de leurs empreintes. Aussi croyons-nous que tout collectionneur doit les recueillir avec soin sans doute, et surtout les tirer de l'oubli, en publiant celles de ces pièces qui semblent présenter le plus d'intérêt.



Parmi les jetons assez nombreux que j'ai eu occasion d'avoir entre les mains [1], en voici un, en cuivre, très-rare, je crois, d'une assez bonne conservation, présentant :

Au *droit :* un écusson en forme de cœur, entouré d'une couronne formée par deux branches d'olivier et surmonté d'une crosse. Cet écusson est composé de quatre quartiers, portant les armes pleines de Lorraine au 1er et au 4e, de Bourbon au 2e et au 3e; à sa partie inférieure, au bas de la pointe, se trouve une étoile à cinq divisions; enfin il est accompagné

[1] Ce jeton a été cédé par moi à feu M. Monnier, en me réservant toutefois le droit de le publier.

de la légende : CLAVD. LOTHARÆN. AVMAL, ABB. DE. BECCO. HELVINI.

Au *revers:* un vaisseau à l'ancre en pleine mer, les voiles pliées et immobile malgré l'action des vents déchaînés sur lui de toutes parts. En légende : ✠ SIC FIXA FIDES, commençant par une rose à quatre pétales. — Au bas : 1583.

Cette pièce se rapporte à un membre de l'illustre maison de Lorraine, Claude dit le *Chevalier d'Aumale*, de la branche des Guise-Aumale. Elle a été frappée en son honneur, comme abbé de la célèbre abbaye du Bec (1) en Normandie, qu'il possédait en

(1) Le Bec(*), en Normandie, était une abbaye de bénédictins, fondée vers 1039 par le B. Hellouin, ou Herluin, seigneur danois, d'où la dénomination de *Bec-Herluin* donnée au monastère. Ce lieu fut illustré par le séjour de Lanfranc et de saint Anselme, qui vinrent s'y établir au XIe siècle et en firent une célèbre école. L'abbaye du Bec eut beaucoup à souffrir pendant les guerres des Anglais au XIVe et au XVe siècle. Plus tard, en 1563, elle fut entièrement pillée par les calvinistes. On sait combien les grands monastères avaient déjà perdu à cette époque de ce qui les rendait, dans le moyen âge, respectables aux yeux des peuples. Par l'usage de la *commende*, ils devinrent des espèces de fermes dont l'abbé percevait les revenus, à la seule condition, souvent fort mal remplie, d'entretenir les édifices sacrés et de pourvoir aux frais du culte. La riche et puissante abbaye du Bec n'échappa point à ce joug avilissant. Ses vastes cloîtres ne furent plus occupés que par un petit nombre de moines, sans instruction et sans discipline, vivant au jour le jour de la portion congrue qu'on leur avait laissée, sous l'autorité fictive d'abbés dont ils ne connaissaient que les noms. Le

(*) Ce nom vient de celui d'un ruisseau (*Bec* en langue celtique) qui arrose la vallée.

commende ([1]) et qui lui avait été transmise en 1572 par son oncle le cardinal de Guise, Louis Ier de Lorraine. La crosse, au-dessus de l'écusson, indique cette dignité dont le caractère pacifique et conciliant ressort de la présence des deux branches d'olivier qui enveloppent le tout. La croix, en forme d'étoile, suspendue à la partie inférieure de l'écu, fait allusion au titre de chevalier de Malte et de général des galères de la Religion que portait également ce personnage ([2]).

Quelles circonstances dans la vie du Chevalier d'Aumale ont pu motiver le choix de la devise et de l'emblème allégorique gravés au revers de cette médaille ? Sa foi religieuse qu'il semble proclamer si haut, *sic fixa fides*, est-elle en effet comparable à un navire battu par la tempête, appuyé sur son ancre, immobile au milieu des flots ? La fermeté de

dernier abbé de cet antique monastère fut l'évêque d'Autun, prince de Talleyrand-Périgord, depuis ministre des relations extérieures, sous Napoléon Ier.

([1]) *Gallia Christiana*, t. XI, p. 238. — Moreri, *Dictionnaire historique*, t. II, p. 285.

([2]) L'ordre des chevaliers de Malte, dont l'origine remonte aux Croisades, était établi dans l'île de ce nom depuis 1530. Un grand nombre de cadets de familles princières s'enrôlaient sous la bannière de cette milice célèbre, sans trop en saisir (d'Aumale était de ce nombre) le but charitable et chrétien et sans en partager les périlleux travaux. — Le titre de général des galères de la Religion était porté par celui des chevaliers qui avait le commandement des galères de l'ordre dans la Méditerranée.

ses convictions politiques, sa fidélité à la Ligue, dont il se montra un des plus intrépides soutiens, expliquent-elles suffisamment l'allégorie ?

Le lecteur jugera lui-même.

Le Chevalier d'Aumale, arrière-petit-fils de René II, duc de Lorraine et de Bar (1), naquit le 10 février 1564, de Claude de Lorraine et de

(1) Claude de Lorraine, tige de la maison de Guise, était le cinquième fils de René II, duc de Lorraine et de Bar. De son mariage avec Antoinette de Bourbon, naquirent dix enfants :

1° François de Lorraine, † 1563.

2° Charles de Lorraine, archevêque de Reims, etc., dit *le grand cardinal de Lorraine*, † 1574.

3° Claude de Lorraine, tige de la *branche d'Aumale*, † 1573.

4° Louis 1er de Lorraine, archevêque de Sens, puis évêque de Metz, dit le *cardinal de Guise*, † 1578.

5° François de Lorraine, chevalier de Malte, grand prieur de France et général des galères, † 1562.

6° René de Lorraine, marquis d'Elbeuf, tige de la branche de ce nom, † 1566.

7° Marie de Lorraine, mariée en premières noces à Louis d'Orléans, duc de Longueville, et en secondes noces à Jacques V, roi d'Écosse, dont elle eut Marie Stuart, † 1560.

8° Louise de Lorraine, mariée à Charles de Croy, prince de Chimay, mort sans enfant en 1560.

9° Renée de Lorraine, abbesse de Saint-Pierre de Reims, † 1601.

10° Antoinette de Lorraine, abbesse de Farmantier, † 1561.

Claude de Lorraine, duc d'Aumale, troisième fils du duc de Guise, eut de son épouse Louise de Brézé, dame d'Anet, six enfants :

1° Henri de Lorraine, comte de Saint-Vallier, mort en 1559 à l'âge de dix ans.

Louise de Brézé, dame d'Anet, dont il est le troisième fils. Introduit dès son enfance à la cour du roi Henri III, il ne tarda pas à se signaler par une souplesse de caractère qui lui valut de devenir un des *Mignons* de ce prince.

Le Louvre était alors le rendez-vous, et comme une école ouverte à toute la jeune noblesse du royaume. Après des matinées entières passées dans les salles basses, occupés à des joutes plus grotesques que militaires, ou à tramer quelques complots, tous les seigneurs, quels qu'ils fussent, se livraient volontiers ensuite à certains actes religieux qu'ils faisaient suivre, dans la soirée, de scènes de débauches et de libertinage.

La nature ardente, mais basse et hypocrite, du jeune Claude, se prêtait à merveille à ce mélange de pratiques extérieures de piété, d'intrigues et de désordres ; aussi lorsqu'en âge de porter les armes, il prend parti dans la Ligue, on ne doit pas s'étonner de le voir se livrer aux plus honteux excès, en même temps qu'il semble défendre la religion catholique. Uni à des chefs dont il favorisait plate-

2° Charles de Lorraine, duc d'Aumale, † 1618.

3° Claude de Lorraine, dit le *Chevalier d'Aumale*, tué à Saint-Denis en 1591.

4° Madeleine-Diane de Lorraine, épouse de François de Luxembourg, duc de Piney, etc.

5° Antoinette-Louise de Lorraine, abbesse de Notre-Dame de Soissons.

6° Marie de Lorraine, abbesse de Chelles.

ment les espérances, d'Aumale ne sut comprendre ni le sens politique, ni le sens religieux du grand mouvement national qui s'accomplissait alors. Passionné à outrance, on peut le croire un de ceux qui contribuèrent le plus à propager en France la fiévreuse exaltation qui fit du XVIe siècle une des époques les plus agitées de notre histoire.

Abbé commendataire de l'antique abbaye du Bec, il était en même temps colonel d'un régiment d'infanterie, guerroyant, pillant, ne se séparant ni de son épée, ni de ses hommes d'armes et n'ayant même probablement jamais visité son abbaye, certainement jamais reçu aucun ordre ecclésiastique. Toucher les revenus, pressurer les moines, voilà comment tous ces abbés de cour comprenaient les devoirs de leurs charges.

En présence d'aussi monstrueux abus, peut-on s'étonner du cri de réforme qui finit par retentir dans toute l'Europe? Il était proféré à la fois par les véritables amis de l'Église, qui voulaient la purger de toutes ses souillures, et par ses ennemis qui espéraient y trouver l'occasion de la renverser. Malheureusement, ces derniers l'emportèrent, et les catholiques sincères, jetés malgré eux dans le parti de la résistance, furent contraints de défendre les fondements du temple, au lieu de songer à le purifier.

Toutefois, ce n'est que vers la fin de 1588, après l'assassinat du chef de sa maison, Henri de Guise,

que nous voyons le Chevalier d'Aumale figurer d'une manière un peu saillante dans les événements de ce temps.

Les ligueurs de Paris, apprenant les déplorables événements de Blois, se réunirent en toute hâte à l'hôtel de ville et y constituèrent, sous le nom de *Seize*, un conseil de gouvernement. Le duc d'Aumale, frère du Chevalier, fut nommé gouverneur de Paris. On était au milieu des solennités de Noël, la foule encombrait les églises. Soudain un même cri sort de la bouche de tous les prédicateurs : Henri III est désigné sous le nom d'*hérétique*, de *tyran*, d'*excommunié*, de « *vilain Hérodes* (1). »

Pour bien saisir le véritable motif de cette intervention du clergé dans toutes les questions politiques de l'époque, il faut toujours considérer le but purement religieux que la Ligue, dans son origine, se proposait de poursuivre. De plus, le mépris dont la personne de Henri III était l'objet par suite du spectacle qu'il donnait au peuple des plus honteux déréglements, aussi bien que les trahisons qui lui étaient reprochées, expliquent comment ce roi fut si énergiquement dénoncé du haut de la chaire de vérité.

Des processions nombreuses s'organisèrent dans Paris; pendant l'une d'elles, cent mille personnes portant des cierges, les éteignirent tout à coup, en

(1) Anagramme de ces mots : *Henri de Valois*.

criant : « Dieu, éteignez ainsi la race des Valois! » Ces manifestations, connues sous le nom de *Processions de la Ligue,* et dont le Chevalier était un des plus zélés promoteurs, se renouvelèrent fréquemment.

Le fanatisme chez quelques-uns, et chez d'Aumale en particulier, était porté à un tel point que souvent il se levait la nuit et faisait réveiller les curés et prêtres de paroisse, sous prétexte de les mener en procession. Une fois, notamment, le curé de Saint-Eustache, appelé comme tant d'autres à y prendre part, ayant voulu adresser quelques remontrances, fut aussitôt traité de *Politique* et même d'hérétique.

Pendant le siége de Paris, le légat du pape présida plusieurs de ces cérémonies, dans lesquelles on vit tous les prélats, les prêtres, les moines, revêtus de corselets, armés de pertuisanes, se rendre à Sainte-Geneviève, à la tête des milices bourgeoises, et s'engager par un vœu solennel à défendre Paris jusqu'à la mort. Ils appelaient cela représenter l'Église militante. Sans doute, les Politiques raillaient ces démonstrations qui n'y prêtaient que trop, mais le peuple était touché à la vue des religieux sortant du cloître pour prendre leur part de ses fatigues et de ses dangers, et puis elles entretenaient une certaine surexcitation qui fortifiait son dévouement à la cause qu'il avait embrassée.

Toutefois, ces cérémonies ne conservèrent pas toujours le caractère religieux et chevaleresque que nous venons de leur reconnaître : on en fit des parodies qui dégénérèrent en véritables dissolutions. Pendant le carnaval de 1589, ces scènes nocturnes, où hommes et femmes, garçons et filles, marchaient pêle-mêle, se terminèrent par des orgies de toute nature. Ce *bon religieux* de Chevalier, qui faisait ses jours gras, raconte L'ÉTOILE, s'y trouvait, bien entendu, et, dans les grand'rues, jusque dans les églises, on le voyait jetant, au travers d'une sarbacane, des dragées musquées aux demoiselles qu'il reconnaissait, et auxquelles il donnait ensuite des collations, où *la Sainte Veuve*, Mme de Sainte-Beuve, cousine du Chevalier, n'était point oubliée (1). Au reste, partout où nous rencontrons d'Aumale, il se fait remarquer par ses coupables excès, partout son immoralité et sa fausse piété se manifestent de plus en plus.

Ainsi, quelques jours après les processions dont nous venons de parler, le 21 février, notre héros sortit de Paris pour quelque exploit de guerre, comme il disait. Il passa d'abord à Poissy, où il visita un couvent dans lequel, entre autre propos, « il affirma par serment que, depuis trois ans, il ne « s'était pas confessé et n'avait reçu son Créateur ;

(1) Mémoires de L'ÉTOILE, 2 vol. in-12, Cologne, 1719, t, I, p. 271.

« qu'il n'en approcherait qu'après avoir exécuté un « dessein qu'il avait en tête, et qu'on a reconnu « depuis être de faire dans la France entière une « Saint-Barthélemy de tous les serviteurs du « roi (¹). »

De Poissy, il alla au château de Fresnes, qui appartenait au seigneur d'O, l'un des partisans les plus intrépides de la royauté, fit tuer en sa présence huit soldats et ordonna un pillage complet de tous les meubles qui s'y trouvaient. Étant entré dans la chapelle enrichie de beaux ornements, des armes du roi et des tableaux des plus grands maîtres, il aida à mettre tout en pièces, et lui et ses satellites ne se retirèrent qu'après avoir souillé cette chapelle de leurs immondices.

A Tours, au mois de mai 1589, après la prise du faubourg Saint-Symphorien par les ligueurs, ses compagnons d'armes ayant trouvé dans l'église deux calices, l'un d'étain et l'autre d'argent, laissèrent celui d'étain, parce que, disaient-ils, il était de la ligue, et s'emparèrent de celui d'argent qui était *hérétique* et *royal* et partant de bonne prise. Ces bons catholiques avaient coupé la corde qui tenait le ciboire, pensant qu'il était d'argent; mais s'apercevant qu'il était de cuivre, ils le jetèrent de dépit. Quant au Chevalier, occupé à rançonner les maisons environnantes, il sut joindre à son butin une

(¹) Mémoires de L'ÉTOILE t. I, p. 273.

jeune fille de Tours, âgée de 12 ans, qu'il viola dans un grenier, le poignard sur la gorge [1].

A la fin de l'année 1589, après la mort de Henri III, d'Aumale s'associa énergiquement à ceux qui organisèrent la résistance et qui s'opposèrent à l'avénement de Henri de Navarre; aussi, malgré les témoignages très-contradictoires, et souvent défavorables, des historiens de l'époque à l'égard du Chevalier, sait-on qu'il se montra avec éclat aux journées d'Arques et d'Ivry, et qu'il combattit à côté du duc de Mayenne avec un courage qui ne se démentit pas un seul instant [2].

Pendant le siége mémorable de Paris en 1590, la population, épuisée par les privations, les souffrances, la famine, se souleva plusieurs fois, demandant la paix. Plusieurs membres du Parlement s'associèrent à ces justes réclamations, et devinrent, par ce motif, un objet de haine pour les plus force-

(1) Mémoires de L'ÉTOILE, t. I, p. 279.

(2) On reconnaît cette partialité de l'auteur du *Journal de Henri IV* dans le récit qu'il fait des combats d'Arques et d'Ivry. « Lors de la bataille d'Arques, le chevalier d'Aumale et le duc « son père n'y comparurent point; ils s'étaient prudemment re- « tirés, dit-on, du côté de Polet, vers Dieppe, et étaient logés « au village de Neuville. » (Tome IV, p. 303.) Et plus loin, p. 328: « A la bataille d'Ivry, le Chevalier resta au milieu des « escadrons du duc de Nemours, s'estimant là plus en sûreté « qu'à la tête du régiment d'infanterie dont il était colonel. » Telle n'est point l'opinion d'autres historiens, de MÉZERAY surtout, et nous le croyons volontiers, rendant pleine justice à la bravoure du Chevalier d'Aumale.

nés ligueurs. C'est au milieu d'une de ces révoltes, le 8 août, au moment où l'évêque de Paris et l'archevêque de Lyon étaient députés vers le roi de Navarre pour ouvrir une négociation, que le Chevalier, qui menaçait, l'épée au poing, le président de Thou (oncle de l'historien), reçut de ce magistrat une réponse bien digne de son âge et de sa qualité : « Votre épée ne me fait pas plus peur que ne vous en cause mon bourrelet. » Ce noble vieillard ne dut la vie qu'au duc de Nemours, qui obtint pour lui du Chevalier un sauf-conduit, moyennant 200 écus.

Dans les moments de répit que laissait une lutte au milieu de laquelle le peuple de Paris se montra si souvent admirable d'abnégation et de courage, assiégés et assiégeants ne perdaient pas un instant pour profiter de tous les moyens qu'ils jugeaient nécessaires au succès de la cause qu'ils avaient embrassée.

Le duc de Nemours, actif, intelligent, faisait relever les fortifications tombant en ruines, ordonnait de tendre des chaînes sur la rivière, vers le quai de la Tournelle et en face du Louvre, fabriquait de la poudre, fondait des canons, mettait tous ses soins à accroître les approvisionnements; enfin il veillait à ce que la garde bourgeoise fût presque sans relâche exercée au maniement des armes. Les agents des Seize stimulaient les classes ouvrières; les prédicateurs, du haut de la chaire chrétienne,

montraient le ciel réservé comme récompense à ceux qui sauraient souffrir, combattre et mourir pour la foi.

Qui de nous, lorsqu'il parcourait cette époque déjà lointaine avec l'insouciance de l'écolier, eût cru voir se renouveler sous ses yeux les mêmes faits, les mêmes illusions patriotiques, les mêmes tentatives courageuses, la même abnégation? Qui de nous avait jamais pressenti Paris assiégé, Paris capitulant?..... Et pourtant la plupart de ces épisodes semblent datés d'hier! et chacun a senti dans son âme un écho fidèle des frémissements éprouvés par nos pères! Ceux-ci défendaient autrefois les principes qui, jusque-là, avaient été la sauvegarde de la France, l'origine de sa civilisation et qui seront toujours la cause principale de sa grandeur. Le protestantisme leur semblait si menaçant, soit en lui-même par ses progrès, soit par l'avénement au trône d'un prince huguenot, qu'ils étaient décidés à tout souffrir plutôt que de voir leur patrie abdiquer son beau titre de Fille aînée de l'Église.

De nos jours, la cause, quoique moins directement religieuse, offre encore beaucoup de similitude avec celle de nos pères. Elle aussi est belle, noble, sacrée dans son principe, et part de la même source : Dieu et Patrie; ces deux amours s'emparent ensemble de l'âme où le premier pénètre. Il s'agissait hier de défendre notre sol envahi, de repousser un ennemi enivré de ses victoires, implacable comme la

haine; aussi la résistance de Paris, notre seul espoir alors, a-t-elle pris des proportions et une durée qu'elle n'avait pu atteindre au XVIe siècle. Mais, hélas! si nos efforts ont été plus gigantesques, nos ressources plus multipliées, nos pertes n'en ont été que plus sensibles et notre douleur plus profonde devant notre impuissance. Toutefois, la France possède en elle une telle séve de générosité; elle conserve, même dans ses chutes, de tels éléments de noblesse, de vraie grandeur, que toujours on attend pour elle avec confiance la fin de l'orage, sentant qu'elle en sortira plus forte et meilleure.

Mais revenons à Henri de Bourbon, qui, avec sa petite armée, ne pouvait songer, lui, à faire le siége en règle d'une ville aussi considérable que Paris, encore moins à s'en emparer d'assaut. Il résolut donc d'attaquer et de prendre successivement toutes les places et toutes les localités qui avoisinent la capitale; de se rendre maître des routes et des voies navigables, enfin de bloquer la ville et de lui couper les vivres.

De là ces hardis coups de main dans lesquels d'Aumale donna si fréquemment la mesure de sa valeur, et, malheureusement, toujours de ses désordres. C'est ainsi que, le 14 mars 1590, nous le voyons faire une sortie et contraindre les assiégeants à abandonner l'abbaye de Saint-Antoine, occupée par des religieuses. Cette action valeureuse fut tristement souillée par le vol et le pillage des

vases sacrés, des ornements, des reliquaires et autres objets de l'église du monastère. Plus tard, le 3 juin, lors d'une nouvelle escarmouche du côté de la porte Saint-Antoine, notre fougueux ligueur, favorisé par l'artillerie des remparts, força les royalistes à se retirer sur Charenton en les poursuivant jusque-là, et en leur tuant quatre cents hommes. Enfin, le 12 du même mois, le roi de Navarre ayant attaqué le château de Vincennes, le Chevalier, qui en reçut avis à temps, y accourut avec mille arquebusiers et quatre cents chevaux, et l'obligea à se retirer avec pertes.

Malgré ces avantages assez marqués du côté des assiégés, le roi ne s'en rendit pas moins maître successivement de Saint-Maur-les-Fossés, de Charenton, de Beaumont-sur-Oise, de Saint-Denis et de plusieurs autres localités importantes, arrêtant ainsi une grande partie des vivres que Paris pouvait tirer des pays voisins.

Saint-Denis spécialement paraissait à Henri IV le poste le plus avantageux pour entretenir facilement les intelligences qu'il avait dans la capitale; il le regardait comme très-nécessaire au moment surtout où le siége serait poussé avec le plus de vigueur.

L'importance de cette petite place était bien comprise des Parisiens ligueurs, et du Chevalier d'Aumale en particulier: aussi, de concert avec le marquis de Belin, alors gouverneur de Paris, con-

çut-il le dessein de s'en emparer, pour en faire une citadelle destinée à emprisonner et à rançonner les *Politiques*.

Laverdin, à qui Henri IV avait donné la garde de Saint-Denis, après la reddition de cette ville, n'avait pas pris tout le soin nécessaire pour la mettre en état de résistance ; en conséquence, il fut envoyé dans le Maine, vers la fin de décembre 1590, pour prendre le commandement des troupes qui y étaient concentrées, et remplacé par Dominique de Vic [1]. Ce dernier trouva la place en si mauvais état, au dedans et au dehors, qu'il était presque impossible de la garder et même d'y loger. Les soldats avaient démoli la plupart des maisons pour en vendre les portes et les fenêtres ; tous les meubles avaient été transportés à Paris ou pillés ; les murailles en étaient encore ouvertes en plusieurs endroits ; ailleurs, elles étaient fort basses ou seulement faites de plâtre ; les fossés étaient peu profonds, presque à sec, et là où il y avait encore de l'eau, elle était tout à fait glacée ; la garnison, faible et misérable, souffrait du froid et de la faim. Pendant l'hiver de 1590 à 1591, la température, en effet, fut si rigoureuse, le vent si intense, qu'il était presque impossible de tenir la nuit sur les remparts, et très-difficile de travailler le jour à la réparation des brèches. Les Parisiens, informés de tous

[1] Mézeray, t. III, p. 951 et suivantes.

ces détails, résolurent desurprendre Saint-Denis, et choisirent, pour exécuter leur projet, la nuit du 2 au 3 janvier, veille de la fête de sainte Geneviève, patronne de Paris, qu'ils espéraient devoir leur être favorable. Dès le matin, les ecclésiastiques zélés avaient recommandé, sans la désigner, une grande affaire aux prières des âmes pieuses; les princesses et, à leur tête, la duchesse de Nemours passent la nuit en prières sur le tombeau de sainte Geneviève. Vers une heure, dans la nuit, le Chevalier d'Aumale sort de Paris, par la porte Saint-Denis, avec deux cents chevaux et huit cents hommes de pied. De Vic, instruit sous main de cette entreprise, avait ordonné à ses capitaines de se loger près des portes et mis trois hommes en sentinelle dans le clocher. Néanmoins, soit mauvaise garde de la part de ses gens, soit profond silence observé par les ligueurs dans leur marche, cent hommes du Chevalier, passant sur la glace des fossés et par-dessus la muraille, ouvrirent, à l'aide de pinces, la porte du côté de Paris et baissèrent le pont-levis, si bien que tout entra sans le moindre obstacle et pénétra jusqu'au centre de la ville avant que l'alarme fût donnée. Déjà, pour agir plus facilement dans l'obscurité, les cavaliers avaient mis pied à terre; le gros de la colonne, conduit par le Chevalier, ayant l'épée à la main et une écharpe de sa maîtresse au bras, se préparait à mettre la ville à feu et à sang, aux cris de: *Tue, tue, vive*

Aumale! lorsque quelques officiers sortent de leurs maisons. Repoussés tout aussitôt et croyant déjà la ville perdue, l'un d'eux part inconsidérément en porter la nouvelle à Henri IV, qui était alors à Senlis. Le gouverneur, sans écouter les divers conseils que lui donnaient ceux qui étaient auprès de lui, les uns de se sauver, les autres de faire une barricade, monte à cheval avec cinq hommes d'armes et un trompette qui, destinés à aller trouver le roi à Senlis, se trouvaient par bonheur auprès de lui. Il rallie en plus cinq ou six de ses domestiques, et, avec ces dix ou douze hommes, il marche hardiment au-devant de ses ennemis, en ordonnant, de peur qu'on ne reconnût leur petit nombre, de faire éteindre les feux que quelques femmes avaient allumés aux fenêtres. Heureusement pour lui, il rencontre, au détour d'une rue étroite, l'avant-garde des ligueurs, composée de deux cents hommes environ; il les salue d'une demi-douzaine d'arquebusades qui portent coup, commande au trompette de sonner la charge, appelle un capitaine, puis un autre, donne tout haut divers ordres comme s'il avait sept ou huit cents hommes avec lui, et, avec cela, charge vigoureusement l'épée à la main. Les gens du Chevalier, qui croyaient déjà tout gagné, sont étonnés de la résistance, ils s'ébranlent et se replient sur le gros de la colonne. Dans son impétueuse confiance, d'Aumale s'était élancé des premiers à l'attaque de la ville; des premiers aussi

il tombe mortellement frappé d'un coup d'arquebuse. Son énergie ne l'abandonne point cependant, et, par de suprêmes efforts, il exhorte les siens à tenir ferme. Mais sa chute parle plus haut que sa voix. Les ligueurs, se voyant privés de leur chef, sont saisis de panique et ne tardent pas à prendre la fuite. En moins d'un quart d'heure, tous étaient hors de la ville, à l'exception de quinze ou vingt qui demeurèrent prisonniers, et de presque autant qui restèrent étendus sur le pavé. Le carnage eût été bien plus grand si de Vic avait eu de quoi les poursuivre, mais il n'osa pas trop s'avancer de peur d'être enveloppé à son tour ; il se contenta, pour augmenter la terreur des fuyards, de lâcher sur eux deux volées de canon.

Parmi les morts, qui furent transportés devant une hôtellerie à l'enseigne de *l'Épée Royale* (circonstance remarquée avec une sorte de superstition), se trouva le corps du Chevalier qui, étant à peu près nu et ayant le visage tout sanglant et défiguré par une large blessure, ne fut reconnu, dit MÉZERAY, qu'à des chiffres qu'une femme d'amour, nommée La Raverie, lui avait gravés sur le bras [1].

Le bruit de cet échec ne tarda pas à se répandre

[1] Voltaire, dans le 10e chant de la *Henriade*, le fait périr au siége même de Paris, à la suite d'un duel avec le vicomte de Turenne, incident qui n'est qu'une fiction toute poétique.

dans Paris ; la mort du Chevalier d'Aumale y fut accueillie avec une grande satisfaction par les modérés, car on tombait d'accord que si ce héros de la Ligue eût réussi, il aurait fait à son tour un massacre complet des plus signalés Politiques ; c'est ce qu'il avait formellement promis aux Seize, avec lesquels il avait soupé la veille, lorsqu'au sortir de table, il but à leur santé à tous, en disant : « Messieurs, voilà le *Dix-sept* qui va boire aux *Seize.* »

Grande fut aussi la joie du roi le lendemain en apprenant cette défaite. Se retournant alors vers sa noblesse : « Je ne pense pas qu'il y ait, dit Henri IV, je ne dis pas roy, mais homme au monde qui ait reçu de Dieu tant de bienfaits que moi. » Il exhortait ensuite à rendre grâces au ciel pour la conservation d'une ville qui lui était de si grande importance.

Cet événement produisit sur les habitants de Saint-Denis une telle impression que, le 3 janvier de l'année suivante, 1592, ils firent une procession solennelle en l'honneur de sainte Geneviève, pour la remercier de les avoir délivrés de la conjuration de la Ligue et la prier de leur continuer sa protection. Cette procession fut appelée *le bout de l'an du Chevalier d'Aumale.*

Le gouverneur, rendant hommage à la bravoure du Chevalier et blâmant la lâcheté de ceux qui l'avaient abandonné, fit porter son corps dans une chapelle de l'église Saint-Denis, où il resta plu-

sieurs jours sans sépulture, simplement recouvert, par les soins des religieux de l'abbaye, d'un poêle de velours noir qui avait servi au duc d'Anjou. De Vic offrit aux ligueurs de leur rendre le corps; il envoya, à cet effet, un exprès à Madame de Nemours, qui lui fit répondre « qu'il tenait les tombeaux des rois, ses prédécesseurs, et qu'il l'y fît enterrer [1]. »

[1] Les épitaphes du Chevalier d'Aumale ne manquent pas; en voici plusieurs rapportées par L'ÉTOILE, dans son *Journal de Henri IV*, t. I, p. 104:

Celui qui fuit il échappe souvent,
Mais qui tient bon, et se met trop avant,
Souvent se perd et est retroussé en mâle,
Je m'en rapporte au chevalier d'Aumale.
Combien qu'il eut aux mains quelque vertu,
S'il eût des pieds aussi bien combattu
A Saint-Denys comme en mainte rencontre,
Nous ne plaindrions ici la malencontre.

AUTRE.

Celui qui gît ici fut un hardi preneur
Qui fit sur saint Denys une fine entreprise;
Mais saint Denys plus fin que cet entrepreneur,
Le prit et le tua dedans sa belle prise.

AUTRE.

Saint Antoine pillé par un chef des Unis (*)
Alla comme au plus fort se plaindre à saint Denys
Qui lui dit, à ce tort la vengeance est promise;
Un peu de temps après ce pillard entreprit
De prendre saint Denys, mais saint Denys le prit
Et vengea dessus lui l'une et l'autre entreprise.

Marie, sœur du Chevalier, abbesse de Chelles, lui dédia éga-

(*) Allusion au pillage de l'abbaye Saint-Antoine par le Chevalier d'Aumale.

Ce ne fut que le samedi 15 janvier que, déposé dans une bière en plomb, il fut transporté dans une petite église de Paris, celle de Saint-Jean-en-Grève ([1]), sans aucun convoi, et enterré sous les marches du maître-autel, ***de peur que les rats qui, déjà,*** disent les Mémoires du temps, ***lui avaient rongé le bout d'un orteil, le nez et les oreilles, n'achevassent le demeurant.***

Sur quoi on fit ces vers :

Qui est ce corps qu'embaumé dans Paris
L'on porte en terre avec pompe royale?

lement, dans la chapelle de son couvent, une épitaphe, que nous n'avons pu retrouver.

Au bas d'un portrait gravé du chevalier d'Aumale (*) se trouvent les vers suivants :

« Ce vaillant prince armé est un Mars furieux,
« Du craintif Huguenot la terreur et la crainte
« Sa lance un fort pilier de l'église très saincte
« Et son œil aux amis est toujours gracieux.
« (Thoma de Leu fecit.) »

On les parodia ainsi :

« Ce chevalier armé est un tel furieux,
« Du manant cazanier la terreur et la crainte,
« Sa lance un fort pilier de ceste ligue fainte
« Et son œil aux p...... est toujours gracieux. »

([1]) La paroisse de Saint-Jean-en-Grève, à Paris, était un démembrement de celle de Saint-Gervais. Elle fut érigée en 1212 par Pierre de Nemours, évêque de Paris, du consentement de l'abbé du Bec, de qui relevait la nouvelle église et qui se réserva le droit de présentation à la cure (**).

(*) Ce portrait fait partie de la riche collection de notre savant confrère M. Meaume.

(**) HURTAUT. *Dictionnaire historique de la ville de Paris, t. II, p.* 315.

C'est, dit-on, le Chevalier d'Aumale,
Qui la couronne de saint Denys a pris :
Pourquoi n'a-t-on apporté les souris
Et tant de rats trouvés dedans sa bière?
C'eût bien été (se fit une Tripière)
Pour les zélés dans Paris un repas.
Un autre dit, c'en est la fourmillière.
Que ce Paris : mais il ne le sait pas (*).

Avec ces vers, on trouve les suivants, dans les Mémoires de la Ligue :

Mure salax animal nullum est magis adde rapaxque,
At magis ille salax et magis iste rapax.
Nil mirum est igitur si extincti funus honorant
Mures, uni inter eos, Rex statui poterat.

Ainsi finit à l'âge de vingt-sept ans, dix mois et vingt et un jours, nouvelle victime des terribles discordes de cette époque, le personnage auquel se rapporte la médaille dont nous donnions la description en commençant. Jaloux du succès de sa maison, de princes qui, par leur crédit et par leur haute influence, semblaient personnifier la cause catholique, c'est-à-dire celle de la nation, d'Aumale eut l'ambition de ces derniers, les surpassa par ses vices et ne sut pas même conserver cette probité relative qui s'interdit les bassesses et les crimes. Animé d'une convoitise de dernier étage, il se cramponna au pouvoir bâtard et subordonné des chefs de son parti, *sic fixa fides*, bien déterminé comme eux à ne pas lâcher prise, dût la France pé-

(*) *Journal de Henri IV*, t. I, p. 103.

rir des suites de leurs violences et dans l'étreinte de leurs efforts désespérés.

Toutefois, malgré ses défauts et les excès de tous genres qui signalèrent sa conduite, on ne peut nier au Chevalier une certaine valeur dans les divers combats et le grand nombre de rencontres auxquels il prit part. Les prédicateurs le plaçaient au-dessus de saint Michel. Cette intrépidité, qui tenait parfois du fanatisme et de la violence, le fit regarder comme l'*Épée* de la Ligue, tandis que le duc de Mayenne en était surnommé le *Bouclier*. Il eût été mieux peut-être de l'appeler le *Fléau* de la Ligue, tant ses actes contribuèrent à compromettre et à rendre odieux le parti auquel il était attaché.

Mayenne, souvent choqué par l'esprit féroce de son cousin, et inquiet des faveurs que lui accordaient les Seize, dont il était surnommé le *Bras droit* et le *Lion rampant,* a été accusé de n'être pas étranger à la mort de celui-ci, qui aurait été frappé par quelques-uns des siens mêmes. Le peu de regret que Mayenne témoigna de la perte de son parent, la négligence qu'il apporta à retirer son corps, et certaines paroles de ceux qui l'avaient abandonné dans ce péril, peuvent à la vérité donner quelque fondement à ces soupçons, sur lesquels l'histoire pourra difficilement se prononcer avec certitude [1].

[1] Voici en quels termes le lieutenant-général s'exprimait

Comme dépouille du vaincu et en récompense d'un service si remarquable, de Vic eut l'abbaye du Bec, mais les revenus en furent administrés par un procureur jusqu'en 1597, époque à laquelle le vaillant défenseur de Saint-Denis obtint seulement les bulles qui lui concédaient la commende de ce monastère.

vis-à-vis du duc de Mercœur, au sujet de cet événement : « ...... Le Chevalier d'Aumale estant entré jusque prè de la « grande église, où la valeur l'ayant poussé trop avant et mal « secondé, ceux qui l'assistaient le voyant porter par terre, « prirent l'espouvante ; il ne fut plus possible d'en rassembler « ung seul, qui est quasi ung pareil accident à celluy qui arriva « à l'ennemy à Troyes où, le prince de Joinville mon nepveu « ayant esté gangnay (*sic*), les habitants se rallièrent si bien « qu'ils le contraignirent de sortir. J'ay avec beaucoup de « regret de sa mort, donné son estat de colonel de l'infanterie « françoise à mondit nepveu pour recognoistre en luy les mé- « rites du père autant que nous pouvons (*). »

(*) *Histoire des ducs de Guise*, par René de Bouillé (extr. des lettres du duc de Mayenne).

MOUVEMENT

D'UN SEGMENT SPHÉRIQUE

SUR UN PLAN INCLINÉ

PAR

M. LE GÉNÉRAL DIDION

Correspondant de l'Institut.

Problème. — Sur un plan horizontal, on place un segment sphérique ; on incline le plan peu à peu : on demande, en tenant compte des frottements, quel mouvement prendra le segment sphérique.

On peut facilement faire l'expérience en prenant une glace bien polie pour plan et un verre de montre, suffisamment bombé, pour segment sphérique, en déposant à l'avance une goutte d'eau au point où l'on placera le verre. En inclinant peu à peu la glace et en produisant un léger ébranlement, s'il en est besoin, on verra bientôt le verre de montre tourner sur lui-même et s'échapper latéra-

lement en suivant une ligne inclinée au-dessous de l'horizontale du plan. Il s'agit de rechercher les causes de ce double mouvement [1].

Je considérerai le segment sphérique, d'abord sur le plan horizontal en équilibre stable ; ensuite sur le plan incliné, aussi en équilibre ; puis en mouvement.

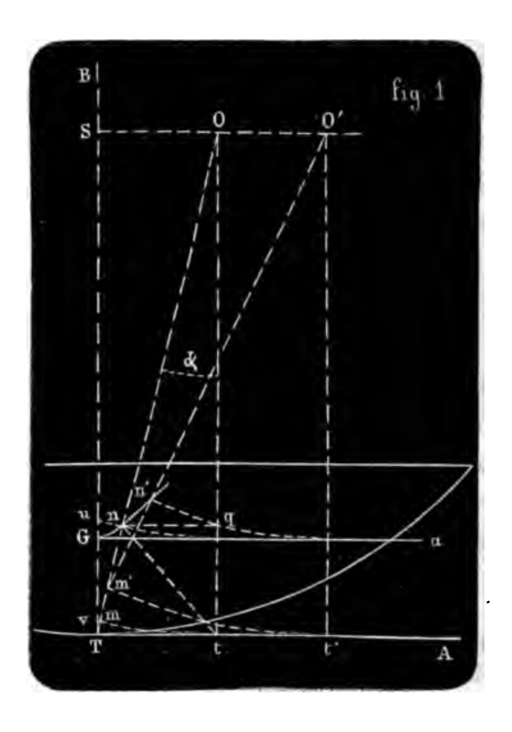
Ce que nous dirons d'un segment sphérique s'appliquerait également à un secteur sphérique, ou à un segment surmonté d'un cône plus obtus ou d'un autre solide. Cette addition n'aura d'autre effet que le déplacement du centre de gravité.

Segment sphérique sur un plan horizontal.

Un segment sphérique étant placé sur un plan horizontal rigide et abandonné à lui-même, il prendra naturellement la position d'équilibre et reposera par un point unique. La sphère sera tangente en ce point au plan horizontal, et, de plus,

[1] En 1823, un membre d'une société littéraire de Bruxelles ayant fait cette expérience devant M. le baron de Salis, officier d'artillerie, y voyait quelque chose de mystérieux ; ce savant officier pensait au contraire que ce phénomène devait rentrer dans les lois de la mécanique ; mais il n'en chercha pas la solution. Durant ces dernières années j'insistai près de lui pour qu'il entreprît cette recherche ; ce fut en vain. Ce problème me paraissant très-intéressant, j'en entrepris la solution, alors que j'étais encore à Metz ; je la communiquai à M. de Salis qui m'engagea à la publier ; c'est celle que je donne aujourd'hui.

comme condition d'équilibre, le centre de gravité du segment sera sur la verticale qui passe par le point d'appui. Par conséquent, c'est à l'extrémité du rayon de la sphère qui passe par le centre de gravité qu'est le point de contact ou de tangence de la sphère et du plan.



Soit (fig. 1), S le centre de la sphère ; G le centre de gravité du segment ; l'extrémité T du rayon SG prolongé sera le point de contact de la sphère sur le plan. Soit TA la trace sur le plan rigide d'un

plan méridien de la sphère passant par S T; alors S T sera vertical et la trace T A du plan méridien sera horizontale. Le segment ainsi posé est en équilibre stable ; le centre de gravité est nécessairement entre le centre de gravité de la sphère et le point de contact.

Si l'on fait rouler le segment sphérique sur le plan de façon que le rayon ST reste dans le plan méridien dont la trace est TA, le centre de cette sphère se déplacera parallèlement au plan horizontal et à TA.

Soit O la nouvelle position du centre de la sphère; abaissant du point O une perpendiculaire Ot sur l'horizontale, t en sera le pied ; le point de contact primitif T s'est relevé et se trouve sur un arc de cercle tv décrit du point O comme centre, avec Ot pour rayon, et d'un développement égal à tT ou à O S.

Soit O' un second point de déplacement du centre de la sphère, restant dans le même plan méridien S A. Le nouveau point de contact sera t' et la nouvelle position de l'extrémité du rayon primitif sera m'.

En continuant ainsi, on aura la courbe décrite par l'origine de l'arc, laquelle, comme on le sait, est une cycloïde. On sait d'ailleurs que cette courbe s'élève d'abord de façon que sa tangente en T est perpendiculaire à T A ; elle a sa concavité tournée vers T A. Lorsque le centre de la sphère sera déplacé d'une

quantité égale à une demi-circonférence, le point de contact primitif occupera le sommet de la courbe. Par un déplacement continu du centre de la sphère l'extrémité du rayon primitif décrira une courbe symétrique de la première, et le point T reviendra sur la ligne TA.

Le centre de gravité G du segment décrit une courbe particulière qu'il nous importe d'étudier.

Imaginons une sphère fictive concentrique à la sphère réelle et dont le rayon serait SG, et, par le point G, un plan tangent qui sera par conséquent perpendiculaire à SG et dont l'intersection avec le plan SA sera parallèle à TA. Il est facile de voir que le méridien de la sphère fictive ne roulera pas sur G*a* comme le méridien réel roule sur TA, parce que le développement de l'arc pour un même angle d'inclinaison ou de déplacement du rayon primitif, est plus petit que celui qui correspond au rayon ST et au déplacement SO du centre ; de cette façon, le petit arc correspondant, tout en se développant sur G*a*, subit un entraînement égal à la différence des deux arcs.

Cela posé, si du point O comme centre, avec un rayon égal à SG, on décrit un arc de cercle *u* et qu'on joigne O*m*, ce rayon O*m* coupera l'arc *u* en *n*. Ce point sera la position du centre de gravité après le premier déplacement. La distance de ce point *n* à SG est la quantité dont le centre de gravité a été entraîné. Il est facile de voir que pour un très-pe-

tit déplacement du centre de la sphère, celui du point de contact est égal à celui du centre, tandis que l'élévation du point *n* est à peine sensible. On peut conclure de là que le premier élément de la courbe décrite par le centre de gravité à partir du point G ne s'élève pas verticalement d'une manière sensible au-dessus de G*a*, tandis que le déplacement horizontal est fini, et que, par conséquent, la courbe décrite par le centre de gravité est tangente à cette ligne G*a*. Nous allons rendre cette propriété évidente par la détermination de l'équation algébrique de la courbe passant par G, ainsi que celle de la cycloïde passant par T.

Prenons TA pour ligne des abscisses et TB pour celle des ordonnées ; soit X et Y les coordonnées du point *m*, R = ST le rayon de la sphère, h = GT l'élévation du centre de gravité G au-dessus de l'extrémité inférieure du rayon primitif, et r le rayon SG de la sphère fictive, lequel est égal à $R-h$. Appelons α l'angle de déplacement *mOt* (arc de la circonférence dont le rayon est égal à l'unité), et a la grandeur SO ou T*t* et égal à l'arc *t m*. On aura $\alpha = \frac{a}{R}$ et $a = R\alpha$ pour le déplacement du centre de la sphère. Pour celui du point de contact primitif de la sphère sur le plan, on aura :

(1) $$X = a - R\sin\alpha = R(\alpha - \sin\alpha) \quad \text{et}$$

(2) $$Y = R(1 - \cos\alpha) = 2R\sin^2\frac{1}{2}\alpha.$$

Appelons x et y les coordonnées du point n rapportées aux lignes Ga et GB, on aura :

(3) $$x = a - r\sin\alpha = r(\alpha - \sin\alpha) + h\alpha.$$

(4) $$y = r(1 - \cos\alpha) = 2r\sin^2\frac{1}{2}\alpha.$$

En différenciant les équations (3) et (4) par rapport à α, on aura :

$$\frac{dx}{d\alpha} = r + h - r\cos\alpha \quad \text{et} \quad \frac{dy}{d\alpha} = r\sin\alpha,$$

Divisant, terme à terme, la seconde par la première, on aura :

(5) $$\frac{dy}{dx} = \frac{r\sin\alpha}{h + r(1 - \cos\alpha)} = \frac{r\sin\alpha}{h + 2r\sin^2\frac{1}{2}\alpha}.$$

C'est la tangente trigonométrique de l'angle que fait avec la ligne Ga, la tangente à la courbe au point pour lequel l'inclinaison du rayon primitif est α.

Or, à mesure que α diminue, le point approche de l'origine ; à cette origine, $\alpha = 0$, $\sin\alpha = 0$, $\cos\alpha = 1$ et $\frac{dy}{dx} = 0$, c'est-à-dire qu'à l'origine, la courbe est tangente à la ligne Ga.

Si l'on joint le point n et le pied t de la perpendiculaire, ou le point de tangence actuel, et que

du point n on abaisse une perpendiculaire nq sur Ot, l'inclinaison de cette ligne avec le rayon Ot sera :

$$\operatorname{tang} ntq = \frac{nq}{tq} = \frac{r \sin \alpha}{r + h - r \cos \alpha}.$$

Cette quantité étant égale à l'inclinaison de la tangente (5) avec Ga, on en conclut que la ligne nt est perpendiculaire à la tangente au point n et normale à la courbe. Cette propriété [1] aura plus loin son application.

En opérant pour X et Y comme on vient de le faire, on trouvera :

$$\frac{dX}{dY} = \frac{2 \sin^2 \frac{1}{2} \alpha}{\sin \alpha},$$

et on en conclura qu'à l'origine, où $\sin \alpha$ peut être remplacé par α, on aura $\frac{dX}{dY} = 0$, c'est-à-dire que la cycloïde est tangente au rayon primitif ST.

En éliminant α dans les équations (1) et (2), on aurait l'équation de la cycloïde ; en l'éliminant dans les équations (3) et (4), on aurait celle de la cycloïde allongée. Mais pour construire cette dernière par points, il vaut mieux conserver α pour variable.

D'ailleurs, nous n'avons à considérer les deux courbes que pour des valeurs très-petites de α, et

[1] Elle avait été reconnue par M. de Salis.

alors on peut les représenter par des expressions plus simples.

En effet, on sait qu'entre le sinus et l'arc, on a la relation ci-après :

$$\sin\alpha = \frac{\alpha}{1} - \frac{\alpha^3}{1.2.3} + \frac{\alpha^5}{1.2.3.4.5} - \text{etc.},$$

D'où il résulte d'abord que

$$\alpha - \sin\alpha = \frac{\alpha^3}{6} - \frac{\alpha^5}{120} + \text{etc.},$$

Lorsque l'angle α est très-petit, les termes qui comprennent les puissances supérieures de cette quantité sont négligeables devant ceux qui comprennent les puissances moins élevées, et l'on peut voir que $\alpha - \sin\alpha$ est sensiblement égal à $\frac{\alpha^3}{6}$ ou très-peu au-dessous; de plus, dans les autres termes, on peut remplacer $\sin\alpha$ par α; on aura alors :

$$(6) \qquad X = R\frac{\alpha^3}{6}\,; \qquad Y = \frac{1}{2}R\alpha^2\,,$$

$$(7) \qquad x = r\frac{\alpha^3}{6} + h\alpha\,; \quad y = \frac{1}{2}r\alpha^2\,;$$

d'où il serait facile de tirer l'équation de chaque courbe en coordonnées rectangulaires.

D'après les valeurs de x et y (7) de la cycloïde allongée, on voit que, dans la partie voisine de l'origine, tant que α est très-petit, le terme en α^3 est négligeable devant $h\alpha$ et qu'à des accroissements égaux de α, correspondent des accroisse-

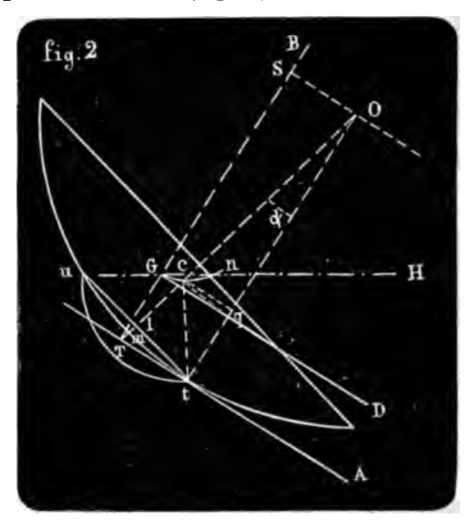
ments sensiblement égaux de x, tandis que les valeurs de y sont proportionnelles au carré de cette même quantité α, ce qui est le propre d'une parabole qui aurait pour axe l'axe même des coordonnées.

Ce que nous avons dit pour un déplacement du segment sphérique dans un plan méridien, aurait lieu pour un autre plan méridien quelconque ; et la courbe que nous avons étudiée serait la courbe méridienne d'une surface de révolution autour de la perpendiculaire au plan, laquelle sera le lieu des positions du centre de gravité du segment pour tout déplacement dans un plan normal et qui, pour les petits déplacements, sera sensiblement un paraboloïde de révolution.

Segment sphérique sur un plan incliné.

Le segment sphérique étant posé sur le plan horizontal, comme on l'a dit, si l'on incline ce plan peu à peu jusqu'à une inclinaison déterminée, la verticale du centre de gravité ne tombera plus sur le point de contact de la sphère et du plan, et l'action de la pesanteur ne sera plus détruite. Cette force étant décomposée en deux, l'une, suivant la ligne des centres, sera détruite par la résistance du plan au point de contact, l'autre, parallèle au plan, entraînera le segment et le fera tourner de façon que le plan diamétral passant par la ligne de plus grande pente du

plan incliné, restera dans son propre plan. Soit, dans le plan méridien (fig. 2), T, le point de contact



primitif du segment; TA, la ligne de plus grande pente du plan incliné; TB, une perpendiculaire à ce plan; S, le centre de la sphère; G, le centre de gravité; GD, une parallèle à TA, et GH, une horizontale. La composante de la pesanteur suivant GD entraînera le segment sphérique, de façon que le centre S suivra une parallèle à TA et arrivera en O; le point de contact nouveau s'éloignera de T; le point de contact primitif du segment s'élèvera suivant un arc de cycloïde T*m*; le rayon primitif ST, joignant le centre de la sphère au centre de gravité, s'inclinera, et le centre de gravité suivra la cycloïde allongée G*n*. Celle-ci étant tangente à GD, qui est inclinée comme le plan, le centre de

gravité ira d'abord en descendant; puis, comme la courbe, il se relèvera par rapport à GD; il se rapprochera d'abord de l'horizontale GH, et pourra même s'élever au-dessus.

La courbe suivie par le centre de gravité tournant sa concavité en dessus, elle présente un sommet C qui est le point le plus bas de cette courbe; il arrivera, par suite, que si dans son mouvement le centre de gravité est entraîné au delà de ce sommet C, il y reviendra par un mouvement d'oscillation et finira par s'y arrêter; alors le segment sera en équilibre stable.

Cela serait vrai aussi pour tout autre déplacement, pourvu que la ligne Ct se meuve dans un plan vertical, le centre de gravité C devant suivre une section de ce plan dans la surface paraboïdale qui tourne sa concavité en dessus.

Déterminons la position d'équilibre, c'est-à-dire la valeur de α qui correspond au point C le plus bas de la courbe, celui où la tangente est horizontale; soit φ l'inclinaison du plan TA au-dessous de l'horizontale, la tangente trigonométrique de la tangente à la courbe en C sera égale à tang φ; et, en se reportant aux trois équations (3), (4), (5), on devra avoir :

$$\operatorname{tang}\varphi = \frac{r\sin\alpha}{h + r(1 - \cos\alpha)}$$

ou

$$\operatorname{tang}\varphi = \frac{r\sin\alpha}{h + 2r\sin^2\frac{\alpha}{2}}.$$

Pour trouver la valeur de α, d'après cette équation, on peut, dans la première, à $\cos\alpha$ substituer sa valeur $\sqrt{1-\sin^2\alpha}$, puis résoudre l'équation du second degré.

Mais si l'on remarque que nous n'aurons à considérer que des valeurs de α de quelques degrés seulement, on verra que dans ces limites et en négligeant seulement les cubes de petites quantités devant leurs premières puissances, $\alpha - \sin\alpha$ pourra être remplacé par $\frac{\alpha^3}{6}$ et $\sin^2\frac{1}{2}\alpha$ par $\frac{\alpha^2}{4}$, sans commettre d'erreur appréciable dans les applications; on aura, en remplacement des équations (3), (4) et (5), les suivantes :

$$x = h\alpha + r\frac{\alpha^3}{6}, \quad y = \frac{1}{2}r\alpha^2 \text{ et } \frac{dy}{dx} = \frac{r\alpha}{h + \frac{r}{2}\alpha^2}.$$

On aura donc la valeur de α, qui correspond à la condition d'équilibre, au moyen de l'équation :

$$\operatorname{tang}\varphi = \frac{r\alpha}{h + \frac{1}{2}r\alpha^2},$$

laquelle donne :

$$\alpha = \frac{1}{\operatorname{tang}\varphi} \pm \sqrt{\frac{1}{\operatorname{tang}^2\varphi} - \frac{2h}{r}}.$$

A l'aide de cette valeur et des équations ci-dessus, on aura les valeurs de x et y; la distance à l'horizon de GD sera donnée par la formule :

(9) $$d = x\operatorname{tang}\varphi - y.$$

La même formule (9) peut être appliquée à une série de valeurs progressives de α et donnera les coordonnées d'une série de points de la cycloïde allongée parcourue par le centre de gravité.

Ces coordonnées sont rapportées aux lignes GD et GB; pour les rapporter à l'horizontale GH et à la verticale passant par le point G, il suffira de les multiplier par $\cos\varphi$.

Nous donnons ci-après deux applications numériques pour deux cas distincts : le premier pour une inclinaison du plan et une élévation du centre de gravité assez faibles et telles que, avec les corps employés (le verre), le mouvement de rotation ne se produise que très-difficilement; le second avec des inclinaisons et élévations assez grandes pour garantir la réussite. Les dimensions sont indiquées en millimètres.

L'angle de déplacement α a été pris pour variable; les intervalles sont de 20′, excepté dans les environs du point le plus bas du premier exemple, où ils sont moindres. L'inclinaison du plan est, dans le premier cas, celui dont la tangente est un dixième. On n'a conservé qu'une partie des chiffres obtenus par le calcul.

COORDONNÉES DE DEUX CYCLOÏDES ALLONGÉES.

α	x	y	d
1° R = 36mm ; h = 2mm ; r = 34mm ; φ = 5°42′41″,6			
	mm	mm	mm
0°18′	0,0105	0,0005	— 0,000581
0°19′	0,0111	0,0005	— 0,000586
0°20′	0,0116	0,0006	— 0,000589
0°21′	0,0122	0,0006	— 0,000588
0°22′	0,0128	0,0007	— 0,000584
0°23′	0,0134	0,0008	— 0,000577
0°24′	0,0140	0,0008	— 0,000568
0°40′	0,0233	0,0023	— 0,000026
1°00′	0,0349	0,0052	+ 0,001685
1°20′	0,0466	0,0092	+ 0,004544
maxim. 0°20′25″	0,0118	0,0006	— 0,000589
2° R = 40mm,6 ; h = 3mm,6 ; r = 37mm ; φ = 19°			
0°20′	0,0209	0,0006	— 0,0063
0°40′	0,0419	0,0025	— 0,0119
1°00′	0,0628	0,0056	— 0,0160
1°20′	0,0838	0,0100	— 0,0188
1°40′	0,1047	0,0156	— 0,0204
2°00′	0,1257	0,0225	— 0,0208
2°20′	0,1466	0,0306	— 0,0199
2°40′	0,1676	0,0400	— 0,0177
3°00′	0,1886	0,0506	— 0,0143
3°20′	0,2096	0,0625	— 0,0097
3°40′	0,2305	0,0755	— 0,0038
4°00′	0,2515	0,0900	+ 0,0034
maxim. 1°56′	0,1243	0,0221	— 0,0208

On voit par les valeurs de d de ces deux tableaux que la courbe va d'abord en s'abaissant au-dessous de l'horizontale, jusqu'à son point le plus bas, ou sommet; c'est à ce point que correspond la position du centre de gravité, lorsque le corps est en équilibre, pourvu toutefois que le frottement de glissement soit suffisamment grand ; à partir de ce point, la courbe se relève en restant d'abord au-dessous de l'horizontale et passant ensuite au-dessus, ce qui est indiqué par le changement du signe de d.

La position du sommet de la courbe est donnée, dans le premier exemple, par un angle de déplacement $\alpha = 0°20'25''$ pour lequel on a un avancement sur le plan $x = 0^{mm}0118$ ou $\frac{1}{85}$ de millimètre, et par une élévation de $y = 0,0006$, quantité à peine appréciable, et par une valeur de d à peu près égale.

Elle est donnée dans le second exemple par un angle de déplacement α égal à $1°56'$, par un déplacement sur le plan $x = 0^{mm},1243$, c'est-à-dire $\frac{1}{8}$ de millimètre et par une élévation du centre perpendiculairement au plan incliné de $0^{mm},0221$ ou $\frac{1}{45}$ de millimètre. La distance au-dessous du plan horizontal est $0^{mm},0208$ ou $\frac{1}{48}$ de millimètre.

Mais le déplacement du corps sur le plan est plus

considérable. On voit d'après la figure 2 qu'il est égal à $Tt = R \times \alpha$, ce qui donne $36 \times$ arc $20'25'' =$ $0^{mm},212$ pour le premier cas, et $40,6 \times 0,0338 =$ $1^{mm},372$ pour le second.

Ces quantités très-petites, surtout dans le premier cas, font voir qu'avec le corps que l'on peut employer, de très-petites inégalités qu'on n'est pas toujours maître d'éviter, pourraient souvent troubler les résultats.

Mouvement du segment sphérique.

Nous avons montré que par suite de l'inclinaison donnée au plan, le segment sphérique a roulé sur celui-ci et qu'il est retenu par le frottement de glissement, si toutefois l'angle φ n'est pas trop grand.

Le corps est ainsi en équilibre stable pour tout petit déplacement du segment, suivant une ligne quelconque, située dans le plan incliné ; on admet ici que le plan du segment mené par cette ligne et par le centre de gravité reste dans ce même plan, c'est-à-dire qu'il n'y a aucun autre mouvement de rotation. Mais, il pourra en être autrement si le segment sphérique peut prendre un double mouvement, et c'est là qu'est la solution du problème.

Soit toujours (fig. 2), pour les positions d'équilibre stable sur le plan incliné TA, t le point de contact nouveau, T étant le point de contact primitif de la sphère dont le centre actuel est en O ; C la position du centre de gravité du segment sphé-

rique et C*t* la verticale qui joint ce point au point de contact actuel *t* et GC*n* étant la cycloïde allongée qu'a suivie le centre de gravité.

Imaginons une petite sphère dont C soit le centre et C*t* le rayon; menant la ligne des centres OC*m*; la section commune des deux sphères sera dans un plan dont la trace sur le point vertical est *tlu*, perpendiculaire à OC. Cette section est un très-petit cercle dont le centre est en *l*.

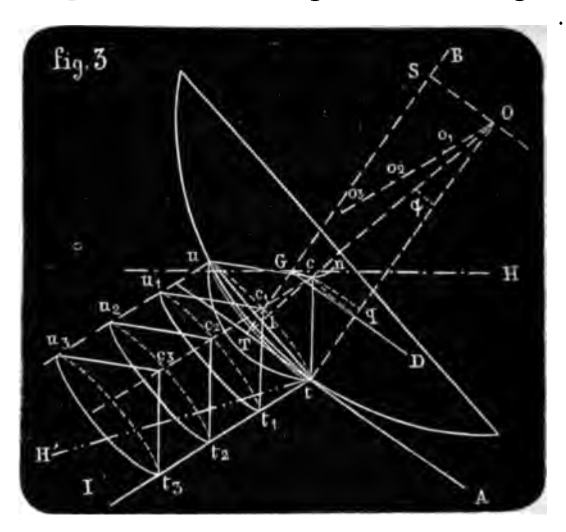
Si l'on fait mouvoir la sphère de manière que le plan diamétral O*t* perpendiculaire à la ligne de plus grande pente TA, reste dans son propre plan, lequel passe par l'horizontale du plan incliné donné, le centre C se mouvra suivant une courbe qui sera comme la cycloïde allongée que décrirait le pied *q* de la perpendiculaire abaissée de C sur O*t*; et par conséquent il irait en s'élevant.

Mais si l'on fait tourner le segment sphérique autour de la ligne des centres OC*lm*, de telle sorte que le cercle *tlu* reste dans son plan, qui passe constamment par le point de contact actuel *t*, le point C restant d'ailleurs constamment à la même hauteur, il n'y aura pas à surmonter l'action de la pesanteur. Seulement, pour entretenir ce mouvement, il faudrait constamment vaincre la résistance du frottement de glissement de la sphère sur le plan incliné au point *t*.

Si, pour éviter le frottement de glissement de la sphère sur le plan incliné au point *t*, on permet au

segment sphérique de rouler sur ce plan, de façon que la circonférence du petit cercle ***ut*** se développe sur la ligne horizontale de ce plan, le centre C restant toujours verticalement au-dessus de l'horizontale passant par ce point et à même distance du plan méridien dont la trace est O*t*, le point C se mouvra parallèlement à l'horizontale et par conséquent aussi sur une horizontale; et ainsi, le corps n'aura à surmonter aucun effet de la pesanteur. Il n'y aura donc, pour entretenir ce mouvement, qu'à surmonter le frottement spécial de roulement de la sphère sur le plan.

Soit transportée la fig. 2 pour servir de plan vertical de projection de la fig. 3, avec ses lignes et



ses indications, et soit ***t*** H′ une horizontale perpendiculaire à ce plan; l'apparence du cône C***ut*** doit

être complétée par la projection oblique de sa base, laquelle est une ellipse dans le même plan que *t*H'.

Tout le système de la sphère peut être alors supposé réduit au secteur *tCum*, ou si l'on veut au cône *tCul* et dont le mouvement est tel que la circonférence *ut* roule sur l'horizontale *t*H' du plan incliné, de façon que les génératrices de ce cône, à mesure qu'elles arrivent au point de contact de la circonférence et de l'horizontale, deviennent successivement verticales, et que le centre de gravité suit lui-même une ligne horizontale, et qu'enfin, comme on l'a dit, il n'y a plus à surmonter qu'un frottement de roulement.

On peut comparer la position du segment sphérique sur le plan incliné à celle d'un cylindre homogène placé sur ce plan, de façon que l'axe et les génératrices soient parallèles à la ligne de plus grande pente et par conséquent perpendiculaires à l'horizontale de ce plan.

Si l'inclinaison du plan reste assez faible et inférieure à l'angle du frottement des corps en contact, le cylindre ne prendra aucun mouvement, et pour le faire rouler suivant l'horizontale du plan, il n'y aurait à surmonter aucun effet de la pesanteur. Il n'y aurait à vaincre que la résistance du frottement de roulement.

Si l'on déplace le cylindre de façon que l'axe fasse un certain angle avec la ligne de plus grande pente et qu'on augmente peu à peu l'inclinaison du plan,

la direction perpendiculaire à l'axe qu'aura à suivre le centre de gravité sera de plus en plus inclinée, et on arrivera bientôt à une inclinaison supérieure à celle qui correspond au frottement de roulement; alors, le cylindre se mettra en mouvement dans cette direction, en suivant la loi du mouvement des corps sur un plan incliné.

Ce phénomène présente beaucoup d'analogie avec celui du segment sphérique, comme on va le voir.

Dans la position d'équilibre du segment de la fig. 3, la ligne C*t* est verticale et le plan de la base du cône C*ut* passe par l'horizontale *t*H', et pour faire rouler le corps suivant cette ligne, il faudrait une force suffisante pour surmonter le frottement de roulement. Celle-ci peut être suppléée par la composante de la pesanteur suivant une ligne inclinée.

Supposons, en effet, que, par une cause quelconque, par suite d'un petit ébranlement ou de l'agitation de l'air, etc., le plan de la section soit déplacé et amené sur une ligne suffisamment inclinée et portée, par exemple, en *t*I un peu au-dessous de l'horizontale du plan, à gauche pour l'observateur placé au pied du plan ; alors, cette trace étant inclinée, le point C, dans le mouvement de rotation du segment autour de OC, ira en s'abaissant, en suivant une parallèle à *t*I, et la composante de la pesanteur suivant cette ligne entraînera le point C le long de la ligne inclinée CC_1C_2...; le centre de la sphère suivra une parallèle OO_1O_2...; le point

de contact sera successivement t_1t_2... sur la ligne inclinée tI; et la petite section, base du cône, aura les positions successives u_1t_1, u_2t_2... représentées sur la figure 3. Par cela seul, le corps pourra surmonter le frottement de roulement que nous avons indiqué et imprimera au segment sphérique le double mouvement : mouvement de rotation autour de OC, et mouvement de translation par le roulement du cercle *ult* sur la ligne inclinée tI. Si le mouvement de translation a lieu, comme nous l'avons indiqué sur la figure, de droite à gauche, le mouvement de rotation sera *inverse* de celui des aiguilles d'une montre. Si le mouvement avait lieu à droite, le mouvement de rotation serait *direct* et dans le même sens que les aiguilles de la montre.

Nous venons de dire qu'un petit déplacement du plan de la petite section base du cône pouvait amener le mouvement du corps suivant une ligne inclinée. En effet, supposons qu'une force étrangère P agisse un moment sur un point *p* du corps non désigné sur la figure : décomposons cette force en trois, l'une suivant *pt*, qui sera détruite par la résistance due au frottement de glissement au point *t*; la seconde perpendiculairement au plan *pt*C; celle-ci tendra à faire tourner le corps autour de la verticale *t*C, sans avoir à surmonter l'effet de la pesanteur et n'ayant à vaincre que l'inertie du corps dans son mouvement autour du centre de gravité, et le frottement de pivotement autour du point *t*;

c'est le sens de ce mouvement qui déterminera celui du corps sur le plan incliné et qui paraîtra être le *hasard;* la troisième, parallèle à la trace de la base du cône sur le plan incliné. Il résultera de ce mouvement que la trace du plan de la section *ut* atteindra, soit d'un côté, soit de l'autre, une inclinaison suffisante pour que la composante de la pesanteur suivant cette ligne devienne suffisante pour surmonter le frottement de roulement et entraîner le corps. La troisième composante pourra, suivant son sens, accélérer ou retarder le départ.

Si, au lieu, d'une force accidentelle, c'était le système d'un certain nombre de ces forces, chacune d'elles, décomposée comme nous l'avons dit, donnerait des résultantes distinctes qui agiraient comme la force unique. Un ébranlement qui déplacerait le centre de gravité C et l'amènerait en dehors de la verticale du point *t*, produirait un effet analogue.

Le frottement à vaincre ne consiste pas seulement en un mouvement de roulement comme celui d'un cylindre ou d'une sphère ou, plus exactement, comme celui d'un petit barillet dont les douves auraient la même courbure que le grand cercle de la sphère. Ce frottement est de deux espèces distinctes. En effet, en même temps que le corps roule, il faut qu'il tourne sur lui-même pour que les arcs des méridiens qui viennent successivement en contact et qui tous aboutissent au sommet *m* du segment, tournent sur eux-mêmes. Ce mouvement de *pivotement* partiel

est tel que, quand la circonférence entière du petit cercle sera déroulée sur la ligne inclinée, le mouvement de pivotement aura été d'un tour entier. La résistance partielle due au pivotement sera donc relativement plus grande quand la circonférence sera plus petite, et plus petite quand la circonférence sera plus grande. On voit par là que la grandeur du rayon de cette petite section aura pour effet de rendre le mouvement plus facile.

Or, ce rayon (fig. 2 ou fig. 3), représenté par tl, est égal à $Ot \sin tOl$ ou à $R \sin \alpha$; l'angle de déplacement α correspondant au cas de l'équilibre sur le plan incliné; en désignant ce rayon par ρ, on aura

$$\rho = R \sin \alpha.$$

En désignant toujours par R le rayon de la surface sphérique du segment, par h l'élévation du centre de gravité, par r la différence $R - h$, φ étant l'inclinaison du plan, on doit avoir la relation

$$\operatorname{tang}\varphi = \frac{r \sin \alpha}{h + 2r \sin^2 \frac{\alpha}{2}}.$$

d'où l'on tire, comme on l'a vu, lorsque les angles considérés sont très-petits, et en ne prenant que le signe moins du radical

$$\alpha = \frac{1}{\operatorname{tang}\varphi} - \sqrt{\frac{1}{\operatorname{tang}^2\varphi} - \frac{2h}{r}}.$$

Il est facile de voir que quand $\frac{2h}{r}$ est petit et que

tang φ n'est pas grand, la valeur de α dépendra surtout du rapport $\frac{2h}{r}$.

En effet, en développant suivant le binome de Newton le second terme considéré comme puissance un demi, on a pour α une série dont le premier terme est proportionnel à $\frac{h}{r}$ tang φ, et dont les suivants contiennent ce même terme à des puissances plus élevées; on en conclut que le rayon ρ est sensiblement proportionnel à R et à ce terme $\frac{h}{r}$ tang φ.

On voit ainsi que, sous une inclinaison donnée pour un segment d'une sphère donnée, R étant constant, et le rapport $\frac{h}{r}$ étant peu élevé, le rayon ρ croîtra approximativement comme $\frac{h}{r}$ tang φ, et qu'ainsi l'élévation du centre de gravité augmentant le rayon de la petite section, elle contribuera à diminuer le frottement partiel du pivotement, facilitera le mouvement de rotation du segment et son mouvement latéral, et permettra à ces mouvements de se réaliser sous une moindre inclinaison au-dessous de l'horizontale. On remarquera aussi qu'à un plus grand rayon de la section correspond une vitesse moindre du mouvement de rotation, pour un même chemin parcouru, et par conséquent une

moindre force d'inertie à vaincre au premier moment.

D'après les relations qui précèdent, on voit que quand on connaîtra le rayon R d'un segment sphérique, l'élévation h de son centre de gravité et l'angle φ du plan incliné sur lequel il chemine en tournant, on pourra calculer l'angle de déplacement α, le rayon ρ du petit cercle et le chemin parcouru pendant une révolution complète. Réciproquement, lorsqu'on aura déterminé ce chemin par l'observation, connaissant d'ailleurs R et φ, on pourra calculer l'élévation h du centre de gravité, ce qui serait souvent très-difficile par d'autres procédés.

APPLICATIONS.

Le problème de mécanique dont nous donnons la solution est fondé sur des relations entre le frottement de glissement d'une part, et le frottement de roulement et de pivotement d'autre part ; il peut trouver son application dans l'emploi d'un grand nombre de corps polis. Nous ne nous occuperons ici que de ceux de ces corps que l'on se procure avec grande facilité à un degré de poli suffisant ; tel est le verre, que l'on trouvera comme plan dans les glaces ordinaires polies, et comme surface sphérique dans les verres de montre bombés et dans les seg-

ments que l'on peut enlever sur des ballons de petites dimensions, tous obtenus par le soufflage du verre. Nous donnerons quelques notions applicables dans ces différents cas.

L'exactitude de la forme sphérique du segment n'a d'importance que dans la très-petite étendue qui règne autour de l'extrémité du rayon de la sphère qui passe par le centre de gravité. Le reste du corps n'a d'influence que par la quantité dont il augmente l'élévation du centre de gravité. Il en est de même de la grandeur de la flèche lorsque c'est un segment sphérique de matière homogène; de même aussi, le vide laissé par un verre soufflé n'a d'autre effet que de rendre le corps très-léger et d'abaisser le centre de gravité.

Dans un segment sphérique à une base, si 2B est le diamètre de cette base, F la flèche et R le rayon de la sphère, on aura, d'après une propriété connue du segment de cercle, $F(2R - F) = B^2$, d'où $2R = F + \frac{B^2}{F}$.

Dans le segment sphérique homogène à une base, posé par sa partie sphérique sur un plan, h étant l'élévation du centre de gravité, on a:

$$h = F\,\frac{8R - 3F}{12R - 4F}.$$

Si $F = R$, c'est-à-dire pour une demi-sphère, $h = \frac{5}{8}R$; lorsque F n'est pas plus grand que $\frac{1}{4}R$, h est

à peu près $\frac{2}{3}$F ; ce serait la valeur exacte si la surface était paraboïdale.

Lorsqu'au segment plein on substitue une matière soufflée mince, comme un verre de montre, ce corps peut être considéré comme une calotte sphérique moyenne entre les surfaces intérieure et extérieure. Or, dans cette surface, le centre de gravité est à la moitié de la hauteur de la flèche, et si l'on nomme e l'épaisseur du verre, F étant la flèche, l'élévation h du centre de gravité sera $h = \frac{1}{2} F - \frac{1}{4} e$.

Avec des segments en verre soufflé, comme des verres de montre, l'élévation relative du centre de gravité est souvent trop faible pour la production facile du mouvement de rotation. On peut augmenter à volonté cette élévation à l'aide d'une masse additionnelle en plomb placée à l'extrémité d'une petite tige, fixée elle-même sur le fond du verre, dans la direction du rayon qui passe par le centre de gravité. On peut aussi le faire, dans des limites plus restreintes, en collant sur la circonférence de la base un carton mince ou un papier qui complète le segment et en y ajoutant au besoin une feuille de métal très-mince.

Dans nos expériences, l'inclinaison φ du plan a été mesurée à l'aide de l'instrument de menuisier nommé *fausse équerre*, posée suivant la ligne de

plus grande pente et un niveau à bulle d'air au-dessus ; l'ouverture des deux branches a été mesurée avec un *rapporteur*.

L'horizontale du plan était obtenue avec le même niveau placé sur la glace et marqué avec deux points à l'encre, lorsque ce n'était pas un des côtés du cadre. Lorsqu'on fait l'expérience en interposant une goutte d'eau, la trace en ligne droite suivie par le segment est bien marquée. On mesurait alors l'inclinaison de cette ligne, au-dessous de l'horizontale du plan. En nommant cette inclinaison γ, on démontre facilement que l'angle θ que fait avec le plan horizontal la droite suivie par le corps, est donné par la formule :

$$\sin \theta = \sin \varphi . \sin \gamma .$$

Le phénomène ne peut avoir lieu que sous une inclinaison du plan inférieure à celle qu'on appelle *angle de frottement* des corps employés. Or, cet angle est d'environ 10° à 11° pour un verre soufflé et une glace. Sous cet angle, quand le rapport $\frac{h}{r}$ est faible, comme dans quelques verres ordinaires peu bombés, on n'obtient pas de mouvement de rotation ; mais on réussit avec une élévation plus grande du centre de gravité et en provoquant, au besoin, le mouvement au départ.

Par l'interposition d'une goutte d'eau entre le segment et la glace, le glissement du verre est de beaucoup retardé et l'on peut donner à la glace

des inclinaisons de 25° à 27° et même de plus grandes, sans produire de glissement, pourvu que les segments soient légers. Si, au contraire, le corps est lourd, formé d'un verre épais ou plein, il glisse à peu près comme les corps à sec malgré l'interposition de l'eau. Dans l'intervalle de 12° à 27°, le phénomène du roulement suivant une ligne inclinée se produit facilement.

On s'explique cette propriété en remarquant que, par l'interposition de l'eau, il y a une certaine adhérence produite et que le poids du liquide s'ajoute à celui du corps. Cette force additionnelle n'a pas, comme l'augmentation du poids du corps, une composante parallèle au plan incliné ; elle donne un accroissement de pression indépendante. Cet effet, qui ne dépend que des surfaces en contact, se fait sentir surtout lorsque le corps est léger.

Pour que le phénomène du roulement s'opère, il faut donc que le corps trouve, sous une inclinaison limitée au-dessous de l'horizontale, une pente assez grande pour que la composante de la pesanteur surmonte le frottement de roulement et de pivotement. Reprenons, à cet égard, les deux exemples numériques dont il a été question.

Pour le premier : $R = 36^{mm}$, $h = 2^{mm}$, $\varphi = 5°43'$, $\alpha = 0° 20'25''$, on trouve $\rho = 0^{mm},213$; le corps, placé sur un plan incliné, même avec l'interposition d'une goutte d'eau, ne tourne pas.

Pour le second : $R = 40^{mm},6$, $h = 3^{mm},6$,

$\varphi = 19°$, on trouve $\alpha = 1°56'$ et $\rho = 1^{mm},392$; le corps prend facilement le mouvement de rotation.

Un même segment d'ailleurs peut être posé sur un même plan plus ou moins incliné, alors on a des valeurs de γ différentes, mais marchant en sens inverse de φ, de façon que θ varie peu.

On peut montrer par l'expérience l'importance de l'élévation du centre de gravité, ou du rapport $\frac{h}{R}$. Ainsi : un segment de $38^{mm},9$ de base et 6^{mm} de flèche, pesant $2^{g},86$, dans lequel $R = 39^{mm},7$, $h = 3^{mm},0$ et où $\frac{h}{R} = \frac{1}{13}$, étant placé sur un plan incliné de $\varphi = 23°$, ce qui donne $\alpha = 2°3'$ et $\rho = 1^{mm},415$, il a pris un mouvement de rotation suivant une ligne inclinée de $\gamma = 22°$ au-dessous de l'horizontale, ce qui a donné $\theta = 8°\,25'$.

A ce segment on a ajouté une masse supplémentaire de $1^{g},55$ à une distance de 11^{mm}, ce qui a donné $h = 5^{mm},74$ et $\frac{h}{R} = \frac{1}{7}$; alors $\alpha = 1°52'$ et $\rho = 1^{mm},290$. Dans ces conditions, le mouvement de roulement suivant une ligne oblique a eu lieu sur un plan incliné de $\varphi = 11°10'$ seulement, et sous une obliquité au-dessous de l'horizontale du plan $\gamma = 21°$, ce qui donne l'angle absolu $\theta = 3°59'$.

Si l'on ne tenait compte, comme pour les corps qui glissent, que de l'inclinaison de la ligne sui-

vant laquelle se produit le mouvement, on trouverait pour le premier cas $f = \text{tang } \theta = 0{,}148$ et dans le second, $f = 0{,}070$.

Un segment formé d'un verre soufflé de $39^{mm},0$ de base et de $6^{mm},5$ de flèche, pour lequel $R = 37^{mm}$ et $h = 3^{mm},5$, placé sur une glace *à sec*, glisse dès que l'inclinaison φ du plan arrive à 11° ou 11°1/2, et ne peut pas tourner ; le coefficient du frottement de glissement est $F = 0{,}18$. Mais, avec une masse additionnelle qui relève le centre de gravité, les conditions du frottement de glissement restant les mêmes et le plan maintenu sous l'angle de 10°, le corps pouvait prendre un mouvement de rotation et s'échapper sous une ligne oblique, quand on provoquait le mouvement ; il continuait ce mouvement sous une inclinaison difficile à préciser, parce qu'il ne reste pas de trace. On provoque d'ailleurs ce mouvement dans le sens qu'on veut.

Dernier exemple : un segment sphérique évidé, tiré d'un ballon en verre très-mince, ayant une base de $52^{mm},5$, une flèche de 24^{mm}, une épaisseur de verre de $0^{mm},5$ et pesant $4^{g},1$; d'où résultait $R = 26^{mm},6$; $h = 11^{mm},88$; $\frac{h}{R} = \frac{4}{9}$; ce dernier rapport est le plus grand de tous ceux que nous avons eu à considérer; le verre était moins poli que dans les autres. Placé sur le plan à sec, et soumis à une inclinaison allant en croissant, il glissait, sans tourner, sous celui de 11°3/4 ; le

coefficient du frottement de glissement étant ainsi 0,208.

Le plan étant mis sous l'inclinaison de 9°1/2, le segment ne glissait pas, si l'on évitait les forts ébranlements; il ne prenait pas de lui-même un mouvement de rotation ni de translation; mais, quand on provoquait ce mouvement, soit par le souffle, soit en agissant légèrement sur la surface, le mouvement de rotation se produisait assez régulièrement, allait en s'accélérant en ligne droite, et sous une inclinaison d'environ $\gamma = 6°$, ce qui donne une inclinaison absolue $\theta = 1°$ et le coefficient de frottement 0,017, lequel est très-faible comparé au coefficient de glissement. Dans ce cas on a $\alpha = 8°50'$ et, pour rayon du cercle du roulement, $\rho = 4^{mm},07$. On voit comment la possibilité du mouvement de rotation des corps à sec est liée à la grandeur du cercle du roulement.

Le même corps, avec la même inclinaison du plan et par l'interposition d'une goutte d'eau, prend facilement le mouvement de rotation en s'échappant obliquement sous une inclinaison $\gamma = 12°$ avec l'horizontale du plan, ce qui donne une inclinaison absolue de 1°44' au-dessous de l'horizontale.

On voit, par ces applications, que l'interposition d'une goutte d'eau n'est pas absolument nécessaire pour voir se produire le double mouvement de rotation et de translation oblique qu'indique la théorie; il faut pour cela et pour les corps que nous

avons employés une élévation suffisante du centre de gravité d'où résulte un rayon suffisamment grand du cercle de roulement. L'interposition d'une goutte d'eau entre les deux corps a pour objet de permettre une plus grande inclinaison du plan sans que le corps glisse, et de rendre possible le mouvement de rotation avec une faible élévation du centre de gravité, ou avec un segment sphérique d'une flèche peu considérable et sans surcharge, lorsque d'ailleurs le corps est d'un faible poids. C'est dans ces conditions qu'on obtient des mouvements de rotation plus rapides.

La surcharge peut d'ailleurs être choisie de manière à en dissimuler le motif sous le prétexte d'un objet spécial à porter. En tout cas, c'est une intéressante expérience propre à montrer la diversité des mouvements qui résultent de l'effet de la pesanteur.

RÉSUMÉ DES FAITS

QUI SE RAPPORTENT

A L'EMPLOI DE L'ÉTHER & DU CHLOROFORME

Dans quelques affections médicales et dans certaines complications très-graves en chirurgie

PAR

M. LE PROFESSEUR E. SIMONIN

Dans les circonstances qui viennent d'être énoncées, l'agent dit anesthésique a été employé tantôt d'une manière directe sur les tissus, et tantôt il a été introduit dans l'économie par la méthode des inhalations.

1. EMPLOI DIRECT DES AGENTS DITS ANESTHÉSIQUES.

Dès 1847, j'ai, par des recherches spéciales, démontré que l'application de l'éther et du chloroforme sur la peau, sur les membranes muqueuses et

(1) Ce travail fait suite aux huit mémoires relatifs à l'action de l'Éther et du Chloroforme, indiqués page 451 du volume des Mémoires de l'académie de Stanislas, pour l'année 1869-1870.

sur les solutions de continuité superficielles, anciennes et récentes, ne produisait point l'insensibilité des tissus, et que les filets nerveux, pour devenir insensibles, devaient se trouver en contact direct avec la vapeur de l'agent anesthésique. En dehors de ce dernier fait, le soulagement obtenu dans certaines affections médicales par l'application du chloroforme sur la peau n'est donc point le résultat d'une anesthésie, et il faut recourir à une autre interprétation. Tandis que la glace, le sulfure de carbone, l'éther sulfurique volatilisé, etc., diminuent la douleur en enlevant du calorique à la partie souffrante, le chloroforne, appliqué sur la peau, agit d'une manière tout opposée ; il agit comme un rébéfiant, parfois même comme un médicament vésicant, et c'est en excitant les tissus, comme ces agents, qu'il produit la diminution de douleur qu'on remarque journellement après l'emploi d'un vésicant dans la sciatique, le rhumatisme, etc.

Les maladies dans lesquelles j'ai obtenu un soulagement considérable par l'emploi direct du chloroforme ont été : la névralgie frontale, le torticolis, la pleurodynie, le lombago, le rhumatisme musculaire, le rhumatisme articulaire, la sciatique, la colique de plomb. Dans ces cas, parfois, l'agent employé, ayant déterminé la vésication, a démontré, tout spécialement, son mode d'action.

En regard de ces succès, il faut opposer l'action

très-défavorable du chloroforme employé topiquement contre l'orchite et contre l'hydrocèle. Ce moyen, vanté à tort dans des recueils médicaux, a, une fois, à ma clinique chirurgicale, produit le sphacèle partiel de la peau du scrotum.

2° EMPLOI DES AGENTS ANESTHÉSIQUES EN INHALATION.

Chloroforme. — J'ai constaté un résultat des plus avantageux, et à plusieurs reprises, chez une malade, pour diminuer une sensation indicible d'étouffement causée par une bronchite compliquée d'emphysème pulmonaire. Dans un cas de dysménorrhée, l'anesthésiation, en produisant la période d'excitation seule de l'éthérisme, a déterminé l'apparition des menstrues. J'ai dit ailleurs que des tentatives heureuses, au point de vue de la diminution de la douleur, dans les cas où les fonctions de l'utérus sont en jeu, lors de la parturition, avaient prouvé que les douleurs physiologiques étaient calmées plus facilement que les douleurs motivées par la pratique des opérations, ou causées par des altérations pathologiques des tissus, et que l'on pouvait obtenir l'abolition des premières de ces douleurs sans que l'intelligence et sans que la conscience fussent abolies, ce qui n'arrive point dans les cas chirurgicaux d'une certaine importance.

L'inhalation du chloroforme a été faite par moi à l'occasion de deux complications les plus sérieuses

des faits chirurgicaux, je veux parler du tétanos et de la rage.

Tétanos. — Deux méthodes ont été mises en usage dans l'emploi du chloroforme pour combattre cette maladie. Dans la première méthode, le blessé a été anesthésié comme lorsqu'il s'agit d'anéantir la sensibilité et de produire le relâchement musculaire, en vue d'une opération chirurgicale. Dans la seconde, l'inhalation n'a pas eu lieu de cette manière et l'agent anesthésique, rapproché plus ou moins du blessé, a été inspiré, mêlé à l'air d'un appartement d'une médiocre étendue.

Par la première de ces méthodes, trois cas de tétanos ont été traités : le premier cas, borné au trismus, n'a point été influencé par le chloroforme, bien que le malade ait guéri. Les deux autres blessés, présentant un tétanos général, sont morts. J'ai indiqué, déjà, que dans un de ces cas, l'inhalation du chloroforme avait déterminé, momentanément, dans le système musculaire, des symptômes de catalepsie.

Par la seconde méthode, trois individus ont été traités avec une énergie croissante ; les deux premiers sujets sont morts ; le troisième malade a guéri. Pour l'un des deux premiers tétaniques, on avait consommé 3,930 grammes de chloroforme ; pour le troisième malade, guéri en 1869, je fis usage, en 22 jours consécutifs, de 20,340 grammes de cet agent.

Rage. — Dans un cas de rage, 48 heures après l'invasion de la maladie, survenue 35 jours après la morsure d'un chien, l'inhalation du chloroforme fit, après deux jours d'abstinence, cesser le spasme du pharynx et permit au blessé de boire et de manger abondamment. Le malheureux se croyait sauvé, mais le même succès ne suivit point une seconde anesthésiation, faite 24 heures après la première, et le malade périt.

PROGRAMME DU PRIX BONFILS

—

PRIX

DE

CHIMIE APPLIQUÉE

FONDÉ PAR

FEU M. PAUL BONFILS

ET

DÉCERNÉ PAR L'ACADÉMIE DE STANISLAS

L'Académie de Stanislas offre un prix de 500 fr. au mémoire de chimie qui lui sera adressé dans le courant de chaque année et qui lui paraîtra le plus recommandable, soit dans le rapport des faits nouveaux qu'il contient, soit sous le rapport du progrès qu'il peut être appelé à faire faire à la chimie appliquée.

Voulant laisser à chacun le choix de son sujet, elle ne désigne pas de question spéciale et n'y met que cette condition, savoir : que le travail présenté traite de chimie appliquée aux arts, à l'industrie ou à l'agriculture, et qu'il renferme des faits nou-

veaux n'ayant encore été l'objet d'aucune récompense.

L'Académie admettra les mémoires imprimés ou écrits en français, en allemand ou en latin.

Le résultat du concours sera proclamé dans une séance publique.

Le dernier délai pour la remise des travaux est fixé au 31 décembre de chaque année.

Les mémoires à déposer peuvent être signés de l'auteur, de même que les planches, dessins ou appareils qui les accompagnent.

Il n'y a pas d'inconvénient à ce que l'auteur s'en assure la propriété au moyen d'un brevet d'invention.

Adresser les documents à *M. E. Simonin, Secrétaire perpétuel de l'Académie de Stanislas, à Nancy, rue des Carmes, 29.*

OUVRAGES IMPRIMÉS

OFFERTS A L'ACADÉMIE

DU 1er JANVIER 1872 AU 1er JANVIER 1873.

TITRES DES OUVRAGES.

François-Villon, sa vie et ses œuvres. — Paris, 1869; in-8° br., par A. Campaux.

Les Legs de Marc-Antoine. — Paris, 1864; in-8° br., par A. Campaux.

Histoire des Classes agricoles en France. — Paris, 1858; in-8° br., par Dareste de la Chavanne.

Histoire de l'Administration en France. — Paris, 1848; 2 vol. in-8°, par Dareste de la Chavanne.

Histoire de France. — Paris, 1865-1868; 6 vol. in-8°, par Dareste de la Chavanne.

Imitation des Monnaies au type Esterlin. — Nancy, 1871; 2 vol. in-8°, par Chautard.

Traité d'Analyse chimique qualitative (traduit de Frésenius). — Paris, 1871; 1 volume in-12, par Forthomme.

Anthropométrie. — Bruxelles, 1871; in-8°, par A. Quetelet.

Cours élémentaire d'économie sociale. — Bar-le-Duc, 1871; 1 vol. in-12, par C. Bonne.

Abrégé du Cours d'économie sociale. — Bar-le-Duc, 1871 1 vol. in-18, par C. Bonne.

Recherches sur la dureté des corps. — Paris, 1865; in-8°, par Hugueny.

Déviation du Compas. — Paris, 1871; in-8°, par E. Fournier.

Correction du Compas. — Paris, 1871; in-8°, par E. Fournier.

Légendes d'aujourd'hui (poésies). — Paris, 1870; in-8°, par A. Millier.

Le Victorial, chronique de don Padro-Nino. — Paris, 1867; in-8°, par Circourt et Puymaigre.

Plaute, morceaux choisis. — Paris, 1871; in-16, par E. Benoist.

Message de Skirnir de l'Edda. — Strasbourg, 1871; in-12, par Bergmann.

Essais sur le Climat d'Alsace. — Mulhouse, 1871 ; in-8°, par Ch. Grad.

Journal du Blocus de Metz. — Metz, 1871; in-8°, par F. M. Chabert.

Composition chimique des Eaux potables. — Paris, 1865; in-8°, par Hugueny.

Satires de Perse. — Lyon, 1870; in-4°, par A. Gérard.

De la Restauration de la France. — Paris, 1872; in-8°, par de Margerie.

La Houle et le Roule, supplément. — Cherbourg, 1870; in-8°, par E. Bertin.

Incendies modernes. — Nancy, 1872; in-12, par Chautard.

La Chambre noire et le Microscope. — Paris, 1869; in-12, par J. Girard.

Histoire romaine de Dion Cassius, t. 10ᵉ. — Paris, 1870; in-8°, par Gros et Boissier.

Institut de France. — Étude sur St-Évremont. — Paris, 1866; in-8°, par Gilbert.

Notice biographique sur M. St-Albin Berville. — Paris, 1872; in-12, par L. Wiesener.

St-Albin Berville. — Œuvres diverses. — Paris, 1871; in-12.

Bibliothèque impériale, Catalogue de l'histoire de France, t. Xᵉ. — Paris, 1870; in-4°.

Madame Agnès, roman. — Paris, 1871; in-12, par Ch. Dubois.

Le Parlementarisme et le Philosophisme révolutionnaire. — Paris, 1872 ; in-12, par A. Renard.

Histoire médicale du Blocus de Metz. — Metz, 1872; in-8°, par Grellois.

Robert, évêque de Lisieux (1253), par Jourdain.

Influence d'Aristote, par Jourdain.

Un collége oriental à Paris au XVI[e] siècle, par Jourdain.

L'Université de Paris sous les Anglais, par Jourdain.

Les Statuettes dites de terre lorraine, par Morey.

Les Droits et les Limites de la raison, par Gérando.

A la Suisse, poésie, 1871, par Galleau.

Instruction pour l'Étude élémentaire de la Linguistique indo-européenne, par A. Hovelacque.

Procès-verbal d'installation de M. Salmon, 1[er] président à la Cour de cassation de Douai, par Salmon.

De Apollonii Rhodii Argonauticis, par Hémardinquer.

La Cyropédie. Essai sur les Idées morales et politiques de Xénophon, par Hémardinquer.

Oiseau, poésie, par Denoix des Vergues.

Statistique appliquée à l'Étude de la population, par Bertillon.

De l'Infection purulente, par Chassaignac.

La Juridiction administrative, par Arnaud de Praneuf.

Puceron de la vigne. — Maladie de la vigne. — P. Richet de Belleval. — La Phthiriose, par Planchon.

Note sur le minerai de fer en grains, par Levallois.

2[e] lettre au Rédacteur du *Bélier* sur la viande de cheval. — Court et bon, par de Dumast.

Observations météorologiques pour 1870 et 1871, 1 broch. in-8°. — Nancy. — 1872, par Chautard.

Les incendies ou les composés détonants, 1 vol. in-12 avec vignettes. — Nancy, 1872, par Chautard.

Vulgarisation de quelques phénomènes de physique expérimentale, 1 broch. in-8°, 1872, par Chautard.

Notice sur le Chevalier d'Aumale, 1 broch. in-8°. — Nancy, 1872, par Chautard.

Note sur l'élagage des arbres, par d'Arbois de Jubainville.

Station agronomique de Strasbourg, par Jacquemin.

Origines et Théories de l'Association internationale, par J. Liégeois.

Observations sur les pétales du *Ranunculus auricomus*, par Godron.

Notice historique sur les Jardins botaniques de Pont-à-Mousson et de Nancy, par Godron.

Rapport sur l'Assistance médicale de la Meurthe, par E. Simonin.

Projet de publication des romans de la Table-Ronde, par Hucher.

Société de St-François-Régis de Nancy, compte rendu des travaux de l'œuvre, en 1871.

Observations sur les petits glaciers temporaires des Vosges, par Ch. Grad.

Rapport sur les recherches de M. Gérard sur la faune historique de l'Alsace, par Ch. Grad.

Réponse au discours de M. Rousset, à l'Académie française, 2 mai 1872, par d'Haussonville.

Ruines du comté de Bitche, par J. Thilloy.

Dictionnaire topographique de l'arrondissement de Sarreguemines, par J. Thilloy.

Agnès, comtesse de Deux-Ponts, par J. Thilloy.

Sur un passage du testament de St-Remy, par J. Thilloy.

Institutions judiciaires de la Lorraine allemande, par J. Thilloy.

Frauenberg, par J. Thilloy.

Journal de Henri Messer, par Bonvarles et J. Thilloy.

Le comte Emmery, par J. Thilloy.

Herbitzem, par J. Thilloy.

Cour d'appel de Nancy. Audience solennelle du 11 avril 1872. Installation d'une seconde chambre civile, par Leclerc.

Luxation ilio-pubienne irréductible, observée en 1869, par E. Simonin.

Résultats heureux de l'inhalation du chloroforme pour la rage, par E. Simonin.

Lacs et tourbières des Vosges, par Ch. Grad.

Considérations sur le service télégraphique (Fusion avec les postes), par Blavier.

Tératologie végétale, par Godron.

La Table de Cles, par E. Dubois.

Bibliographie obstétricale, par Putegnat.

Les Oiseaux dans les harmonies de la nature, par Lescuyer.

Monnaie de Gorze sous Charles de Rémoncourt, par Ch. Robert.

Histoire de France, t. VIIe. — Paris, 1872 ; in-8°, par Dareste.

Aperçus financiers, 1868-1872. — Paris, 1872; in-8°, par A. Neymarck.

Architecture romaine du Midi de la France.— Paris, 1867-1870; in-fol., avec planches, par H. Révoil.

3e Mémoire sur les Foraminifères du système oolithique. — Metz, 1870; in-8°, avec planches, par Terquem.

Mémoire sur la Balistique. — Paris, 1848; in-4°, par Is. Didion.

Études sur le tracé des roues hydrauliques à aubes courbes du général Poncelet. — Paris, 1870; in-4°, par Is. Didion.

Traité de Balistique. — Paris, 1860; in-8°, par Is. Didion.

Essai d'une faune historique des mammifères sauvages de l'Alsace. — Colmar, 1871 ; in-8°, par Ch. Gérard.

Les Artistes de l'Alsace pendant le moyen âge. — Colmar, 1872 ; in-8°, par Ch. Gérard.

Histoire de l'ancienne châtellenie, prévôté de Conflans en Jarnisy. — Verdun, 1870 ; in-8°, par Clesse.

Histoire romaine (traduit de Mommsen), t. VIII, Paris, 1872; in-8°, par Alexandre.

Monographie de l'État Bathonien dans le département de la Moselle. — Paris, 1869; in-4°, Terquem et Jourdy.

Cantate à l'Exposition de Lyon, 1872; par Bellin.

Léopold Bougarre, 1810-1871. — Nancy, 1872; par J. R.

Grammaire de la Langue Mandchou. — Paris, 1873; in-12, par L. Adam.

Leçons sur la Physiologie du système nerveux, 1re livraison, par Poincaré.

Rapport sur les travaux du Conseil d'hygiène publique de Nancy, par Demange.

Une Bévue historique, par Levallois.

Étude sur M. le colonel Cournault, par Salmon.

Fabrique de potasse à la Neuveville, par L. Grandeau.

Sur un glossaire du patois messin, par Salmon.

Chronique d'Ibn-Hammad, par A. Cherbonneau.

Choleræ Pathologia, par I. Zycki.

Le docteur Norbert, par de Pontaumont.

Réponse à M. Van Hasselt, poésie, par H. Gomont.

Thèse de doctorat en droit, par E. Bertin.

Lois de la résistance de l'air sur les projectiles, par Is. Didion.

Calculs des probabilités dans le tir, par Is. Didion.

Mémoire sur la balistique, par Is. Didion.

Cours élémentaire de balistique, par Is. Didion.

Rapport de la circonférence au diamètre, par Is. Didion.

Notice biographique sur le général Ardant, par Is. Didion.

Calcul des Pensions dans les Sociétés de prévoyance, par Is. Didion.

Détermination du frottement de la poulie et du treuil, par Is. Didion.

Notice biographique sur le général Poncelet, par Is. Didion.

Lois des actions calorifiques produites par l'électricité, par Renard.

L'Alsace, sa situation et ses ressources au moment de l'annexion, par Ch. Grad.

Contributions à l'histoire naturelle de la Mouche-Feuille des îles Seychelles, par N. Joly.

Métamorphoses des Axolotis du Mexique, par N. Joly.

Étude sur l'introduction du tabac en Lorraine, culture, fabrication, législation, par Chapellier.

Le coup de foudre de l'Ile du Rhin, 1869, par Hugueny.

Recrutement de l'armée, loi du 27 juillet 1872, par Ch. Bonne.

Traité des phosphates de chaux natifs, par J. Malinowski.

Feuilles archéologiques. Vase antique. Phalères en bronze, par H. Révoil.

De la Statistique judiciaire, rentrée de la Cour à Riom, par E. Liouville.

Essai sur les définitions géométriques, par J.-F. Bonnel.

Étude sur trois gardes des sceaux de France nés en Lorraine, par L. Adam.

Situation légale du Cours Léopold, par Volland.

Traité élémentaire de chirurgie, Paris, 1872; 2 vol. in-8°, par Fano.

Traduction de Frésénius. Traité d'analyse chimique quantitative, par Forthomme.

Étude sur le camp de Châlons, par Husson.

Les Cuirassiers de Reichshoffen, par Boucher.

Vie du R. P. Lacordaire, par Simonet Foisset.

Essai sur les voies romaines et carte de Liénard, par Simonet.

TABLEAU DES MEMBRES

COMPOSANT

L'ACADÉMIE DE STANISLAS (1)

SUIVANT L'ORDRE DE RÉCEPTION

Août 1873

BUREAU

Président : M. E. Cournault.
Vice-Président : M. Lombard.
Secrétaire perpétuel : M. E. Simonin.
Bibliothécaire-Archiviste : M. L. Benoit.
Secrétaire annuel : M. Jalabert.
Questeur : M. Chautard.

I.

MEMBRES HONORAIRES.

1868. 20 Nov. M. le comte de Warren, Homme de lettres (Associé depuis le 18 Mai 1846, Membre titulaire depuis le 1er février 1849).

---

(1) L'Académie de Stanislas fondée à Nancy, le 28 décembre 1750, par le Roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar, a été reconnue Institution d'utilité publique, par décret impérial du 21 juin 1864.

II.

MEMBRES TITULAIRES.

1826. 13 Avril. M. le baron P.-G. de Dumast, ancien Sous-Intendant militaire, Correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres) (Associé depuis le 5 Juin 1817).

1831. 3 Mars. M. Piroux, Directeur de l'Institution des sourds-muets.

1840. 5 Mars. M. Godron, Doyen honoraire de la Faculté des Sciences.

1843. 19 Janv M. Edmond Simonin, Directeur honoraire de l'École de Médecine, Professeur de clinique chirurgicale à la Faculté de Médecine ((Associé depuis le 4 février 1841).

1844. 4 Janv. M. Blondlot, Professeur de chimie à la Faculté de Médecine, Correspondant de l'Académie nationale de Médecine.

1850. 21 Nov. M. Morey, Architecte de la ville, Correspondant de l'Institut (Académie des Beaux-Arts) (Associé depuis le 2 Mai 1850).

1851. 6 Févr. M. Meaume, Professeur de législation et de jurisprudence à l'École forestière (Associé depuis le 18 Mai 1846).

24 Févr. M. le baron de Saint-Vincent, Conseiller à la Courd'appel

17 Nov. M. Benoit, Doyen de la Faculté des Lettres (Associé depuis le 7 Janvier 1847).

M. Lacroix, Professeur d'Histoire à la Faculté des Lettres.

27 Avril. M. Chautard, Professeur de physique à la Faculté des Sciences.

1856. 18 Janv. M. Lemachois, Publiciste.

1857. 22 Janv. M. A. de Margerie, Professeur de philosophie à la Faculté des Lettres (Associé depuis le 10 Juillet 1856).

1860. 3. Fév. M. Renard, Professeur de mathématiques à la Faculté des Sciences (Associé depuis le 10 déc. 1858).

M. Édouard Cournault, Homme de lettres (Associé depuis le 25 mai 1855).

1862. 7 Fév. M. Leupol, Homme de lettres (Associé depuis le 30 décembre 1859).

6 Juin. M. Forthomme, Professeur de chimie à la Faculté des Sciences (Associé depuis le 20 avril 1860).

27. Mars. M. LOMBARD, Professeur de droit commercial à la Faculté de Droit (Associé depuis le 18 janv. 1861).

1864. 5. Fév. M. POINCARÉ, Professeur adjoint de physiologie à la Faculté de Médecine (Associé depuis le 1er août 1862).

17. Nov. M. LECLERC, Premier Président de la Cour d'appel de Nancy (Associé depuis le 18 mai 1864).

1865. 17 Mars. M. JALABERT, Doyen de la Faculté de Droit.

1866. 2 Fév. M. MAGGIOLO, ancien Recteur de l'Académie de Nancy (Associé depuis le 7 juin 1837).

22 Juin. M. VAUGEOIS, professeur de code Napoléon à la Faculté de Droit (Associé depuis le 16 juin 1865).

1867. 16 Fév. M. E. LALLEMENT, Professeur adjoint à la Faculté de Médecine (Associé depuis le 22 juin 1866).

1868. 19 Juin. M. Louis BENOIT, Bibliothécaire en chef de la Ville (Associé depuis le 1er février 1867).

1868. 18 Juin. M. VOLLAND père, Avocat, ancien Bâtonnier de l'ordre des avocats.

6 Août. M. LEFEBVRE, Professeur de physique au Lycée de Nancy (Associé depuis le 5 juillet 1867).

1870. 11 Mars. M. DUBOIS, Professeur de Droit romain à la Faculté de Droit (Associé depuis le 1er juin 1866).

1871. 2 Juin. M. DE GUAITA, Agriculteur.

1872. 12 Avril. M. HÉMARDINQUER, Docteur ès-lettres, Professeur de rhétorique au Lycée.

12 Avril. M. ADAM, Substitut du Procureur général.

2 Août. M. CAMPAUX, Professeur de littérature ancienne à la Faculté des Lettres.

8 Nov. M. DIDION (Isidore), Général d'artillerie au cadre de réserve.

1873. 10 Janv. M. HEGUENY, Inspecteur de l'Académie de Nancy.

M. PIERROT, Avocat général à la Cour d'appel de Nancy.

III.

ANCIENS MEMBRES TITULAIRES

DEVENUS ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS.

1830. 13 Mars. M. GATIEN-ARNOULT, Recteur de l'Académie de Toulouse (Titulaire jusqu'au mois de novembre 1830).

1833. 3 Avril. M. PERRON, ancien Chef de section au Ministère d'État, à Paris (Titulaire jusqu'au mois de septembre 1834).

1836. 13 Avr. M. FRANCK, Membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques) (Titulaire jusqu'au 8 novembre 1838). Boulevard Saint-Michel, 44, à Paris.

1839. 2 Mai. M. BÉNARD, Professeur de philosophie au Lycée Saint-Louis (Titulaire depuis le 14 novembre 1839 jusqu'au mois de novembre 1840), à Paris.

18 Juill. M. ROLLET, ancien Médecin en chef de l'Hôpital militaire de Bordeaux (Titulaire jusqu'au 10 novembre 1842).

1840. 18 Juin. M JOGUET, Proviseur du Lycée Louis-le-Grand, à Paris (Titulaire jusqu'en février 1852).

1843. 19 Mars. M. LEPAGE, Archiviste du département de la Meurthe (Titulaire du 18 novembre 1847 au 18 novembre 1859), à Nancy.

1844. 22 Févr. M. LEVALLOIS, ancien Inspecteur général des mines (Titulaire jusqu'en avril 1848), rue Saint-Dominique-Saint-Germain, 91, à Paris.

1850. 2 Mai. M. DENYS, Avocat à la Cour d'appel de Nancy (Titulaire jusqu'au 14 décembre 1854).

1852. 1er Avr. M. PLANCHON, Directeur de l'École supérieure de pharmacie de Montpellier (Titulaire jusqu'au 23 avril 1853).

1854. 3 Nov. M. FAYE, Membre de l'Institut, ancien Recteur de l'Académie de Nancy (Titulaire du 3 novembre 1854, à avril 1856).

1855. 16 Fév. M. SAUDBREUIL, Premier Président de la Cour d'appel d'Amiens (Titulaire jusqu'au 31 octobre 1855).

M. MÉZIÈRES, Professeur de littérature étrangère à la Faculté des Lettres de Paris (Titulaire jusqu'au 6 décembre 1861). Boulevard Saint-Michel, 77.

1858. 15 Mai. M. LAFON, Professeur de mathématiques à la Faculté des Sciences de Lyon (Titulaire du 7 janvier 1859 au mois de janvier 1866).

1859. 30 Mars. M. LEMOINE, Professeur de philosophie à la Faculté des Lettres de Bordeaux (Titulaire jusqu'au 7 janvier 1856).

1962. 7 Mars. M. ALEXANDRE, Conseiller à la Cour d'appel de Paris (Titulaire jusqu'au 6 février 1863). Rue Fortin.

1865. 17 Mars. M. DESJARDINS, Agrégé près la Faculté de Droit de Paris

(Titulaire depuis le 30 juin 1865 jusqu'au 24 novembre 1865).

1869. 7 Janv. M. ARNAULT DE LA MÉNARDIÈRE, Professeur à la Faculté de Droit de Poitiers (Vienne) (Associé depuis le 22 juin 1865, Titulaire du 16 mars 1866 au 7 janvier 1870).

5 Févr. M. Eugène BENOIST, Professeur de littérature ancienne à la Faculté des Lettres à Aix (Bouches-du-Rhône) (Titulaire du 5 février 1869 au 10 novembre 1871).

1872 8 Nov. M. DUCHESNE, Professeur de littérature française à la Faculté des lettres de Rennes (Ille-et-Vilaine) (Associé depuis le 14 mai 1858, Titulaire depuis le 24 décembre 1858).

8 Nov. M. BLAVIER, Inspecteur général des lignes télégraphiques (Titulaire du 3 mai 1867 au 8 novembre 1872).

1873. 23 Juil. M. DARESTE DE LA CHAVANNE, Recteur de l'Académie de Lyon (Titulaire du 22 décembre 1871 au 23 juillet 1873).

IV.

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS NATIONAUX (1).

1°

A

SECTION DE METZ.

1872. 22 Nov. M. BLANC, Publiciste, rue des Dominicains, 10.

M. O. CUVIER, Pasteur, rue du faubourg Stanislas, 29 *bis*.

M. PETSCHE, Ingénieur des ponts et chaussées, rue du faubourg Stanislas, 29 *bis*.

M. MARCHAL, Docteur en médecine, rue de Serre, 4.

M. Henri MAGUIN, rue de Serre, 4.

M. THILLOY, Conseiller à la Cour d'appel, rue de la Constitution, 9.

---

(1) La liste des Associés-correspondants nationaux est partagée en deux catégories, conformément à l'art. 1er du Règlement.

La première catégorie comprend 36 membres qui appartiennent à la circonscription de l'ancienne Lorraine ; la seconde, 100 Membres, qui n'appartiennent pas à cette circonscription.

M. CAILLY, ancien Bâtonnier de l'ordre des avocats, place Saint-Jean, 41.

M. E. MICHEL, Artiste peintre, rue Mazagran, 11.

M. COLLIGNON, Proviseur émérite, rue Mazagran.

M. E. BOUCHOTTE, ancien Maire de Metz, rue de la Ravinelle, 9.

M. J. LEJEUNE, place des Dames, 16.

M. Simon FABVIER, rue Saint-Dizier.

M. le docteur DIDION, rue Saint-Nicolas, 28.

M. le colonel VIRLET, ancien Adjoint au maire de Metz, Hôtel de l'Est.

M. MARCUS, ancien Officier du génie à Toul, Grande-Rue, 19.

M. DE SAULCY, ancien Officier de marine, au siége de la Société des Salines de Varangéville.

M. FRÉCOT, Ingénieur en chef des ponts et chaussées, rue des Sapins, 18 *bis*, Boudonville.

M. DUFRESNE, Conseiller honoraire de préfecture, rue de Toul, 12 *bis*.

M. PÊTRE, Professeur à l'École de sculpture de Nancy.

B

1825. 1er Déc. M. VEYLAND, Homme de lettres à Metz.

1829. 2 Avril. M. Constant SAUCEROTTE, Médecin en chef de l'hôpital de Lunéville, Correspondant de l'Académie de Médecine

1835. 26 Mars. M. DOCTEUR, Homme de lettres, à Bruyères (Vosges).

1837. 20 Avril. M. Henri HOGARD, Agent voyer en chef du département des Vosges, à Epinal.

1838. 8 Nov. M. PUTEGNAT, Docteur en médecine, à Lunéville; Correspondant de l'Académie de médecine

1839 14 Nov. M. CLESSE, Homme de lettres, à Commercy.

1840. 5 Mars. M. VAGNER, Homme de lettres, à Nancy.

19 Juill. M. MOUGEOT, Docteur en médecine, à Bruyères.

26 Nov. M. JANDEL, Architecte, à Lunéville.

1841. 7 Janv. M. JARDOT, ancien Chef d'escadrons au corps d'État-major, rue de Rumfort, 5, à Paris.

1842. 12 Mai. M. Robert, Numismate, Intendant général, à Paris, rue des Saints-Pères, 9.

1843. 2 Fév. M. l'abbé Guillaume, Aumônier de la chapelle Ducale, à Nancy.

20 Juin. M. Dumont, Vice-Président du Tribunal de première instance, à Saint-Mihiel.

1845. 7 Mars. M. Idoux, Professeur de mathématiques spéciales au Collége de Lunéville.

1846. 18 Mai. M. Mathieu, Sous-Directeur de l'École forestière, à Nancy.

M. Salmon, Premier Président de la Cour d'appel de Douai.

1847. 17 Juin. M. Lebrun, Naturaliste, à Lunéville.

1849. 21 Juin. M. Husson, Géologue, à Toul.

5 Déc. M. Chapia, Curé de Vittel (Vosges).

M. l'abbé Régnier, à Nancy.

1853. 23 Juin. M. le comte Van der Straten Ponthoz, Membre de l'Académie de Metz.

5 Août. M. Henriot, Juge de paix, à Bar-le-Duc.

21 Déc. M. Voillaume, Supérieur du Petit Séminaire de Châte (Vosges).

M. Chabert, Membre de l'Académie de Metz.

1856. 19 Déc. M. Bénard aîné, Principal du Collége de Sarrebourg (Meurthe).

1858. 8 Janv. M. Paulus, Peintre, à Nancy.

14 Mai. M. Charles Cournault, Peintre, à Malzéville près Nancy.

M. Mélin, Architecte, à Nancy.

10 Déc. M. Alfred Claudel, à Epinal.

M. Bloch, Manufacturier, à Tomblaine près Nancy.

1859. 13 Mai. M. Clarinval, Chef d'escadrons d'artillerie, à Nancy.

16 Déc. M. Louis Lallement, Avocat à la Cour d'appel de Nancy.

1860. 23 Nov. M. Terquem, ancien Administrateur du Musée géologique de Metz, 78, rue de la Tour, à Passy.

1861. 18 Janv. M. Chapellier, Instituteur, à Épinal.

21 Juin. M. le comte de Puymaigre, Homme de lettres, à Paris, 47, rue de Lille.

1862. 21 Fév. M. Ferval, ancien Colonel du génie, à Nancy.

7 Mars. M. Berlet, Avocat à la Cour d'appel, à Nancy.

4 Avril. M. Deblaye, Curé à Saint-Dié (Vosges).

4 Juill. M. SELLIER, Peintre d'histoire, à Paris, avenue de Wagram, 67.

1863. 23 Janv. M. LIÉGEOIS, Professeur de Droit administratif à la Faculté de Droit de Nancy.

1er Mai. M. le Comte Gaston DE LUDRE, Homme de lettres, avenue Montaigne, 73, à Paris.

M. CLÈRE, Sculpteur, rue de Laval, 33, à Paris.

33 Juin. M. BONNE, Juge suppléant à Bar-le-Duc (Meuse).

24 Juill. M. Th. LAMBERT, Professeur au Collége d'Auxerre.

1865. 30 Mars. M. BONVALLET, Conseiller à la Cour.

5 Mai. M. GÉRARDIN, Agrégé à la Faculté de Droit de Paris.

1866. 16 Fév. M. JACQUEMIN, Professeur de Chimie à l'École supérieure de pharmacie de Nancy.

1867. 15 Fév. M. GÉRARDIN (Charles), Professeur de physique au Collége Chaptal, rue de l'Ouest, 48, à Paris.

29 Mars. M. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, Garde général des Forêts à Valenciennes (Nord).

21 Juin. M. l'abbé DOYOTTE, de la Compagnie de Jésus, à Amiens.

1868. 3 Juill. M. SERVAIS, Chef de division honoraire à la Préfecture de la Meuse (Bar-le-Duc).

1869. 14 Mai. M. LAPRÉVOTE, Archéologue, à Nancy.

1871. 19 Mai. M. LIETARD, Docteur en médecine à Plombières (Vosges).

1872. 15 Mars. M. A. CUNY, Architecte à Nancy.

26 Avril. M. Jules RENAULD, Juge suppléant au tribunal de Nancy.

6 Déc. M. BANCEL, Docteur en médecine, à Toul.

1873. 1er Août. M. Ch. GÉRARD, Avocat à la Cour d'appel de Nancy.

2°

1818. 1er Juill. M. GÉRARD, Docteur en médecine, à Lyon, rue de Constantine, 2.

1820. 9 Nov. M. HERPIN, Docteur en médecine, à Paris, rue Taranne, 7.

15 Mars. M. FÉE, ancien directeur du Jardin botanique de Strasbourg; Membre de l'Académie de Médecine.

1823. 17 Avril. M. MONFALCON, Docteur en médecine, à Lyon.

8 Juil. M. DESHAYES, Docteur en médecine et Naturaliste, à Paris, place Royale.

1828. 7 Févr. M. Charles MALO, Homme de lettres, à Auteuil-Paris.

1842. 12 Mai. M. Robert, Numismate, Intendant général, à Paris, rue des Saints-Pères, 9.

1843. 2 Fév. M. l'abbé Guillaume, Aumônier de la chapelle Ducale, à Nancy.

20 Juin. M. Dumont, Vice-Président du Tribunal de première instance, à Saint-Mihiel.

1845. 7 Mars. M. Idoux, Professeur de mathématiques spéciales au Collége de Lunéville.

1846. 18 Mai. M. Mathieu, Sous-Directeur de l'École forestière, à Nancy.

M. Salmon, Premier Président de la Cour d'appel de Douai.

1847. 17 Juin. M. Lebrun, Naturaliste, à Lunéville.

1849. 21 Juin. M. Husson, Géologue, à Toul.

5 Déc. M. Chapia, Curé de Vittel (Vosges).

M. l'abbé Régnier, à Nancy.

1853. 23 Juin. M. le comte Van der Straten Ponthoz, Membre de l'Académie de Metz.

5 Août. M. Henriot, Juge de paix, à Bar-le-Duc.

21 Déc. M. Voillaume, Supérieur du Petit Séminaire de Châte (Vosges).

M. Chabert, Membre de l'Académie de Metz.

1856. 19 Déc. M. Bénard aîné, Principal du Collége de Sarrebourg (Meurthe).

1858. 8 Janv. M. Paulus, Peintre, à Nancy.

14 Mai. M. Charles Cournault, Peintre, à Malzéville près Nancy.

M. Mélin, Architecte, à Nancy.

10 Déc. M. Alfred Claudel, à Epinal.

M. Bloch, Manufacturier, à Tomblaine près Nancy.

1859. 13 Mai. M. Clarinval, Chef d'escadrons d'artillerie, à Nancy.

16 Déc. M. Louis Lallement, Avocat à la Cour d'appel de Nancy.

1860. 23 Nov. M. Terquem, ancien Administrateur du Musée géologique de Metz, 78, rue de la Tour, à Passy.

1861. 18 Janv. M. Chapellier, Instituteur, à Épinal.

21 Juin. M. le comte de Puymaigre, Homme de lettres, à Paris, 47, rue de Lille.

1862. 21 Fév. M. Fervel, ancien Colonel du génie, à Nancy.

7 Mars. M. Berlet, Avocat à la Cour d'appel, à Nancy.

4 Avril. M. Deblaye, Curé à Saint-Dié (Vosges).

23 Déc. M. Delezenne, Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences), à Lille.

M. Serret, Membre de l'Institut (Académie des Sciences), à Paris, rue d'Enfer, 37.

M. Aymar-Bression, Homme de lettres, à Paris.

1849. 21 Juin. M. Jules Guérin, Membre de l'Académie de Médecine, à Paris, rue Chanoinesse, 12.

M. Barthélemy de Beauregard, Chanoine honoraire de Reims, à Paris.

1852. 8 Janv. M. Ath. Renard, Médecin-Inspecteur des eaux, à Bourbonne-les-Bains (Haute-Marne).

M. G. Boulangé, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées à Napoléonville.

M. Lucien Coutant, Président de la Société de sphragistique, à Paris, quai aux Fleurs, 9.

1852. 16 déc. M. Henri d'Arbois de Jubainville, Archiviste du département, à Troyes (Aube).

1853. 24 Juin. M. Colson, Docteur en médecine, à Noyon.

M. Grellois, Médecin principal.

1854. 23 Juin. M. Guillory aîné, Président de la Société industrielle, à Angers, rue Saint-Julien, 48.

15 Déc. M. Constant Dubois, Docteur en médecine, à Paris, rue du Faubourg-Poissonnière, 139.

M. Armandi, Général, Bibliothécaire du palais de Saint-Cloud.

1855. 25 Mai. M. Séguin, Recteur de l'Académie de Besançon.

M. Nicklès, Pharmacien, à Benfeld (Bas-Rhin).

M. E. de Barthelémy, Correspondant des Comités historiques (Marne).

21 Déc. M. Garcin de Tassy, Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), à Paris, rue Saint-André-des-Arts, 43.

M. Bergmann, ancien Doyen de la Faculté des Lettres, à Strasbourg.

M. Robin (Édouard), Professeur de Chimie, à Paris, rue de la Harpe, 92.

1857. 10 Juil. M. Cap, Membre correspondant de l'Académie de Médecine, à Paris, rue d'Aumale, 9.

M. Cherbonneau, Professeur de langue arabe, à la chaire de Constantine (Algérie).

18 Juil. M. Bernot, Professeur au Lycée de Langres (Haute-Marne).

1858. 14 Mai. M. Braun, Président du Consistoire supérieur et du Directoire de l'Église de la confession d'Ausbourg, à Strasbourg.

1859. 21 Janv. M. H. Gomont, Homme de lettres, à Paris, rue des Saints-Pères, 9.

30 Déc. M. Floquet, Correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), à Paris, rue de l'Arcade, 25.

1860. 9 Nov. M. Guillemin, Professeur agrégé de la Faculté de Médecine de Paris, rue Madame, 17.

22 Déc. M. l'Abbé Loyson, Professeur en Sorbonne, à Paris, rue Gay-Lussac, 9.

1861. 24 Mai. M. Simonnet, rue Neuve-Saint-Augustin, 46, à Paris.

M. Carnandet, Bibliothécaire de la ville de Chaumont (Haute-Marne).

9 Août. Mme Ester Sezzi, à Paris, rue des Saints-Pères, 47.

1862. 21 Fév. M. Bretagne, ancien Directeur des contributions directes, à Nancy.

2 Mai. M. Joly, Professeur à la Faculté des Sciences de Toulouse.

20 Juin. M. Goguel, Directeur du Gymnase protestant, à Strasbourg.

4 Juillet. M. Frédéric Passy, Professeur d'économie politique, à Paris, rue des Saints-Pères, 61.

14 Août. M. de la Saussaye, Membre de l'Institut, ancien Recteur de l'Académie de Lyon.

4 Déc. M. Eichoff, Inspecteur honoraire de l'Université, Correspondant de l'Institut, à Paris.

M. Foucaux, Professeur de sanscrit au Collége de France, à Paris.

M. Robert, Géologue, à Bellevue, près Meudon (Seine-et-Oise).

1864. 8 Janv. M. Pierre, Professeur de Chimie à la Faculté des Sciences de Caen, Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences).

M. MILLIEN (Achille), Littérateur, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).

2 Déc. M. MÉNANT, Juge au tribunal d'Évreux (Eure).

1865. 6 Janv. M. DE RIBBE, Avocat à la cour d'appel d'Aix (Bouches-du-Rhône).

M. Jules SIMON, Membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), à Paris, place de la Madeleine, 8.

1866. 20 Avril. M. DE ROSNY, professeur à l'École des langues orientales, rue Lacépède, 15, à Paris.

M. le prince Albert DE BROGLIE, Membre de l'Académie française, rue de l'Université, 94, à Paris.

23 Oct. M. GALLEAU, Homme de lettres, 53, avenue de Wagram, à Paris.

1867. 15 Mars. Mgr LAVIGERIE, Archevêque d'Alger, Vicaire apostolique pour l'Algérie.

7 Juin. M. MICHAUX (Clovis), ancien Magistrat à Paris.

19 Juil. M. REGNIER, Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), à Paris.

15 Nov. M. V. BALTARD, Membre de l'Institut (Académie des Beaux-Arts), rue de l'Abbaye, 4, à Paris.

21 Déc. M. Charles DUBOIS, Homme de lettres, à Strasbourg.

1868. 17 Jan. M. BOUCHARD, Professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Nancy.

7 Août. M. le baron de GERANDO, ancien Procureur général près la Cour d'appel de Metz.

M. KOPP, Professeur de technologie chimique et de métallurgie, à Turin.

1869. 19 Févr. M. TERRIEN-PONCEL, Membre de la Société asiatique, au Hâvre (Seine-Inférieure).

6 Août. M. le Comte d'HAUSSONVILLE, Membre de l'Académie française, rue Saint-Dominique-Saint-Germain, 9, à Paris.

17 Juin. M. LEHR (Ernest), ancien Membre de la Commission pour la Conservation des monuments historiques d'Alsace, à Lausanne.

1er Juil. M. GUIZOT, Membre de l'Académie française, à Val-Richer, par Lisieux (Calvados).

15 Juil. M. CHAVÉE, Fondateur de la *Revue de Linguistique*, 42, rue de Labruyère, à Paris.

M. MALINOWSKI, Professeur au Lycée de Cahors (Lot).

1870. 16 Déc. M. LENORMANT (François), sous-bibliothécaire de l'Institut, à Paris.

1871. 17 Mars. M. HOVELACQUE (Abel), rédacteur en chef de la *Revue de Linguistique*, rue Fléchier, 2, à Paris.

7 Juill. M. OPPERT, professeur d'assyriologie près le Collége de France, rue Mazarine, 19, à Paris.

1872. 20 Nov. M. REVOIL, Architecte du Gouvernement, à Nimes (Gard).

1873. 4 Avril. M. MOHL, Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres).

9 Mai. M. le comte DE CARNÉ, Membre de l'Académie française.

V

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS ÉTRANGERS.

1822. 14 Nov. M. DE BLARAMBERG, Conseiller d'État, à Odessa.

1823. 28 Août. M. ROBLEY-DUNGLISSOD, Docteur en médecine, à Charlottsville (Virginie).

3 Avril. M. LA ROCHE, Docteur en médecine, à Philadelphie.

1829. 8 Janv. M. HEYFELDER, Docteur en médecine, à Saint-Pétersbourg.

3 Déc. M. GLOESENER, Professeur de physique, à Liége.

1834. 18 Déc. M. VAN HONSEBROUCK, Docteur en médecine, à Anvers.

1835. 8 Janv. M. QUETELET, Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), à Bruxelles.

26 Mars. M. CARMOLY, ancien Grand-Rabbin de Belgique, à Bruxelles.

1836. 10 Mars. M. le chevalier ANTINORI, Directeur du Musée d'histoire naturelle et de physique de Florence.

1838. 15 Mars. M. Alphonse DE GONDOLLE, Directeur du Jardin Botanique de Genève.

1842. 4 Août. M. THIÉRY, Docteur en médecine, à la Nouvelle-Orléans

1844. 4 Janv. M. VAN HASSELT, Historien, à Bruxelles.

18 Janv. M. WARTMANN, Recteur de l'Académie de Genève.

22 Août. M. Pierre SAVI, Directeur du Jardin botanique de Pise.

1845. 14 Déc. M. DE LARIVE, ancien Professeur de physique, Membre associé de l'Institut (Académie des Sciences), à Genève.

1850. 5 Déc. M. Carsten, Docteur en philosophie, secrétaire de la Société de physique de Berlin.

1853. 7 Avril. M. Reuter, Directeur du Jardin botanique de Genève.

M. F. Frocheur, Conservateur-Adjoint des manuscrits de la Bibliothèque royale, à Bruxelles.

1855. 21 Déc. M. Ulysse Capitaine, Secrétaire de l'Institut archéologique de Liége.

1856. 5 Déc. M. Brosset, Membre de l'Académie impériale, à Saint-Pétersbourg.

5 Déc. M. de Berg, Conservateur de la Bibliothèque du Jardin botanique impérial, à Saint-Pétersbourg.

19 Déc. M. Paques, Professeur à l'Athénée royal, à Liége.

1858. 10 Déc. M. le Baron de Kuster, Directeur du Jardin impérial de botanique de Saint-Pétersbourg.

M. Forchhammer, Professeur à l'Université de Kiel.

30 Déc. M. Nève, Professeur de langues orientales à l'Université de Louvain.

1860. 20 Avril. M. Volpicelli, Professeur de physique, à Rome.

1864. 12 Août. M. Colnet d'Huart, Professeur de mathématiques transcendantes à l'Athénée royal de Luxembourg.

1866. 16 Mars. M. Charles J. Jackson, D M., à Boston (États-Unis d'Amérique).

1868. 21 Févr. M. Adolphe Pictet, Professeur honoraire à l'Académie de Genève.

1869. 6 Août. M. Paplonski, Conseiller d'Etat, inspecteur général des Etudes, directeur de l'Institut des sourds-muets et aveugles, à Varsovie.

17 Déc. M. E. Muller, Naturaliste, à Copenhague.

1871. 17 Mars. M. Bernardakis, à Constantinople, quartier Péra, rue Asmali-Mesajid, 40.

TABLE DES MATIÈRES.

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

1873

CXXIVe ANNÉE

4e SÉRIE. — TOME VI.

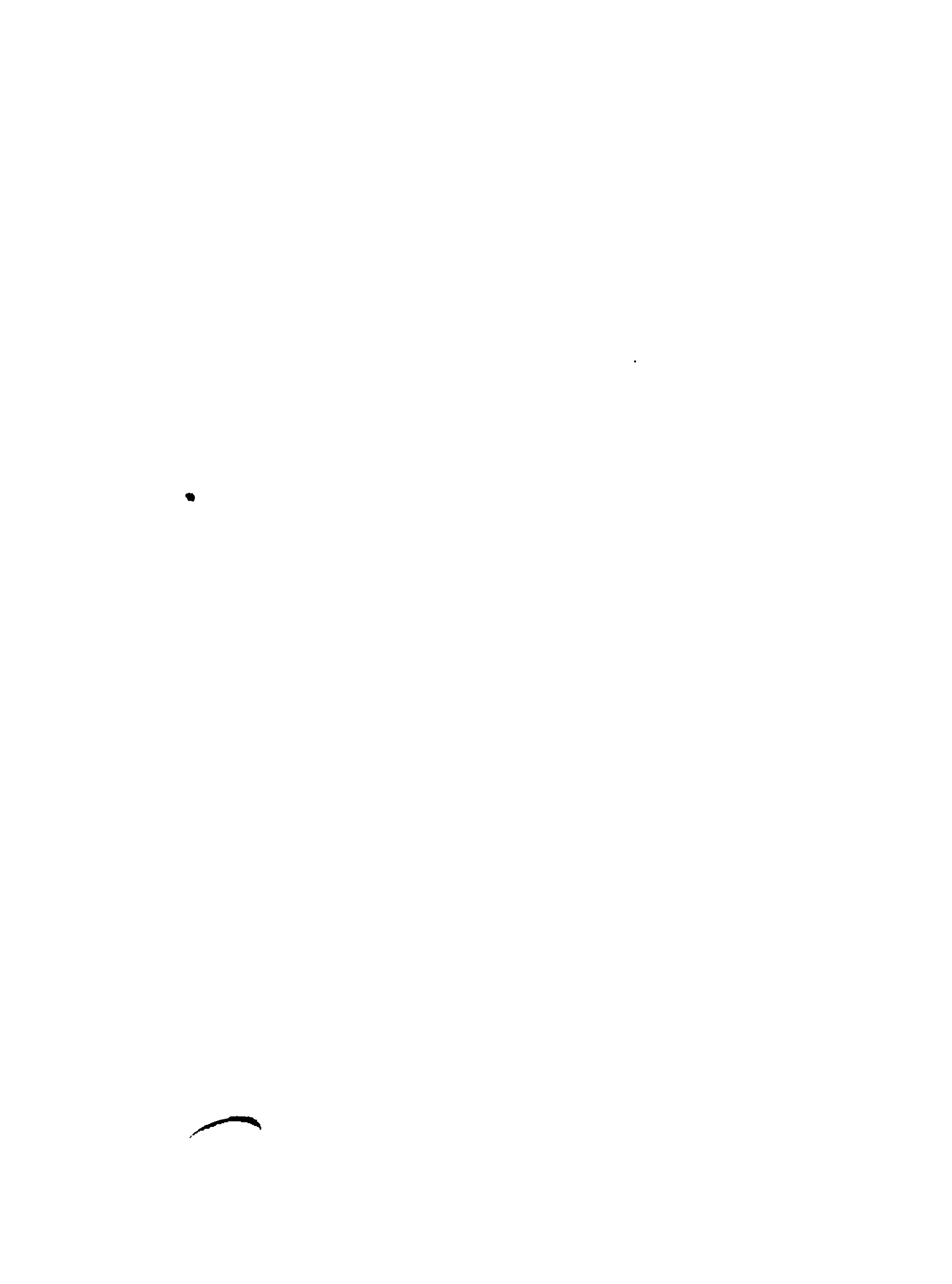


NANCY

IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT ET Cie

11, RUE JEAN-LAMOUR, 11

1874



MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

L'Académie ne prend point la responsabilité des doctrines et théories contenues dans les Mémoires dont elle vote l'impression.

NANCY. — IMP. BERGER-LEVRAULT ET Cie, RUE JEAN LAMOUR, 11.

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

1873

CXXIV^e ANNÉE.

4e SÉRIE. — TOME VI.



NANCY

IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT ET CIE

11, RUE JEAN-LAMOUR, 11

—

1874

SÉANCE PUBLIQUE EXTRAORDINAIRE
DU 15 JANVIER 1874.

SUR L'ÉTAT ACTUEL
DES SCIENCES PHYSIQUES

PAR M. LEFEBVRE
PROFESSEUR DE PHYSIQUE AU LYCÉE DE NANCY.

DISCOURS DE RÉCEPTION.

MESSIEURS,

Lorsque vous accordez à un nouveau venu l'honneur de prendre place au milieu de vous, il contracte une dette qu'il est de son devoir d'acquitter au plus tôt; cette dette sacrée de reconnaissance me paraît si lourde, quand je songe à la bienveillance extrême avec laquelle vous m'avez accueilli, que je crains bien, malgré mes efforts et toute ma bonne volonté, de rester votre débiteur. Admis parmi vous depuis quatre années déjà, j'aurais peut-être dû vous adresser plus tôt mes remercîments; puis-je espérer que, si vous ne me pardonnez pas complétement ce retard, vous m'accorderez au moins le bénéfice des circonstances

atténuantes ? Souvenez-vous que, pendant l'année qui a suivi nos désastres, nos solennités académiques, ces fêtes de l'intelligence, vous avaient paru trop brillantes au milieu du deuil général : et, depuis lors, ai-je besoin de rappeler les discours si remarquables et si savants que nous avons entendus dans nos dernières réunions ? Quant à moi, je me souviens que, tout entier sous le charme de la parole éloquente de nos éminents confrères, je me félicitais de ne vous avoir pas privés plus longtemps, en prenant leur place, du plaisir de les écouter.

J'aurais voulu vous retracer la vie de quelque illustre savant de la Lorraine ; mais des difficultés de plus d'un genre se sont alors présentées à moi. Prendrai-je pour objet de cette étude quelque savant moderne ? Si indiscutables que soient ses titres, si grande que puisse être sa valeur scientifique, si impartiales enfin que soient les appréciations de celui qui parle, on est toujours tenté de regarder un discours académique comme un éloge, dont la critique a été complétement bannie ; aussi je doute qu'une biographie présentée dans ces conditions soit, au point de vue historique, bien profitable à celui qui en est l'objet. Il faut donc remonter dans les siècles qui nous ont précédés et y retrouver une de ces grandes personnalités scientifiques qui ont le privilége d'intéresser ; mais alors que d'erreurs n'a-t-on pas à relever, même dans les travaux les plus remarquables. On a vu. en effet, dans la litté-

rature ou dans les arts, de grands génies arriver à la perfection du premier coup et dès les temps les plus reculés : mais la marche de la science est tout autre ; elle n'avance que pas à pas, les découvertes d'aujourd'hui y sont la conséquence des découvertes d'hier. Je préfère donc vous entretenir du présent et vous exposer quelques vues générales sur le développement actuel des sciences physiques.

Lorsqu'on examine avec attention les travaux publiés depuis un certain temps en physique et en chimie, il est impossible de ne pas être frappé de ce fait, qu'ils ont revêtu un caractère particulier et qu'ils se distinguent profondément des grandes découvertes qui ont vu le jour au commencement de ce siècle. A cette époque, la science avance si rapidement qu'elle n'a souvent pas le temps de s'arrêter aux détails : un phénomène obscur se présente, une question un peu délicate et secondaire se rencontre, on la résout quelquefois d'un mot et on passe outre. Il est vrai que c'est l'âge d'or des sciences physiques ; elles jettent un éclat dont nous sommes encore éblouis ; elles fournissent à ceux qui les cultivent une si riche moisson, qu'ils ne songent pas à glaner dans un champ aussi vaste et aussi fertile : ils récoltent à pleines mains et dédaignent des épis qui pourraient devenir beaux, mais que le temps n'a pas encore amenés à une parfaite maturité. Il n'en est plus de même aujourd'hui : la science est faite, les principes

généraux en ont été posés; il s'agit d'en déduire les dernières conséquences, et pour cela il faut une grande sûreté dans les méthodes, une précision extrême dans les procédés d'investigation ou de mesure, enfin une rigueur absolue dans les raisonnements et les déductions.

Que de qualités sont nécessaires au physicien ou au chimiste! Il ne doit pas, en effet, se borner à observer la nature ; car, si elle lui fournit toujours la matière première qu'il doit façonner, il faut lui arracher ses secrets, et pour cela le naturaliste doit être à la fois observateur et expérimentateur. S'il est souvent difficile d'observer exactement les phénomènes qui se produisent devant nous, et indépendamment de notre volonté, combien le sera-t-il davantage de faire naître soi-même le fait à observer, de le produire dans les conditions les plus favorables à son étude et sans courir le risque de l'altérer par l'introduction de circonstances exceptionnelles. La méthode expérimentale paraît au premier abord bien séduisante : quoi de plus commode, dira-t-on, que de produire ainsi et de répéter à loisir les effets qu'on se propose d'étudier, afin d'en mieux saisir les causes diverses : et, cependant je ne crains pas d'être contredit par ceux qui l'ont quelquefois appliquée, en avançant qu'il n'est si simple expérience qui n'exige les précautions les plus minutieuses lorsqu'on veut la réussir à coup sûr. Que sera-ce donc quand on marche

vers l'inconnu et que de soins devront être apportés alors à toutes les opérations préparatoires, et en particulier au choix des méthodes. Quelles sont celles qui ont déjà été employées, soit dans l'étude du même sujet, soit pour des questions analogues? Quels avantages pouvaient-elles présenter? Quelles causes d'erreur y étaient inhérentes? Sur quel degré d'exactitude peut-on compter dans les résultats? Telle est l'analyse, telle est, pour ainsi dire, la dissection des méthodes à laquelle le savant doit se livrer avant tout. Lisez, à cet égard, les préambules des mémoires écrits par M. Regnault sur toutes les questions relatives à la chaleur ; il vous fait toucher du doigt le point sensible de chaque expérience; il vous démontre jusqu'à l'évidence que, quelque grande qu'ait été l'habileté des observateurs qui l'ont précédé, ils n'ont pu obtenir de résultats exacts, et que, s'ils y sont arrivés, c'est une circonstance purement fortuite; il vous conduit aussi, comme par la main, au procédé qu'il se propose d'employer et dont les résultats offriront toute certitude. Ce genre de discussion si nécessaire au savant constitue, en outre, un des éléments indispensables des leçons du professeur et je me rappellerai toujours quelle autorité, quel talent et quel charme y apportait un des maîtres les plus distingués de l'École normale, M. Verdet, enlevé si prématurément à une science qui n'avait déjà plus de secret pour son insondable érudition.

Lorsque le savant a arrêté dans sa pensée la disposition de ses appareils et le mécanisme de ses expériences, lorsqu'il a prévu à cet égard tout ce qui se pouvait prévoir, il lui reste à réaliser les conceptions de son imagination, et pour cela il doit avoir à sa disposition tous ces moyens pratiques, tout cet outillage varié et perfectionné qui constitue ce qu'on appelle aujourd'hui un laboratoire scientifique. Il est peu de questions aussi vivement agitées, dans ces dernières années, que celle de la constitution de laboratoires de recherches contenant tout ce qu'exige l'état actuel de la science. Les uns ont prétendu que nous étions dans des conditions excellentes, et que, d'ailleurs, les plus grandes découvertes se sont toujours faites par les procédés les plus simples et par l'emploi d'appareils d'une construction plus ou moins primitive ; d'autres ont soutenu, au contraire, que, sous ce rapport, la France était dans un état d'infériorité déplorable, et que le jeune homme désireux d'étudier ne pouvait chez nous, faute de moyens matériels, acquérir cette connaissance approfondie des sciences physiques que posséderait, paraît-il, tout étudiant des universités voisines.

Permettez-moi de croire que la vérité, ainsi que cela arrive presque toujours, est comprise entre ces deux opinions extrêmes : on a déjà beaucoup fait à cet égard, mais on n'a pas encore tout fait.

Les travaux du physicien et du chimiste diffèrent

en effet d'une manière essentielle de ceux de l'homme de lettres et du mathématicien : ces derniers travaillent dans leur cabinet, les premiers ne peuvent se livrer à leurs recherches que dans le laboratoire. Sans doute, on a pu voir un Schéele découvrir je ne sais combien de corps nouveaux dans la petite officine d'un apothicaire de campagne et enrichir la science plus que ne l'a fait peut-être aucun autre savant : mais, cependant, personne ne pourrait nier l'influence du milieu dans lequel on vit sur le développement de l'intelligence et de la faculté d'investigation. Dans les sciences, comme dans toutes les branches de l'activité humaine, les grands génies sont rares : s'il est d'usage d'admettre qu'une volonté ferme est toujours l'auxiliaire du vrai talent et que le mérite réel, parvenant ainsi à se faire jour, pourra briller de tout son éclat, il n'est certes pas absurde de supposer que nombre d'intelligences d'élite restent dans l'obscurité faute d'une occasion propice et de circonstances favorables. La science est en général communicative, et, pour ma part, lorsque j'ai eu occasion de voir quelqu'un de nos grands savants, je ne suis jamais sorti de son laboratoire sans être au courant de ses recherches du moment, et sans avoir échangé, à cet égard, quelques idées dont j'ai pu ensuite tirer grand profit. On ne saurait donc nier l'influence du commerce habituel des hommes de science sur le développement des idées scientifiques. Mais, en

outre, que de problèmes divers se posera le physicien, lorsqu'il aura à sa disposition les moyens matériels qui lui permettront de les résoudre immédiatement.

Il n'est pas une personne qui s'occupe de sciences qui n'ait eu quelque jour une idée qui lui semblait séduisante : c'était un essai à faire, une belle expérience à tenter ; mais il aurait fallu passer plusieurs jours à réunir les objets nécessaires, à les disposer convenablement, sans compter qu'un accident imprévu peut apporter de nouveaux retards. Que fait-on ? On remet l'expérience au lendemain, à une autre époque où l'on aura plus de loisirs ; on se promet de ne pas l'oublier, et on n'y songe plus que le jour où, en ouvrant un recueil scientifique, on la voit réalisée par un autre savant placé peut-être dans de meilleures conditions. En effet, celui qui peut disposer d'un laboratoire bien monté ne remet pas au lendemain ce qu'il peut tenter aussitôt et réaliser avec les instruments qu'il a sous la main.

C'est là une des raisons pour lesquelles les laboratoires peuvent rendre de si grands services à l'avancement rapide de la science. A l'aide de ces puissants moyens d'étude, on évite toutes ces lenteurs, toutes ces hésitations, je dirai presque ce dégoût que finit par éprouver celui qui est obligé de réunir lui-même l'outillage nécessaire à chaque essai nouveau.

Bien des progrès, d'ailleurs, ont déjà été réalisés dans le sens que j'indique, et il faut avouer que les laboratoires d'aujourd'hui ressemblent bien peu à ceux qu'avaient à leur disposition, je ne dirai pas les Vauquelin ou les Fourcroy, mais les Gay-Lussac et les Thénard. Choisissons, parmi tant d'autres, un détail qui a bien son importance. En vain chercherait-on maintenant chez nous tout cet attirail de réchauds et de fourneaux qui semblait l'emblème obligé du chimiste. L'emploi du gaz de la houille comme moyen de chauffage est devenu général : grâce à d'heureuses dispositions d'appareils, il nous permet d'obtenir tantôt une température douce nécessaire aux évaporations lentes, tantôt le plus grand développement de chaleur auquel on puisse atteindre et que nécessite, par exemple, la fusion du platine. S'agit-il de prolonger une expérience et d'obtenir pendant des jours entiers, pendant des semaines même une température presque rigoureusement constante, vous y arriverez sans aucune peine et vous n'aurez pas besoin pour cela d'être animé de cette persévérance dont Lavoisier donnait une preuve si manifeste dans sa mémorable analyse de l'air. Ah ! certes, s'il était donné à l'un de ces grands génies qui ont créé les sciences physiques de voir un de ces laboratoires, où la lumière, la chaleur, l'eau, l'air comprimé, le vide même sont distribués de toutes parts au moyen de simples tuyaux et n'exigent, pour être obtenus, que la peine

de tourner un robinet, il devrait ressentir une impression profonde d'admiration et d'étonnement : mais il éprouverait en même temps, je n'en doute pas, un vif sentiment de regret : il se comparerait à Képler, à ce savant, qui, après avoir consumé sa vie dans les calculs les plus longs et les plus pénibles, put assister, peu de temps avant sa mort, à l'invention des logarithmes, c'est-à-dire à la découverte du plus puissant de nos moyens de calcul.

Si les laboratoires scientifiques ne sont peut-être pas encore suffisamment nombreux, reconnaissons cependant qu'il s'en trouve déjà dont l'installation et l'outillage offrent un haut degré de perfectionnement. Je sais bien que, sous ce rapport, le physicien est rarement satisfait et que ses exigences doivent augmenter en raison de la nature des questions qu'il cherche à résoudre ; car bien souvent la perfection des instruments lui permettra seule d'obtenir la précision nécessaire dans les résultats.

Quand Otto de Guericke inventa la machine pneumatique et qu'il étonna le monde savant de son époque par des expériences si curieuses et si probantes sur les effets de la pression atmosphérique, il n'obtenait certes pas un degré de vide bien parfait ; et si une machine de cette époque peut être aujourd'hui un objet de curiosité historique, elle ne serait certainement pas d'un emploi bien utile. Qu'a-t-on fait peu à peu pour cet appa-

reil ? On en a perfectionné le mécanisme, on a rendu plus exact le jeu de ses différentes pièces, tantôt en modifiant la disposition des soupapes mobiles, tantôt en imaginant un robinet d'une forme particulière. Eh bien ! tout cela ne suffit plus aujourd'hui : il y avait un vide plus parfait que tous ces vides approchés ; c'est le vide réel, celui de la chambre du baromètre. C'est celui-là qu'il nous faut et, pour l'obtenir, on a construit cet appareil si élégant que l'on appelle la machine pneumatique à mercure. Elle a déjà rendu de grands services, et combien de découvertes curieuses elle permettra de faire quand son emploi sera plus répandu et son maniement mieux étudié. C'est qu'en effet la réussite d'une expérience dépend souvent uniquement de la construction des instruments employés : entre mille, j'en citerai un exemple frappant. Une opération bien curieuse est celle de la congélation de l'eau par évaporation : rien de plus simple comme disposition d'appareil, et, cependant, quelle peine il fallait se donner dans un cours pour obtenir une mince pellicule de glace à peine visible pour l'auditoire ! Cette expérience si délicate, un constructeur ingénieux l'a prise pour point de départ ; il a établi sur cette donnée des appareils où le problème de la production du froid est résolu non-seulement au point de vue scientifique, mais aussi sous le rapport de l'économie domestique : grâce à eux, en quelques minutes, par le simple fonctionnement

d'une petite pompe, la ménagère peut, en plein été, fabriquer des carafes ou d'autres produits glacés.

Aujourd'hui, d'ailleurs, nos constructeurs d'instruments sont souvent des savants et toujours de véritables artistes : combien je pourrais en citer qui, ayant adopté une spécialité déterminée, sont arrivés dans l'exécution de leurs appareils au dernier degré de fini et même d'élégance. Sera-t-il possible de surpasser dans leur art les Bréguet, les Secretan, les Froment, les Nachet, les Dubosq, les Alvergniat et tant d'autres dont la collaboration est, pour ainsi dire, indispensable au savant? Voulez-vous, du reste, connaître celui que l'on peut regarder comme le type le plus parfait de ces artistes éminents, et qui est en même temps un savant distingué, allez dans la petite rue de la Sorbonne, arrêtez-vous devant une enseigne si modeste, qu'avant de connaître l'homme, on serait presque tenté de la trouver prétentieuse; franchissez la porte où vous lisez ces seuls mots : *Ruhmkorff, mécanicien,* vous êtes certains de trouver dans son atelier un homme, aujourd'hui presque un vieillard, de l'abord le plus simple, bien qu'il ait été honoré des plus hautes distinctions : quelle amabilité vous rencontrerez dans son accueil, et si vous prolongez votre visite, soyez sûrs que votre temps ne sera pas perdu. Vous verrez là tous les appareils relatifs à l'électricité, et vous reconnaîtrez chez leur inventeur une véritable passion

pour tout ce qui regarde cette science. Aussi ne le quitterez-vous certainement pas sans qu'il vous ait montré plus d'une expérience des plus belles et des plus récentes.

J'ai donc la conviction que l'on peut trouver chez nos constructeurs les instruments les plus perfectionnés et les plus élégants. Je suis certain que l'inventeur pourra toujours faire réaliser par eux les conceptions les plus compliquées de son imagination ; je ne doute pas, en un mot, qu'un Lavoisier, fermier général et millionnaire, ne puisse en peu de temps et sans sortir de Paris, se faire disposer le laboratoire le plus complet et le mieux monté qui ait jamais existé.

Mais si les moyens matériels jouent un grand rôle dans les études scientifiques, il ne faudrait cependant pas exagérer leur importance : grâce à eux, on peut bien découvrir des faits nouveaux, mais ceux-ci ne constituent pas à eux seuls la science tout entière ; on peut bien réunir ainsi les matériaux nécessaires à la construction de l'œuvre totale, mais il faut encore les approprier au plan général de l'édifice et le monter pièce à pièce en les unissant entre eux. Quels chercheurs infatigables que les alchimistes, que de découvertes ils ont faites sur les métaux et sur les matières métalliques qu'ils manipulaient du matin au soir ! et cependant ils n'ont pas créé la vraie science chimique, *cette science positive et féconde dans*

laquelle un fait en amène un autre, et où le présent s'appuie avec confiance sur le passé pour s'élancer dans l'avenir. C'est qu'ils poursuivaient la solution d'un problème auquel ils s'efforçaient de rattacher tout ce qu'ils découvraient; c'est qu'ils étaient la proie d'une idée fixe, et rien dans les sciences d'observation n'est plus contraire à tout progrès; c'est, enfin, parce qu'ils négligeaient de soumettre leurs recherches à une discussion rigoureuse des expériences et des résultats.

On a vu maintes fois les esprits les plus distingués torturer la vérité et imaginer les hypothèses les plus invraisemblables pour faire accorder la réalité avec une idée préconçue. Que n'a-t-on fait, même après les résultats si concluants obtenus par Huyghens, par Young, par Fresnel, pour maintenir quand même, et faire triompher l'ancienne théorie de l'émission lumineuse soutenue si longtemps par le nom illustre de son auteur? A quels raisonnements, à quels efforts malheureux n'a-t-on pas eu recours dans la lutte mémorable du phlogistique et de l'oxygène? Le savant ne doit pas avoir la prétention de tout expliquer, et bien souvent, s'il est sage, il devra avouer son ignorance, quelquefois même son erreur, plutôt que de chercher à se payer de mots et à cacher son impuissance derrière une nomenclature plus ou moins vide de sens. Quels progrès réalise-t-on dans la science lorsqu'on fait intervenir, pour expliquer les phénomènes naturels,

des forces coercitives ou catalytiques, des actions de présence, des affinités prédisposantes et tant d'autres subtilités où l'on cherche vainement une idée derrière un mot. Je me rappelle toujours dans quel embarras je me trouvais, au début de ma carrière de professeur, quand je devais expliquer à mes élèves le phénomène de la fermentation alcoolique : je m'efforçais de leur montrer le sucre et le ferment mis en présence dans la dissolution et, par une sorte de sympathie mystérieuse, se décomposant parallèlement sans que les éléments de l'un puissent s'unir à ceux de l'autre. Quelle différence entre ces explications et celles que fournit aujourd'hui la théorie de M. Pasteur : ici tous les faits se déduisent les uns des autres avec une précision mathématique ; les moindres remarques, de petits détails qui ont passé même jusque-là inaperçus, se trouvent être des conséquences toutes naturelles du phénomène général. Enfin, et c'est là le criterium infaillible de nos théories, tandis que toutes les actions de présence réunies n'ont jamais pu conduire à aucune découverte, que de phénomènes nouveaux ou inexpliqués sont déjà venus, comme d'eux-mêmes, se grouper autour de la théorie de notre savant chimiste !

Il est un fait qu'il faut d'ailleurs bien reconnaître : le monde savant est aujourd'hui d'une sévérité plus grande qu'autrefois lorsqu'il s'agit d'admettre les théories ou les principes généraux

destinés à rattacher entre eux les phénomènes naturels. On a vu jadis des lois de cette espèce posées sans que l'expérience ait eu à intervenir dans leur démonstration et admises *à priori*, bien que le raisonnement mathématique, rigoureusement appliqué, eût suffi à en démontrer la fausseté. Il est, par exemple, des problèmes dont la résolution, contraire aux axiomes mathématiques, doit être regardée comme impossible : Arago en parle dans une de ses notices, et il prend en pitié ceux qui, chaque année, chaque printemps surtout, ne manquent pas d'en envoyer des solutions à l'Académie des sciences. Eh bien ! n'est-il pas curieux de voir le plus grand mécanicien qui ait existé avoir indiqué, et les savants de son époque avoir accepté sans discussion une loi (1) qui conduisait, par des déductions rigoureuses, à la réalisation du mouvement perpétuel.

D'un autre côté, on a cru longtemps que les lois de la nature devaient présenter un caractère particulier de simplicité : si les résultats numériques obtenus semblaient conduire à un de ces rapports simples, on les admettait immédiatement ; et dès lors on arrivait à mettre sur le compte des erreurs d'expérience ou de l'imperfection des appareils, les différences qui se manifestaient entre la réalité et

(1) Loi de Watt sur la constance de la chaleur totale de vaporisation de l'eau.

la loi supposée. Il n'en est plus de même aujourd'hui : on s'efforce d'obtenir dans les opérations pratiques le plus grand degré d'exactitude, on calcule avec soin la limite des erreurs possibles et on cherche alors quelle doit être la loi véritable qui peut s'accorder avec les résultats de l'expérience. On a acquis de cette façon la certitude que les lois naturelles ne sont ni aussi simples ni aussi générales qu'on l'avait supposé tout d'abord. Au lieu de pouvoir se représenter analytiquement par un terme unique toujours facile à exprimer en langage vulgaire, elles conduisent ordinairement à des formules plus ou moins compliquées, le plus souvent à ce que les géomètres appellent un développement en série. Le premier terme, pris isolément, conduit à la loi simple, générale, que l'on peut regarder comme une sorte de limite vers laquelle tendra le phénomène observé : les autres termes sont comme autant de correctifs dont l'importance va en diminuant graduellement ; leur grandeur varie d'ailleurs avec les différents corps sur lesquels on peut opérer et avec leur éloignement plus ou moins grand d'une sorte d'état théorique que l'on pourrait regarder comme l'état de perfection.

Telle est, Messieurs, à mon avis du moins, la marche actuelle des découvertes dans les sciences physiques : on y voit intervenir, à la fois, pour se prêter un mutuel appui, l'expérience et le raisonnement mathématique. Celui-ci, par sa logique

rigoureuse et inflexible, permet seul d'édifier des théories certaines : l'expérience doit, à cet effet, lui fournir des données numériques d'une valeur précise et indiscutable ; c'est à elle, encore, qu'il appartient de vérifier les conséquences de la théorie et de réaliser les phénomènes nouveaux auxquels elle conduit toujours, lorsqu'elle est exacte. Aussi n'hésiterai-je pas, en terminant, à formuler cette conclusion, qu'aujourd'hui, en physique et même en chimie, les études, pour être sérieuses, doivent s'appuyer sur une connaissance suffisamment approfondie des sciences mathématiques ; elles seules peuvent habituer l'esprit à une rigueur absolue dans les déductions ; elles seules peuvent fournir les bases d'une analyse certaine et infaillible sans laquelle il n'y a pas de véritable science.

CONGRÈS INTERNATIONAL

DES ORIENTALISTES

PREMIÈRE SESSION

(TENUE A PARIS EN SEPTEMBRE 1873)

PAR

M. LUCIEN ADAM

—

DISCOURS DE RÉCEPTION

———

MESSIEURS,

L'accueil favorable fait à ma candidature a été un nouveau témoignage de votre sympathie pour ce groupe d'orientalistes qui, sous le nom d'École de Nancy, a conquis une notoriété aujourd'hui européenne.

Après avoir honoré les maîtres, il vous a plu de récompenser l'élève, et vous avez voulu l'encourager au moment où il renonçait aux splendeurs de l'Inde arienne pour gagner, par des chemins mal frayés, le plateau central de l'Asie et les plaines qui vont s'abaissant des cimes de l'Altaï aux rivages désolés de l'Océan glacial. Assurés de sa bonne volonté, ayant foi dans ses promesses, vous lui

avez fait crédit de quelques années, et votre secrétaire annuel a eu la bienveillance de se porter garant du payement de la dette.

Recevez, Messieurs, devant cette assemblée, la vive expression de ma gratitude, et souffrez que je vous donne la mesure du sentiment qui me dicte ces paroles, en vous faisant un aveu peut-être naïf, mais absolument sincère. Quand, il y a dix-sept ans, je prenais part à la fondation de la Conférence littéraire Stanislas, quand j'inaugurais la première séance de cette société d'études par un discours sur l'utilité des Académies de province, je nourrissais déjà l'ambition d'être admis dans vos rangs ; futur candidat, je faisais ma profession de foi, et tandis que je remplissais temporairement les fonctions de président, je me promettais d'avoir un jour à m'acquitter ici de la tâche de récipiendaire.

Mais le devoir qui m'incombe en ce moment ne m'apparaît plus sous les riantes couleurs que lui prêtait mon imagination de jeune homme. Je sens, plus que je ne saurais l'exprimer, combien il me sera difficile de justifier la faveur dont j'ai été l'objet. De quel sujet vous entretenir qui soit digne de vous et qui en même temps ne dépasse pas la mesure de mes forces ?

J'agitais ce problème sans y trouver de solution, lorsqu'il m'a été donné de prendre place sur les bancs de la Sorbonne, à côté d'orientalistes réunis en un Congrès international. Frappé, dès les pre-

mières séances, de l'importance et de la variété des questions que j'entendais traiter ; émerveillé à la vue des richesses artistiques rassemblées par M. H. Cernuschi dans les vastes salles du palais de l'Industrie; ému de me sentir en communauté de curiosité scientifique, d'études et d'admiration avec des représentants de tous les peuples de l'univers, je compris qu'à défaut de discours je pourrais intéresser l'Académie en lui présentant un rapport sommaire sur les travaux de ce premier Congrès international des orientalistes dont la France doit l'initiative au dévouement et à la résolution de l'un de nos membres correspondants, — j'ai nommé M. Léon de Rosny, professeur à l'École des langues orientales. Se souvenant, au lendemain de nos abaissements et de nos désastres, que la France était encore, dans les premières années de ce siècle, l'institutrice de l'Europe, cet homme de cœur, de science et d'esprit, a osé planter le drapeau de l'Institut d'Égypte aux avant-postes de l'orientalisme, et les savants ont répondu à cet appel des bords de la Néva aux rives du Tage, du Péloponèse aux îles Britanniques, et par delà les mers, du Brésil à la Californie, de Karikal à Jedo.

Le Congrès s'est ouvert le 1er septembre 1873, sous la présidence de M. le vice-amiral Roze ; et son premier acte, inspiré par un sentiment de justice unanimement loué, a été de décerner des récompenses aux correcteurs, protes et ouvriers typo-

graphes qui ont concouru, depuis quarante ans, à l'exécution de nos principales publications orientales.

A l'issue de cette fête donnée au travail ingrat et ignoré, les études japonaises ont été inaugurées par une allocution que Son Exc. M. Samesima Naonoba, ministre plénipotentiaire de S. M. le Mikado, a prononcée en langue française. C'était l'extrême Orient qui, après des siècles de mutisme, adressait la parole au monde occidental pour réclamer son appui en des termes d'une noblesse et d'une simplicité parfaites. Écoutez l'exorde de ce discours mémorable, en tenant compte de tout ce qu'il perd à être rapporté: « Messieurs, votre présence dans « cette enceinte est la première constatation pu- « blique, en Europe, de l'entrée du Japon dans « une communauté de but et d'avenir avec les na- « tions occidentales. Jusqu'à présent nous avons « eu entre nous des liens politiques et commer- « ciaux; nous créons pour la première fois un lien « intellectuel, et je ne doute pas que l'éducation « n'atteigne un jour, au Japon, une force qui nous « mettra à même d'établir avec vous, à notre tour, « ces relations sociales qui seules unissent complé- « tement les nations, parce que seules elles suppri- « ment l'ignorance et les préjugés. »

L'ambassadeur a ensuite annoncé que son Gouvernement avait compris la nécessité de modifier le système de l'écriture japonaise devenue en grande partie idéographique. « Nous faisons déjà,

a-t-il ajouté, des études dans ce but, et j'aime à espérer que vous voudrez bien nous y aider de vos lumières. »

Le Congrès salua d'applaudissements répétés l'annonce officielle d'une réforme qui va permettre à la pensée japonaise, jusqu'à ce jour asservie aux lenteurs de la gravure sur bois, de revêtir enfin cette forme souple et rapide dont la réduction du nombre des types est la condition première. Concourir à doter le Japon d'une écriture alphabétique était pour les savants occidentaux un devoir international. Ils l'ont rempli, à leur honneur, en conciliant les droits de la science avec les exigences de la pratique.

Tels ont été les débuts de la session : d'abord un acte de justice envers de modestes auxiliaires, ensuite un service capital rendu à 25 millions d'hommes.

Maintenant, Messieurs, déployons la carte du monde oriental et marquons la route que le Congrès a suivie depuis le Japon, qui a été son point de départ, jusqu'aux rivages de la Grèce.

Originaires du continent asiatique, les Japonais, hommes de race jaune, ont trouvé les îles du Nippon occupées par des populations aïnos qu'ils ont refoulées dans la partie septentrionale de l'Archipel, où leurs descendants se sont maintenus. Ces premiers maîtres du sol appartenaient à une race absolument distincte de celle des conquérants.

Grands, robustes et barbus, ils disaient descendre d'une princesse d'outre-mer dont les filles s'étaient alliés à des ours. Cette légende, imaginée pour résoudre un grave problème ethnologique, atteste que les Aïnos ne se considéraient point comme autochtones ; mais la science ne peut encore aller au delà. L'origine de ce peuple condamné à disparaître dans un temps donné demeure inconnue, et il faut attendre que l'analyse de sa langue permette aux linguistes de porter sur lui un jugement motivé.

Vainqueurs des Aïnos avec lesquels ils ne contractèrent que de très-rares alliances, les Japonais n'ont subi ni invasions, ni conquêtes; aussi leur race est-elle demeurée pure de tout mélange. Il en a été autrement de leurs croyances religieuses, de leur littérature et de leur langue. Tout d'abord, et pendant des siècles, les Japonais rendirent un culte aux *Kamis*, c'est-à-dire aux ancêtres qui avaient pratiqué la vertu et aux héros qui avaient purgé le pays, soit des monstres, soit des chefs aïnos. Cette religion, qui paraît avoir été universelle, était encore intacte au III[e] siècle de l'ère chrétienne, lorsque le bouddhisme fut importé au Japon par des missionnaires venus de la Corée.

Inquiet de la rapidité avec laquelle cette doctrine se répandait, le gouvernement prit la défense du culte national avec une telle vigueur, que le sang des martyrs rougit le sol. Cette semence y fructifia, et bientôt le Japon, converti secrètement

à la foi nouvelle, apprit coup sur coup que la persécution avait cessé, que des princesses de la famille impériale s'étaient déclarées disciples de *Çakia mouni*, enfin que le Mikado venait de proclamer le bouddhisme religion de l'État, tout en conservant à l'antique synthoïsme son caractère de culte domestique et traditionnel.

Inoffensif pour l'esprit superstitieux et stationnaire des hommes de race jaune du continent, le bouddhisme devait produire des fruits empoisonnés dans un pays très-impressionnable et doué d'une activité intellectuelle qui, en le rendant accessible à toutes les nouveautés, le pousse à s'engager dans des recherches périlleuses. Tandis que le vulgaire s'en tenait au mysticisme du nirvâna-extase, les lettrés ne tardèrent pas à percer le mystère du nirvâna-néant, et ils corrompirent l'enseignement officiel par des initiations secrètes au nihilisme. Contre ce mal, la philosophie chinoise du *Livre des entretiens domestiques* était impuissante; en effet, au jugement des Européens connaissant à fond l'extrême Orient et de l'aveu exprès des Japonais, les enseignements de Confucius renferment un scepticisme d'autant plus pernicieux qu'il est intimement mêlé à une sorte d'épicuréisme très-bien résumé dans cet aphorisme chinois: « Le bonheur suprême consiste en une longue vie durant laquelle on a eu la sagesse de ne chercher à saisir rien qui soit au delà de la longueur du bras. »

Un moment le christianisme parut appelé à enrayer ce mouvement de la pensée japonaise; mais, pour des causes encore mal connues, la prédication chrétienne fut arrêtée par une persécution cette fois efficace.

De nos jours, le Japon a été le théâtre d'une révolution religieuse inouïe dans les fastes de l'histoire. Le monde romain avait vu un empereur essayer de détruire la religion que son prédécesseur Constantin avait fait monter sur le trône, mais Julien prétendait en même temps restaurer l'ancien culte. Comme lui, le Mikado régnant a détruit l'œuvre de son ancêtre du IIIe siècle, mais, — et ici je me borne à raconter, — en détruisant, il n'a cherché ni à restaurer, ni à édifier. A l'heure où je parle, les temples bouddhiques sont vendus à l'encan et le peuple assiste, à peu près impassible, à l'élimination réfléchie de tout élément religieux autre que le culte des Kamis.

Instamment prié de fournir au Congrès des renseignements précis sur l'état actuel du peuple japonais, M. du Bousquet, secrétaire-interprète de la légation de France au Japon, s'est exprimé en ces termes: « Le peuple japonais a subi les systèmes religieux tant qu'ils répondaient aux circonstances, mais sans jamais s'y laisser enfermer. C'est, dans toute la force du mot, un peuple sans préjugés. Aujourd'hui il voit les bases de sa transformation totale dans la diffusion de l'instruction et dans une

condition nouvelle faite à la femme. La révolution qu'il vient d'accomplir a été mûrement réfléchie. En une seule année, le gouvernement a fondé huit cents écoles de garçons. A Jedo, cinq écoles de filles ont été ouvertes. Enfin, l'année prochaine, un congrès religieux se réunira dans cette ville ; les ministres de tous les cultes seront invités à s'y faire représenter... et l'on choisira ! »

De cet empire du soleil levant qu'illumine une aurore nouvelle, le Congrès a passé à la Chine, que rien n'émeut et où rien ne semble changer.

Si l'histoire ancienne de ce pays est moins obscure que celle du Japon, son ethnographie présente des difficultés égales. On sait, par les révélations de la linguistique et par les documents indigènes, que les ancêtres des Chinois ont primitivement habité la région du Kouen-lun, au nord du Tibet, et qu'ils sont partis de ce plateau pour conquérir la Chine. On sait également qu'après avoir été arrêtés dans leur marche par les Coréens, ils descendirent vers le sud-ouest, où ils eurent à combattre les puissantes confédérations des *Miao-tze*. Mais on ne possède encore aucun renseignement certain sur l'origine, la religion et les mœurs de ces autochtones dont la langue diffère absolument de celle des conquérants. Or, il existe à la Chine un livre dans lequel ces obscurités sont dissipées. Je veux parler de la partie du grand ouvrage historique de *Ma-touan-lin*, qui est spécialement con-

sacrée à la description des peuples de l'est, du midi, de l'ouest et du nord. Abel de Rémusat, Klaproth et de Guignes n'avaient fait que feuilleter deux ou trois des vingt-cinq volumes de ce précieux traité ethnographique ; M. le marquis Hervey de Saint-Denys, professeur au Collége de France, a annoncé qu'il en prépare une traduction complète.

M. Robert Douglas, conservateur des livres japonais et chinois au musée britannique, a exprimé le vœu que les sinologues complètent l'importante publication de M. Hervey de Saint-Denys, en traduisant les documents historiques qui ont été réunis et commentés par les membres de l'Académie des Hanlin. Bien qu'attestant une connaissance approfondie des textes, les compilations des anciens missionnaires sont désormais insuffisantes, et le moment est venu de reprendre l'histoire de la Chine en sous-œuvre.

M. Léon de Rosny a vivement intéressé le Congrès en prenant, au sujet des textes chinois les plus anciens, l'engagement de démontrer qu'un très-grand nombre de caractères, dans lesquels nous voyons des représentations d'idées, sont de simples notations phonétiques. Il a ensuite, au sujet de la méthode employée par Stanislas Julien pour lire les transcriptions chinoises des mots étrangers, constaté d'une part que la prononciation mandarine, à laquelle l'illustre sinologue s'était fié, ne répond qu'imparfaitement à l'état primitif de la langue ; d'autre part que la prononciation ancienne

s'est conservée à peu près pure dans un certain nombre de dialectes du midi, lesquels, traités par la méthode comparée, fourniront les éléments d'une histoire de la langue chinoise.

Des provinces du Kouang-tong et du Fo-kien, le Congrès a rétrogradé jusqu'à la région du Kouen-lun ; puis, faisant route vers le nord, a gagné les versants méridionaux des monts Altaï. Ce point central du continent asiatique paraît avoir été le berceau des tribus nomades qui, sous les noms de Touraniens, de Scythes, de Huns, de Hongrois, de Mongols, de Tartares et de Turks, ont joué par instants, dans l'histoire des peuples ariens, le rôle de fléaux de Dieu. Confondus pendant longtemps avec les Tibétains, les Chinois, les Coréens, les Japonais et les populations de l'Indo-Chine, dans l'unité ethnographique de la race jaune, ces antiques ennemis de la civilisation agricole forment aux yeux du linguiste une grande famille dont l'un des traits caractéristiques est la symphonie vocalique. M. Max Müller a méconnu cette entité, mais le groupe agglutinant dans lequel il avait réuni les idiomes du Touran aux dialectes dravidiens et au basque, n'a pu résister aux efforts de la critique. M. Chavée, l'un de nos membres correspondants, a démontré que le procédé de l'agglutination correspond à une certaine période qu'ont traversée ou tout au moins abordée l'immense majorité des langues.

Cette thèse devait recevoir, dans la séance consacrée aux études océaniennes, une éclatante confirmation. Après avoir établi la migration dans les îles de la Sonde de peuplades jaunes vraisemblablement indo-chinoises, le refoulement graduel des aborigènes de couleur noire, et l'affinité de toutes les langues parlées dans l'Océanie, de Malacca à l'Australie, de Madagascar aux Pomoutou, M. Dulaurier, membre de l'Institut, a constaté que les radicaux malais, généralement bisyllabiques, se décomposent en monosyllabes qui se sont agglutinés entre eux à une époque relativement récente.

Il s'est produit, au cours de cette séance, un incident absolument inattendu. Le savant professeur venait d'exprimer le regret que le centre de Bornéo n'ait encore été visité par aucun voyageur européen, lorsque M. l'abbé Langenhof, missionnaire hollandais, a contredit victorieusement cette assertion en donnant une relation sommaire d'un voyage qu'il a fait, en 1869, dans la partie de l'île demeurée jusqu'alors inconnue. Il y a trouvé des tribus d'hommes noirs dépourvus de tout vêtement, exercés dès l'enfance à couper les têtes de leurs ennemis avec une adresse merveilleuse, adonnés à l'anthropophagie, n'ayant ni prêtres ni culte d'aucune sorte, et, néanmoins, croyant à l'existence d'un grand esprit créateur du monde, à une immortalité dont les cimes des hautes montagnes

seraient le théâtre, et à des châtiments éternels infligés aux hommes qui ont démérité !

M. Julien Vinson, auteur d'un remarquable mémoire sur les langues dravidiennes, a cru trouver dans ces idiomes des traces certaines d'un état de l'humanité bien autrement imparfait que ne l'est celui des tribus découvertes par M. l'abbé Langenhof. L'absence de tout terme général et métaphysique lui a paru révéler qu'au moment où leur parler a revêtu sa forme organique, les hommes noirs du Deccan étaient irréligieux, matérialistes et athées. Cette déduction, exclusivement linguistique, a été corroborée, au moins dans une certaine mesure, par des considérations que M. Schœbel a présentées sur la nature et l'origine du bouddhisme. Se faisant l'interprète d'une école qui voit dans l'œuvre de Çakia-mouni le renouvellement d'une antique doctrine dravidienne, le savant indianiste a mis en relief les tendances athées du bouddhisme et ses aspirations au nivellement social, traits qui seraient particuliers à la physionomie morale des habitants du Deccan.

D'un autre côté, M. le baron Textor de Ravisi a signalé, comme étant de provenance visiblement dravidienne, un grand nombre de légendes de la religion sivaïte. En sa qualité d'ancien administrateur d'une partie de l'Inde française, M. de Ravisi a dénoncé au Congrès un état de choses qui n'a pas besoin de commentaires : sur les 70,000

habitants de Karikal, il n'y en a pas 700 qui entendent le français, et depuis Dupleix pas un fonctionnaire ne débarque dans l'Inde, ayant une notion quelconque de dravidien !

L'orateur a émis le double vœu, dont l'initiative appartient au chef de l'École de Nancy, qu'un cours de langue dravidienne soit ouvert à l'école des langues orientales, et que les fonctionnaires de l'Inde soient mis en demeure d'étudier sérieusement l'idiome du pays qu'ils administrent.

Le jugement porté sur le bouddhisme par M. Schœbel avait paru à M. de Ravisi être empreint d'une rigueur excessive. M. Eichhoff ayant déclaré qu'il serait absurde de penser que trois cent millions d'hommes ne cessassent de prier pour obtenir leur anéantissement, une discussion très-vive s'engagea sur la nature du nirvâna. Cet état de l'âme, véritable protée de la théologie bouddhiste, est-il la diffusion inconsciente de la personnalité humaine, ou seulement sa libération de toute impression extérieure et de toute sensation, jointe à la plénitude de la vie spirituelle ? — Après avoir rappelé au Congrès que MM. E. Burnouf, Barthélemy-Saint-Hilaire et Max Müller tiennent pour le nirvâna-néant, tandis que MM. Aubry, Foucaux et Barham se prononcent en faveur du nirvâna extase, M. de Rosny a constaté que les bonzes sont également divisés sur cette question fondamentale.

Si le bouddhisme recèle un mystère encore im-

pénétrable, la doctrine de Zoroastre offre à la critique plus d'une énigme. M. Jacolliot, ancien magistrat dans l'Inde, a développé avec ampleur, au début de la séance consacrée à la Perse, un système d'après lequel Ormuzd et Ahriman se confondraient dans Zervan-Akéren, c'est-à-dire dans l'incréé. Selon lui, le feu ne serait qu'un symbole et le monothéisme aurait présidé à l'éclosion du zoroastrisme comme à celle de toutes les religions ariennes. En opposition à cette thèse, que M. Emmanuel Latouche avait cru pouvoir étayer de l'autorité du Pendnameh, M[me] Clémence Royer a soutenu, aux applaudissements du Congrès, que Zervan-Akéren est une interpolation relativement moderne, que le dualisme mazdéen a été l'idéalisation du combat védique entre la lumière et les ténèbres, que le feu a été, comme Agni, l'objet d'un culte véritable avant d'être employé comme un symbole, que l'hommage religieux rendu à cet élément a été la commémoration de sa conquête, enfin que le monothéisme est la conclusion des conceptions mythologiques au lieu d'en être le principe.

Avant de quitter la Perse, le Congrès a entendu esquisser l'histoire linguistique de cette région par MM. Schœbel et Chavée, le premier présentant comme autant de transformations successives du vieux bactrien ou zend, le perse des Achaménides, le pehlvi et le parsi, d'où est sorti le persan mo-

derne ; le second montrant, dans ces différentes langues, des déformations collatérales de l'iranien qui se seraient produites simultanément, au nord, au centre et à l'occident de la région.

M. de Longpérier, membre de l'Institut, a rappelé aux philosophes du Congrès que dans les inscriptions achaménides gravées sur les rochers et les monuments publics par ordre des rois, le zoroastrisme apparaît comme étant déjà rigoureusement monothéiste. Les renseignements fournis par le savant archéologue concordent avec les indications que M. Girard de Rialle a données dans son histoire des monarchies éraniennes ; mais il faut prendre garde d'oublier que le roi Vistâpça ou Gushtap, premier disciple de Zoroastre, régna à Balk sur un royaume oriental qui précéda peut-être de beaucoup les grandes monarchies éraniennes de la Perse et de la Médie.

De la Perse, le Congrès s'est rendu en Arménie, où M. Patkanof, de l'université de Saint-Pétersbourg, a fait preuve d'une rare justesse d'esprit dans une communication très-intéressante sur la langue de ces inscriptions cunéiformes de Van, qui, après avoir défié pendant plus de cinquante ans la sagacité des orientalistes, commencent à être déchiffrables.

Les inscriptions sémitiques livrent leurs secrets sans exiger autant d'efforts ; cependant la lecture de la célèbre inscription phénicienne du sarco-

phage d'Eschmounazar, roi de Sidon, présente des difficultés qui ont été soumises au Congrès. MM. Halévy, Baumfeld et Chavée ont signalé deux passages de ce texte comme fournissant la preuve, longtemps attendue, que dans la moyenne antiquité les descendants de Sem ont cru à l'immortalité de l'âme. M. Schœbel a fait remarquer qu'on ne peut trancher la question avant de savoir au juste quand a vécu le roi Eschmounazar. Dès les temps les plus reculés, les hommes ont admis une survivance à laquelle ne s'attachait aucune idée transcendentale; la vie terrestre était réputée se continuer dans les limites de la nature. Si donc l'inscription d'Eschmounazar est antérieure à l'époque où l'influence hellénique s'est fait sentir, en Orient, l'immortalité affirmée par le roi de Sidon, serait purement physique.

Une inscription en dialecte carthaginois, dont une ligne seulement avait pu être expliquée jusqu'à présent, a été interprétée avec succès par M. Halévy, lauréat de l'Institut. Il s'agit d'un autel voué aux dieux, pour le bonheur de son maître, par une femme esclave. Le savant épigraphiste a tiré de ce texte toute une réhabilitation du caractère sémitique.

Après un court séjour en Phénicie et en Syrie, le Congrès a fait voile pour l'Égypte, où M. Chalvet de Rochemonteix a démontré la parenté des idiomes égyptien et berbère en dégageant de la façon la

plus lucide les éléments primitifs du vocabulaire et de la morphologie.

M. Chabas, de Châlon-sur-Saône, a fourni une interprétation nouvelle d'un terme liturgique important, le *pir-em-hrou*, qui est la formule de l'immortalité. Enfin il a été donné lecture d'un rapport de M. Robiou, sur les progrès des études égyptiennes depuis 1867.

La dernière séance du Congrès était réservée aux études néo-helléniques. M. Émile Legrand a signalé les efforts méritoires que font les Grecs pour reconquérir leur langue nationale. Ils s'appliquent fort judicieusement à épurer le romaïque et à le développer analytiquement, c'est-à-dire dans la direction finale de toute langue arienne.

M. Lesbini, délégué hellène, a confirmé les conclusions du mémoire de M. Legrand; puis, faisant une rapide incursion en Turquie, il a recherché les causes de la décadence ottomane et a signalé entre toutes une ignorance extraordinaire due en partie à l'adaptation du détestable alphabet arabe au plus symphonique de tous les idiomes originaires du Touran. Un puissant moyen de régénération intellectuelle pour ce pays, qui n'a pas encore d'écoles sérieuses, serait l'introduction de l'alphabet latin. Que la Turquie s'inspire donc de l'exemple donné par le Japon!

Parvenu au terme de cette fructueuse exploration du domaine oriental, je voudrais soumettre

à l'Académie l'examen d'une question qui a été soulevée dans le Congrès sans y être résolue avec toute la netteté désirable.

Vous savez, Messieurs, quel éclat a jeté sur la linguistique la démonstration de cette vérité, aujourd'hui fondamentale, que les idiomes du nord de l'Hindoustan, de la Perse, de l'Arménie et de la presque totalité de l'Europe, sont autant de dialectes d'une langue primitive parlée durant la période préhistorique par des tribus pastorales réunies sur ce plateau élevé qui va, s'inclinant légèrement, des flancs du Balougtan aux bords de la mer Caspienne.

Dans l'enivrement causé par cette découverte, dont l'importance dans l'ordre historique n'est pas moindre que ne l'a été dans l'ordre matériel celle de l'application de la vapeur d'eau à la locomotion, un certain nombre de linguistes ont affirmé hautement et sans réserves que leur science était appelée à résoudre les problèmes d'ethnographie les plus ardus, et que la méthode comparée était un glaive destiné à trancher tous les nœuds gordiens de l'anthropologie. « La variété dans le langage correspond à une variété dans la race », telle fut la formule qui passa du cabinet des savants, où elle était inoffensive, dans le courant du journalisme, des revues et des discours politiques, où elle a donné naissance à cette fausse théorie des nationalités, hier encore en vogue. De 1836, date à laquelle

parurent les *Considérations sur l'avenir de l'Europe*, par M. Ernest Charrière, jusqu'à l'époque de la funeste guerre du Mexique, tous les peuples furent distribués, suivant les affinités de leurs langues, dans des cadres factices. Au lieu de s'en tenir à la délimitation purement linguistique des groupes secondaires et tertiaires, dont l'ensemble forme la famille indo-européenne, on éveilla imprudemment les ambitions royales et les convoitises populaires en évoquant les dangereux fantômes de prétendus races slave, germanique et latine. La noble Alsace et cette moitié de nous-mêmes, qui a reçu le nom de Lorraine allemande, ont été dans une certaine mesure les victimes de cette application illégitime des principes de la linguistique.

Tandis que les prémisses des annexions se posaient dans la théorie politique, les anthropologues étaient séduits par l'apparente simplicité d'une méthode qui venait de reculer jusqu'au Deccan les frontières de la race blanche; et, non contents de se reconnaître débiteurs envers la linguistique, ils n'hésitaient pas à proclamer la vassalité de leur science naissante. Mais bientôt des faits nombreux vinrent former autant d'exceptions avec lesquelles il fallut compter. Il fut reconnu que la règle, vraie dans sa généralité, avait fléchi sous le poids d'événements préhistoriques et d'accidents dont le souvenir s'était conservé. On signala au nord, à l'est et au sud de la Russie d'Europe, des tribus

finnoises, turkes et tatares, qui avaient adopté la langue russe; aux confins orientaux de l'Allemagne, des groupes finnois, lithuaniens et slaves, linguistiquement germanisés; enfin, Messieurs, des savants qui vous appartiennent opposèrent aux revendications germaniques ce fait indéniable que les populations du pays de Trèves et du Palatinat, bien que parlant la langue allemande depuis des siècles, sont d'origine gauloise et celtique au même titre que les habitants de la Touraine et du Berry.

Fort de ces constatations, M. Broca leva, en 1862, contre la domination de la linguistique, le drapeau d'une rébellion qui, après avoir revendiqué les droits incontestables de l'anthropologie, a été jusqu'à prétendre, sur la linguistique, à une suzeraineté contre laquelle j'ai protesté avec énergie dans l'enceinte du Congrès. La science, dont je vous convie à prendre avec moi la défense, renonce à diriger les recherches de l'anthropologie, mais veut être autonome. Dégagée des liens de la philologie, du sein de laquelle elle est issue, ayant émigré de la république des lettres pour aller fonder dans le *far-west* de la science une colonie déjà riche et glorieuse, la linguistique entend maintenir contre tous son absolue indépendance. Son objet est l'étude des divers organes du langage humain, son but est de classer toutes les langues parlées sur la surface du globe, sa méthode consiste, comme celle des sciences naturelles, dans l'analyse et la compa-

raison, enfin ses conclusions sont exclusivement linguistiques.

L'histoire, l'archéologie, la science des religions et l'anthropologie elle-même peuvent s'emparer de ces conclusions ou les négliger, mais aucune de ces sciences ne peut prétendre sur elles à un droit de contrôle.

Mineur laborieux et patient, le linguiste se renferme dans le cercle de son activité, tout en se ménageant de libres communications avec toutes les sciences qui concourent à éclairer l'histoire de l'homme.

J'ai dit qu'il tient pour faux le principe des nationalités suivant la langue ; j'ai hâte d'ajouter qu'il tient pour également chimérique et pour non moins pernicieux le principe des nationalités suivant la race. Après avoir montré la Lorraine allemande sacrifiée à la formule linguistique, il signale à certains peuples, dans le triomphe de l'anthropologie à outrance, un péril qui les menace directement. Enfin, instruit par une double expérience, il se plaît à proclamer, d'accord en cela avec tous les hommes de bon sens et d'intentions droites, que les nationalités sont des produits de l'histoire dans lesquels le droit peut finir par primer la force.

NÉCESSITÉ

POUR UNE SOCIÉTÉ DÉMOCRATIQUE

D'ÉTUDIER

LA LITTÉRATURE ANCIENNE

PAR

M. HÉMARDINQUER

—

DISCOURS DE RÉCEPTION

———

MESSIEURS,

Je suis très-sensible à l'honneur que vous m'avez fait de m'admettre dans votre Compagnie. Je retrouve au milieu de vous bien des confrères, dont j'aime depuis longtemps la personne et dont j'estime le talent. Ce qui ne me plaît pas le moins de vos traditions, c'est que les vides qui se produisent dans vos rangs n'ont, le plus souvent, d'autres causes que les devoirs particuliers ou l'avancement de vos titulaires. En accueillant avec cordialité le nouveau venu, vous n'avez point à déplorer la perte de celui à qui il succède et que vous gardez dans le nombre de vos associés. Loin de vous, il vous appartient toujours par son souvenir et ses travaux. C'est pour moi un vrai plaisir de saluer

ici le nom de mon savant prédécesseur, M. E. Benoist, qui vient de dédier le dernier volume de son excellent Virgile à la Faculté des lettres de Nancy.

Je voudrais essayer d'expliquer comment l'étude des lettres antiques, qui a été de tout temps la source où puisait avec gloire et profit notre littérature, est plus que jamais nécessaire dans une société aussi profondément démocratique que la nôtre aujourd'hui.

Ce n'est point à vous, Messieurs, qui, par goût ou par profession, êtes familiers avec toutes les parties des connaissances humaines, qu'il est nécessaire de démontrer que les hautes spéculations de l'étude prennent leur origine et une grande partie de leur développement dans la connaissance de l'antiquité. Les arts du dessin, la sculpture, l'architecture ne peuvent se passer des modèles de la Grèce. De même l'éloquence, la poésie, la philosophie, où les modernes ne s'élèvent qu'à force de travail et de génie, avaient pris spontanément naissance chez un peuple si singulièrement favorisé par la nature, le climat, la politique. La haute culture intellectuelle est le luxe et la couronne des nations. Je ne sais plus quel Anglais, qui avait, suivant l'humeur errante de ses compatriotes, parcouru tout le monde, comparait l'air noble et vraiment royal de ces Bédouins du désert, qui font métier de détrousser et au besoin de massacrer les caravanes, avec les ma-

nières communes de l'Américain libre et loyal. Il en concluait que la civilisation vraie est en raison inverse de la politesse, qui n'est que le premier signe de la décadence. Le vieux monde a peut-être bien des leçons à demander au nouveau, mais à coup sûr, ce n'est point celle-là. Au milieu de nos épreuves et de nos agitations stériles, qui de vous, Messieurs, n'a senti qu'après le plaisir de faire le bien, le travail de l'esprit était la consolation la plus efficace et la plus absorbante ? Il y a peu de joies qui vaillent celle d'avoir trouvé une vérité, si petite qu'elle puisse être. Le plus bel éloge qu'Aristote fasse de la philosophie, c'est qu'elle lui paraît inutile. Il l'aime, sans se soucier de savoir si elle portera immédiatement tous ses fruits.

Mais Aristote vivait déjà dans un temps de servitude. Les lettres ne sont pas faites seulement pour charmer les loisirs de quelque grand esprit. L'histoire nous montre assez qu'elles peuvent et doivent se mêler au mouvement du monde, éclairer toutes les affaires, faire sentir partout leur influence, répandre la vérité, ou ce qui leur paraît vrai, jusqu'au milieu des masses populaires, et même, en se jouant, soulever les passions généreuses et vraiment humaines. La diversité des temps et des situations politiques n'est pas toujours pour elles une cause de progrès, mais de renouvellement. Si elles ne veulent rester impuissantes, c'est à elles de se faire toutes à tous.

Il est un art de rendre la vérité facile et populaire, de traiter avec simplicité les plus grandes affaires, avec intérêt les plus petites, toutes avec clarté ; de choisir au milieu des passions qu'expriment les lettres et qui donnent à l'homme le spectacle de l'homme, les plus simples et, par conséquent, les plus naturelles et les plus touchantes ; de rendre la raison plaisante et la plaisanterie raisonnable ; en un mot de contenter les esprits délicats et d'être entendu de la foule. Cet art si admirable et si difficile, où fut-il jamais mieux pratiqué que dans l'antiquité, et dans quel temps fut-il plus nécessaire que dans le nôtre ?

Devant tout écrivain, même le plus médiocre, se présente un auditoire immense, tel que jamais aucun siècle n'en a connu. Imaginations neuves, âmes candides, ouvertes à toutes les impressions, avides de participer aux plaisirs de l'esprit. L'instruction et le goût de la lecture se propagent de plus en plus. Pas assez encore peut-être. Mais le nombre est bien grand de ceux qui, suivant la division de l'ancienne rhétorique, veulent être instruits, amusés, touchés. Ce marchand, cet ouvrier, ce paysan, presque toute la nation enfin, enflammés de ce zèle si louable d'apprendre, que Molière lui-même n'oserait plus ridiculiser dans M. Jourdain, où vont-ils se tourner ? Cette nourriture spirituelle qui leur est désormais nécessaire, où la trouveront-ils ? L'antiquité leur est fermée. La Bible même,

ce soutien des forts, cette consolation des faibles, n'est pas souvent feuilletée. Reste cette grande littérature du dix-septième siècle, la gloire peut-être la plus solide de la France. Combien elle est digne d'étude et d'admiration, c'est ce qu'il n'est point nécessaire de dire. Les vers sont dans toutes les mémoires cultivées, la prose dans les mains de tout ce qui aime le beau et le vrai. Mais il faut l'avouer : ces grands écrivains n'avaient guère en vue que le Roi, la cour et une élite de beaux esprits. Ils n'ont pas su ou pas voulu faire vibrer les fibres nationales. La France et le monde, pour eux, étaient tout à Versailles. Aussi feront-ils toujours le charme des esprits délicats ; ils ne sont pas accessibles à la foule qu'ils ont dédaignée. Ils ont propagé dans toute l'Europe le goût et l'étude de la langue française, et ils sont à peine compris de ceux qui la parlent aujourd'hui.

Il n'y a rien de plus difficile que de former une bibliothèque même à l'usage d'un esprit avisé, mais non lettré, et de la composer de véritables livres; j'entends de livres qu'on lit avec fruit et intérêt; ou si l'on veut, de livres qu'on regrette d'avoir lus, parce qu'on voudrait se donner le plaisir de les lire à nouveau. Force est donc de se rejeter le plus souvent sur la littérature contemporaine.

Les beaux et bons esprits ne manquent pas dans notre temps; et combien s'efforcent de conquérir ces âmes que l'ignorance a laissées longtemps sans

direction et qui viennent seulement de s'appartenir à elles-mêmes ! C'est le triomphe de la statistique d'énumérer tout ce qui est nécessaire à la vie d'une grande cité comme Londres ou Paris, et de montrer combien de voitures, de canaux, de chemins de fer, travaillent à satisfaire cette voracité toujours renaissante. Mais l'imagination n'est pas moins étonnée du travail incessant de l'esprit humain pour rassasier la curiosité quotidienne de l'esprit humain. Les journaux, les chaires sacrées ou savantes, les ouvrages de toutes sortes, se disputent, sans l'assouvir, l'avidité du public. Le livre, la brochure, l'almanach même descend dans les villes et jusque dans les plus petits hameaux. Tout le monde lit, presque tout le monde écrit. Et cependant ce grand effort n'aboutit que bien rarement à quelque œuvre originale et populaire. Il en est de même dans les beaux-arts.

Partout se sont élevés de splendides monuments. Un voyageur qui, après quelques années d'absence, revoit une grande ville, Paris, Lyon, Marseille, ne les reconnaît plus et ne se reconnaît plus lui-même. La fureur de bâtir partout n'a été dépassée que par la fureur de tout détruire. Au milieu de ces églises, de ces gares, de ces palais, on reconnaît tous les styles, excepté celui du dix-neuvième siècle. On peut dire tout aussi bien que le dix-neuvième siècle n'a pas encore trouvé sa langue. Je cherche ce sublime familier, doux et simple, que réclamait déjà

Fénelon. S'il se rencontre un instant et par bonne fortune, c'est sous la plume la plus savante et même la plus érudite.

Aussi la persuasion ne descend pas assez. La parole n'est pas aussi puissante qu'on le croit, pas plus que la raison d'ailleurs, dont elle est l'interprète.

Ne parlons point ici de politique. Mais qui ne voit que, sous le souffle d'une passion dominante, toutes les têtes se courbent sans effort comme des épis de blé, pour rester ensuite immobiles, ou se plier en sens contraire, si le vent vient d'ailleurs ?

En littérature, tous les genres, et cela dans le monde entier, s'absorbent et se perdent dans le roman. On s'explique très-bien cette vogue universelle. D'abord le roman amuse.

> Si Peau-d'Ane m'était conté,
> J'y prendrais un plaisir extrême,

dit naïvement La Fontaine. Et nous aussi peut-être, Messieurs. Tout dépend de la manière de conter. Ensuite il s'accommode très-bien de l'ignorance, qui a été, qui est, et qui sera l'état dominant de toute grande société, même de celle qui lit. Encore ne puis-je m'empêcher d'éprouver quelque sentiment de jalousie, quand j'ouvre quelqu'un de ces romans anglais, qu'on a le bon esprit de nous traduire. Il y en a d'excellents, il y en a de médiocres. Mais tous portent le même cachet de pro-

venance et comme le goût du terroir. Joies du foyer domestique, lutte des passions dans des cœurs droits et simples, observation patiente de la nature, force des caractères, aventures familières et pourtant intéressantes, et au milieu un souffle de religion et de liberté, qui emporte le tout dans les régions supérieures où règne le devoir ! Combien cette vigueur souvent pédantesque et sermonneuse soutient facilement le contraste avec la grâce et la légèreté françaises !

Mais ce n'est point encore ce modèle qui se propose à notre imitation. C'est à une source plus profonde qu'il est bon de puiser. Les applications les plus simples des sciences supposent souvent les plus hautes spéculations. Il n'y a de même qu'un esprit bien trempé dans de fortes études qui puisse naturellement et sans effort donner à la vérité la plus simple un tour aimable, enjoué, et qui plaise à tous.

Nous portons quelquefois notre vanité dans nos malheurs mêmes, et nous croyons volontiers que nos révolutions sont sans exemple et étonnent le monde. C'est une pure illusion. La littérature grecque, pour ne parler que de celle-là, a passé successivement par les mêmes phases que la nôtre. Homère chantait la gloire de la féodalité, comme les exploits de Roland charmaient le moyen âge. Simonide et Pindare faisaient entendre aux rois des leçons aussi ornées et aussi vigoureuses que celles de Bossuet. Mais ce n'est que quand la tourbe des

marins du Pirée, comme dit Aristote, eut conquis au pris de son sang et du salut de la patrie, une large part dans les affaires de l'État, qu'Athènes, la libre, la démocratique Athènes, devint la Grèce de la Grèce et l'institutrice du genre humain. Périclès dirigea le peuple, sans le comprimer et sans le flatter. Eschyle mit sur la scène l'histoire nationale. Socrate, dans l'atelier du sculpteur, du forgeron, de l'armurier, jeta les principes de son immortelle philosophie. Démosthènes prévit la défaite à force de bon sens et la rendit immortelle à force d'éloquence. Le dix-septième siècle avait sans cesse les yeux fixés sur l'antiquité, pour en tirer quelque modèle de beauté, qu'il travaillait et polissait encore, afin de la rendre plus digne de Louis XIV et de sa cour. C'est là aussi que doivent se tourner nos études, mais dans un autre but. C'est là qu'il faut apprendre comment on parle à un peuple libre, intelligent et fier, pour le relever dans l'infortune, fortifier les âmes et les préparer à des destinées meilleures.

RÉPONSE DU PRÉSIDENT

M. COURNAULT

AUX RÉCIPIENDAIRES

MESSIEURS,

Je dois d'abord remercier M. le Doyen de la Faculté des lettres, de l'asile qu'il nous a ouvert. Associé depuis longtemps à nos travaux, il a pensé que notre Compagnie ne paraîtrait pas en étrangère dans cette enceinte et que les échos de cette salle ne s'étonneraient pas d'avoir à répéter nos paroles. La rigueur de la saison ne nous ayant pas permis d'user du salon que le roi Stanislas a affecté à nos séances publiques, nous pouvons, grâce à la courtoise hospitalité qui nous est offerte, hâter la réception solennelle de trois de nos nouveaux confrères.

Vous venez, Monsieur (1), de définir parfaitement les conditions auxquelles la science doit s'assujettir, pour parvenir à la connaissance de la vérité. Ce

(1) M. Lefebvre.

n'est que par l'observation et l'expérience que l'intelligence peut saisir les faits, en discerner les rapports, et, après avoir reconnu comment ils se comportent, en déterminer elle-même la production et en diriger le développement.

L'esprit humain n'a pas débuté par cette méthode prudente et sûre. Avide de se former des conceptions sur les objets qui l'entouraient, de se donner à lui-même la satisfaction d'une connaissance apparente, il s'est empressé de construire, à l'aide de données incomplètes, des théories imaginaires qui se soutenaient par un appareil fictif de logique, par l'autorité personnelle de leurs inventeurs et par la crédulité du vulgaire.

Cette tendance, qui consiste à se feindre à soi-même la réalité, soit pour contenter une curiosité impatiente, soit pour étaler l'orgueil du savoir, n'a pas été seulement l'erreur des premiers âges ; elle a persisté à travers les temps et elle durera toujours, parce qu'elle est inhérente à notre propre nature. Nous pouvons apprendre, mais non tout savoir. Nous ne pouvons que reculer peu à peu la barrière de l'ignorance, et cet obstacle indestructible nous impatiente, nous irrite, nous humilie. Dans notre impuissance à tout pénétrer et à tout comprendre, nous cherchons à nous abuser au moyen de la faculté qui nous appartient de disposer, de combiner, d'édifier à notre gré les éléments que nous possédons, de substituer aux notions

objectives qui nous manquent des conceptions purement subjectives et postiches, et de tromper notre raison à l'aide d'illusions dialectiques.

Les premiers hommes furent naturellement portés à puiser l'idée de force dans le sentiment de leur propre activité ; ils furent ainsi amenés à imaginer, dans les phénomènes qui les assiégeaient de toutes parts, les effets de volontés et de personnalités invisibles et supérieures. De là ce mysticisme qui s'observe dans toutes les sociétés primitives et dans les classes contemporaines qui leur correspondent, c'est-à-dire dont l'éducation n'est encore qu'ébauchée.

Quand la superstition eut reculé devant le besoin de s'enquérir de la nature propre des choses, l'esprit humain, qui n'était encore nanti que de rares acquisitions positives et ne voulait pas s'avouer sa pénurie, mais prétendait atteindre d'un élan le terme du savoir, s'évertua à élaborer le maigre fonds de ses idées, de manière à produire une représentation de la réalité, qui, si elle manquait de vérité, paraissait du moins spécieuse et séduisante, et calmait pour un temps, en la trompant, la soif de connaissance. Mais ces inventions, tout arbitraires, étaient aussi diverses que les intelligences qui les créaient. En se multipliant, elles s'opposaient l'une à l'autre, se combattaient et se détruisaient. Le terrain des études était un perpétuel champ de bataille.

Les Grecs, si ingénieux, si éloquents, si habiles disputeurs, mais dédaigneux des procédés à la fois humbles et impérieux de l'observation et de l'expérience, enfantèrent de nombreux systèmes, faits pour plaire puisqu'ils semblaient épargner la peine d'une investigation approfondie, brillants comme les imaginations d'où ils étaient sortis, mais fugitifs comme le plaisir qui avait accompagné leur formation ou qu'ils étaient destinés à répandre.

Les docteurs scolastiques s'exercèrent uniquement sur des textes antiques. Ils s'exténuèrent à les remanier, à les combiner, à les discuter et à les torturer. Leur enseignement, tout dogmatique et éristique, emprisonné dans l'école, n'ayant aucune vue sur la nature, étranger à la vie, demeura aussi stérile qu'il s'était montré pédantesque et rébarbatif. Son seul mérite, s'il faut lui en trouver un, fut d'entretenir une gymnastique intellectuelle dans les temps obscurs du moyen âge.

Aussi, quand son joug fut brisé et que, sur ses ruines, se relevèrent fraîches et vives les conceptions variées de la Grèce, on éprouva un véritable sentiment de renaissance. Les savants modernes, à la fois disciples et émules des Grecs, inventèrent à leur tour des systèmes, qui, en causant les joies de la création, procuraient en même temps cette satisfaction qui consiste à se persuader qu'à l'aide de quelques formules et de quelques déductions, on s'initie à tous les secrets de la nature. Les

esprits étaient alors trop entraînés par l'appât des jouissances intellectuelles, pour se laisser entraver par les conditions sévères qui s'imposent à l'investigation de la vérité. Les mathématiques échappaient seules aux illusions et aux falsifications spéculatives, parce qu'ayant leurs racines et puisant leur substance dans le fonds propre de l'intelligence, elles peuvent émaner du seul exercice auquel celle-ci se livre sur elle-même.

Cependant, au début du dix-septième siècle, Bacon traçait la vraie méthode, définissait les conditions de la certitude et démontrait, plus par ses leçons, il est vrai, que par ses exemples, la puissance et l'efficacité de l'*induction*. Mais, pour que ses préceptes fussent écoutés et suivis, il fallut que d'éclatants succès décidassent les convictions. Il fallut que Galilée eût révélé le mouvement de la terre et la pesanteur de l'air, Harvey la circulation du sang, Newton la gravitation et les lois de la lumière, pour qu'on se résolût à observer et à expérimenter, au lieu d'imaginer.

Tandis que ces grandes découvertes s'accomplissaient, les spéculations arbitraires n'en continuaient pas moins leur cours. Descartes mêlait à des vues de génie d'étranges fictions ; il fabriquait le monde avec des tourbillons, et les corps vivants avec des rouages mécaniques et des esprits animaux. Stahl créait une âme spéciale pour chaque ordre de phénomènes biologiques. Le phlogistique était inventé

à contre-sens pour expliquer le retour des métaux à l'état de pureté.

Toutefois, la critique devenait de plus en plus sévère, l'autorité était bannie du champ de la science, les théories étaient tenues de justifier de leur exactitude et d'en témoigner par l'empire exercé par elles sur les faits qu'elles prétendaient expliquer.

Ce fut grâce aux exigences de l'opinion, à l'abondance des matériaux recueillis par l'observation et aux secours fournis par les instruments qui permettaient de pénétrer intimement les phénomènes, de poursuivre leur développement à travers d'immenses espaces, d'en varier en tout sens les combinaisons et de les contraindre à réaliser les événements mis en question, que l'on vit Haller expliquer la vie par l'irritabilité, Linnée révéler l'organisme des plantes, Laplace tracer l'itinéraire des astres, Lavoisier arracher à toutes les substances le secret de leur constitution et de leurs transformations, Cuvier dérouler les annales de notre globe, les révolutions qui l'ont bouleversé, les populations qui s'y sont succédé et les progrès qui se sont accomplis dans la formation successive des êtres.

Combien de noms ne seraient pas à citer encore, si l'on voulait marquer toutes les étapes qu'a parcourues la science dans la voie de la vérité et tous les grands succès dus à l'obligation qui s'imposa à

la science de faire concorder incessamment et exactement ses conceptions avec la marche et les évolutions des phénomènes !

C'est en assujettissant constamment votre sagacité à cette loi de concordance que vous avez, Monsieur, rendu votre enseignement à la fois si solide, si attrayant et si fécond, et que vous vous êtes placé non loin des maîtres de la science, en vous appropriant si bien leurs idées et en les traduisant d'une façon si heureuse.

Permettez-moi une réserve. Vous avez dit fort justement que l'observation et l'expérience sont les instruments nécessaires en même temps que les garants de toute découverte scientifique. Toutefois, ce ne sont que des instruments qui ne peuvent être mis en œuvre que par une faculté spontanée, interne et impulsive, la raison, laquelle prend l'initiative, puise en elle-même l'inspiration première, obéit à des pressentiments et se livre à des anticipations subjectives, à une sorte de divination. Autrement, on ne saurait concevoir comment l'esprit serait amené à exercer les organes qui sont à sa disposition pour observer et expérimenter. Les sens, pour opérer fructueusement, ont besoin d'être excités et gouvernés par une puissance supérieure. Et à son tour, celle-ci ne peut imprimer de direction assurée aux organes de perception qu'autant qu'elle se maintient en concordance avec les indications fournies par la réalité.

La méthode d'observation a démontré son efficacité non-seulement dans l'investigation des phénomènes physiques, mais encore dans l'étude des faits psychiques ou humains. Longtemps la science de l'humanité n'eut pour ressource que les récits grecs et latins, quelques chroniques du moyen âge, quelques mémoires modernes et des relations de voyages récents. Elle ne regardait comme digne d'examen et de méditation qu'un seul type dit classique ; partout ailleurs elle ne voyait que grossièreté, rudesse, obscurité. Mais quelque inquiétude eût dû naître dans les esprits, et l'on eût dû se demander comment l'humanité, qui s'est à toutes les époques composée des mêmes éléments et a consisté dans la même substance, avait été, dans certaines périodes, si basse, si brute et si stérile qu'on l'imaginait, et comment elle s'était ensuite et subitement éclairée, ennoblie, moralisée, policée. Tandis que les sciences physiques constataient dans les phénomènes qui étaient de leur ressort un ordre universel, des lois constantes et même une évolution progressive, comment la science morale ne parvenait-elle pas à maîtriser les faits composant son domaine, à dissiper la confusion et les contradictions répandues parmi eux, à discerner leurs rapports et à déterminer leur génération ?

C'était à la méthode d'observation et d'analyse qu'il appartenait de résoudre ce problème. Les anciens documents ne suffisaient pas ; on en réclama

de nouveaux soit à des dépôts littéraires jusqu'alors inexplorés, soit à l'archéologie, à la linguistique, à la mythologie et à l'ethnographie.

Toutes les sociétés n'ayant pas confié à des livres le soin de raconter leur histoire, pour retrouver leurs traces, leur caractère et leur mode d'activité, il fallait interroger les langues qu'elles avaient parlées, qui avaient été le miroir de leur pensée, et qui, tout en s'altérant à travers les âges, conservaient l'empreinte primitive; il fallait sonder les religions qui avaient exprimé leur idéal, ainsi que les besoins les plus impérieux qu'elles avaient éprouvés et dont elles avaient demandé la satisfaction à des puissances surnaturelles; il fallait scruter les ruines des édifices, les inscriptions, les reliques des arts, les monnaies, les armes, les ornements, les ustensiles qui avaient échappé à la corrosion du temps et qui étaient les témoins subsistants des civilisations évanouies; il fallait étudier les diverses races humaines et en démêler les traits distinctifs et permanents, les diverses sortes d'idiosyncrasie qui consistent en des inclinations invariables et qui engendrent des façons de penser et d'agir prédéterminées et héréditaires.

Des matériaux abondants ayant été recueillis, la méthode d'investigation et d'analyse s'en empara pour les définir, les comparer et les disposer en séries coordonnées ou successives. Alors la lumière se fit au sein de la confusion et de l'incohérence

qui avaient si longtemps régné. Alors on vit se dessiner parmi les hommes les quatre grandes races aryenne, sémitique, touranienne et nègre. On vit la première, douée de facultés supérieures, porter le sceptre de la civilisation et, nonobstant des arrêts accidentels et des défaillances passagères, marcher fermement à la tête du progrès. On vit les Sémites manifester parfois des inspirations heureuses, remporter de brillants succès et conquérir temporairement la suprématie, mais ne pouvoir conserver ce rang élevé et retomber dans l'affaissement et la décadence, parce qu'ils n'avaient pas cette intelligence tenace et progressive, ce sens critique et cette élévation spiritualiste, qui distinguaient la race privilégiée des Aryens. On vit les Touraniens, soit dispersés sous des tentes nomades, soit rassemblés dans des empires compactes, attester leur communauté de nature non-seulement par la nuance de leur teint et par la conformation de leurs traits, mais encore par les mêmes alternatives de violence et de passivité, par la même tournure instinctive et empirique de leur esprit, par la même incapacité de généraliser, de développer indéfiniment leurs idées et d'établir parmi eux le règne impersonnel de la loi, c'est-à-dire la liberté. On vit les tribus nègres isolées, s'ignorant les unes les autres et cependant semblables en tout lieu, portant sur leur visage les stigmates de l'animalité et le symbole des ténèbres qui enveloppent leur âme, livrées

perpétuellement aux mêmes impulsions primitives et subjuguées par des passions intempérantes.

On reconnut que les langues, fidèles images de la pensée, organes des communications morales, qui s'imposent par une habituelle hérédité aux générations successives, étaient les signes ordinaires des filiations de race, sinon des unités nationales, et qu'elles marquaient sûrement les différents degrés de la civilisation. Partout on rencontra au début le langage monosyllabique, interprète des simples sensations. La perception de divers rapports fit naître l'agglutination; puis des flexions, des signes analytiques, des transformations du sens propre en sens figuré, des termes physiques en termes abstraits, marquèrent des développements supérieurs de la raison, des conceptions plus riches, plus fines et plus hautes.

La connaissance des langues, non plus empirique et confuse, mais précise et coordonnée, a jeté les clartés les plus vives sur l'histoire de l'humanité. A ce faisceau lumineux vous avez voulu, Monsieur [1], ajouter votre rayon. Parmi les régions encore obscures, votre regard se porta sur la plus reculée, la Mandchourie, qui confine à la Sibérie et à la Chine, nourrit des populations éminemment touraniennes, et n'offre guère en spectacle que les premiers rudiments de la culture humaine. Votre

[1] M. Adam.

esprit hardi, perçant et vigoureux n'a pas reculé devant la tâche ardue de déchiffrer l'idiome tartare-mandchou. Loin d'être rebuté, il n'a été qu'aiguillonné par les difficultés dont était hérissée une pareille tâche, et les suffrages dont vous avez été honoré par les autorités les plus compétentes ont prouvé que votre hardiesse n'avait pas été de la témérité.

Dès votre adolescence, une curiosité passionnée vous lança sur les rives opposées de l'Atlantique. Vous étiez impatient de vous mêler à une société possédée de l'ardeur qui vous remplissait alors, dévorée du besoin d'agir, de créer, de maîtriser le sol immense qui s'offre devant elle, de le transformer et d'en extraire toutes sortes de produits, poursuivant, sans connaître de retard ni d'obstacle, les expériences les plus ardues, cherchant ses plus vives jouissances dans les entreprises les plus audacieuses, se targuant d'être l'avant-garde de la civilisation qui, depuis l'origine, a dirigé constamment sa marche d'Orient en Occident, étonnant en effet le vieux monde par de merveilleux succès, mais jusqu'à présent trop dédaigneuse des spéculations désintéressées, de la haute culture et des grâces de l'urbanité.

Votre vigueur native, trempée dans ce milieu, s'est vouée constamment à la poursuite du progrès et des fécondes initiatives. Vous nous en donniez la preuve naguère, en provoquant avec bonheur

notre Académie à s'emparer du problème de l'organisation de l'enseignement supérieur, problème que le monde savant débat avec une vive sollicitude et avec la conviction que le devoir lui incombe d'aboutir à une solution. Il n'appartient pas à votre président de louer le talent, l'esprit, la sagacité qui se manifestèrent dans la discussion soutenue au sein de notre Compagnie. Qu'il me soit permis seulement de remarquer combien les professeurs, dont l'enseignement était mis en cause, se montrèrent exempts de préjugés de métier, zélés pour les réformes et en quelque sorte supérieurs à eux-mêmes.

Tout le monde convient que le but principal à atteindre est d'appeler sur les bancs des facultés des lettres et des sciences des disciples sérieux, assidus, laborieux, s'appropriant les leçons du maître et parcourant avec lui un cercle d'études déterminé, à travers toutes les difficultés que doit aborder et vaincre le savoir véritable, à la place de ces auditeurs de passage, qui vont demander à la chaire qu'ils entourent des récréations intellectuelles ou quelques notions d'une appréhension aisée. A ceux-ci sont destinées les expositions rapides des conférenciers, dont le double rôle d'initiateurs et de vulgarisateurs n'est pas d'une mince importance et dont il est désirable que le nombre et l'activité se multiplient.

Les moyens d'instruction ne sauraient être trop

abondants en présence de ce vaste champ de connaissances dont la méthode expérimentale a reculé si loin les bornes. Toutefois, cette richesse n'offre-t-elle pas des dangers ? N'est-il pas à craindre que tant de perspectives, des points de vue si variés et si minutieux, n'amènent de la confusion dans les esprits ? Et après que les procédés d'investigation ont été employés en vue d'amasser de copieuses provisions, ne convient-il pas d'user de la méthode de coordination, de ce qui a été appelé l'***architectonique***, afin de permettre à l'intelligence de porter, sans en être surchargée, la masse des notions acquises. Ce n'est que par une habile distribution des matériaux d'un édifice qu'il se tient en équilibre, que ses parties se correspondent et qu'il remplit sa destination.

Grâce aux découvertes de la science moderne, nous nous sommes initiés et identifiés à toutes les civilisations, nous nous sommes rendus en quelque sorte les contemporains de tous les âges et les concitoyens de tous les peuples. Mais cette ubiquité et cette universalité, qui ont tant agrandi l'horizon de notre intelligence, ne nous exposent-elles pas à perdre de vue le soin du perfectionnement de nous-mêmes, les modèles qui s'offrent à notre émulation et les efforts que nous devons faire pour les égaler, sinon les surpasser ? Parmi tous les objets qui se partagent notre mémoire, n'importe-t-il pas à un haut degré que nous fixions notre prédilection sur ceux

qui sont éminemment propres à nous instruire de la vérité, à nous révéler la beauté et à nous former à la vertu ?

A côté et au-dessus du savoir universel, est un enseignement classique à la conservation duquel il faut veiller avec la plus grande sollicitude. Vous en êtes, Monsieur (1), l'un des interprètes les plus fidèles et l'un des champions les plus fervents. Vous nous aviez montré, dans votre commentaire sur la *Cyropédie* de Xénophon, une connaissance approfondie et une vive intelligence du génie hellénique, dont vous vous êtes si bien pénétré qu'il semble être en vous naturel. Le langage que vous venez de nous faire entendre est dû à la même inspiration. Le caractère antique s'y trouve gravé à chaque ligne, et s'y manifeste par une familiarité correcte, par une élégance qui, rejetant toute vaine parure, s'ajuste à la pensée, et en dessine avec aisance et légèreté les contours et l'allure, par une brièveté qui est la marque de la précision, choisit les traits essentiels, marche droit au but et n'est jamais embarrassée par l'incertitude, les minuties, les digressions oiseuses.

Nous devons, dans ce temps-ci, nous attacher particulièrement à l'art de bien dire, parce qu'il court de graves dangers. La littérature a subi parmi nous une révolution, de même que l'organisation poli-

(1) M. Hémardinquer.

tique et sociale. L'imagination a voulu s'émanciper à son tour; elle s'est insurgée contre l'autorité traditionnelle, elle a rebuté les règles et brisé les moules sur lesquels elle avait dû se modeler et où elle s'était sentie comprimée. Avide de liberté, elle se persuada qu'en se livrant aux sensations primesautières et à la fermentation intérieure, elle abonderait en inspirations fécondes et se créerait à elle-même, par un développement spontané, les formes les plus heureuses.

A-t-elle réussi dans ce dessein ambitieux? A-t-elle cueilli les palmes qu'elle s'était promises? On ne saurait méconnaître sans injustice, dans la révolution qui s'opéra au sein de notre littérature, les caractères d'une renaissance : la spontanéité, l'élan, la passion, l'éclat, la fécondité; mais on ne saurait aussi se dissimuler que le torrent de la production n'ait roulé bien des ondes impures. Trop souvent l'énergie fut poussée jusqu'à la violence, la recherche du neuf aboutit à l'étrange, l'amour du naturel descendit jusqu'à la vulgarité, la franchise d'allure devint du relâchement et la liberté dégénéra en licence. Ne voyons-nous pas aujourd'hui le domaine littéraire presque entièrement envahi par deux genres qui, sans doute, ne doivent pas en être exclus, mais ne méritent qu'une place restreinte et subalterne, le roman et cette sorte de comédie secondaire qui ne s'applique pas à reproduire à grands traits les caractères immortels

de l'humanité, mais s'attache simplement à mettre en scène les singularités, les travers, les modes et quelquefois les aventures de l'heure présente ? De pareilles œuvres ne dénotent-elles pas l'affaissement et la décadence ?

D'un autre côté on ne saurait, à quelque parti d'ailleurs que l'on appartienne, ne pas reconnaître que la société s'avance de plus en plus vers la démocratie, c'est-à-dire vers un état où les diverses classes se rapprochent, puisent aux mêmes sources d'instruction, entretiennent incessamment des relations mutuelles et ont entre elles un commerce qui a pour truchement nécessaire un langage commun. De nos jours, les écrivains ne se contentent pas de s'adresser à une élite, ils veulent que leur parole retentisse dans tous les rangs de la nation. Les suffrages d'un public choisi ne leur suffisent plus, ils aspirent aux applaudissements d'une foule infinie. Or, n'est-il pas à craindre que, pour saisir et entraîner cette multitude, on ne s'abaisse jusqu'à elle et que l'on ne condescende à son goût peu châtié et à ses habitudes vulgaires ?

Cette tendance au relâchement et à l'incorrection que vous dénoncez, Monsieur, ne saurait être, suivant vous, mieux combattue que par l'étude et l'imitation des écrivains grecs et latins. Vous aimerez sans doute à m'entendre citer à l'appui de votre jugement celui de l'illustre auteur de *la Démocratie en Amérique*. « Rien, dit-il, dans les

« œuvres de l'antiquité ne semble fait à la hâte « ni au hasard ; tout y est écrit pour les connais- « seurs, et la recherche de la beauté idéale s'y « montre sans cesse. Il n'y a pas de littérature qui « mette plus en relief que celle des anciens les « qualités qui manquent naturellement aux démo- « craties. Il n'existe donc point de littérature qu'il « convienne mieux d'étudier dans un siècle démo- « cratique. »

Ces conseils si judicieux, que Tocqueville et vous énoncez, n'ont point évidemment pour but d'amener nos contemporains à parler et à écrire en grec ou en latin, à l'imitation des savants et des lettrés de la Renaissance. Ces langues antiques ont leur formes particulières, que nous tenterions vainement de nous approprier; les efforts que nous ferions pour les reproduire n'aboutiraient qu'à un français latinisé ou grécisé, c'est-à-dire à une contrefaçon pénible et maladroite.

Ce que nous devons dérober aux écrivains antiques n'est pas leur idiome, leurs sujets, leurs formes, leurs tours et leurs procédés, mais bien leur génie à la fois intrinsèque et général, leur sens exquis, leur naturel, leur précision, leur force, leur lucidité, leur harmonie, en un mot leurs qualités intimes, qui sont les antidotes des défauts auxquels nous sommes enclins : le relâchement, l'intempérance, l'exagération, la vulgarité et la confusion.

Sans doute, nous avons nos classiques nationaux ; mais, comme vous le dites très-bien, la plupart ne s'étant pas adressés au peuple, ne sont ni compris, ni goûtés par lui. Ils vivaient au sein d'une société très-cultivée, mais inactive et trop contenue, qui remplaçait l'émotion par le raffinement et la subtilité. Les salons furent les asiles d'un goût délicat, de pensées ingénieuses, d'une politesse exquise, d'une galanterie charmante, mais ne s'ouvrirent pas également à la sensibilité naïve, à la libre inspiration, à l'énergie passionnée, aux fortes épreuves de la vie, et aux sentiments qui sont communs à toute l'humanité, parce qu'ils jaillissent spontanément de notre propre nature.

Les anciens surent, par un merveilleux privilége, unir la plus haute culture à un naturel parfait, et le goût le plus épuré à l'émotion la plus vive. C'est pourquoi ils furent, ils sont et demeureront toujours les maîtres dans l'art et de penser, et de parler, et d'écrire.

Nous savons et nos descendants surtout sauront plus de choses que n'en ont connu les anciens ; mais puissions-nous et puissent-ils jamais penser, parler et écrire avec la grandeur familière, la noble simplicité, la précision nerveuse et l'élégance ingénue qui se firent voir aux temps heureux de ces deux républiques immortelles et peut-être inimitables : Rome et Athènes. Il n'est qu'un moment dans la vie où fleurit l'amour enthousiaste et pur :

puisse l'art, plus fortuné que l'amour, avoir de multiples renaissances !

Poursuivons d'infatigables recherches dans les domaines de la nature et de l'histoire, au flambeau de la méthode expérimentale ! Ravissons les secrets que recèlent les phénomènes physiques et psychiques, le présent, le passé et l'avenir ; mais sachons en même temps soumettre cette dilatation indéfinie de notre intelligence à une haute discipline, aux exigences d'un goût délicat, à une ordonnance lucide et harmonieuse. Pendant les deux derniers siècles, la France a tenu le sceptre dans le monde intellectuel. Elle dut cette domination moins à des circonstances favorables qu'à son propre génie, héritier du génie grec et romain. Que ce génie, à la fois fidèle à un glorieux héritage et ouvert aux inspirations sans cesse renouvelées par de successives péripéties, se munisse de résolution, de patience, de ténacité, s'arme d'une discipline sévère et s'aiguillonne courageusement de la mémoire de nos cruels revers, afin de préparer, de poursuivre et d'assurer la réhabilitation de notre chère et malheureuse patrie !

COMPTE RENDU

DE L'ANNÉE 1873-1874

PAR

M. Ph. JALABERT

Messieurs,

L'Académie est à la fois une famille dont les membres sont unis par les liens de la plus sincère confraternité, une compagnie qui se recrute par l'élection, un corps savant ayant conscience de sa mission et adonné à son œuvre. De là le triple caractère de ce compte rendu annuel consacré par vos statuts au souvenir des confrères qui ne sont plus, à la proclamation de vos élus et au résumé de vos travaux. Pour les associations comme pour les individus il est bon qu'une période de temps ne s'achève pas sans un regard jeté en arrière; il convient de prêter l'oreille aux salutaires leçons de la Providence, de recueillir les fortifiants exemples de nos devanciers, d'aviver notre foi en passant la

revue des nouvelles forces dont nous pouvons disposer, et de faire enfin, si je puis ainsi dire, notre examen de conscience au point de vue de nos devoirs académiques. L'auditoire intelligent et lettré, convié à ces réunions et qui s'y montre si fidèle, s'associe à nos deuils, partage nos joies et aime à se faire une idée exacte de nos travaux. Soutenus par les représentants les plus éclairés de l'opinion publique en cette province, ayant le sentiment de notre communauté d'aspirations vers une vie intellectuelle plus intense, nous pouvons nous entretenir librement des personnes et des choses auxquelles nul ici n'est indifférent ou étranger.

Notre pensée se porte d'abord sur les absents ; il en est dont la perte nous est d'autant plus sensible que nous les avons vus longtemps au milieu de nous participant, en qualité de membres titulaires, à l'existence active de la Compagnie. M. LEMACHOIS vous appartenait depuis dix-sept ans [1] ; homme de lettres, comme il se disait lui-même, au sein d'une société d'où la politique est bannie par la sagesse de vos règlements, il aimait l'Académie et se plaisait à donner de la publicité aux œuvres de ses confrères. En lui l'improvisation quotidienne du journaliste décelait souvent l'écrivain ; ses articles artistiques et littéraires, le compte rendu qu'il fit ici même, en 1860, de vos travaux, mon-

[1] Élu le 18 janvier 1856, mort le 10 octobre 1873.

traient le lettré et l'homme de goût. Le poëte apparut en 1859, dans ce discours de réception en vers faciles et heureux, semés de traits spirituels, dans lequel il célébrait les avantages et les mérites de la province. Ce fut une fête de l'esprit complétée par la prose harmonieuse et la chaleureuse éloquence de l'un de nos Athéniens les plus aimés qui vous présidait (1).

Plus ancien que M. Lemachois, M. SCHUTZ s'est signalé pendant vingt ans (2) comme un de vos plus laborieux confrères. Le traducteur de la *Nancéide* portait sur les sujets les plus divers l'ardeur de sa pensée, des disciples fervents attestaient les succès de son enseignement. Doué d'une imagination vive et d'un sens généralisateur, demandant beaucoup à l'induction, passionné pour les découvertes philologiques, il a laissé dans vos Mémoires des traces multipliées de l'infatigable activité de son esprit. Il cherchait à réaliser une des plus vastes conceptions de l'intelligence, la simplification de l'étude des langues par la mise au jour de racines communes attestant une unité primordiale. Aux prises avec des difficultés presque insurmontables dans son *Alphabet chinois phonétique*, il avait inventé une transcription des idiomes les plus opposés en caractères romains et orientaux, et poursuivait sans

(1) M. Charles Benoit, doyen de la Faculté des lettres.

(2) Titulaire depuis le 10 novembre 1842, associé-correspondant depuis le 21 janvier 1865.

relâche les applications pratiques de son système. Un jour ses publications furent interrompues, ses communications cessèrent ; son départ de Nancy le fit passer dans la classe des associés-correspondants ; la mort seule a pu briser ce dernier lien qui rattache invariablement à l'Académie ses anciens titulaires.

Parmi nos associés-correspondants lorrains qui, à l'exception des Nancéiens et de nos chers exilés de Metz, assistent rarement à nos séances et ne communiquent guère avec nous que par écrit, la mort a fait plusieurs vides. Le premier inscrit sur notre liste, celui qui, depuis près d'un demi-siècle, pouvait se dire votre confrère, M. VEYLAND (1), ancien professeur de philosophie au collége de Sarreguemines, traducteur de l'*Essai* de Kant *sur le beau et le sublime*, s'est éteint récemment non loin de vous. Un tribut tardif de regrets doit être donné à M. IDOUX (2), professeur de mathématiques au collége de Lunéville, auteur d'un *Traité de géométrie*, et qui, durant de longues années, s'est consacré avec succès à former des élèves en serviteur dévoué de l'Université. Un autre enfant de Lunéville, M. JANDEL (3), architecte, naturaliste, connu par des travaux de botanique et surtout par sa *Flore lorraine*, vient de nous être enlevé.

(1) Associé-correspondant depuis le 1er décembre 1825.
(2) Associé-correspondant depuis le 7 mars 1845.
(3) Associé-correspondant depuis le 26 novembre 1840.

L'un des membres de l'Académie de Metz, qu'il nous avait été donné d'accueillir à la fin de 1872 (1), a succombé quelques jours à peine après avoir reçu le titre que nous lui avions conféré. M. DE SAINT-MARTIN, dont la vie a été retracée avec tant de précision et de goût par un de nos confrères messins (2), était un de ces travailleurs puissants et modestes qui rendent au corps des Ingénieurs d'inappréciables services ; ses tableaux statistiques et ses diverses cartes de la Moselle sont des œuvres achevées ; heureux les départements français s'ils avaient tous possédé de tels géographes !

Les rangs de nos associés-correspondants nationaux et ceux de nos associés-correspondants étrangers se sont également éclaircis : nous avons perdu, parmi les premiers, M. Constant DUBOS et deux membres de l'Institut, MM. BALTARD et COUDER, et, parmi les seconds, MM. REUTER et QUÉTELET.

M. le docteur Constant DUBOS (3) avait conquis vos suffrages par une traduction rigoureusement exacte, correcte et concise des *Satires* de Juvénal, à laquelle il avait employé douze ans de sa vie. — M. Victor BALTARD (4) est trop connu en France

(1) Le 8 novembre 1872.

(2) M. Petsche, ingénieur des ponts et chaussées, membre de l'Académie de Metz, associé-correspondant de l'Académie de Stanislas.

(3) Associé-correspondant depuis le 15 décembre 1854.

(4) Associé-correspondant depuis le 15 novembre 1857.

pour que j'énumère ici les titres qui lui ont assigné une place élevée parmi les architectes de notre temps ; chacun sait ce que lui doivent les beaux-arts. Ses publications sur le théâtre de Pompéi, sur la villa Médicis, sur les monuments du moyen âge dans l'Italie méridionale, ses restaurations d'anciennes églises de Paris, la construction de Saint-Augustin et des halles centrales, attestent à la fois une profonde érudition archéologique, une rare puissance de conception et une habileté savante dans l'exécution. — Son confrère M. Auguste COUDER [1] a honoré l'école française par des œuvres destinées à perpétuer son nom. Élève de David, il s'est inspiré de sa manière dans le *Lévite d'Éphraïm*, qui eut un si grand succès en 1817 ; ayant depuis cherché sa propre voie et transformé son style, il s'est montré véritablement lui-même, plein de force et d'originalité dans ses deux grands tableaux *les États généraux* et *la Fédération*, qui ont mis le comble à sa renommée. M. Couder avait cessé de produire depuis longtemps ; juge des concours, membre de l'Académie des beaux-arts, auteur d'études critiques et de notices intéressantes, devenu l'un des doyens des peintres français, il a conservé jusqu'au bout sa belle intelligence [2].

[1] Associé-correspondant depuis le 15 juillet 1864.

[2] Il y aurait ingratitude à ne pas rappeler ici que M. Couder voulut bien tracer, il y a dix ans, une esquisse de la médaille destinée à consacrer le souvenir du rétablissement de nos Facultés.

Un de nos correspondants de Suisse, M. REUTER[1], avait consacré sa vie à la botanique ; élève de Candolle, conservateur de son herbier, compagnon du célèbre Boissier dans ses voyages et son collaborateur dans plusieurs de ses publications, il est mort directeur du Jardin des Plantes de Genève. — M. QUÉTELET [2], créateur et directeur de l'Observatoire de Bruxelles, secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique, correspondant de l'Institut de France, avait acquis une notoriété européenne par les travaux d'une longue vie. Il a publié des mémoires et des ouvrages sur toutes les branches des sciences exactes, sur l'économie politique, sur l'organisation sociale et surtout sur la statistique, étude dans laquelle il a excellé.

Nous espérions clore ici la liste de nos pertes, mais à la dernière heure nous sommes douloureusement impressionnés par la mort d'un de nos confrères les plus vénérés, du plus ancien peut-être des correspondants français de l'Académie, M. FÉE [3], dont l'élection remontait à 1820. Pharmacien en chef des armées, professeur aux hôpitaux militaires et à la Faculté de médecine de Strasbourg, directeur du Jardin botanique de cette ville, il avait rendu à l'histoire naturelle des services récompensés dès longtemps par le titre de membre de l'Aca-

(1) Associé-correspondant depuis le 7 avril 1853.
(2) Associé-correspondant depuis le 8 janvier 1835.
(3) Associé-correspondant depuis le 15 mars 1820.

démie de médecine et, tout récemment, par la présidence de la *Société des botanistes de France*. Son grand ouvrage sur les cryptogames, ses mémoires sur les fougères, son *Cours d'histoire naturelle pharmaceutique*, ses *Commentaires*, si curieux, *sur la Botanique de Pline*, ses *Flores de Virgile et de Théocrite*, avaient montré l'étendue et la sûreté de ses connaissances scientifiques. Mais ce savant était en même temps un moraliste, un homme de goût, un littérateur. Il portait partout cette observation pénétrante dont nous avons recueilli les fruits dans ses *Promenades en Suisse*, son *Excursion en Corse*, ses *Souvenirs d'Espagne*, de cette Espagne parcourue en 1809 avec nos armées et qu'il avait voulu revoir à cinquante ans de distance ; un *Voyage* d'un autre genre imaginé *autour de sa bibliothèque* n'était pas le moins intéressant ni le moins instructif. De la même plume qui réfutait avec une simplicité lumineuse le système de Darwin faisant descendre l'homme du gorille, il écrivait, à 83 ans, une étude pleine de verdeur sur l'ancien théâtre espagnol, dans laquelle il vengeait l'auteur du *Cid* de l'imputation de plagiat trop complaisamment accréditée par Voltaire. Un jour, son imagination prit un essor inattendu dans cette œuvre hardie et poignante où le philosophe chrétien, nous transportant à la fin du monde, essayait de traduire les impressions des *Derniers humains*. Au vigoureux octogénaire d'un esprit si sain, si bien équilibré,

si maître de lui-même, la verve poétique d'un vieil ami, l'honneur de l'Académie (¹), pouvait prédire les années de Fontenelle ; mais elle avait compté sans la fatale guerre, sans les souffrances morales qui, depuis, ont sourdement miné les forces et rapproché la fin de l'homme de bien dont nous honorerons toujours la mémoire.

Des vides si considérables, dont quelques-uns tout récents, ne pouvaient être immédiatement comblés ; parmi de nombreux candidats l'Académie n'a encore élu, dans l'ordre des associés, que deux correspondants lorrains, MM. HYVER et FLICHE, et trois correspondants nationaux, MM. GRAD, FANO et JOUFFROY.

M. l'abbé HYVER (²) s'adonne à des études qui correspondent trop bien aux vœux de notre royal fondateur pour qu'elles ne soient pas accueillies avec faveur par la Compagnie. Professeur de rhétorique au séminaire de Pont-à-Mousson, il recueille soigneusement tous les faits historiques qui se rapportent aux hommes, aux monuments, aux institutions de cette ville, berceau de notre Université. De son exploration incessante des archives, de ses informations de toute sorte sont déjà sortis plusieurs

(¹) M. le baron Guerrier de Dumast, correspondant de l'Institut, doyen de l'Académie, auteur des *Octogénaires*, pièce de vers adressée à M. Fée, à l'occasion du 80ᵉ anniversaire de sa naissance.

(²) Élu associé-correspondant le 6 mars 1874.

opuscules marqués au coin de la plus sûre érudition et qui nous font bien augurer de l'histoire de notre vieille Faculté de droit lorraine dont il réunit les éléments. — Professeur à l'École forestière, M. FLICHE (1) s'est fait connaître par un enseignement substantiel et précis et par un *Manuel de botanique forestière*, excellent livre élémentaire, c'est-à-dire sûr, simple et clair, et par des recherches savantes poursuivies de concert avec M. Grandeau en vue de démontrer l'*Influence de la composition chimique du sol sur la végétation du pin maritime*, l'arbre prédestiné à la transformation de la Sologne et des Landes.

Si M. Charles GRAD (2) n'appartient pas à la Lorraine, il a consacré à l'Alsace, sa patrie, et aux Vosges une partie de ses publications sur la physique du globe et surtout sur la *Formation des glaciers*. Les mémoires nombreux qu'il a publiés ont attiré l'attention du monde savant ; aux yeux des meilleurs juges ils décèlent une sérieuse puissance d'observation et d'analyse. — Les sciences médicales auront auprès de nous un nouveau représentant dans M. le docteur FANO (3), agrégé à la Faculté de médecine de Paris, auteur d'un *Traité élémentaire de chirurgie* et d'un *Traité pratique des maladies des yeux*, dont nos confrères les plus compétents

(1) Élu associé-correspondant le 6 mars 1874.
(2) Élu associé-correspondant le 19 décembre 1873.
(3) Élu associé-correspondant le 19 décembre 1873.

font grand cas. — Les beaux-arts ne pouvaient être oubliés : un membre de l'Institut, un de nos statuaires les plus éminents, M. JOUFFROY [1], a tenu à honneur de remplacer M. Couder. Notre Compagnie est heureuse de compter parmi ses associés l'auteur de tant d'œuvres magistrales comme *Caïn*, ou charmantes comme l'*Ingénuité*, le grand artiste sous l'inspiration duquel le marbre s'anime pour représenter la force ou la grâce avec une noblesse de formes et une pureté de lignes qui rappellent l'art grec.

La mort seule peut faire des vides parmi nos associés-correspondants et nous obliger à pourvoir au remplacement de ceux qu'elle nous ravit ; mais il en est autrement pour la classe des titulaires ou résidants. Si la qualité de membre de l'Académie est en quelque sorte inamissible, les *titulaires* peuvent devenir *honoraires* ou *associés-correspondants*. L'honorariat est conféré aux plus anciens remplissant les conditions déterminées par nos statuts ; il leur conserve toutes les prérogatives et les dispense de toute obligation. Le titre d'associé-correspondant appartient à ceux des trente-six qu'un changement de résidence éloigne de Nancy ; il peut être accordé, sur leur demande, aux confrères qui se voient indéfiniment empêchés de prendre une part régulière à nos travaux. C'est ainsi qu'en une

(1) Élu associé-correspondant le 20 novembre 1873.

seule année six de nos siéges sont devenus vacants par le passage d'une classe dans une autre.

M. Piroux [1] a obtenu l'honorariat qui était bien dû à son âge et à une santé éprouvée par de longs travaux; le vénérable directeur de l'institution des sourds-muets est un des anciens de l'Académie, à laquelle il appartient depuis 1831. On sait à Nancy et dans toute la région de l'Est les services qu'il a rendus à l'humanité; consacrant ses facultés et dépensant ses forces pour l'amélioration des plus déshérités, il éveille leur intelligence, développe leur âme et les met en communication avec leurs semblables par des procédés qu'il perfectionne sans cesse.

La classe des *associés anciens titulaires* comprend aujourd'hui MM. Dareste de la Chavanne, Meaume, Hugueny, de Saint-Vincent et de Guaita.

M. Dareste de la Chavanne [2] n'était pas destiné à demeurer en Lorraine; ses affections et ses souvenirs devaient le rappeler à Lyon à la tête d'un des plus grands ressorts universitaires, près de cette Faculté des lettres qu'il a illustrée par son enseignement, au sein de laquelle il a composé cette belle *Histoire de France,* honorée des plus éclatants suffrages de l'Académie française. Il n'a

(1) Titulaire depuis le 3 mars 1831, membre honoraire depuis le 9 janvier 1874.

(2) Titulaire depuis le 22 décembre 1871, associé-correspondant depuis le 8 août 1873.

fait que passer au milieu de nous, mais nous gardons le souvenir d'un confrère en qui l'élévation de l'esprit et la noblesse du caractère rehaussaient les rares mérites de l'historien et de l'écrivain.

Pour M. MEAUME [1], qui avait vécu vingt-sept ans de votre vie, combien d'occasions ne vous a-t-il pas données, pendant cette longue confraternité, d'apprécier la sagacité de l'érudit, le goût éclairé de l'amateur des arts, la variété des connaissances du jurisconsulte et du lettré ? Ses belles études sur *Callot*, sa curieuse notice sur *Palissot et les philosophes*, ses recherches approfondies sur la *Chevalerie lorraine*, dans lesquelles il trouvait une dernière douceur à achever l'œuvre d'un fils bien-aimé, lui ont assuré une large place dans les annales de l'Académie. De Paris, où il s'est retiré, il ne cesse pas d'être avec vous par le cœur et par l'esprit, et des communications toujours goûtées viendront sans doute, comme par le passé, enrichir vos Mémoires.

Nous aurions voulu conserver M. HUGUENY [2] parmi nous. Il était l'un des premiers exilés de Strasbourg auxquels la Compagnie eût ouvert ses rangs. Tous ses travaux sur la physique, la chimie, la zoologie, la météorologie, portaient l'empreinte

(1) Associé-correspondant depuis le 18 mai 1846, titulaire depuis le 6 février 1851, associé-correspondant depuis le 8 août 1873.

(2) Titulaire depuis le 10 janvier 1873, associé-correspondant depuis le 7 novembre 1873.

de l'observation la plus patiente et de la plus rigoureuse exactitude. Tel il se montrait dans ses ouvrages, tel il était dans ses fonctions de professeur à Strasbourg, d'inspecteur d'Académie à Nancy et dans toute sa vie : homme de science et de conscience, travailleur infatigable, poussant jusqu'à la passion le sentiment du devoir.

Ce n'est heureusement pas un changement de résidence qui a rendu vacants les siéges si dignement occupés par MM. DE SAINT-VINCENT (1) et DE GUAITA (2), c'est un scrupule de délicatesse qu'il nous a fallu respecter. Pour nos deux honorables confrères les obligations académiques, et surtout l'assiduité qu'elles comportent, étaient devenues incompatibles avec les devoirs du père de famille ou de l'agronome. Mais la nature même des motifs de cet éloignement nous permet d'espérer que nous aurons un jour à faire l'application de cet article de nos statuts qui donne aux anciens titulaires le droit de reprendre, à chaque nouvelle vacance, les charges abdiquées pour un temps. D'ici là, leur collaboration ne peut nous faire entièrement défaut : les écrits de M. de Guaita sur l'agriculture nous appartiennent par avance ; le récipiendaire de 1872 a parlé avec trop d'autorité et de prédilection de

(1) Titulaire depuis le 24 février 1851, associé-correspondant depuis le 9 janvier 1874.

(2) Titulaire depuis le 2 juin 1871, associé-correspondant depuis le 20 février 1874.

cette science pour ne pas nous faire désirer une série de mémoires sur ce sujet. Quant au spirituel auteur de la *Légende de Maxéville,* au confrère auquel vous devez des considérations si judicieuses et si fines sur l'*Origine et l'histoire des académies,* il ne saurait toujours conserver en portefeuille le fruit de ses recherches et de ses méditations.

Privés par des causes diverses du cinquième de vos membres, vous n'aviez, Messieurs, que le choix entre les hommes distingués dont le nombre s'est accru dans notre cité par suite de nos malheurs. Dans votre pensée, les premières places devaient être réservées aux représentants des réfugiés de l'Alsace et de Metz, et, par un sentiment spontané qui a été vivement apprécié, les candidats naturels de Nancy se sont effacés devant eux. C'est portés par les sympathies de tous que M. TOURDES, de Strasbourg, M. GÉRARD, de Colmar, MM. MICHEL et MAGUIN, de Metz, sont entrés à l'Académie. L'empressement que nous avons mis à les accueillir leur a fait retrouver ici les douceurs de la confraternité littéraire et scientifique qu'ils avaient perdues, et, de notre côté, nous avons goûté un grand charme dans le commerce d'hommes de cette valeur, qui sont une force et une illustration pour notre Compagnie.

M. TOURDES [1] est un de ces savants qui occu-

[1] Élu membre titulaire le 5 décembre 1873.

peraient partout une des premières places; son opinion fait autorité dans la médecine légale qu'il professe depuis longues années avec éclat; ses travaux si nombreux sur l'hygiène, la physiologie médicale sont recherchés et grandement estimés en France et à l'étranger. Un enseignement à la Faculté de médecine, où le savoir le plus profond s'allie au spiritualisme le plus fervent, un dévouement absolu à toutes les grandes causes, l'austérité de la vie, une urbanité venant du cœur, se réunissent pour faire vénérer et aimer notre nouveau confrère. — Une seconde élection nous a donné un digne représentant de la peinture; M. *Émile* MICHEL (1) n'est pas seulement un paysagiste de grand talent, dont les ouvrages ont charmé nos compatriotes de Metz et nous-mêmes, qui a occupé une place honorable dans nos grandes expositions et mérité de nombreuses récompenses : il est encore un critique et un écrivain. Il ne se contente pas de cultiver les arts avec passion : il en parle avec une chaleur communicative. Nul n'est plus propre, vous avez pu en juger (2), à propager les saines idées et les meilleures méthodes pour l'enseignement du dessin. Il porte sur tous les sujets ce discernement, ce tact et ce goût qui en font un des causeurs les

(1) Élu membre titulaire le 5 décembre 1873.

(2) *Des Arts du dessin dans leurs rapports avec l'industrie*, lecture faite à l'Académie de Stanislas dans la séance du 21 mars 1873.

plus écoutés au milieu de vous et ailleurs. — Parmi les hommes dont la place est marquée au sein des académies se trouvent en première ligne ceux qui, versés dans plusieurs branches des connaissances humaines, ont retracé l'histoire de l'art et des mœurs d'une province; tel est votre troisième élu, M. GÉRARD (1), auquel le barreau de Nancy a rendu la position éminente qu'il occupait à Colmar, et dont les ouvrages sont consacrés à la terre natale. Avec quel soin pieux les traditions et les coutumes de notre chère Alsace ont été recueillies, avec quelle érudition et quel charme la vie et les œuvres des anciens artistes de cette contrée ont été mises en lumière, c'est ce que l'Académie des inscriptions et belles-lettres a attesté par une de ses plus belles couronnes. M. Gérard a le sens et le culte des beaux-arts; comme M. Meaume, il unit dans ses travaux les lettres, l'histoire et le droit. — Votre quatrième élu, M. MAGUIN (2), est un penseur, un conférencier, un promoteur des progrès de l'agriculture; en lui s'est personnifiée l'Académie de Metz à l'heure où vous avez admis tous les membres de cette Société sœur dans une section privilégiée de vos associés-correspondants. Nous n'avons pas oublié les circonstances dans lesquelles cette réunion s'est accomplie et les paroles si émouvantes de nos

(1) Associé-correspondant depuis le 1er août 1873, élu membre titulaire le 9 janvier 1874.

(2) Élu membre titulaire le 6 mars 1874.

présidents, organes fidèles des deux compagnies dont ils scellaient l'indissoluble alliance. M. Maguin n'est pas seulement familier avec les sciences agricoles, il vous apporte des connaissances variées, des méditations philosophiques, des vues libérales sur l'éducation et une parole publique qui commande l'attention.

Après ces adoptions successives, justes témoignages de vos sentiments, hommages rendus à des mérites distingués, vous avez pensé qu'il convenait d'appeler au sein de l'Académie des membres qui pussent y représenter une science sociale dont l'importance va toujours croissant, l'économie politique, et une direction d'études répondant tout particulièrement aux intentions de Stanislas, je veux dire celle qui a trait à l'histoire de la Lorraine. Vous n'aviez pas à les chercher en dehors des associés les plus assidus à vos séances, MM. LIÉGEOIS et RENAULD vous étaient naturellement indiqués. Le premier, votre correspondant depuis onze ans [1], continue à la Faculté de droit l'œuvre de notre regrettable de Metz-Noblat, en même temps qu'il y professe le Droit administratif, objet de plusieurs de ses publications. Nourri des meilleures doctrines économiques, familier avec l'histoire de la science, en exposant les lois avec clarté, en pour-

[1] Associé-correspondant depuis le 23 janvier 1863, élu membre titulaire le 27 mars 1874.

suivant les applications avec sagesse, M. Liégeois ne se confine pas dans les limites d'une spécialité et vous promet un solide et utile concours dans l'ordre des sciences morales.— Le second, M. RENAULD [1], membre du Tribunal civil, s'est attaché à recueillir tous les documents relatifs à la vie de Nancy pendant la période révolutionnaire ; ses investigations se sont portées sur une foule de faits intéressants et peu connus ; de curieux mémoires ont déjà été publiés par lui dans les recueils de la Société d'archéologie, dont il est le vice-président. Il nous a donné enfin la mesure de son érudition et de sa vocation historique en composant, d'après les sources, cette monographie si complète sur la ville de Charmes, œuvre de bénédictin et d'artiste qui, à elle seule, suffirait pour justifier votre choix.

Il vous restait encore un siége à décerner, je ne crois pas être un interprète infidèle de vos sentiments en disant que vous souhaitiez voir apparaître, pour l'occuper, un humaniste, un écrivain nourri de l'antiquité et du siècle de Louis XIV, dont le mérite, consacré par quelque grande distinction académique, pût ajouter à l'éclat qu'une brillante phalange de lettrés a répandu sur la Compagnie. Votre heureuse fortune vous a amené de Paris M. JACQUINET [2] dont la vie entière a été con-

[1] Associé-correspondant depuis le 26 avril 1872, élu membre titulaire le 27 mars 1874.

[2] Élu membre titulaire le 1er mai 1874.

sacrée à l'art de bien penser et de bien dire. L'enseignement littéraire si solide et si pur du maître de conférences à l'École normale a été recueilli par de nombreux disciples dispersés dans les lycées et les facultés et devenus des maîtres à leur tour. Leur ancien professeur a pu leur continuer ses directions et ses conseils lorsqu'il a été appelé à l'inspection générale. Si des travaux préparés de longue main par le Recteur actuel de Nancy n'ont pas encore été publiés, il faut en accuser sans doute les exigences des hautes fonctions universitaires, mais il convient d'ajouter que l'écrivain, trop sévère pour lui-même, n'a rien voulu laisser sortir de sa plume qui ne fût achevé à son gré. Aussi, en dehors d'une traduction classique d'Aulu-Gelle et d'une édition annotée de l'*Histoire universelle* de Bossuet, M. Jacquinet n'a-t-il livré à l'impression que ses thèses de doctorat. Il est vrai que l'une d'elles, *les Prédicateurs du XVIIe siècle avant Bossuet,* a enlevé les suffrages de l'Académie française ; il serait difficile, en effet, d'indiquer un livre d'histoire littéraire contenant plus de pages exquises ; on peut le signaler à tous les amis des lettres comme un modèle de critique et de style, unissant au suprême degré la justesse de la pensée à celle de l'expression.

C'est ainsi que notre Compagnie répare incessamment ses pertes; elle se renouvelle sans se transformer et continue son œuvre dans l'esprit de son institution. — Les bornes de ce compte rendu ne

comportent pas une analyse détaillée de ses travaux, il me suffira d'en résumer l'ensemble.

En dehors d'une séance extraordinaire consacrée à la réception publique de trois de vos membres, vous avez tenu dix-neuf assemblées bimensuelles, et vos diverses commissions se sont réunies plus souvent encore. Trois séances ont été consacrées par vous à la discussion d'une proposition ayant pour but l'extension de l'enseignement des Facultés de Nancy; notre honorable Président rappelait dans la dernière réunion publique le caractère et la portée de ces entretiens inspirés par une émulation patriotique et par une sollicitude ardente pour l'avenir de notre jeune Université.

Les sciences, les lettres et les arts se sont partagé les heures que vous avez pu consacrer aux lectures et aux communications de vos membres. L'anthropologie (1), la botanique (2), la chimie (3) et la physique (4) ont été l'objet des mémoires de MM. Godron et Chautard et du discours de M. Lefebvre. A la curieuse reproduction par M. Campaux d'une lec-

(1) *Les Habitants de la Lorraine allemande sont-ils entièrement Germains d'origine et de langage?* par M. Godron.

(2) *Nouvelles Études sur les hybrides de la* Primula grandiflora *et* officinalis; — *Des Races végétales qui doivent leur origine à une monstruosité; — Observations sur les pétales du* Ranunculus auricomus, par M. Godron.

(3) *Analyse spectrale de la Chlorophylle,* par M. Chautard.

(4) Discours sur l'*État actuel des sciences physiques,* par M. Lefebvre.

ture publique, faite à Suze 500 ans avant l'ère chrétienne, a succédé le discours de M. Hémardinquer sur la nécessité pour les sociétés démocratiques d'étudier les littératures anciennes. M. le colonel Fervel, qui se propose de publier des sermons inédits de Bossuet et la correspondance jusqu'ici inconnue du grand évêque avec Mlle de La Vallière, nous a raconté l'histoire du trésor dont il aurait fait l'heureuse découverte; M. de Margerie nous a donné la primeur d'une traduction en tercets de quelques fragments de la *Divine Comédie;* M. Maggiolo a recherché ce que devint l'enseignement en Lorraine pendant la période révolutionnaire; enfin M. Campaux, dans une notice touchante, a évoqué la sympathique figure d'un jeune professeur vosgien, Isidore Vincent, ravi à l'École d'Athènes par une mort prématurée.

La linguistique a eu sa place dans une communication de M. Oppert, du Collége de France, dans le discours de M. Adam sur le congrès international des orientalistes, et dans un autre travail du même philologue sur l'*Harmonie des voyelles dans les langues ouralo-altaiques*. Une de vos commissions s'occupe des moyens les plus propres à encourager et à réunir les travaux entrepris autour de nous sur les dialectes lorrains.

L'archéologie n'a point été absente de vos séances; par M. Burnouf nous avons eu de précieux détails sur les découvertes faites récemment dans

l'île de Délos et sur le résultat des fouilles de M. Schliemann en Asie Mineure; par M. Charles Cournault votre attention a été attirée sur les traces de l'homme de la période glaciaire retrouvées dans les cavernes de Schaffhouse.

Une question qui passionne aujourd'hui les esprits et qui se rattache aux beaux-arts a donné à M. Morey l'occasion de rappeler des souvenirs personnels; l'opinion de notre confrère sur l'état de la *Vénus* de Milo lors de sa découverte vient d'être confirmée d'une manière inattendue par les pièces officielles que publiait, il y a peu de jours, le frère de M. de Marcellus.

Aux études personnelles de vos membres et de vos correspondants vous avez voulu joindre, cette année, l'analyse des principaux travaux publiés dans les recueils des Sociétés savantes avec lesquelles l'Académie échange ses publications. M. le général Didion, MM. Forthomme, Adam, Dubois, Liégeois, vous ont signalé périodiquement les mémoires qui leur ont paru dignes d'une attention particulière, et les observations auxquelles ont donné lieu plusieurs de ces rapports ont prouvé que cet inventaire scientifique ne demeurait pas stérile.

Par là vous vous maintenez en communication plus intime avec les cent vingt Sociétés savantes qui, à des dates plus ou moins éloignées, sont entrées en relation avec la vôtre et dont le nombre s'est accru, cette année, de la Société d'histoire na-

turelle de Toulouse, de l'Académie de Turin et de l'Institut d'Égypte.

Parmi les compagnies littéraires qui ont témoigné de tout temps à l'une des plus anciennes Académies de province une sympathie dont elle aime à s'honorer, se trouve au premier rang l'Académie française, des sentiments de laquelle vous avez reçu en 1866 un témoignage exceptionnel. Aussi avez-vous saisi une occasion qui vous était offerte de renouer avec l'éminent aréopage, où vous comptez un des vôtres, M. Mézières (1), et dont quelques illustres membres (2) ont tenu à devenir vos confrères, un lien que vos prédécesseurs avaient été heureux d'établir. Vous savez déjà quel bienveillant accueil est réservé aux consciencieuses enquêtes auxquelles vous croirez pouvoir vous livrer sur les actes de vertu jugés dignes de concourir pour les prix Monthyon.

Ce ne sont ni les distinctions collectives ni les distinctions individuelles qui vous ont manqué pendant cette période annuelle. Après le diplôme de mérite décerné à la Compagnie par le jury de l'Exposition universelle de Vienne, nous aimons à mentionner le titre de correspondant de l'Institut con-

(1) Titulaire depuis le 16 février 1855, associé-correspondant depuis le 6 décembre 1861, élu membre de l'Académie française le 29 janvier 1874.

(2) M. le duc de Broglie, M. le comte d'Haussonville, M. Guizot, M. le comte de Carné.

féré par l'Académie des sciences morales et politiques à M. le premier président Salmon, un de nos plus anciens associés lorrains (1), qui a laissé à Metz et à Nancy de vivants souvenirs.

Si vous êtes sensibles aux marques d'estime qui vous arrivent du dehors, vous trouverez une douceur particulière à entretenir d'étroites relations avec les diverses Sociétés scientifiques, littéraires et artistiques de Nancy. Plusieurs se sont formées sous vos auspices, d'autres se sont constituées avec votre concours, vous tenez à honneur d'être représentés au sein de toutes. Poursuivant dans des directions spéciales une œuvre qui leur est commune avec vous, la *Société d'agriculture*, la *Société d'archéologie*, la *Société de médecine*, celle des *Amis des arts*, celle des *Sciences naturelles*, originaire de Strasbourg et dont vous venez d'accueillir avec bonheur la reconstitution, la *Conférence littéraire*, aux travaux de laquelle vos séances demeurent ouvertes, forment un faisceau intellectuel dont les liens sont indestructibles. C'est dans la grande république des lettres et des sciences un groupe animé et militant, au nom duquel votre acte de naissance, remontant à 1750, vous permet de porter quelquefois la parole avec l'assentiment de tous.

Dans ce laborieux essaim les partis et les sectes sont inconnus, on n'y nourrit qu'une passion, celle

(1) Élu le 18 mai 1846.

du vrai, du bien et du beau sous toutes leurs manifestations divines; et cette passion trouve un nouvel aliment, depuis nos désastres, dans les sentiments qui remplissent nos âmes pour la grande patrie. C'est avant tout pour la France que nous travaillons; à cette heure de son histoire, la piété de ses fils doit se traduire par un généreux et persévérant effort qui soit d'abord sa consolation et qui, bientôt, lui fasse retrouver son initiative féconde et son impulsion puissante dans le monde de l'esprit.

PROGRÈS

DES

SCIENCES ET DE L'INDUSTRIE

APPLIQUÉS A L'ARTILLERIE

PAR

M. LE GÉNÉRAL DIDION

DISCOURS DE RÉCEPTION

MESSIEURS,

C'est toujours avec une certaine impatience et une grande inquiétude que les nouveaux membres de votre Compagnie voient arriver le jour où ils font leur entrée parmi vous : impatience de vous remercier de l'honneur que vous leur avez fait ; inquiétude de savoir s'ils s'en montreront dignes.

Ces sentiments, Messieurs, sont chez moi plus profonds que chez aucun d'entre vous ; et j'ai à vous remercier d'une manière toute spéciale de la faveur que vous m'avez accordée.

Je résidais à Metz, où j'espérais finir mes jours, lorsque la guerre de 1870 et ses fatales conséquences livrèrent à l'ennemi cette puissante forteresse ; les provinces de l'Alsace et de la Lorraine devin-

rent le tribut de la France entière ; leur annexion à l'Allemagne me força de les quitter. Je n'hésitai pas à demander à Nancy son hospitalité, et je n'eus qu'à me féliciter de cette résolution.

Peu après, encouragé par quelques témoignages de bienveillance, j'osai demander à l'Académie de Stanislas de me recevoir comme titulaire. Vous avez bien voulu, Messieurs, m'accorder vos suffrages. Vous avez été, sans aucun doute, guidés dans cette circonstance, moins par le mérite du candidat, à peine connu de vous, que par un sentiment de bienveillance envers l'un des premiers réfugiés du pays séparé de la France et pour donner un témoignage de sympathie à votre sœur, l'Académie de Metz. Vous l'avez fait, Messieurs, en accueillant dans votre sein le doyen de ses membres titulaires, et, bientôt après, en accordant le titre de correspondant à tous les autres titulaires résidant à Nancy.

Si le sentiment d'inquiétude d'avoir à prononcer un discours de réception devant l'Académie a pu exister chez quelques-uns d'entre vous, adonnés à l'étude des lettres, quel ne doit-il pas être chez ceux qui, conduits par leurs fonctions ou par leur goût, s'occupent de sciences exactes ? Ils sont devenus capables, sans doute, de faire quelques applications utiles de ces sciences ; peut-être même de distinguer ce qui se passe dans l'explosion d'une charge de poudre et de calculer la trajectoire d'un projectile. Mais, aborder le discours dans une séance solen-

nelle, est une entreprise bien hardie; et d'ailleurs, de quoi vous parler qui soit digne de votre bienveillante attention?

Cependant, en remarquant que, durant les dernières années et depuis nos désastres, on a tant parlé de la guerre, des moyens de la faire, des engins de destruction qu'on y emploie ; et en observant qu'il a été si souvent question de l'artillerie, des canons rayés, du mouvement des projectiles, j'ai pu croire, Messieurs, que vous seriez suffisamment disposés à admettre quelques considérations sur ce sujet, assez indulgents pour accepter quelques termes techniques et que vous me permettriez de vous entretenir de la partie des sciences qui se rapportent aux choses de la guerre.

Je me propose donc, Messieurs, de suivre le progrès des sciences et de l'industrie appliquées à l'artillerie, et d'examiner si, en France, nous avons été, à cet égard, à la hauteur des autres puissances. Ceci me conduira à prononcer souvent le nom de la regrettée cité de Metz; ce sera un souvenir que vous partagerez sans doute avec moi.

La science n'a eu d'application importante que longtemps après le premier emploi de la poudre comme moteur et des métaux comme bouches à feu et comme projectiles.

La poudre, à l'état de matière fusante et d'artifices, était en usage depuis longtemps lorsque le

hasard en fit connaître la puissance de projection à Berthold Schwartz, de Fribourg, vers la fin du XIIIe siècle.

Les premiers projectiles étaient en pierre, d'abord projetés sous de grands angles, puis sous des angles peu élevés, à l'aide de bouches à feu appelées *bombardes*. Leur usage, qui ne remonte guère qu'au milieu du XIVe siècle, se prolongea au delà de l'emploi de la fonte de fer, et Charles-Quint en fit encore usage au siége de Metz en 1552. Metz, vous le savez, Messieurs, était assiégée par une armée puissante ; mais, grâce à l'habileté de son gouverneur, au courage de sa garnison et au dévouement de ses habitants, Metz, libre dans sa défense, résista avec énergie et vit bientôt fuir les assiégeants.

L'emploi de la fonte de fer pour projectiles fut la source de grands progrès et procura à l'artillerie plus de puissance dans l'action et plus de facilité dans les transports. On eut des bouches à feu en bronze, très-longues, qui permettaient de mieux utiliser les effets de la poudre ; on les nommait *couleuvrines*. Parmi elles, on doit citer la célèbre couleuvrine de Nancy, de 1598, ayant une longueur de 7^{m},20.

Jusqu'alors on ne faisait pas d'applications de la science à l'artillerie ; on regardait la trajectoire des projectiles lancés sous de grands angles au-dessus de l'horizon, comme un arc de cercle précédé

et suivi d'une ligne droite, et les autres comme de simples lignes droites.

Bientôt Galilée découvrit les lois de la chute des corps et démontra que, sans la résistance de l'air, la trajectoire d'un projectile serait une parabole. C'était un grand progrès ; mais, pour en faire l'application, il fallait connaître la vitesse initiale des projectiles et le degré de la résistance de l'air au mouvement des corps.

Déterminer la vitesse d'un mobile qui passe devant nos yeux, en mesurant le temps qu'il emploie à parcourir un trajet donné, n'est généralement pas difficile. Il en est autrement lorsqu'il s'agit d'un boulet que l'on ne peut apercevoir et que la durée d'un parcours, même étendu, est à peine d'une fraction de seconde.

Pour y arriver, on a réduit cette vitesse dans une proportion connue à l'avance en se fondant sur ce principe que, si le projectile pénètre dans un massif, la vitesse commune des deux masses réunies est égale à celle du projectile réduite dans le rapport des masses.

Ce procédé a été pour la première fois appliqué en France par Cassini fils, en 1707 [1], comme moyen de comparaison entre la vitesse des balles tirées dans des circonstances différentes.

[1] *Traité de balistique*, par le général Didion, 2e édition. Paris, Dumaine, Gauthier-Villars, 1860, page 320.

En 1740, Benjamin Robins obtint la vitesse d'une balle de fusil en prenant pour massif un plateau en bois suspendu comme un pendule. Le massif, frappé, reculait, puis oscillait autour de son axe de suspension. De l'amplitude du recul on concluait l'élévation du centre de gravité et la vitesse du massif et par suite la vitesse de la balle.

Plus tard, de 1775 à 1789, Hutton fit de nouvelles expériences en Angleterre avec un pendule formé de plusieurs pièces de bois assemblées par des ferrures et dont le poids a été porté jusqu'à 1 000 kilogrammes, et a pu recevoir des boulets de 3 livres et de 6 livres.

En 1820, on construisit avec succès, en France, des pendules formés d'une âme en fer, dans laquelle on plaçait une masse de plomb, qui recevait le choc de la balle et qu'on remplaçait à chaque coup.

M. Maguin, commissaire des poudres, le père de notre honorable collègue, employa l'argile desséchée et placée dans une âme en fer pour le tir des boulets de petit calibre.

En 1836, la commission des principes du tir de Metz, dont les principaux membres furent MM. Piobert [1], Morin et l'un de vos collègues, firent construire à l'arsenal de Metz, avec de nouveaux

[1] Le capitaine Piobert, décédé en juin 1871, général de division d'artillerie et membre de l'Académie des sciences.

perfectionnements, un pendule balistique de plus grandes dimensions, et formé d'une âme en fonte cerclée, qu'on remplissait de sable fin tassé, permettant de recevoir les boulets des plus forts calibres. Un autre pendule en bois, rempli de sable, pesant 6 000 kilogrammes, destiné au tir des plus gros projectiles et au tir à de grandes distances, fut également établi. Ces appareils ont excité la juste curiosité des diverses artilleries de l'Europe; ils sont malheureusement tombés en des mains étrangères.

On était ainsi parvenu, en France, à rendre facile la mesure des vitesses des boulets au point de la faire entrer dans les épreuves habituelles des poudres de guerre, lorsque surgit un nouveau procédé fondé sur la prodigieuse rapidité du fluide électrique.

Ce procédé a pour objet de mesurer avec une très-grande précision la durée d'un certain trajet d'un projectile, afin d'en conclure la vitesse moyenne durant ce trajet; il est basé, soit sur l'emploi des électro-aimants qui fixent ou abandonnent certains corps à l'instant correspondant au passage du projectile, soit sur la propriété graphique des étincelles électriques dans les mêmes circonstances.

Pour mesurer le temps, on s'est généralement arrêté à un pendule oscillant librement, comme l'a fait le capitaine Navez, de l'artillerie belge. L'intervalle du parcours est déterminé par deux cadres en bois sur chacun desquels est un fil métallique con-

tinu, replié un grand nombre de fois sur lui-même. Le courant électrique établi dans le fil du premier cadre est rompu par l'entrée du projectile et laisse partir le pendule, la rupture du second fil produit un arrêt; on connaît ainsi l'amplitude de la chute du pendule et par conséquent la durée du parcours. Cet instrument a reçu, en 1859, quelques perfectionnements par les soins de la commission des principes du tir.

Il faut, pour appliquer ce procédé, déterminer avec une extrême précision de très-petits intervalles de temps, par exemple à un dix-millième de seconde près; cela paraît déjà prodigieux, et cependant on obtient une précision trois fois plus grande.

La recherche du mouvement des projectiles dans l'air exige encore la connaissance de la loi de la résistance qu'éprouve le mobile dans ce fluide.

Pour la connaître, on a tiré sur le même pendule balistique des projectiles égaux, dans une même bouche à feu, avec des charges de poudre égales et à deux distances différentes. La vitesse, au moment du choc à la grande distance, étant trouvée moindre qu'à la plus courte, on en concluait que la différence résultait de la résistance exercée par l'air sur le mobile, à la vitesse moyenne entre les deux distances. En opérant avec des charges de poudre différentes, on a obtenu la loi de la résistance suivant la vitesse.

Les expériences de Robins et de Hutton montrèrent que la résistance croît plus rapidement que suivant la loi de Newton, ou que les carrés des vitesses ; aussi, les applications qu'on avait faites de celle-ci jusqu'en ces derniers temps n'avaient pas donné de résultats satisfaisants.

La commission des principes du tir de Metz, à partir de 1839, reprit cette question avec des appareils plus puissants et à l'aide de procédés plus précis sur les plus gros boulets.

Piobert avait d'abord trouvé que pour représenter les expériences anciennes il fallait, au terme de Newton, en ajouter un second d'une puissance supérieure au carré de la vitesse ; les expériences nouvelles permirent de déterminer les coefficients exacts.

Ce nouveau terme introduit dans l'expression de la résistance, laissait craindre une grande complication dans la détermination des trajectoires. Cependant, la question, mieux étudiée, permit d'arriver à des formules relativement plus simples et d'une application plus facile (1). Il a été d'ailleurs donné de pouvoir en vérifier l'exactitude. En effet, un tir de cent coups d'un canon, dans les mêmes circonstances et en observant à chaque coup la position exacte du projectile à trois distances différentes (2),

(1) *Traité de balistique* cité.

(2) *Traité de balistique* cité, page 365.

sur un intervalle de plus de 600 mètres, a donné quatre points de la trajectoire moyenne avec une grande exactitude et un parfait accord avec le calcul.

Le mouvement du projectile dans l'intérieur de la bouche à feu, produit par la pression des gaz enflammés de la poudre, offre de très-grandes difficultés à la science. La question n'a été abordée avec succès que dans ces derniers temps, en France.

Au premier abord, lorsqu'on considère une charge de poudre qui s'enflamme à l'air libre, on ne voit qu'une masse de gaz qui s'étend en tous sens, en un temps inappréciable. Si l'on considère un seul grain de poudre, comme ceux de la poudre à mousquet qui, moyennement, pèsent à peine un milligramme, on n'y reconnaît encore aucune loi. La formation des gaz enflammés paraît d'abord instantanée; cependant on a pu démontrer que la combustion se fait par couches successives de la superficie au centre, et on est parvenu à mesurer la vitesse de cette combustion qui, pour la poudre de guerre à l'air libre, se réduit à 13 millimètres par seconde [1], quantité certainement très-faible en elle-même, mais qui produit des phénomènes relativement très-rapides. Les grains de poudre à canon se comburent, en effet, en moins d'un dixième de seconde;

[1] On sait maintenant que sous de grandes pressions la combustion est beaucoup plus rapide.

les grains de poudre à mousquet en un temps moitié moindre, et ceux de la poudre de chasse superfine, qui ne pèsent moyennement qu'un soixante-millième de gramme, en un temps bien moindre encore.

Cependant, dans chaque grain, comme dans une charge de poudre, on a pu calculer le poids de la matière réduite en gaz après chaque très-petite fraction de seconde, et le volume du noyau persistant.

Des expériences anciennes, faites par Rumford, permettaient de connaître la pression que les gaz enflammés de la poudre exercent sur les parois de la bouche à feu dans un espace invariable. Mais, dès que le projectile se met en mouvement, l'espace s'agrandit d'une manière continue; les diverses tranches composées d'un mélange de gaz déjà formés et de noyaux de grains persistants sont animées de vitesses différentes suivant leur rang; les unes s'avancent dans le sens du boulet, les autres reculent avec la bouche à feu, et leur ensemble présente un problème de mécanique extrêmement compliqué.

Ce problème a été heureusement résolu par Piobert [1], après que Lagrange et Poisson eurent es-

[1] *Cours d'artillerie, théorie et applications*, par G. Piobert, colonel d'artillerie, rédigé d'après les cahiers et les leçons du professeur, en 1835, par MM. Didion et de Sauley, 2e édition ; lithographié à l'École d'application de l'artillerie et du génie à Metz en 1846.

sayé de l'aborder. Ce qui est résulté de cette application des mathématiques à cette question du tir, a été la possibilité de déterminer la pression des gaz, en chaque point des parois des bouches à feu, pour chaque degré d'avancement du projectile, et la possibilité, pour ce savant officier, d'indiquer un moyen très-simple et très-efficace d'atténuer la pression maximum des gaz à l'intérieur, et par conséquent de diminuer la dégradation des bouches à feu.

Il était important de vérifier par l'expérience cette loi des pressions. La théorie indiquait que celles-ci croissaient très-rapidement d'abord, pour atteindre bientôt leur maximum, descendre un peu moins rapidement et rester ensuite peu variables. Or, depuis quelques années, des expériences directes sur ces pressions [1] ont prouvé la parfaite exactitude des indications de cette théorie, entièrement française.

Une autre confirmation s'est présentée lorsqu'en 1850 et en 1851 on établit en France une nouvelle bouche à feu, le canon-obusier, dans le but d'arriver à l'unité de calibre des bouches à feu de campagne. Le canon étant encore à l'état de projet, on a pu, grâce à cette théorie, déterminer la vitesse du projectile et les angles de tir. Ceux-ci ont été parfaitement confirmés par des expériences directes et par le tir habituel.

[1] *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, par M. le général Morin, les 25 mars 1872 et 9 février 1874.

La science du mouvement des projectiles dans l'intérieur de la bouche à feu et dans l'air, pour les projectiles sphériques et les canons à âme lisse, était donc arrivée, en France, à un degré remarquable d'avancement, et ces théories étaient admises dans les applications par les diverses écoles militaires de l'Europe. C'est alors que s'opéra une véritable révolution dans le tir des armes à feu portatives par l'adoption des canons rayés; elle s'étendit bientôt aux bouches à feu de l'artillerie.

Les armes à feu rayées remontent à la fin du XVe siècle, mais elles ne furent appliquées que plus tard aux armes de guerre avec des rayures inclinées. Les sous-officiers des troupes légères de l'armée française étaient, en 1793, armés d'une carabine dite de *Versailles*. Mais le chargement à balle forcée par la bouche nécessitant l'emploi d'une forte baguette en fer et d'un maillet, l'arme fut bientôt abandonnée.

Plus tard, en France, en 1826, M. Delvigne, officier d'infanterie, remarquant que, quand on refoule une balle de plomb avec la baguette ordinaire, les diamètres perpendiculaires à l'axe du canon augmentaient, mit à profit cette propriété pour n'agir sur la balle que lorsqu'elle était arrivée à son emplacement final, et pouvait ainsi s'imprimer dans les rayures du canon. Tel fut le principe qui permit d'avoir en France des carabines et des fusils rayés donnant de très-bons résultats avec la balle sphé-

rique ordinaire. Bientôt à cette balle on en substitua une autre, de forme cylindro-ogivale, qui procura plus de justesse.

De nouveaux perfectionnements se préparaient. Depuis longtemps l'armée prussienne avait adopté un fusil se chargeant par la culasse et dont la charge s'enflammait par le choc d'une aiguille contre une capsule fulminante. Ce fusil avait l'avantage de se charger et de se tirer rapidement, au moins à un nombre limité de coups; mais il avait le grand inconvénient de laisser échapper des gaz enflammés par l'imparfaite fermeture de la culasse, au point de rendre presque impraticable le tir en rangs, le fusil à l'épaule.

En France, M. Chassepot, employé d'artillerie [1], longtemps avant 1866, avait établi un fusil se chargeant par la culasse, dans lequel, par l'emploi ingénieux d'une rondelle de caoutchouc comprimée par l'action des gaz de la poudre, il empêchait la sortie de ces gaz par la culasse. Cette arme fut adoptée en 1866. Le chargement était très-rapide et le tir pouvait se faire par le soldat dans toutes les positions. La balle, de forme oblongue et, par cela même, d'un calibre plus petit que la balle sphérique de poids égal, animée d'un mouvement de rotation autour de l'axe de figure, était dans une condition de régularité et de justesse qui permettait un tir

[1] Contrôleur d'armes.

efficace aux très-grandes distances. L'arme ne laissait presque rien à désirer.

La création de canons rayés pour le tir de projectiles en fonte de forme allongée présentait de bien plus grandes difficultés que pour les fusils, parce qu'à l'inverse, la matière du projectile était plus dure que le métal du canon.

En France, dès 1851, on surmonta la difficulté en fixant obliquement sur le projectile oblong une ailette à profil excentrique, ou deux boutons en zinc, d'une largeur moindre que les rayures en hélice du canon; cette disposition permettait au projectile d'entrer librement par la bouche jusque sur la charge de poudre et de ne sortir qu'en se moulant sur les rayures, et en prenant par suite un mouvement de rotation [1]. C'est sur ce principe que fut établi le canon de 4 composant principalement l'artillerie française dans la campagne d'Italie en 1859. Il eut une grande supériorité sur l'artillerie autrichienne qui n'avait pas subi de transformation. Malheureusement on avait donné trop d'importance à une légèreté exagérée, et l'on se contenta de ce premier succès.

[1] Les expériences furent faites au polygone de Vincennes par une commission comprenant le capitaine Tamisier qui les avait provoquées, et le chef d'escadron Didion qui proposa l'emploi des ailettes. Voir : *Traité de balistique* cité, page 424, et le *Mémorial d'artillerie*, tome VIII (1867), page 34 et Pl. 1re, fig. 4.

L'une des nations voisines, poursuivant nos études, les appliqua à un calibre plus fort, aussi fort que le permettaient les conditions du transport sur le champ de bataille; elle y apporta un autre perfectionnement, le chargement par la culasse. Ce procédé présente des difficultés et des inconvénients, mais il permet d'ajuster le projectile avec plus de précision dans les rayures et procure ainsi une certaine supériorité. Depuis, on a remédié en France à cette infériorité de calibre par l'adoption des nouveaux canons de campagne de 5 et de 7.

Si l'on est parvenu à représenter facilement, par des formules mathématiques, le mouvement d'un projectile sphérique dans l'air, il n'en est pas de même encore pour le projectile oblong, animé d'un mouvement de rotation autour de son axe de figure.

Dans le premier, on pouvait considérer le projectile comme étant réduit à un point mathématique pesant, éprouvant une résistance tangentielle. Mais la détermination de la trajectoire du nouveau projectile offre des difficultés bien plus grandes. Au sortir de la bouche à feu, la résistance qu'éprouve ce dernier de la part de l'air est bien dans la direction de l'axe de figure; mais bientôt, lorsque par l'effet de la pesanteur la trajectoire suivie par le centre de gravité s'infléchit sensiblement et que le projectile, en vertu de son inertie, conserve à peu près sa direction première, l'action de l'air s'exerce alors dans une direction oblique et cesse d'être répartie

symétriquement. De là naît une cause de déviation qui produit à la fois une surélévation relative de la trajectoire et une dérivation latérale dont le sens dépend de celui du mouvement de rotation du projectile; de là résulte une très-grande complication dans le mouvement de translation.

La recherche des lois du mouvement dans l'air du projectile du canon rayé a été essayée par plusieurs savants officiers [1] sans avoir encore fourni de résultats pratiques.

Quant au mouvement du projectile dans l'intérieur de la bouche à feu, les lois dérivent des mêmes principes que pour les autres projectiles.

L'application du principe des canons rayés aux bouches à feu de la défense ou de l'attaque des places a été sans grande difficulté. Les obstacles à frapper, la terre ou la maçonnerie, ne présentent pas de trop grandes résistances. La nécessité de transporter le matériel dans les tranchées ou sur les remparts limitent d'ailleurs le poids de ces engins. Mais la défense des côtes et le tir contre des vaisseaux revêtus d'une cuirasse résistante, força d'entrer dans une nouvelle voie que dut et que put suivre l'industrie.

A l'égard des progrès de l'industrie, il convient

[1] M. le général Mayewski, membre du comité de l'artillerie russe, l'a traitée depuis plusieurs années dans sa *Balistique extérieure,* en français (Paris, 1872), s'en référant pour les autres parties au traité de balistique français déjà cité.

de remonter assez loin. Sur une proposition du général Paixhans, la Commission des principes du tir de Metz, en 1836, eut à rechercher quelle résistance présenteraient des plaques de fer plus ou moins épaisses. On put obtenir des plaques de 2 et de 4 centimètres et l'assemblage de deux de ces dernières imparfaitement soudées, mais rien au delà. Les deux premières étaient traversées du premier coup et l'autre après plusieurs coups par le boulet sphérique de 24. Les blocs de fonte d'un mètre d'épaisseur ne résistaient pas. On en concluait alors que, dans l'état de la métallurgie, il était impossible d'avoir des cuirasses mettant tout à fait à l'abri du choc des boulets.

La question allait changer de face avec les progrès de l'industrie. Bientôt, en effet, on imagina le marteau-pilon. Cette masse fut d'abord de quelques centaines de kilogrammes, tombant verticalement par l'effet de la pesanteur, augmenté dans une grande proportion par la pression de la vapeur d'eau contre un piston. Leur poids alla en s'élevant et finit par être porté à 50 000 kilogrammes par Krupp, dans son usine d'Essen, en Prusse. On arriva ainsi à forger des plaques de fer de 11 centimètres, puis des plaques d'acier qui allèrent en croissant d'épaisseur jusqu'à 40 centimètres. En outre, il fallut arriver à obtenir de l'acier en grandes masses.

Les murailles en bois des navires de guerre, qui n'avaient pas trop à redouter le choc des boulets

des plus forts calibres, eurent plus à craindre du tir des obus qui, en éclatant dans le bordage, produisaient des ouvertures beaucoup plus grandes et souvent désastreuses. Le danger devint beaucoup plus grand dès qu'on put employer contre eux le tir des canons rayés lançant des boulets oblongs. Ceux-ci, en effet, présentant, comparativement aux boulets sphériques et surtout aux obus, une masse beaucoup plus grande sous une moindre section et frappant plus régulièrement dans la direction de leur axe, il fallut revêtir les murailles des vaisseaux de cuirasses de fer ou d'acier. Celles-ci, d'épaisseur modérée d'abord, furent percées par les projectiles oblongs des calibres ordinaires, et il fallut recourir à des cuirasses plus épaisses. Vint alors le tour des canons dont on augmenta le calibre, la longueur et la charge jusqu'à pouvoir percer les cuirasses renforcées. Une nouvelle puissance de perforation d'un côté nécessita bientôt une plus grande épaisseur de cuirasse de l'autre.

La fonte de fer en usage pour les canons ne pouvant plus sûrement résister à l'effet de la tension des gaz des charges de poudre démesurément augmentées, il fallut avoir recours à un métal plus résistant, à l'acier en grandes masses, et à des usines spéciales munies de machines assez puissantes pour les forger.

Au mode de fabrication en une seule masse on subsistua un autre procédé dans lequel l'âme est

formée d'une partie d'acier d'une épaisseur comparativement moindre et renforcée par des anneaux en acier corroyé, placés sur l'âme à la suite les uns des autres, sur toute la longueur, et recevant eux-mêmes une seconde couche d'anneaux, tous tournés avec une grande précision.

La poudre, pour des charges aussi grandes, pour des bouches à feu aussi longues et des projectiles aussi pesants, eut à subir des modifications très-considérables. Aux grains ronds d'une très-petite fraction de gramme on substitua de petites masses de forme prismatique hexagonale. Les plus ordinaires ont, par exemple, 25 millimètres de côté et de hauteur, et un poids de plus de 50 grammes.

La puissance de projection si grande de ces nouveaux canons, produisant une puissance de recul proportionnée, nécessita des affûts nouveaux. Le bois, qui servait presque exclusivement pour l'ancienne artillerie, fut abandonné et remplacé par le fer forgé ou laminé.

Les bras de l'homme ne pouvaient plus suffire à la manœuvre de bouches à feu et de projectiles de poids si considérables ; il fallut nécessairement avoir recours à des engrenages et à des poulies savamment disposées.

Il a fallu aussi pouvoir placer, sur des bâtiments de guerre spéciaux, des bouches à feu des plus forts calibres pour s'opposer aux attaques des nouveaux

navires cuirassés. On a, à cet effet et à cause de leur poids énorme, placé ces canons au centre de navires comparativement plus petits, peu élevés, dans des tourelles en acier d'épaisseurs très-considérables, et connus sous le nom de *monitors*.

Des cuirasses et des tourelles semblables ont déjà été ou seront appliquées à la défense de quelques points des côtes maritimes ou des places fortes.

La puissance de pénétration des projectiles ira sans doute en augmentant encore; les moyens de s'opposer à leur effet devront augmenter de leur côté, sans qu'on puisse prévoir à quel point on s'arrêtera de part et d'autre.

Il n'est pas sans intérêt de faire connaître les plus gros canons qui ont été adoptés par les diverses puissances de l'Europe.

Avant 1862 déjà, la France avait construit des vaisseaux cuirassés avec des plaques de 12 centimètres d'épaisseur, du type *la Gloire*, et elle avait à bord des canons, du calibre de 30 ou de 16 centimètres, de très-bon service, tirant avec des charges de 12 kilogrammes de poudre un projectile de 45 kilogrammes, pouvant ainsi percer des cuirasses de 12 centimètres d'épaisseur à des distances de près de 1 000 mètres.

On alla bientôt ailleurs à des dimensions exagérées.

A l'Exposition de Londres, en 1862, on voyait un canon du calibre de 31 centimètres, du poids de

27 500 kilogrammes, destiné à tirer avec des charges de 23 kilogrammes de poudre. Mais il ne put supporter l'épreuve du tir. Il en a été construit, par Amstrong, un autre dit *canon monstre* du calibre de 34 centimètres, ayant $4^{m},50$ de longueur, pesant 23 000 kilogrammes, son projectile 272 et sa charge 27. On calculait que chaque coup tiré coûtait 1 500 francs.

A l'Exposition de Paris, en 1867, on vit un canon plus monstrueux encore, celui de Krupp, tout entier en acier, du calibre de 34 centimètres. Ce canon, corps et frettes, pesait 50 000 kilogrammes; le projectile plein, en acier fondu, 490, et la charge de poudre, de 50 à 55. Ce canon seul coûtait 394 000 francs; le canon, avec affût et chassis, coûtait plus d'un demi-million de francs.

La Russie, qui avait adopté un de ces canons pour l'armement d'une tour cuirassée de Cronstadt, y a renoncé et l'a remplacé par celui du calibre de 28 centimètres. Celui-ci a $4^{m},75$ de longueur d'âme, un poids total de 26 040 kilogrammes; sa charge est de 37 kilogrammes de poudre prismatique; son projectile, de 225 kilogrammes, est porté à 5 000 mètres sous un angle de 13 $^1/_2$ degrés; il possède une force suffisante pour que, à une distance de 1 000 mètres, il traverse une plaque de 23 centimètres et la muraille en bois de teck, de près d'un mètre d'épaisseur, placée derrière.

La Russie revient cependant à un calibre plus

fort pour l'armement d'un monitor colossal, le *Pierre-le-Grand*, en construction à Cronstadt et dont la cuirasse aura 40 centimètres d'épaisseur à la ligne de flottaison. Le canon du calibre de 30 $^1/_2$ centimètres a une longueur totale de $6^m,11$; il pèse 40 460 kilogrammes et coûte 300 000 francs; le projectile, en acier, pèse 295 kilogrammes, et la charge 52.

Les Anglais ont pour la défense des côtes un canon du calibre de 33 centimètres, de $4^m,29$ de longueur, pesant 23 000 kilogrammes.

La marine allemande a un canon d'acier fretté du calibre de 26 centimètres. Il pèse 22 000 kilogrammes; le projectile 230, et la charge de poudre 72. Il sert à l'armement des tourelles.

En 1873, un canon Krupp du calibre de 30 $^1/_2$ centimètres fut essayé à Essen; il avait $6^m,70$ de longueur totale et pesait 36 600 kilogrammes; le projectile, en fonte durcie, 303, et la charge 60.

L'artillerie italienne vient de faire fondre un canon gigantesque de $6^m,80$ de longueur, du poids de 36 000 kilogrammes, qui serait, dit-on, capable de perçer une cuirasse de 50 centimètres d'épaisseur.

La France a, pour sa marine, un canon du calibre de 27 $^1/_2$ centimètres, pesant 28 800 kilogrammes; il tire à la charge de 30 kilogrammes de poudre un boulet en acier de 216 kilogrammes. Il a, sous de grands angles, une portée de près de

8 000 mètres [1]. On étudie un canon d'un calibre plus fort.

La France fabrique ses canons par des procédés bien appropriés qui ne nécessitent ni des moyens trop puissants ni de trop grandes dépenses.

D'après cet exposé, Messieurs, on comprend quel indispensable concours la science et l'industrie prêtent à la puissance militaire. Sans les progrès de l'industrie, en effet, sans la fabrication de l'acier en grandes masses, sans les marteaux-pilons et les machines perfectionnées pour forger, tourner, forer et ajuster les diverses parties des canons et des affûts, il eût été impossible d'obtenir de pareils engins de destruction. Il a fallu pour cela des usines spéciales et consacrer à leur établissement des sommes considérables.

Pour compter maintenant comme puissance militaire, le courage du soldat n'est plus suffisant ; il faut être nation industrielle et riche et savoir consacrer aux éléments de la guerre des capitaux considérables. Il faut enfin des chefs habiles pour tirer parti de ces nouvelles armes.

(1) La France a présenté à l'Exposition universelle de 1867 un canon à âme lisse, en fonte de fer cerclé, du calibre de 42 centimètres, se chargeant par la culasse. Sa longueur totale était de $6^{m},05$; son plus grand diamètre de $1^{m},36$; son poids, avec son système de fermeture, était de $38\ 000^{k}$. Son projectile sphérique pesait 300^{k}, sa charge habituellement 50^{k} et exceptionnellement 75^{k}. Il était destiné à la défense des côtes. On lui a préféré les canons rayés de fort calibre.

Nous croyons, Messieurs, avoir fait reconnaître que la France a obtenu très-souvent le premier rang dans les applications de la science aux arts militaires; son industrie lui laisse un rang des plus honorables; sa richesse naturelle lui a déjà permis de combler un vide immense et lui permettra de faire de nouveaux sacrifices. En continuant avec ensemble et sagesse à réparer de terribles désastres, elle arrivera, on n'en saurait douter, à pouvoir énergiquement assurer ses intérêts et sa dignité.

DES RAPPORTS

DE LA BEAUTÉ PLASTIQUE

ET DE LA

BEAUTÉ MORALE

PAR

M. A. CAMPAUX

DISCOURS DE RÉCEPTION

MESSIEURS,

Lorsque je songe au passé de cette Compagnie, tel qu'il revit dans le monument où notre vénérable doyen, M. Guerrier de Dumast, notre maître à tous, a recueilli l'âme de la Lorraine, et dont chacun, pour votre compte, vous soutenez si dignement les traditions, j'estime que vous m'avez fait un grand honneur en m'admettant dans vos rangs, un honneur que je dois reporter tout entier sur l'ancienne Université de Strasbourg, à laquelle vous avez voulu donner dans ma personne un gage de sympathique souvenir.

Permettez-moi d'essayer de vous en remercier et

de payer ma bienvenue en vous présentant aujourd'hui quelques considérations, fruit de mes méditations personnelles, sur une question que j'ai plus d'une fois rencontrée dans mes études, sur la question des rapports de la beauté plastique et de la beauté morale, et sur la façon dont les grands poëtes, Homère en tête, l'ont résolue dans tous les temps. S'il est une enceinte où des considérations de cette nature aient quelque chance de trouver accueil, c'est bien celle d'une Académie qui, du jour où elle a existé, s'est fait honneur de marier au culte de la science et des lettres celui de l'art; ce sont bien les murs d'une ville où l'École d'Athènes transportée tout entière il y a vingt ans, dans sa première promotion, des bords de l'Ilissus sur les rives de la Meurthe, a apporté avec elle comme un souffle de Phidias et de Platon et formé ainsi le trait d'union entre la patrie classique de l'art et la terre de Lorraine.

En parcourant les poëmes homériques — et j'y comprends les hymnes — parmi les épithètes qui en constellent chaque page, on pourrait dire chaque vers, il est difficile de ne pas remarquer entre toutes, celles que le poëte emploie à caractériser la beauté telle qu'on la concevait et qu'on l'admirait de son temps. Il est rare en effet, dans ces poëmes, qu'une femme, mortelle ou déesse, intervienne et soit mise en scène ou même ne fasse que passer, sans qu'une épithète, le plus souvent plastique, ne

mette en relief le genre de beauté qui la distingue, et n'en dessine les contours ou le profil.

C'est ainsi que défilent et resplendissent tour à tour, dans une sorte d'atmosphère lumineuse, « Thétis aux pieds blancs, Briséis à la taille élé-« gante, les Océanides au large buste, Léto aux « boucles d'or, Ariane aux belles tresses », et bien d'autres qu'il serait trop long d'énumérer.

Une chose à remarquer et qui prouve chez Homère et les poëtes de son école, l'instinct, sinon la conscience d'un art et d'un goût déjà exquis, c'est qu'une seule épithète leur suffit toujours à caractériser la mortelle ou la déesse dont ils veulent exprimer la beauté. Ils ne disent jamais, par exemple, comme l'auteur du Nala : « Damayanti, la prin-« cesse aux beaux sourcils, aux beaux cheveux, « aux belles dents, aux longs yeux noirs », mais d'un mot qui rappelle tout le reste : « Nausicaa aux « bras blancs, Leucothoé à la cheville élégante », comme s'ils comprenaient que l'accumulation des épithètes ne peut présenter à l'esprit qu'une image confuse de la personne qu'elles ont la prétention de décrire tout entière.

Rien n'est plus contraire en effet au procédé homérique qui peint d'un mot, mais d'un mot magique, de ces mots dont les grands poëtes ont le secret : secret que dans les temps modernes La Fontaine seul peut-être ou du moins un bien petit nombre de privilégiés avec lui a su retrouver.

Je disais tout à l'heure que cette épithète unique, en exprimant la beauté de détail qu'elle a pour objet de faire ressortir, rappelait indirectement toutes les autres et dressait pour ainsi dire sous les yeux du lecteur la personne qu'elle évoque. C'est qu'il y a une logique dans la structure du corps humain; de même que dans l'ordre moral les vertus sont sœurs, de même dans l'ordre physique, et le plus souvent, car je ne nie pas les exceptions, les perfections plastiques sont parentes et s'appellent mutuellement. Il n'est pas difficile, en effet, à l'énoncé d'une seule beauté de détail, d'imaginer toutes celles qui la complètent, surtout à qui part de ce principe, admis de tout temps chez les Grecs et particulièrement au temps d'Homère, que la santé est la plus profonde source de la beauté. « Maintenant, sur cette fleur de santé, répandez, dit M. Cousin, un rayon du ciel, l'élégance, la grâce, la délicatesse, voilà la beauté parfaite. »

C'est précisément ce que fait Homère; ses femmes ont la beauté, la beauté d'un admirable sang, mais elles ont aussi la grâce, et non-seulement la grâce de la parure, mais encore la grâce du sourire, du regard et de la voix, la grâce de l'expression.

Certes, si jamais attirail de beauté se disposant à aller en conquête fut redoutable, c'est bien celui de l'épouse de Jupiter, à l'heure où le poëte nous la représente sortant de ce cabinet de toilette dont seule elle a la clef. Cependant, je ne vous l'apprends

pas, elle se fie si peu à sa beauté, même ainsi armée, qu'elle va trouver Aphrodite pour lui emprunter, quoi? Sa ceinture, cette fameuse ceinture qui recélait dans ses plis tous les enchantements, toutes les séductions capables de captiver même l'âme du plus sage.

La pensée d'Homère est visible ici. A ses yeux la beauté toute seule, ou l'admirable harmonie des membres, rehaussée encore de tout l'art de la toilette, est insuffisante ; c'est là une beauté toute matérielle, incomplète par conséquent. Il faut que la grâce s'y joigne et s'y marie, comme l'âme au corps, comme le souffle divin à l'argile dont l'homme a été pétri. Et en disant cela, sans le vouloir, ce qui est fort heureux, car rien n'est délicat et embarrassant comme une définition expresse, je me trouve avoir presque défini la grâce qui n'est en effet que l'âme de la beauté, ou, si vous aimez mieux, que la beauté expressive et animée par l'intelligence et le sentiment, en un mot que l'accord parfait des mouvements d'une âme intelligente et aimante avec l'attitude et les mouvements du corps : accord dont il semble que l'idéal ait été atteint par cette belle princesse de Longueville qui a pu faire dire à un contemporain, à un janséniste, que *ses gestes formaient avec l'expression de son visage et le son de sa voix une musique parfaite.*

Mais ne nous y trompons pas d'ailleurs plus qu'Homère qui n'en a fait qu'un instrument de sé-

duction et de la moins noble espèce; la grâce dont il anime, j'allais dire dont il amorce ici la beauté redoutable de l'épouse du roi des dieux, n'est pas la véritable, par là même qu'elle est empruntée. Ce n'est pas la grâce naturelle, ce rhythme harmonieux de l'âme et du corps qui nous donne la divine sensation de l'idéal et nous élève au-dessus de nous-même; ce rayonnement de l'intérieur au dehors comme celui de la flamme à travers l'albâtre de la lampe, dont l'auteur de l'*Hymne à Déméter* enveloppe de la tête aux pieds la déesse revenue à sa forme divine, lorsqu'il dit : « Autour d'elle voltige « un souffle de beauté; de ses voiles embaumés « s'exhale une suave odeur; une lumière au loin « jaillit de sa chair immortelle, inondant de clarté « les moindres recoins du palais de Céléos. »

Ainsi donc pour Homère la grâce procède de l'âme, c'est-à-dire de l'intelligence et du cœur, mais surtout du cœur. La pudeur, l'innocence, la tendresse, le courage, la bonté, le dévouement, le repentir même, tout ce qu'il y a de sentiments sacrés dans l'homme la révèlent tour à tour; et quand le poëte veut nous donner l'idée d'une beauté accomplie, il a soin de la couronner, comme d'un rayon, d'une ou de plusieurs qualités morales. Il y a, d'ailleurs, dans la langue grecque un mot qui résume admirablement cette idée, un mot où l'âme de ce peuple à la fois philosophe et artiste s'est exprimée tout entière, c'est celui de *kalokagathos*,

bel et bon. C'est-à-dire que la beauté dans la personne humaine a pour condition essentielle, comme le dit si bien M. Émile Gebhart, dans sa belle étude sur Praxitèle, la perfection de l'âme et de son enveloppe matérielle.

Les exemples de ce que j'avance ne manquent pas dans les poëmes homériques; je me contenterai d'en prendre deux, mais selon moi décisifs et où la pensée du poëte éclate avec la dernière évidence.

Le premier, tiré d'un épisode de l'*Hymne à Déméter*, est une vraie scène biblique; il en a la simplicité patriarcale; on dirait une page détachée des premiers chapitres de la Genèse.

C'est à Éleusis, sous le ciel de l'Attique, que le poëte nous transporte. Une pauvre femme, courbée sous l'âge et l'affliction, est assise au bord du chemin, à l'ombre d'un figuier, près d'un puits où les habitants de la ville viennent chercher de l'eau. Les filles de Céléos, le roi de la contrée, arrivant avec leurs urnes d'airain pour les rapporter remplies à la maison de leur père, aperçoivent la pauvre femme.

« Elles étaient quatre, dit le poëte, dans tout « l'éclat de la fleur de la jeunesse; on eût dit « quatre déesses; c'étaient Callidice, Clésidice, « Démo et Callithoé. »

Cependant elles s'approchent de la pauvre vieille; et toutes à la fois, avec un mouvement charmant de curiosité naïve mêlé d'un sentiment de pitié, elles

lui demandent qui elle est, d'où elle vient, pourquoi elle se tient loin de la ville et n'entre pas dans les maisons pleines d'ombre, où elle trouverait des femmes de son âge et même de plus jeunes qui se feraient un plaisir de l'accueillir.

La bonne vieille qui a ses raisons pour ne pas se découvrir, car sous ses rides et sous ses haillons elle cache un auguste personnage, la bonne vieille leur répond par une histoire : elle est de Crète où des pirates l'ont enlevée; elle a pu heureusement, à une de leurs descentes sur le continent, tromper leur surveillance et s'échapper de leurs mains; et c'est ainsi qu'elle est venue fuyant devant ses ravisseurs jusqu'en ce lieu. Mais elle ne sait où elle se trouve, ni quels sont les habitants de ce pays; et en attendant, elle implore leur compassion.

Elle dit; aussitôt la plus belle des filles de Céléos, notez bien cette circonstance, la plus belle, la plus jeune aussi sans doute, Callidice, vierge fière et pure, se mettant en avant de ses sœurs, entreprend de la consoler.

« Bonne mère, lui dit-elle, il faut se résigner, « si affligés que nous soyons, à ce que nous envoient « les dieux ; car ils sont bien au-dessus de nous. » Puis, après lui avoir nommé les chefs du pays et lui avoir promis bon accueil de la part de leurs épouses, elle ajoute : « Veux-tu attendre que nous retour- « nions à la maison de notre père et que nous « allions redire de point en point ton récit à Méta-

« nire, notre mère, pour qu'elle t'invite à venir « chez nous et ne te laisse pas aller frapper à une « autre demeure ? »

L'étrangère fait signe qu'elle consent ; les jeunes filles remplissent au puits leurs urnes brillantes, et les remportent tout allègres. Elles arrivent rapidement à la maison de leur père, racontent à leur mère tout ce qu'elles ont vu et entendu, et sur l'invitation de Métanire retournent en toute hâte chercher la bonne vieille qu'elles amènent avec elles.

« Telles que des biches, dit l'Homéride, qui, « dans la saison du printemps, bondissent par la « prairie, telles les jeunes filles retenant les plis de « leurs robes gracieuses s'élancent par le chemin « creux où roulent les chars. Et leur chevelure « semblable à la fleur du safran voltige sur leurs « épaules. »

Voilà, on ne peut en disconvenir, de charmantes jeunes filles avec leur fraîcheur, leurs cheveux d'or, leurs gestes et leurs mouvements pleins de grâce, et l'on comprend sans peine que le poëte les compare toutes quatre à des déesses. Remarquez pourtant, je vous prie, combien il se met peu en frais pour décrire leur beauté. C'est dans tout ce récit, où elles sont constamment en scène, l'affaire de deux ou trois coups de pinceau légers ; et cependant je ne sais si votre impression est la mienne, mais celle qu'elles me laissent de leur beauté est parfaite. Voulez-vous que je vous en dise la raison ?

C'est qu'elles ne sont pas belles seulement de jeunesse et de santé, d'élégance et de fierté d'attitude, sous les urnes qu'elles soutiennent sur leur épaule de leur bras arrondi ; elles ne sont pas belles seulement de sveltesse et d'agilité, lorsqu'elles s'élancent, en relevant les plis de leur robe, par le chemin des chars, au-devant de l'étrangère, mais encore de bienveillance et de pitié, lorsqu'elles l'interrogent avec tant d'affectueux intérêt.

Mais avez-vous remarqué que c'est à la plus belle, à Callidice qu'il donne le plus beau rôle, celui de consoler la pauvre vieille et de lui promettre le bon accueil de Métanire sa mère? Vous en devinez comme moi la raison, c'est qu'il a voulu la doter tout particulièrement; c'est qu'il s'est plu à enchâsser dans l'or de la grâce morale les perfections physiques de la jeune fille et à les rehausser ainsi de tout le prix, de toute l'affection qui s'attache à la beauté de l'âme. Callidice est la plus belle d'extérieur, et le poëte a tenu à ce qu'elle fût aussi la plus belle de cœur et d'âme; et c'est pour cela qu'il lui prête une initiative toute particulière de sympathie, de courage et de bonté.

Ce n'est pas autrement, tout étrange que cela paraisse, qu'il relève la beauté d'Hélène elle-même. Il semble, en effet, au premier abord, qu'Hélène ne puisse exciter d'autre impression que celle que produit la beauté purement plastique. C'est ce qui nous trompe. Hélène, en effet, malgré toutes ses séduc-

tions, ne saurait être qu'odieuse lorsqu'on songe à son passé. Homère pourtant l'a rendue intéressante, touchante même et par là même plus belle; comment? En lui donnant la grâce de l'âme et une des plus pénétrantes, la grâce des larmes et du repentir. Ces larmes sont tout à la fois la rançon et le charme suprême de cette beauté coupable; et que l'on ne me dise pas que le poëte n'y a pas songé, ou expliquez-moi comment il se fait qu'il ne la mette jamais en scène sans lui donner la parole et l'attitude humiliée du repentir.

J'en ai dit assez, je crois, pour démontrer qu'aux yeux d'Homère et des Homérides, il n'y a de beauté parfaite que celle que la grâce, c'est-à-dire que l'âme anime et complète. Bien plus, l'*Iliade* et l'*Odyssée* ne prêtent guère à Andromaque, à Pénélope, à Arété, la reine adorée des Phéaciens dont elle apaise les querelles, d'autre beauté que leurs vertus d'épouses, de mères de famille et de princesses.

Le charme de l'âme, Eschyle n'en prête pas d'autre aux jeunes Océanides qui viennent au premier bruit de ses douleurs entourer de leur troupe compatissante le rocher où Prométhée, enchaîné, exhale à la nature entière sa plainte de Titan. C'est aussi le seul que Sophocle donne à ces filles, à ces sœurs, à ces épouses admirables dont il s'est plu à retracer l'image. C'est le charme dont Virgile, fidèle à ces grandes traditions, ceint le front de sa Didon, si touchante et dans le serment qu'elle fait

d'enfermer son cœur au tombeau de son époux, et dans le désespoir dont elle meurt plus tard pour y avoir failli. C'est celui de la noble héroïne du Nala, de cette Damayanti que le poëte indien ne s'est plu à combler de toutes les perfections que pour en faire la plus tendre, la plus pudique et la plus dévouée des épouses, et dont il semble avoir exprimé l'âme tout entière dans cette épithète radieuse et spiritualiste entre toutes, qui nous est, pour le dire en passant, toute une révélation de la civilisation hindoue, Damayanti, la *princesse au pur sourire.*

Le charme de l'âme, c'est celui de la femme idéale dont David a dit : « Toute sa beauté vient du dedans, *omnis decor ab intus* », et de celle dont Salomon nous donne en deux mots une image resplendissante, lorsqu'il dit de son côté : « Le comble de la grâce, c'est une femme sainte et pleine de pudeur, *gratia super gratiam mulier sancta ac pudorata.* »

Les poëtes chrétiens, ai-je besoin de le dire, ont été plus loin encore dans cette conception idéale de la beauté. Les femmes de Dante, comme il convenait d'ailleurs dans un poëme dont la scène est extra-terrestre, les femmes de Dante sont tout âme, c'est-à-dire tout charme et tout grâce. Sa Françoise de Rimini n'est belle que de douleur et d'amour. Mathilde, la moissonneuse de fleurs, n'a de forme en quelque sorte, si c'en est une, que son sourire, son regard et sa voix. Qui ne se souvient

de la ravissante matinée par laquelle, au vingt-huitième chant du Purgatoire, dont M. de Margerie nous donnait tout récemment une traduction à la fois si française et si fidèle, Alighieri s'avance lentement sur la lisière d'une épaisse forêt dont le sol de toute part embaume? Un vent suave et frais lui souffle à la figure et, sur son passage, incline les feuilles des rameaux frissonnants. Les oiseaux saluent la première heure du jour de mélodieuses rimes qu'accompagne le murmure plus grave du feuillage; à gauche un ruisseau court pliant de ses flots légers l'herbe née sur ses bords. Tout à coup sur la rive opposée s'offre à sa vue une jeune femme qui s'en va chantant et moissonnant l'une après l'autre toutes les fleurs dont sa route est semée. Le poëte, ravi, s'arrête devant cette apparition charmante, puis s'enhardissant, la supplie de s'approcher du bord pour qu'il puisse jouir de la douceur de son chant. Alors, elle, légère et souriante, se tourne vers lui son bouquet à la main — qui nous le rapportera ce bouquet avec celui d'Ophélie? — et sur un tapis de fleurs chemine le long de la rive droite, entretenant le poëte qui accorde son pas au sien.

A cette fraîcheur, à cette pureté, à cette idéalité tout angélique, qui ne sent que Dante nous promène ici dans une région qui n'a plus rien de terrestre? Quant à Béatrice, elle est si belle que, dans la transfiguration toute céleste à laquelle Alighieri

l'élève, avant même de la voir et à sa seule approche, il ressent l'enivrement de sa présence, et qu'en face d'elle, lorsqu'elle consent enfin à dévoiler son front et à ne plus lui dérober son sourire, il se trouve, dans son éblouissement, impuissant à la dépeindre.

Sans s'aventurer à ces hauteurs vertigineuses de la beauté mystique, Shakespeare, quand il l'a voulu, a créé des femmes d'une idéalité ravissante, selon le mot de Châteaubriand. Quelque part, il appelle l'Angleterre « un nid de cygnes flottant sur l'Océan ». Sont-ce les femmes de son pays qu'il avait en vue dans cette charmante image? Toujours est-il que les idées de douceur et d'enchantement que cette comparaison rappelle sont pour ainsi dire incarnées dans ses principales héroïnes. C'est, pour ne parler que des plus connues, Desdemona qui rend son âme, *pauvre cygne étouffé*, dans la *Chanson du saule*, Perdita à qui Florizel extasié dit dans son ravissement : « Quand vous parlez, je voudrais « vous entendre parler toujours, si vous chantez, « je voudrais vous entendre chanter toujours ; je « voudrais vous voir faire l'aumône, prier, ré- « gler votre maison, faire tout en chantant. » C'est Cordelia, nouvelle Antigone, qui verse sur les malheurs de son vieux père, dont elle est méconnue, des larmes angéliques. Jugez : « La patience et la « douleur, dit le poëte, luttaient sur son visage « à qui lui donnerait la plus suave expression. »

C'est Ophélie, douce comme les fleurs dont elle compose son bouquet. « Des choses douces à ce qui fut doux, *sweets to sweet* », dit Gertrude en jonchant de fleurs le cercueil de la jeune fille. Fleur et parfum, c'est en effet tout Ophélie. Et Miranda, ce souffle, cette chanson de printemps ! Mais je n'en finirais pas avec les femmes de Shakespeare si je voulais dénombrer toutes celles qu'il a couronnées de charme.

La beauté d'Ève dans Milton n'est pas moins idéale et plus noble encore. Est-ce un corps, est-ce une âme qui passe devant nous dans ces vers du *Paradis perdu :* « La grâce était dans tous ses pas, « le ciel dans ses yeux ; dans chacun de ses mou- « vements la dignité et l'amour. » Et plus loin : « La grandeur d'âme et la noblesse ont établi en « elle leur demeure la plus charmante et créé au- « tour d'elle, comme une garde angélique, un res- « pect mêlé de religion. » Où ce sentiment de respect et de religion fait défaut, soyez sûrs, en effet, qu'il manque quelque chose à la beauté.

La grâce de l'âme, c'est dans la *Jérusalem délivrée*, toute la beauté de Sophronie, de Clorinde et d'Herminie, opposée à la beauté purement plastique et scandaleuse d'Armide.

Que dirai-je des femmes de Corneille? Quelle beauté immatérielle que la leur, toute composée d'héroïsme et de devoir ! Se doute-t-on que Chimène, Émilie et Pauline aient un corps ?

Et les femmes de Racine ! Voici Junie :

> Triste, levant au ciel ses yeux mouillés de larmes
> Qui brillaient au travers des flambeaux et des armes,
> Belle, sans ornement.....

Vous savez le reste. Et Iphigénie, la pure victime, qui donne sa vie à son père et à qui son sacrifice arrache à peine un murmure, que dis-je, qui s'enivre et qui s'enchante de l'idée des suites de sa mort pour sa patrie et de la gloire qu'elle vaudra au héros qui l'aime, Iphigénie si belle de résignation et de dévouement ! Esther, Assuérus la peint d'un mot, mais ce mot c'est tout un tableau :

> Oui vos moindres discours ont des grâces secrètes ;
> Une noble pudeur à tout ce que vous faites
> Donne un prix que n'ont point ni la pourpre ni l'or.

Clitandre a beau dire dans les *Femmes savantes*, et se donner l'air de prêcher la thèse opposée, s'il aime Henriette, cette charmante création de Molière, s'il la préfère à Armande dont la beauté l'avait d'abord captivé, c'est moins certainement pour ses avantages extérieurs que pour ses qualités morales et son sens exquis. La pudeur et la tendresse font toute la beauté de Virginie, comme la mélancolie et la religion celle de la sœur de René.

La grâce de l'âme, ce fut avant tout, je me reprocherais de l'oublier, le charme incomparable de cette belle Mme Récamier, dont la seule présence donnait une fête au regard.

> Et la grâce plus belle encor que la beauté,

a dit Lafontaine qui s'y connaissait.

La grâce de l'âme enfin, c'est celle d'une des plus charmantes œuvres du musée de Nancy, de ce ravissant buste de jeune femme inconnue qui illumine le coin où il se dresse, et devant lequel on ne peut passer, sans s'arrêter longuement, retenu et enchanté que l'on est par une sorte de charme inexprimable. Qu'est-ce que cette jeune femme dont le sculpteur a taillé dans le marbre les traits délicats et, chose étrange dans une sculpture, pour ainsi dire immatériels? Est-ce un souvenir et a-t-elle vraiment existé, ou bien n'est-ce qu'un rêve et qu'une apparition?

Dis-moi, jeune Psyché, qui mit dans tes beaux yeux
Ce pudique regard où frissonne ton âme?
Qui posa sur ta lèvre au pli délicieux
Ce suave sourire, ô ravissante femme?

A quel ciseau dois-tu ce profil gracieux?
Dans ce marbre où rayonne une idéale flamme,
Réponds, est-ce la terre ou le ciel qui réclame
Ce front rêveur et doux, ce front mystérieux?

Je ne sais pas vraiment, mais mortelle ou déesse,
Ton charme est sans pareil, ô jeune enchanteresse!
Et qui t'a vue un jour, ne fût-ce qu'un moment,

De ce socle vers lui pencher ta douce tête,
Emporte dans son âme une éternelle fête
Et s'en va comme un dieu dans le ravissement...

Pourquoi donc, Messieurs? C'est parce que ce marbre est avant tout pour le passant la révélation d'une âme, d'une âme charmante, et qu'il n'y a rien de plus beau au monde que le spectacle d'une âme. C'est précisément celui que présente la figure hu-

maine, telle que la font dans la femme la pudeur et la tendresse, dans l'homme la franchise et le courage unis à la bonté. Je dis telle que la font ; car je ne vous apprends pas que les traits que nous recevons au jour de notre naissance ne sont qu'une sorte d'ébauche que Dieu, selon la doctrine de Platon, nous charge d'achever et où nous avons la tâche d'empreindre et de faire rayonner comme un reflet de cette beauté céleste qui n'est autre chose, particulièrement sur notre front, que la marque divine.

RÉPONSE DU PRÉSIDENT

M. COURNAULT

AUX RÉCIPIENDAIRES

MESSIEURS,

Il y a un siècle, nos ancêtres vivant au sein de la mollesse et d'élégants plaisirs, adonnés aux curiosités intellectuelles, et ne reconnaissant aucune limite à leurs spéculations, s'imaginèrent que tous les maux et tous les vices qui affligeaient l'humanité étaient dus à des institutions absurdes ou perverses, et qu'en réformant les lois suivant les principes absolus de la raison et de la justice, on établirait sur des bases immuables le bonheur parmi les hommes et la paix entre les nations.

Une révolution s'accomplit sous l'influence de ces idées généreuses. Les plus nobles intelligences s'évertuèrent à enfanter les combinaisons les plus

propres à créer une heureuse harmonie au sein de la société. Grâce à un régime édicté par l'équité la plus pure, non-seulement les citoyens d'une même patrie devaient être unis par les liens d'une étroite fraternité, mais en outre les divers peuples devaient abjurer leurs anciens ressentiments, condamner toute guerre comme impie et vivre dans une concorde parfaite.

Quelles échéances la destinée réserva-t-elle à de si belles espérances ? Tandis qu'on avait rêvé la confraternité civique, on vit éclater les haines les plus violentes et se produire les plus cruels déchirements. Les peuples, bien loin de se réconcilier, se ruèrent les uns sur les autres, et pendant vingt ans se livrèrent à de continuels massacres. Le sol de la France et celui de l'Europe, au lieu de se revêtir des fleurs de l'amour et des fruits de l'abondance, se jonchèrent de débris et s'abreuvèrent de sang humain.

C'était à de lamentables déceptions que devait aboutir cette croyance non moins illusoire que généreuse, que la nature avait fait les hommes bons, qu'ils avaient été corrompus uniquement par des institutions mauvaises, et que les ramener au régime de la pure équité était un moyen certain de leur rendre le bonheur et de rétablir parmi eux la paix et l'harmonie.

La philosophie qui observe et qui consulte l'expérience, qui analyse et n'imagine pas la nature

humaine, constate que celle-ci n'est autre que la nature animale, surmontée d'attributs spirituels; que nous portons tous en nous d'indestructibles instincts d'orgueil, de cupidité, de sensualité, de colère, et que, dans les inévitables compétitions qui s'élèvent entre nous, nous sommes sans cesse exposés à de redoutables atteintes de la part de nos semblables.

Défendre notre existence et les biens qui en forment le support est donc notre premier besoin et partant notre première loi. Comme nous ne saurions chacun faire face à toutes les attaques possibles, sans courir le risque d'être accablés et sans être détournés des soins que nous impose notre propre conservation, des gouvernements ont été institués pour couvrir de leur protection les multitudes rangées sous leur autorité, repousser les agressions, châtier les délits et intimider les mauvais desseins.

Ils méditent à cet effet des résolutions et décrètent des mesures dont l'exécution est confiée à des corps armés, toujours debout, toujours prêts à parer les coups dirigés contre les tranquilles citoyens et à verser leur sang pour préserver l'honneur et l'intégrité de la patrie.

La vertu s'estime à la grandeur des sacrifices qu'elle impose. Or, quelles plus rudes épreuves que celles que subit le soldat? Exilé de son foyer, assujetti au joug d'une austère discipline, voué

aux privations, aux fatigues et aux souffrances, il pousse l'abnégation jusqu'au dernier terme, jusqu'à l'immolation de soi-même. Aussi la conscience publique a-t-elle dans tous les temps assigné le premier rang d'honneur à la vertu guerrière.

Quand le ciel est serein, quand la vie s'écoule facile et douce, nous sommes quelquefois portés à nous plaindre des charges et des gênes que nous inflige l'établissement militaire; mais que l'orage gronde et que la foudre éclate, nos cœurs invoquent avec angoisse les bras armés pour nous défendre; ils les entourent d'un respect religieux et sont tout entiers suspendus à leurs mouvements. Est-il un attendrissement plus profond que celui qu'inspire leur mauvaise fortune! Est-il une admiration plus passionnée que celle que produit leur victoire!

La valeur guerrière attend de la science les instruments les plus propres à seconder ses élans. Jadis les armées n'étaient munies que d'engins à petite portée, et, après avoir échangé quelques projectiles, elles en venaient à des engagements dont le sort dépendait de leur courage personnel. Mais à l'exemple de l'industrie productive, l'art de la destruction s'est appliqué, dans le cours de ce siècle, à remplacer dans une large mesure l'action de l'homme par celle d'agents empruntés aux forces de la nature, et à fabriquer des machines qui vont promener la mort sur de vastes espaces.

Vous avez, Monsieur (*), contribué pour une large part à ces redoutables inventions. Le comité d'artillerie, ayant reconnu qu'il importait à un haut degré de procurer aux constructeurs des bouches à feu le moyen de vérifier la coïncidence et la rectitude des axes des surfaces tant intérieures qu'extérieures, le Ministre de la guerre avait mis cette question au concours. La solution que vous présentâtes en 1826 remporta le prix proposé.

En 1835, vous étiez associé aux travaux de Piobert qui, déterminant les différents degrés de tension de la poudre dans les moments successifs de son explosion, indiquait ainsi les conditions que doivent remplir et la charge de la poudre et les parois de la bouche à feu pour obtenir des effets qu'on a en vue d'atteindre, sans dépasser la limite de la résistance.

L'artillerie avait toujours visé à allonger la portée de son tir; néanmoins elle avait été forcée de la restreindre à cause de l'incertitude de la direction des projectiles qui, ne s'adaptant pas exactement aux tubes qu'ils parcouraient et éprouvant des oscillations durant ce trajet, s'écartaient plus ou moins, à leur sortie de la bouche à feu, et déviaient ensuite suivant une progression telle qu'au delà d'une certaine distance ils couraient grand risque de s'égarer.

(*) M. le général Didion.

Pour remédier au vice de ce tir, on imagina d'imprimer aux projectiles un mouvement rotatoire par le moyen de rainures hélicoïdales tracées dans l'âme du canon. Étroitement comprimés dans l'âme de la pièce, leur centre coïncide parfaitement avec l'axe; puis les mouvements de rotation, qu'après leur sortie ils éprouvent d'une façon continue, les contraignent à suivre presque sans écart une trajectoire régulière. Ce procédé avait été facilement appliqué aux fusils, parce que la balle avec laquelle se chargeait cette arme était faite de plomb; mais la matière des boulets de canon, étant du fer, résistait à toute compression. Vous fournîtes, Monsieur, la solution de ce problème en proposant d'adapter aux nouveaux projectiles oblongs des ailettes en zinc.

Il ne suffisait pas d'avoir assuré la justesse du tir et permis, à l'aide de cette précision, d'en étendre singulièrement la portée, il fallait encore déterminer la force d'impulsion ou de percussion dont les projectiles sont animés sur les différents points de leur parcours et sous les différents angles que trace leur trajectoire. C'est à cet ordre de recherches que vous vous êtes surtout appliqué en ce qui concerne les projectiles sphériques, et que vous avez consacré ce profond savoir, ce zèle scrupuleux, cette rare sagacité, qui ont été couronnés par tant de succès et qui vous ont valu, avec les plus hauts suffrages, votre association à l'assem-

blée scientifique la plus éminente, à l'Institut de France.

Vous avez calculé avec une parfaite précision la résistance des liquides et des fluides élastiques et celle des substances solides ou molles à la pénétration des projectiles. Vous avez en outre, par des expériences démonstratives, confirmé la théorie à laquelle le raisonnement nous avait conduit. Avec les pendules balistiques, qui vous doivent un notable perfectionnement, vous avez rendu sensibles les vitesses initiales des projectiles, les déperditions de force qu'ils subissent dans l'air et les divers degrés de leur puissance de pénétration.

Dans un traité devenu classique, vous avez rassemblé et fixé toutes les notions composant la science de la balistique, qui vous doit tant d'éléments précieux et qui n'a été réellement constituée que par la pléiade de savants officiers dont vous faisiez partie.

L'École d'application et celle de pyrotechnie, établies à Metz, étaient le théâtre habituel de vos travaux. La ville qui vous possédait et qui estimait non moins votre noble caractère que vos rares talents, vous témoigna maintes fois le grand désir qu'elle éprouvait de profiter de vos services. Elle vous enlevait à votre retraite scientifique pour introduire vos hautes lumières au sein des délibérations municipales. Elle jugeait indispensables vos conseils dans l'entreprise qui avait pour objet

d'amener dans ses murs les eaux de Gorze. Elle vous sollicitait de déterminer la force motrice déployée dans son enceinte par la Moselle. Dans sa sollicitude pour la Société de prévoyance, elle vous priait de régler le taux des pensions calculé sur les bases combinées des économies annuelles, de l'âge des sujets admis, des dates d'entrée en jouissance, des risques de la mortalité et des résultats fournis par les intérêts capitalisés.

Metz était fière de vous compter parmi les siens, et vous étiez heureux, dans l'automne de votre vie, de goûter les fruits d'une carrière parfaitement remplie, de recueillir chaque jour les témoignages d'une sympathie respectueuse, dans une ville tout empreinte du souvenir de vos travaux et d'une longue suite de douces impressions, quand une catastrophe affreuse, en navrant votre cœur de Français et de guerrier, vous arracha à de chères habitudes et rompit des liens serrés par un demi-siècle.

C'est à Nancy que les plus généreux enfants de Metz, ceux dont le patriotisme était le plus irritable parce qu'il était le plus fervent, ont demandé un asile. Puissent-ils trouver parmi nous un soulagement à leur tristesse, un adoucissement à leur exil, un accueil digne d'eux, digne de leur mérite et de leurs sacrifices! La colonie messine, en transportant ses pénates à Nancy, devait compter qu'elle y recouvrerait tout ce qu'elle avait laissé

derrière elle, et entrer immédiatement en possession de tous les attributs des plus anciens et des plus honorables indigènes. Pour vous, Monsieur, je ne sais si vous avez vu se manifester parmi nous les sentiments d'affectueuse vénération dont vous étiez l'objet à Metz ; ce que je puis vous affirmer, c'est que ces sentiments existent dans tous nos cœurs.

Vous aussi, Monsieur (*), vous êtes un exilé que nous avons recueilli, à la fois en partageant votre amère tristesse et en nous réjouissant de la précieuse acquisition que faisaient en vous et notre Faculté des lettres et l'Académie de Stanislas. Vous aviez adopté pour patrie Strasbourg, cette cité sœur qui nous était unie par des liens si chers qui se sont encore resserrés par les efforts que l'on a faits pour les rompre ; Strasbourg, qui était notre trait d'union avec l'Allemagne, avec cette nation que nous aimions et qui nous haïssait, qui alléguait en vain des abus de la victoire dont elle avait pris une suffisante revanche, mais qui ne pouvait nous pardonner d'avoir joué un plus grand rôle qu'elle sur la scène du monde.

Né sous les murs de Paris, c'est dans son enceinte, dans ses cloîtres universitaires que votre esprit s'est formé. Vous vous êtes nourri des leçons de la grande École normale, cette source féconde et presque unique du haut enseignement littéraire,

(*) M. Campaux.

cette mère de tant de talents célèbres, cette gardienne vigilante de la pureté du goût, de la rectitude du jugement, de la solidité du savoir, que ne sauraient corrompre ni troubler les licences, les témérités, les engouements bizarres qui envahissent si souvent la place publique.

Pénétré de l'esprit de discipline dont vous avait imbu votre institutrice et que vous trouviez d'ailleurs dans vos propres tendances, vous vous êtes épris toutefois du poëte le plus ennemi de la règle; vous fûtes attiré vers Villon par son naturel parfait, par sa vive originalité, par le tour piquant et naïf de son langage, par sa gaieté toute gauloise, à la fois rieuse et mordante, par son absolue franchise, qui, ouvrant son cœur tout entier et le montrant tour à tour tressaillant de joie et déchiré par la douleur, excite et force la sympathie.

Villon est fort peu lu. Il n'est guère connu que par le jugement que Boileau a porté sur lui et qui d'ailleurs manque de précision et de pertinence. L'écolier folâtre et licencieux ne s'était nullement attaché à *débrouiller l'art confus de nos vieux romanciers.* Il dut son talent au jet spontané de sa verve fertile, à l'ignorance de ses devanciers et à l'heureuse chance d'être préservé de cette sophistication scolastique qui avait torturé et glacé la poésie sur le déclin du moyen âge. Ainsi que son successeur plus poli, plus délicat et plus honnête, Clément Marot, il eut la fortune d'échapper au

pédantisme allégorique qui les avait précédés et au pédantisme classique qui envahit après eux le domaine de la littérature.

Celui qui aborde Villon, sans y être préparé, se heurte à une rudesse qui surprend et qui rebute. On est étonné qu'après cinq siècles d'efforts la langue française ait abouti à une ébauche aussi grossière, que ce style soit si haché et si rocailleux, qu'il soit tellement dépourvu d'ampleur, de texture et d'harmonie, que les expressions dont il use soient si basses et si malsonnantes, que sa syntaxe soit si incertaine et si confuse, et que les pensées qu'il revêt soient si étroites et si mesquines. Puis, quand on considère quelle perfection, quelle prééminence dans le monde notre langue avait acquises un siècle et demi plus tard, on est ému d'admiration et d'une profonde reconnaissance pour Ronsard et la Pléiade qui mêlèrent sans doute à leur enthousiasme pour l'antiquité un regrettable défaut de goût, de mesure et de discernement, mais qui du moins incorporèrent à notre idiome les grandes qualités des lettres grecques et latines : élévation, largeur, logique et fermeté ; pour Malherbe et toute l'école des puristes, qui, croyant combattre Ronsard, achevèrent son œuvre en la soumettant à la critique d'un sens délicat, en l'assujettissant aux règles d'une sévère harmonie, en aplanissant ses aspérités, en la purgeant de toute étrangeté et en la retrempant aux sources pures du génie français.

On aime dans Villon, comme dans Regnier et dans La Fontaine, la grâce qui vient du laisser-aller. Villon poussa bien loin, il est vrai, le laisser-aller dans sa conduite ainsi que dans ses écrits. Il fut un enfant du quartier latin, il grandit au milieu de cette vaste multitude d'écoliers parsemés sur les flancs de la montagne Sainte-Geneviève, exercés aux labeurs de la scolastique, disputeurs obstinés, hautains, railleurs, pauvres pour la plupart, surexcités par le tumulte et les tentations de la grande ville, pleins d'une séve bouillante, ardents au plaisir, tapageurs, ennemis acharnés du guet, toujours prêts à jouer quelque malin tour, soit pour vexer l'autorité, soit pour s'égayer d'une piquante mystification. Tandis que les uns ne faisaient que traverser cette vie débridée, les autres s'y arrêtaient, s'y enfonçaient et recrutaient les rangs de ces déclassés qui se sont perpétués jusqu'à nos jours. On les connaît sous le nom de *bohème*, dont ils se sont eux-mêmes qualifiés.

Gourmand, libertin, paresseux, Villon, cherchant à se pourvoir et à faire des *repues franches*, c'est-à-dire sans bourse délier, glissa des tours et des maraudes d'écolier aux manœuvres plus graves *de la pince et du croc*. Deux fois le bras de la justice le saisit; il subit la torture de l'eau froide et sentit la hart s'avancer sur son cou. Deux fois il dut son salut à de hautes protections que sa muse folle avait intéressées. Après ces cruelles épreuves se

corrigea-t-il ? On ne saurait l'affirmer ; mais du moins il sut se repentir. A certains moments il se transforme, il rejette les facéties satiriques ou lascives ; il s'émeut, il s'afflige, il confesse ses fautes, il adresse une prière à la divinité miséricordieuse ; ou bien il s'attendrit sur la décadence de tout ce qui a fleuri, ou encore son amour de la patrie s'exhale en accents pathétiques.

Si Villon offensait la morale, Dieu et les lois de son pays, du moins il ne les méconnaissait pas ; il les proclamait par l'aveu de ses méfaits et l'expression de ses remords. Les déclassés, les bohèmes de nos jours ont écarté comme incommodes ces troubles et ces tourments de la conscience. Tout ce qui s'oppose au libre essor de leurs appétits, ils en prononcent l'anéantissement. Dieu les gêne, parce qu'il a placé la règle partout et qu'il réserve des châtiments aux violateurs de l'ordre général qu'il a établi : ils nient Dieu et se déclarent athées. La loi civile les gêne, parce qu'elle prescrit des devoirs et intime des défenses dans l'intérêt de la sûreté de chacun : ils nient la loi civile et inventent à la place l'anarchisme, le socialisme et le communisme. La patrie les gêne, parce qu'elle impose à ses enfants des sacrifices : ils nient la patrie et se font internationaux. S'il était donné à Villon, le mauvais garçon, le flétri, de revenir sur cette terre, certes il mépriserait les fils pervertis de l'antique bohème.

Il y a dans l'œuvre de Villon des côtés non-seulement aimables, mais touchants, qui vous ont, Monsieur, fortement attaché et qui justifient l'estime et les soins que vous lui avez accordés. Vous l'avez analysée en ami sympathique et en savant juge; vous y avez habilement démêlé les éléments divers qui viennent y concourir : la grâce naïve, les tours nerveux et imprévus, la piquante espièglerie, les saillies dissolues, l'âpre satire, les jets de sensibilité, les accents de mélancolie, les nobles et les pieux élans. Celui qui a lu votre ample et judicieux travail, n'a plus rien à apprendre sur Villon. Quand le premier critique du temps, Sainte-Beuve, désira pénétrer dans l'intimité de ce poëte, il prit pour guide votre consciencieuse étude, et l'Académie française ne pouvait manquer de lui décerner une de ses couronnes.

Vous vous étiez tellement attaché à Villon que vous voulûtes devenir son émule et, en face du *Grand testament*, placer *Les legs de Marc-Antoine*. Qu'est-ce que ce personnage? C'est un lettré déclassé, mais qui se relèvera. Il a voulu s'affranchir de toute profession régulière, vivre au gré de sa fantaisie et ne devoir sa subsistance qu'aux libres productions de ses facultés poétiques. Il n'a récolté de cette ambition que la misère. Ses déceptions le contristent et le désolent; mais elles ne se tournent pas en colères et en anathèmes contre la société, elles se convertissent en une honnête et mélanco-

lique résignation. S'avouant son impuissance à conquérir du haut de sa mansarde la renommée et la fortune, il se résout, non sans regrets et sans se remémorer avec attendrissement ses rêves présomptueux, à demander un asile et la sécurité à une humble chaire de régent dans les montagnes des Vosges. Et avant de quitter ce Paris si plein d'espérances exaltées et de mécomptes amers, il fait son testament, il lègue ses pauvres meubles et aussi divers objets dont s'empare sa fantaisie à des personnes qui lui inspirent de l'amour ou de l'aversion, en les caractérisant par la nature des choses qu'il leur destine.

Ce testament fut un large cadre où votre imagination, qui essayait ses forces, a évoqué les sujets les plus variés, a déployé toutes ses tendances natives et s'est exercée sur les tons les plus divers. Vous étiez jeune, ouvert à toutes les impressions, à toutes les émotions, à tous les généreux entraînements. Dans cette dispersion de vous-même où les jets d'une veine riche et multiple s'élançaient dans toutes les directions, votre talent qui cherchait sa voie ne pouvait encore avoir acquis une pleine conscience de lui-même, s'être fixé sur son propre domaine, et être parvenu à son point d'achèvement.

Le temps et la réflexion nous ont révélé la vraie nature et la vraie destination de votre talent qui, s'étant reconnu et ayant rassemblé toutes ses res-

sources, a enfanté une œuvre excellente. *Maisonnette* est votre monument. La fable de ce poëme est des plus simples. Marc-Antoine, que nous retrouvons, s'est résigné à occuper une chaire au collége de Remiremont. La langueur, la monotonie, l'aridité de la vie de province souvent lui pèsent et excitent en lui des mouvements de révolte. Il regrette alors son existence de Paris si tourmentée, ses espérances et ses misères, ses élans et ses déceptions. Il trouve des adoucissements, mais non la sérénité, dans la contemplation des beaux sites qui l'entourent, et ses ennuis le poursuivent jusqu'au moment où il rencontre et se prend subitement à aimer une délicieuse jeune fille aux cheveux dorés, Madeleine, qui habite une ferme voisine, Maisonnette, sous la double tutelle d'une tante et d'un frère nommé Jacques. Par une de ces bonnes fortunes, dont les fictions romanesques sont facilement prodigues, il est appelé près de Madeleine et de ses sœurs pour leur donner des leçons. Sa passion, comme on le pense, grandit et s'exalte. Désormais il n'y a plus de bonheur pour lui, il n'y a plus d'existence supportable que sous les yeux de celle qu'il aime. Mais Jacques, qui ne prise que la culture de la terre et affecte de dédaigner celle de l'esprit, s'est aperçu de l'amour que sa sœur a inspiré, et dans son orgueil rustique et méfiant il le condamne et le repousse. Marc-Antoine, désespéré, se jette à travers les montagnes dans des courses

éperdues, comme pour échapper à la douleur qui le poursuit avec acharnement. Épuisé, il veut fuir Remiremont et retourner à Paris, pour y retrouver des souffrances qui fassent diversion à celle qui le consume. Cependant une voie de salut lui est offerte : on lui apprend qu'un concours sera ouvert à Maisonnette entre les ouvriers de la terre, et que le prix sera la main de Madeleine. Aussitôt son parti est pris, il sera l'un des champions, et en vue de cette épreuve il se consacre au plus rude apprentissage. Le jour arrive, il entre en lice et en sort victorieux. Possesseur de Madeleine, il voue sa vie entière au travail des champs qui lui a livré son trésor.

Marc-Antoine est un frère puîné de Jocelyn. Votre poëme, Monsieur, offre une évidente analogie avec celui de Lamartine. Dans les deux, le genre, l'accent, l'allure et le choix des figures sont les mêmes. Seulement vos péripéties sont moins poignantes et vous laissez le lecteur sous des impressions plus douces. L'affinité de nature et la sympathie vous avaient engagé avec notre grand lyrique dans un intime commerce qui pour vous a été fécond. Vous êtes de ceux qui peuvent sans crainte s'ouvrir à l'influence des maîtres, et dont le fond est assez riche pour supporter l'imitation, sans rien perdre de leur ressort. Partout votre œuvre porte le caractère de la vraie poésie : la spontanéité. Votre inspiration se montre toujours fraîche, pleine et soutenue. Votre verve s'épanche en flots abon-

dants et pressés qu'un même courant pousse et entraîne. Nulle part on n'aperçoit la recherche, l'emprunt, les artifices ailleurs si communs d'un travail de marqueterie.

Votre talent s'est formé par l'alliance d'une vive sensibilité et d'une abondante imagination. C'est de votre cœur même que sont sorties les émotions que vous attribuez à vos personnages : amour, joie, mélancolie, douleur, espérance, enthousiasme; aussi les peintures que vous en faites sont-elles imprégnées d'un vrai pathétique. Non moins animées sont vos reproductions des scènes de la nature. Elles ont pour nous d'autant plus d'intérêt qu'elles nous offrent les images vivantes des plus beaux sites de notre haute Lorraine. Vous aimez les Vosges, et elles vous en ont récompensé en communiquant aux tableaux que vous en retracez, leur fraîcheur, leur grâce et leur grande tournure. De vos vers s'exhalent les senteurs âpres et fortifiantes des sapins, les émanations balsamiques des prairies, les saines et réjouissantes odeurs de la ferme. On y entend le roulement sombre des torrents, le babillage des cascatelles, les frémissements de la brise et les grondements de la tempête.

Votre âme affectueuse a dû s'abreuver à la grande source de l'amour. Vos écrits révèlent la tendresse profonde que vous ressentez pour la femme. Vous chérissez en elle moins la beauté périssable et souvent perfide que les qualités du cœur. Dans le

Ménage d'Ichomachos, vous nous la montrez sous l'aspect le plus élevé, comme la vraie moitié de l'homme, partageant toutes ses pensées, associée, selon des attributions distinctes, à tous ses travaux, le complétant, le perfectionnant, et en même temps imprégnant sa vie d'une inépuisable douceur. Dans votre étude sur *La question des femmes au quinzième siècle*, vous examinez avec un tendre intérêt le sort qui leur a été fait dans le cours des temps. Vous vous indignez de l'abaissement auquel elles furent réduites chez certains peuples qui en furent gravement punis par les vices de leur sociabilité. Vous établissez qu'en Grèce et à Rome elles furent plus honorées et tinrent une plus haute place que ne le prétend une opinion erronée. Vous applaudissez au culte enthousiaste dont les entoura la chevalerie et à l'influence que leur délicatesse, leur douceur et leur élévation morale exercèrent sur les mœurs et les lettres dans le cours du XVIIe siècle. En revanche, vous déplorez la dégradation qu'elles subirent et les corruptions auxquelles elles furent entraînées et qu'elles propagèrent à leur tour, aux époques où elles furent regardées et traitées comme de purs instruments de plaisir.

Le discours gracieux que nous venons d'entendre est un nouveau témoignage de votre amour respectueux pour la femme. Rapporterai-je le trait lancé à ce propos par un des nôtres ? « Pâris avait décerné le prix de beauté à Vénus, notre confrère

l'accorde à Minerve; je m'en tiens au jugement de Pâris! »

Non nostrum inter vos tantas componere lites.

Mais si je me garde d'opiner dans cet important débat, je puis du moins, en toute confiance, exprimer la vive satisfaction qu'éprouve notre Compagnie au moment où elle accueille en vous un rare talent uni à un noble cœur.

Venez, Monsieur, vous asseoir parmi nous; venez répandre dans notre atmosphère les parfums de votre douce et tendre poésie. Nous avons si grand besoin d'harmonie et d'amour, alors que la patrie courbée sous le faix de ses désastres et montrant ses plaies encore saignantes commande à tous ses enfants l'union et la concorde qui seules peuvent assurer notre salut. En présence des malheurs de la mère commune, que dire de ceux qui les aggravent par les haines qu'ils se complaisent à fomenter et par les querelles dissolvantes qu'ils attisent! Vous, Monsieur, remplissez votre mission de poëte et versez par vos chants dans les âmes, l'amour et l'harmonie!

PROCLAMATION

Par M. Simonin, secrétaire perpétuel, du Prix de chimie appliquée, fondé par M. Paul Bonfils, et décerné, pour 1873, au travail intitulé :

DE L'ACIDE ÉRYTHROPHÉNIQUE

ET DE SES APPLICATIONS

A LA CHIMIE ANALYTIQUE, A LA TOXICOLOGIE ET A L'INDUSTRIE

L'Académie de Stanislas n'a point décerné, depuis plusieurs années, le prix de chimie appliquée fondé par M. P. Bonfils. Un mémoire remarquable appuyé d'expériences et de preuves pratiques, répétées par une commission spéciale dont M. Blondlot a été le rapporteur, permet, aujourd'hui, de donner le prix relatif à l'année 1873. Un savant professeur a trouvé un réactif assez sensible pour accuser, avec certitude, la présence de l'acide phénique dans le sang, dans le lait et dans d'autres sécrétions, en vue de recherches toxicologiques et de médecine légale, et pour permettre de reconnaître les sophistications par cet acide de certaines substances livrées fréquemment au commerce, telles que l'essence d'amandes amères et le kirsch.

Puis, appliquant son réactif à l'industrie, l'auteur a pu obtenir une teinture en brun havane et en gris, des tissus de laine et de soie. La couleur donnée à ces tissus est très-solide ; la soie prend une couleur brillante, et la laine est préservée des atteintes des mites. Par d'ingénieux procédés, la valeur des matières employées à la teinture d'un kilogramme de laine peut ne pas dépasser la somme de 20 centimes.

L'auteur de ces travaux importants, le lauréat de l'Académie, est M. Jacquemin, docteur ès sciences, professeur à l'École supérieure de pharmacie de Nancy, et l'un des associés correspondants les plus distingués de notre Compagnie.

MÉMOIRES DONT LA SOCIÉTÉ A VOTÉ L'IMPRESSION

DES ARTS DU DESSIN

DANS

LEURS RAPPORTS AVEC L'INDUSTRIE

PAR M. EM. MICHEL

(DE L'ACADÉMIE DE METZ)

MESSIEURS,

Le jour où votre bienveillance nous offrait ici l'hospitalité, votre Président, avec des paroles dont nous ne saurions oublier la cordiale sympathie, nous conviait les uns et les autres au travail. En tout temps, pour tous, le travail est un devoir; pour des exilés, c'est un besoin. Oui, nous avons besoin de remplir notre vie d'activité et d'étude, si nous voulons trouver dans notre disgrâce un soutien, et, en donnant à notre pensée un aliment et une direction, nous préserver du découragement. Ce n'est pas d'ailleurs pour rester oisifs que nous avons quitté le sol natal; nous avons à cœur d'acquitter notre

dette envers vous, envers cette ville de Nancy, patrie d'adoption que nous oserons appeler nôtre désormais, puisque votre accueil, encore plus que notre choix, nous y autorise.

J'essaye aujourd'hui de répondre à l'appel de notre Président. En vous parlant des arts du dessin et de leurs rapports avec l'industrie, je suis assuré de vous entretenir d'un sujet bien fait pour vous préoccuper, puisqu'il touche à la prospérité morale et matérielle de cette ville. Ne vous en prenez qu'à moi-même si je n'ai pas su lui donner tout l'intérêt qu'il mérite de vous inspirer.

Cette question n'est pas seulement spéculative, et, en dehors même de sa mission élevée, l'art, par ses applications à l'industrie, se recommande aux esprits les plus positifs. Dans toutes les fabrications où le goût intervient en quelque manière, la France est en possession d'une supériorité incontestée. Elle tire de ce chef un nombre respectable de millions de l'étranger, et puisque nos désastres nous imposent la dure nécessité de compter et de beaucoup produire pour faire honneur aux engagements qui nous ont été arrachés et pour rétablir notre crédit public, cette considération seule, au temps où nous sommes, suffirait à fixer l'attention. Ce n'est pas de leur plein gré évidemment que les autres nations restent nos tributaires. Plus d'une fois déjà, elles ont essayé, toujours vainement, de se soustraire à l'impôt que nous prélevons sur elles, impôt qui

constitue une des sources les plus pures et les plus productives de notre revenu.

Mais d'abord pouvons-nous, avec quelque certitude, déterminer d'où vient cette supériorité? Le passé nous renseigne-t-il à ce sujet? Quels sont les moyens les plus sûrs de la conserver pour l'avenir? Autant de questions générales que je voudrais examiner avec vous avant de chercher quelle est à cet égard la situation particulière de notre ville.

Ce sera l'honneur de notre temps, d'avoir apporté dans l'étude de l'art aussi bien que dans celle de la littérature et de l'histoire, une richesse jusque-là inconnue de documents, et d'éclairer par une érudition infatigable autant que judicieuse les informations nouvelles qui ont donné une base solide à la critique. On reste confondu des divergences et des méprises du goût qui se produisaient naguère sur les œuvres les plus importantes de l'art et principalement sur son histoire. Il faut bien reconnaître que le sentiment individuel seul dictait ces jugements. Les rares auteurs qui se mêlaient d'écrire sur les arts avaient peu vu, peu comparé, et on le conçoit sans peine quand on songe aux difficultés qu'offraient alors de pareilles études. Chacun, suivant son tempérament ou son caprice, dissertait et décidait; et ce serait une piquante étude d'opposer les uns aux autres tous ces prétendus connaisseurs. Comment d'ailleurs le goût public se serait-il formé?

Des voyages longs et coûteux pour visiter les galeries disséminées dans les résidences des souverains, ou les collections des particuliers, les unes et les autres étant souvent très-peu accessibles ; pour se renseigner sur la vie des artistes, des documents apocryphes, des anecdotes inventées à plaisir, et répétées ensuite par tous ; et, pour ce qui touche les pays lointains, les rares récits des voyageurs fort inégalement sincères ; c'était là, il faut en convenir, de quoi rendre difficile la mission de la critique aussi bien que l'éducation des amateurs. Il semblait d'ailleurs que chaque époque eût pris à tâche de se retourner contre ses devancières pour dénigrer ce que celles-ci lui avaient laissé de productions artistiques. Les monuments des anciens qu'avaient épargnés les dévastations des barbares, étaient traités comme des carrières par les grands seigneurs de Rome, au temps même de la Renaissance : *quod non barbari, fecerunt Barberini;* et jusque dans les premières années de ce siècle, les chefs-d'œuvre de notre architecture française n'étaient pas protégés contre le vandalisme des bandes noires.

Avec le temps, avec la facilité toujours croissante des relations, avec l'établissement des musées et des expositions, avec les reproductions exactes données par la gravure et la photographie dans des recueils spéciaux, en un mot, avec les ressources de toute nature accumulées par notre époque, une his-

toire et aussi une philosophie de l'art sont devenues possibles. Après avoir étudié tous les matériaux ainsi amassés, on a reconnu qu'ils pouvaient être en quelque sorte scientifiquement groupés ; que, malgré leur variété innombrable, la prédominance de certaines formes, inspirées par les besoins ou les idées, déterminait nettement le style d'une époque ; et que ce style se manifestait également dans toutes les productions de l'industrie. En y regardant de plus près, à travers la diversité même des styles, la constance de lois générales d'ordre, de convenance, d'équilibre, d'harmonie, apparut comme la condition nécessaire de l'art lui-même. Ce n'était plus au nom de la logique seule que la philosophie proclamait ces vérités : trop longtemps celle-ci avait traité l'art comme une abstraction, et construit de toutes pièces des théories esthétiques auxquelles il ne manquait que la vie. Avec l'observation directe de la réalité et de l'histoire, on retrouvait la confirmation de tous les vrais principes.

Il semblerait qu'établie sur de solides fondements la critique artistique fût désormais à l'abri des systèmes. Cependant, il faut l'avouer, ceux-ci n'ont jamais été plus nombreux, la profusion même des documents n'étant qu'une facilité de plus donnée aux esprits superficiels ou prévenus pour échafauder leurs conjectures. Quand on trouve des arguments pour toutes les thèses, on ne se résigne pas toujours aux lenteurs d'une étude scrupuleuse qui,

tenant compte de tout, ne se prononce qu'après mûr examen. Aussi, manquant de mesure et de méthode, des novateurs téméraires, à force de paradoxes et d'audace, ont fatigué l'étonnement d'une époque assez complaisante cependant pour toutes les nouveautés. Il est juste d'ajouter que si elles se présentent avec une certaine apparence de preuves qui surprend parfois l'opinion, les théories incomplètes ne peuvent du moins compter maintenant sur une longue durée, et trouvent promptement des adversaires. Les discussions contradictoires que provoquent ces débats ont donc agrandi le domaine de la critique, et elles ont donné à celle-ci plus de précision. Mais que d'erreurs subsistent encore et dont il ne faut pas se lasser de faire justice. Comment souscrire, par exemple, à ce fatalisme inconscient, qui, parlant de l'art comme d'un élément isolé de l'activité humaine, le met en dehors des lois de la logique, ne voit en lui qu'un don gratuit fait aux individus, et qui, pour expliquer la supériorité de nos industries de goût, l'attribue aux qualités de notre race. Naïve explication, en vérité! qui va jusqu'à assimiler les chefs-d'œuvre aux fruits que les arbres de nos vergers portent sans travail. Il est certainement des organisations privilégiées; mais comme les autres, et même plus que les autres, elles sont assujetties aux lois intellectuelles et morales, et le dicton vulgaire qu'on n'a rien pour rien, trouve sa justification dans l'art aussi bien que

dans la vie. Le travail seul peut féconder les qualités même les plus rares. Pour avoir voulu s'en affranchir, en invoquant les prétendus droits d'une vocation supérieure, et en se confiant dans les ressources natives de leur génie, beaucoup, parmi les mieux doués, n'ont pas produit ce qu'ils pouvaient et doivent un compte sévère à leur pays, à leur conscience surtout, des dons qu'ils avaient reçus et qu'ils ont perdus ou avilis : semblables à ces fils de famille qui, follement prodigues de leur santé, de leur richesse et de la considération qui s'attachait à leur race, restent accablés sous des facilités de vivre, devenues pour eux des causes d'abaissement et de ruine.

Nous laisserons donc à la légende ces contes de génies exceptionnels qui, sans travail, auraient produit des chefs-d'œuvre. L'histoire de l'art, mieux étudiée, nous faisant pénétrer dans la réalité des faits, nous apprend que jamais le talent n'a été donné à titre gratuit à personne. Et s'il était besoin d'exemples pour appuyer ce que je dis, je n'hésiterais ici que par embarras de choisir. Les existences si bien remplies d'un Rubens, d'un Poussin, d'un Titien, d'un Michel-Ange, sont assez présentes à l'esprit de tous, et l'on sait par quelle activité incessante ces grandes illustrations de l'art ont acquis et soutenu leur inépuisable fécondité. C'est à dessein que je choisirai le nom de Raphaël pour achever de dissiper une erreur grossière, mais trop

longtemps accréditée à ce sujet. Il semble en effet, à en croire certains admirateurs de ce prodigieux génie, qu'il n'y ait eu place pour aucun effort dans une vie consacrée à la mollesse et à la dissipation, où les plaisirs alternaient avec les chefs-d'œuvre. Les récentes études d'une critique plus exacte ont fait justice de semblables allégations. Elles nous montrent les commencements laborieux du fils d'un modeste peintre d'Urbin; après les enseignements paternels, la collaboration active du jeune homme avec Pérugin, et ses études assidues de la nature et de l'antiquité; puis l'homme fait, vivant au milieu de la société la plus intelligente de son temps, recherchant le commerce des personnages distingués par la science ou le talent, avide de s'instruire, curieux de toute vérité. Plus victorieusement encore que l'histoire, la multiplicité des œuvres qu'a laissées Raphaël, ses fresques des Loges et des Chambres, celles de la Farnésine et de la *Pace*, ses nombreuses peintures et ses dessins répandus dans les musées de l'Europe, ses études où l'interprétation du modèle se montre aussi savante que naïve, la série magistrale des cartons de Hampton-Court, toutes ces compositions exquises qu'il remaniait jusqu'à les rendre parfaites, cette direction vigilante qu'il donnait à ses nombreux élèves, en un mot, toute cette somme d'efforts et de résultats obtenus dans une vie de 37 ans, attestent assez l'amour et les habitudes du travail.

Pas plus que les individus, les sociétés n'échappent à la logique ; elles aussi doivent mériter leurs destinées. Sans doute, il est difficile de marquer d'un trait précis les courants qu'elles suivent, et comme elles sont composées d'individus, la personnalité et par conséquent la liberté humaine s'y fait sa part et déroute toute classification absolue. La statistique est fausse en ces matières quand elle prétend renfermer dans des formules trop rigoureuses, l'ensemble si complexe d'un mouvement intellectuel ou moral. Il est cependant permis, il peut être utile à l'historien et au philosophe de chercher à spécifier le caractère dominant d'une race et d'une époque, et de se demander par exemple à quoi tient la supériorité actuelle et déjà ancienne de notre pays en matière de goût.

S'il est juste de dire qu'en raison de sa position et de sa constitution naturelle, la France offre une variété d'aspects et une richesse de productions qui en font un milieu privilégié pour l'activité humaine, il faut aussi reconnaître que cette activité intervient librement pour utiliser ces conditions ou en abuser, et que par suite elle porte avec elle sa responsabilité et ses conséquences rationnelles. Encore plus favorisées que la France, et après avoir connu, elles aussi, la gloire artistique dans ce qu'elle a de plus éclatant, l'Espagne et l'Italie surtout, contrastent assez par leur situation présente avec l'honneur qu'elles avaient atteint, et confirment trop

éloquemment une nécessité qui s'impose aux nations aussi bien qu'aux individus. Quand donc on considère notre prééminence dans les œuvres de l'industrie artistique, on peut bien lui trouver comme cause originelle, et comme une grâce de la Providence, le beau pays où celle-ci nous a fait vivre; mais, dans ce qu'on nomme les qualités de race, on me permettra de voir aussi un patrimoine légué par le travail des générations antérieures, quelque chose comme l'épargne des économistes, je veux dire une richesse et une force que nous valent les efforts accumulés de nos prédécesseurs, mais qu'il dépend de nous de mettre en œuvre ou de dissiper. Ces efforts, ce n'est point une illusion, ils sont là sous nos yeux : et les monuments qui couvrent le sol de notre France, les richesses de ses musées, de ses bibliothèques, l'excellence de ses artistes et de leur enseignement, constituent pour l'éducation du goût des ressources dont nous chercherions en vain l'équivalent chez les autres nations. Nous avons été bien longtemps à les apprécier; et disposés, comme nous le sommes chez nous, à nous attribuer trop souvent des mérites imaginaires, nous étions demeurés dans la plus honteuse ignorance du passé artistique de notre pays, alors que l'Europe entière en subissait l'influence.

Il ne faut pas nous lasser de le redire, si d'autres peuples ont eu des périodes plus brillantes, seule entre toutes, depuis les premiers temps de son histoire, la France peut montrer, avec une succession

non interrompue, un art vraiment national qui s'est exprimé dans l'architecture, dans la statuaire, dans la peinture et dans les produits choisis de notre industrie par des manifestations de l'ordre le plus élevé. La dernière Exposition universelle, en 1867, avait fait revivre d'une manière éclatante ce passé jusque-là trop peu connu, et les collections de l'Histoire du Travail, bien qu'improvisées en quelque sorte, constituaient pour nos artistes et nos ouvriers d'art des titres de vraie noblesse et de supériorité incontestée.

Mais les objets, précieux à tant d'égards, que renfermait cette Exposition, nous les y voyions isolés du milieu qui les avait produits. Pour les estimer à leur valeur, et pour nous rendre compte de leur origine, il fallait les restituer par la pensée au temps pour lequel ils avaient été faits, voir quelle place ils tenaient dans l'ensemble des œuvres d'une époque, à quel degré ils étaient conformes au style qui la caractérise. C'est de l'art pur en effet, il est désormais impossible de le méconnaître, que dérivent toutes ces créations charmantes et variées dont la réunion avait provoqué chez nous aussi bien qu'à l'étranger presque autant de surprise que d'admiration. Comme l'a dit ingénieusement M. Mérimée en voulant marquer cette bienfaisante influence de l'art pur : « Là où coule un grand fleuve, il est « facile de creuser des canaux d'irrigation, et le « courant majestueux qui porte à la mer les vais-

« seaux de haut bord alimente sans peine une « infinité de rigoles répandant partout la fertilité. »

Un coup d'œil rapide sur notre histoire artistique nous forcera de reconnaître qu'à chacune de ses grandes époques correspond, jusque dans les moindres détails de l'industrie, un mouvement continuel d'invention et de fécondité.

Avec nos basiliques romanes d'un aspect si austère et si imposant commence chez nous la fabrication artistique. Elle est au début consacrée presque exclusivement aux objets du culte. Les pièces d'orfèvrerie, les ivoires, les émaux, les vases sacrés, les étoffes de ce temps, qui sont parvenus jusqu'à nous, d'un dessin un peu rude et accentué, se montrent déjà revêtus d'une décoration sobre, mais originale, et bien en rapport avec le style de l'architecture contemporaine, avec ses proportions un peu massives et les saillies franchement accusées de son ornementation.

Nos cathédrales gothiques marquent pour nous une époque glorieuse entre toutes, et un art qui nous appartient bien, puisque c'est seulement dans notre pays qu'après s'être pleinement développé, il atteignit sa perfection. On reste pénétré d'admiration quand on songe aux prodigieux problèmes de construction qu'il fallut résoudre pour élever et soutenir dans les airs ces merveilleux édifices. Loin de chercher à masquer les nécessités de solidité, de résistance ou de travail propres à chaque matière,

l'art a su en tirer parti : il trouve la beauté dans la satisfaction même des besoins auxquels il devait pourvoir. Les règles qu'il suit, assez formelles pour imposer à tous les modes d'expression un caractère constant d'unité, sont assez larges pour leur concilier les qualités les plus diverses : la richesse avec la simplicité, la variété avec la symétrie, l'ordre sans monotonie. Avec un petit nombre d'éléments il obtient une grande diversité de formes, assujettissant les moindres détails à l'ensemble, et voilant les calculs de la science sous une apparence d'abandon et de complète liberté. La création tout entière lui vient en aide : la flore ou la faune de notre pays couronnent les chapiteaux ou se déroulent dans les frises, et, s'épanouissant à l'extrémité des grandes lignes qu'elle respecte, l'ornementation vient en rompre la rigidité et empêcher la sécheresse de l'aspect général. De la base au sommet, comme à Reims, comme à Chartres, la statuaire anime les murailles du temple de saintes images ou de symboliques figures. La lumière se revêt de poésie en traversant les grandes vitres étincelantes d'éclat, et le son lui-même arrive à remplir ces immenses vaisseaux avec les puissantes harmonies de l'orgue. Quel poëme qu'un tel monument, comme tout y est inspiré par le même esprit et concourt au même but ! Que de chantiers pour tailler la pierre, découper le bois, façonner les métaux ! Que d'ouvriers, apprentis ou patrons, associés à la pensée du maître

de l'art ! Que de sujets d'études, que de causes de progrès par conséquent pour toutes les industries ! Je vous lasserais à les nommer, à vous montrer dans toutes la matière comme asservie et ennoblie tout à la fois, s'y prêtant docilement à exprimer les aspirations de l'homme dans ce qu'elles ont de plus élevé !

Après les diverses modifications de l'art gothique, voici venir le grand mouvement de la Renaissance. Cette fois l'Italie a été notre initiatrice, et elle l'emporte sur nous par le nombre et la supériorité de ses artistes. Mais la France, après elle, mérite d'être citée. Par la manière dont elle a interprété les principes de cet art, elle lui a donné chez elle droit de nationalité, avec des créations originales et accomplies, telles que la cour du Louvre et les châteaux de la Loire, avec des artistes comme les Goujon, les Prieur, les Germain Pilon, les Bernard de Palissy et les premiers de nos peintres qui viennent partager leur gloire. Une science plus avancée a triomphé des résistances de la matière ; les procédés de travail, les outils se sont perfectionnés ; la nécessité est moins accusée dans les formes, et les combinaisons des lignes sont plus variées, plus souples et plus pures. L'art a quitté la maison de Dieu pour pénétrer dans les palais, dans les habitations des grands seigneurs ; il se mêle à la vie sociale devenue plus élégante. L'exécution, si elle a perdu quelque chose de sa largeur et de l'origi-

nalité expressive de son inspiration, a gagné en revanche comme délicatesse, comme correction. Elle ne connaît plus d'entraves dans la recherche de la beauté. La figure humaine, souvent assez malmenée par l'art gothique, devient le principal motif dans l'art de la Renaissance; elle s'unit aux plus capricieuses arabesques, dans l'ornementation du mobilier, dans les chefs-d'œuvre de la céramique, de la bijouterie, de l'armurerie de luxe, de l'imprimerie et de la gravure.

Il serait facile, en prolongeant ce parallèle, de montrer quel lien intime a sans cesse uni chez nous l'art et l'industrie, et de faire reconnaître l'accord constant de l'une et de l'autre dans les styles différents qui se sont succédé en France sous Louis XIV, sous Louis XV, sous Louis XVI, et jusque sous l'Empire, avec des alternatives pareilles de progrès ou de dépression.

Vous le voyez, Messieurs, l'histoire est là pour le prouver, l'art et le goût dans l'industrie marchent côte à côte, et comme l'a dit avec vérité un bon juge en ces matières, M. Gruyer, bien connu par ses fortes études sur Raphaël, « faites l'art grand « et pur, vous aurez par surcroît, et comme consé- « quence nécessaire, des arts industriels aimables et « charmants. » C'est cette fleur de l'art pur qui s'étale dans les productions des grandes époques. En leur communiquant sa grâce, elle a comme imprégné de son parfum les créations exquises où

semble se jouer le souffle puissant des maîtres. Jusque dans ces délassements, ils ont mis la marque de leur génie, et au-dessous d'eux, à côté d'eux, ils ont, par leurs enseignements et leurs exemples, maintenu à un niveau supérieur les manifestations même les plus modestes de l'art. C'est ainsi qu'un Raphaël ne dédaignait pas de guider dans leur travail ceux de ses élèves qui, comme Polidore et Jean d'Udine, s'étaient consacrés plus spécialement à l'ornementation, et qu'il dirigeait lui-même la décoration des Loges du Vatican, pour conserver à l'ensemble des travaux dont il était chargé la plus remarquable unité. Par une juste compensation, d'ailleurs, l'industrie rendait à l'art plus d'une de ses illustrations, et de l'atelier de l'orfévre sortaient des peintres tels que Francia, des sculpteurs comme Verrocchio, Ghiberti, Cellini et quelques-uns des plus célèbres florentins.

Mais, dira-t-on, s'il y a là une loi générale, comment expliquer la supériorité des produits de l'Orient; la beauté de ces bronzes, de ces coffrets en laques, de ces émaux, de ces porcelaines, de ces tapis, de ces étoffes, de tous ces objets où, dans la forme aussi bien que dans la couleur, l'homme de goût reconnaît et admire une entente si parfaite de toutes les ressources de l'ornementation? Où donc est l'art qui a dirigé et réglé le goût de ces diverses fabrications? On ne s'est pas fait faute cette fois encore d'invoquer le génie instinctif de

races pendant longtemps ignorées de nous. Aujourd'hui ces pays eux-mêmes nous sont connus, non plus par les récits fantastiques des voyageurs, mais ils ont été parcourus en tout sens, explorés jusque dans leurs parties les plus reculées. Des témoignages irrécusables, des publications sérieuses, des milliers de photographies nous montrent ce que sont les temples et les palais de l'Inde, de la Perse et de la Chine. Les proportions de ces monuments ; le choix de leurs emplacements subordonné à l'aspect du paysage environnant; le pittoresque des eaux et de la végétation uni aux lignes architecturales ; les colonnades d'un dessin si pur ; l'entente parfaite des pleins et des vides, et les relations des surfaces calmes ou mouvementées qui déterminent l'effet produit par un édifice ; la variété des combinaisons ornementales ; l'emploi intelligent des ressources naturelles qu'offrent ces pays pour la construction ; la richesse des intérieurs où la pierre, le marbre, la nacre, les bois divers et les métaux précieux s'associant aux tentures et aux tapis semblent faire fête aux regards, tous ces contrastes savants, toutes ces harmonies voulues dénotent suffisamment un art propre et qui, en architecture particulièrement, a trouvé ses règles, ses méthodes et son inspiration. Si dans l'imitation de la figure humaine, la naïveté et la maladresse des nations orientales sont parfois excessives, quelle richesse d'invention décorative ne nous montrent-elles pas en revanche

dans le jeu ingénieux des formes géométriques, dans le groupement des plantes, des fleurs ou des oiseaux qui, mêlés à ces formes rigides, en préviennent la monotonie ! Quelle convenance dans le travail toujours approprié à la destination des objets et à la matière dont ils sont faits! Quelle science du dessin, en particulier, dans ces albums japonais assez récemment introduits en Europe ! La hardiesse des raccourcis, la vivacité piquante des silhouettes, l'habile répartition des masses et l'entrain de l'exécution nous y frappent à chaque page, et on comprend que nos industriels, à l'affût de ce qui peut renouveler leur fabrication, y aient déjà largement puisé. Mais c'est sous le rapport de la coloration surtout que les maîtres de l'Orient sont inimitables; on n'a jamais su comme eux faire vibrer les couleurs, allier la hardiesse des tons les plus vifs avec la délicatesse des nuances les plus douces, ménager les transitions, proportionner les moyens, et avec une sûreté qu'il est permis de dire infaillible, obtenir exactement les effets qu'on se propose de réaliser.

Loin d'être une exception, l'Orient vient donc confirmer une règle dont la généralité reste évidente, et que le simple bon sens d'ailleurs suffirait à établir. Là où tous les arts auront atteint leur complet développement, par une conséquence rigoureuse, les industries qui réclament leur concours profiteront forcément de l'état de ces arts. Dans les pays au contraire qui n'auront eu qu'un mouvement

partiel, certaines de ces industries resteront en souffrance et ne produiront que des œuvres peu remarquables. La Hollande, par exemple, privée de matériaux de construction, n'a pu arriver à constituer une architecture digne de ce nom, et la sculpture ne s'y est jamais acclimatée; mais son école de peinture est restée célèbre entre toutes. Aussi l'infériorité de la Hollande est réelle dans les fabrications qui, comme celles du mobilier, du bronze, de l'orfévrerie et de la céramique elle-même, ayant recours au modelé, s'inspirent des procédés de la sculpture ; et si l'on peut citer avec éloge les faïences décoratives de Delft, c'est pour leurs peintures bien plus que pour leurs formes. L'Italie au contraire, qui nous offre, à un certain moment, l'expansion simultanée de tous les arts, nous a laissé des spécimens remarquables dans tous les ordres de la fabrication de goût.

Nous sommes, vous le voyez, Messieurs, bien en mesure maintenant de nous rendre compte de notre prééminence. Elle vient de la prééminence même de nos artistes. La France seule, à l'heure présente, offre un mouvement complet dans tous les arts du dessin. Elle seule, à proprement parler, possède dans tous une école, et elle doit à cette situation privilégiée des œuvres dignes de figurer honorablement à côté de celles que nous a laissées le passé. Des hommes qui ont un nom célèbre dans l'art, ne croient pas déroger en prêtant leur concours momen-

tané à nos grands établissements industriels et leur talent assure à ceux-ci une réputation qu'il ne suffit plus de dire européenne, puisqu'elle s'étend au monde entier.

Mais il ne s'agit pas seulement, pour l'industrie, de procurer à un petit nombre de riches amateurs des jouissances élevées et coûteuses. Il faut aussi, et de plus en plus avec les progrès de l'aisance, donner satisfaction à la masse des consommateurs. L'emploi des machines a permis d'atteindre ce résultat. Grâce à elles, la fabrication souvent meilleure, toujours plus rapide, nous fournit, avec des économies notables, les objets nécessaires à nos besoins. Mais en élargissant le courant de la production, on n'a pu maintenir son niveau. Excellente quand il s'agit de la réalisation de l'utile, la machine, il faut le reconnaître, doit céder le pas au travail individuel dès qu'on se propose la création du beau. La main de l'homme, agissant immédiatement sur la matière, est seule capable de lui laisser cet accent de vie, cette empreinte personnelle qui est le cachet de toutes les expressions de l'art. La machine exécute mathématiquement une œuvre dont elle n'a pas conscience. Sans trace d'efforts, mais aussi sans possibilité de mieux pendant le cours de l'exécution, elle accomplit une tâche toujours correcte, toujours pareille. Sans doute on peut indéfiniment la perfectionner, et le génie de l'homme a, de notre temps surtout, largement montré ce dont

il est capable à cet égard. Sans doute aussi, dans certaines fabrications, à côté de la machine il y a le talent du dessinateur pour régler le jeu compliqué des organes mécaniques qui réaliseront sa pensée. Mais, une fois construite en vue d'un résultat donné, la machine ne peut modifier ce résultat. L'artiste au contraire, et même l'ouvrier habile, a toujours la faculté d'améliorer son œuvre; il intervient à chaque moment, et jusque dans la tâche la plus ingrate il nous montre son esprit aux prises avec la matière, triomphant de ses résistances, ou se conformant aux conditions qu'elle lui impose, lui communiquant un caractère de personnalité qui nous émeut, et se proposant enfin un but de plus en plus élevé à mesure qu'il s'élève lui-même.

L'absence des machines est une des causes de la valeur artistique des produits de l'Orient. Il est vrai que la civilisation de ces contrées est à d'autres égards fort arriérée, et que nous voyons une portion considérable de leur population réduite à la plus effroyable misère. Quel que soit notre amour pour l'art, nous ne saurions assurément souhaiter de maintenir à ce prix la supériorité de la France. Mais les travailleurs capables d'être employés dans les industries de luxe constitueront toujours une élite, dont le recrutement n'est possible que dans les villes. Celles-ci ont donc pour mission spéciale, et conforme d'ailleurs à leurs intérêts, de favoriser autant qu'il est en leur pouvoir l'éducation de

cette élite. Elles auront, en le faisant, travaillé à développer leur propre prospérité, car, tandis que l'uniformité du travail, dans la fabrication par les machines, amène progressivement l'uniformité à peu près absolue des prix de la main-d'œuvre et des produits, l'art, au contraire, communique à la matière une valeur indéfinie. Sans parler des jouissances élevées que les œuvres des maîtres ont procurées à des générations d'admirateurs, que de richesses n'ont pas mises en circulation un Rubens, un Raphaël, avec un peu de toile, et quelques couleurs! C'est par centaines de mille francs que les amateurs ou les musées de l'Europe se disputent leurs moindres productions, et si l'on faisait le compte de ce que vaut, à l'heure présente, l'œuvre peint et gravé de Rembrandt par exemple, la fortune d'un de nos plus gros barons de la finance atteindrait à peine ce total.

Au point de vue moral, le contraste du travail personnel ou de la fabrication par les machines n'est pas moins intéressant. Tandis que cette dernière, après un apprentissage généralement facile, permet d'occuper des ouvriers d'une intelligence moyenne, et leur assure un gain immédiat, mais qui n'est susceptible d'être augmenté que dans des limites étroites, le plus souvent en revanche elle condamne ces ouvriers à la répétition monotone d'opérations toujours les mêmes et faites pour rapetisser leur intelligence. Les arts du dessin, au contraire, ont

cet avantage que celui qui en possède les éléments peut viser plus haut; en même temps qu'il améliore progressivement sa position, il assigne à son activité un emploi toujours plus intéressant. Si désirable qu'elle soit, ce n'est pas seulement en effet une amélioration dans la situation matérielle des classes laborieuses qu'il faut se proposer. Celle-ci peut très-bien ne pas toujours coïncider avec un accroissement de moralité. Quel goût voulez-vous, par exemple, qu'inspire au travailleur un métier qui ne lui offre qu'un cercle restreint de détails sans intérêt. Pour lui, le travail dans ces conditions ne peut être qu'une nécessité, une condamnation, et s'il n'est pas soutenu par sa conscience, il n'y mettra rien de lui-même. Mais si vous faites appel aux côtés élevés de la nature humaine, si vous montrez au jeune homme, au-dessus des difficultés de sa position présente, un terme plus haut qu'il puisse atteindre par son énergie; si vous proposez à ses facultés une direction à la fois intéressante et fructueuse, il s'attachera à sa profession, et, heureux par les joies austères du travail et du devoir rempli, il n'ira pas demander à des passions grossières les malsaines distractions qui le conduisent à l'abrutissement et à la misère.

Est-il besoin de le dire, ce n'est pas à l'homme fait qu'on peut présenter comme avantageuse une étude qui doit être entreprise de bonne heure pour produire de bons fruits, et c'est la jeunesse seule-

ment qu'on peut prétendre instruire. Celui qui n'a pas reçu en temps utile les éléments de cette instruction ne pourrait que bien difficilement plus tard en acquérir le bénéfice. Mais si du moins le chef de famille savait de quel prix est pour ses enfants l'enseignement du dessin, il s'imposerait quelques sacrifices pour le leur assurer, convaincu qu'en élevant ainsi leur intelligence, il leur aurait en même temps procuré la possibilité d'ajouter à leur bien-être.

Je voudrais essayer maintenant de voir en quelques mots ce que doit être cet enseignement dans les écoles municipales. Le meilleur juge en cette question, M. Guillaume, directeur de l'École des beaux-arts, en a tracé les conditions et le programme dans un travail substantiel, plein de vues élevées et pratiques, et qui témoigne hautement de son expérience et de son dévouement pour une cause à laquelle il a déjà rendu tant de services. « Le « caractère de tout enseignement élémentaire, dit « M. Guillaume, est d'être fondé sur la raison, et « par conséquent de s'adresser à tous sous la forme « de principes à peu près absolus. » Le dessin, qui est un langage figuré, est soumis comme toute autre étude à cette logique que l'on peut dire supérieure à l'homme lui-même, puisqu'elle est la condition de toute connaissance. L'enseignement élémentaire à son début, n'est donc pas affaire de sentiment; il doit avoir un caractère rigoureux, scientifique, et

reposer sur des données exactes. Quelle que soit la hauteur d'expression à laquelle l'artiste lui-même peut parvenir, c'est au moyen de formes précises qu'il y arrive. Il s'agit donc tout d'abord pour les élèves de copier fidèlement les formes des modèles qu'on leur met sous les yeux; et il en est malheureusement qui n'atteindront même pas ce premier degré, si nécessaire à tous cependant, de la science du dessin. Ces formes, malgré leur infinie variété, peuvent toujours, avec un degré d'approximation illimité, être ramenées à des lignes droites et à des angles. Voilà donc un procédé de simplification et aussi d'exactitude qui fournit à l'élève des points de repère dans son travail, et qui restera toujours pour lui un moyen de vérification. D'ailleurs, les idées géométriques qui servent de base à l'enseignement correspondent à ces grands principes de régularité, de proportion, de symétrie et d'équilibre, voilés parfois dans les hautes manifestations de l'art, mais qui, comme « la grammaire qui sait régenter jusqu'aux rois », ont droit au respect de tous. Les élèves doivent être parfaitement pénétrés de l'importance de ces principes. Pour les en convaincre, il importe que, dès le début, les modèles qui leur sont proposés soient choisis avec le soin le plus rigoureux. Malgré les progrès nombreux et récents qu'on a réalisés, il reste encore beaucoup à faire à cet égard. On ne devrait livrer à l'étude que les meilleurs types des meilleurs temps de

l'art. Il serait bon de plus que leur représentation portât toujours une courte mention de l'époque et du style auxquels ils appartiennent, du nom de l'artiste qui en est l'auteur. Ces renseignements, accompagnés de quelques explications des professeurs, serviraient de guide aux élèves et leur permettraient de comparer entre eux les divers modèles qu'ils ont cherché à imiter, de conserver de chacun d'eux une idée plus nette, et par conséquent de s'orienter eux-mêmes dans l'histoire de l'art. Avec la précieuse collection des photographies faites d'après les dessins ou les tableaux disséminés dans toutes les galeries de l'Europe, ces jeunes gens seront aussi introduits peu à peu dans l'intimité des maîtres; ils les suivront dans les évolutions de leur pensée depuis les tâtonnements du croquis primitif jusqu'à la forme définitive à laquelle ceux-ci se sont arrêtés.

Ces premières influences de la direction sont toutes-puissantes sur de jeunes esprits; elles peuvent faire naître et grandir en eux le sentiment du beau ou le pervertir, stimuler leur ardeur ou la décourager. On ne saurait donc être trop exigeant sur ce point, et ceux qui rêvent une action salutaire et morale sur la jeunesse, doivent avoir à cœur d'exciter en elle le goût du travail, et d'éveiller pour cela des facultés qui ne sont pas l'apanage exclusif de quelques privilégiés, mais qui, dans une certaine mesure, existent et doivent être développées chez tous. Quand les professeurs sont à la

hauteur de leur tâche, on reste étonné des résultats qu'ils obtiennent, malgré le peu de temps dont disposent des jeunes gens obligés de demander bientôt à leur propre travail le soutien de leur existence. Un assez grand nombre arrivent à copier correctement les modèles, et ce sera dès lors pour eux une force et un avantage dans leur travail professionnel ; ceux qui peuvent viser plus haut sont graduellement initiés à dessiner, d'après le plâtre, les plus beaux spécimens des ornements ou de la figure humaine que nous a laissés le passé. Quand ils ont acquis ainsi une habileté suffisante, et qu'ils ont déjà meublé leurs souvenirs et leurs cartons, on peut essayer, par le dessin de mémoire, de stimuler leurs aptitudes d'observation et même de les exercer à combiner entre elles les formes qu'ils connaissent, à grouper les uns avec les autres des éléments d'ornementation empruntés à un même style, de façon à obtenir un ensemble. Mais il y a encore loin de là à des créations originales. Celles-ci, pour être sérieuses, nécessitent, avec une longue éducation, un accord d'esprit et de talent qu'il est rare de rencontrer. On peut bien, en effet, et c'est un des caractères dominants de notre industrie, arriver avec quelque succès à l'imitation du passé; mais, quelle que soit l'habileté du fabricant, ces pastiches ne trompent pas l'œil des vrais connaisseurs, et comme on y sent presque toujours la froideur et le manque d'inspiration, ils restent fort

au-dessous de leurs modèles. Quel charme peut avoir en effet une composition qui, ne se rattachant en rien aux sentiments ni aux besoins de l'époque actuelle, trahit inévitablement la gêne de formes imposées par les conditions d'un style déterminé. Que de fois dans ces pastiches d'un autre âge on peut relever des discordances et des anomalies flagrantes! Il faut, pour se mouvoir avec quelque succès dans le domaine artistique du passé, non pas copier servilement les modes d'expression propres à chaque époque, mais pénétrer les principes eux-mêmes qui les ont inspirés. Et encore, celui qui arriverait à se les assimiler, pourrait se proposer, comme un but plus intéressant et plus élevé, la production d'œuvres originales. Le commerce des maîtres, dégagé des préoccupations d'une imitation littérale, deviendrait alors pour lui de plus en plus fécond. C'est pour apprendre d'eux dans quelle mesure ils se sont servis de la nature et quel parti ils en ont tiré, qu'il les consulterait, et la science du passé, vue à cette lumière, loin d'être une entrave, lui serait un secours et un appui.

Seule, en effet, l'étude directe de la nature dans les arts du dessin fournit des aliments toujours nouveaux à la création artistique. C'est une source à laquelle on peut puiser sans risquer de la tarir. Tout a été fait, dit-on, depuis des siècles, et grâce à l'infinie richesse de la nature, tout reste cependant à faire. Mettez vingt artistes en présence du

moindre objet, pourvu qu'il contienne en quelque façon l'ordre et la beauté, vous aurez vingt expressions différentes de cet objet, et chacune d'elles vous montrera quelle acception particulière a eue surtout en vue celui qui en est l'auteur; après eux, d'autres artistes viendront à leur tour en face de ce même objet, y chercher des beautés restées intactes, ignorées des premiers, et qu'ils essayeront eux aussi d'exprimer à leur manière, d'après leurs goûts, leurs tempéraments, et avec les moyens dont ils disposent.

Toutefois, même réduite aux termes modestes de la production industrielle, la création d'œuvres originales n'est le lot que du petit nombre, et si l'éducation des élèves ne doit pas entraver les facultés créatrices dont ils sont pourvus, il faut le plus souvent se contenter de faire d'eux des copistes convenables et des travailleurs utiles, et, grâce à leur connaissance du dessin, supérieurs à ceux de leurs compagnons qui n'ont pas cet avantage.

Mais chaque profession s'exerçant dans des conditions qui lui sont propres, n'en faudra-t-il tenir aucun compte dans l'instruction, et s'il y a lieu de s'en préoccuper, à quel moment et dans quelle mesure le fera-t-on? Faut-il, en un mot, spécialiser l'enseignement élémentaire? Avec les meilleurs juges, il est raisonnable de penser qu'avant tout cet enseignement doit être général, et que, même avec des ressources de temps, de local, de personnel en-

seignant et d'argent, dont les villes les plus importantes ne disposent que rarement, il faut éviter de le spécialiser prématurément. « Quelque engoue-« ment que l'on puisse avoir pour les études stric-« tement professionnelles, dit M. P. Leroy-Beau-« lieu, tous les hommes compétents admettent qu'un « enseignement général sérieux doit servir de pré-« liminaires. Avant de prétendre utiliser des apti-« tudes spéciales, il faut développer les diverses « facultés de l'esprit par des exercices et des vues « d'ensemble (1). » « Point de spécialisation hâtive, « dit à son tour M. Gréard dans un remarquable « rapport sur les Écoles d'apprentis, la main comme « l'esprit ne pouvant que gagner à la généralité des « exercices (2). » Permettez-moi de citer encore à ce propos les paroles suivantes empruntées au directeur d'une école de dessin de la ville de Paris : « L'in-« dustrie étant partagée en une infinité de spécialités, « il faudrait une encyclopédie de modèles. Les uns « voudraient ne dessiner que tel genre : celui-ci le « paysage, celui-là les fleurs, cet autre les animaux. « On demanderait, comme cela m'est arrivé sou-« vent, à ne dessiner que du gothique ou de la re-« naissance, du grec ou de l'égyptien. Il y a peu « de temps, on m'a amené un élève pour dessiner « du chinois. On ne fait que cela chez mon patron, « me dit l'élève. Les élèves, les parents, les patrons

(1) *Revue des Deux-Mondes*, 15 mai 1872.
(2) *Rapport sur les Écoles d'apprentis*, p. 82.

« eux-mêmes ne comprennent pas que c'est non le « genre à la mode qu'il faut apprendre, mais ce qui « mène à tous les genres ([1]). »

Les idées générales, dans le dessin comme dans toutes les autres études, sont donc la base de toute instruction sérieuse. Avec les trop courts instants disputés au travail ou au loisir, il y a à peine place dans la vie de l'ouvrier pour l'enseignement élémentaire qui convient à tous. Comment d'ailleurs réunir sous les yeux des élèves, dans un même local, des modèles spéciaux pour toutes les branches de l'industrie dans lesquelles peut intervenir le dessin? Ces modèles, ou n'existent pas, ou sont très-coûteux et d'un groupement difficile. Comment aussi avoir des professeurs qui connaissent les conditions de chacune de ces industries? On le comprend facilement, sous prétexte de rendre l'enseignement pratique, on n'aboutirait, dans cette voie, qu'au désordre et à la confusion. Tout au plus, pour ceux des jeunes gens qui, plus libres de leur temps, auront manifesté une véritable aptitude, le professeur pourrait-il, et encore discrètement, donner à ses leçons une direction particulière en vue des industries les plus importantes dans chaque centre, et chercher à rassembler dans un musée industriel annexe du musée artistique, une collection des modèles les plus remarquables pour chacune des fabrications

([1]) P. Leroy-Beaulieu, *Le Travail des femmes.*

locales. Croyez-vous qu'on puisse faire plus, et qu'il serait possible, par exemple, d'imprimer de suite à chaque élève une direction spéciale, suivant les désirs des patrons, des parents ou des élèves eux-mêmes, dont l'intervention continuelle et incompétente serait souvent peu compatible avec la dignité et la responsabilité des maîtres? On ne l'a pas pensé même à Paris où cependant l'enseignement municipal est si richement organisé. Mais ce n'est pas seulement dans l'école que l'élève studieux travaille; s'il veut faire quelque progrès, il consacrera, en dehors des heures des cours, une partie de ses loisirs à une étude qui l'intéresse; il apportera à son maître ses travaux, ses essais. Celui-ci sera heureux de le suivre, de le guider; tout en respectant sa personnalité, il s'efforcera d'entretenir et d'accroître son ardeur. Il conservera avec lui ces rapports bienveillants qui ne cessent point avec la fréquentation de l'école, et qui, pour tout maître digne de ce nom, sont une satisfaction encore plus qu'un devoir. Ce maître aura assez fait pour ses élèves, si, après les avoir mis en possession des principes généraux qui président à tout ordre de productions, il leur a inspiré le goût de l'étude; si, avant de les abandonner à eux-mêmes, il leur en a montré les conditions et le prix. Ceux-ci auront alors en main une méthode pour simplifier leur travail : on ne saurait leur en donner qui les dispense de l'effort personnel. C'est par lui-même et pour lui-même aussi que désormais

le jeune homme devra penser, comparer, recueillir, se fixer dans la vie un but, et se rendre compte des moyens par lesquels il pourra l'atteindre. Pour celui qui veut sérieusement s'instruire, tout prendra un intérêt : les musées, les livres spéciaux qu'il trouve dans les bibliothèques, et, dans l'atelier qu'il fréquente, les modèles choisis qu'il a sous les yeux; il devra tout observer, tirer parti de tout. Mais si, prématurément, vous noyez l'élève dans les détails, s'il n'a pas, pour se diriger dans ce dédale, quelques principes généraux, il reste comme ahuri au milieu de ces trop nombreux éléments d'étude entre lesquels il ne découvre aucun lien; et, sans initiative ou sans discipline, il apprend, toujours à ses dépens, qu'en dehors d'une méthode rationnelle, il n'est pas pour lui de progrès possibles.

C'est une erreur trop commune en effet que, pour le rendre plus pratique, il faille de parti pris abaisser un enseignement qui, s'adressant aux classes laborieuses, a précisément pour but de les élever. Il n'est point facile de parler aux masses, et quiconque s'est un peu occupé d'instruction sait assez quelle tâche délicate c'est de développer chez elles le goût des choses de l'esprit, de mettre à leur portée l'art ou la science en conservant la dignité de l'un et de l'autre. Les meilleurs esprits eux-mêmes ne savent pas toujours amener leurs idées à un degré suffisant de clarté et de simplicité, et en même temps les exprimer avec la vivacité et l'intérêt né-

cessaires pour tenir éveillées des intelligences incultes, sur lesquelles les conventions ou les grâces apprêtées du langage ne sauraient avoir prise. Je ne connais, pour ma part, rien de plus misérable que les tristes productions qui sont le plus souvent destinées à l'ouvrier : nouvelles soi-disant morales dans lesquelles la niaiserie du fond n'est égalée que par la pauvreté de la forme, où la vertu est ennuyeuse, l'art appauvri à plaisir, la science réduite à de vulgaires amusements; élucubrations hâtives de quelque déclassé de la politique ou de la littérature, qui s'étant mis aux gages d'un éditeur, colore d'une feinte sollicitude pour l'éducation populaire de véritables spéculations.

Il y a là, Messieurs, matière aux plus légitimes préoccupations, car, comme l'a très-bien dit M. Guillaume (¹) : « Le grand but que l'on doit se « proposer d'atteindre par le premier enseignement « du dessin, c'est de donner sur les arts des idées « saines à toute la jeunesse française; c'est de cher- « cher à lui faire connaître à titre d'exemples les « ouvrages des grands maîtres et de préparer sur « un fonds d'idées commun à toutes les classes « l'épanouissement du goût public dans notre pays. « Or, dans ce sens, ce serait un grand dommage, « si, par la crainte de faire naître des aspirations

(¹) *L'Union centrale des Arts appliqués à l'industrie*, Rapport sur l'enseignement du dessin, par M. Guillaume, p. 439.

« vaines, l'enseignement qui se propose d'élever le « niveau des intelligences, était obscurci de pro- « pos délibéré, et si on l'abaissait sous prétexte de « le mettre rigoureusement en harmonie avec les « besoins des professions manuelles. C'est la pru- « dence des maîtres, c'est le soin qu'ils prendront « de conserver aux études élémentaires leur cara- « tère positif, qui défendront le mieux les jeunes « gens contre les effets d'une exaltation stérile ; ce « ne serait pas le choix de modèles médiocres, par « exemple, qui pourrait les préserver des illusions ; « il les ferait naître plutôt, en laissant croire que « le but peut être plus facilement réalisé. »

C'est pour n'avoir pas visé assez haut que nos voisins d'Angleterre n'ont pas obtenu de leurs efforts tous les fruits qu'ils en attendaient. A la suite des premières expositions universelles, jaloux de la supériorité du goût qui distinguait les produits de la France, les Anglais se mirent résolûment à l'œuvre. On sait ce que peut chez eux l'initiative privée. Les sacrifices ne leur coûtèrent point : expositions permanentes ou périodiques et promenées de ville en ville ; ouverture de musées, d'écoles, achats de modèles et de spécimens choisis de toutes les industries ; ce fut pendant quelque temps une agitation pacifique qui gagna peu à peu l'île entière. Des sommes importantes furent réunies et consacrées à encourager toutes ces tentatives. A part quelques essais récents et louables dans la céramique, il faut

bien reconnaître que, jusqu'ici du moins, les résultats n'ont pas eu l'importance qu'on espérait. C'est avec nos ouvriers et nos artistes que nos rivaux s'étaient d'abord efforcés de nous combattre. La plupart de ces transfuges nous avaient quittés, séduits par les guinées britanniques; mais, au bout de peu de temps, n'étant plus stimulés par l'entraînement du milieu, par la fréquentation de leurs camarades d'atelier, rongés d'ennui, incapables de produire, ils sont revenus en hâte se replonger dans ce grand courant parisien en dehors duquel ils s'épuisaient promptement. On avait aussi, il est vrai, répandu à profusion en Angleterre des modèles de toute nature empruntés à tous les styles, mais la direction du mouvement manquait de désintéressement et de méthode. Sans faire la part du temps, on avait escompté à trop courte échéance les compensations matérielles qu'on attendait de l'argent dépensé. Les déceptions de ces calculs mercantiles n'ont pas tardé à amener un découragement contre lequel, de l'autre côté du détroit, les bons esprits essaient aujourd'hui de réagir. Rien ne s'improvise en ces matières, ni les bons maîtres, ni les dispositions des élèves. Il faut mériter, par la constance et l'élévation des vues, des progrès qui, nous l'avons remarqué d'ailleurs, se rattachent étroitement à la situation même de l'art pur et à sa prospérité. C'est donc l'art surtout qu'il faudrait commencer par réformer en Angleterre. Or le réalisme un peu étroit, l'imi-

tation littérale de la nature qui y règnent dans la peinture; l'absence à peu près complète d'une école contemporaine de sculpture et d'architecture, condamnent, pour longtemps encore, nos voisins aux tâtonnements et à l'infériorité relative. « Leurs « efforts consciencieux, dit M. Ch. Robert, dans son « rapport sur l'Exposition de Londres en 1862, « efforts dont on peut suivre la trace dans des co- « pies mathématiquement exactes, scrupuleusement « pointillées, et dans des compositions encore mala- « droites, perdent leur valeur à côté des dessins « larges et hardis de nos ouvriers : par l'arrange- « ment et l'équilibre des masses, par le sacrifice « intelligent du détail minutieux, par le sentiment « vrai de la ligne, de la forme et de la valeur re- « lative des tons, ces derniers semblent souvent « avoir deviné ou compris les lois fondamentales de « l'art [1]. » Mais si les Anglais n'ont pu jusqu'ici nous atteindre, ils marchent du moins, il est juste de le reconnaître, en tête des autres nations de l'Europe qui, elles aussi, s'ébranlent et s'efforcent d'améliorer le goût de leurs productions industrielles.

Ne nous plaignons pas de ces menaces de déchéance répétées à l'envi par nos rivaux : elles auront eu pour résultat de stimuler notre activité

(1) *Rapports sur l'Exposition de Londres de 1862*, t. VI, p. 151.

et surtout celle de Paris. Malgré l'importance de quelques fabrications de luxe disséminées dans nos provinces, c'est notre capitale en effet qui reste le grand centre de ce genre de productions. On comprendra la place considérable qu'elles y tiennent, quand on saura que les seules industries du mobilier y représentent annuellement un mouvement d'affaires de plus de 200 millions de francs. Que des esprits chagrins ne voient dans Paris que la ville de la Commune, la Babylone moderne, comme l'appelaient d'un air confit ces vainqueurs modestes dont nous avons appris à connaître la morale publique et les vertus privées; il n'est que trop facile évidemment, après des désastres tels que les nôtres, de trouver dans les événements dont Paris a été le théâtre, bien des causes légitimes de tristesse et de honte. Mais heureusement, la contagion du bien n'y est pas moins grande que celle du mal, et puisque c'est d'art que je vous parle, il me sera bien permis d'opposer à de sanglants et abominables souvenirs, ce Paris qui travaille, qui demeure l'atelier de la France et de l'Europe, et qui, malgré toutes ses déchéances et ses ruines, n'a point perdu sa supériorité d'intelligente et féconde activité. A l'encontre de ses revers, ses succès ne sont pas des surprises. Ils ne déroutent pas la logique, parce qu'ils sont dus à de nobles efforts, et l'enseignement public qui les a préparés, s'y montre à la hauteur de sa mission. En même temps qu'il était plus largement

dispensé à tous, cet enseignement devenait aussi plus méthodique. Une commission qui compte parmi ses membres des hommes tels que MM. Guillaume, Ravaisson, Gérome, Robert-Fleury, etc., a été chargée d'étudier tous les perfectionnements qu'on pourrait y introduire. Par ses soins, une liste a été arrêtée de tous les modèles admis à figurer dans les écoles de la ville de Paris : en dehors de cette liste qui comprend plus de 1,500 numéros, l'introduction de modèles non revêtus de l'estampille municipale est expressément interdite. L'enseignement du dessin a été assuré à toutes les écoles communales, dont le nombre augmente de jour en jour : le traitement de professeurs choisis et surveillés avec une vigilance scrupuleuse, a été amélioré ; 34 classes d'adultes fondées spécialement pour le dessin, au lieu de se dépeupler comme les autres cours du soir, voient incessamment croître leur clientèle, et, d'après M. Gréard, le caractère propre des écoles d'apprentis de la ville de Paris consiste surtout dans l'enseignement du dessin qui y est annexé. N'est-ce pas là, Messieurs, une consolante et louable ardeur, bien digne assurément de la cité qui, en dépit de toutes les charges qui pèsent sur elle, vient d'inscrire sur son budget une somme de dix millions portée au compte de l'instruction publique. On ne saurait s'inspirer plus largement de ce principe élevé que toutes les dépenses qui s'appliquent à l'instruction populaire sont essentiellement pro-

ductives. Aussi l'initiative privée, s'associant aux efforts de l'Administration, est venue les compléter, et elle a déjà fondé un certain nombre d'écoles de dessin spécialement appropriées aux besoins de quelques industries particulières.

Les meilleurs résultats ont répondu à ce mouvement. Partout on a pu constater à quel point la pratique du dessin assouplit la main et développe l'intelligence au profit de tous les genres de fabrication. Quand on songe que d'une seule école comme celle que dirige, depuis sa fondation, M. Lequien, plus de 7,000 élèves sont sortis pour exercer leur influence dans les professions les plus diverses, on comprend quelle action heureuse peut avoir à la longue sur l'ensemble de la production un enseignement qui se perfectionne sans relâche, et fournit au pays un nombre toujours croissant d'habiles ouvriers, de dessinateurs fins et corrects.

Pour les femmes surtout, le bénéfice a été considérable, et l'enseignement du dessin leur a récemment ouvert bien des professions lucratives en rapport avec leur condition. Sans quitter le foyer de famille où la jeune fille aussi bien que la mère ont intérêt à demeurer, sans dépense de force physique, en mettant simplement en jeu les sentiments de goût et d'élégance qui, chez elles, font pour ainsi dire partie de leur nature, en cultivant les qualités d'exécution telles que la légèreté, l'adresse de la main, qui répondent à ces sentiments et que la plu-

part sont susceptibles d'acquérir, elles ont pu, en même temps que leur bien-être, améliorer les conditions morales de leur existence. La peinture sur porcelaine ou sur ivoire, la confection des éventails, des écrans et des stores, la gravure sur bois, la ciselure, la fabrication des fleurs artificielles, en un mot une foule de spécialités nouvelles, procurent désormais à leur activité un emploi à la fois honorable et avantageux.

Mais aussi que de ressources à Paris viennent en aide à l'enseignement donné dans les écoles primaires et dans les écoles d'adultes, qui permettent d'étendre le bienfait de cet enseignement jusqu'à la maturité de l'âge! Comme ces ressources sont libéralement accessibles à tous, comme tous se montrent avides d'en profiter! Vous savez assez, Messieurs, quelle affluence de public assiége périodiquement la porte de nos expositions de peinture, achetant son plaisir parfois au prix d'une longue attente; quel essaim de travailleurs assidus à l'étude se presse, pendant la semaine, dans les galeries du Louvre; quelle foule silencieuse et recueillie vient, chaque dimanche, demander à la contemplation des chefs-d'œuvre qu'il renferme, une distraction ou un enseignement. On frémit à la pensée qu'une destruction sauvage aurait pu ravir à notre admiration cet amas incomparable de richesses. A côté, à l'égal du Louvre, ne faut-il pas citer notre grande Bibliothèque nationale, avec son précieux ensemble de

dessins, de gravures, de recueils de toute sorte, classés avec tant de sollicitude pour faciliter les recherches et les études. Joignons-y l'École des beaux-arts et ses riches collections, le Musée de copies et de moulages des œuvres les plus remarquables disséminées dans toute l'Europe, création récente et qui marque un nouveau progrès; le Musée de Cluny, celui de Sèvres, les expositions qui se succèdent dans nos salles de vente et aux étalages mêmes de nos marchands; les cours publics, les conférences, l'échange fécond des idées, et l'émulation qu'il engendre chez un peuple éminemment sociable. Je ne puis qu'effleurer tous ces secours, directs cependant, que rencontre chez nous la production de l'art industriel. Aucune nation en a-t-elle de pareils, et n'avions-nous pas raison de trouver dans leur réunion la cause de notre supériorité à cet égard? N'y aurait-il pas lieu au contraire de nous étonner que cette supériorité ne soit pas plus grande, et de conserver une modestie bien naturelle en comparant les œuvres modernes à celles du passé? Avec de telles facilités et de tels exemples, comment expliquer les défaillances et les écarts contre lesquels nos fabricants les plus célèbres et les grands établissements de l'État eux-mêmes ne savent pas toujours se prémunir? Je ne ferai d'ailleurs aucune difficulté d'ajouter que l'art a souvent sa part de responsabilité dans ces déviations du goût.

Différent en cela de l'art pur, qui n'a pas à se

préoccuper de l'utile, l'art industriel doit tenir compte de la destination de chacun de ses produits, destination qui commande non pas seulement la forme générale des objets, mais encore les détails de leur décoration. Il suppose donc, et son nom même l'indique, une connaissance exacte des procédés d'exécution et des modifications diverses que comporte le travail à donner à chaque matière, en vue d'un effet donné. Il y a là une relation naturelle qu'on ne saurait troubler impunément, une mesure délicate qui, sous prétexte d'un résultat plus artistique, ne peut être excédée. Que de fois, en présence des prodiges de la difficulté vaincue, on est forcé d'avouer que le but a été dépassé, mais qu'il n'a pas été atteint ; malgré le déploiement de richesse de la matière, que de fois on n'aboutit qu'à un luxe de faux aloi, qui, comme on l'a remarqué, dissimule souvent bien des misères, mais ne cache assurément pas le mauvais goût. Que de fois encore, à force de minutieuse et froide correction, on nous oblige à regretter les accents personnels, l'abandon inspiré, et jusqu'à la rudesse d'exécution des grandes époques. Tel détail heureusement imaginé, mais détourné de sa destination primitive est appliqué hors de propos. Tantôt c'est la porcelaine qui reçoit une peinture sèche et pauvre d'aspect, dont les proportions sont déformées par la saillie ou la concavité des surfaces ; tantôt c'est le bois qui a pris l'apparence du métal ou de la pierre

à cause du travail qui lui a été infligé. Ici, la transparence et la pureté du cristal ont complétement disparu sous l'opacité et la lourdeur de la décoration. Là, en prétendant rivaliser avec la peinture, on a trouvé moyen de faire du même coup un méchant tableau et une mauvaise tapisserie; comme si la trame régulière et monotone de la laine permettait d'imiter les caprices de la touche et les libres hardiesses du pinceau. En présence de ces tours de force, on pense involontairement à ces virtuoses pauvrement habiles, qui, spéculant sur le goût dépravé du public, s'ingénient à provoquer ses applaudissements en dénaturant les effets et la sonorité de leurs instruments. Triste résultat, en vérité, que de substituer à l'expression musicale des sentiments, la recherche de sensations équivoques ou de vulgaires imitations! Et ce n'est pas là le seul écueil de cette poursuite effrénée de la nouveauté qui prend la bizarrerie pour l'originalité, et la confusion de tous les principes pour un art inédit. Dans ce terrain fouillé et retourné sans relâche, a-t-on fait d'ailleurs quelque mince trouvaille? La troupe des imitateurs est là toute prête à exploiter les plus modestes filons et à nous abreuver jusqu'à la satiété d'un déluge de contrefaçons.

Quel que soit le désir du mieux qui inspire ces critiques, il serait injuste d'en exagérer l'importance. Somme toute, et à regarder l'ensemble de notre fabrication, je me plais à reconnaître les ten-

dances louables qui l'animent, à constater que, dans cette lutte sans trêve où les succès décisifs appartiennent en dernier ressort à l'intelligence persévérante et au talent, il semble qu'au lieu de nous épuiser, un souffle nouveau anime notre industrie, et imprime à son activité un essor plus libre et plus puissant. Je n'en veux d'autre preuve que ce sentiment de vitalité qui, au lendemain d'un traité inique et en pleine Commune, portait les artistes et les principaux fabricants de Paris à réclamer leur place à l'Exposition internationale de Londres. Ils y paraissaient, les uns et les autres, et, malgré des difficultés de toute sorte, ils y faisaient constater une fois de plus cette supériorité que, grâce à Dieu, la force brutale n'a pu nous arracher. Paris est donc rentré en pleine possession de ses priviléges légitimes; il est, plus que jamais, le grand marché de la fabrication de goût pour le monde entier. Ce qui importe aujourd'hui, c'est de répandre dans les provinces un peu de son esprit d'initiative, et d'y favoriser la création ou le développement des industries qui confinent à l'art. Avec des installations et des capitaux restreints, avec un outillage relativement modeste, la petite industrie n'a d'autre ressource pour vivre que de donner à ses produits ce cachet de beauté et d'élégance qui, nous l'avons vu, est en rapport avec les aptitudes et les traditions de notre nation. Pour y parvenir, le vrai, le seul procédé, c'est de travailler au progrès

de l'instruction populaire et d'y faire une part convenable à l'enseignement du dessin. Je crois vous en avoir surabondamment prouvé l'utilité, mais je n'ai pu que vous indiquer ici les termes généraux d'un sujet qui, pour être traité complétement mériterait plus de développements.

J'ai hâte, en terminant, d'aborder sommairement un ordre d'idées qui nous intéresse de plus près, puisqu'il touche aux conditions particulières de l'enseignement et des industries artistiques dans notre ville. Permettez-moi de vous dire tout d'abord qu'il vous faut ajouter aux ressources que vous possédiez déjà à Nancy, le concours tout dévoué des artistes messins qui y ont pris droit de cité. Ce concours vous est acquis; ils ne se sentent pas étrangers parmi vous, et plus d'une fois avant d'être vos concitoyens, je ne saurais l'oublier pour ma part, ils avaient reçu de vous, dans les expositions organisées périodiquement sous votre patronage, des témoignages de sympathie et de gracieux voisinage. Aussi, quand le malheur immérité qui frappait leur ville leur a imposé l'obligation de la quitter pour retrouver ici la patrie, ils ont pensé sur-le-champ à réunir à Nancy ce qui restait d'une famille autrefois nombreuse et prospère. Il eût été doux pour eux, et un moment ils ont pu l'espérer, de se grouper encore autour de celui qui en était comme le chef naturel et vénéré. Cette consolation ne leur a pas été accordée : M. Maréchal est aujourd'hui fixé à Bar-

le-Duc avec l'important établissement de vitraux artistiques qu'il a fondé et qu'il anime encore de son talent et de sa courageuse activité. Avec quelques-uns de ceux qui furent ses élèves, vous avez du moins recueilli le plus cher de tous, celui qui, pendant 28 ans, avait été le compagnon de ses travaux, et la direction de votre Musée de peinture et de votre École de dessin a été donnée à M. Devilly. Je suis trop son ami pour le louer ici, mais, avec le temps, vous reconnaîtrez quel talent, quelle sûre méthode, quelle intelligence zélée et prudente il met au service de la jeunesse de vos écoles. Sa longue collaboration avec M. Maréchal l'avait préparé à remplir dignement sa tâche, et c'est par une pratique assidue qu'il a acquis la parfaite connaissance des principes et des applications les plus hautes de l'art décoratif. Ayant d'ailleurs reçu des mains de M. Migette la direction du dessin dans les écoles municipales de Metz, M. Devilly avait tenu à honneur de soutenir et d'accroître la vieille réputation de leur enseignement. Malgré le peu de temps pendant lequel il exerça ces fonctions, il avait puissamment contribué à élever le niveau des nombreuses industries d'art établies dans notre ville. Nos désastres ont trouvé nos écoles en plein épanouissement, et à l'Exposition universelle de 1867 elles avaient mérité le sixième rang dans le classement général. Vous connaissiez, Messieurs, ces excellents résultats obtenus à Metz, et quand

il s'est agi de réorganiser chez vous l'enseignement artistique, vous avez tenu à vous approprier intégralement la composition du nôtre. C'est dans cette pensée que vous avez jugé convenable d'adjoindre aux cours de dessin un cours de modelage, et vous en avez confié le soin au talent de M. Pêtre, qui en était également chargé à Metz. Votre École de dessin est donc aujourd'hui en pleine activité; elle est fréquentée par un nombre déjà considérable et toujours croissant d'élèves. Plus de 40 jeunes gens sont inscrits pour les cours de la journée, 90 pour ceux du soir. Je tiens de M. Devilly lui-même qu'il rencontre chez ses élèves des aptitudes remarquables, un sentiment fin et juste des choses, des habitudes de goût qui tiennent à d'anciennes traditions. Sa persévérance et son dévouement s'appliqueront à faire fructifier ces bonnes dispositions. Les acquisitions faites par lui de modèles et de moulages classés par époques parmi les meilleurs spécimens pour chaque style différent, viendront d'année en année compléter un fonds déjà richement pourvu. Enfin, la légitime autorité du directeur de votre école municipale assure à ses leçons toute l'efficacité que vous pouvez souhaiter.

Comme complément naturel de cet enseignement, les musées de Nancy serviront utilement à éveiller et à diriger le goût de vos travailleurs. Cest un titre d'honneur pour votre ville d'avoir, il y a longtemps déjà, procuré à ses richesses artistiques leur

splendide installation. Plus d'une fois, Messieurs, je l'avoue, en parcourant votre Musée de peinture, j'avais conçu un sentiment d'envie alors que notre pauvre Metz, qui comptait tant d'artistes et, dans sa galerie de tableaux, des œuvres si nombreuses et si remarquables, ne pouvait pourtant offrir à celles-ci qu'un asile insuffisant. Vos nouveaux confrères vous diront que c'est grâce aux efforts réitérés de l'Académie de Metz, qu'une solution excellente avait enfin été étudiée et obtenue, et que, groupées dans un même local, toutes les diverses collections de la ville y avaient trouvé un aménagement aussi commode qu'honorable. Pourquoi faut-il que l'année même de l'achèvement de ces travaux fût celle de notre ruine! Soutenue par une pensée pieuse, l'administration municipale a tenu du moins à terminer son œuvre. Avant le délai fatal, elle a voulu montrer ce que notre ville avait été dans le passé. Condamnée à s'ensevelir vivante, il semble que la vieille cité ait cherché, comme par un dernier effort, à réunir tout ce qui pouvait lui faire honneur, et de tous ces noms, de toutes ces œuvres de ses enfants, à former comme une couronne funèbre qui allait être déposée sur sa propre tombe.

Je n'ai pas à m'excuser de ces regrets devant vous, Messieurs, et les sentiments que vous portez à votre ville en autorisent l'expression. Rassurez-vous d'ailleurs; confondus désormais avec vos artistes, nous aimerons comme eux votre beau

Musée, comme eux nous nous intéresserons à son avenir. Son installation, qui nous semblait si spacieuse, sera bientôt trop exiguë pour contenir toutes ses richesses. Après les dons nombreux qu'il avait déjà reçus, la récente répartition entre les musées de province des tableaux relégués dans les magasins du Louvre, lui vaut un nouvel appoint de 22 toiles importantes à raison de leur mérite artistique ou des souvenirs historiques qui s'y rattachent. Vous y remarquerez entre autres une magnifique esquisse de Tintoret, dans laquelle la franchise et la verve de l'exécution sont unies à la force et à la délicatesse de la couleur; une Sainte-Famille du Pesarèse, composition décorative d'un aspect brillant et gai; un Claude Lorrain, qui, malgré les fatigues du temps et les injures des restaurations, n'est pas trop indigne d'une si glorieuse attribution; une piquante et spirituelle ébauche de Lemoine; l'intérieur d'une pauvre famille au moment de son modeste repas, par Lenain, tableau d'une tonalité austère, d'un dessin un peu rude dans sa fermeté, mais bien en harmonie avec le sujet représenté; enfin la grande toile de Lebarbier qui, reproduite par la gravure, a popularisé dans toute la France le trait d'héroïsme du jeune Désilles.

En ajoutant à ces tableaux quelques œuvres secondaires vous reconnaîtrez, Messieurs, que nous n'avons pas à nous plaindre de notre lot, et que, grâce à cet envoi et aux épurations qu'il va néces-

siter pour trouver sur les parois du Musée une place suffisante, le niveau de notre collection sera sensiblement amélioré.

A côté du Musée, le Palais-Ducal renaîtra bientôt de ses cendres et la générosité de nombreux donateurs viendra combler les vides laissés dans une collection dont les plus précieuses richesses ont été heureusement épargnées par la flamme. Ces souvenirs d'un passé dont le culte vous est cher, installés dans le palais de vos bons ducs, en même temps qu'ils sont un commentaire vivant de l'histoire lorraine, continueront à offrir aux industries nancéïennes des indications et des modèles.

Ces industries elles-mêmes, et celles de la contrée avoisinante, nous devons apprendre à les mieux connaître pour apprécier leurs besoins et leurs ressources. Plusieurs d'entre elles, déjà en possession d'une renommée légitime, ont encore acquis de nouvelles distinctions dans les récentes Expositions de Londres et de Lyon. Loin de se reposer sur ces succès, elles s'attachent à améliorer leur fabrication en y faisant à l'art une part de plus en plus large. Vous seconderez de si nobles efforts, puisqu'ils sont à la fois des titres de gloire et des sources de travail et de prospérité pour le pays. Peut-être jugerez-vous utile de leur prêter l'aide d'un musée d'art industriel formé plus spécialement en vue des besoins locaux. C'est ainsi qu'à Lyon pour les étoffes, à Rouen et à Limoges pour

la céramique, des collections de création récente se sont promptement accrues et fournissent aux industries existantes un précieux secours. Il ne faut que commencer et trouver un emplacement convenable. Les dons attirent peu à peu d'autres dons, et la certitude de voir conserver intactes les collections qu'ils ont formées, autant que le désir d'être utiles dans l'avenir, peuvent décider bien des amateurs à disposer de ces collections en faveur d'un intérêt public aussi évident. N'ose-t-on pas d'ailleurs se faire solliciteur quand, ne demandant pas pour soi-même, on essaie de provoquer un charité intelligente qui assure à tous, dans l'avenir, des jouissances et des enseignements qui étaient autrefois le partage du petit nombre. C'est par des libéralités de ce genre que le Musée de peinture de Nancy s'est successivement enrichi, et qu'il doit à la générosité de Mme de Yankowitz, par exemple, des œuvres de premier ordre, et en particulier un très-intéressant tableau de la jeunesse de Poussin.

A bien des titres, vous le voyez, Messieurs, toutes ces questions se recommandent à votre sollicitude. Je sais que, sur ce point aussi, votre Compagnie prend à cœur sa mission, et que l'art compte parmi vous des représentants dignes de parler en son nom. Aujourd'hui, plus que jamais, il convient que les académies animent plus franchement encore de leur propre vie le mouvement intellectuel de la province, qu'elles le guident, et pratiquent à leur

manière une sorte de décentralisation qui ne peut rencontrer de contraditeurs. Dans ce grand travail de rénovation que les cœurs patriotiques appellent de tous leurs vœux, le rôle des académies sera celui que leur méritera le zèle et le dévouement de leurs membres. En ces temps si troublés, quand les meilleurs esprits demeurent trop souvent séparés et cantonnés dans les divisions des partis, une association comme la vôtre, placée en dehors des agitations politiques, est un bienfait public. Si chacun de nous y conserve entière la liberté de ses convictions, il n'apporte, dans les régions sereines où se meut votre activité, qu'un désir sans mélange de chercher la vérité seule et de la répandre. Alors que tout change et se renouvelle dans la vie générale du pays comme dans la vie municipale de la cité, une académie, par sa durée, constitue une force fixe et toujours intacte. Elle peut suivre les questions, se proposer un but même lointain, et, pour y tendre, ajouter sans trêve les efforts aux efforts. La puissance d'une action collective et continue, telle que la sienne, est un levier au service de toutes les bonnes causes, et quand sa voix se fait entendre, personne ne peut s'alarmer d'une autorité qu'elle ne doit qu'au désintéressement et à un dévouement connu pour tout ce qui touche à l'avenir du pays.

Animons donc à l'envi ces réunions; par un échange continuel de pensées, et de franches et

sérieuses discussions, instruisons-nous les uns les autres. Comme notre Président nous y invitait, donnons l'exemple du travail à cette jeunesse studieuse qu'attire ici le bénéfice de toutes les nobles études. Sachons lui montrer surtout ce que valent ces études, de quel prix, de quel charme sérieux elles sont dans la vie; combien il lui importe par conséquent de conserver, avec sa dignité morale, toutes les forces vives qu'elle doit mettre à leur service. Les malheurs de la patrie ont complété la réunion des ressources intellectuelles déjà groupées à Nancy; l'Académie de Stanislas, qui est comme le lien naturel de tous ces divers éléments, trouvera bon que la cause des arts, qui n'est point représentée dans l'enseignement des Facultés, cherche souvent près d'elle, avec des interprètes plus autorisés que moi, l'accueil et les encouragements qui lui sont dus. Vous me pardonnerez du moins, Messieurs, si, en essayant de vous montrer quelle part les arts du dessin peuvent et doivent avoir dans le travail et la prospérité de notre ville, j'ai osé, quoique nouveau venu parmi vous, vous apporter la libre expression de mes vœux et de mes espérances.

NOUVELLES ÉTUDES

SUR LES

HYBRIDES DES PRIMULA GRANDIFLORA

ET OFFICINALIS

PAR

D.-A. GODRON

L'étude que j'ai faite, pendant plusieurs années, au bois de Malzéville près de Nancy, du *Primula variabilis Goup.* [1] et des deux espèces congénères au milieu desquelles il vit, m'a convaincu que cette primevère est une plante hybride, produite par le croisement spontané des *Primula grandiflora Lam.* et *officinalis L.* J'ai exprimé positivement cette opinion dès 1844, et je crois être le premier qui ait

(1) Goupil a décrit cette plante dans les *Mémoires de la Société Linnéenne de Paris,* t. III (1825), p. 246 à 248, et t. IV, p. 294. — Le nom de *Primula variabilis* avait été employé antérieurement par Bastard (*Essai sur la Flore de Maine-et-Loire, suppl.*, 1812, p. 26), mais il distinguait mal cette plante du *Primula grandiflora,* en indiquant comme caractères distinctifs la longueur du style et la position des étamines.

reconnu sa nature, son origine et le rôle qu'ont rempli les parents dans l'acte de la fécondation [1]. Depuis, presque tous les botanistes qui ont étudié cette plante dans les localités assez nombreuses où elle a été rencontrée, en France et en Suisse, au milieu des parents, ont accepté cette manière de voir. Je puis citer J. Gay, qui l'a observée dans la forêt de Hallate près d'Aumont, dans l'arrondissement de Senlis; M. Oscar de Lavernelle, dans la vallée de Caudon près de Clermont (Dordogne), et qui a eu l'obligeance de m'en adresser des échantillons; de la Perraudière, dans l'arrondissement de Baugé (Maine-et-Loire); Muret, avocat à Lausanne, dans la localité de Montreux (Suisse) [2]; Durand-Duquesnay, dans les environs de Lisieux [3]; M. Alfred Perrier, au bois de Lisores (Calvados) [4]; M. Boreau, dans les environs d'Angers [5]; enfin, MM. Guiho et Lloyd, dans les environs de Nantes [6]. M. Loret, de son côté, et avant que tous ces témoignages se soient produits, en étudiant cette plante sur des

(1) Godron, *De l'Hybridité dans les végétaux*. Nancy, 1844; in-4°, p. 21.

(2) *Bull. de la Soc. bot. de France*, t. VII (1860), p. 253 et 306.

(3) *Ibidem*, t. VIII (1861), p. 7.

(4) *Ibidem*, t. IX (1862), p. 516.

(5) Boreau, dans les *Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire*, t. XIV (1863), p. 34.

(6) J. Lloyd, *Flore de l'ouest de la France*. Nantes, 1868 in-18, p. 406.

échantillons desséchés, reçus de Nancy, d'Angers et de Genève, n'avait pas hésité à considérer le *Primula variabilis* comme une plante hybride (1). M. Naudin, qui a observé le *Primula variabilis* des jardins, a obtenu du semis de ses graines des retours aux ascendants et admet positivement l'hybridité de cette plante (2). M. Alfred Perrier a fait en outre l'expérience suivante : dans une station, à Lessay (Mayenne), où l'on ne connaissait pas le *Primula variabilis*, il avait réuni, depuis longtemps, des pieds de *Primula officinalis* et de *Primula grandiflora;* il y a retrouvé depuis le *Primula variabilis* parfaitement caractérisé (3). Enfin, en 1858, j'ai fécondé artificiellement le *Primula grandiflora* par le pollen du *Primula officinalis* et j'en ai obtenu plusieurs pieds de *Primula variabilis* exactement semblables à ceux du bois de Malzéville (4).

Tels sont les faits et les témoignages qui, à ma connaissance, se sont produits en faveur de la nature hybride du *Primula variabilis Goup*. Mais plusieurs auteurs se sont montrés moins affirmatifs.

(1) Loret, dans le *Bull. de la Soc. bot. de France,* t. VI (1859) p. 404.

(2) Naudin, dans les *Annales des sciences naturelles,* sér. 4, t. XIX (1858), p. 258.

(3) Alfr. Perrier, dans le *Bull. de la Soc. bot. de France,* t. XI (1864), *bibl.*, p. 24.

(4) Godron, *De l'Origine hybride du Primula variabilis*, dans le *Bull. de la Soc. bot. de France,* t. X (1863), p. 182.

Ainsi, de Brebisson se contente de dire de cette plante qu'elle « semble un hybride provenant des « *P. officinalis* et *acaulis* » [1]. Mon ami et collaborateur, M. Grenier, dans notre *Flore de France*, affirme qu'elle est probablement un hybride des mêmes espèces [2].

De son côté, M. Lebel indique dans la presqu'île de la Manche deux localités où il a observé le *Primula variabilis:* 1° à Lestre, dans une partie d'un pré où fourmille le *Primula grandiflora* et où ces deux plantes sont à fleurs jaunes; 2° dans un herbage près de Négreville, dont le sol était autrefois en nature de taillis; le *Primula variabilis* y a les fleurs purpurines [3] et s'y trouve dans la même compagnie. Il a disparu depuis deux ans de cette dernière localité, ajoute M. Lebel, ce qu'il attribue à une meilleure tenue de l'herbage qui a été copieusement fumé [4]. Ce savant consciencieux revient, trois ans après, sur ces plantes et nous fournit sur

(1) De Brebisson, *Flore de Normandie*, éd. 2e. Caen, 1849; in-12, p. 208.

(2) Grenier, *Flore de France*. Paris, in-8°; t. II, p. 448. — M. Grenier, qui n'a pas vu le *Primula variabilis* dans son lieu natal et au milieu des parents, n'a pas osé accepter complétement l'opinion que j'avais émise antérieurement sur cette plante. Chacun de nous, en signant les familles qu'il a décrites, les a traitées en toute liberté et en a accepté la responsabilité.

(3) Les *Primula variabilis*, *grandiflora* et *officinalis* sont souvent à fleurs purpurines en Normandie.

(4) Lebel, dans *Bull. de la Soc. bot. de France*, t. VIII. (1861), p. 8.

elles de nouvelles observations. Elles diffèrent peu des hybrides qu'il a observés dans le Calvados et dont il sera question plus loin : « Je ne fais, dit-il, « aucune difficulté d'admettre qu'on pourrait ren- « contrer un produit croisé des *Primula officinalis* « et *grandiflora* qui leur ressemblât de tous points. « Ce qui distingue surtout la plante de notre pres- « qu'île, c'est qu'elle paraît former un type stable « qui ne varie que dans les limites ordinaires des « espèces réputées légitimes. Ses feuilles, grisâtres « en dessous, toujours plus ou moins brusquement « rétrécies sous le limbe, moins pourtant que celles « du *Primula officinalis*, la font distinguer du *Pri-* « *mula grandiflora*. Sur ces seuls caractères de la « feuille, j'ai pu choisir, avant tout indice d'inflo- « rescence, sept individus qui ont fleuri depuis dans « mon jardin et ont reproduit, sans exception, le « *Primula variabilis*..... Les fleurs montrent peu « de tendance à se tourner du même côté (1). » Il ajoute : « Le *Primula variabilis* vit là en société du « *Primula grandiflora* et montre assez peu de ten- « dance à se croiser avec lui, puisque je n'ai encore « vu qu'un exemplaire qui paraît résulter de cette « union (2). »

Dans les deux localités de Lestre et de Négreville, où abonde le *Primula grandiflora*, le *Primula*

(1) Lebel, dans *Bull. de la Soc. bot. de France*, t. XI (1864), p. 88.

(2) Lebel, *Ibidem*, t. VIII, p. 8.

officinalis fait complétement défaut et ne se trouve qu'à 18 et à 30 kilomètres des localités où M. Lebel a observé le *Primula variabilis*. Il est évident qu'à cette distance le *Primula officinalis* n'a pu intervenir; nous l'admettons comme lui (1).

M. Lebel a observé dans un département voisin, au Montmirel et à Monceaux, près de Bayeux, des formes intermédiaires entre les *Primula officinalis* et *grandiflora*, nées au milieu de ces espèces, et pour lui l'origine croisée de ces formes n'est pas douteuse. « Le signalement, dit-il, de ces produits croisés se « compose de traits intermédiaires aux parents, « mais très-variables. La densité et la longueur de « la pubescence caulinaire changent beaucoup, non « moins que la forme et les dimensions des feuilles, « la largeur des fleurs et leurs nuances, toujours « plus foncées, du reste, que celles du *Primula grandiflora*. Il en est de même de l'étendue et de l'in-« tensité des taches de la gorge corolline, qui man-« quent même quelquefois. Le nombre des fleurs « varie beaucoup plus sur les ombelles (3 à 28). « Elles sont généralement inclinées sur le pédicelle, « lui-même assez souvent penché, et ont une ten-« dance marquée à se tourner du même côté (2). »

M. Lebel reconnaît donc la nature hybride du

(1) Lebel, dans le *Bull. de la Soc. bot. de France*, t. VIII (1861), p. 89.

(2) Lebel, *Ibidem*, t. XI (1864), p. 87.

Primula variabilis dans les deux localités du Calvados qu'il a visitées ; mais il l'affirme également pour plusieurs stations du département de l'Eure et de l'Orne, où se rencontrent à la fois les *Primula officinalis, grandiflora* et *variabilis* [1].

Faut-il conclure, des différents faits exposés par M. Lebel, qu'il existe deux *Primula variabilis*, l'un qui serait un hybride, l'autre qui, tout en présentant les caractères d'une espèce légitime, pourrait « ressembler de tous points à un produit croisé des « *Primula officinalis* et *grandiflora* [2] ? » Cela nous semble peu vraisemblable et nous sommes disposés à croire qu'ils ont tous une origine hybride. C'est ce que confirme l'examen des trois échantillons d'herbier que M. Lebel a eu l'obligeance de nous adresser et qui proviennent des localités exceptionnelles de la presqu'île de la Manche ; l'un est à fleurs jaunes, les deux autres à fleurs purpurines. Suivant mon savant correspondant de Valognes, les fleurs de ces plantes sont dressées sur leurs pédicelles et n'ont pas de tendance à s'incliner du même côté ; il nous apprend aussi que le limbe de la corolle est plan, et ces deux caractères appartiennent au *Primula officinali-grandiflora*. Bien que le calice ait son tube plus ou moins renflé, qu'il soit plus ou

(1) Lebel, dans le *Bull. de la Soc. bot. de France*, t. XI, p. 91.

(2) Lebel, *Ibidem*, t. XI, p. 88.

moins long relativement au tube de la corolle, il a ses dents lancéolées, brièvement acuminées, égalant le tiers de la longueur du tube, comme dans la plante hybride. Les feuilles varient aussi un peu dans les trois échantillons authentiques que je possède ; leur limbe se rétrécit plus ou moins fortement en pétiole ailé, mais sur aucun il ne se contracte brusquement comme dans le *Primula officinalis* (1). Mais les variations qu'offrent les fleurs et les feuilles de ces plantes se voient souvent dans les hybrides de seconde ou de troisième génération, et ce fait serait favorable à la thèse que nous soutenons. M. Lebel lui-même considère ces modifications comme assez peu importantes, puisqu'elles lui paraissent comprises « dans les limites ordinaires des espèces « réputées légitimes (2). » Elles doivent moins étonner encore dans une forme végétale qui a reçu le nom de *variabilis* alors même qu'on ne soupçonnait pas encore sa nature hybride. Ces plantes à stations exceptionnelles doivent donc être elles-mêmes de véritables hybrides.

Mais alors comment expliquer l'existence du *Primula variabilis* à Lestre et à Négreville, où ne croît pas le *Primula officinalis?* Il n'y a ici que deux suppositions à faire : ou bien cette dernière espèce y a existé antérieurement, en petite quantité,

(1) Lebel, dans le *Bull. de la Soc. bot. de France*, t. XI, p. 88.
(2) Lebel, *l. c.*

comme dans toutes les stations où elle a été observée dans la presqu'île de la Manche, et après s'être croisée avec le *Primula grandiflora*, elle y a disparu; ou bien des graines de *Primula variabilis* y ont été accidentellement transportées, et ce doit être cette cause qui a dû l'introduire à Négreville. Le pré où il a été observé dans cette dernière localité, était d'abord en nature de taillis, qui a dû être défriché et semé de *fleur de foin*, qui a pu être l'agent de son introduction. D'une autre part, ce pré a été plus tard abondamment fumé et le *Primula variabilis* y a reparu après cette opération : ne peut-on supposer que des graines de cette plante, jetées sur le fumier avec les débris d'un jardin, ont pu y arriver avec cette matière fertilisante ? J'ai déjà, dans un écrit antérieur, cité un exemple analogue, parfaitement authentique, observé par M. Mougeot père, quelques années avant sa mort. Le *Primula officinalis* n'existe pas dans les terrains de grès vosgien des environs de Bruyères (Vosges), et c'est à quelques lieues de cette ville, à la limite des terrains de *muschelkalk* qu'il commence à paraître; il abonde dans les bois et les prairies de la plaine de Lorraine et s'étend sur les coteaux calcaires qui la bordent à l'ouest. Or, en 1855, cette plante se montra pour la première fois dans un pré appartenant à ce vénérable explorateur de la Flore vosgienne; ce pré avait reçu, dans les années précédentes, une abondante fumure provenant de son

propre cheval, nourri avec du foin recueilli dans la plaine (¹). M. Arrondeau (²) signale, dans le Morbihan, quatre localités où il a rencontré des pieds de *Primula officinalis*, et il ajoute que, dans trois d'entre elles, cette plante a été probablement importée; car elle n'y croît que dans les prairies de récente création. Mais elle est assez commune dans les départements voisins d'Ille-et-Vilaine et de la Loire-Inférieure. On sait, du reste, combien sont nombreuses et variées les causes qui déterminent, par le transport des graines, l'apparition de beaucoup de plantes dans les lieux où elles n'existaient pas.

Nous ferons de plus observer que les études minutieuses faites par M. Lebel, établiraient-elles réellement que les *Primula* de Lestre et de Négreville ne sont pas des hybrides, cela ne prouverait en aucune façon qu'il en soit de même du *Primula variabilis* observé en société des *Primula officinalis* et *grandiflora*, alors qu'il est bien constaté que, par semis de ses graines, il revient à l'une ou à l'autre de ces deux espèces et que toutes ses formes et les retours aux parents se produisent lorsqu'on obtient cette plante par la fécondation artificielle. M. Lebel admet lui-même, comme nous l'avons vu, que les *Primula variabilis* qu'il a observés en société des

(¹) Godron, *Bull. de la Soc. bot. de France*, t. X (1863), p. 178.

(²) Arrondeau, *Catalogue des plantes phanérogames observées dans le département du Morbihan*. Vannes, 1867; in-8°, p. 65.

Primula officinalis et *grandiflora* constituent de véritables hybrides. Cela nous suffit.

Lorsque M. Alph. de Rochebrune a publié sa *Réponse à la note de M. Godron sur l'origine hybride du Primula variabilis* (1), je n'ai pas cru utile de reprendre la plume. M. Alfr. Perrier, qui s'est beaucoup occupé de la question, qui a publié dans trois mémoires successifs ses observations et a discuté les diverses opinions émises, déclare que le *Primula variabilis* de M. de Rochebrune diffère essentiellement du *Primula variabilis* de Normandie (2), dont personne, à ma connaissance, n'a contesté l'origine hybride.

Mais, puisque j'ai l'occasion de revenir sur cette question, pour rendre compte de nouvelles observations et des résultats obtenus par une nouvelle expérience d'hybridation, dont il sera question plus loin, je me permettrai de soumettre à M. de Rochebrune les considérations suivantes.

La primevère qu'il prend pour le *Primula variabilis* de Goupil a été trouvée par lui dans deux localités des environs d'Angoulême ; dans l'une, le *Primula grandiflora* manque complétement; dans l'autre, c'est le *Primula officinalis* qui fait défaut. Donc, suivant M. de Rochebrune, le *Primula variabilis* n'est pas une plante hybride. Mais cette con-

(1) De Rochebrune, *Bull. de la Soc. bot. de France*, t. X (1863), p. 565.

(2) Alfr. Perrier, *Ibidem*, t. XI (1864), *bibl.*, p. 24.

clusion, pour être péremptoire, est subordonnée à deux faits qu'il faudrait d'abord établir, savoir : 1° que le *Primula* de la Charente, qu'il prend pour le *variabilis*, est le même que le mien; 2° qu'il a les mêmes caractères que celui qu'a décrit Goupil. Or, il n'est ni l'un ni l'autre, ce qu'il est facile de démontrer.

Le *Primula variabilis* de Malzéville, que j'ai décrit sur le vif dans mes deux éditions de ma *Flore de Lorraine*, est identique, en ce qui concerne la première génération, avec celui que j'ai reproduit par la fécondation artificielle. Logiquement, M. de Rochebrune aurait dû en inférer que ma plante est nécessairement différente de la sienne. Mais il laisse complétement de côté cette expérience d'hybridation, qui a cependant son importance dans la question. J'ajouterai que les caractères donnés à la plante charentaise [1] diffèrent de notre description sur des points assez importants.

Mais la marche la plus simple à suivre, pour résoudre cette question d'identité, était de consulter tout d'abord la description très-bien faite que Goupil nous a laissée de son *Primula variabilis*. C'est là, principalement, que mon honorable contradicteur devait chercher des arguments pour soutenir sa thèse et il n'y a pas songé. Il y aurait vu

(1) De Rochebrune, *Bull. de la Soc. bot. de France*, t. IX, p. 237.

que le travail de Goupil nous donne complétement raison. Goupil, en effet, ne se contente pas de décrire cette plante, mais il compare, avec une exactitude remarquable, ses caractères à ceux des autres *Primula* voisins. Ses diagnoses, que je copie textuellement, sont les suivantes :

Primula grandiflora Lam. — Foliis obovato-oblongis scapis unifloris ([1]), laciniis calicinis linearibus, acutis, adpressis, apice inflexis, corollæ tubum æquantibus.

Primula variabilis Goup. — Foliis oblongis attenuatis, scapo multifloro, laciniis lanceolatis acutis patulis, apice rectis, corollæ tubum subæquantibus.

Primula officinalis L. — Foliis abrupte contractis, floribus secundis, nutantibus, limbo concavo, calice inflato, dentibus obtusiusculis ([2]).

Il ajoute plus loin à propos du *Primula variabilis :* « Feuilles oblongues, *se rétrécissant insensi-* « *blement vers la base,* velues et d'un vert plus pâle « en dessous. Hampes multiflores et uniflores, ve- « lues. Calice en cloche, découpé en cinq dents qui « n'occupent *que le tiers* environ de sa longueur, « plus courtes que le tube de la corolle, *élargies à*

([1]) Du temps de Goupil, on prenait les pédoncules de cette plante pour des hampes. Cependant Murray, en parlant de cette espèce sous le nom de *Pr. acaulis Jacq.* en 1748, disait : *In Primula acauli scapus brevissimus sub terra latet, pedunculis elongatis.* (*Systema vegetabilium.* Parisiis, in 8°, p. 158.)

([2]) Goupil, *Mémoires de la Société Linnéenne de Paris,* t. III (1825), in-8°, p. 247 à 251.

« *la base*, droites vers la pointe, mais recourbées en « dehors lors de la maturation des graines. Corolle « d'un jaune serin, à limbe plan dont le diamètre « ne surpasse pas la longueur du tube, ayant cinq « plis et cinq taches d'un jaune plus foncé à la « base ; ses segments sont cordiformes, les fleurs « faiblement odorantes. Capsule ovale, courte, n'at- « teignant pas la commissure des divisions du calice « qui en est très-écarté. » Il distingue le *Primula variabilis* du *Primula grandiflora :* 1° par les fleurs notablement plus petites ; 2° par les divisions du calice plus courtes, élargies à la base, droites et surtout écartées du tube de la corolle dont elles n'égalent point la longueur ; les fleurs sont d'une couleur jaune plus foncée (1).

Quelques-uns des caractères importants du *Primula variabilis* indiqués par Goupil ne ressemblent pas, comme on pourra facilement s'en assurer, à ceux qui leur correspondent dans la description donnée par M. de Rochebrune (2), et il résulte de cette comparaison que les deux plantes sont évidemment différentes. Ils s'appliquent, au contraire, très-bien à la plante de Malzéville et à l'hybride que j'ai obtenu par la fécondation artificielle (3). Il en est

(1) Goupil, *Op. cit.*, t. III, p. 241.

(2) De Rochebrune, *Bull. de la Soc. bot. de France*, t. IX, p. 237.

(3) Godron, *Bull. de la Société bot. de France*, t. X (1863), p. 182.

de même pour les échantillons que j'ai reçus sous ce nom de diverses localités, savoir : de Saint-Maur et de Saint-Georges près d'Angers (*Bastard*), du bois de Saint-Sylvain près d'Angers (*Boreau*), de Clermont et de Beauregard dans la Dordogne (*Oscar de la Vernelle*), d'Oudon près de Nantes (*Lloyd*). Je trouve aussi, dans l'herbier de Soyer-Willement, un échantillon recueilli, en 1830, par Maire dans la forêt de Bondy, et qui concorde avec les précédents.

Le *Primula variabilis* de M. de Rochebrune n'est donc pas celui de Goupil, pas plus que le nôtre.

Quoi qu'il en soit de cette discussion, le *Primula variabilis Goup.* de première génération a le limbe de la corolle plan et les fleurs sont portées sur des pédoncules dressés-étalés, non penchées d'un même côté; ses feuilles sont atténuées en pétiole ailé. Mais par ses caractères il se rapproche bien plus, comme l'a fait observer avec beaucoup de raison J. Gay, du *Primula grandiflora Lam.* que du *Primula officinalis L.* Il est d'avis que cette plante a pour père cette dernière espèce et pour mère la première [1], et c'est ce que nous avions reconnu et affirmé dès 1844 [2]. J'ai, depuis, démontré le fait expérimentalement par les résultats de l'expérience d'hybridation artificielle dont j'ai déjà parlé et que j'ai faite en imposant à chacun des parents ce rôle

(1) J. Gay, *Bull. de la Soc. bot. de France*, t. VII, p. 307.

(2) Godron, *De l'Hybridité dans les végétaux*. Nancy, 1844; in-4°, p. 21.

dans l'acte de la fécondation, d'où le nom de *Primula officinali-grandiflora* sous lequel je l'ai désigné. J. Gay ajoute : « Je n'ai encore vu aucun échan-« tillon qui, par ses caractères, pût être supposé « provenir du *Primula officinalis* fécondé par le « *Primula grandiflora* (¹). » Cette fécondation en sens inverse de la première doit, en effet, se produire rarement, si toutefois elle se produit spontanément, par la raison bien simple que la floraison ne commence pas à la même époque chez les parents de notre hybride : le *Primula grandiflora* est plus précoce, et déjà sa floraison est très-avancée lorsque le *Primula officinalis* est en pleine floraison. Il y a donc beaucoup plus de chances pour que le *Primula grandiflora*, dont le nombre des fleurs nubiles a beaucoup diminué, soit fécondé par le *Primula officinalis*.

Le *Primula variabilis* fleurit à une époque intermédiaire à celle qui est habituelle à chacun des parents. L'hybride de première génération pourrait donc être refécondé, à chances à peu près égales, par sa mère et par son père, ce qui déterminerait des retours vers l'un ou l'autre des parents. Les retours vers le *Primula grandiflora* sont assez difficiles à reconnaître dans les bois à l'état sauvage, à raison de la proximité des caractères entre ces deux plantes, comme nous l'avons vu. Ils ont lieu peut-

(¹) J. Gay, *Bull. de la Soc. bot. de France*, t. VII, p. 307.

être de plein saut, à moins que les échantillons de *Primula grandiflora var. caulescens* ne soient des intermédiaires entre les deux formes, ainsi que les pieds qui portent à la fois des hampes rudimentaires et des hampes longues. On peut observer plus facilement les retours vers le *Primula officinalis*, les caractères intermédiaires étant plus saillants. J'ai étudié de nouveau cette question au bois de Malzéville, au printemps de 1873, et j'y ai observé les faits suivants. La forme de retour qui s'éloigne le moins du *Primula variabilis* a ses fleurs penchées du même côté. Le calice a son tube court, fortement anguleux, et n'égale pas le tube de la corolle ; ses dents sont inégales (sur le même calice), égalant les unes le tiers, les autres le quart de la longueur du tube, larges, lancéolées, aiguës. La corolle a son limbe un peu concave, mesurant de 15 à 16 millimètres de diamètre, de la même couleur que dans le *Primula variabilis*. Les feuilles sont plus velues en dessous que dans ce dernier et sont variables dans la même rosace ; plusieurs d'entre elles sont contractées brusquement en pétiole, comme dans le *Primula officinalis*, d'autres un peu moins, d'autres enfin sont simplement atténuées en pétiole. Il y a donc ici mélange de caractères; mais il y a néanmoins un pas fait vers le *Primula officinalis*. Sur d'autres échantillons la progression vers cette espèce est plus rapide, en ce qui concerne les fleurs, mais rétrograde en ce qui concerne les

feuilles. Les fleurs sont penchées et présentent tous les caractères normaux du *Primula officinalis*; la corolle seulement est un peu plus grande. Mais les feuilles sont moins velues, longuement rétrécies en pétiole ailé. Enfin, il y a des échantillons plus voisins encore du *Primula officinalis* et n'en différant plus que par leurs feuilles moins brusquement contractées que dans celui-ci.

Si, pas plus que J. Gay, je n'ai observé l'hybride spontané du *Primula officinalis* fécondé par le pollen du *Primula grandiflora*, c'est-à-dire l'hybride inverse de celui dont il vient d'être question, il m'a été facile de l'obtenir par la fécondation artificielle, de l'étudier en lui-même et dans sa descendance.

En 1865, j'ai rencontré au bois de Malzéville, près de Nancy, un pied sauvage de *Primula grandiflora*, dont les corolles lilas fixèrent d'autant mieux mon attention que, dans cette localité, les fleurs de cette espèce sont jaunes, et c'était la seconde fois qu'on y rencontrait une déviation de sa couleur habituelle [1]. Je l'ai transplanté dans mon jardin, ainsi qu' unpied de *Primula officinalis* de la même localité. Celui-ci, planté en plein soleil, a

(1) Dans les départements du Calvados, de l'Eure et de l'Orne, les *Primula grandiflora*, *variabilis* et *officinalis* à l'état sauvage, ont très-souvent les fleurs de nuances diverses se rattachant aux couleurs purpurines, lilas et même violettes. Dans mes hybrides à fleurs ainsi colorées, les hampes, pédoncules et quelquefois les calices sont teintés de brun.

été, au printemps de 1866, fécondé artificiellement par le pollen du *Primula grandiflora*, planté à l'ombre, et les graines provenues de ce croisement ont été semées immédiatement à la maturité des fruits et m'ont donné sept pieds qui ont fleuri en 1868. Ils se ressemblent tous entre eux par la forme et les proportions relatives des organes et par la grandeur des fleurs. Mais la coloration de celles-ci varie ; trois pieds ont la corolle d'un jaune à peine plus pâle que celle du *Primula officinalis*; dans un autre, cette couleur est lilas, et dans les trois derniers, elle est d'un pourpre foncé ; dans tous, enfin, la gorge est jaune et maculée de cinq taches plus foncées. Tous ont les hampes bien développées. Les fleurs sont penchées du même côté, mais cependant à un moindre degré que dans le *Primula officinalis*. Le calice est un peu plus court que le tube de la corolle ; il est un peu renflé au moment de la floraison et surtout de la fructification, et ses dents lancéolées-aiguës, égalent le quart du tube. Le limbe de la corolle est concave (et non plan), un peu moins grand que dans le *Primula variabilis Goup*. Les feuilles, vertes en dessous et moins velues que dans le *Primula officinalis*, sont plus ou moins brusquement contractées en pétiole ailé.

J'ai laissé ces hybrides de première génération en société des deux pieds rapportés de Malzéville et qui leur ont donné naissance. Je leur ai livré un espace de deux mètres carrés et j'ai laissé les

hybrides se resemer eux-mêmes. J'ai eu soin, toutefois, afin d'empêcher les graines des parents de se mêler aux semis et de confondre leur postérité avec les formes de retour qui pourraient se produire, d'enlever, chaque année, leurs fleurs complétement flétries. Ces produits hybrides ont beaucoup varié pendant les cinq dernières années, et aujourd'hui (10 avril 1873) ils sont en pleine floraison et je puis constater les faits suivants. Le nombre des pieds hybrides est de 107, savoir : 1° les 7 pieds hybrides de première génération ; 2° 6 sont des retours complets au *Primula officinalis*, dont un avec fleurs d'un pourpre vif ; 3° 3 sont revenus au *Primula grandiflora*, l'un à fleurs blanches et deux à fleurs lilas ; 4° 78 sont des intermédiaires à fleurs penchées d'un même côté, à calice renflé et à dents courtes, à limbe de la corolle concave ou hypocratériforme, à feuilles brusquement contractées en pétiole, comme dans le *Primula officinalis*, et offrant une tendance manifeste vers ce parent qui, dans le croisement, est intervenu en qualité de mâle ; 5° 10 pieds, par leurs fleurs étalées-dressées sur une hampe allongée, par leur calice un peu renflé, par le limbe de leur corolle plan et par leurs feuilles atténuées en pétiole ailé, rappellent le *Primula variabilis* de Goupil et se rapprochent par conséquent du *Primula grandiflora*, c'est-à-dire du type maternel ; 6° 1 pied ne diffère des 10 précédents que par ses hampes, dont l'une est allongée et l'autre

très-rudimentaire ; 7° enfin, il existe 2 pieds douteux par leur tendance : l'un a les fleurs dressées, la corolle à limbe plan et les feuilles contractées en pétiole, mais moins brusquement que dans le *Primula officinalis ;* l'autre a aussi les fleurs dressées, le limbe de la corolle très-concave et les feuilles de sa rosace sont les unes fortement contractées en pétiole, les autres plus ou moins atténuées à la base.

Parmi ces 78 formes qui offrent une tendance évidente à se rapprocher du *Primula officinalis* et dont nous n'avons tracé plus haut que les caractères généraux, on trouve des variations nombreuses dans la coloration et la grandeur des fleurs. La corolle a rarement une teinte jaune pâle ; plus souvent elle offre la teinte jaune vif du *Primula officinalis*; plus fréquemment encore elle montre une teinte pourpre plus ou moins foncée, ou rougeâtre ou mordorée résultant du mélange de pourpre et de jaune. Il est même un pied dont la corolle est d'un pourpre vif à sa face *inférieure* et jaunâtre à la face *supérieure*. Le diamètre du limbe de la corolle varie dans ces fleurs de 12 à 20 millim. Le calice est ordinairement plus court que le tube de la corolle, et son tube est plus ou moins enflé ; mais, sur 6 pieds dont le limbe de la corolle est hypocratériforme et mesure 15 à 18 millim., le calice florifère est plus long, plus fortement renflé que dans le *Primula officinalis;* il devient énorme au moment de la fructification et rappelle celui du *Primula macro-*

calyx Bunge qui, suivant Ledebour (1) et C. Koch (2), ne serait qu'une variété du *Primula officinalis.*

Les pieds qui se rapprochent le plus du *Primula variabilis Goup.* ont des fleurs pourpres, lilas ou violettes. Le limbe plan de la corolle mesure de 22 à 26 millim. de diamètre. Enfin, nous ferons observer que les retours au *Primula officinalis* sont plus nombreux que les retours au *Primula grandiflora.*

Il y a donc deux hybrides de ces deux primevères, dans lesquels le rôle des parents est interverti dans l'acte de la fécondation : 1° le *Primula officinali-grandiflora* (*Primula variabilis Goup.*), qui, à la première génération, se rapproche davantage du *Primula grandiflora* que de l'autre parent et qui se produit spontanément au milieu ou dans le voisinage des deux espèces auxquelles il est associé ; 2° le *Primula grandiflora-officinalis,* dont je ne connais que des pieds obtenus par la fécondation artificielle et qui, à la première génération, est moins éloigné du *Primula officinalis* que de son congénère. Dans la descendance de chacun de ces deux hybrides, l'influence du mâle s'exerce d'une manière prépondérante sur les organes de la fleur et sur la direction de l'inflorescence, et l'influence femelle sur la forme et le *vestimentum* des feuilles.

(1) Ledebour, *Flora rossica.* Stuttgartiæ, in-8°, t. III, p. 8.
(2) C. Koch, *in Linnæa,* t. XVII, p. 307.

DES RACES VÉGÉTALES

QUI DOIVENT

LEUR ORIGINE A UNE MONSTRUOSITÉ

PAR

D.-A. GODRON

C'est par sélection que paraissent avoir été produites la plupart des races végétales que nous cultivons; elles ont été obtenues par les soins et par l'intelligence de l'homme et se perpétuent dans les conditions de culture et de climat qui leur sont favorables. Mais il est aussi des monstruosités qui peuvent être immédiatement et intégralement (¹)

(¹) Il y a des anomalies qui ne se propagent de semis que partiellement. Ainsi, au jardin botanique de Nancy, un hêtre à feuilles pourpres n'a donné de ses graines, à la première génération, qu'environ la moitié des sujets ayant conservé des feuilles de cette teinte et les autres étaient munis de feuilles vertes. Un *Acer striatum* à feuilles panachées, qui existe au même jardin, a fourni seulement un tiers des pieds dont les feuilles étaient zébrées de blanc. Mais la première constitue une déviation fonctionnelle et la seconde une variété maladive.

soumises à la loi d'hérédité et forment de véritables *races tératologiques*. J'en connais trois exemples qui sont nés, pour ainsi dire, sous mes yeux, au Jardin des Plantes de Nancy. Il existe aussi des faits analogues plus anciennement connus.

Je parlerai d'abord d'une race du ***Ranunculus arvensis L.*** On sait que les carpelles de cette espèce à l'état normal ont un bord épais, un peu convexe et présentant de chaque côté une saillie marginale bordée d'épines; ses faces planes sont également hérissées de pointes semblables à celles du bord.

Nées ab Esenbeck (1) paraît avoir observé le premier, dans une localité unique des environs de Bonn, une forme de cette espèce qui se distingue du type par ses carpelles absolument lisses sur leurs saillies marginales et par leurs faces dépourvues de pointes, mais munies de côtes peu saillantes et anastomosées en réseau. Koch (2) l'a décrite comme

Elles ne sont pas intégralement héréditaires. La sélection finirait-elle par les rendre permanentes? L'expérience seule peut décider cette question. Le *Papaver somniferum polycephalum*, dont j'ai reçu les graines de Berlin, semé, il est vrai, un peu dru, a fini par perdre ou à peu près, au bout de trois générations, la transformation des étamines en carpelles. Les hêtres tortillards (Godron, *les Hêtres tortillards des environs de Nancy*, dans les *Mémoires de l'Académie de Stanislas* pour 1869, p. 317), dans les semis faits par M. Mathieu, à l'École forestière, ont reproduit, en partie seulement, la monstruosité.

(1) Koch, *Deutschlands Flora*, Frankfurt am Main, grand in-8°, t. IV (1833), p. 188.

(2) Koch, *ibidem*.

une simple variété qu'il désigne sous le nom d'*inermis*.

J'ai observé, pendant plusieurs années, cette plante anormale, dans les champs de blé, à la Malgrange et au Champ-le-Bœuf près de Nancy, et depuis, dans les mêmes cultures à Rosières-aux-Salines, à Champigneulles et à Bouzanville (Meurthe); je l'ai reçue également d'Autun. J'en ai recueilli des fruits mûrs en 1848, et, les ayant semés, j'ai constaté, en 1849, que tous les pieds provenus de ce semis ont présenté une seconde génération de tous points semblable à la première; en 1850, j'en ai obtenu une troisième sans retour aucun au type primitif. Mais, ayant quitté Nancy, pendant plusieurs années, cette expérience a été interrompue (1). En 1866, les fruits épineux de la plante normale ayant été semés en pot placé sous couche chaude, comme on le fait tous les ans au Jardin des Plantes de Nancy, les pieds qui se sont développés ont été mis à leur place dans l'École de botanique; un pied de la variété inerme s'est montré au milieu d'une douzaine d'individus à fruits épineux. Les fruits du premier ont été recueillis avec soin et semés dans mon jardin à l'automne; tous les ans jusqu'aujourd'hui (1873), la variété s'est maintenue invariablement, c'est-à-dire pendant huit générations. Cette seconde expé-

(1) J'ai parlé de cette expérience de 1849 et 1850 dans mes *Observations sur les races du Datura Stramonium* (*Mémoires de l'Académie de Stanislas* pour 1864, p. 214.)

rience, plus complète que la première, vient donc la confirmer et nous semble suffisante pour établir une démonstration complète. Cette forme du *Ranunculus arvensis L.* à fruits dépourvus d'épines constitue donc une véritable race tératologique, mais son fruit ne diffère pas de celui du type par sa forme générale ni par sa grosseur, et ne s'en différencie que par l'avortement d'un organe accessoire. Le stigmate, les étamines, les pétales, les sépales et tous les organes de la végétation sont les mêmes dans les deux formes; elles fleurissent et fructifient en même temps. Elles conservent donc toutes les deux les caractères morphologiques essentiels de l'espèce.

D'autres faits les rattachent, du reste, étroitement l'une à l'autre. MM. Schmitz et Regel ([1]) ont décrit comme espèce, sous le nom de *Ranunculus reticulatus*, une autre forme un peu plus voisine du *Ranunculus arvensis L.*, trouvée aussi près de Bonn, dans les graviers du Rhin, et, selon eux, elle diffère de ce dernier par ses carpelles dépourvues d'épines, mais présentant sur leurs faces à la fois des côtes réticulées et des tubercules. Wirtgen ([2]) admet aussi comme espèce le *Ranunculus reticulatus*, mais il fait observer que ses carpelles peu-

([1]) Schmitz et Regel, in Kittel, *Taschenbuch der Flora Deutschlands*. Nürnberg (1844) in-18, p. 778.

([2]) Wirtgen, *Rheinische Reise-Flora*. Coblenz, in-32 (1857), p. 8.

vent avoir leurs faces tuberculeuses ou munies de côtes réticulées avec les bords dentés. Koch [1] décrit aussi une variété β *tuberculatus* du ***Ranunculus arvensis L.***, et lui attribue des fruits à faces tuberculeuses et à bords munis de dents obtuses rapprochées. Il existe donc entre le ***Ranunculus arvensis*** type et sa race ***inermis***, quatre formes intermédiaires [2]. J'ignore si celles-ci peuvent aussi se reproduire constamment par génération; mais leur existence, même à l'état de simples variétés, constitue une raison de plus pour les réunir aux deux formes extrêmes et ces faits mettent en lumière l'inanité de pareils caractères spécifiques.

Une seconde race tératologique a été observée par moi sur le ***Datura Tatula L.*** [3]. En 1860, à l'automne, je recueillis dans l'École de botanique du Jardin des Plantes une capsule mûre de cette plante, me proposant, pour la première fois, de la soumettre à des expériences d'hybridation. Ces graines furent semées, au printemps suivant, dans mon enclos à expériences. J'en obtins sept à huit pieds rapprochés les uns des autres, qui reproduisi-

(1) Koch, *Deutschlands Flora*, t. IV, p. 188.

(2) Il y en a même une cinquième, que je viens de trouver (15 juin 1873) au Champ-le-Bœuf, près de Nancy, qui a ses carpelles à bords lisses et dont chacune des faces porte une ou deux épines.

(3) Mes premières observations sur ce fait sont consignées dans les *Mémoires de l'Académie de Stanislas* pour l'année 1864. p. 207 à 216.

rent exactement la plante mère, fournirent de nombreuses capsules hérissées de piquants, et ce ne fut qu'à l'automne, au moment où l'on débarrassait devant moi le sol pour le cultiver, que j'aperçus au milieu d'eux un petit pied qu'ils avaient presque étouffé par leur luxuriante végétation. Ce pied rabougri me présenta une capsule lisse, résultat de la seule fleur qui se soit développée et qui était située à la première et unique bifurcation. J'en recueillis moi-même les graines mûres et, au printemps de 1862, je les ai confiées à la terre. J'en obtins des pieds assez nombreux, ils atteignirent une taille égale à celle du pied de *Datura Tatula* type, placés à côté pour servir de termes de comparaison. Ils commencèrent à fleurir à la même époque et la fructification successive suivit une marche identique; car les fleurs des premières bifurcations produisirent de belles capsules. La corolle est de même forme et de même taille dans les deux plantes, la couleur offre une teinte d'un violet pâle sur son limbe muni intérieurement de cinq groupes de trois lignes longitudinales, parallèles, rapprochées, plus foncées et correspondant au milieu de chacun des lobes. Les deux plantes ont les étamines violettes, à anthères de même grandeur et de même forme; le calice est semblable ; les tiges sont, dans l'une comme dans l'autre, d'un pourpre noir parsemé de petits points d'un blanc sale; les feuilles enfin sont identiques sous tous les rapports. Les deux plantes

ne diffèrent donc, absolument, qu'en ce que l'une a ses capsules épineuses et que l'autre les a parfaitement lisses, ou, sur quelques fruits, munies de très-petits tubercules épars, traces de la filiation de ces deux formes.

Or, ce *Datura Tatula fructibus inermibus* s'est reproduit identique à lui-même dans toute sa postérité, au Jardin des Plantes de Nancy, jusqu'aujourd'hui (1873), c'est-à-dire pendant treize générations successives. Il constitue donc aussi une véritable race tératologique.

D'une autre part, c'est uniquement par l'absence des épines sur ses fruits que le *Datura Bertolonii Parl.* diffère du *Datura Stramonium L.*, et encore observe-t-on quelquefois sur les fruits de la première de ces formes de petites élévations arrondies, bien peu saillantes, il est vrai, mais qui semblent être les rudiments des épines qui ne se sont pas développées. On sait que le *Datura Bertolonii Parl.* a été trouvé par M. Parlatore dans les champs des environs de Palerme, d'où il a été propagé dans les jardins botaniques et je ne sache pas qu'on l'ait retrouvé ailleurs à l'état spontané. Or, le *Datura Stramonium L.* est très-commun dans les champs qui avoisinent la capitale de la Sicile, et la plante de Parlatore et de Bertoloni nous paraît être une race analogue à celle qui, au Jardin des Plantes de Nancy, est sortie du *Datura Tatula* type. Non-seulement l'analogie nous conduit à cette conclusion,

mais les expériences d'hybridation que nous avons exécutées entre ces quatre formes végétales nous ont démontré que les résultats de ces mélanges sont différents de ceux que l'on obtient en croisant entre elles les véritables espèces de *Datura*, et que les *Datura Stramonium L.*, *Bertolonii Parl.* et *Tatula fructibus inermibus*, sont certainement des races d'une même espèce et qu'elles descendent vraisemblablement du *Datura Tatula genuina*. Nous avons publié récemment avec détails ces expériences dans un travail intitulé : *Des Hybrides et des Métis de Datura étudiés spécialement au point de vue de leur descendance.*

On sait, du reste, par d'autres exemples, que les épines peuvent manquer sur des végétaux qui en sont habituellement pourvus et que l'avortement de ces organes accessoires est quelquefois héréditaire.

On peut citer le *Gleditschia triacanthos L.* qui normalement porte une épine directement au-dessus et à 3 ou 4 millimètres de l'aisselle des feuilles, et l'on observe au-dessous de cette épine deux bourgeons superposés, dont l'inférieur parfaitement axillaire. L'épine résulte évidemment du développement précoce d'un troisième bourgeon ; elle représente un rameau qui fort souvent continue à s'accroître, même sur le vieux bois, devient de plus en plus rameuse et porte quelquefois des feuilles. Or, il existe une race de cette espèce qui ne diffère

du type que par l'avortement héréditaire des épines, mais celles-ci laissent à leur place la trace très-visible d'un bourgeon non développé.

Le *Prunus spinosa L.* peut, en devenant vieux, perdre les épines qui terminent ses rameaux. Il en existe un exemple dans l'*arboretum* du Jardin des Plantes de Nancy ; ce pied a atteint la taille de 4 mètres et son tronc offre au-dessus de sa base $0^{m},28$ de circonférence. Or, cet arbuste n'a pas cessé pour cela d'appartenir spécifiquement au *Prunus spinosa L.*; personne ne soutiendra le contraire. On sait également que les orangers cultivés perdent leurs épines ([1]).

Le *Rosa pimpinellæfolia D. C.*, dont la tige et les rameaux sont ordinairement couverts d'aiguillons, a une variété *mitissima* complétement dépourvue de ces organes accessoires. Nous avons observé cette anomalie au sommet du Ballon de Soultz, au Ballon de Saint-Maurice, au Hohneck (chaîne des Vosges), où existent aussi des pieds hérissés d'aiguillons ; nous en possédons des échantillons du Mont-Dore, du fort Belin à Salins, et du Salève ; nous avons reçu également une forme plus ou moins rabougrie des falaises de Quiberon et des sables maritimes des environs de Cherbourg, qui présente des pieds plus ou moins aiguillonnés et des pieds complétement

([1]) Correa de Serra, dans les *Annales du Muséum*, t. VI, p. 381.

désarmés. L'absence d'aiguillons ne peut donc pas constituer ici un caractère spécifique. J'ignore, du reste, si cette variété *mitissima* se maintient par hérédité.

Le *Cynara Carduncului L.*, qui est originaire de la région méditerranéenne, a les lobes de ses feuilles pourvus à leur sommet et à leur base de longues épines subulées, et les écailles extérieures de l'involucre portent à leur sommet une épine plus robuste, mais beaucoup plus courte. Cette plante, cultivée sous le nom de *Cardon de Tours*, a conservé ses armes défensives ; mais la variété domestique connue sous le nom de *Cardon d'Espagne* les a complétement perdues, et cette variété se reproduit parfaitement de graines dans les jardins. Ch. Darwin (1) nous apprend que la descendance américaine de cette dernière forme est très-répandue, à l'état sauvage, et sur d'immenses espaces, dans le bassin de la Plata, et qu'elle y est devenue très-épineuse.

On pourrait citer d'autres exemples analogues ; mais ceux-là suffisent pour démontrer que des faits tératologiques par avortement peuvent devenir l'origine de races végétales.

Le troisième fait que j'ai observé est un retour au type régulier et primordial de la fleur, je veux parler de la pélorie du *Corydalis solida Sm.* Le

(1) Ch. Darwin, *De la Variation des animaux et des plantes sous l'action de la domestication*, trad. fr., in-8° (1868), t. II, p. 35.

5 avril 1852, j'eus la bonne fortune de rencontrer dans l'*arboretum* du Jardin des Plantes de Nancy, des pieds de cette anomalie au milieu d'un grand nombre d'autres à fleurs parfaitement irrégulières. Les pieds à fleurs pélориées ont été mis à part et transplantés dans un lieu exposé en plein midi et sans abri ; ils n'ont pas fructifié. Mais, placés depuis dans un lieu plus en rapport avec les habitudes de cette plante, qui croît naturellement dans les bois et le long des haies, j'ai obtenu des fruits et des graines qui ont reproduit intégralement la pélorie pendant cinq générations. Il est à peu près certain que déjà elle s'était propagée dans l'*arboretum* du jardin, depuis plus ou moins longtemps, puisque les pieds que j'y ai observés étaient groupés dans un espace peu étendu. Or, cette plante offre tous les caractères qui distinguent le genre *Dielytra*.

On dira peut-être que cette forme végétale nouvelle, se reproduisant régulièrement de graines, constitue une véritable espèce et qu'elle résulte évidemment de la transformation d'une espèce de *Corydalis* en une espèce d'un autre genre de la même famille. Pour soutenir cette opinion, il faut nécessairement admettre qu'il existe ici deux espèces génériquement distinctes et qui, toutefois, à part la régularité ou l'irrégularité de la fleur, sont absolument identiques par leur mode de végétation ; par la structure, la forme et le mode de développement tout à fait spécial de leur souche bulbiforme ;

par leur tige qui porte vers son milieu une écaille qui, d'abord enroulée, enveloppe complétement la grappe florale et les deux feuilles caulinaires, celles-ci n'offrant aucune modification; enfin par leurs filets, par leurs anthères, par leurs stigmates, par leurs siliques et leurs graines caronculées. Ajoutons encore que les enveloppes florales et l'androcée sont formées d'un même nombre de parties à chaque verticille, et que le mode d'insertion de ces organes et leurs rapports réciproques sont les mêmes. Or, il est absolument sans exemple que deux espèces appartenant à deux genres d'une même famille, à part un caractère, soient identiques par tout le reste de leur organisation et que, ne pouvant être distinguées l'une de l'autre avant et après la floraison, elles ne pourraient pas l'être non plus au moment des premiers développements de la fleur, puisque, dans les deux formes, elle est d'abord régulière. Il n'est donc pas possible de considérer le *Corydalis solida Sm.* pélorié comme une espèce de nouvelle formation.

M. Ch. Darwin, qui a eu occasion d'observer quelques fleurs pélor iées d'une espèce voisine de la précédente, s'exprime ainsi : « J'ai examiné plu-« sieurs fleurs du *Corydalis tuberosa,* dans lesquelles « les deux nectaires étaient également développés « et contenaient du nectar; il y avait donc là « un redéveloppement d'un organe partiellement « avorté, accompagné de redressement du pistil, de

« la possibilité au capuchon de s'échapper de l'un « et de l'autre côté ; d'où un retour de la fleur vers « cette structure parfaite, si favorable à l'action « des insectes, qui caractérise les *Dielytra* et genres « voisins. Ces modifications ne peuvent être attri- « buées au hasard, ni à une variabilité corrélative, « mais bien plutôt à un retour vers un état primor- « dial de l'espèce [1]. » Ce fait ne peut modifier nos conclusions ; il les confirmerait plutôt.

Le *Gloxinia speciosa Lodd.* a fourni aussi une forme pélorique, qui se propage fort bien de graines [2].

L'*Antirrhinum majus L.* a produit également des pieds à fleurs péloriées qui ont été observés aussi par M. Ch. Darwin [3]. Les fleurs régulières de cette forme diffèrent bien plus encore de celles du muflier commun : le tube de sa corolle est allongé, étroit et cylindrique ; le calice et le limbe de la corolle présentent six lobes égaux ; les étamines, au nombre de six, sont aussi égales. Or ces fleurs, fécondées artificiellement par leur propre pollen, sont parfaitement fertiles, bien qu'elles restent stériles lorsqu'on les abandonne à elles-mêmes, les abeilles ne pouvant s'introduire dans leur étroite

(1) Ch. Darwin, *De la Variation des animaux et des plantes sous l'action de la domestication*, trad. franç., in-8°, t. II, p. 62.

(2) Ch. Darwin, *ibidem*, t. II, p. 176.

(3) Ch. Darwin, *ibidem*, t. I, p. 388, et t. II, p. 176.

fleur tubuleuse. Il est évident qu'une plante qui ne peut se féconder elle-même et qui a besoin pour cela de l'intervention de l'homme ne peut pas être distinguée comme espèce du type dont elle provient et que les deux formes ne peuvent pas être non plus deux espèces appartenant à deux genres différents.

Il est des monstruosités héréditaires d'une tout autre nature que les précédentes et que nous offrent en si grand nombre nos plantes potagères et d'ornement. Citons-en seulement quelques-unes : le *Celosia cristata L.* est une fascie en crête plus connue dans nos jardins que le type d'où elle dérive.

Le *Papaver somniferum L.* offre plusieurs races à capsules aveugles et qui ne peuvent plus, comme les espèces sauvages de pavots, répandre leurs graines au dehors, circonstance précieuse pour sa culture en grand faite dans le but de se procurer l'huile d'œillette. Le *Papaver officinale Gmel.* [1] ne nous est connu que sous cette forme tératologique; toutefois, au Jardin des Plantes de Nancy, dans un semis de cette espèce couvrant six mètres carrés, mais fait un peu dru en 1873, nous avons rencontré quelques capsules, dont deux ou trois pertuis s'étaient ouverts sous le disque stigmatique ; nous en avons recueilli les graines; nous les sèmerons

[1] Consulter mon mémoire intitulé : *Études sur les Pavots cultivés.* Il est sous presse.

pour voir si ce retour au type primitif se généralisera sur les capsules nouvelles.

Le *Tanacetum vulgare L.*, le *Mentha viridis L.*, le cresson alénois, le cerfeuil, la chicorée, le chou vert, offrent des races à feuilles frisées. Ces anomalies ont dû se produire brusquement et, ce qui me porte à le penser, c'est qu'une autre plante, présentant le même genre de monstruosité héréditaire, le *Perilla arguta Benth.*, a produit dans un semis un retour complet à la forme normale et celui-ci se maintient par hérédité (1). Ce fait et celui du cardon d'Espagne prouvent qu'une race tératologique peut se maintenir intégralement depuis de nombreuses générations et néanmoins produire par atavisme des pieds semblables au type de l'espèce, qui se perpétue dans leur descendance.

Les races qui ont pour origine une monstruosité se distinguent des races qui sont le résultat de l'action lente de la culture et de la sélection par leur apparition brusque au milieu d'un semis naturel ou opéré par l'homme et qui reproduit en même temps des individus normaux. C'est ce qui a eu lieu pour les exemples que nous avons vu se développer pour ainsi dire sous nos yeux et qui résultent de l'avortement d'organes accessoires ; il en est de même des pélories lorsqu'elles sont fertiles

(1) Alex. Braun, *Index seminum in horto botanico berolinensi, anno* 1872, *collectorum*, in-4°, p. 13.

par elles-mêmes, et quant au *Celosia cristata L.*, on sait que les fascies se produisent toujours brusquement ; mais jusqu'ici cette amarantacée fasciée est la seule qui, à notre connaissance, se soit montrée jusqu'ici héréditaire (1).

Des faits analogues à ceux que nous venons de décrire se sont produits également parmi les animaux domestiques. On a vu, en 1770, dans l'Amérique méridionale et au milieu d'un troupeau de bœufs appartenant à la race cornue, se produire un taureau complétement dépourvu de cornes (2). Ce caractère s'est propagé dans la descendance de cet animal, et une race nouvelle, celle du bœuf *mocho*, s'est établie et a envahi des provinces entières (3). On connaît plusieurs races de chiens dépourvus de l'appendice caudal, et j'ai pu remonter moi-même à l'origine de l'une d'elles qui a pris naissance à Nancy et qui a eu pour ancêtre un barbet (4).

(1) Une fascie de *Picris hieracioides L.*, de la plus belle dimension, dont j'ai semé les graines, ne s'est reproduite sur aucun des individus qui en sont provenus. (*Mélanges de tératologie végétale*, dans les *Mémoires de la Société des sciences naturelles de Cherbourg*, t. XVI (1871-1872), p. 96.)

(2) Dom Félix de Azara, *Voyage dans l'Amérique méridionale*, t. I, p. 378.

(3) Il existe aussi une race anglaise de bœufs sans cornes, et par le croisement de celle-ci avec la race cotentine, munie de cornes, M. Dutrône a obtenu la race *Sarlabot*, qui en est dépourvue. (*Bulletin de la Société d'acclimatation*, t. VII (1860), p. 525.)

(4) Godron, dans les *Mémoires de l'Académie de Stanislas* pour 1865, p. 43, et pour 1866, p. 317.

Dans ces exemples la monstruosité a surgi brusquement ; elle est devenue héréditaire. Il en est de même des races gallines huppées et de celles qui se distinguent par l'absence du croupion et par conséquent de la queue, etc., etc. Il y a donc une analogie complète sous ce rapport entre le règne animal et le règne végétal.

On demandera peut-être en quoi les races végétales tératologiques diffèrent des véritables espèces ?

D'abord, l'origine de ces races est ordinairement connue et l'on sait de quels types elles dérivent ; il y a filiation directe et, pour tous les naturalistes qui croient à l'existence des espèces, c'est là un fait capital, un véritable *criterium*. D'une autre part, elles se distinguent par la suppression ou la modification d'un seul organe, déviation qui n'a qu'une importance très-secondaire, puisqu'elle n'empêche pas la plante de vivre et de se propager, mais qui devient le caractère propre de la race. De plus, en dehors de ce caractère distinctif unique, les autres organes des deux plantes restent les mêmes non-seulement dans leurs caractères morphologiques, mais encore dans leur organisation intime. Or, je ne pense pas qu'il existe une seule espèce qui se distingue de ses congénères par un caractère morphologique unique, comme semblent l'indiquer quelquefois les diagnoses que donnent les botanistes descripteurs, qui se contentent parfois de signaler le caractère le plus saillant et par

conséquent le plus facile à reconnaître, en négligeant tous les autres ; il ne faut pas s'en étonner, puisque par là ils remplissent le but qu'ils se proposent, celui de simplifier et de faciliter la détermination des espèces.

Enfin, il est un genre de recherches qui jettera, sans aucun doute, beaucoup de lumière sur la question si importante de l'espèce et même des races, c'est l'examen microscopique du tissu des organes des espèces litigieuses. Déjà on a pu constater dans les végétaux des caractères histotaxiques qui distinguent les familles et les genres ; mais les observations de M. Duval-Jouve sur l'organisation intime des espèces de fougères, d'*Equisetum*, de *Juncus* et d'*Agropyrum* (1), ont établi que des

(1) Duval-Jouve : *Études sur les pétioles des fougères*, dans Billot (*Annotations à la Flore de France et d'Allemagne*, p. 50, 149 et 245, ic.) ; *Sur les Equisetum de France* (*Bulletin de la Société botanique*, t. V (1858), p. 512 à 519) ; *De quelques Juncus à feuilles cloisonnées* (*Revue des sciences naturelles de Montpellier*, t. I (1872) p. 117 à 150, ic.) ; *Études anatomiques de quelques graminées et en particulier des Agropyrum de l'Hérault* (*Mémoires de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier* (1870), p. 309 à 401) ; *Des Comparaisons histotaxiques et de leur importance dans l'étude critique des espèces végétales* (*Mémoires de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier* (1871), p. 471 à 526). — J'ai découvert sur les plages des environs de Montpellier plusieurs espèces nouvelles d'*Agropyrum* assez voisines de celles déjà connues et qui avaient échappé à mes devanciers. Je les ai décrites d'après leurs différences morphologiques ; mais elles se distinguent aussi, d'après les recherches de M. Duval-Jouve, par l'examen microscopique de leur organisation intime.

espèces considérées jusqu'ici comme très-voisines et même comme douteuses diffèrent par la structure de tous leurs organes et que d'autres, présentant des formes extérieures qui semblent assez dissemblables, ont une organisation anatomique uniforme. Il y aurait un grand intérêt à généraliser ce genre d'observations ; elles fourniraient vraisemblablement, pour les espèces litigieuses, des moyens certains de reconnaître d'une manière précise celles qui sont légitimes et d'y rattacher les races et les variétés qui en sont issues. S'il était établi que toutes les espèces d'un même genre se distinguent les unes des autres par des caractères intimes, l'espèce ne serait plus un simple type morphologique, mais elle mériterait d'être définie *un type d'unité organique*.

DE

L'HARMONIE DES VOYELLES

DANS LES

LANGUES OURALO-ALTAÏQUES

PAR LUCIEN ADAM

SUBSTITUT DU PROCUREUR GÉNÉRAL PRÈS LA COUR D'APPEL DE NANCY

AVERTISSEMENT

L'insuffisance des documents mis à la disposition de l'auteur ne lui a pas permis de comprendre dans son travail diverses langues altaïques soumises au régime de l'harmonisation des voyelles. Mais les matériaux qu'il a pu réunir sont assez nombreux et assez importants pour que le lecteur soit en état de se former une idée exacte du procédé original à l'aide duquel les idiomes du touran ont résolu le problème de la dérivation.

Quant à la langue accadienne ou sumérienne dont l'omission a été volontaire, l'auteur estime

que le déchiffrement des cunéiformes n'a pas encore atteint, en ce qui concerne les voyelles de ce parler, un degré de certitude permettant de tenir pour définitives les transcriptions proposées par M. F. Lenormant [1].

[1] Voir F. Lenormant. *Études accadiennes*, p. 34.

DE L'HARMONIE DES VOYELLES

DANS

LES LANGUES OURALO-ALTAÏQUES

CHAPITRE Ier

—

PHYSIOLOGIE

1. — Le son vocalique se timbre différemment suivant que les positions prises par les parties mobiles de la bouche, notamment par les lèvres et par la langue, font varier la capacité de cet organe.

2. — Les lèvres peuvent se porter en avant de manière à former une ouverture étroite et circulaire, ou s'étendre latéralement de telle sorte qu'il se produise comme une fente longitudinale. Dans le premier cas, l'air issu des poumons ne se mêle que peu à peu à l'air extérieur. Dans le second cas, au contraire, le mélange s'opère instantanément. M. du Bois-Reymond père a caractérisé ces deux

positions opposées en disant que les lèvres ***rétrécissent*** ou ***élargissent l'ouverture extérieure de la cavité buccale.***

3. — La langue peut prendre, elle aussi, deux positions inverses.

I. La partie antérieure se retire en arrière tandis que la partie postérieure se dirige vers la région molle de la voûte palatine. Quand ce double mouvement se combine avec le rétrécissement labial, la cavité buccale atteint son maximum de capacité, en prenant, suivant la remarque de M. Helmholtz, la forme d'une bouteille sans goulot.

II. La partie antérieure se porte en avant et la partie moyenne se dirige vers la région dure de la voûte du palais. Quand ce double mouvement coïncide avec l'élargissement labial, l'air issu des poumons ne se mêle à l'air extérieur qu'après avoir été resserré dans un canal étroit. En effet, la bouche a pris la forme d'une bouteille dont la panse serait placée dans le pharynx et dont le goulot consisterait dans l'intervalle compris entre la face supérieure de la langue et la voûte du palais. La partie postérieure de la cavité buccale atteint, dans ce cas, son minimum de capacité, et la langue forme, au-devant d'elle, une sorte de clôture.

4. — Si l'on fait prendre successivement aux lèvres et à la langue les positions qui viennent d'être décrites, en ayant soin de porter chacune

d'elles à son maximum, le souffle laryngien se timbrera d'abord en *u* (*ou*), puis en *i* [1].

Schème physiologique.

Lèvres.	Langue.
I. Rétrécissement.	Retrait (*u*).
II. Élargissement.	Progression (*i*).

5. — Les voyelles *u*, *i*, produites par des com-

[1] Dans son *Enseignement scientifique de la lecture,* ouvrage publié sous le patronage de la *Société de vulgarisation pour l'enseignement du peuple,* M. H. Chavée a indiqué deux expériences fort simples au moyen desquelles la théorie physiologique des voyelles peut être mise à la portée des enfants.

« Mets deux doigts de ta main droite entre tes deux mâchoires et prononce *oû* — *où*. L'élève fait de vains efforts pour rapprocher ses lèvres et mouler cette voyelle, et, comme dans cette pose il peut dire *â*, il acquiert la preuve expérimentale que la voyelle *oû* est la voix laryngienne moulée par les lèvres et que son vrai nom est la voyelle des lèvres ou voyelle labiale.....

« Voici une expérience décisive pour montrer combien le petit canal linguo-palatal (fermé par la langue mobile contre le palais immobile) est nécessaire à la production du timbre criard. Ordonnez à chaque élève de tenir la langue immobile dans le bas de la bouche sous la pression du petit doigt, et, cette pose prise et gardée, demandez-leur de prononcer *i*. Ne les empêchez pas de rire de leurs grimaces et de leurs vains efforts. Ce qui importe, c'est qu'ils sentent et comprennent par eux-mêmes que *i* est la voyelle de la langue et du palais ou voyelle linguo-palatale. »

Remarque : Quand on prononce successivement *u* et *i*, en tenant deux doigts placés entre les dents, on peut constater que lors de l'émission de la première voyelle la langue se retire en arrière, tandis qu'elle se porte en avant au moment où l'on fait entendre le son *i*.

binaisons mécaniques absolument inverses, constituent les deux extrêmes d'une série, dont les termes intermédiaires apparaîtront lorsque les divers mouvements des lèvres et de la langue seront accomplis avec une vigueur décroissante.

En atténuant la combinaison R + R (rétrécissement labial + retrait lingual), on passe de *u* à *ô* et à *o*. En atténuant la combinaison E + P (élargissement labial + progression linguale), on passe de *i* à *é* et à *ä*. « Enfin, dit M. Max Müller [1], si les lèvres sont toutes grandes ouvertes, et que la langue soit dans sa position naturelle, c'est-à-dire à plat, nous entendrons le son *a*. » M. Corssen [2] définit ainsi cette voyelle : « *a* est la plus pleine, la plus sonore et la plus noble de toutes les voyelles, parce que, lors de son émission, le courant d'air, issu de la poitrine et du larynx, s'échappe de la cavité buccale largement ouverte, sans rencontrer d'obstacle. »

Le mécanisme, confusément indiqué par ces deux linguistes, se décompose de trois manières différentes suivant qu'il s'agit de produire un *a* mineur, un *a* majeur, ou un *a* absolument pur.

Au moment où l'on prononce avec force un *a* mineur (âne), les lèvres se portent légèrement en

(1) *Nouvelles Leçons sur la science du langage.* T. Ier, chap. 3.

(2) *Ueber Aussprache, Vokalismus.* I. Bd., p. 139.

avant, et la langue se retire quelque peu, en abaissant sa partie postérieure.

Si l'on passe d'un *a* mineur à un *a* majeur (patte), les commissures des lèvres tendent à s'écarter latéralement, et la langue, posée à plat, se projette vers la paroi dentaire.

Quand on veut produire un *a* absolument pur, il faut que le souffle laryngien s'échappe de la bouche sans que les lèvres ni la langue ne dessinent aucun mouvement appréciable. Mais l'équilibre organique, nécessaire à l'émission de cette voyelle idéale, est très-difficile à obtenir. Aussi *a* pur est-il remplacé, d'ordinaire, par *a* mineur ou par *a* majeur, assez souvent par *o* bref ou par *ä* (1).

6. — Dans les combinaisons R + R et E + P, les mouvements de la langue concordent avec ceux des lèvres, mais l'action de ces parties mobiles de la bouche peut être contrariée, de telle sorte que le rétrécissement labial coïncide avec la progression de la langue. Dans ce cas, le son vocalique produit sera celui de *ü* (*u* français), et si l'on atténue graduellement la combinaison R + P, on passera de *ü* à *ö*, *e* (muet) et *ĕ* (sheva).

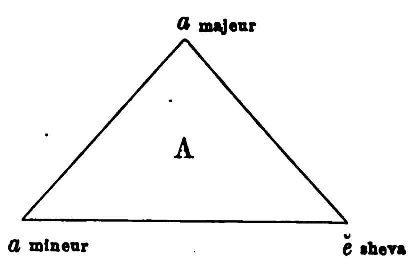
Remarques. — 1° C'est dans *ĕ* (sheva) qu'il

(1) Corssen, même ouvrage. — Du Bois-Reymond, *Kadmus*, p. 146. — Olshausen, *Lehrbuch der hebräischen Sprache*. § 5. — Riedl, *magyarische Grammatik*. § 9, 1.

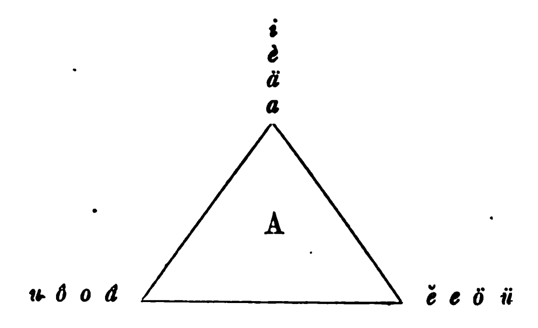
faut chercher cet *Urvocal* ou voyelle primitive que MM. Villis et Ellis définissent « le son vocal sous sa forme la plus élémentaire ».

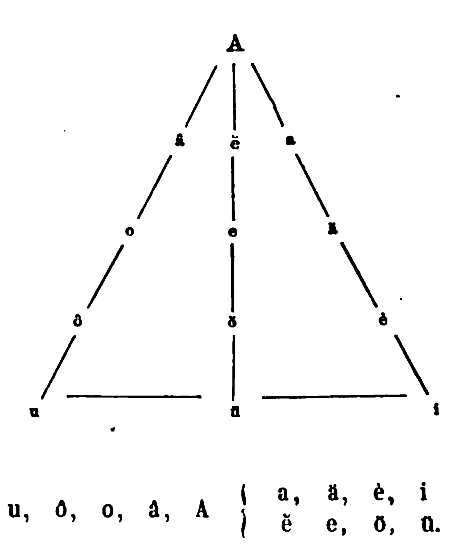
2° Les voyelles *ü*, *ö*, *e*, *ĕ* peuvent être considérées, au point de vue physiologique, comme autant de composés dans lesquels *u*, *ô*, *o* et *a* mineur sont neutralisés par *i*, *é*, *ä* et *a* majeur.

3° Le sheva forme avec *a* mineur et *a* majeur un triangle équilatéral dont le centre est occupé par A pur.



7. — Le système vocalique peut être figuré de la manière suivante :





u, ô, o, å, A { a, ä, è, i
{ ĕ e, ö, ü.

8. — Une oreille exercée peut saisir, entre les sons représentés ci-dessus, de nombreuses nuances qui constituent autant de voyelles. Mais quelque extension que l'on donne au vocalisme, tous les sons perçus appartiennent à l'une ou à l'autre des trois séries, dont les termes extrêmes sont ***u, i, ü.***

La première série, caractérisée par une augmentation de la capacité buccale, due principalement au jeu des lèvres, peut être désignée sous le nom de série labiale ou inférieure.

La seconde, caractérisée par une diminution de la capacité buccale due à la position que prend la langue, forme la série linguale ou supérieure.

Enfin la troisième, qui est mixte, prendra le nom de série labio-linguale ou intermédiaire.

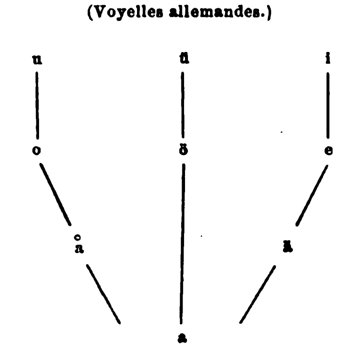
Schême des séries.

I. Formule R + R = u, ô, o, å.
II. Formule E + P = i, ė, ä, a. } A
III. Formule R + P = ü, ö, e, ĕ.

9. — La science est redevable de la théorie qui vient d'être exposée, au docteur Hellwag ([1]) et à du Bois-Reymond père ([2]). Ces deux savants ont synthétisé les résultats de leurs recherches dans deux tableaux devenus historiques.

Tableau dressé par Hellwag, en 1780.

(Voyelles allemandes.)

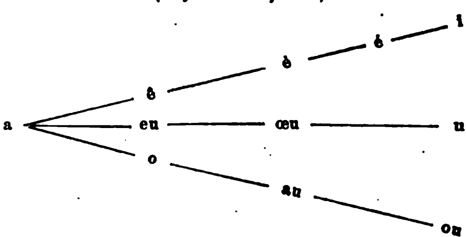


([1]) *Dissertatio inauguralis physiologico-medica de formatione loquelæ.* Die XX Maii MDCCLXXX, Tubingæ.

([2]) *Kadmus.* Extrait publié en novembre 1811 dans le *Journal mensuel* de Berlin


Tableau dressé par du Bois-Reymond en 1811.

(Voyelles françaises.)



Du Bois-Reymond n'eut connaissance du travail d'Hellwag qu'en 1813; mais, antérieurement, Chladni avait reçu du médecin hanovrien des communications qu'il a utilisées, d'abord dans l'édition française de son *Traité d'acoustique,* ensuite dans une monographie publiée en 1810, enfin dans une dissertation portant la date de 1824. A partir de cette époque, le tableau d'Hellwag, légèrement modifié, fut connu sous le nom de *Table vocalique de Chladni.*

La théorie sur laquelle était fondée cette table a été, depuis, adoptée par John Ellis (1), R. Lepsius (2), E. Brücke (3), H. Chavée (4), Max Müller (5), Helmholtz (6).

(1) *The Essentials of phonétics.*

(2) *Das allgemeine linguistische Alphabet.* Berlin, 1855.

(3) *Grundzüge der Physiologie und Systematik der Sprachlaute.* Vienne, 1856.

(4) *Français et Vallon.* Bruxelles, 1857.

(5) *Nouvelles Leçons sur la science du langage.* Traduction Harris-Perrot. Paris 1867.

(6) *Théorie physiologique de la musique.* Traduction Guéroult. Paris, 1868.

CHAPITRE II

—

ACOUSTIQUE

10. — Après avoir classé les voyelles dans l'ordre indiqué par les lois de la physiologie, le docteur Hellwag découvrit que cet ordre coïncidait avec celui dans lequel l'acoustique a disposé les sons musicaux.

« ***Si vocales secundum scalam naturalem supra designatam successive pronuntientur, etiam ordo susurrorum*** [le docteur avait étudié les voyelles dans la voix dite clandestine] ***cum ordine tonorum in scala musica mire concordabit, ita ut*** u ***respondeat tono gravissimo,*** a ***medio,*** i ***acutissimo*** (1). »

Voici la gamme vocalique dressée, en 1780, par Hellwag (2).

u,	o	å	a	ö	ä	ü	é	i
ut,	*ut*♯,	*re*♯,	*fa*♯,	*sol*♯,	*la*,	*si*♭,	*si*,	*ut*₁,

11. — Cette seconde découverte du médecin hanovrien a été récemment confirmée, dans ce

(1) Hellwag. *Dissert. inaug.*, etc.

(2) Voir Merkel. *Anat. und Physiol. des Stimm- und Sprach-Org.*, p. 781.

qu'elle a d'essentiel, par les résultats auxquels est arrivé M. Helmholtz. Mais avant de donner l'échelle musicale des voyelles telle qu'elle a été déterminée par cet illustre physicien, il me paraît indispensable de résumer la théorie des sons vocaliques, en me plaçant cette fois au point de vue acoustique. « Le larynx humain, dit M. Wundt (1), est un tuyau à anche d'une espèce particulière. Il renferme deux anches membraneuses représentées par les cordes vocales inférieures, lesquelles jouissent de la faculté de modifier leurs dimensions et leur tension de manière à rendre des sons d'une hauteur variable. La cavité buccale remplit l'office de caisse de résonnance ; mais elle est trop courte, trop largement ouverte et possède des parois trop molles pour que son influence sur le son émis puisse aller jusqu'à en régler la hauteur ; elle borne son action à renforcer le son partiel correspondant aux vibrations propres de la masse d'air qu'elle renferme, et, de cette manière, elle intervient dans la phonation pour modifier le timbre de son chanté ou parlé.

« Ainsi, tandis que, dans la plupart des instruments à anche, la hauteur du son est déterminée par celle de la note que rend le tube de résonnance ; dans l'organisme de la voix, c'est l'anche

(1) Wundt. *Traité élémentaire de physique médicale.* Trad. Monoyer. Paris, 1871, p. 232.

elle-même qui règle la hauteur du son, et la caisse de résonnance n'a d'influence que sur le timbre. Or, comme la cavité buccale peut changer de formes et de dimensions, il en résulte que ce n'est pas toujours le même harmonique qui est renforcé, et que, par suite, le timbre de la voix présente une grande variété pour chaque son de même hauteur. C'est précisément cette faculté de modifier le timbre d'un son, sans en changer la hauteur, qui caractérise l'instrument humain et le distingue de tous les autres.

« Les divers timbres que peut prendre une même note émise par la voix, correspondent aux différences qui caractérisent les voyelles. On peut se convaincre de ce fait par une expérience très-simple : il suffit de produire dans la bouche un bruit quelconque, par exemple de souffler comme on le fait quand on parle à voix basse ou qu'on chuchote, c'est-à-dire sans que les cordes vocales entrent en vibration, ou bien de frapper les dents avec un corps métallique. Si on donne alors à la bouche la forme qu'elle prend quand on prononce une voyelle déterminée, le bruit entendu dans ces conditions offre le caractère de cette même voyelle. Les analyses des sons de la voix, faites à l'aide des méthodes fondées sur l'emploi des résonnateurs, ont démontré, d'une manière certaine, que telle est bien l'origine des différentes voyelles. »

12. — M. Helmholtz a dressé la gamme des
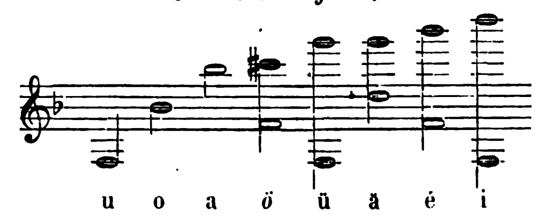
voyelles en mesurant la hauteur des diverses résonnances déterminées par les modifications dont la capacité de la bouche est susceptible.

Quand la cavité buccale prend la forme d'une bouteille sans goulot, les voyelles sont caractérisées par une seule résonnance. Mais quand à la panse de la bouteille vient s'ajouter le goulot linguo-palatal, on obtient deux résonnances distinctes, dont l'une peut être considérée comme propre à la panse, et l'autre comme propre au goulot. Dans ce cas, les voyelles sont caractérisées par des résonnances aiguës qui sont les résonnances dominantes (résonnances propres au goulot), et par des résonnances graves subordonnées (résonnances propres à la panse).

Tableau des résonnances vocaliques.

	RÉSONNANCES		
Voyelles.	uniques.	dominantes.	subordonnées.
u	fa_1	»	»
o	$si\flat_2$	»	»
a	$si\flat_3$	»	»
ö	»	$ut\sharp_4$	fa_2
ü	»	$sol\sharp_4$	fa_1
ä	»	$sol\sharp_4$	$ré_3$
é	»	$si\flat_4$	fa_2
i	»	$ré_5$	fa_1

Gamme des voyelles.



Remarques. — I. Les voyelles de la série ***labiale*** ou ***inférieure*** sont caractérisées par les résonnances les plus basses ; les voyelles de la série ***linguale*** ou ***supérieure***, par les résonnances les plus hautes ; les voyelles de la série ***labio-linguale*** ou ***intermédiaire***, par des résonnances moyennes.

II. — La résonnance unique caractéristique de *u* constitue la résonnance subordonnée de *ü* et de *i*.

III. — La voyelle *a*, caractérisée par une résonnance unique, est l'*a* mineur que nous avons vu appartenir à la série labiale.

IV. — L'accord manifeste qui existe entre la sériation physiologique et l'échelle acoustique, nous permet d'assigner pour caractéristique à *e* muet une résonnance intermédiaire entre $si\flat_3$ = *a* et $ut\sharp_4$ = *ö*,

13. — La conclusion de ces deux premiers chapitres se trouve renfermée dans le schême qui suit :

Schême physiologico-acoustique.

Série linguale — *i*, *é*, *ä* — voyelles hautes.
Série labio-linguale — *ü*, *ö*, *e* — voyelles moyennes.
Série labiale — *a*, *o*, *u* — voyelles basses.

APPENDICE.

Du Bois-Reymond père a recueilli, dans la dernière édition de son *Kadmus*, un certain nombre de conceptions qui lui ont paru constituer une sorte de poésie de la théorie vocalique. Je les transcris à titre de curiosités.

I. *Timbre*. Les grosses cloches donnent les résonnances *u*, *o*, quand on les met en branle, et la résonnance *a* au moment où on cesse de les agiter. Le timbre des petites cloches se nuance de *ä* en *ü* et en *i*.

Les octaves inférieures du piano sont timbrées en *u* et en *o*; les octaves supérieures en *ü*, *i*.

Le timbre du basson et celui du cor de chasse (allemand) tirent sur la nuance *u*.

La trompette lance dans l'oreille un *ä* criard.

Le tambour roule sur la résonnance *o-o-o*.

Le fifre est timbré en *ü*.

Lorsque l'on verse de l'eau dans une cruche ou dans une bouteille, on entend tout d'abord les voyelles *u*, *o*; puis, à mesure que le vase s'emplit, son timbre s'élève successivement jusqu'à *i* par les intermédiaires *a*, *ä*, *é*.

Le grondement de la foudre, une salve de canon, une puissante chute d'eau s'annoncent au loin par de profondes résonnances en *o*. Un brusque coup de tonnerre fait entendre le son *ä*.

II. *Psychologie.* Le *Courrier de Berlin* a donné, dans son numéro du 29 janvier 1829, sous la signature de Saphir, une échelle sentimentale des voyelles.

a — joie, admiration.
é — contentement, repos, paix.
i — moquerie, ironie.
o — empêchement, retard, cessation.
u — mécontentement, douleur.

III. *Ethnographie* et *Géographie.* Après avoir trouvé dans les cinq doigts de la main la représentation du système vocalique quinaire (*u, o, a, é, i*), M. Lauth (1) a cru découvrir, dans le développement de ce même système, un symbole ethnographico-géographique!!

L'Asie, berceau du genre humain et de la civilisation, correspond à la voyelle *a*. L'Europe, qui est un développement *aigu* du continent asiatique, se personnifie dans la voyelle *i*, terme *aigu* de la série linguale. L'Afrique, terre moins découpée et plus barbare, est représentée par la voyelle *u*. L'Amérique et l'Australie, placées à droite et à gauche de l'Asie, figurent les voyelles *é, o,* entre lesquelles apparaît la voyelle *a*.

Les sons *ä, ü, ö,* représentent, le premier, le continent arctique, le second le continent antarctique, le troisième l'Océanie.

(1) *Das vollständige Universal-Alphabet.* Munich, 1855.

Enfin, le système vocalique, pris dans son ensemble, correspond à la terre recouverte par la mer primitive, et les consonnes ont, pour pendant, les chaînes de montagnes.

IV. *Couleurs.* Frappé des analogies qui existent entre la science des sons et celle des couleurs, M. Lepsius a construit un triangle chromatique qu'il a disposé parallèlement au tableau des voyelles dressé par du Bois-Reymond.

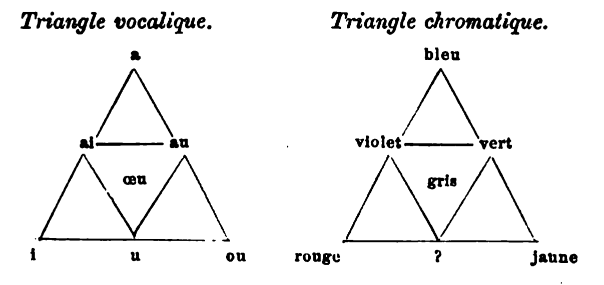
Triangle vocalique. *Triangle chromatique.*

a rouge

é ö o orange brun violet

i ü u jaune vert bleu

M. Chavée a modifié ces deux triangles ainsi qu'il suit :



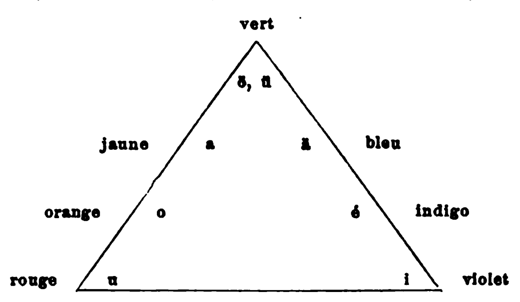
Triangle vocalique. *Triangle chromatique.*

Enfin, M. Markwort a proposé les correspondances ci-après :

rouge,	bleu,	brun,	noir,	jaune,	blanc,	gris.
u,	*o,*	*au,*	*a,*	*e,*	*i,*	*ai.*

En réalité, le triangle chromatique, tel que la science l'a dressé (1), diffère essentiellement des triangles de MM. Lepsius, Chavée et Markwort.

Triangle chromatique de Wundt
(avec insertion des voyelles dans l'ordre de la gamme).



En admettant qu'il y ait un rapport sérieux entre le spectre et la gamme, les voyelles basses correspondraient aux couleurs les moins réfrangibles (rouge, orange, jaune), les voyelles hautes aux couleurs les plus réfrangibles (violet, indigo, bleu), et les voyelles intermédiaires à la couleur verte, dont la réfrangibilité est moyenne.

(1) Voir Wundt, *Traité élémentaire de physique médicale*, p. 318.

CHAPITRE III

—

BASES DE L'HARMONIE VOCALIQUE

15. — La loi d'harmonisation, propre aux divers idiomes de la famille ouralo-altaïque, a pour base première la division des voyelles en deux classes dans certains groupes, en trois classes dans les autres.

Les voyelles de l'osmanli et du suomi, pris comme langues types, se divisent ainsi qu'il suit :

Osmanli.

Fortes : *u, o, a, e.*
Faibles : *ö, ü, é, i.*

Suomi.

Fortes : *u, o, a.*
Faibles : *ö, ü, ä.*
Neutres : *é, i.*

16. — En lisant ces deux tableaux de gauche à droite, on reconnaît immédiatement : 1° que la division osmanli est fondée sur la formation de deux groupes contenant, le premier les voyelles les plus basses, le second les voyelles les plus hautes ; 2° que

les trois groupes de la division suomi renferment, le premier les voyelles les plus basses, le second les voyelles moyennes, le troisième les voyelles les plus hautes.

17. — La loi d'harmonisation se formule en ces termes :

I. ***Langues du type osmanli.*** — Un mot ne peut contenir tout ensemble des voyelles fortes et des voyelles faibles.

II. ***Langues du type suomi.*** — Un mot peut contenir des voyelles fortes et des voyelles neutres, ou des voyelles faibles et des voyelles neutres, mais non des voyelles fortes et des voyelles faibles.

Ces prémisses posées, j'aborde l'étude des phénomènes harmoniques dans les diverses langues de la famille.

CHAPITRE IV

EXPOSÉ DES PHÉNOMÈNES HARMONIQUES

18. — Dans son état actuel, l'harmonie vocalique se présente sous divers aspects. Elle peut être : 1° *binaire* ou *ternaire* ; 2° *absolue*, *thématique* ou *dé-*

sinentielle; 3° *complexe* ou *simple*; 4° *entière, partielle* ou *défective*; 5° *normale* ou *anormale*.

L'harmonie *binaire* et l'harmonie *ternaire* ont été définies dans le chapitre précédent.

L'harmonie *absolue* régit le thème et ses suffixes, c'est-à-dire le mot entier. Sous ce régime, la classe de toutes les voyelles du mot est déterminée par la voyelle de la première syllabe.

L'harmonie *thématique* régit exclusivement les mots non dérivés.

L'harmonie est *désinentielle* quand l'application de la loi est restreinte aux voyelles des suffixes et que le caractère déterminant appartient à la dernière voyelle du thème.

L'harmonie est *complexe* lorsqu'à l'une des divisions précédemment indiquées s'ajoute une division nouvelle en voyelles lourdes et en voyelles légères.

L'harmonie est dite *entière*, *partielle* ou *défective*, suivant le nombre des exceptions que souffre l'application de la loi.

Enfin, l'harmonie est *anormale* dans les langues où certaines voyelles ont changé de classe.

I. — IAKOUTE.

17. — L'harmonie est binaire, absolue, complexe, entière et normale.

Les voyelles se divisent en deux classes.

Fortes : *u*, *o*, *a*, *y*.
Faibles : *ö*, *ü*, *ä*, *i*.

REMARQUE. — *Y* est la transcription de ЬІ slave, lequel correspond à *û* aryaque. La prononciation de ЬІ est, d'après Reiff, celle du mot français « oui » prononcé en une seule syllabe et très-rapidement. Elle est, d'après Heym, à peu près celle de *ü* allemand suivi d'un *i* très-bref. Il suit de là que *y* est une semi-diphthongue, dans laquelle le « *Grundlaut* » appartient à la classe forte.

18. — Les voyelles du iakoute, considérées au point de vue de la pesanteur spécifique, se divisent en deux classes contenant, l'une les trois voyelles extrêmes ainsi que la semi-diphthongue *y*; l'autre les voyelles intermédiaires.

Légères : *u*, *y*, *ü*, *i*.
Lourdes : *o*, *a*, *ö*, *ä*.

19. — Les lois d'harmonie sont les suivantes :

I. Toutes les voyelles d'un même mot appartiennent à la même classe que la voyelle de la première syllabe.

II. Quand une syllabe renferme une voyelle lourde, la syllabe qui suit renferme cette même voyelle ou la voyelle légère correspondante.

Quand une syllabe renferme l'une des voyelles légères *y*, *i*, la syllabe qui suit renferme ou la même voyelle, ou la voyelle lourde correspondante.

Quand une syllabe contient l'une des voyelles légères *u*, *ü*, la syllabe qui suit contient ou la même voyelle, ou l'une des lourdes *a*, *ä*.

Tableau de la succession des voyelles.

a	est suivi de	*a*	ou	*y*
ä	—	*ä*	—	*i*
o	—	*o*	—	*u*
ö	—	*ö*	—	*ü*
y	—	*y*	—	*a*
i	—	*i*	—	*ä*
u	—	*u*	—	*a*
ü	—	*ü*	—	*ä*

L'application des lois d'harmonie se fait, dans les mots dérivés, en changeant les voyelles des suffixes, de telle sorte que ceux-ci se présentent sous quatre formes.

Ex. : *agha-ta, ädzä-tä, ogho-to, töbö-tö.*
agha-ny, ädzä-ni, ogho-nu, töbö-nü.

II. — OSMANLI.

20. — L'harmonie présente les mêmes caractères qu'en iakoute. La division des voyelles est double.

1° Fortes : *u, o, a, e.*
Faibles : *ö, ü, ä, i.*
2° Lourdes : *o, a, ö, ä.*
Légères : *u, e, ü, i.*

Remarque. — Viguier définit la voyelle *e*, qui correspond à *y* du iakoute, « un *e* muet comme dans les monosyllabes *me, ne,* et faisant quelquefois entrevoir le son d'un *i* sourd ».

21. — Les lois harmoniques sont observées dans l'osmanli avec moins de rigueur que dans le iakoute, notamment en ce qui concerne la succession

des voyelles, dont voici le tableau, pour les suffixes de déclinaison et de conjugaison.

a	est suivi de	*a*	ou	*e*
ä	—	*ä*	—	*i*
o	—	*u*	—	*a*
ö	—	*ü*	—	*ä*
e	—	*e*	—	*a*
i	—	*i*	—	*ä*
u	—	*u*	—	*a*
ü	—	*ü*	—	*ä*

III. — KOÏBALE.

22. — L'harmonie est ternaire, absolue, simple, entière et normale.

Les voyelles se divisent en trois classes.

Fortes : *u, o, a.*
Faibles : *ö, ü, ä.*
Moyennes : { *è, y.* / *é, i.* }

Remarque. — *Y* représente un *i* sombre (das dunkle *i*) c'est-à-dire ЬІ russe. *È* représente un son très-voisin de *ö*. *É* se prononce comme l'*é* fermé du français.

Les deux moyennes *è*, *y* se remplacent fréquemment l'une l'autre ; elles appartiennent à la série labio-linguale.

La faible *ä* se change souvent en *é*.

23. — *Lois d'harmonie*. I. Un mot peut contenir des voyelles fortes et des voyelles moyennes, ou

des voyelles faibles et des voyelles moyennes, mais non des voyelles fortes et des voyelles faibles.

II. La classe des voyelles des suffixes se détermine ainsi qu'il suit :

Les thèmes dont l'une des voyelles est forte, prennent des suffixes à voyelles fortes ou moyennes. Ex. : *aba,* ours ; pl. *aba-lar.*

Les thèmes dont l'une des voyelles est faible, prennent des suffixes à voyelles faibles ou moyennes. Ex. : *ingä,* aiguille ; pl. *ingä-lär.*

Les thèmes renfermant l'une des moyennes sombres *è, y,* prennent des suffixes à voyelles fortes ou moyennes. Ex. : *kès,* jeune fille; pl. *kès-tar.*

Les thèmes renfermant l'une des moyennes claires *é, i,* prennent des suffixes à voyelles faibles ou moyennes. Ex : *tïzik,* trou ; pl. *tïzik-tär.*

On voit qu'il existe manifestement, dans les voyelles *è, y,* une tendance à devenir des fortes, et dans les voyelles *é, i,* une tendance à devenir des faibles. A l'appui de cette observation, l'on peut citer la fréquence des mutations qui s'opèrent entre *a* et *è, è* et *y, é* et *i.* Ex. : *kargan,* vieux = *kèrgan; kès,* jeune fille = *kas; âlam,* faute = *âlèm; âlap,* héros = *âlèp; tjèltès,* étoile = *tjyltys; âgarèk,* malade = *âgaryk; alhèg,* large = *alhyg; én,* signe = *in; ép,* courte = *ip; énéi,* femme mariée = *inéi; et,* viande = *it,* etc.

IV. — MONGOL ET KALMOUK.

24. — L'harmonie est ternaire, absolue, simple, entière et normale.

Les voyelles se divisent en trois classes.

Fortes : *u, o, a.*
Faibles : *ö, ü, ä.*
Neutre : *i.*

Loi d'harmonie. — Un mot peut contenir des voyelles fortes et la voyelle neutre, ou des voyelles faibles et la voyelle neutre, mais non des voyelles fortes et des voyelles faibles.

V. — BOURIATE.

25. — L'harmonie est ternaire, absolue, simple, entière et normale.

Les voyelles se divisent en trois classes.

Fortes : *u, o, a.*
Faibles : *ö, ü, ä.*
Moyennes : *é, i.*

La loi d'harmonie est la même qu'en mongol.

VI. — TONGOUSE DE NERTSCHINSK.

26. — Comme en bouriate.

VII. — MANDCHOU.

27. — L'harmonie est ternaire, absolue, simple, entière et anormale.

Les voyelles se divisent en trois classes.

Fortes : *ó, o, a.*
Faible : *é.*
Neutres : *u, i.*

La loi d'harmonie est la même qu'en mongol.

VIII. — SUOMI.

28. — L'harmonie est ternaire, absolue, simple, entière et normale.

Les voyelles se divisent en trois classes.

Fortes : *u, o, a.*
Faibles: *ö, ü, ä.*
Neutres: *é, i.*

Loi d'harmonie. — Un mot peut contenir des voyelles fortes et des voyelles neutres, ou des voyelles faibles et des voyelles neutres, mais non des voyelles fortes et des voyelles faibles.

IX. — KAMASSI-SAMOYÈDE.

29. — Comme en suomi.

X. — MAGYARE.

30. — L'harmonie est ternaire, absolue, simple (1), normale, entière dans certains dialectes et partielle dans d'autres.

(1) L'harmonie est simple, encore bien qu'il existe entre les voyelles des différences de poids, au sujet desquelles M. Riedl

Les voyelles se divisent en trois classes.

Fortes : *u*, *o*, *a*.
Faibles: *ö*, *ü*.
Neutres: *e*, *i*.

REMARQUE. — M. Riedl (¹) constate que le signe *e* représente trois voyelles différentes : 1° *e* commun correspondant à *ä*; 2° *ë* dont le son est voisin de celui de *ö* (*è* sombre du koïbale) ; 3° *é* nuance adoucie de *i*.

Dans la plupart des cas, *e* doit être considéré comme appartenant à la classe faible. De fait, dans les suffixes, cette voyelle s'oppose à *a*, comme *ö* à *o* et *ü* à *u*.

Le vocalisme du magyare comporterait donc la division suivante :

Fortes : *u*, *o*, *a*.
Faibles : *ë*, *ö*, *ü*, *ä*.
Neutres : *é*, *i*.

La loi d'harmonie est la même qu'en suomi.

31. — Dans le magyare proprement dit, les mots composés ne sont pas soumis à la loi d'har-

dit, au § 10 de sa grammaire magyare : « In Hinsicht der Qualität ist *a* gewichtiger als *o*, dieses gewichtiger als *u*; ebenfalls *e* gewichtiger als *i*, *ö* gewichtiger als *ü*. »

Ainsi les voyelles extrêmes sont plus légères que les autres, et l'on peut dresser un tableau à peu près identique à celui des voyelles du iakoute (§ 18).

Légères : *u*, *ü*, *i*.
Lourdes : *a*, *o*, *ö*, *e*, (*ä*, *é*).

(¹) *Magyarische Grammatik*. Vienne, 1858.

monie. Ex. : *ablaküveg*, carreau de fenêtre = *ablak*, fenêtre + *üveg*, verre ; *kiraljnö*, reine = *kiralj*, roi + *nö*, femme.

Il en est autrement dans le dialecte de göczej, mais il importe de remarquer que les mots composés s'y harmonisent par voie d'assimilation régressive, contrairement à la règle fondamentale suivant laquelle la classe des voyelles est déterminée par la voyelle de la syllabe initiale. Ex. : *köstök*, testicules de bélier = *kos*, bélier + *tök*, testicules ; *nepestig*, jusqu'au soir = *nap*, soleil + *este*, soir + *ig*, jusqu'à.

32. — Comme conséquence de l'inapplication de la loi d'harmonie aux mots composés, la voyelle des suffixes caractéristiques des cas équatif et temporal demeure invariable. Ex. : *asztal-kêp*, comme table; *ember-kêp*, comme homme ; *tavasz-kor*, au printemps ; *dêl-kor*, à midi. *Kêp* et *kor* sont, en effet, deux mots indépendants ; le premier signifie « image, forme », le second « âge, temps ».

33. — L'harmonisation des voyelles par voie d'assimilation régressive se produit assez souvent dans les mots non composés empruntés aux langues étrangères. Ex : *borotva*, rasoir = slav. *britva*; *csöbör*, cuve = allem., *Zuber*; *gesztenje*, châtaigne = allem., *Kastanie*.

XI. — OSTIAKE.

34. — L'harmonie est ternaire, thématique, simple, partielle et normale.

Les voyelles se divisent en trois classes.

Fortes : *u, o, a.*
Faibles : *ö, ü.*
Neutres : *e, i.*

Remarque. — Le signe *e* représente tantôt la voyelle labio-linguale *ä*, tantôt la voyelle linguale *è*.

La loi d'harmonie est observée dans les mots simples, mais non dans les mots dérivés.

XII. — MOKSCHA-MORDOUINE.

35. — L'harmonie est binaire, désinentielle, simple, partielle et normale.

Les voyelles se divisent en deux classes.

Fortes : *u, o, a, y.*
Faibles : *ä, é, i.*

On trouve dans ce dialecte un assez grand nombre d'applications de la loi d'harmonie aux suffixes ; mais comme beaucoup de thèmes renferment cumulativement des voyelles fortes et des voyelles faibles, c'est d'ordinaire la voyelle de la dernière syllabe du thème qui détermine la classe à laquelle appartiendront les voyelles des suffixes.

XIII. — ERSA-MORDOUINE.

36. — L'harmonie est ternaire, désinentielle, simple, partielle et anormale.

Les voyelles pouvant entrer dans la composition des suffixes se divisent en trois classes.

Fortes : *o, y*.
Faibles : *é, i*.
Neutre : *a*.

Les voyelles *u* et *ä* sont exclusivement thématiques.

XIV. — ESTHONIEN DE VERRO.

37. — L'harmonie est ternaire, absolue, simple, presque entière et anormale.

Les voyelles se divisent en trois classes.

Fortes : *u, ó, a*.
Faibles : *ü, ä*.
Neutres : *é, i*, (*o, ó*, dans les suffixes).

XV. — SYRJÈNIEN.

38. — L'harmonie est binaire, désinentielle, partielle et normale.

Les voyelles se divisent en deux classes.

Fortes : *ó, a, y*.
Faibles : *ä, é, i*.

XVI. — ESTHONIEN, VOTIAKE, TCHÉRÉMISSE DES MONTAGNES ET DIALECTES SAMOYÈDES.

39. — L'harmonie est défective, c'est-à-dire ré-

duite à quelques vestiges ne permettant pas d'en préciser les caractères.

CHAPITRE V.

DES CONSONNES DANS LEUR RAPPORT AVEC LA LOI D'HARMONIE.

40. — Il existe, dans un assez grand nombre de langues ouralo-altaïques, d'étroits rapports d'affinité entre certaines consonnes et les voyelles de telle ou telle classe. Tantôt le *bruit* consonnantique se renforce ou s'affaiblit sous l'influence du *son* auquel il est uni; tantôt, au contraire, le son est modifié par l'action de la consonne. De là deux ordres de phénomènes : 1° modification du bruit par le son ; 2° modification du son par le bruit [1].

I

41. — BRUIT LINGUO-PALATAL. — L'osmanli, le koïbale, le mandchou, le mongol et le kalmouk pos-

[1] M. Röhrig a émis, au sujet des phénomènes vocalo-consonnantiques, l'hypothèse singulière que la division des voyelles en *trois* classes serait le résultat de la présence, dans *toutes* les langues altaïques, de *deux* consonnes K !

sèdent deux séries de consonnes linguo-palatales spécialement affectées, l'une aux voyelles de la classe forte, l'autre aux voyelles de la classe faible et de la classe neutre.

Osmanli. — Le kâf (*k* dur) et le ghain (*g* dur) s'unissent exclusivement aux voyelles fortes ; le kief (*k* mouillé) et le sagyrnun (*g* mouillé), exclusivement aux voyelles faibles (1).

Koïbale. — Les consonnes *K,G* s'articulent avec les voyelles fortes, en faisant entendre un bruit guttural caractéristique.

Mandchou, mongol et kalmouk. — Les bruits *K,G* s'aspirent en *kh, gh,* au contact des voyelles fortes.

Ostiake. — Les consonnes linguo-palatales s'aspirent devant les voyelles fortes.

Bouriate. — Le bruit *K* se renforce lorsqu'il précède l'émission d'une voyelle forte.

42. — BRUIT LINGUO-DENTAL. — La consonne *T,* placée devant une voyelle forte, se prononce, en koïbale et en bouriate, avec une emphase marquée.

Le mandchou possède deux séries de consonnes linguo-dentales, mais ce dualisme parait être purement scriptural.

43. — Le bruit *S* se renforce, en koïbale et en bouriate, lorsqu'il précède l'émission d'une voyelle forte.

(1) Voir Böhtlingk, *Ueber die Spr. d. Iak.*, § 132 ; Schott, *Ueber das alt. Spr.*, p. 101.

Le bruit *L* se renforce, dans les mêmes circonstances, en iakoute, en osmanli, en mongol, etc.

Enfin, selon Castrén, il existe une légère différence dans la prononciation de toutes les consonnes, suivant qu'elles précèdent des voyelles fortes, ou des voyelles faibles.

44. — La palatale *J* et les consonnes mouillées *tj, dj, lj,* etc., jouissent, dans quelques idiomes, de la propriété de transformer les voyelles fortes en voyelles faibles, ou en voyelles neutres.

Koïbale. — *U,* précédé de *j* ou d'une consonne mouillée, se prononce à peu près comme la faible *ü*. *A,* mis à la suite de *j,* s'affaiblit en *ä*.

Mokscha. — Les thèmes terminés par une consonne mouillée prennent des suffixes à voyelles faibles. Ex. : *lomanj,* homme, fait au caritif, *lomanjftemä,* sans homme ; *kalj,* saule, fait à l'ablatif, *kaljdä*.

Ersa. — La classe des voyelles des suffixes est déterminée, ou par la dernière voyelle du thème, ou par sa consonne finale. Si celle-ci est un *J* ou une consonne mouillée, les voyelles du suffixe appartiendront à la classe faible.

Les voyelles faibles peuvent déterminer le mouillement de la consonne qui les précède.

Syrjénien. — Comme en Ersa.

CHAPITRE VI.

—

DE L'HARMONIE EN DEHORS DE LA FAMILLE OURALO-ALTAÏQUE.

45. — Avant de chercher à préciser le rôle que l'harmonisation des voyelles a joué dans la formation des langues ouralo-altaïques, j'ai à établir, contrairement aux assertions de MM. Rœhrig [1] et Terrien-Poncel [2], que l'harmonie et ses lois n'ont absolument rien de commun avec les divers phénomènes vocaliques observés dans les idiomes appartenant à d'autres familles.

46. — *Zend.* M. Terrien voit un cas d'harmonisation dans l'épenthèse des voyelles *i, u*. On sait qu'en zend, les voyelles *i, ê, u* et les semi-voyelles *y, v*, venant à la suite des consonnes *t, th, d, dh, p, b, w, n, s, r,* « font naître devant lesdites consonnes un son purement adventice et étymologiquement superflu : *i, ê, y* appellent le son *i; u, v* appel-

[1] *Éclaircissements sur quelques particularités des langues tatares et finnoises.* Paris, 1845.
[2] *Du Langage.* Paris, 1867.

lent le son *u* (¹) ». Ex. : sk. *abhi* = z. *aiwi*, sk. *ati* = z. *aiti*, sk. *api* = z. *aipi*, sk. *pati* = z. *paiti*, sk. *vahaté* = z. *vazaité*, sk. *varya* = z. *vairya*, sk. *sarva* = z. *haurva*, sk. *taruna* = z. *tauruna*, etc.

Entre ce phénomène épenthétique, lequel consiste dans l'intercalation d'une voyelle adventice, sous une influence régressive qui laisse intactes les voyelles du mot, et le procédé harmonique, dont le principe essentiel est l'influence exercée par la voyelle de la syllabe initiale sur toutes les voyelles subséquentes, il n'existe évidemment aucun rapport pouvant servir de base à un rapprochement.

47. — *Celtique*. Selon M. Rœhrig, le principe d'harmonisation serait commun aux langues tartares et aux idiomes celtiques. En effet, non-seulement les voyelles de ces derniers se divisent en fortes (*a*, *o*, *u*) et en faibles (*é*, *i*), mais encore on trouve dans leur phonétique, une loi dont le simple énoncé peut faire illusion.

Caol	*re*	*caol*	*is*	*leathan*	*re*	*leathan*.
Faible	avec	faible	et	forte	avec	forte.

Il semble bien que nous soyons en présence de la loi harmonique précédemment formulée. Quelques lignes de M. Terrien-Poncel vont nous montrer qu'il n'en est rien.

« Dans son application aux voyelles, dit cet au-

(¹) Abel Hovelacque. *Grammaire de la langue zende*. Paris, 1869.

teur, la règle *caol*, etc., consiste en ce que deux voyelles de nature différente ne peuvent se succéder immédiatement dans deux syllabes consécutives d'un même mot; ce qui revient à dire que toute consonne doit être enfermée entre deux voyelles de même espèce. Lorsque le cas vient à se présenter, on intercale une voyelle forte ou une voyelle faible, suivant le besoin, pour rétablir la concordance. Ainsi, par exemple, le suffixe *-im*, ajouté à la racine *dagh*, brûler, ne forme pas *dagh-im* mais *dagha-im*, parce que l'*a* et l'*i*, étant de nature différente, ne peuvent se succéder immédiatement dans les deux syllabes, et qu'il faut intercaler un *a*, tandis que dans *tigh-im*, je viens, la concordance rend cette intercalation inutile. Le suffixe diminutif *-og* ajouté à la racine *fill*, plier, forme *fill-é-og*, pli, et non pas *fill-og*; ici, on intercale un *é* pour établir la concordance avec *i* voyelle faible (1). »

On voit que la réalité ne répond nullement à l'apparence.

48. — *Osque*. « En osque, dit M. Terrien (2), même procédé euphonique d'une excessive délicatesse ; ainsi *comono* fait au datif *come-nei; tovto* donne à l'accusatif *tavtam*. »

Le phénomène consiste dans l'assimilation régressive d'une voyelle du thème, par la voyelle du suf-

(1) Terrien-Poncel. *Du Langage*, § 73.
(2) Même ouvrage, § 74.

fixe. Or, rien n'est plus manifestement contraire au principe de l'harmonisation altaïque.

49. — *Allemand*. Suivant le même auteur, l'*Umlaut* serait une application de la loi d'harmonie. Ex. : *Fuss*, pied, pl. *Füsse*; *Brand*, tison, pl. *Brände*; *Korn*, grain, pl. *Körner*; *Jahr*, année, *jährig*.

Pour écarter ce rapprochement, il suffit de constater, avec Bopp, que l'assimilation de la voyelle thématique par la voyelle du suffixe est un phénomène régressif analogue à l'épenthèse ([1]).

50. — *Telugu*. M. Julien Vinson a bien voulu me communiquer la note suivante.

« L'harmonisation des voyelles, telle qu'elle est en usage dans les idiomes ougriens, n'existe pas dans les langues dravidiennes. L'étude des divers rameaux de la famille démontre qu'elle était inconnue au parler primordial d'où sont sortis, dans la suite des temps et après l'invasion aryenne, le tamoul, le canara, le télinga et leurs congénères.

« Cependant M. Caldwel, dans sa *Comparative Grammar of the dravidian languages*, incline à supposer le contraire en s'appuyant sur un double fait de phonétique spécial au télinga (ou *telugu*) et dans lequel il voit une analogie parfaite avec l'harmonisation vocalique finno-tartare.

« Ce fait est le suivant : 1° avec des radicaux

([1]) Bopp. *Grammaire comparée des langues indo-européennes*. Trad. Bréal, §§ 73, 74, 75.

terminés en *i* (*î* ou *ai*) les suffixes nominaux *-ku*, à, et verbaux *nu*, je, *vu*, tu, qui restent tels après toutes les autres voyelles, deviennent *ki*, *ni*, *vi*. Ex. : *Katti-ki*, au couteau, *tchêsti-ni*, j'ai fait, *kavi-vi*, tu es poëte, comparés à *anna-ku*, au frère aîné, *tchêsê-nu*, je ferai, *sêva-kunda-vu*, tu es serviteur; — 2° devant le suffixe pluriel *lu*, l'*i* final thématique devient *u* : *Kattu-lu*, couteaux. Analysons ce fait.

« 1° Il faut écarter les variations des suffixes verbaux *nu* = *ni*, *vu* = *vi*, car ces suffixes sont les représentants tronqués des pronoms *nân*, je (peut-être *nâ*), et *nî*, toi, devenus *nânu*, *nênu*, *nîvu* par l'addition postérieure de finales adventices; l'*u* variable en *i* n'est donc pas radical, et d'ailleurs la comparaison des dialectes et l'étude de la phonétique dravidienne montrent que la voyelle adventice *u* était une voyelle stable dont la modification possible en télinga est le fait du travail qui s'est opéré dans le cours de la vie de cet idiome.

Cette seconde raison s'applique au suffixe datif dont la forme primitive restituable est *-ku*.

« 2° Dans l'altération subie par l'*i* thématique devant le *-lu* de pluralisation, il y a un phénomène inverse à l'harmonisation finno-tartare. De plus, si la voyelle influée est radicale, la voyelle influente est adventice; car *-lu* du télinga est encore le représentant tronqué d'un suffixe en *-lj* conservé sous la forme *galj* ou *kalj* en tamoul et en mala-

yala, *galju* en canara moderne (*galj* en vieux canara), *lju* et *kulju* en tulu ; en télinga, le *lj* cérébral se réduit souvent à un *l* dental. Il est donc également vraisemblable que nous avons affaire ici à un pur phénomène euphonique.

« En conséquence nous devons conclure que les altérations vocaliques signalées en télinga constituent simplement un fait isolé spécial à ce dialecte, mais étranger au dravidien primitif. Il n'y a donc pas, dans les langues dravidiennes, d'harmonie vocalique semblable à celle des idiomes finno-tartares.

« Ajoutons que le télinga est incontestablement la plus récente et la plus altérée des langues du Deccan, et que M. de Caldwel montre partout, dans son livre exellent du reste, une tendance très-marquée à rapprocher les langues dravidiennes des idiomes finnois. »

51. — M. Terrien-Poncel signale, en outre, comme possédant la loi d'harmonisation, plusieurs langues de l'Océanie, de l'Afrique australe et du Népaul ; mais il ne cite aucun fait à l'appui de cette allégation. Enfin, selon cet auteur, « le woloff offre un système remarquable d'assimilation des articles qui modifient non-seulement leurs voyelles, mais aussi leurs consonnes » [1].

Le phénomène indiqué consiste en ce que les articles *ba, dhia, gua,* etc., se placent après les noms

[1] TERRIEN-PONCEL. *Du Langage*, § 77.

de choses ou de personnes éloignées, et que ces mêmes articles se changent : en *by, dhy, guy,* etc., lorsqu'il s'agit de choses ou de personnes présentes; en *bou, dhiou, gou,* etc., dans le cas où les objets dont on parle sont proches, sans toutefois être visibles. Mais le choix entre les différentes formes, composant chacune de ces trois séries, ne dépend nullement de la classe à laquelle appartiennent les voyelles du mot. Ex. *Mpithie-ya,* les oiseaux, *mbartou-my,* l'agneau, *dié-you,* les marchés, etc.[1]. Il n'y a donc aucun rapprochement à tenter entre ce phénomène et l'harmonisation.

CHAPITRE VII.

ORIGINE ET FONCTION DE LA LOI D'HARMONIE.

52. — La loi d'harmonie a-t-elle pris naissance dans les langues du Touran, à une époque relativement récente? Est-elle au contraire une loi primitive datant de la période d'unité, et n'y faut-il voir que l'effet d'une disposition organique, commune à un certain nombre de peuples? La loi dont il s'agit n'a-t-elle qu'une portée purement euphonique,

(1) Dard. *Grammaire wolofe.* Paris, 1826, § 7 et suivants.

ou bien remplit-elle une fonction soit grammaticale, soit lexiologique ?

Enfin, comment expliquer que l'harmonisation soit parfaite dans certaines langues et défective dans plusieurs autres ?

Telles sont les diverses faces du problème que je vais essayer de résoudre.

53. — La supposition que la loi d'harmonie se serait établie, dans le domaine touranien, à une époque récente, est écartée sans hésitation par M. Böhtlingk. Mais comme l'illustre linguiste ne peut se résoudre à admettre que les langues ouralo-altaïques forment une famille naturelle, il incline à voir, dans l'harmonisation des voyelles, le résultat d'une disposition des organes de la parole propre à certains peuples ; et il explique l'abrogation partielle ou totale de la loi, par les mélanges qui se sont opérés fréquemment, dans le cours des âges, entre quelques-unes des tribus tchoudes et des peuplades appartenant à d'autres races. Ainsi, la loi d'harmonie, contemporaine de la formation des idiomes altaïques, relève exclusivement de la physiologie ; et les langues où son empire est absolu, se sont conservées dans leur état originel.

54. — Cette conséquence nécessaire du principe posé par M. Böhtlingk est directement contredite par des faits que l'étude des monuments les plus anciens de la langue magyare a mis récemment en lumière.

Tandis qu'aujourd'hui les suffixes *-nek, -bele, -ben, -seg, -ne, -szër*, changent de voyelle, lorsqu'ils s'adaptent à des thèmes dont les voyelles sont fortes, on trouve dans le *Leichenrede,* monument datant du XII[e] siècle, des formes antiharmoniques comme: *halal-nek, pucul-nek, foïa-nek, nugulma-bele, uruzag-bele, malaszt-ben, jou-ben, tiszta-seg, an-ne, aza-ne, mazod-szër,* etc.

Du *Leichenrede* aux textes du XV[e] siècle, le progrès de l'harmonisation est sensible : *malaszt-ben* et *jou-ben* ont fait place à *malaszt-ban* et à *jô-ban, nugulma-bele* à *njugalom-ba,* etc.; mais il reste encore bien des formes rebelles, sur lesquelles le niveau va passer pendant quatre siècles. Il y a donc eu en magyare, c'est-à-dire dans les dialectes de la basse Hongrie, un développement harmonique duquel il faut conclure que l'hypothèse physiologique doit être rejetée. En effet, on ne peut admettre qu'une disposition organique ait été s'aggravant, alors que les progrès de la civilisation, la multiplicité des contacts, et la fréquence des mélanges tendaient fatalement à l'atténuer.

C'est donc exclusivement à la linguistique qu'il faut demander le secret de la loi d'harmonie. Schleicher ne s'y était pas trompé, et l'on peut dire qu'il a eu le pressentiment de la vérité, lorsqu'il a dit dans son livre des *Langues de l'Europe:* « Les idiomes tartares sont soumis à une loi qu'on ne saurait, ce semble, rencontrer nulle part ailleurs.

Les voyelles des syllabes de ***relation*** sont forcées de se mettre en harmonie avec les voyelles des syllabes de ***signification***. C'est là une manière toute particulière d'assurer à la fois et l'unité du mot et la prédominance de la ***signification*** sur la ***relation***. »

L'honneur d'avoir établi, sur une base scientifique, la théorie ébauchée dans ce remarquable passage, revient à M. Riedl.

« On a, dit-il (1), souvent essayé de pénétrer la nature intime de la loi d'harmonie, mais il n'est pas à ma connaissance qu'on y soit encore parvenu. Plusieurs ont prétendu qu'elle est le résultat d'une tendance euphonique instinctive; mais cela me paraît bien difficile à admettre, car on ne peut se dissimuler qu'une harmonisation, aussi absolue que celle du magyare, aboutit forcément à une monotonie, peu faite pour flatter le sentiment euphonique. Qu'une langue puisse trouver quelque satisfaction dans des formes aussi fastidieuses que ***felemelkëdhetendenek*** ou ***kegjetlenkëdésének***, et qu'elle se complaise dans la répétition des mêmes voyelles dans toute l'étendue d'une période et d'une phrase, voilà qui, bien certainement, ne pourra jamais s'expliquer par des considérations empruntées à la physiologie !

« L'harmonisation n'est pas non plus, ainsi que l'a enseigné Pott, le résultat d'une assimilation

(1) Riedl. *Magyarische Grammatik*, § 18.

purement mécanique. En effet, si tel était son principe, nous la verrions se produire dans tous les groupes de syllabes, dans les mots composés comme dans les mots dérivés, déclinés et conjugués. Or, dans la composition, c'est-à-dire dans l'association formée par deux thèmes également doués de *signification*, les voyelles ne subissent aucun changement. (Voir ci-dessus §§ 31 et 32.)

« C'est précisément parce que la formation des composés est purement mécanique, que ces groupes sont rebelles à l'action de la loi d'harmonie. Au contraire, cette même loi produit tout son effet, du moment où l'un des mots associés, après avoir perdu la *signification* qu'il possédait originellement, est devenu un simple suffixe de relation. Les témoignages historiques, fournis par les monuments littéraires les plus anciens, nous font toucher du doigt que la transformation d'un radical en suffixe, la perte de l'accent, et l'assujettissement des voyelles à la loi d'harmonie, sont des phénomènes étroitement liés entre eux.

« Par là, se révèle la nature propre de l'harmonie vocalique. Aussi, croyons-nous être dans le vrai, en affirmant qu'elle a pour raison d'être une fonction d'ordre intellectuel ; qu'elle constitue le mode le plus énergique par lequel le langage puisse manifester sa tendance à établir, sur un fondement organique, l'unité de signification.

« Grâce à l'harmonie, le mot cesse d'être un

simple agrégat, et devient un tout organique fortement constitué, au sommet duquel se dresse le radical, qui domine le groupe et dans lequel réside la signification. Le résultat auquel les langues à flexion sont arrivées, en déformant les radicaux employés comme suffixes, a été obtenu par les langues du Touran, au moyen de mutations vocaliques régulières. Ce procédé, qui n'entraîne pas l'annihilation phonétique du suffixe, et laisse subsister à côté l'un de l'autre les éléments du composé, imprime suffisamment le caractère de simple exposant au radical dépossédé de sa signification absolue. »

56. — L'harmonie vocalique ayant pour fonction de transformer des radicaux en suffixes, et l'histoire attestant que ce travail s'est poursuivi depuis le XIIe siècle jusqu'à nos jours, nous sommes en mesure de résoudre le problème relatif à l'antiquité de la loi d'harmonie. Ce qui s'est fait, durant la période historique de la vie du magyare, n'est que la continuation de ce qui s'était fait antérieurement. Si donc, il nous était possible de remonter le courant de la langue au delà du *Leichenrede*, nous verrions le nombre des mots composés s'accroître et celui des mots dérivés diminuer d'autant. En d'autres termes, nous verrions l'empire de la loi d'harmonie aller toujours se restreignant, et nous finirions par ne plus rencontrer que des radicaux monosyllabiques pouvant se composer

par simple juxtaposition, mais non se subordonner entre eux de manière à former des mots véritables marqués au coin de l'harmonisation.

Soient deux radicaux : *fa*, arbre, et *vel* (*veli*), compagnon : *fa-vel*, arbre-compagnon, sera le composé inharmonique de ces deux éléments nominaux, également doués d'une signification propre. Mais après que *vel* aura été successivement juxtaposé à un certain nombre de radicaux, il tendra à manifester, d'une façon sensible, qu'il perd en se composant sa signification originelle de « compagnon », et qu'il joue par rapport au radical, placé en tête, le rôle d'exposant de la relation « avec ». A un moment donné, l'instinct linguistique exige que cette subordination soit rendue visible. Aussitôt il se produit, dans les profondeurs de cet instinct, un acte non moins mystérieux que la germination du grain de blé confié à la terre. *Vel* change sa voyelle faible en voyelle forte ; réduit à la condition de serviteur, le radical dépossédé revêt la livrée de son maître. Au lieu du composé *fa-vel*, arbre-compagnon, nous avons le dérivé *fa-val*, arbre-avec.

C'est ainsi que le travail lexiologique a commencé. Des radicaux se juxtaposent, et par l'emploi du procédé d'harmonisation, leurs composés deviennent des mots bisyllabiques. A leur tour, ceux-ci se composent avec d'autres radicaux, et ces nouveaux agrégats passent, en s'harmonisant, à l'état

de trisyllabes dérivés. L'élaboration se poursuit de la sorte, l'harmonie étant la navette infatigable, qui passe et repasse dans la trame des juxtapositions mécaniques.

57. — Telle a été la marche suivie par les dialectes, qui sont devenus la langue magyare : telle a été également celle du iakoute, de l'osmanli, du suomi et du mongol; mais tous les idiomes altaïques ne se sont pas développés aussi régulièrement. Tantôt l'élaboration a été lente et incomplète — c'est le cas des dialectes magyares du Sud, où se sont produits des phénomènes d'assimilation régressive étrangers au génie de la langue, — tantôt les résultats acquis ont été compromis partiellement, et même dans leur entier, par l'influence prépondérante d'idiomes inharmoniques. Le vocalisme ayant été atteint principalement dans la série labio-linguale, l'harmonie a été détruite. Cependant, il en est resté partout des débris assez considérables pour qu'il soit hors de doute qu'à une époque, peut-être rapprochée, toutes les langues ouralo-altaïques étaient soumises à la loi de l'harmonisation des voyelles.

58. — A moins d'imaginer que vingt tribus, disséminées au hasard sur la steppe d'Asie, se soient rencontrées fortuitement dans l'adoption d'un procédé lexiologique inusité partout ailleurs, il faut admettre : ou que l'harmonisation est l'effet d'une cause physiologique non définie — hypothèse con-

tredite par l'histoire et par les faits eux-mêmes — ; ou qu'elle résulte nécessairement de l'état d'agglutination dans lequel les idiomes du Touran se sont maintenus — explication illusoire, puisque les langues dravidiennes sont tout ensemble inharmoniques et agglutinantes — ; ou enfin, qu'avant de gagner leurs cantonnements respectifs, les tribus ouralo-altaïques avaient vécu réunies, sur un point quelconque et à une époque indéterminée, pendant laquelle leurs langues, aujourd'hui distinctes et séparées les unes des autres par des différences plus ou moins considérables, se confondaient dans l'unité d'un parler primordial.

Remarque. — On a constaté, dans certaines langues touraniennes, l'apparition, d'ailleurs accidentelle, de phénomènes vocaliques tout à fait étrangers au régime de l'harmonie proprement dite. C'est dans la syllabe radicale elle-même que la mutation vocalique se produit ; et il arrive le plus souvent qu'en passant de l'ordre fort à l'ordre faible, le mot prend une signification qui forme avec la signification première une véritable antithèse :

Mand. *ama*, père ; *eme*, mère.
amba, beau-père ; *emhe*, belle-mère.
haha, homme ; *hehe*, femme.
amila, oiseau mâle ; *emile*, oiseau femelle.
ganggan, esprit fort ; *genggen*, esprit faible.
vasime, descendre ; *vesime*, monter.
Osm. *olmaq*, devenir ; *ölmék*, mourir.
Magy. *ott*, là ; *itt*, ici.

Magy. *az*, jener; *ez*, dieser.
oda, dahin; *ide*, daher, etc.

Parfois aussi la voyelle radicale s'affaiblit sans que la signification du mot soit modifiée :

Mong. *abu, ebu-ge :* père.
bakdara, bekdere : trembler de froid.
Mong. *bakim, beki :* fort.
churija, kürije : entourer.
toghori, tegeri : faire tourner.
asa, ese : non.
Suom. *puuhkia, pöyhkiä :* enflé.
tarma, tärmä : force-corporelle.
tarkha, tärkiä : aigu.
Osm. *oghuf, öküf :* bœuf, etc.

M. Ballagi signale comme analogue aux effets de l'*Ablaut* germanique la différenciation que le changement de voyelle produit dans la signification des mots suivants :

ár, valeur; *ér-ni*, valoir.
csal-ni, tromper; *csel*, ruse.
lab, pied; *lép-ni*, marcher, etc.

Enfin, dans la plupart des langues ouralo-altaïques, la formation du plurieldes pronoms personnels implique un changement de la voyelle radicale :

	Sing.			Plur.	
Mand.	1. *bi*;	2. *si*;		1. *be*;	2. *suwe*.
Tong.	1. *bi*;	2. *si*;		1. *bu*;	2. *su*.
Syrj.	1. *me*;	2. *te*;		1. *mi*;	2. *ti*.
Wot.	1. *mon*;	2. *ton*;		1. *mi*;	2. *ti*.
Mok.	1. *mon*;	2. *ton*;		1. *min*;	2. *tin*.
Ost.	1. *ma*;	2. *neng*;		1. *meng*;	2. *neng*.
			Duel	1. *min*;	2. *nin*.
Suo.	1. *minä*;	2. *sinä*;		1. *me*;	2. *te*.

	Sing.		Plur.
Esth.	1. *mina;* 2. *sina;*		1. *meie;* 2. *teie.*
Magy	1. *én;* 2. *te;*		1. *mi;* 2. *ti.*
Vog.	1. *am;* 2. *nag;*	Duel	1. *min;* 2. *tin.*

59. — La division des voyelles en trois classes a prévalu sur la division binaire, par la raison décisive que les sons bas *u, o, a* se polarisent exactement avec les sons moyens *ü, ö, ä,* tandis qu'il n'existe pas de voyelles proprement dites avec lesquelles les sons hauts *é, i* puissent former des couples parfaits.

La polarité des voyelles basses et des voyelles moyennes se manifeste, dans toutes les langues ouralo-altaïques, — y compris le magyare où la voyelle *e* représente le plus souvent le son moyen *ä,* — par la régularité avec laquelle les suffixes changent, pour s'harmoniser, *u* en *ü, o* en *ö* et *a* en *ä.* Elle se manifeste également, en dehors du domaine touranien, par une inflexion propre à la langue allemande et qui consiste à hausser le son, précisément de *u, o; a* en *ü, ö, ä.*

Tandis que les suffixes, qui renferment des voyelles basses ou des voyelles moyennes, sont sujets à une variation vocalique s'effectuant entre deux pôles fixes, les désinences en *i* demeurent invariables dans toutes les langues, où on n'a pas recouru à l'emploi de la semi-diphthongue ЬI, pour maintenir la division binaire. En mongol, en suomi, en mandchou, en magyare, les suffixes — *i,*

— *ki*, — *ci*, — *si*, — *in*, — *ig*, etc., s'adaptent indifféremment aux thèmes à voyelles fortes et aux thèmes à voyelles faibles. Dans les idiomes où le son *é* s'est intercalé entre *ä* et *i*, les suffixes qui renferment cette voyelle haute sont invariables, non moins que les précédents. Ainsi, en mandchou, en suomi, les désinences — *e*, — *me*, — *nen*, —*ke*, — *elen*, etc., s'adaptent aux thèmes forts comme aux thèmes faibles.

60. — Cependant ces deux voyelles, que l'on a qualifiées de *neutres*, en raison de la passivité des suffixes où elles figurent, sont loin d'être absolument indifférentes.

Il est constant que les thèmes neutres appellent les suffixes faibles, de préférence aux suffixes forts; ce qui trahit un rapport d'affinité incontestable entre les voyelles neutres et les voyelles faibles.

D'autre part, Castrén et Lönnrött sont tombés d'accord sur un point non moins important. « J'ai cru remarquer, dit le premier, que, dans plusieurs langues altaïques, les voyelles *i*, *é* venant après des voyelles fortes, font entendre un son plus bas et plus fort, lequel est très-voisin de ЬI russe. J'ai conclu de là, à une époque déjà ancienne, qu'originellement les voyelles *i*, *é* n'étaient en aucune façon neutres, mais que chacune d'elles représentait deux sons vocaliques, l'un plus fort et l'autre plus faible. J'ai été, depuis, confirmé dans cette

opinion par le résultat des observations de Lönnrött. Sans avoir eu connaissance de ce que j'avais cru découvrir, ce philologue exercé a exprimé l'avis qu'en langue suomi, les voyelles ***i*, *é*** avaient originellement eu chacune un son fort et un son faible, mais que cette distinction, en voie de s'effacer dans le langage, ne s'était jamais accusée dans l'écriture [1]. »

61. — Comme le dualisme constaté par ces deux linguistes, Finnois de race et de langue, ne peut évidemment s'entendre du plus ou moins de quantité des sons, il demeure acquis à l'histoire interne des langues altaïques, d'une part que, cédant à l'attraction exercée par l'état de polarisation parfaite des sons bas et des sons moyens, l'instinct linguistique a tenté de polariser les sons hauts ; d'autre part, que ses efforts n'ont point complétement abouti, puisque le son plus bas prêté aux voyelles ***i*, *é*** n'a pas conquis une représentation graphique en suomi, et qu'ailleurs il s'est transformé en des semi-diphthongues formées par l'association des voyelles ***u-i*, *ü-i*, *ü-é***.

Grâce à cet artifice, consistant dans l'introduction, au sein du vocalisme, d'un élément composite, le iakoute, l'osmanli, les idiomes mordouines et le dialecte syrjênien se sont assujettis aux règles étroites de l'harmonie binaire, tandis que, dans les

(1) Castrén. *Grammatik der samojedischen Sprachen*, § 47.

autres langues, les voyelles se sont divisées en trois groupes naturels.

Voyelles	polarisées	fortes :	*u, o, a.*
		faibles :	*ü, ö, ä.*
	impolarisées —	neutres :	*i, é.*

La tendance à réaliser la polarisation des neutres a été telle dans le koïbale, que Castrén a dû tenir compte des résultats obtenus et introduire, dans la classe neutre, la distinction en fortes et en faibles.

62. — La loi du développement successif qui a caractérisé le vocalisme des Aryens et des Sémites ne paraît pas avoir présidé, avec la même lenteur, à la formation de la phonétique touranienne.

Les voyelles *i, u, a* mineur et *a* majeur ont nécessairement apparu tout d'abord ; *o* et *ä* ont sans doute suivi, mais aussitôt que le travail de dérivation par l'harmonie a commencé, *ü* et *ö* sont venues polariser *u* et *o*. La voyelle *é*, qui fait défaut en iakoute, en osmanli, en mongol et en kalmouk, s'est produite en dernier lieu.

On peut, dès lors, distinguer, dans le vocalisme des langues ouralo-altaïques, quatre étages successifs.

I. *u. a* mineur *a* majeur, *i.*
II. *u, o, a, ä, i.*
III. *u, o, a, ö, ü, ä, i.*
IV. *u, o, a, ö, ü, ä, é, i.*

DOROTHÉE DE LORRAINE

PAR M. CLESSE

Dorothée de Lorraine, seconde fille du duc François Ier et de Christine de Danemark, naquit à Deneuvre, près de Baccarat, le 24 août 1545, deux mois et quelques jours après la mort de son père (1).

En venant au monde, elle avait les deux poings collés à ses deux yeux et les talons attachés aux cuisses. Cette difformité dut contrister singulièrement la famille ducale qui s'empressa de livrer l'enfant aux chirurgiens du palais. On dit que ce fut Pierson Beaupré, surnommé Chaulot, qui

(1) François Ier, né à Bar-le-Duc, en 1517, le 15 février, mourut à Remiremont à l'âge de 28 ans, le 12 juin 1545. (Le Père Wilhem dit le 11 janvier.) Le corps embaumé de ce prince fut transporté provisoirement, sous la conduite du maréchal de Lorraine, Jean, comte de Salm, dans la petite ville de Deneuvre, où l'évêque Nicolas de Lorraine faisait ordinairement sa résidence. — Christine de Danemark, née en 1521, veuve en 1535 de Francesco Maria Sforce, duc de Milan, avait épousé François Ier en 1540.

détacha avec succès les membres anastomosés; du moins, ce fait était reproduit dans une requête présentée au duc Léopold, en 1716, par le petit-fils maternel de cet habile maître en chirurgie (1).

Elle eut pour marraine sa tante Dorothée de Danemark, comtesse palatine et nièce de l'empereur Charles-Quint (2). On lui donna pour gouvernante, ainsi qu'à Renée (3), sa sœur aînée, Marie-Françoise ou Francisque Paléologue de Montferrat, princesse de Macédoine, dame d'honneur de sa mère, et qui déjà avait été la première institutrice de son père et la marraine de Charles III (4).

A la mort de son mari, la duchesse Christine, qui se trouva à la tête du pouvoir, se vit bientôt troublée dans son autorité par son beau-frère Nicolas, évêque de Metz et de Verdun. Ensuite, le roi de France Henri II, qui voyait avec déplaisir le gouvernement de la Lorraine confié aux mains d'une nièce de Charles-Quint, son rival, enleva en 1552, par des raisons politiques qu'on connaît, à la duchesse Christine, la tutelle de son fils, ainsi que la régence des États qu'elle avait jusque-là partagée

(1) Dom Calmet, *Bibl. Lorr.*, addit. et corrections, col. 129.

(2) Dorothée de Danemark, née en 1520, était, comme Christine, fille de Christian ou Christiern II, roi de Danemark, et d'Élisabeth d'Autriche, sœur de Charles-Quint.

(3) Renée de Lorraine naquit le 20 avril 1544 et mourut à Munich, le 23 mai 1602.

(4) Durival, *Descript. de la Lorr.*, t. I, p. 38. — Calmet, *Hist. de Lorr.*, t. I, p. 258.

avec Nicolas, son beau-frère, et fit conduire en France le jeune duc de Lorraine. Inconsolable de cet enlèvement, l'ex-régente se retira d'abord à Blâmont qui lui avait été assigné pour douaire et où François Ier s'était retiré peu de temps avant sa mort (1), puis à Strasbourg et enfin en Flandre, emmenant avec elle les deux petites princesses, Renée et Dorothée; celle-ci avait sept ans. L'illustre fugitive fut parfaitement accueillie par sa tante Marie d'Autriche, veuve du roi de Hongrie, qui gouvernait alors les Pays-Bas au nom de son frère Charles-Quint. Pendant plusieurs années la duchesse de Lorraine et ses filles firent l'ornement de la cour de Bruxelles, de celle de l'empereur, et après l'abdication de ce dernier en 1555, de la cour de Philippe II. Celui-ci fut même, en 1559, sur le point de confier à Christine la régence du gouvernement des Pays-Bas (2). Le duc Charles III était toujours tenu séparé d'elles et ce ne fut qu'en 1558 qu'il put revoir un instant sa mère à Péronne (3); mais aussitôt après son mariage avec Claude de France (janvier 1559), il s'empressa d'aller leur présenter

(1) Durival, *Descript. de la Lorr.* — Dans Vely, on dit que Christine se retira à Marsal.

(2) *Relationi fatte dall' cardinal Bentivoglio.* Édit. originale, 1629, t. I, p. 38. — Watton, *Histoire du règne de Philippe II*, t. Ier, p. 127.

(3) Henriquez, *Abrégé chronologique.* — Digot, *Hist. de Lorr.* t. IV, p. 173.

son épouse [1] et se disposa à les ramener toutes trois près de lui en Lorraine (1560). Dorothée resta quinze années à Nancy à la cour de son frère qui paraît l'avoir beaucoup aimée. Ainsi, elle assista, en 1567 ou 1568, au mariage de sa sœur avec Guillaume V de Bavière [2]; en 1570, elle eut la douleur de se séparer de la duchesse sa mère que des motifs de santé et de piété engagèrent à aller fixer sa résidence à Tortone, ville du Milanais qui lui appartenait [3]; en 1575 (21 février), elle perdit sa belle-sœur, Claude de France, à peine âgée de 32 ans; enfin en cette dernière année, parvenue à l'âge de 30 ans, Dorothée fut demandée en mariage par Erric ou Ernest de Brunswick-Wolfenbuttel, dit le Jeune, duc de Gottingen [4]. Le contrat, dressé

(1) « A sa mère aux advis et commandements de laquelle il a toute sa vie, comme bon et obeissant enfant, porté grand respect. » — L. Perrin, *1re oraison funèbre de Charles III,* p. 29 de l'édition de Pont-à-Mousson, 1608.

(2) Guillaume, dit le Jeune, chevalier de la Toison d'or, né le 29 septembre 1548, était fils d'Albert III, duc de Bavière et d'Anne d'Autriche. Suivant le Père Benoît, *Réplique,* etc., p. 251, les articles du contrat de mariage de Renée furent arrêtés à Vienne le 8 juin 1567, le contrat passé à Munich, ratifié à Saint-Dié le 26 décembre de la même année, et les noces célébrées au mois de janvier 1568. Suivant d'autres, le contrat est du 21 février ou du 3 juin 1567. M. Lieutaud, *Portraits lorrains,* dit qu'elle s'est mariée à Munich le 25 février 1568.

(3) Dom Calmet, *Hist. de Lorr.,* t. V, p. 751.

(4) E. de Brunswick, né le 10 août 1528, alors âgé de 47 ans, était veuf de Sidonie, fille de Henri le Pieux, duc de Saxe, dont il n'avait pas eu d'enfants.

à Vienne ([1]) le 30 novembre 1575, portait cette clause remarquable que la princesse renoncera aux successions paternelle et maternelle au profit de Charles III et de sa lignée, à condition qu'à défaut de postérité directe, Dorothée et ses descendants pourraient réclamer la Lorraine et le Barrois. Cette clause, qui déjà avait été insérée dans le contrat de mariage de Renée, est une preuve, dit avec raison M. Digot, que, malgré le testament de René II, on regardait les femmes comme habiles à posséder le duché de Lorraine ([2]). Déjà le 21 novembre 1562, Dorothée figure dans une transaction relative à la succession du duc Antoine, et la question de droit au duché est résolue de la même manière.

Le duc Charles fit à Dorothée une dot considérable, et quelques jours après son mariage, le 21 décembre, le duc de Brunswick lui donna le château de Traudenthal et vingt mille aureos, etc. ([3]). A l'occasion de ce mariage, on frappa une médaille qui portait cette inscription : *Ericus et Dorothea,* avec le chiffre E. D. dans le champ; au revers, les huit quartiers des armes de Lorraine, avec la légende : *Ad perpetuam fel. connub. memoriam* ([4]).

On ne dit pas si Dorothée eut à souffrir du carac-

([1]) Le P. Benoît, *Apologie,* etc , p. 251.

([2]) Digot, *Hist. de Lorr.,* t. IV, p. 183.

([3]) Pour le domaine de Dorothée, voy. D. Calmet, t. V, p. 748, et t. VII, p. 110.

([4]) Dom Calmet, t. V, p. 82. — Noël, *Catalogue* I, n° 3099.

tère passablement querelleur de son mari, mais ce que nous savons, c'est que neuf années s'étaient à peine écoulées qu'elle le perdit subitement à Padoue (1584) sans laisser de postérité [1]; qu'elle alla se consoler près de sa mère à Tortone et qu'elle y resta quinze ans. A l'époque du mariage de la princesse Christine, fille aînée du duc Charles III avec le grand-duc de Toscane, elle se rendit en France au-devant de sa nièce jusqu'à Lyon. M. de Lenoncourt écrivait à ce sujet au duc de Lorraine, le 22 avril 1589, que les princesses étaient arrivées à Gênes « sans avoir reçu fortune sur la marinne » [2].

La sollicitude de Charles ne cessa de veiller, pendant ce temps d'absence, sur les intérêts de sa sœur aînée, car dans les instructions qui furent données à M. de Lenoncourt, en 1588, cet ambassadeur près du roi eut à réclamer une bonne partie des revenus que l'on avait négligé de payer à Dorothée sur la recette générale d'Orléans [3]. Quelque temps après (1590), Christine de Danemark mourut à Tortone

[1] Voyez les biographies, art. *Brunswick.* — Il laissa cependant deux enfants naturels de Catherine Wodam, Hollandaise. (Moreri.)

[2] *Recueil de documents sur l'histoire de Lorr.*, t. IX, 1864, p. 91 et 116.

[3] *Ibid.*, p. 41. « Il y fera aussi plaincte au Roy, comme aussy du peu de radresse que l'on donne à madame la duchesse de Brundsvich du paiement des arrérages à elle deubs de plusieurs années qui luy estoient assignées sur la recepte générallle d'Orléans. »

et Dorothée revint en Lorraine, près du frère qu'elle affectionnait. Il paraît, dit Dom Calmet, que par le traité de paix entre le roi Henri IV et le duc Charles III, le comté de Clermont avait été donné à la duchesse de Brunswick, puisque par les articles 14, 15 et 16 du traité de Saint-Germain-en-Laye de l'an 1594, il est expressément porté que ce comté sera restitué à cette princesse avec les fruits qui lui sont redus [1]. Elle resta néanmoins à Nancy, car on sait qu'elle se proposait d'élever un bâtiment près du couvent des capucins; l'emplacement en fut même réservé, mais ce projet n'a pas été mis à exécution [2].

Dorothée avait ramené d'Italie avec elle Muzio Manfredi, qui lui avait été attaché en qualité de secrétaire [3]. Ce personnage, qui auparavant avait dirigé les études de Ferrante II de Gonzague, duc de Guastalla et de Molfèse, était né à Césène et descendait des anciens Manfredi ou Mainfroy, seigneurs souverains de Faenza, mais alors ses talents littéraires composaient toute sa fortune. On a de lui plusieurs ouvrages en prose et en vers, entre autres un volume de *Lettres*, écrites de Nancy

(1) Dom Calmet, *Notice de Lorr.*, article *Clermont*.

(2) Lyonnois, *Hist. de Nancy*, t. III, p. 270.

(3) Il est probable qu'il ne fut pas le seul Italien qui vint en Lorraine à la suite de Dorothée. Henry Baccio, savant jésuite de Pont-à-Mousson, né à Nancy en 1609, était d'origine italienne.

en 1591 et 1594 (1). Toutes ces dates tendent à montrer que Moreri et le baron de Zurlauben (2) ont eu tort de faire mourir Dorothée en 1587. Dom Calmet assurait qu'elle vivait encore en 1618; son épitaphe (en latin), que nous a conservée l'abbé Lyonnois (3), prouve qu'elle ne rendit le dernier soupir qu'en 1621, âgée par conséquent de 76 ans, 19 ans après Renée, sa sœur. Un jeton fut frappé pour être distribué à ses obsèques (4). Son corps fut placé dans un cercueil de plomb et descendu dans le caveau de l'église du noviciat des jésuites (5), mais le 27 mars 1772 il fut transféré avec les restes des princes et princesses de Lorraine dans la chapelle ronde. Dans cette église des jésuites, on remarquait un grand tableau, dû au pinceau de Bellange, représentant un groupe de la famille ducale où se trouvait le portrait de Dorothée. La gravure a aussi conservé ses traits, ovale in-8° avec la devise (6) :

(1) *Lettere*. Venise, 1609, in-8°. — Pour le titre des autres ouvrages de M. Manfredi, voyez Haym: *Bibliotheca italiana*, t. II, p. 96, 121, 151, et t. III, p. 108, 178.

(2) *Tables généalogiques de la Maison de Lorr.*

(3) Lyonnois, *Hist. de Nancy*, t. I, p. 179, 180. A la page 144, cet historien l'avait d'abord fait mourir en 1610. — Il ne faut pas la confondre avec une autre Dorothée de Lorraine qui assista au contrat de mariage du prince de Phalsbourg avec Henriette de Lorraine, le 22 mai 1622.

(4) Noël, *Catalogue* III, n° 6265.

(5) Lyonnois, *Hist. de Nancy*, t. III, p. 192.

(6) Lyonnois, *Hist. de Nancy*, t. III, p. 191.

Espoir me conforte (1). On possède aussi des médailles de cette princesse (2); enfin Charles Lepois, dans son *Makarismos* (3), n'a pas oublié Dorothée au milieu des couronnes poétiques qu'il offre par la main des Muses à la mémoire du grand-duc Charles; Terpsichore tient celle-ci : *Corona e malo punico sive amicitiæ ad serenissimam principem Dorotheam a Lotharingia ducem a Brunschwig*, avec la devise : *Amicus certus in re incerta cernitur*.

(1) M. S. Lieutaud, *Portraits lorr.*, 2e édition.
(2) *Notice de Mory d'Elvange.* — Dom Calmet, t. II. p 67.
(3) Lepois, *Makarismos*. Édition 1609, p. 235.

LES ASSISES

DE

L'ANCIENNE CHEVALERIE LORRAINE

PAR

M. MEAUME

Le Tribunal des Assises a joué un rôle considérable dans l'histoire de l'ancienne chevalerie lorraine. Maintenir ou étendre la juridiction de cet antique tribunal, tel a été le but de presque toutes les luttes entreprises par le corps de la chevalerie dans le cours de longs siècles. Restreindre les priviléges des Assises, telle fut au contraire la tâche que les ducs de Lorraine se léguaient de père en fils. Le principal épisode de l'histoire de Lorraine retrace précisément cette lutte poursuivie à travers les siècles entre l'ancienne chevalerie et le pouvoir ducal. Nous avons essayé de reproduire les péripéties de ce long duel. Si nous avons réussi à intéresser le lecteur à la fortune de la chevalerie lorraine et du

Tribunal des Assises, peut-être trouvera-t-il un attrait plus qu'archéologique à nous suivre dans la partie de ce travail consacrée à étudier l'organisation, les attributions de la juridiction dont nous avons esquissé l'histoire.

CHAPITRE Ier.

ATTRIBUTIONS JUDICIAIRES DES ASSISES.

§ Ier. — COMPOSITION DU TRIBUNAL DES ASSISES.

Il serait hasardeux de formuler une règle rigoureuse dans la composition du Tribunal des Assises au XIe siècle. Il est évident qu'il devait se composer des plus puissants barons du pays, des feudataires directs de Gérard d'Alsace. Mais quel en était le nombre? Sur quelles bases reposait alors le droit d'entrer aux Assises? Mieux vaut laisser ces questions sans réponse que de présenter des conjectures dénuées de toutes les conditions qui font la certitude historique. Ce qu'on peut seulement affirmer, c'est qu'au commencement du XIIIe siècle, au temps où le Tribunal des Assises commençait à tenir des sessions régulières et fut définitivement constitué

sous la forme qu'il garda jusqu'à son subit déclin, ceux-là seuls siégeaient comme juges aux Assises qui pouvaient se dire anciens chevaliers. Reste à savoir qui pouvait prétendre à ce titre d'ancien chevalier, dont les chroniques lorraines exaltent si haut le prix et les prérogatives.

On ne pouvait considérer comme tels les gentilshommes qui avaient reçu le titre de chevalier par l'accolade et l'épée, suivant les formes consacrées. La chevalerie ainsi conférée, fût-ce par un guerrier illustre ou par un souverain, ou même par le duc de Lorraine, ne donnait pas le droit de siéger aux Assises. Cette prérogative était attachée à la filiation. Plusieurs juges des Assises ont reçu l'ordre de chevalerie sans que ce nouveau titre ajoutât rien à leurs droits, car tous les anciens chevaliers y entraient indistinctement par droit de naissance. La qualité de juge au Tribunal des Assises et celle de gentilhomme de l'ancienne chevalerie étaient inséparables. L'arbre généalogique du chevalier servait au juge de diplôme de capacité. Aussi les vieux auteurs lorrains emploient-ils indifféremment les expressions de gentilshommes des Assises et de gentilshommes de la chevalerie.

Des textes nombreux, qu'il serait fastidieux d'énumérer, consacrent cette assimilation. Nous citerons seulement, comme exemple, le serment prêté en 1431 par René et Isabelle et renouvelé depuis par tous leurs successeurs jusqu'à Charles IV.

Si la seule filiation masculine donnait le droit d'entrer aux Assises, il n'en résulte pas que tous les mâles d'une même famille aient fait partie de ce Tribunal. Ils l'auraient pu, sans doute; mais les représentants de certaines branches cadettes, relégués dans de pauvres manoirs éloignés, vivant plutôt de la vie du paysan cultivateur que de celle du gentilhomme, ont souvent négligé de faire valoir leurs droits. On en trouve la preuve en parcourant les recherches faites, à partir de 1580, par le héraut d'armes Didier Richier, en vertu d'un édit de 1577 (1). On y voit, par exemple, qu'un membre de la famille du Hautoy a été obligé de comparaître devant le héraut d'armes et de prouver qu'il faisait effectivement partie de cette illustre famille. Cette preuve eût été inutile si le personnage dont il s'agit eût siégé aux Assises, car on ne voit nulle part, dans le manuscrit de Richier, que ses recherches aient porté sur les membres du Tribunal de la chevalerie dans les trois bailliages, lesquels étaient tous parfaitement connus. C'était donc seulement aux membres des familles de chevalerie qui avaient négligé de faire valoir leurs droits qu'incombait l'obligation de prouver l'antiquité de leur race.

Il est certain, du reste, que la preuve par la

(1) Ce précieux manuscrit est resté plusieurs années en notre possession, grâce à l'extrême obligeance de son propriétaire, M. le baron de Salis.

descendance masculine n'était pas la seule qui donnait aux gentilshommes de nom et d'armes, le droit de siéger aux Assises. L'alliance avec les familles de la chevalerie pouvait conférer le même droit, pourvu qu'il s'y joignît certaines conditions dont l'existence est attestée par la Coutume de Lorraine.

La vie féodale usait vite les possesseurs de fiefs, décimés par les guerres publiques et privées. Dès le XIIIe siècle, un grand nombre des anciennes familles contemporaines de Gérard d'Alsace avaient disparu. Le corps de l'ancienne chevalerie était menacé d'une extinction prochaine. Il fallut remédier au mal et faire plier la rigueur des anciens principes devant la nécessité de remplir d'une jeune séve le vieil arbre dont le temps desséchait les racines. On résolut de recruter le corps de la chevalerie et le Tribunal des Assises, en assimilant aux anciens chevaliers lorrains les descendants des filles de la chevalerie mariées dans des maisons étrangères.

Cette assimilation n'eut lieu toutefois que sous deux conditions rigoureuses : aux termes de la première, le descendant d'une fille de la chevalerie qui voulait se faire agréger au corps de l'ancienne noblesse devait avoir son origine inconnue du côté paternel comme elle l'était du côté maternel. Il devait, en un mot, être gentilhomme de nom et d'armes. En second lieu, on exigeait de lui qu'il possédât un fief en Lorraine.

Les gentilshommes qui renforcèrent ainsi les rangs décimés de la chevalerie reçurent le nom de *nobles fiefvés* ou *fiebvés*, *pairs* ou *pairs fiebvés*.

Le héraut d'armes Callot dit qu'on les appelait *fiebvés* « parce que leurs fiefs étaient mouvants des « hautes seigneuries des quatre grandes maisons « de Ligniville, de Lenoncourt, de Haraucourt et « du Châtelet [1]. » Cette assertion est fausse, car il y a nombre de seigneuries en Lorraine qui n'ont jamais relevé que des ducs, et dont pourtant les possesseurs ont toujours été au rang des *fiebvés*.

L'étymologie de cette expression *pairs fiebvés* nous paraît d'ailleurs tout indiquée par la condition de ceux à qui on l'appliquait. Qu'étaient, en effet, les *pairs fiebvés?* Des gentilshommes d'une noblesse si ancienne qu'on n'en pouvait prouver l'origine, par conséquent les égaux, les *pairs* des gentilshommes lorrains. Possédant fief en Lorraine, ils étaient donc *fiebvés*. L'expression de *pairs fiebvés* rappelait les deux conditions sous lesquelles ils avaient pris rang à côté des chevaliers lorrains : noblesse immémoriale et possession de fief.

Il ne suffisait même pas toujours, pour entrer dans le corps de la chevalerie et siéger aux Assises, de descendre d'un gentilhomme de nom et d'armes et d'une fille de la chevalerie. Si la mère du pos-

(1) Dom Calmet, *Additions et corrections sur la noblesse de Lorraine; Hist. de Lorr.*, t. V., Prélim., col. CII.

tulant s'était mésalliée par un premier mariage, le corps de la chevalerie fermait à jamais ses rangs devant les fils issus de la seconde union. C'était un inflexible usage que consacra légalement la loi coutumière de 1594. L'article 10 du titre Ier de cette loi formule en effet cette règle : « Généralement le « fruit suit la condition du père, bien qu'entre gen« tilshommes le fruit soit habilité de la condition de « la mère à avoir siége aux Assises, *si elle ne s'est « mésalliée.* » Une délicatesse si raffinée et voisine de la pruderie s'harmonisait néanmoins avec une logique parfaite aux principes qui régissaient alors la société.

La fille noble qui se laissait conduire à l'autel par un vilain perdait dès lors les priviléges de sa naissance, et le veuvage était impuissant à lui rendre les prérogatives qu'elle avait perdues. L'article 11 du titre Ier de la Coutume de Lorraine pose nettement ce principe, conforme aux idées du temps : « Aussi suivent les femmes mariées, de quelque « qualité elles soient, les conditions, priviléges, « immunités et servitudes, de leurs maris, pendant « leur mariage et durant leur viduité. » — Quand donc un gentilhomme épousait une fille de la chevalerie, veuve d'un vilain, il épousait une vilaine. Le second mariage de la veuve la faisait, il est vrai, rentrer dans la jouissance de ses priviléges; mais l'article 10 du titre Ier de la Coutume s'opposait à ce que la souillure indélébile, sanction de la mésal-

liance, fût complétement effacée par l'union subséquente et frappait d'incapacité les enfants issus de cette seconde union.

Les preuves de noblesse exigées des gentilshommes qui revendiquaient l'agrégation au corps de la chevalerie étaient reçues devant le Tribunal des Assises. « Il fallait, dit Dom Calmet, prouver sa « filiation des deux côtés, pendant quatre généra- « tions, faire voir les qualités que son père, son « aïeul, son bisaïeul et son trisaïeul avaient prises, « de quelles maisons étaient les femmes qu'ils « avaient épousées et justifier en particulier la « naissance de son bisaïeul paternel, ainsi que celle « de sa femme (1). »

Ces preuves devaient se faire par pièces authentiques. Il fallait en outre que l'origine de la noblesse du trisaïeul fût inconnue. Mais les preuves par écrit de la noblesse des ancêtres au delà du trisaïeul n'étaient pas indispensables. La simple possession d'état d'une noblesse immémoriale suffisait quand les preuves par écrit avaient été fournies par les quatre premiers degrés paternels et maternels.

« Ces preuves, dit encore Dom Calmet, devaient « être faites d'abord devant deux gentilshommes de « l'ancienne chevalerie, qu'on nommait commis- « saires pour les recevoir; elles étaient ensuite exa-

(1) Dom Calmet, *Dissert. sur la noblesse de Lorr.*; *Hist. de Lorr.*, t. V, Prélim., col. CCLVII.

« minées en pleines Assises, où l'on prononçait sur « la validité ou insuffisance des titres (1). »

Ainsi le corps de l'ancienne chevalerie, réuni dans ses Assises, procédait solennellement à une sorte de vérification des pouvoirs de ses nouveaux membres. L'autorité ducale était nulle en semblable matière, comme en toutes celles qui touchaient à la juridiction du Tribunal des Assises. La décision par laquelle les chevaliers des Assises accordaient ou refusaient à un gentilhomme l'entrée dans leurs rangs était un jugement souverain, une véritable décision judiciaire, sans appel au pouvoir ducal. Si les ducs de Lorraine avaient eu le droit d'opposer un *veto* ou d'imposer leurs créatures, la chevalerie eût peu à peu perdu sa fière indépendance. Or, l'ancienne chevalerie formait un pouvoir distinct du pouvoir ducal, supérieur à lui en autorité quelquefois, souvent en puissance, son rival presque toujours. Armé de prérogatives redoutables, le corps de la chevalerie ne pouvait laisser les ducs s'immiscer dans ses affaires intérieures. Il se recruta comme il s'était formé, sans le contrôle de l'autorité ducale, en face d'elle et contre elle.

La Coutume de Lorraine n'apporta aucune modification au principe suivant lequel les anciens chevaliers siégeaient seuls aux Assises. C'est en 1594,

(1) Dom Calmet, *Dissert. sur la noblesse de Lorr.; Hist de Lorr.*, t. V, Prélim., col. CCLVII.

sous le règne du grand duc Charles, que fut présentée aux états généraux, dans son ensemble, et approuvé par eux, le texte légal de la loi coutumière pour les trois bailliages de Nancy, Vosges et Allemagne (1).

L'article V du titre Ier, *Des droits, estat et condition des personnes,* est ainsi conçu :

« Des gentilshommes, les uns sont de l'an-
« cienne chevalerie du duché de Lorraine et les
« autres non. Ceux de l'ancienne chevalerie jugent
« souverainement sans plainte, appel, ny révision
« de procès, avec les fiefvés, leurs pairs, de toutes
« causes qui s'intentent ès Assizes du bailliage
« de Nancy; comme aussi des appellations qui y
« ressortissent de celles du bailliage de Vosges et
« d'Allemagne, ensemble de toutes autres qui s'in-
« terjectent du Change et siéges subalternes à
« l'hôtel de Monseigneur le Duc, jugeants aussi
« souverainement et en dernier ressort ès fueurs
« Assizes des Vosges et faictz possessoires au bail-
« liage d'Allemagne. »

Il résulte du texte de cet article que, même à l'époque de la codification des Coutumes, nul étranger, fût-il gentilhomme, ne pouvait s'asseoir aux Assises de Nancy, à côté des anciens chevaliers.

(1) La première édition des *Coutumes générales* ne parut qu'en 1596. (V. Beaupré, *Essai historique et bibliographique sur la rédaction officielle et la publication des principales coutumes de la Lorraine ducale et du Barrois*. Nancy, 1845.)

Mais l'article 4 du titre I[er], au *Recueil du style*, apporta une légère dérogation à la règle antique qui régissait la composition des Assises : il accorda aux prélats non gentilshommes l'entrée des Assises du bailliage d'Allemagne : « *Au bailliage d'Allema-* « *gne, les mêmes formalités sont gardées,* sauf que « les prélatz, encore qu'ils ne soient gentilshom- « mes, entrent aux Assizes avec lesdicts gentils- « hommes, et s'y pourra faire l'ouverture du livre « en présence du bailly et de trois, tant prélatz que « gentilshommes. »

On peut également argumenter de l'article 3, titre I[er], du *Recueil du style*, pour soutenir qu'au bailliage de Vosges les simples gentilshommes avaient quelquefois entrée aux Assises. Mais cette opinion pourrait, à notre avis, être victorieusement réfutée.

En tout cas, il est indiscutable que l'introduction de simples gentilshommes aux Assises soit d'Allemagne, soit de Vosges, fut contemporaine de la rédaction des Coutumes. Un édit de Charles III, daté du 3 mai 1581, c'est-à-dire antérieur de treize ans seulement à la publication de la loi coutumière, prouve que, alors encore, les seuls gentilshommes de l'ancienne chevalerie entraient aux Assises d'Allemagne (1).

L'innovation apportée par le *Recueil du style*

(1) Cet édit est imprimé dans Rogéville, *Dictionnaire historique des ordonnances de Lorraine*, v° ASSISES.

s'explique d'ailleurs facilement. Elle fut l'œuvre d'une époque où le nombre des familles de la chevalerie était déjà sensiblement réduit. On n'en devait guère alors compter plus de cinquante. L'intérêt de la justice exigeait qu'on renforçât les rangs de ces juges-soldats, décimés par les guerres publiques et privées. Mais, nous le répétons, cette innovation est moderne ; elle ne s'étendit pas en dehors du bailliage d'Allemagne ; jamais elle n'atteignit les Assises de Nancy. Elle fut comme un signe précurseur de la ruine totale où allait s'abîmer, avec toutes les libertés publiques, l'antique institution des Assises, l'un des plus solides boulevards de la nationalité lorraine.

---

§ 2. — JURIDICTION TERRITORIALE. LIEUX ET ÉPOQUES DES SESSIONS. — NOMBRE DES JUGES.

La juridiction des Assises s'étendait sur trois grands bailliages, dont elle ne dépassait pas les limites. Elle était donc loin de comprendre toute la Lorraine actuelle. Le duché de Bar tout entier n'y était pas soumis, non plus que le comté de Vaudémont, le Bassigny et plusieurs autres contrées. Ces trois grands bailliages étaient ceux qu'on désignait

communément sous les noms de Nancy, Vosges et Allemagne. Ils avaient respectivement pour chefs-lieux : Nancy, Mirecourt et Vaudrevanges. C'était dans ces trois villes que se réunissait d'ordinaire le Tribunal des Assises. Il y avait cependant des exceptions à cette règle. Ainsi, il est bien certain que les Assises du bailliage de Vosges se sont souvent réunies à Charmes (1). La ville de Vaudrevanges ne fut même définitivement choisie comme siége ordinaire des Assises d'Allemagne que par un édit de Charles III, en date du 3 mai 1581 (2). On peut affirmer hardiment que, dans les deux derniers siècles de leur existence, les Assises du bailliage de Nancy se tinrent régulièrement dans cette ville. Néanmoins, un document original que nous avons entre les mains indique qu'une session d'Assises fut tenue à Rosières (3) en septembre 1508. Ce document, échappé aux attaques du temps et à l'indifférence des hommes, est un plumitif des Assises de Nancy, depuis septembre 1508 jusqu'en mars 1519 (4). La sentence rendue à Rosières est la première en date dans ce précieux recueil, dont voici

(1) Cela résulte de nombreuses pièces, dont nous avons trouvé soit l'original au *Trésor des Chartes de Lorraine*, soit l'analyse dans le précieux catalogue manuscrit de Dufourny. (Bibl. de Nancy.)

(2) V. Rogéville, *Dictionnaire historique*, etc., v° ASSISES.

(3) Petite ville à environ quatre lieues de Nancy ; Rosières n'était qu'une prévôté.

(4) Il fait partie de notre collection.

les premières lignes : « Le lundy onzième jour de « septembre, en l'an mil cinq cent et huict, qui fust « jour d'Assises *au lieu de Rouzières aux Sallinnes,* « par devant Monseigneur le bailly de Nancy et « Messieurs les nobles, fust procédé ès-causes comme « cy-après s'ensuit, etc. »

Le Tribunal des Assises siégea périodiquement dès le treizième siècle. Les trois sections dont il était composé fonctionnèrent dès cette époque avec régularité dans les trois bailliages. Chaque section ne formait point un tribunal permanent siégeant toute l'année. Elle tenait seulement des sessions, dont l'époque et la durée étaient déterminées à l'avance. Les sessions des Assises de Nancy se sont succédé aux dates suivantes à partir du 11 septembre 1508 : 9 octobre, 6 novembre, 29 janvier, 26 février 1508 (1); 23 avril, 21 mai, 10 septembre, 8 octobre, 5 novembre, 3 décembre, 28 janvier, 25 février 1509. L'année 1510 en compte 6; l'année 1511 en compte 8; l'année 1512 en compte 9. Il y en eut 5 seulement en 1513, 7 en 1514, 8 en 1515. Les sessions deviennent plus rares à partir de cette époque, et nous n'en avons trouvé aucune entre le 15 juin 1517 et le 28 mars 1519, date à laquelle s'arrête le plumitif d'Assises où nous puisons ces détails. Cette interruption est d'autant plus extraordinaire que la Lorraine était alors en

(1) Ancien calendrier.

paix avec toutes les puissances. On pouvait sans doute déjà pressentir la prochaine invasion des Rustauds, mais la jacquerie allemande ne se montrait pas encore aux marches de Lorraine. L'interruption que nous signalons n'en est pas moins certaine. Elle est constatée en ces termes dans le plumitif :

« Le lundy vingt huitième jour de mars mil cinq « cent et dix-neuf que fust jour d'Assises au lieu « de Nancy, par devant Monseigneur Olry Visse, « bailli de Nancy, et Messieurs les nobles, fust pro- « cédé ès-causes des dictes Assises, comme cy-après « s'en suit :

« Et premier,

« *Pour ce qu'il y avoit longtemps que les Assises* « *n'y soient esté tenues*, toutes les causes furent « mises en surséance et n'y fust rien fait ni re- « quis excepté ung adiournement requis, cy-après « escript, etc. »

Au temps où fut rédigée la Coutume, les Assises de Nancy et de Vosges se tenaient au chef-lieu des deux bailliages, de *quatre semaines à autres*. Elles commençaient *dès le lundy, après midy* (1). Celles du bailliage d'Allemagne s'ouvraient seulement de *deux mois à autres*.

Avant la codification de la Coutume, la règle était

(1) *Recueil du style*, titre Ier, *De la qualitez des juges et matières traictables par deuant eux*, art. 1er.

la même, et les Assises de Nancy et de Vosges devaient s'ouvrir mensuellement. « Audict bailliage « (de Nancy) se tient de quatre sepmaines en qua- « tre sepmaines une Assise où se treuvent le bailli « dudict Nancy et les gentilshommes du duché, du « moins ung grant nombre, et le jour d'Assises est « toujours le lundy, environ l'heure de midy..... « *Item,* ung bailly de Vosges, tient ses Assises une « fois le mois, assavoir de quatre sepmaines en « quatre sepmaines..... » Telle est la règle que nous trouvons édictée dans un manuscrit des Coutumes de Lorraine, antérieur à leur codification [1].

Mais cette règle n'était pas rigoureusement appliquée, et nous avons vu, par les dates des sessions tirées d'un plumitif des Assises, que les chevaliers ne se réunissaient guère plus de six ou sept fois par an.

[1] Ce précieux manuscrit, une des principales sources où nous avons puisé, fait partie de la collection de M. Beaupré. Il est intitulé : *Les plus principales et générales Coustumes du duché de Lorraine.* Son écriture est du commencement du XVIe siècle. Il est, du reste, facile de préciser la date à laquelle il a été composé. On y trouve, en effet, cette disposition que la peine du fol appel est de *XXXII solz,* avec la mention que cette disposition a été établie par *les derniers estats.* Or, c'est aux états tenus du 13 au 16 décembre 1529 que la peine du fol appel a été portée à XXXII solz. Le manuscrit que nous citons a donc été composé vers 1530, c'est-à-dire plus de 60 ans avant la rédaction des *Coutumes.* Il est malheureusement incomplet, et les fragments restés intacts augmentent les regrets que cause la mutilation d'un monument si précieux pour l'histoire législative de la Lorraine.

Il est probable que, dans l'origine du Tribunal des Assises, le nombre des chevaliers qui se réunissaient ainsi périodiquement pour rendre la justice était considérable. Mais quand la guerre et le temps, qui n'épargne rien, eurent décimé les rangs de la chevalerie, ce fut une lourde charge pour les survivants de quitter chaque mois leurs affaires pour venir s'occuper de celles des autres. En même temps que le nombre des chevaliers diminuait, les procès devenaient plus fréquents par la diffusion de la propriété. Les chevaliers restaient toujours jaloux de leurs priviléges, mais négligeaient leur devoir de juges. La plupart de leurs siéges étaient vides dans l'auditoire des Assises.

La Coutume de Lorraine arrêta cet abus et fixa le nombre minimum des juges dans les causes soumises à la juridiction des Assises. Ce nombre fut de onze aux Assises de Nancy, non compris le bailli, qui ne pouvait pas participer au jugement (1), de sept aux Assises de Vosges, toujours à l'exclusion du bailli (2), et de sept encore au bailliage d'Allemagne, mais en comptant le bailli (3) ; six gentilshommes, avec le bailli, suffisaient pour juger

(1) ..... Mais ne s'y peuct rendre jugement que par le nombre d'unze, le bailly non y compris. *Recueil du style,* titre Ier, art. 2. — Pendant la délibération, le bailly se promenait dans la cour avec les avocats. (Lionnois, préface de la *Généalogie de Saint-Ignon.*)

(2) *Recueil du style,* titre Ier, art. 3.

(3) *Recueil du style,* titre Ier, art. 4.

les appels qui étaient portés, de ressort en ressort, des justices inférieures aux Assises de Nancy [1].

Les baillis, vu leur qualité d'officiers ducaux, avaient rarement le droit de participer au jugement. La loi elle-même les récusait dans la plupart des procès où un membre de la chevalerie était intéressé. Leurs fonctions aux Assises étaient pourtant très-importantes. Nous ne pouvons mieux définir leurs attributions qu'en reproduisant l'article du *Recueil du style* qui leur est consacré : « En toutes les dictes Assizes, président les baillis « pendant la déduction des causes, ordonnent sur« séance en icelles, du consentement des parties et « mesme sans leur consentement et d'aucthorité « absolue, si faire le veullent, mais une fois seulle« ment; préfigent les délais d'assein, d'enquestes « et tous autres, établissent commissaires à recep« voir lesdicts asseins et enquestes, tauxer les des« pens et liquider les levées, et font, ordonnent « toutes autres choses concernant l'instruction des « procès » [2].

(1) *Recueil du style,* titre VIII, art. 5.

(2) *Recueil du style,* titre Ier, art. 6. — Mais le bailli d'Allemagne avait voix délibérative. (Beaupré, *Essai sur la rédaction des Coutumes,* p. 16, *ad notam.*)

§ III. — COMPÉTENCE.

Déterminer exactement la compétence du Tribunal des Assises, la nature des causes dont il connaissait dans les trois bailliages, est une tâche que rend difficile la rareté des documents antérieurs à la rédaction des Coutumes. Il est à croire que, dans les premiers siècles de son existence, le Tribunal des Assises étendait sur tous et sur tout son omnipotente juridiction. Le serment de René Ier et de la duchesse Isabelle, en date du 8 janvier 1431, serment renouvelé depuis par tous leurs successeurs, jusqu'à et y compris Charles IV, consacrait en termes formels les prérogatives judiciaires de l'ancienne chevalerie. Le Tribunal des Assises juge seul et souverainement toutes les contestations qui peuvent surgir soit de chevaliers à chevaliers, soit entre les chevaliers et les bourgeois ou les manants. La chevalerie est juge et partie dans ses propres causes. Les ducs sont toujours soumis à sa juridiction ; elle ne relève jamais, au contraire, de la juridiction ducale. Ses jugements sont seuls sans appel, et toutes les sentences rendues par les autres tribunaux viennent à sa barre en dernier ressort. Telles sont, en substance, les prérogatives exorbitantes que neuf ducs de Lorraine consacrèrent successivement par des serments solennels. Tel est le prix auquel

ils achetèrent le concours et l'inaltérable dévouement de la chevalerie.

La Coutume de Lorraine et le *Recueil du style* déterminent, en différents articles, la compétence du Tribunal des Assises au seizième siècle. L'obscurité de ces textes, leurs contradictions parfois, leur silence souvent, rendent difficile de formuler des règles invariables. Nous essayerons pourtant, en les rapprochant, de jeter quelque lumière sur le sujet qui nous occupe.

Il est d'abord à remarquer que les trois sections correspondant aux trois bailliages n'étaient point égales en juridiction. La section siégeant à Nancy jouait, en certaines matières, le rôle de tribunal d'appel à l'égard des deux autres. Le Tribunal des Assises jugeait tantôt comme cour de dernier ressort, tantôt en première instance seulement.

Art. 1er. — Compétence du tribunal des Assises avant la publication des coutumes.

Recherchons d'abord la compétence de chacune des trois sections : Vosges, Allemagne et Nancy, avant les modifications introduites lors de la révision des Coutumes en 1594.

1° Bailliage de Vosges.

Aux Assises du bailliage de Vosges « se plaident « des seignories, chasteaux, terres de fief, droictz

« seignoriaulx, francs-allœufs, retours de mariages « et toutes aultres semblables matières estantes « audict bailliage de Vosges » (¹). C'est ainsi que le texte de 1530 définit la compétence des Assises de Vosges. Elles connaissaient donc des contestations qui s'élevaient entre gentilshommes en matière réelle. Mais elles n'en connaissaient qu'en premier ressort. En effet, le manuscrit que nous venons de citer édicte cette règle générale : « De « toutes les sentences qui se rendent aux dictes « Assises de Mirecourt, la partie qui se sent grevée « peut appeler aux Assises de Nancy. »

A côté des Assises de Vosges fonctionnait une juridiction d'une nature particulière et dont nous devons dire ici quelques mots. Nous voulons parler des *Fueurs assises*. Le manuscrit de 1530 fournit sur la juridiction des *Fueurs assises* des détails précieux : « Après que les Assises de Mirecourt « sont tenues, assavoir des faictz réels, comme cy- « devant est déclaré, se desduisent les causes des « actions personnelles, comme de debtes et aultres « semblables qui sont en différence, et pour les- « quelles matières on a donné lettres de bailly « d'adjournement et aultres, selon les affaires et « est ce qu'on appelle *fur assise.* »

Quelle est l'étymologie du mot *fur* dans cette

(¹) *Les plus principales Coustumes de Lorraine*, mss. de la collection Beaupré.

expression? « Le mot « *furs assizes* », dit un commentateur de la Coutume, est comme on diroit hors Assizes [1]. » Un autre commentateur, le président de Mahuet, s'exprime ainsi : « Le mot *furs* veut dire *foras* et, joint avec Assises, signifie Assises tenues hors Nancy [2]. » M. Beaupré ne partage pas l'opinion des anciens commentateurs. Selon lui, le mot *furs* (que l'on écrit souvent feurs ou *fueurs*) indique que les causes étaient jugées *au fur et à mesure*, suivant l'ordre d'ancienneté [3].

Nous croyons devoir hasarder une autre explication qui nous paraît dériver du texte précité. On vient de voir que les *Feurs assises* ne connaissaient que des matières personnelles, par opposition aux Assises proprement dites, auxquelles étaient exclusivement dévolues les matières réelles entre nobles. Ces affaires de la noblesse étaient expédiées tout d'abord. Leur jugement était la fonction des Assises principales. Quant aux autres matières : personnelles, entre nobles ou roturiers, réelles entre roturiers, elles étaient jugées en dehors (*foras*) des Assises, d'où est venu le nom de *Feurs assises*. Du reste, il est probable que cette distinction entre les Assises et les *Feurs assises* est relativement mo-

(1) Candot, *Commentaire de la Coutume de Lorraine*, mss. de la bibl. publ. de Nancy, p. 27.

(2) De Mahuet, premier président de la Cour souveraine de Lorraine et Barrois, *Commentaire de la Coutume de Lorraine*, mss. de la bibl. publ. de Nancy, p. 6.

(3) Beaupré, *Essai sur la rédaction des Coutumes*, p. 129

derne et qu'elle ne remonte pas beaucoup au delà de la fin du xve siècle.

Quelle que soit l'étymologie du mot, nous connaissons la chose. Nous venons de voir que toutes les actions personnelles étaient de la compétence des *Feurs assises*. Elles jugeaient également les actions réelles surgissant entre roturiers. « *Item* « des actions réelles de cas de roturier et de potté « qui peuvent survenir entre communaulté, l'une « contre l'autre, pour usaige de boys, foueresses, « pasturaiges, mesme d'usuaire de villes d'héritai- « ges et aultres semblables, et aussi entre particu- « liers de leurs affaires et dont les matières ne se « peuvent renvoyer ès-lieux où les choses de débat « sont scitueez [1]. »

Il y avait entre les Assises et les *Furs assises* une différence capitale : c'est qu'aux premières les juges étaient tous gentilshommes de l'ancienne chevalerie (du moins jusque vers la fin du xvie siècle), tandis qu'aux secondes le tribunal était composé des prévôts du bailliage. Les gentilshommes pouvaient y assister, mais leur présence n'était pas obligatoire [2]. Toutes les sentences rendues aux *Furs assises* étaient soumises à l'appel dont les griefs étaient portés aux Assises de Nancy [3].

(1) *Les plus principales Coustumes de Lorraine*, mss de la collection Beaupré.

(2) *Ibidem.*

(3) *Ibidem.*

2° *Bailliage d'Allemagne* (1).

A l'époque où fut écrit le manuscrit de la Coutume que nous citons si souvent, les Assises du bailliage d'Allemagne n'existaient plus. Le corps de l'ancienne chevalerie lorraine avait jadis tenu des Assises régulières dans le bailliage d'Allemagne. Mais cette partie du duché était la plus exposée aux ravages des guerres, et les incursions fréquentes de l'ennemi avaient suspendu le cours de la justice. Les Assises de ce bailliage furent rétablies plus tard.

Le *bailli* d'Allemagne, au commencement du XVIe siècle, n'avait connaissance que des affaires portées volontairement devant lui par les parties. En règle générale, tous les procès qui survenaient « entre gentilshommes, vassaulx et gens d'église « pour héritaiges, franc-allœuf ou aultres », et même ceux qui étaient intentés « de seignories, « rentes, revenus, droictz seignoriaulx, ressortis-« saient à la section de Nancy (2) ».

(1) Nous ne nous occupons ici que des Assises proprement dites. Quant aux autres institutions judiciaires du bailliage d'Allemagne, et notamment à la juridiction du bailli, on consultera avec fruit un très-intéressant travail de M. Thilloy, substitut du procureur général à la Cour de Metz, publié sous le titre d'*Institutions judiciaires de la Lorraine allemande*. Metz, in-8°.

(2) *Les plus principales Coustumes de Lorraine,* mss. de la collection Beaupré.

Cet état de choses portait un grave préjudice aux sujets du bailliage. Aussi firent-ils entendre de pressantes réclamations. Le 3 mai 1581, sur les remontrances « des gens de l'Estat de bailliage « d'Allemagne », intervint un règlement qui « re- « nouvella, restitua et establit le siége de la justice « et Assise dudict bailliage interrompu depuis « quelques années en ça par la malice du temps et « autres occasions survenues [1] ».

Le règlement du 3 mai 1581 détermine en ces termes la compétence des Assises d'Allemagne : « Èsquelles Assises sera traicté, congnu et jugé de « toutes matières et actions personnelles, réelles, « mixtes, pétitoires et possessoires qui concerne- « ront les droicts seignoriaulx, fiefs, arrière-fiefs, « francs-alœuds, scitués audict baillage, droict de « retraicte lignagière, eschange, contre-eschanges, « droict de patronage-lay, difficultés et débats, « d'entre les parties pourveues des bénéfices dudict « patronage-lay, et généralement de tous droicts « seignoriaulx estant souls le district du dict « bailliage [2]. »

Sous l'empire du règlement de 1581, toutes les causes portées en première instance aux Assises d'Allemagne étaient sujettes à appel. Les Assises de Nancy les jugeaient en dernier ressort.

(1) Rogéville, *Dictionnaire historique des ordonnances de Lorraine*, v° Assises.

(2) Rogéville, *ibidem*.

Cour de première instance en matières féodales, les Assises d'Allemagne jugeaient au contraire en dernier ressort les procès survenus entre les roturiers du bailliage. Le règlement du 3 mai 1581 dit, en effet, que : « Touchant les causes et matières « qui s'intenteront et traicteront par devant les « justices inférieures et domiciliaires des personnes « roturières, s'il y a appel interjecté des sentences « données par les dictes justices, sera relevé à une « seule mère cour, la plus prochaine du lieu où la « sentence aura esté donnée, et de la dite mère « cour sera loisible d'appeller aux Assises du dit « bailliage d'Allemaigne, ez quelles sera cognu de « l'appel et jugé en dernier ressort (1). »

Ainsi il n'y avait pas de Feurs assises au bailliage d'Allemagne; mais toutes les matières soumises à cette juridiction n'y étaient décidées qu'en premier ressort.

3° Bailliage de Nancy.

Nous n'avons pu découvrir un texte fixant d'une manière précise la compétence des Assises de Nancy. La disposition relative à cet objet ne se rencontre pas dans les fragments qui nous restent du manuscrit de 1530. On y trouve seulement la mention suivante : « *Aux dictes Assises, comme il sera dict*

(1) Rogéville, *Dictionnaire historique des ordonnances de Lorraine*, v° ASSISES.

« *ci-après*, ne se plaidoie que faictz réelz, comme « propriété d'héritaige, et garant demandé; ne « porte cognoissance de cause que en actions pures « personnelles desquelles la dicte Assise n'a con- « gnoissance, si ce n'est matière d'appel comme « cy-après sera déclaré. »

Un article du chapitre consacré aux ajournements constate législativement l'antique principe que les contestations entre le duc et sa chevalerie sont remises au jugement des Assises : « *Item* s'il « y a aulcungs gentilhommes demandant aulcune « chose à nostre souverain seigneur pour seignorie « entière ou en partie, chasteaulx, hommaiges, « rentes, revenus ou droictz seignorialz qui leur « compectent comme leur semble; et qu'il y ait « action... », etc. (1). La compétence du Tribunal des Assises, en pareille matière, avait été la cause principale de la querelle qui arma, sous Thiébaut II, les chevaliers contre le duc. La reconnaissance de l'omnipotente juridiction des Assises était la base du serment que les ducs prêtaient lors de leur entrée solennelle. Aussi la Coutume, œuvre des états où prédominait l'influence de la chevalerie, décritelle minutieusement la procédure, en cas d'action d'un chevalier contre le duc, ou du duc contre un chevalier.

(1) *Les plus principales Coustumes de Lorraine*, mss. de la collection Beaupré.

Aux termes des fragments de la Coutume que nous venons de citer, les Assises de Nancy jugeaient donc : en première instance, les actions réelles; en dernier ressort, les actions personnelles; et elles connaissaient des contestations entre le duc et les membres de la chevalerie.

Ce n'est pas tout : nous avons vu que l'appel de toutes les sentences rendues aux Assises et aux *Furs assises* de Vosges était porté devant elle. En outre, les procès survenant au bailliage d'Allemagne arrivaient à sa barre, parce qu'il n'y avait au bailliage d'Allemagne « poinct de siége pour « tenir Assises ne plaidz ordinaires, soit pour « actions féodalles ne pottées, réelles ne person- « nelles (1). »

Cour d'appel à l'égard des Assises de Vosges et d'Allemagne, les Assises de Nancy étaient encore un tribunal suprême qui décidait en dernier ressort les appellations venues de tous les autres tribunaux du pays.

Quels étaient ces tribunaux inférieurs? Le Coutumier de 1530 fournit, sur ce point, quelques détails que nous reproduisons. On y lit que le bailli de Nancy avait des lieutenants à Nancy, Lunéville, Saint-Dié et à Neufchâteau, institués (principalement ceux de Nancy et de Lunéville) pour présider

(1) *Les plus principales Coustumes de Lorraine*, mss. de la collection Beaupré.

les tribunaux d'échevins. Ces tribunaux siégeaient deux jours par semaine, le mardi et le jeudi : « Es-« quelz jours se desduisent les causes ez matières « personnelles, comme de debtes, arbitraiges, ré-« créances et mains-levées, de saisines, cas de « nouvelleté, testamens, œuvre de faict, injures, « delictz, promesses et toutes aultres semblables « matières (1). »

Pour introduire son action devant ce tribunal, le demandeur se faisait décerner par le lieutenant une lettre, dite lettre de bailli, contenant l'exposé de sa plainte et portant assignation de jour. Le jugement rendu n'était pas définitif ; la partie grevée pouvait interjeter appel aux Assises de Nancy, sauf : « En cas criminel, de serment locqué, nou-« velleté congneue, chose adjugée en justice, arbi-« traige et cas d'injures, desquelles matières n'y a « appel ; ainsi les sentences que les échevins ren-« dent sur telles matières sont définitives (2). » Ces exceptions avaient été déclarées : « Ès ordonnances « de nostre dict Seigneur, *accordées par sa grâce et « les gens de ses États* (3). »

A côté de ces tribunaux d'échevins, présidés par un lieutenant du bailli, fonctionnaient des tribunaux mixtes, dans lesquels les prévôts et les maires

(1) *Les plus principales Coustumes de Lorraine*, mss. de la collection Beaupré.

(2) *Ibidem.*

(3) *Ibidem.*

des lieux venaient s'asseoir à côté des échevins : « *Item* audict bailliage, y a plusieurs prévostz et « maires qui, avec les échevins des lieux, ont siége « et congnoissance des actions réelles en propriété, « comme de maisons, prés, terres, vignes et aul- « tres choses, mesmes des actions personnelles des « subjects des dictz prévostz et maires, excepté des « actions qui sont directement subjectes à estre « décidées devant les siéges des bailliages, et de- « vant lesquels prévostz et maires les matières se « déduisent jusques à sentence, sur toutes lesquelles « y a appel, sauf en cas criminel (1). »

C'étaient encore les Assises de Nancy qui connaissaient de l'appel : « Les dictz sieurs bailly et « nobles tenant Assises à Nancy, qu'on appelle *le* « *droict de l'hostel Monseigneur le duc* en sont juges « et est le dernier ressort (2). »

Ainsi la justice civile était concentrée tout entière aux mains de la chevalerie : tribunaux des échevins, tribunaux des prévôts, justices ducales, justices seigneuriales, toutes les juridictions de la Lorraine étaient soumises au contrôle des anciens chevaliers.

(1) *Les plus principales Coustumes de Lorraine*, mss. de la collection Beaupré.

(2) *Ibidem.*

Art. 2. — Compétence du tribunal des Assises réglée par la Coutume de 1594.

Examinons maintenant la compétence des trois sections : Vosges, Allemagne et Nancy, d'après le texte de la Coutume imprimée, et voyons si la codification définitive des Coutumes apporta quelques changements aux règles que nous avons trouvées dans le texte manuscrit de 1530.

1° Bailliage de Vosges.

L'article 5 du titre Ier au *Recueil du style* à observer ès procédures d'Assises est ainsi conçu : « Au « bailliage de Vosges se déterminent les actions « qui s'intentent au pétitoire pour fiefs, arrière-« fiefs, chasteaux, maisons fortes, rentes, revenus et « droits seigneuriaux ; pour francs-allœuds nobles « enclavés ès ditz bailliages ; pour ville et villages, « droits de patronage-lay, et pour toutes autres « choses de pareille nature et condition, et ce entre « le prince et ses vassaux, de vassaux à autres et « entre tous autres capables de contendre de choses « sus-dites. »

La juridiction des Assises de Vosges, en pareilles matières, n'était qu'une juridiction de première instance. En effet, l'article 8 du titre Ier des procédures d'Assises établit le droit d'appel contre les

sentences rendues aux Assises de Vosges. La Coutume imprimée suit ainsi la règle que nous avons trouvée dans la Coutume manuscrite de 1530. L'une et l'autre attribuent aux Assises de Nancy la connaissance de l'appel. Mais à l'égard des *Furs assises*, la règle est changée. L'article 5 du titre Ier de la Coutume, dans l'énumération des causes où les gentilshommes de l'ancienne chevalerie jugent sans appel, comprend les causes portées aux *Furs assises*. Voici le texte : « Ceux de l'ancienne chevalerie « jugent souverainement, sans plainte, appel, ny « révision de procès, avec les fiefvés, leurs pairs, de « toutes causes qui s'intentent..., etc., *jugeants aussi* « *souverainement* et en dernier ressort ès *Fueurs as-* « *sises* du baillage de Vosges. » — Ainsi, la Coutume imprimée établit une dérogation au droit ancien. Aux termes de l'article 5, la juridiction des *Furs assises* est devenue juridiction souveraine, tandis qu'autrefois on pouvait appeler aux Assises de Nancy des sentences rendues aux *Furs assises* de Vosges. Ce n'est pas tout : il semble résulter des termes de l'article 5 que la juridiction des *Furs assises* est passée des prévôts au corps de la chevalerie.

Avant la codification, la compétence des *Furs assises* de Vosges avait été déterminée par un règlement en date du 10 décembre 1578 (1). Il leur

(1) On trouve un extrait de ce règlement dans Rogéville, *Dictionnaire historique*, etc., v° Assises.

conserva la connaissance des actions personnelles entre personnes nobles et des actions possessoires en matières féodales. Une troisième classe de contestations rentrait encore dans la juridiction des *Furs assises*. Elles jugeaient en dernier ressort les affaires qui, en premier ressort, étaient de la compétence des tribunaux. Voici le texte du règlement concernant cette troisième partie de la juridiction des Furs assises. « Et pour ce que les actions pour « héritages de potey s'intentent aussi par devant « les dicts prévostz, entre personnes routurières : sça- « voir entre deux communaultés, ou bien entre par- « ticulier et une communaulté, et ce tant pétitoire- « ment, que possessoirement; comme aussi person- « nellement, pour fait d'amendes, entre nos subjects « et ceux de nos vassaulx contre les dicts prévostz, « nous voulons que doresnavant, jusqu'à aultre « notre plus ample ordonnance, nos dicts prévostz « ayant à se trouver audict Mirecourt, etc. (1). »

Possessoire des fiefs, francs-alleux, actions personnelles entre nobles, appels des sentences prévôtales, telle était donc la triple juridiction des *Furs assises* du bailliage de Vosges, juridiction de premier et de dernier ressort tout ensemble à l'égard des deux premières classes de contestations, juridiction de dernier ressort seulement à l'égard de la troisième.

(1) Rogéville, *Dictionnaire historique*, etc., v° ASSISES.

Le *Recueil du style*, homologué le 1er juin 1595, ne changea rien à l'attribution de compétence faite par le règlement du 10 décembre 1578.

Avant d'examiner la compétence des Assises du bailliage d'Allemagne, nous devons mentionner une exception à la règle qui permet d'appeler des Assises de Vosges. Cette exception est ainsi formulée par l'article 1er du titre VIII au *Recueil du style :* « Les sentences rendues aux Assises de Vosges et « d'Allemagne ne sont subjectes à appel sur incident « non emportant le principal de la cause, mais seu« lement quand elles sont irréparables en défini« tive, auquel cas il y a appel qui ressortit à celles « de Nancy ; et telles sont les interlocutoires sur la « cause plaidée au principal, sur assein bien ou mal « faict, sur preuves et enquestes et sur autres tels « appoinctemens qui portent coup en définitive ».

2° Bailliage d'Allemagne.

Le *Recueil du style* conserva aux Assises d'Allemagne la compétence que le règlement du 3 mai 1581 leur avait attribuée en matière féodale. L'article 5 du titre Ier, après avoir assigné aux Assises de Nancy et de Vosges la connaissance des matières féodales au pétitoire, ajoute : « En celles d'Alle« magne, non-seulement se cognoit des dictes ac« tions pétitoires, mais aussi des possessoires et « personnelles ».

Ainsi, la compétence du bailliage d'Allemagne était plus étendue que celle des deux autres sections. Elle comprenait non-seulement toutes les actions qui, dans les autres bailliages, ressortissaient aux Assises, mais encore plusieurs classes de contestations dont les prévôts aux *Furs assises* de Vosges et les échevins au bailliage de Nancy connaissaient seuls, à l'exclusion des tribunaux de la chevalerie.

En quelles matières les Assises d'Allemagne jugeaient-elles souverainement ? En quelles matières leurs décisions pouvaient-elles être frappées d'appel?

La question n'est pas aussi facile à résoudre sous l'empire du *Recueil du style* qu'aux termes du règlement de 1581. Essayons pourtant de jeter un peu de lumière sur les textes confus qui régissent la matière.

La difficulté vient de l'antinomie qu'établit le rapprochement de l'article 5, titre Ier, de la Coutume générale et de l'article 8, titre Ier, du *Recueil du style*. En effet, aux termes du premier, les gentilshommes de l'ancienne chevalerie jugent souverainement « ès *Fueurs assizes* du bailliage de Vosges *et faicts* « *possessoires au bailliage d'Allemagne* » ; et, aux termes du second, il y a appel des Assises d'Allemagne à celles de Nancy « en pétitoire et possessoire ».

Nous pensons qu'il faut suivre le texte du *Recueil du style* et décider qu'il y avait appel, en matière

possessoire, des Assises d'Allemagne à celles de Nancy.

Voici les raisons de décider qui nous paraissent péremptoires :

Dans une question de procédure, le Code de procédure doit évidemment avoir plus d'autorité que le Code civil. Or, qu'est-ce que la Coutume générale ? C'est le Code civil de la Lorraine. Qu'est-ce, au contraire, que le *Recueil du style ?* C'est le Code de procédure. Si, en matière de procédure, on relevait aujourd'hui une antinomie entre le Code civil et notre Code de procédure civile, ne faudrait-il pas décider d'après le texte du Code de procédure? On déciderait ainsi d'après une règle qui n'est d'aucun temps et d'aucun pays, parce qu'elle est une règle de bon sens. Appliquons-la donc à la question que soulève la loi lorraine, faite il y a près de trois siècles, et décidons en faveur du *Recueil du style.*

Cette décision peut d'ailleurs se justifier par un autre motif. Il faut appliquer ici le brocart : *Posteriora derogant prioribus ;* or le *Recueil du style* est postérieur à la Coutume générale ; le Code de procédure lorrain est postérieur au Code civil. En effet l'ordonnance d'homologation des Coutumes est du 17 mars 1594 et l'ordonnance qui prescrit la publication du *Recueil du style* est du 1er juin 1595. La loi nouvelle a dérogé à l'ancienne : c'est le texte de la loi nouvelle qui doit servir de règle.

Ainsi, aux termes du texte que nous adoptons, il y avait appel des Assises d'Allemagne à celles de Nancy « en pétitoire et possessoire ». Y avait-il appel également en matières d'actions personnelles? Nous ne le croyons pas : l'article 8, titre Ier, du *Recueil du style* n'établit le droit d'appel que « en pétitoire et possessoire ». *Qui de uno dicit, negat de altero;* en matière d'actions personnelles, la juridiction des Assises d'Allemagne était souveraine.

3° Bailliage de Nancy.

L'article 5, titre Ier, du *Recueil du style* attribue aux Assises de Nancy le jugement des actions qui s'intentent au pétitoire « pour fiefz, arrier-fiefz, « chasteaux, maisons fortes, rentes, revenus et « droitz seignoriaux, pour franc-alœudz nobles, « enclavés ès dicts bailliages [1], pour villes ou vil- « lages, droictz de patronage-lay et pour toutes au- « tres choses de pareille nature et condition ; et ce « entre le prince et ses vassaulx, de vassaulx à au- « tres et entre tous autres capables de contendre des « choses susdites ».

L'attribution de compétence formulée par l'article que nous venons de citer est commune aux Assises de Nancy et aux Assises de Vosges ; mais celles-ci, comme nous l'avons dit, ne jugeaient qu'en

[1] De Nancy et de Vosges.

première instance, tandis que celles-là prononçaient souverainement.

La publication des Coutumes n'enleva rien aux chevaliers de leurs priviléges judiciaires. Les rares modifications qu'elle introduisit timidement ne changèrent pas le fond des choses. Les chevaliers restèrent en possession du droit de rendre souverainement la justice par tout le duché. L'article 5 du titre Ier des Coutumes générales conserva à la section des Assises de Nancy la connaissance des appels interjetés des autres sections et des siéges de justice subalternes. « Ceux de l'ancienne chevale-« rie jugent souverainement sans plainte, appel ny « révision de procès, avec les fiebvés leurs pairs, de « toutes causes qui s'intentent ès Assises du bail-« liage de Nancy, comme aussi des appellations qui « y ressortissent de celles des bailliages de Vosges « et d'Allemagne; ensemble de toutes autres qui « s'interjectent du Change et siéges subalternes à « l'hôtel de Monseigneur le duc. »

Ainsi, aux termes de la loi coutumière, la compétence des Assises de Nancy s'étendait sur trois classes de contestations :

1° Pétitoire des matières féodales;

2° Appel des jugements rendus en premier ressort par les Assises de Vosges et d'Allemagne;

3° Appel des jugements rendus par le Tribunal du Change et autres siéges subalternes.

On désignait sous le nom de Tribunal du *Change*

le tribunal des échevins de la ville de Nancy. Cette désignation lui vient, dit-on, de ce qu'il siégait dans une maison qu'avait habitée un changeur ([1]). Les appels interjetés de ce tribunal et des autres siéges inférieurs étaient portés à l'hôtel de *Monseigueur le duc*. Tel était le nom sous lequel on désignait le Tribunal des Assisès de Nancy, quand il jugeait les appels des justices subalternes. Il siégeait alors dans un auditoire particulier et rendait ses sentences au nom du duc régnant.

Les Assises de Nancy jugeaient toujours souverainement. L'article 7 du titre Ier, au *Recueil du style*, consacre cette prérogative qui remontait au berceau de l'institution : « Les dicts gentilshom-« mes de l'ancienne chevalerie ès Assizes de Nancy « jugent souverainement sans que l'on puisse con-« tre leur jugement former plaincte, appel, propo-« sition d'erreur, requeste civile, évocation ou « autre moyen quel qu'il soit, tendant à révision de « procès. » L'article 9 du même titre attribue aux juges d'Assises l'interprétation « de leurs senten-« ces et jugements, comme aussi des formalitez et « stils ». Jamais corps judiciaire n'exerça une plus

([1]) « Les appellations qui s'interjettent du Change sont celles qui s'interjettent du bailliage de Nancy, qui autrefois tenait ses séances dans une maison appelée *le Change*, contiguë à celle du curé de Saint-Epvre, en laquelle, sans doute, auparavant, il demeurait un changeur. » — De Mahuet, *Comm. de la Cout. de Lorr.*, p. 5, mss. de la bibl. publ. de Nancy.

souveraine juridiction. Jamais aucune compagnie ne défendit avec plus de constance et d'union ses prérogatives.

Il faut remarquer toutefois que cette juridiction, souveraine au civil, ne s'étendait jamais aux matières criminelles.

---

§ IV. — AJOURNEMENT ET PROCLAMATION ; PRODUCTION DE PIÈCES ; PLAIDOIRIE ; DÉLIBÉRATION ET JUGEMENT ; APPEL.

Art. 1er. — Ajournement et proclamation.

La simplicité n'était pas la qualité dominante dans les procédures suivies devant le Tribunal des Assises. Nous allons en voir une première preuve en traitant des ajournements.

Le demandeur commençait le procès en adressant au bailli une première *requise d'ajournement*.

L'ajournement, une fois ordonné par le bailli, le greffier inscrivait sur son registre la requête du demandeur et l'ordonnance du bailli rendue sur cette requête. Après le premier ajournement, si le défendeur ne comparaissait pas, le demandeur requérait aux Assises suivantes un second ajournement.

Le défendeur n'était tenu de comparaître qu'après le troisième ajournement, requis, ordonné et fait dans la forme des deux premiers : « Et est assavoir « qu'on est tenu de comparoir en iugement jusques « ad ce que les dits trois adjournements soient deue- « ment faictz et relatez en iustice aus dictes Assizes « et pendant les dicts trois adjournements ne se font « nulles proclamations (1) ».

Qu'étaient-ce que ces proclamations? La Coutume de 1530 va nous l'apprendre : « Mais si les dicts « trois adjournements faictz, le deffendeur ne com- « pare, le demandeur peut requérir, avoir et obte- « nir une proclamation, requérant au dict sieur « bailli qu'il face faire la proclamation, lequel sieur « bailli, après avoir ouy la requise, ordonne à son « sergent qu'il ait illec présentement faire la dicte « proclamation. Et adoncq le sergent s'en va à « l'huys de la salle des dictes Assizes, criant à haulte « voix par trois fois l'une après l'aultre : tel et tel « est-y cy ou aultre pour luy contre tel, sur la pre- « mière fois? Et après la dicte proclamation faicte, « le dict sergent va faire sa relation au greffier des « dictes Assizes, et lequel greffier, après avoir en- « tendu la dicte relation, l'escript au registre des « causes (2) ».

Après la première proclamation, faite dans la

(1) *Les plus principales Coustumes*, mss. de la collection Beaupré.
(2) *Ibidem.*

forme que nous venons de rapporter, le demandeur formulait une nouvelle requête d'ajournement qui était ainsi la quatrième. A l'Assise suivante, une seconde proclamation était faite si le défendeur persistait à faire défaut. C'était seulement après un cinquième ajournement, et une troisième proclamation, que, sur les défauts réitérés du défendeur, le demandeur voyait accueillir sa demande (1).

Si l'ajourné comparaissait après la première ou la seconde proclamation, il était reçu : « Sans aul« cunz dangier ou despens envers la partye deman« deresse, sans aussi estre en dangier de la cause « n'y amende, fors seullement de chascune procla« mation où il seroit escheu paieroit cinq marc d'ar« gent (2) ».

Le *Recueil du style* à observer « ès instructions « des procédures d'Assizes » simplifia quelque peu les formalités préliminaires en usage avant sa promulgation.

Après deux ajournements seulement, le demandeur obtenait un premier défaut qui lui portait « profit de forclusion contre le dit intimé des « fins déclinatoires, comme d'incompétence de « juges et de renvoy si aucunes il avait à en pro-

(1) *Les plus principales Coustumes*, mss. de la collection Beaupré.

(2) *Ibidem.*

« poser [1] ». Après le troisième ajournement, si l'intimé « tombe en second défaut, il déchet de fins « dilatoires : comme de non respondre, non recevoir « et de litispendance [2] ». Après le quatrième ajournement et le troisième défaut, « l'intimé perd sa « cause, et est au demandeur, en hayne de cette « contumace, adjugée la chose par lui demandée [3] ».

Ainsi, le *Recueil du style* réduisit à quatre le nombre des ajournements, et introduisit un système de déchéances qui ne permettait pas au défendeur de faire plus d'une fois défaut sans encourir une pénalité.

L'article 4 du titre II consacra légalement l'ancien usage qui interdisait de faire aucun ajournement : « Ès maisons de Son Altesse, n'y en autres « où elle soit lors résidente, non plus qu'en celle où « se tient le siége des dictes Assizes, et ce à peine « de nullité ».

Les articles 2 et 3 du même titre se conformèrent à l'antique coutume en vertu de laquelle tout ajournement devait être fait par une personne de la même condition que l'ajourné. Ces articles sont ainsi conçus : « Art. 2 : Se font les « ajournemens à Son Altesse par un gentilhomme « en la personne de son procureur général ; et aux

(1) Titre III, art. 1er.
(2) *Ibidem*.
(3) Titre III, art. 2.

« gentilzhommes par autres gentilzhommes. Art. 3 : « Aux prélatz, colléges et chapitres, par pré- « latz ou personnes ecclésiastiques, et aux autres « ecclésiastiques par ecclésiastiques, aux nobles « par nobles, aux villes, communaultés, francs offi- « ciers et roturiers, par un sergent du bailliage, « tous à ce commis et députés par le bailli estant « au siége ».

Cette règle paraît remonter à la plus haute antiquité. Nous la trouvons établie par la Coutume manuscrite de 1530, nous en voyons l'explication à chaque page du plumitif que nous avons déjà souvent cité. Plusieurs *départs de Court*, au *Trésor des Chartes de Lorraine*, en constatent l'existence pendant le xv[e] siècle. Enfin, dans une « lettre « passée en Assize au lieu de Mirecourt l'an 1309 », nous lisons le passage suivant : « L'an de grâce « mil trois cent et neuf, lou lundy davant la « tous saints en jour d'Assizes à Mirecourt, par « devant Hanry de Nuefchastel, baillif de Lohe- « renne, fut eusy que à la requestre de Odict de « Charmes fuit commandez à Monsignour Jasrey « de Dombras que sus lez premier jour aiournasse « Monsignour Robert de Fontenoy, signour de « Monsturuel, suz telz demandes comme ci aprey « ensueit, etc. (1) ».

Nous n'avons pas rencontré de documents anté-

(1) Mss. de notre cabinet.

rieurs à 1309, mais tout porte à croire que l'usage en vigueur à cette époque était déjà ancien et remontait probablement à l'origine même du Tribunal des Assises ([1]).

Art. 2. — Productions de pièces, plaidoiries et appoinctement de droit.

Quand le défendeur comparaissait, après le troisième ajournement, son adversaire faisait alors sa demande verbalement et réclamait *jour d'advys.* C'était un nouveau délai organisé dans l'intérêt du demandeur, pendant lequel il préparait sa demande par écrit. La demande écrite était produite aux Assises suivantes. Le greffier en donnait lecture et l'inscrivait sur son registre. Elle devait être de tout point conforme à la demande verbalement exposée : « Si le deffendeur voit qu'elle soit aultre que la « demande verbale n'a esté faicte, il peult requérir « aus dictz sieurs bailly et gentilhommes qu'elle soit « reiglée et dict qu'il y a trop ou trop peu, et sur ce « le dict sieur bailly ou gentilhommes font retirer « les partyes et advisent entre eulx si la demande

([1]) Brussel, traitant de la forme d'ajourner les hauts-seigneurs en la cour du roi, dit que, au onzième siècle, le haut-seigneur devait être ajourné par un autre haut-seigneur. Mais, au dire du même auteur, cet usage paraît être tombé promptement en désuétude. — V. Brussel, *Usage général des fiefs en France,* t. I[er], p. 336 et suiv.

« est semblable à la verballe, et s'il y a plus ou « moins ilz la reiglent et corrigent, en sorte que la « dicte demande, baillée par escript, est semblable « a celle déclairée verballement [1] ».

Nous avons dit que la simplicité n'était pas le partage des procédures d'Assises. La Coutume multipliait les délais et favorisait tous les prétextes. On pourrait croire qu'au point de la procédure où nous sommes parvenus, les plaidoiries vont enfin commencer. Nullement. Quand la demande a été « bail« lée en court, acceptée et reiglée comme dict est », le défendeur peut encore invoquer le bénéfice de plusieurs termes. Les titres IV et V du ***Recueil du style***, relatifs ***aux jours d'advys et d'asseing*** et ***aux garends***, organisent une nouvelle série de délais. Le texte de 1530 a, ici encore, servi de modèle aux législateurs de 1594. Les différences que l'on pourrait relever entre les deux textes ne méritent pas d'être constatées.

Les derniers délais ne sont expirés que quand, après tous les ajournements, les proclamations, les demandes de jour ***d'advys et d'assein, de garant,*** etc., « la matière est venue jusques au tier garent et que « le deffendeur a livré son garent ou se veult garan« tir de luy-même, car c'est la fin des délays ». Alors si le défendeur se refuse à donner satisfaction

(1) *Les plus principales Coustumes,* mss. de la collection Beaupré.

au demandeur, celui-ci : « En soubstenant son ac-
« tion et demande allégue ses faictz et raisons, telles
« qu'il les veult déclairer, et présente de premier
« ce que bon lui semble ; pareillement s'il requiert
« que le deffendeur ait à produire et montrer ses
« lettres, tiltres et munimentz dont il se veult ayder
« en ce faict, affin qu'il les puisse impugner ou
« débattre, le deffendeur est tenu de les exhiber au
« greffier, et se lisent, et sur iceulx le demandeur
« le peult, si bon luy semble, reprocher ou tenir
« bons, et, ce faict, le dit demandeur s'appoincte
« en droict; pareillement faict le dict deffendeur,
« en alléguant ses raisons [1] ».

Quand les deux parties sont ainsi *appoinctées en droit*, le procès touche enfin à son dénoûment ; il *s'appoincte en droict*, c'est à peu près ce que nous appelons aujourd'hui déposer ses conclusions.

Quand les parties sont *appoinctées en droict*, « ne
« fault plus à recepvoir, à produire aultres lettres,
« alléguer aultres faictz et raisons que celles qui y
« sont alléguées [2] ». Après l'appoinctement en droict, le rôle actif des parties est terminé. Elles n'ont plus qu'à attendre la sentence.

(1) *Les plus principales Coustumes*, mss. de la collection Beaupré.

(2) *Ibidem.* Les règles établies par le *Recueil du style* sur les *appoinctemens de droict* se trouvent au titre de la contestation au principal (titre VI). Elles ne présentent avec celles que nous avons tirées du texte de 1530 que des différences insignifiantes.

Art. 3. — Délibération et jugement.

Le *Recueil du style* garde le silence sur les formes qui accompagnent la délibération des chevaliers et le prononcé de leur arrêt. Mais le texte manuscrit de 1530 fournit à cet égard des détails précieux : Et alors le dict sieur bailly commect ung « de mesdicts sieurs gentilhommes estant ausdictes « Assizes, et lequel qu'il veult pour l'eschevin de la « cause, au moyen qu'il ne soit pas tenu suspect « ni partial par partyes, lequel gentilhomme ayant « la charge deschevin ne la peult refuser, appelle « mes dicts sieurs les gentilhommes, et se tient en « une chambre à part, ayant les tiltres et muni- « mentz produictz par les dictes partyes, les voyent « et se lisent de rechef, débattent et discutent de « la matière, et concluent de la sentence qu'ils en « veullent donner, et si tous sont d'accord de la « dicte sentence, s'en reviennent à la salle des dictes « Assises, là où est le dict sieur bailly les atten- « dant. Illec, parties présentes, le dict eschevin « prononce sa sentance usant de ces mots : ***Monsei-* « *gneur le bailly, je reviens de mon eschevinaige, et* « *treuve par tous messieurs les nobles, par moy et* « *sans débat que ..... laquelle sentence est diffinitive*** ».

La formule du prononcé des jugements aux Assises de Nancy est suivie, dans les ***départs de court***

et les autres pièces originales que nous avons rencontrées, de la mention : « Et ainsy le dict et par « droict ». Le prononcé des jugements aux Assises de Vosges et d'Allemagne est au contraire précédé des mots « par semblant ». — La première formule était usitée aux Assises de Nancy pour marquer qu'elles jugeaient souverainement et sans appel. — La seconde rappelait que les sentences des Assises de Vosges et d'Allemagne étaient soumises à un appel. Les juges qui les rendaient n'affirmaient pas le droit : ils ne donnaient, pour ainsi dire, que leur avis, et cet avis n'enchaînait les parties que si nulle d'elles ne formait appel [1].

Remarquons qu'aux *Feurs assises* de Vosges la sentence, étant définitive, était prononcée *par droict* et non *par semblant* [2].

S'il y avait contrariété d'opinion parmi les chevaliers, « assavoir que les ungs soient d'opinion la « prononcer d'une sorte, et les aultres d'une aultre », l'échevin ne pouvait alors prononcer la sentence : « quand il n'y en auroit que trois qui tinssent « une opinion, ains le dict sieur eschevin va au « dict sieur bailly et dict seullement ces mots :

(1) Nous avons trouvé cette remarque et son explication dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale, collection lorraine, t. 607 (*Gruerie et droits divers*), fol. 54.

(2) « Et aux *Fueurs assizes* de Vosges, il se doibt dire *par droict*, attendu qu'il n'y a point d'appel de la sentence. » Bibl. nat., *ibidem*.

« Monsieur le bailly, je reviens de mon eschevi-« naige » (1).

Trois voix pouvaient ainsi arrêter la sentence : on disait dans ce cas qu'il y avait débat. Les trois voix opposantes pouvaient arrêter deux fois la sentence, mais, à la troisième Assise, on jugeait à la pluralité des voix (2). L'article 11 du titre Ier au *Recueil du style* établit, en faveur du gentilhomme échevin, un privilége, antique sans doute, mais dont le manuscrit de 1530 ne fait pas mention : « Et encor, dans tel débat ou contrariété, peult le « dit échevin une fois entre trois, de son auctorité « différer son jugement, si bon luy semble, ce qu'on « dit en termes communs, retaindre son eschevi-« naige. »

Art. 4. — Procédure d'appel.

Nous avons expliqué, en traitant de la compétence du Tribunal des Assises, que la section de Nancy jouait, à l'égard des deux autres, le rôle de cour d'appel et que les sentences des justices inférieures étaient également portées, de ressort en ressort, jusqu'à la barre des Assises de Nancy, suprême juridiction pour la partie de la Lorraine qui ressor-

(1) *Les plus principales Coustumes*, mss. de la collection Beaupré.

(2) Guinet, *Mémoires sur l'état des duchés de Lorraine et de Bar, auquel ils étaient avant la guerre de* 1633 ; rapporté par Dom Calmet, *Hist. de Lorr.*, t. III, Prélim., col. CCXXXI.

tissait aux Assises. Reste maintenant à traiter de la forme de l'appel. Le système que nous allons exposer est tiré du manuscrit de 1530.

Le *Recueil du style* introduisit quelques modifications dans les procédures d'appel, mais conserva les formes principales de la législation antérieure. Nous ne citons le *Recueil du style* que pour noter les rares changements qu'il a introduits.

Pour relever l'appel d'une sentence rendue par les Assises de Vosges, « l'appellant a XI jours « dedans lesquelz il fault qu'il baille et fournisse « au greffier des dictes Assises XXII solz, et à « l'Assise prochaine, après les dictz quarante jours « passés, l'appellant apporte par escript son ap- « poinctement de droict, tel qu'il l'a plaidoyé ». La partie adverse en fait autant. — Si les deux parties sont d'accord sur les écritures, elles les signent et les font sceller du scel du tabellionnage de Mirecourt. — Si, au contraire, l'une des parties trouve que la partie adverse « a mis et escript plus qu'il n'a « été plaidoyé », la question est portée devant les chevaliers à la première Assise. « Lors, le dict sieur « bailly, après avoir faict retirer les partyes, com- « munique le différen à mes dicts sieurs les nobles. » — Si les chevaliers jugent que ce qui est écrit a été réellement plaidé, le bailli fait appeler les parties, et dit : « Qu'il treuve, par le recours de mes dicts sieurs les nobles, que les escriptures sont bien ». — Si, au contraire, les chevaliers trouvent « qu'il y ait

« plus escript qu'il n'a esté plaidoyé, le font râcler, « et ce qu'il n'est point râclé se mect en parchemyn « au nect par le dict greffier ».

On voit combien ce système entravait la prompte expédition des affaires, condition nécessaire de toute bonne justice. Aux délais déjà si longs de la première instance il permettait d'ajouter une nouvelle série de délais, en faveur d'une seconde instance, dont la nécessité n'était pas évidente, et qu'en tout cas il eût été facile de supprimer à l'aide de quelques modifications dans la procédure de l'instance principale. Le *Recueil du style* ne changea rien au fond de ce système vicieux et n'abrégea guère la procédure. Il réduisit seulement de quarante jours à quatre semaines le délai pour relever l'appel au greffe (art. 2, titre VIII). — La somme à consigner fut portée de 22 solz à 6 francs.

Le plaidoyer était remis par le greffier dans les mains d'un gentilhomme que le bailli faisait échevin. La mission du gentilhomme échevin était d'apporter « le dict plaidoyé à Monsieur le bailly de « Nancy à la première Assise qui se tient, s'il peult; « sinon à aultres après; mesmement s'il s'est faict « quelque enqueste au dict procès, ou qu'il y ait eu « lettres ou aultres actes produictz par les parties, « le dict échevin les apporte et délivre au dict sieur « bailly comme le dict plaidoyé ».

Quand le bailly de Nancy a reçu les pièces du procès, il nomme à son tour un gentilhomme éche-

vin pour communiquer l'affaire aux autres chevaliers. Toutes les pièces produites par les parties en première instance passent sous les yeux des juges de la seconde. Quand les chevaliers de Nancy veulent confirmer la sentence rendue par les chevaliers de Mirecourt, l'échevin nommé par le bailli de Nancy retourne vers lui et dit : « Monsieur le bailli, je « reviens de mon échevinaige, et treuve par tous « Messieurs les nobles, par moy, et sans débat, que « la sentence de Mirecourt est bonne, et ainsi le « dict et par droict. »

S'ils veulent, au contraire, infirmer la sentence de Mirecourt : « après avoir débattu sur ce faict « quelle sentence doibt estre, le dict eschevin vient « prononcer et déclairer audict sieur bailly ce qu'il « en treuve et comme faire s'en doibt ».

La sentence prononcée par les chevaliers de Nancy s'écrit au-dessous de la sentence rendue à Mirecourt. Le bailli de Nancy y append son scel et remet toutes les pièces au gentilhomme qui les avait apportées de Mirecourt. Celui-ci les rapporte au bailli de Vosges et, aux plus prochaines Assises, on proclame la sentence d'appel rendue à Nancy.

La procédure d'appel dont nous venons d'exposer les phases, d'après le manuscrit de 1530, présente quelques particularités qu'il faut faire ressortir.

Remarquons d'abord que le procès d'appel est jugé par le tribunal de dernier ressort, en l'absence des parties. Elles ne sont représentées que par les

pièces qu'elles ont produites. Une fois leurs productions faites au siége de première instance, leur rôle est fini ; c'est le tribunal de premier degré qui fait porter les pièces au siége supérieur; c'est le tribunal de première instance qui les reçoit, avec la sentence d'appel ; quand cette sentence est rendue, c'est le tribunal de premier ressort qui prononce la sentence rendue au siége supérieur. — En appel, il n'y a plus de plaidoiries. Les productions nouvelles ne sont pas admises. Les juges d'appel doivent trouver les motifs de leur arrêt dans les pièces produites en première instance et dans celles-là seulement.

Nous avons vu que l'appelant devait fournir au greffier XXII solz; le greffier de Mirecourt en gardait cinq « pour sa peine d'escripre et mectre au nect et « sceller le dict plaidoyé ». Les dix-sept autres se mettaient dans le sac que l'échevin nommé par le bailli de Vosges portait au bailli de Nancy. Voici quel en était l'emploi : « *Item* des dicts XVII solz, « le dict sieur bailli de Nancy en prent VI solz, pour « son droict, et X solz qui se distribuent entre les « nobles qui sont à vuyder sentence à Nancy ; ung « solz pour le greffier des Assizes de Nancy qui es- « cript la dicte sentence. » — Si l'appelant obtenait gain de cause, il avait droit à la restitution des XXII solz.

Les formalités qui régissent l'appel des *Furs assises* de Vosges ne différaient qu'en un point des rè-

gles établies pour l'appel des Assises de Mirecourt : « Les appeaulx des dictes causes se terminent aux « Assises de Nancy, et n'y a nulle différence quelle « elle soit aus dictes causes de droictz seignoriaulx, « sauef qu'en telle affaire l'ung des dicts prévosts ad « ce commis apporte l'appel au dict sieur bailli de « Nancy et, icelluy vuydé, le rapporte comme faict « le gentilhomme pour appel de choses féodales. »

Nous avons vu qu'au temps où fut écrit le manuscrit de la Coutume que nous citons si souvent, le bailliage d'Allemagne n'avait point « de siége « pour tenir Assizes ne plaidz ordinaires » ; à l'époque où fut rédigé le *Recueil du style,* les Assises d'Allemagne étaient rétablies. Le *Recueil du style* étendit aux appels des Assises d'Allemagne toutes les règles autrefois applicables aux seules Assises de Vosges.

Il nous reste à parler des appels portés des tribunaux inférieurs aux Assises de Nancy ; ou plutôt, comme on disait alors, à *l'hôtel de Monseigneur le duc.*

Voici les principaux détails que fournit, sur ce sujet, le manuscrit de 1530 : Les pièces étaient, sur ordonnance du bailli de Nancy, portées par son lieutenant « en la maison de mondict seigneur le « duc, au dict Nancy, et illec en lieu pour or- « donné » (*sic*). Là, en présence du plus grand nombre de chevaliers que faire se pouvait, « sont « iceulx appelz ouvertz et leus avec toutes lettres, « tiltres, enquestes, munimentz et productions qui

« y sont ». Alors le bailly et les chevaliers, « après « avoir longuement discuté et bien entendu la ma-« tière », confirmaient ou infirmaient la sentence. — Le greffier écrivait leur arrêt que l'on scellait « du scel plaque dudict sieur bailly ». Puis il refermait le sac où étaient déposées les pièces produites devant les tribunaux inférieurs et la sentence définitive. Ce sac était renvoyé « par devant « la Justice où la matière a esté premièrement « plaidoyée, pour illec estre ouvertz et sont les « dictes sentences définitives du tout, comme du « dernier ressort ».

L'appelant devait fournir « XVII solz qui s'applic-« quent comme s'ensuit : assavoir six solz au bailly, « dix solz à messieurs les nobles qui sont à vuyder « les dictz appeaulx et ung solz pour le lieutenant « et clerc juré de Nancy ».

Ces formalités différaient peu, comme on le voit, des formalités établies pour l'appel des Assises de Mirecourt. Les mêmes principes régissent l'un et l'autre cas. Le titre VII du style pour l'instruction procès ès siéges supérieurs des bailliages de Nancy, Vosges, etc., reproduit, sans changements notables, les principales dispositions que nous venons de rapporter. Nous n'insisterons pas plus longtemps sur ces détails arides.

A la suite du chapitre consacré aux appels des tribunaux inférieurs, le manuscrit de 1530 édicte quelques règles importantes. Aux termes de la pre-

mière : « Ne se peult vuyder aulcun appeaul qu'il « n'y ait pour le moins sept gentilhommes, assavoir « le bailly et six gentilhommes. »

En vertu de la seconde, l'appel peut être réformé et l'arrêt renvoyé à une autre session : « Quand la « matière est d'importance ou qu'il y a contredit « d'opinions, ou semble aux assistants que la ma- « tière auroit mestier d'être entendue par plus grand « nombre de gens. »

Enfin la troisième prescrit aux juges d'appel d'observer fidèlement « les coustumes des lieux où les « matières ont esté plaidoyées » ; quand même la coutume de Nancy serait autre « que là où la ma- « tière a prins son commencement. »

On pourrait croire, au premier abord, que ces règles sont des principes généraux, dominant toute la matière des appels, et s'appliquant aux appels des Assises de Mirecourt, comme à ceux des siéges inférieurs. Nous pensons pourtant qu'il n'en est pas ainsi, et que ces règles ne sont pas applicables aux appels des Assises de Mirecourt.

Si l'on admettait que la première règle régit les appels interjetés des Assises de Mirecourt, il faudrait aussi admettre que l'ancienne chevalerie de Lorraine, au moment de sa plus grande puissance, a souffert pour juge de ses procès un officier nommé par le duc. En effet, le bailli de Nancy, en sa qualité de membre de l'ancienne chevalerie, eût pu prendre part au jugement. Mais sa dignité de bailli,

conférée par le duc, l'en rendait incapable. Les Assises de Mirecourt jugeaient les procès des chevaliers du bailliage. Nous pouvons difficilement croire qu'un officier du prince ait pu participer au jugement des appels en semblable matière.

Cette solution nous empêche de déterminer quel était le nombre des chevaliers nécessaires pour rendre sentence sur un appel des Assises de Mirecourt. Le manuscrit de 1530 est muet sur ce point. Mieux vaut se résoudre à ignorer que de présenter une opinion hasardée.

Tel était le système de procédure en usage au Tribunal des Assises. Son libre jeu était favorisé par des priviléges particuliers. — Ainsi l'article 12 du titre Ier, au *Recueil du style,* établit que « *toutes* « *personnes venantes aux Assises, y séjournantes ou* « *retournantes sont en franchise et asseurances, et ne* « *peuvent estre arrestées, ni leurs chevaulx ni hardes,* « *pour choses civiles, quand bien elles se seroient obli-* « *gées à prinse de corps ; si ce n'est pour les déspens* « *qu'elles auroient faict en ce voyage.* » Cette règle était applicable non-seulement aux chevaliers-juges, mais aussi à tous bourgeois ou manants qui pouvaient avoir affaire aux Assises.

Les premiers avocats qui plaidèrent devant le tribunal de l'ancienne chevalerie furent probablement eux-mêmes des chevaliers. Le Tribunal des Assises fut fondé dans un temps où il n'y avait en Lorraine ni avocats, ni procureurs : les légistes

étaient à peu près inconnus; quand un chevalier portait un différend au tribunal de la chevalerie, force lui était de prendre lui-même la parole pour exposer son affaire, ou de prier un ami de le défendre. Avocats par nécessité, les chevaliers lorrains du moyen âge transmirent à leurs descendants l'usage de défendre eux-mêmes leurs propres causes, celles de leurs amis ou des pauvres [1]; cet usage dura autant que l'institution des Assises elles-mêmes; aussi vit-on maintes fois des chevaliers lorrains, laissant vides leurs siéges de juges, prendre la place des avocats et tenir à honneur de plaider eux-mêmes. C'est ainsi qu'en 1448 un Warry de Fléville et un d'Haussonville, devant soixante et un « *haultz hommes, nobles et féaulx et vassaulx, che-* « *valiers et écuyers du duché de Lorraine* », en présence de Jean, fils du duc régnant René Ier, plaidèrent un grand procès pendant entre Thiébaut de Neufchâtel, maréchal de Bourgogne, et les seigneurs de Bayon [2].

Il est probable que cette coutume se perdit à l'époque où les procureurs et les avocats commencèrent à exercer devant les tribunaux. Elle n'était

(1) Voyez sur les chevaliers avocats des pauvres, le Mémoire de Guinet, dans Dom Calmet, et la note de M. d'Haussonville, sur les Assises, à la fin du 1er volume de l'*Histoire de la réunion de la Lorraine à la France*, 1re édition.

(2) *Trésor des Chartes de Lorr.;* voy. *États gén. de Lorr.*, II, liasse n° 33.

plus qu'une tradition au commencement du dix-septième siècle. En effet, Dom Calmet nous apprend que, en 1629, aux *Feurs assises* de Vosges, Christophe de Bouzey se présentait à la barre pour plaider lui-même sa cause et celle du duc de Croüy, son ami, contre le procureur général de Lorraine. La prétention du chevalier parut alors extraordinaire et non justifiée par les précédents.

Le bailli de Vosges, African de Bassompierre, prétendit l'empêcher de plaider. Alors Christophe dut prouver, par des exemples qu'il cita, et des jugements qu'il produisit, que, de tout temps, les chevaliers avaient exercé le droit de plaider eux-mêmes. Il ajouta que ce droit, bien que peu considérable en apparence, était d'autant moins à mépriser qu'il avait pour motif la charité envers les pauvres et les bons offices qu'on doit à l'amitié. Enfin, dit-il, c'est du moins une consolation d'être sûr de n'avoir pas perdu son procès par la faute d'autrui.

Quand Christophe de Bouzey eut fini, l'un des gentilshommes juges, François d'Igny, prit la parole. Il déclara que la même question venait d'être agitée à son occasion et décidée en sa faveur aux Assises de Nancy.

La matière mise en délibération, le droit fut reconnu; Christophe de Bouzey, admis à l'exercer, plaida sa cause et la gagna [1].

[1] Dom Calmet, *Dissertation sur la noblesse de Lorraine*, t. V, Prélim. col. CCLIV.

Cet incident montre bien que, en 1629, les chevaliers avaient depuis longtemps perdu l'habitude de plaider leur cause par eux-mêmes. Mais il n'en est pas moins vrai que cet usage a existé, qu'il est probablement aussi ancien que le tribunal des Assises. Au dix-septième siècle, il n'était plus qu'une tradition éteinte; au quinzième, il était encore une tradition.

CHAPITRE II.

ATTRIBUTIONS POLITIQUES DES ASSISES.

Un travail sur les Assises de l'ancienne chevalerie serait incomplet si les institutions politiques de ce corps illustre et trop oublié n'y étaient pas mentionnées. Cependant nous ne pouvons, à peine de redites, nous étendre longuement ici sur ce sujet. Il a trouvé sa place naturelle dans l'*Histoire de la chevalerie* où se trouvent retracées, suivant l'ordre chronologique, ses luttes contre la puissance ducale, sa victoire, sa chute et les principales cir-

constances dans lesquelles elle eut l'occasion d'exercer son pouvoir politique.

C'est aussi à la fin de cette Histoire que sont indiquées les causes qui ont amené la chute de la chevalerie lorraine. Elle vit périr, toutes à la fois, ses attributions politiques et judiciaires, en même temps que les états généraux étaient rayés de fait du droit public, aussi bien en Lorraine qu'en France. La Lorraine a souvent imité la France avant de s'absorber dans elle. Mais, à cet égard, on doit remarquer que si la législation civile, pénale, domaniale et administrative du duché était, le plus souvent, calquée sur celle de la France, il n'en était pas de même relativement aux règles qui gouvernaient les pouvoirs politiques des assemblées. Dans le petit pays de Lorraine, les assemblées auxquelles une forte partie de la puissance publique était originairement dévolue, et dans lesquelles la chevalerie joua toujours le rôle principal, et quelquefois unique, avaient leur caractère propre très-différent de celui qui caractérisait les pouvoirs politiques des corps délibérants dans les provinces françaises, même dans les pays d'états.

Cette différence, qui se manifeste toutes les fois qu'on voit fonctionner les pouvoirs politiques de la chevalerie, est notée presque à chaque page de notre première partie à laquelle nous renvoyons le lecteur. On peut y voir comment fonctionnèrent, pendant sept siècles, les rouages de cette grande insti-

tution qu'on appelle les Assises de l'ancienne chevalerie. Nous y avons exposé l'histoire de l'institution; nous avons montré comment elle naquit, comment elle se développa, par suite de quels événements elle disparut de la scène du monde. L'histoire des Assises est inséparable de celle de la chevalerie elle-même, et nous avons cru devoir les réunir.

Il est seulement essentiel de faire ressortir ici que le Tribunal des Assises de l'ancienne chevalerie n'était pas seulement une institution judiciaire; c'était aussi un des rouages du gouvernement. Le corps de la chevalerie lorraine, qui fournissait seul des juges aux Assises était, surtout à son origine, un corps politique plus encore qu'un corps judiciaire. Dans le principe, quand les états du pays étaient exclusivement composés des membres de la chevalerie et de quelques prélats, eux-mêmes anciens chevaliers, il n'y avait nulle différence entre la composition du Tribunal des Assises et celle des états. Les gentilshommes appliquaient seuls, comme juges, la loi qu'ils avaient faite seuls comme législateurs. Aussi n'est-il pas facile de distinguer, dans les premiers siècles, les sessions des Assises des sessions des états.

Plus tard, le tiers se forme et prend place dans les états au commencement du quinzième siècle; alors, la composition des états et celle des Assises est nettement tranchée; dans celles-ci, l'ancienne

chevalerie seule continue à rendre la justice; dans ceux-là, les gens des bonnes villes participent avec les membres de la chevalerie à l'exercice du pouvoir législatif. La transformation se fit sans secousses, sans luttes, du consentement universel. Mais le corps de la chevalerie qui, pendant si longtemps, avait été l'unique législateur, comme l'unique juge du pays, exerça exclusivement, même après l'entrée du tiers aux états, quelques-unes des prérogatives du pouvoir législatif. Quelles étaient ces prérogatives exceptionnelles? Avaient-elles leurs raisons d'être? C'est ce qui nous reste à expliquer.

Quand les députés des états, la session terminée, étaient rentrés dans leurs foyers, le Tribunal des Assises formait une sorte de commission intérimaire dont la mission était de veiller et de pourvoir à l'exécution des résolutions prises dans l'assemblée des états. L'antique vénération que le peuple lorrain portait au Tribunal des Assises, la périodicité de ses réunions dans la capitale, le désignaient naturellement pour ce rôle important que nul autre corps politique ou judiciaire n'était apte à remplir. La principale mission dont les états, en se séparant, investissaient le Tribunal des Assises était de résoudre les difficultés que pouvait soulever la perception de *l'aide* accordé par eux.

Le Tribunal des Assises se contenta longtemps du rôle d'auxiliaire des états généraux. Les deux institutions se prêtaient, dans l'intérêt public, un

mutuel concours, gage d'une bonne administration pour le pays. Loin d'empiéter sur les attributions des états, le corps de la chevalerie était aussi jaloux des droits dont l'exercice appartenait à la réunion des trois ordres que des droits dont la jouissance formait son apanage exclusif. Tant que dura cette précieuse harmonie, les libertés publiques furent à l'abri de tous les orages. Quand, au contraire, le Tribunal des Assises empiéta sur les droits des états généraux, cette confusion des pouvoirs fut promptement suivie de la chute commune des deux institutions. Il est permis de penser que l'atteinte portée par les Assises aux prérogatives des états fut un des éléments de la ruine universelle où tombèrent au dix-septième siècle les libertés lorraines.

Nous avons vu comment Charles IV se servit des Assises pour renverser les états, et comment ensuite il parvint à supprimer les Assises elles-mêmes, livrées désormais à leur propre force et abandonnées par le reste de la nation dont elles n'avaient plus protégé les droits [1].

Si, à cette occasion, nous avons jugé sévèrement la politique de Charles IV, c'est que le devoir de l'historien du dix-neuvième siècle est de condamner partout et toujours le despotisme. Il peut approuver une dictature nécessaire, mais à la condition

[1] *Hist. de la Chevalerie*, p. 190 et suiv., 198 et suiv., 231 et suiv.

que le dictateur, fidèle à sa mission essentiellement temporaire et née de circonstances exceptionnelles, ne tentera pas de fonder l'absolutisme sur les ruines des libertés publiques.

C'est ce que fit Charles IV. Léopold n'eut qu'à suivre la voie depuis longtemps tracée par son grand-oncle. Il est vrai que son despotisme fut doux, paternel et qu'il sut se faire adorer de ses sujets. Il est vrai encore que, sous son règne, nul ne songea à réclamer les antiques franchises du pays qui avaient fait leur temps et dont personne ne se souciait. L'ère de la liberté nouvelle n'était pas encore arrivée. Le souffle puissant qui, à la fin du dix-huitième siècle, s'est étendu sur l'Europe continentale, n'avait pas encore semé les germes féconds mais incultes produits par la révolution française. Au commencement du dix-huitième siècle, Léopold ne devait pas plus rétablir les libertés publiques dans le duché, que François, son fils et son successeur, ne devait les introduire dans la noble et puissante Autriche dont ses enfants sont devenus les souverains acceptés et respectés. Aujourd'hui, l'expérience, le bon sens public ont conduit les princes et les peuples à s'écouter les uns les autres. Une sage discussion a remplacé la lutte à main armée. Des concessions opportunes ont été faites à l'antique nationalité hongroise qui, elle aussi, avait, comme la Lorraine, ses franchises particulières. Le jour est venu enfin où le souverain actuel de l'Autriche s'est rendu aux

aspirations de ses peuples en leur donnant la paix et en les conviant à la liberté. Il a introduit dans son empire des institutions appropriées aux besoins de notre époque. Répudiant les principes qui prévalaient en France et en Lorraine, au temps de ses ancêtres, il a suivi le courant des idées nouvelles. Un souverain doit être l'homme de son siècle. C'est ce qui explique, sans la justifier, la politique du destructeur des institutions lorraines, trop vieilles, trop surannées pour se plier aux progrès encore latents de la civilisation. Charles IV et François-Joseph de Lorraine-Autriche ont été, à plus d'un siècle de distance, des souverains qui ont compris leur époque; ils ont subi la pression de l'opinion publique qui est et sera toujours, il faut l'espérer, la reine du monde.

Il y a cependant cette différence, toute à l'honneur du souverain actuel de l'Autriche, que Charles IV a employé la ruse et la mauvaise foi pour détruire, au profit de son pouvoir absolu, les antiques institutions de son pays; tandis que l'empereur François-Joseph, assis sur un trône où ses ancêtres n'avaient d'autre règle que leur bon plaisir, n'a pas cru déroger ou descendre en introduisant dans son empire les institutions constitutionnelles.

Nul ne peut prévoir ce que l'avenir réserve à l'Europe et à l'Autriche en particulier; mais tous les amis de l'humanité et du progrès entoureront de leurs respects, accompagneront de leurs vœux dans

la voie qu'il parcourt avec tant de sagesse, le prince qui, réunissant dans ses veines le sang de Rodolphe de Habsbourg et de Gérard d'Alsace, a compris que, dans notre siècle, la liberté affermit et protége les trônes mieux que ne le faisaient autrefois la lance et l'armure de fer de ses ancêtres.

RECHERCHES

SUR LE

SPECTRE DE LA CHLOROPHYLLE

PAR M. J. CHAUTARD

DOYEN DE LA FACULTÉ DES SCIENCES DE NANCY

I. — INTRODUCTION (1).

La spectroscopie ne se borne pas à étudier les raies produites par les matières minérales volatilisées dans une flamme, ou par les gaz portés à une haute température. Elle comprend également l'absorption de certaines irradiations de la lumièreblanche par des substances colorées solides, liquides ou gazeuses.

Un corps rouge, par exemple, absorbe tous les

(1) Plusieurs points ont été déjà indiqués dans les *Comptes rendus des séances de l'Académie des sciences* des 30 décembre 1872, 13 janvier, 3 mars, 21 et 28 avril, 19 mai, 8 septembre 1873, 9 février 1874. — *Quelques mots sur le spectre de la chlorophylle, etc.*, par M. Jules Chautard. Brochure in-8°. Nancy, 1873. (Extrait des *Mémoires de la Société de médecine de Nancy* pour 1872.)

rayons colorés, sauf les rouges, et c'est précisément pour cela qu'il nous paraît rouge. Si donc un faisceau de lumière blanche, avant ou après la décomposition par le prisme, traverse un corps rouge et transparent pour aller se peindre sur un écran, le spectre ne sera formé que par une couleur unique, le rouge. Les rayons violets, indigos, bleus, verts, jaunes et orangés, seront complétement arrêtés, et ils reparaîtront dans le spectre à leurs places respectives, dès que l'on aura écarté le corps rouge (1).

Mais, le plus souvent, les corps ne présentent pas une coloration simple, c'est-à-dire que plusieurs des couleurs primitives du spectre entrent dans cette coloration. Lors donc qu'un corps transparent et d'une coloration complexe sera traversé par le faisceau lumineux décomposé d'un spectre, il arrêtera quelques-unes seulement des irradiations, et l'image formée sur un écran, ou bien examinée directement avec une lunette, présentera des bandes obscures non colorées, dans des positions parfaitement déterminées. Ces bandes obscures portent

(1) Les dissolutions bleues de sels de cuivre, et en particulier le sulfate de cuivre ammoniacal, ne laissent passer que le bleu et le violet; les dissolutions de fuschine absorbent toutes les couleurs, sauf le rouge; le chlorure de cuivre ou celui de nickel ne donne que du vert et un peu de bleu; une teinture jaune de safran ou de curcuma ne se laisse pénétrer que par le jaune, l'orangé, mêlés aux extrémités d'un peu de rouge et de vert.

le nom de ***bandes d'absorption*** [1]. La spectroscopie, appliquée à des corps colorés, n'est donc qu'un moyen rigoureux d'analyse de leur coloration. Comme cette coloration est en rapport avec la constitution de ces corps, et qu'elle change quand on modifie cette constitution, il devient possible, par l'examen spectral, de reconnaître la présence d'une substance colorée et d'en déterminer, d'une manière précise, les modifications chimiques.

Parmi ces phénomènes, les plus remarquables sont ceux que présente la matière rouge colorante du sang [2], ainsi que la matière verte des végétaux.

(1) Le permanganate de potasse donne de magnifiques bandes, au nombre de six ou sept, dans toute la partie moyenne du spectre; la fuschine, en dissolution très-étendue, offre une bande à chaque extrémité du vert; les sels d'urane en montrent deux, l'une à la limite du vert et du bleu, l'autre dans l'indigo; l'alun de chrome éteint toutes les couleurs, sauf le rouge, dans lequel apparaît une fine bande voisine de la limite d'absorption totale; le chlorure de cobalt couvre d'un voile distinct le rouge moyen; le chlorure de nickel concentré projette une légère ombre au milieu du vert; les sels de lanthane, de didyme, d'erbine, tout à fait incolores, se caractérisent également par des raies particulières sur lesquelles M. Lecoq de Boisbaudran a fait récemment un intéressant travail.

(2) L'histoire des modifications spectrales du sang a été résumée dans un travail publié en Allemagne par M. Preyer, sous le titre : *Die Blutkrystalle*. Brochure in-8° avec figures; 1871.

On doit à M. Ritter, professeur de chimie physiologique à la Faculté de médecine de Nancy, les premières observations relatives aux spectres du sang modifié par l'oxyde de carbone.

Ce dernier principe, auquel on donne le nom de *chlorophylle*, est commun à tous les végétaux et se trouve répandu dans toutes celles de leurs parties qui subissent le contact de l'air ou de la lumière. D'importants travaux ont été entrepris depuis quelques années sur la chlorophylle : les uns ont eu surtout pour objet de déterminer la composition chimique de cette substance ; d'autres, de préciser son rôle physiologique ; quelques-uns, enfin, d'en examiner certaines propriétés physiques et principalement celles que le corps présente sous le rapport optique. C'est à l'étude de ces derniers phénomènes que nous nous bornerons ici.

L'analyse spectrale de la chlorophylle, en effet, conduit à des résultats tellement curieux, tellement inattendus, qu'on ne peut s'empêcher de leur accorder une place considérable dans l'histoire de cette substance. Cette analyse permet de suivre pas à pas la série des transformations successives de la substance dans l'ordre physiologique aussi bien que dans l'ordre chimique, et de déterminer en même temps, avec une extrême précision, sa présence au milieu du mélange le plus complexe et dans les circonstances les plus variées.

Les premières indications relatives à cet ordre de phénomènes remontent déjà assez loin et sont dues à Brewster, qui, en 1834, annonça la présence d'une bande noire dans l'image spectrale de la chlorophylle. Cette question est devenue, depuis

quelques années, en Angleterre et en Allemagne, l'objet de nombreux Mémoires que M. Greg. Krauss, professeur de botanique à Erlangen, a résumés dans un opuscule récent ([1]). Toutefois, au premier abord, une certaine confusion, naissant de la complexité de la substance à étudier et des phénomènes variés dont elle est l'origine, selon les conditions où elle se trouve placée, semble résulter de ces différentes recherches et rend difficile la vérification des faits annoncés; c'est ce qui m'a engagé à en reprendre l'étude, à en dégager les points principaux véritablement acquis à la science, en y ajoutant le résultat de mes propres observations, dont l'exposé fera surtout l'objet de ce Mémoire ([2]).

([1]) *Zur Kenntniss der Chlorophyllfarbstoffe.* Broch. in-8°. Stuttgard, 1872.

([2]) A la suite de la première Note que j'ai adressée à l'Académie des sciences sur les raies de la chlorophylle (*Comptes rendus des séances de l'Académie des sciences,* décembre 1872), M. Millardet a fait un certain nombre de réflexions (*même Recueil,* 13 janvier 1873), sur lesquelles je ne puis me dispenser de dire un mot. Comme d'une part elles affectaient, à mon égard, un caractère tout personnel, il est facile d'apprécier les motifs qui m'ont empêché d'y répondre dans les *Comptes rendus des séances de l'Académie des sciences;* d'un autre côté, envisagées au point de vue scientifique, elles nécessitaient de nouvelles expériences que mes occupations et la saison surtout ne me permettaient pas d'entreprendre sur-le-champ.

Sans vouloir entamer de discussion, je me permettrai d'observer que, dans une question aussi vaste et aussi complexe que celle dont il s'agit ici, deux parts sont à faire : celle des faits

II. — Observations générales sur la disposition des expériences (¹).

La chlorophylle a de nombreux dissolvants. On obtient facilement une solution concentrée en faisant macérer à froid ou à une douce chaleur des feuilles récemment cueillies et contusées avec le liquide dont on a fait choix pour l'expérience. Cette dissolution, filtrée et soumise au spectroscope, laisse apparaître, dans le champ de l'instrument, de magnifiques bandes noires dont la position, le nombre, la largeur, l'intensité, peuvent varier dans des

acquis à la science, puis celle des phénomènes découverts par ceux qui, plus tard, peuvent aborder le même sujet. Je n'ai jamais entendu, en matière scientifique, procéder par voie d'annexion, pas plus vis-à-vis des Allemands qu'à l'égard de tout autre savant. Les expériences que j'ai entreprises depuis deux ans, les découvertes qui en sont le fruit, communiquées à l'Académie des sciences ainsi qu'à divers autres corps savants et connues aujourd'hui de tous les hommes compétents, prouvent combien étaient incomplètes jusque-là, souvent même erronées, nos connaissances sur ce sujet, et confirmont l'injustice et le peu de valeur des insinuations dirigées contre moi (*Comptes rendus des séances de l'Académie des sciences*, 30 décembre 1872, 13 janvier, 3 mars, 21 et 28 avril, 19 mai, 8 septembre 1873, 9 février 1874 ; communications diverses à l'*Académie de Stanislas* et à la *Société de médecine de Nancy*, en réponse aux objections soulevées par M. Millardet).

(¹) J. Chautard, *Résumé des manipulations relatives à l'analyse spectrale de la chlorophylle et en général des liquides colorés donnant lieu à des bandes d'absorption* (*Mémoires de la Société de médecine de Nancy* pour 1872).

limites assez étendues : aussi, pour pouvoir tirer de ces phénomènes des déductions sûres, est-il indispensable de discuter avec soin toutes les circonstances qui peuvent influer sur les éléments du problème. Or ces éléments sont évidemment liés à la *nature* de la plante, dont les différentes parties peuvent être *neutres*, *acides* ou *alcalines* ; à son *rang* dans la classification végétale; puis, pour un même végétal, à l'*âge*, au *climat*, à la *température*, à la *saison*, à l'*exposition*, au *sol*, au *dissolvant* qu'il est facile de modifier de mille manières, au mode d'*illumination* de la dissolution, à son degré de *concentration*, etc.

Ces différentes assertions ne sont pas de vains mots, et je les ai appuyées par des faits assez saillants pour que chacun, au besoin, puisse les contrôler (1).

Le spectroscope à un prisme convient bien et peut suffire pour se rendre compte des phénomènes dans tous leurs détails. On peut employer également le microscope dit de *Sorbys*, auquel se trouve adapté un petit appareil spectroscopique permettant d'opérer sur des quantités peu considérables de matière. Les spectroscopes à plusieurs prismes

(1) Toutes ces circonstances seront examinées et discutées avec soin dans le cours de ce Mémoire ; toutefois, j'ai répondu sommairement aux objections qu'elles ont soulevées dans une Note insérée au *Bulletin de la Société de médecine de Nancy* et indiquée plus haut.

donnent des spectres plus étalés, mais les franges deviennent plus pâles et moins nettes. Les appareils, dits à *vision directe*, conviennent moins bien également, vu la grande quantité de lumière absorbée dans le trajet des rayons de la source à l'œil.

Je me suis servi plus spécialement du spectroscope de Dubosq, dont le micromètre était réglé de telle sorte que la raie D de la soude coïncidât avec le n° 40. Le réglage différait peu en amenant la raie verte du thallium sur le n° 60. Dans mes expériences, la raie A de Fraünhoffer correspondait avec le n° 10, et le n° 150 avec la raie H ; partant de là, il sera toujours facile de rendre les observations comparables.

L'emploi de deux spectres juxtaposés, l'un direct, l'autre réfléchi, permet de reconnaître avec facilité les empiétements ou les atténuations de la lumière des différentes couleurs dans chaque série d'expériences. On peut encore n'observer qu'un seul spectre et rendre constamment et directement visible une portion de ce dernier, en agissant sur une couche liquide n'embrassant que la moitié ou les trois quarts de la hauteur de la fente du spectroscope.

Les solutions à examiner peuvent être placées dans des tubes à essai ou dans de petites fioles, dites *cols droits*, de divers diamètres, qu'il faut avoir soin de choisir sans stries ni bulles dont la présence altérerait plus ou moins les images. On pose ces

fioles sur une petite tablette devant la fente verticale du spectroscope, à une certaine distance de la source lumineuse, de manière que les rayons réfractés viennent converger sur l'ouverture de l'instrument. J'ai préféré me servir de cuves rectangulaires, plus longues que larges, à faces parallèles, ou bien de petits flacons de même forme (1), offrant, suivant leurs dimensions opposées, des épaisseurs que l'on peut faire varier à volonté, en obliquant plus ou moins la longue face de la cuve par rapport au rayon incident.

Lorsqu'on a affaire à des dissolutions très-étendues, on pourra employer utilement les tubes de l'appareil de polarisation de Biot. Enfin, comme il peut être nécessaire, dans le cours d'une même expérience, de faire varier l'épaisseur de la couche traversée, sans pour cela altérer la concentration de la liqueur, on ne devra pas négliger l'usage d'un petit appareil analogue au lactoscope de M. Donné (décrit page 34 du *Catalogue* de Salleron, deuxième partie).

Ces mêmes phénomènes sont facilement rendus visibles par projection, en employant soit la lumière solaire, soit la lumière électrique. Pour réussir sûrement, il faut se contenter d'un médiocre grossis-

(1) Ces petits flacons sont de trois grandeurs différentes et ont été faits, d'après mes indications, à la cristallerie de Baccarat. Ils sont très-commodes pour les observations de cette nature, et je ne saurais trop en recommander l'emploi.

sement et ne placer l'écran qu'à 2 mètres tout au plus de la lentille de projection.

Cela posé, d'après les Allemands, on distinguerait dans le spectre de dissolutions de chlorophylle, sept raies ou bandes sombres se détachant plus ou moins sur les couleurs voisines. Mes expériences tendent à réduire à six le nombre normal de ces raies; et encore, dans les conditions où je me suis primitivement placé, conditions toujours faciles à reproduire, et qui sont les plus fréquentes, il n'y a jamais que quatre bandes bien nettement visibles. Pour moi, il est assez futile de discuter lequel de ces nombres est exact et doit être adopté, d'une part, à cause des raies nouvelles, inconnues aux Allemands, que j'ai eu occasion de découvrir, et, d'un autre côté, parce que les anciennes raies ne peuvent toutes être invoquées comme caractère spécifique de la substance verte des feuilles, pure ou altérée, les conditions de leur visibilité variant d'une manière notable avec l'étendue de la dissolution et le mode d'éclairage de l'appareil.

III. — Influence de la concentration de la liqueur ou du degré d'épaisseur de la couche observée. — Raie spécifique. — Raies surnuméraires.

Il ne sera question, dans ce paragraphe, que d'expériences réalisées avec une dissolution de chlo-

rophylle fraîche dans l'alcool à 36 degrés. Les phénomènes sont décrits tels qu'ils se sont offerts à nos observations.

La teinture de chlorophylle, on le sait, présente une belle couleur verte par réflexion et une teinte rouge par transparence. En examinant au spectroscope une dissolution fortement concentrée et d'une épaisseur convenable, on remarque qu'elle ne laisse passer d'abord que le rouge extrême, s'éteignant brusquement vers 15 ou 16 degrés du micromètre.

Si les conditions changent, le rouge se manifeste de 10 à 18 degrés, puis est suivi d'une large bande noire se continuant jusqu'à 50 degrés, en dégradant de teinte insensiblement vers 55 degrés. L'absorption est si complète que la raie du sodium cesse d'être visible lorsqu'on introduit dans la flamme un fil de platine imprégné de sel marin. A partir de 55 degrés, le vert est très-brillant et s'aperçoit distinctement jusqu'à 70 degrés, point où les couleurs disparaissent en même temps qu'une légère ombre se manifeste entre 56 et 59 degrés.

La même dissolution, additionnée d'alcool ou vue sous une moindre épaisseur, donne une image différente. La large bande apparaît, d'abord très-sombre, de 19 à 37 degrés, puis se continue, par une pénombre légèrement jaunâtre jusqu'à 45 degrés; après quoi le vert reste distinct jusqu'à 70 degrés, bien que toujours faiblement voilé à son

milieu. En continuant la dilution, on finit par apercevoir quatre bandes assez nettes : l'une de 18 à 25 degrés, une deuxième de 31 à 36 degrés, entre le rouge vif et le rouge orangé ; une troisième à la naissance du jaune et du vert ; enfin une quatrième dans le vert, de 56 à 57 degrés. Au delà de 75 degrés, l'absorption est complète. Il est à noter que ces quatre bandes vont en décroissant d'intensité, depuis le rouge jusqu'au vert.

En étendant plus encore la dissolution de chlorophylle, la couleur devient uniformément verte, par réflexion aussi bien que par transparence; quant aux bandes, la première se rétrécit en maintenant son centre de 20 à 22 degrés ; les autres diminuent non-seulement de largeur, mais aussi de teinte, et finissent même par disparaître, tandis que la première reste encore très-apparente et très-noire.

En même temps que s'affaiblissent les bandes 2, 3 et 4, on peut en découvrir de nouvelles dans le bleu et l'indigo, mais moins accentuées et plus larges que les précédentes. L'une montre son centre vers 80 degrés, l'autre se présente de 100 à 105 degrés du micromètre; au delà de 120 degrés, l'extinction de la lumière est totale, et cette absorption a été indiquée, par certains observateurs, comme constituant une nouvelle bande. En réalité, il n'y en a que six qui, dans ces conditions du moins, soient bien nettement distinctes.

Quoi qu'il en soit, au milieu de ces variations

(et de bien d'autres provenant de l'action isolée ou simultanée de la chaleur, de la lumière, des dissolvants, des acides, des alcalis, etc.), on comprend combien serait vague et incertain le caractère spectroscopique de la chlorophylle, si la réunion de ces bandes était nécessaire pour préciser la substance. Il n'en est rien, heureusement, et mon attention, concentrée sur une seule de ces bandes, la *première,* celle qui apparaît au milieu du rouge, m'a fait reconnaître qu'elle seule suffisait et constituait, pour la chlorophylle pure ou altérée, un caractère *spécifique* dont il est impossible aujourd'hui de méconnaître l'extrême *sensibilité*. En effet, en étendant la dissolution, cette bande peut varier de largeur; mais elle possède toujours une teinte foncée et des contours nets et bien dessinés; elle ne s'écarte guère de 20 à 22 degrés du micromètre, réglé comme il a été dit. Elle apparaît encore, alors que toutes les autres bandes d'absorption ont depuis longtemps disparu. Je me suis assuré, à l'aide de dosages très-exacts, que de l'alcool contenant $\frac{1}{10000}$ de chlorophylle laissait apercevoir cette bande dans le rouge d'une façon non équivoque et toujours à la même place. Les tubes à obturateurs parallèles de l'appareil de Biot sont, je l'ai déjà dit, d'un usage fort commode pour augmenter la longueur de la colonne liquide soumise aux rayons lumineux. Je ne doute pas qu'un œil exercé ne puisse reculer encore la limite que je viens d'assigner.

Toutes ces expériences réussissent également bien avec la chlorophylle empruntée aux plantes les plus diverses : mousses, graminées, arbres verts, lierre, mercuriale, belladone, etc., et même aux parties les plus différentes d'un même végétal, telles que : tiges, bourgeons, feuilles, calices, pédoncules de fleurs, fruits.

Je résume ces différents phénomènes en établissant, dans les raies de la chlorophylle normale, deux catégories bien distinctes : d'abord la ***raie spécifique***, celle dont nous venons d'indiquer quelques propriétés, notamment la position permanente et fixe au milieu du rouge; puis les ***raies surnuméraires***, c'est-à-dire les cinq autres, qui sont en général, sauf celle de l'orangé, très-pâles et difficiles à discerner avec la plante fraîche, pour peu que la dissolution ne soit pas très-concentrée. A ces caractères, nous en joindrons bientôt d'autres, qui tendent à établir, entre ces deux espèces de bandes, des différences plus accentuées encore.

IV. — Influence de la source lumineuse.

Une circonstance qui fait varier les apparences spectrales de la chlorophylle, et dont il est intéressant d'indiquer les effets avec détail, c'est la *source lumineuse*.

Autant les raies de la portion la moins réfran-

gible du spectre sont faciles à observer, autant celles de la partie extrême, indigo et violet, sont d'une observation délicate.

S'il ne s'agit que de recherches ordinaires et courantes, destinées à déceler la présence de la chlorophylle dans une dissolution, l'usage de la flamme éclairante d'un bon bec de Bunsen ou d'une lampe à pétrole sera parfaitement suffisant et devra même être préféré à tout autre mode d'éclairage, ainsi que je le mentionnerai plus loin, même lorsqu'il s'agira d'opérations médico-légales.

Si, au contraire, on a en vue la constatation des bandes de la portion la plus réfrangible, il faut non-seulement faire usage de liqueurs d'un degré de dilution convenable, mais encore d'une lumière d'une certaine intensité ; celle de la lampe à crayon calcaire et à gaz combinés m'a parfaitement réussi. On peut renfermer l'appareil dans la boîte à projection de Duboscq ou, à défaut de cette lanterne, placer au-devant de la lampe une lentille dont on dirige le rayon sur la fente du spectroscope : on obtient ainsi un spectre fort bien éclairé dans sa partie bleue et violette, laissant apercevoir nettement les deux larges bandes qui caractérisent cette région.

La lampe de Bourbouze, à réseau de platine, donne des résultats de même ordre ; quant à la lumière vive du magnésium, elle est trop incommode encore dans son emploi pour que j'aie à m'en

occuper ici. Dans tous les cas, elle devra être bannie de ces sortes de recherches, à cause des raies spéciales dues aux vapeurs du métal et qui troubleraient les effets que l'on a en vue de constater.

Je me hâte toutefois d'ajouter qu'à l'aide de ces divers modes d'éclairage les bandes de la première portion du spectre n'apparaissent ni plus distinctes ni en plus grand nombre; il semble même que, pour le rouge et le jaune, une trop forte lumière contrarie la netteté de leurs raies, ainsi qu'on a pu en juger en opérant sur des dissolutions de chlorophylle un peu étendues.

Dans le jour, la lumière des nuées, réfléchie sur un miroir extérieur, envoie assez de rayons pour rendre les phénomènes facilement visibles à l'aide d'un simple prisme.

Comme terme moyen, on se trouvera toujours bien de l'emploi d'une lampe modérateur, à huile, ou bien d'une lampe à gaz dite *à couronne*, ou enfin d'une lampe à pétrole. En aidant l'effet de ces différentes sources lumineuses par l'interposition d'une lentille, on rend les bandes extrêmes appréciables presque autant que par l'emploi de la lampe de Drummond, et cela sans ôter aux raies de la première partie la netteté qui leur est propre à l'aide d'un moindre éclairage.

La grandeur de la fente du spectroscope a besoin d'être réglée convenablement. Selon le degré d'écartement des bords, en effet, on peut non-seulement

masquer plus ou moins les teintes, mais encore provoquer un déplacement notable ou même la disparition des bandes.

La lumière électrique ou la lumière solaire sont exclusivement réservées pour les projections, ainsi que nous l'avons dit plus haut. La lumière de la chaux permet bien d'obtenir sur un écran quelques effets; mais ceux-ci sont tellement pâles et exigent une si faible distance de l'écran à la lentille, qu'il n'y a pas lieu de s'arrêter à ce mode de projection devant un public un peu nombreux.

V. — INFLUENCE DU DISSOLVANT SUR LE SPECTRE DE LA CHLOROPHYLLE.

Pour bien saisir l'action des divers dissolvants sur la chlorophylle et comprendre les effets qui en résultent au point de vue spectral, il est utile de dire un mot de la composition de cette substance.

C'est à M. Fremy que nous devons les premières notions sur ce sujet. D'après ce savant chimiste, la chlorophylle serait composée de deux principes différents : l'un jaune, qu'il a nommé *phylloxanthine;* l'autre vert bleuâtre, désigné sous le nom de *phyllocyanine*. Ce dernier jouerait le rôle d'acide vis-à-vis du premier, avec lequel il formerait une sorte de savon végétal ou de principe immédiat vert, doué d'une excessive mobilité, qui, sous l'influence de

certains réactifs, acides ou bases, et probablement aussi par l'action de la végétation, éprouverait des modifications spéciales et produirait des corps différemment colorés, ainsi que M. Sorbys, dans de récentes recherches, paraît l'avoir établi.

L'existence de ces deux produits est parfaitement établie et ne saurait être révoquée en doute ; mais ce qui pourrait être discuté, c'est le rôle qu'ils jouent l'un vis-à-vis de l'autre. Il est probable, en effet, que ces corps coexistent non sous forme de combinaisons, mais simplement à l'état de mélange, ainsi qu'il résulte de l'action de divers dissolvants.

La phylloxanthine est assez soluble dans l'alcool, l'éther, le chloroforme, l'essence de lavande ; moins soluble dans les hydrocarbures liquides, tels que benzine, huile de pétrole, essence de térébenthine. Par contre, ces liquides, surtout en présence d'une certaine quantité d'alcool, dissoudraient assez facilement la phyllocyanine.

C'est sur ce fait que les chimistes allemands s'appuient pour opérer la séparation du corps jaune d'avec la substance bleue. On agite une dissolution alcoolique de chlorophylle avec de l'essence de pétrole ; la liqueur se trouble et, par le repos, on voit deux couches se former : l'une de couleur bleu verdâtre, qui n'est autre chose que la phyllocyanine en dissolution dans le pétrole ; le spectre en est fort beau et les raies bien saillantes aux places indi-

quées; l'autre couche, d'une belle couleur jaune-citron, est constitué par l'alcool contenant la phylloxanthine.

Voici donc ces principes séparés, et cela, sans l'intervention soit d'une base, soit d'un acide, corps qui ne sont pas assez inoffensifs, chimiquement parlant, pour que leur action se borne à un simple dédoublement des principes immédiats de la chlorophylle et pour que l'on ne puisse pas craindre une altération plus profonde de ces principes.

Quoi qu'il en soit, les dissolutions de phylloxanthine et de phyllocyanine exercent, sur le spectre, des actions absorbantes complétement distinctes : l'une produit son effet principalement sur la partie la plus réfrangible ; la seconde sur les premières couleurs, c'est-à-dire le rouge, le jaune et le vert. Les deux dernières bandes d'absorption seraient dues à l'influence de la phylloxanthine, ainsi qu'il est facile de s'en assurer en opérant avec une source lumineuse un peu puissante.

La phylloxanthine possède un pouvoir tinctorial considérable qui peut être comparé à celui de l'acide picrique : aussi n'est-il pas nécessaire qu'une solution en renferme une grande quantité pour produire les bandes d'absorption propres à cette substance.

La chlorophylle n'est pas absolument insoluble dans l'eau ; celle-ci peut en retenir quelques millièmes, fait facile à constater par l'apparition de la

bande noire spécifique. Cette dissolution, faite à froid (en lavant à grande eau, par exemple, des feuilles contusées de lierre, ou bien en versant quelques gouttes de teinture dans une assez grande masse d'eau et filtrant), résiste assez bien à l'ébullition et à un repos prolongé de plusieurs semaines dans l'obscurité. Elle dépend aussi de la nature de la plante employée. Certains végétaux, en effet, renferment une matière résineuse ou savonneuse qui semble favoriser la dissolution ; ainsi, la chlorophylle du lierre colore l'eau infiniment plus que celle de choux.

En suspension dans l'eau, les grains du chlorophylle ne semblent pas inactifs au spectroscope ; ils reproduisent, un peu confusément, il est vrai, à cause du défaut de transparence de la liqueur, la raie noire du rouge. Abandonné au repos, le liquide perd en grande partie son activité, et il la reprend par l'agitation.

Si, au lieu de la neutralité qui lui est propre, l'eau est acide ou alcaline, elle se comporte différemment. Dans le premier cas, toute trace de solubilité disparaît, et la chlorophylle altérée, reprise par l'alcool, donne au prisme des effets qui seront étudiés plus loin (*Action des acides*). Dans le second cas, la matière verte se dissout en assez grande quantité et donne un spectre fort remarquable dont nous indiquerons également avec soin les propriétés (*Action des alcalis*).

Les dissolutions de chlorophylle dans l'alcool, l'éther, le chloroforme, s'opèrent bien à froid et sont d'un très-beau vert émeraude. Elles donnent, dans la première région du spectre, les quatre raies ordinaires, dont les teintes vont, en dégradant, du rouge au bleu, avec des intensités qui varient selon l'épaisseur ou l'étendue de la dissolution.

Les essences de basilic, de menthe, d'hysope, de lavande, etc., forment des solutions d'une fort belle couleur donnant les mêmes apparences spectrales que les liquides précédents, pourvu toutefois que ces huiles soient complétement neutres. Si elles sont anciennes, leur légère acidité produit sur la chlorophylle des altérations qui ne tardent pas à se traduire par des bandes d'un tout autre aspect et qui rappellent celles de la chlorophylle traitée par les acides.

L'essence de térébenthine, le pétrole, la benzine, dissolvent d'autant moins la matière verte que leur point d'ébullition est plus élevé : aussi, plusieurs de ces dissolutions étendues convenablement laissent-elles parfois apparaître les bandes extrêmes du bleu et de l'indigo, sans qu'il soit nécessaire de recourir pour cela à un très-fort éclairage.

Le sulfure de carbone donne, avec la chlorophylle, des dissolutions de couleur jaune brun assez foncée, et qui semble attester une décomposition de la substance. Toujours est-il que les bandes sont très-accentuées et présentent une certaine analogie

avec celles de la chlorophylle altérée par les acides (*voir* § XII).

Parmi les dissolvants de la chlorophylle on doit encore citer les corps gras, et particulièrement les huiles ; mais, avant de se prononcer sur les propriétés spectrales de semblables dissolutions, il importe d'étudier les caractères optiques que les huiles présentent naturellement. Or, à ce point de vue, on peut établir dans ces corps deux catégories bien distinctes : l'une comprenant des huiles inactives sur les premières couleurs du spectre [1] (huile de ricin, d'amandes douces, de noix, de noisettes, d'arachide, beurre de cacao et de muscades) ; la seconde renfermant les huiles qui, sous une épaisseur plus ou moins grande, donnent lieu à une certaine absorption des premières couleurs prismatiques (huiles d'olives, de colza, de lin, de laurier). Les huiles de faînes, de chènevis, d'œillette, de palme, ne sont pas complétement dépourvues d'activité sur le rouge ; mais elles ont besoin, pour l'exercer, d'être observées sous une épaisseur assez grande. Ces bandes sont dues à la présence de la chlorophylle soit dans l'enveloppe charnue du fruit, comme l'olive, soit dans les cotylédons de la graine.

Je me suis assuré que tous ces fruits ou graines,

(1) Il m'est arrivé de reconnaître dans quelques huiles fixes l'existence des bandes extrêmes du spectre, propres au bleu et à l'indigo (huiles d'amandes, de noix, de noisettes, d'olives).

traités directement par l'alcool, donnaient une liqueur dont les propriétés spectrales correspondaient à celles de leur huile. Cependant l'alcoolature d'olives offre parfois (pas constamment) une particularité saillante qui ne doit point être négligée : c'est l'aspect d'une double raie noire dans le rouge rappelant celle qui est développée par les alcalis ; nous insisterons sur ce fait plus loin (§ XI. *Action des alcalis*).

La glycérine dissout mal la chlorophylle. Dans la préparation des huiles médicinales, on prend ordinairement l'huile d'amandes douces pour dissolvant. On obtient ainsi une dissolution franchement verte offrant des bandes analogues à celles d'une dissolution alcoolique. Ces huiles vertes sont bien moins altérables, sous l'influence de la chaleur ou celle de la lumière, que toute autre dissolution de chlorophylle, fait qui a son importance en physiologie végétale et sur lequel nous aurons occasion de revenir (§ VIII. *Action de la lumière*).

La chlorophylle des feuilles sèches semble se trouver, relativement aux huiles, dans des conditions de solubilité qui, au premier abord, diffèrent de celles de la chlorophylle fraîche. Cela tient, dans ce dernier cas, à la présence de l'eau de végétation dont il faut avoir soin de se débarrasser par une macération préalable de la plante avec le liquide lixiviateur, opération d'autant plus nécessaire que l'action de ce dernier sera moins rapide.

VI. — INFLUENCE DE LA PORTION, DE L'AGE, DE LA NATURE DU VÉGÉTAL SUR LE SPECTRE DE LA CHLOROPHYLLE.

Bien que la chlorophylle extraite des divers végétaux ou des différentes parties d'un même végétal soit toujours identique à elle-même dans sa nature et dans ses fonctions, il arrive parfois que les solutions de cette substance présentent au spectroscope des apparences qui varient dans certaines limites et qui méritent d'être passées en revue (1).

A. *Partie du végétal.*

Examinons d'abord la portion du végétal à l'aide de laquelle la solution chlorophyllée a été obtenue.

(1) Dans la Note que j'ai citée plus haut, M. Millardet critique des conclusions d'*ordre physiologique* qu'il *suppose* que je tire de mon travail, et il ajoute : « L'identité de la chlorophylle a été démontrée pour tous les végétaux capables d'assimiler, et j'ai la confiance que mes recherches personnelles ont contribué à ce résultat. En conséquence, il est inadmissible que le rang qu'occupe une plante dans la classification, le climat, la température, l'exposition, le sol, exercent sur la composition de ce pigment la moindre influence. » M. Millardet s'est étrangement mépris sur le sens de ma proposition, et ma première Note (*Comptes rendus des séances de l'Académie des sciences,* 30 décembre 1872), celle qui fait l'objet du débat, ne renferme au-

Il est établi que les feuilles sont le grand réservoir, en même temps que le lieu de plus abondante production de la chlorophylle. C'est aux feuilles que l'on emprunte généralement cette substance pour les divers essais auxquels on peut la soumettre. Ce sont des solutions de cette nature qui nous ont constamment servi dans le cours de ces recherches ; cependant la chlorophylle se forme et existe dans bien d'autres parties du végétal et y conserve ses propriétés optiques caractéristiques. C'est ainsi que nous avons examiné successivement des solutions préparées avec les tiges d'un grand nombre de plantes, avec les organes tégumentaires des fleurs, avec les fruits ou avec les graines. Les parties extérieures de l'enveloppe florale, le calice, offrent bien les mêmes propriétés spectrales que les feuilles, mais, au fur et à mesure que l'organe se colore et se transforme, les apparences perdent de leur netteté et finissent même par disparaître. On constate ce fait très-distinctement sur les sépales de *nénuphar*, lorsqu'on approche du centre de la fleur. Dans ce dernier cas, la raie noire caractéristique du rouge a disparu, et il ne reste plus que les

cune affirmation contraire à ces principes ; il y est simplement question d'*analyse spectrale* et nullement de la composition du pigment désigné sous le nom de *chlorophylle*, bien que sur ce point, on le verra dans le cours de ce paragraphe et dans les suivants, il soit cependant possible de faire d'importantes réserves.

bandes de la région opposée, attestant ainsi la prédominance de la xanthophylle ou d'une substance analogue. Les fruits, et notamment les fruits verts, donnent également des résultats non équivoques. Les raies deviennent d'autant plus pâles que l'ovaire approche plus du terme de maturité ; elles se compliquent également par l'effet de l'acidité naturelle propre à beaucoup de ces organes.

Les bandes de la chlorophylle se retrouvent jusque dans les graines, ainsi que dans les produits huileux extraits de quelques-unes d'entre elles. Je ne reviendrai pas sur ce fait établi dans le chapitre précédent, et que j'ai constaté sur un grand nombre de graines. Je citerai en particulier les graines de colza, de moutarde, d'œillette, de lin. Il semble que cela tienne à un développement plus ou moins avancé de l'embryon ou à la coloration des cotylédons. Les amandes seules ne nous ont pas donné de bandes dans le rouge, mais nous ont offert, dans la partie opposée, les bandes caractéristiques de la xanthophylle.

B. *Age du végétal.*

Les éléments constituants de la chlorophylle sont loin d'être les mêmes aux différentes périodes de la vie du végétal. Dans les bourgeons, les jeunes pousses, la matière jaune prédomine. Il en est de même des feuilles qui n'ont pas encore subi le con-

tact de l'air et de la lumière, celles du cœur de chou par exemple. Il est facile d'obtenir à leur aide une teinture alcoolique laissant apercevoir, selon son degré de concentration, soit les quatre premières bandes à leur place ordinaire, soit les bandes extrêmes ayant leur centre vers 90 et 110 degrés du micromètre. Celles-ci apparaissent difficilement conjointement avec les premières; on parvient toutefois à les observer en choisissant convenablement le mode d'éclairage, ainsi que la nature du dissolvant.

Chez certaines plantes, les jeunes feuilles sont d'une couleur différente de celle qu'elles acquièrent après un complet développement; les pousses de pivoine de jardin, par exemple, sont d'un beau rouge pourpre, tandis qu'un peu plus tard leur couleur est complétement verte. Chez certains noisetiers, certains hêtres, les feuilles adultes sont rouges, elles deviennent vertes en vieillissant. Chez d'autres végétaux, le contraire se présente: les feuilles, d'abord vertes, passent au rouge avec l'âge. Sans parler des modifications produites par l'action des acides, il me suffit de dire ici que le spectre de semblables dissolutions est bien différent de celui de la chlorophylle normale. La raie spécifique du rouge est seule apparente; toutes les autres ont disparu dans l'absorption complète des couleurs, mais peuvent se montrer à l'aide de la dissolution dans l'huile de pétrole (§ V).

Nous ne dirons rien ici des feuilles vertes ayant acquis leur entier développement, puisque ce sont elles qui servent généralement dans nos différentes expériences ; mais, tout en conservant leur couleur propre, elles donnent une teinture dans laquelle, *au milieu du vert,* le spectre laisse apparaître une bande noire d'autant plus foncée que les feuilles touchent de plus près au terme de leur vie.

Les feuilles mortes ou jaunies sur pied donnent longtemps encore une raie dans le rouge. Cette persistance peut durer plusieurs années ; quelquefois même, si les feuilles ont une certaine épaisseur ou une texture coriacée (buis, lierre, conifères, feuilles de poirier), l'altération peut n'être que superficielle, et la dissolution alcoolique conserve sa couleur verte ainsi que la propriété d'offrir plusieurs bandes surnuméraires.

Dans les feuilles étiolées, la chlorophylle est détruite plus radicalement encore, et leurs teintures ont perdu toute propriété absorbante.

C. *Saison, climat, température, exposition, sol.*

La saison où la plante est récoltée apporte des modifications du même ordre que celles qui tiennent à l'âge ; nous ne nous y arrêterons donc pas.

Sur les plantes dont les feuilles présentent des colorations variées et que la culture permet de modifier, on peut reconnaître aisément l'influence que le

climat, la température, le sol, l'exposition, apportent dans les apparences spectrales. Des expériences multipliées ont été réalisées avec les diverses variétés de choux et de betteraves. Toutefois, je me hâte d'ajouter que, sous les divers aspects qu'elles présentent, les feuilles colorées des végétaux donnent toujours la raie spécifique accompagnée d'une ou de plusieurs autres raies surnuméraires.

D. *Nature du végétal.*

Le rang occupé par la plante dans la classification végétale n'a pas d'influence particulière sur la production du spectre. Les différences les plus saillantes résultent de l'altérabilité plus ou moins prompte de la matière verte du végétal, et sous ce rapport nous aurons à signaler des faits importants (§ VIII. *Action de la lumière*). Ajoutons encore que plusieurs lichens, dans la période active de leur végétation, présentent quelquefois des bandes surnuméraires de la chlorophylle altérée et nullement celles de la chlorophylle récente, quel que soit le soin apporté à la préparation de la dissolution. Le *bedeguar*, excroissance chevelue du rosier produite par la piqûre d'un insecte du genre *cynips*, bien que de couleur verte, donne une teinture dans laquelle se montrent les raies de la chlorophylle altérée.

Il y a des végétaux qui renferment certains sucs

propres acides, alcalins ou colorés, qui peuvent modifier considérablement les apparences spectrales.

Si la plante est *neutre,* elle produit alors les phénomènes, que l'on peut appeler *normaux,* sur lesquels je n'ai pas à revenir.

Si le végétal est *acide* (*Rumex acetosa, Oxalis stricta*), il donne naissance à des phénomènes particuliers qui seront mentionnés plus loin en détail (§ X, *action des acides*).

Le végétal peut être *alcalin* (*Chenopodium vulvaria*) (1) ; on obtient, dans ce cas, des réactions spéciales dont nous traiterons en parlant de l'*action des alcalis* (§ XI).

Enfin, sans insister de nouveau sur les plantes renfermant des pigments colorés, nous ne pouvons pas cependant omettre de mentionner les magnifiques phénomènes dus à la teinture de feuilles d'*Hypericum perforatum.* Les feuilles de cette plante sont vertes, mais renferment, ainsi que les sépales du calice, une sorte de résine rouge qui communique sa couleur à la dissolution alcoolique. Celle-ci est verte avec les feuilles fraîches, d'un beau rouge et légèrement fluorescente avec les feuilles sèches. Examinée au prisme, elle donne une image traversée par plusieurs bandes qui varient selon que la liqueur est formée à l'aide de feuilles

(1) L'alcali organique, la propylamine, que contient cette plante, a été indiqué pour la première fois par M. Dessaigne, chimiste de Vendôme.

fraîches ou avec des feuilles sèches. Dans le premier cas [1], nous voyons d'abord apparaître la raie rouge spécifique à sa place ordinaire, large et bien dessinée, puis une raie beaucoup plus pâle et plus étroite dans l'orangé, suivie de deux larges bandes, l'une de 35 à 40 degrés, l'autre de 50 à 56 degrés, estompées du côté de l'extrémité la plus réfrangible. L'extinction totale se manifeste vers 70 degrés. La teinture de feuilles sèches se caractérise par cinq bandes obscures dont la première ne varie pas de position, et les quatre autres se présentent successivement de 38 à 42 degrés, de 50 à 55 degrés, de 65 à 70 degrés, et enfin de 80 à 90 degrés. Ces bandes sont légèrement affaiblies sur le bord opposé au rouge; leur alternance est parfaitement régulière [2]. L'absorption des couleurs est complète à partir de 100 degrés, plus ou moins cependant, selon l'épaisseur ou la concentration du liquide. Ce spectre, du reste, est fort beau, les bandes en sont comme veloutées et les teintes très-brillantes. Il rappelle, par son éclat et son aspect, celui de certains gaz, et constitue en projection une fort belle expérience de cours.

(1) Selon le degré de l'alcool, on peut dissoudre tout d'abord plus ou moins de matière rouge et obtenir une liqueur de teintes bien différentes. Il peut se faire même qu'on ait une dissolution verte, comme avec la chlorophylle, de toute autre plante.

(2) La liqueur, bien entendu, doit être au degré de dilution convenable.

Il est facile, dans ces diverses expériences, de faire la part de la matière colorante étrangère à la chlorophylle et de démontrer que ces images résultent de la superposition de deux spectres tout à fait distincts que l'on peut observer séparément. Il suffit, en effet, d'agiter la dissolution alcoolique avec un volume égal d'huile de pétrole pour que, après quelques minutes de repos, on voie se former deux couches : l'une, verte, offre dans le rouge, l'orangé et le vert, trois bandes dont la position est bien connue et qui appartiennent à la chlorophylle ; l'autre, rouge, donnant un spectre correspondant à la résine de la plante et caractérisé par trois raies. La première tient à une petite quantité de chlorophylle et occupe toujours la même place dans le rouge ; mais les deux autres ont, dans le jaune et le vert, des positions bien différentes.

On obtient encore un spectre avec des caractères spéciaux en traitant la teinture fraîche d'*Hypericum* par quelques gouttes d'acide chlorhydrique. Ce phénomène sera étudié dans un paragraphe suivant.

Plusieurs autres plantes, telles que le *Chelidonium majus*, le *Geranium Robertianum*, donnent également des phénomènes que l'on pourrait aisément suivre au spectroscope et sur lesquels, malgré l'intérêt qu'ils présentent, je ne crois pas utile d'insister.

VII. — Altérations spontanées des dissolutions de chlorophylle et modifications qui en résultent dans le spectre.

La chlorophylle d'une plante herbacée, desséchée rapidement à l'ombre, peut se maintenir longtemps dans un état tel que sa dissolution alcoolique, au moment où elle vient d'être faite, ne donne pas au spectroscope d'effet différent de celui d'une teinture de chlorophylle fraîche. Il n'en est plus de même d'une dissolution conservée dans un flacon rempli, bouché à l'émeri, et cela à l'abri de toute espèce de lumière. Cette liqueur éprouve une lente décomposition dont on peut suivre les progrès à l'aide de l'instrument. Une bande noire s'accuse dans le vert de 57 à 60 degrés environ ; d'abord faible, puis de plus en plus sombre et étalée.

Le liquide altéré étant observé sous diverses épaisseurs ou sous divers états de concentration, peut laisser voir cinq et quelquefois six bandes, dont l'intensité varie avec le degré d'altération et la nature du dissolvant, mais dont les positions sont invariables de 20 à 24 degrés, de 34 à 38 degrés, de 45 à 50 degrés, de 55 à 60 degrés, de 65 à 75 degrés, de 85 à 95 degrés ; après quoi commence, vers 100 degrés, l'extinction du reste du spectre. Toutes ces bandes se détachent nettement

sur le fond coloré avoisinant; cependant elles ne sont pas toujours visibles simultanément. Elles se reproduisent, du reste, avec les mêmes caractères dans d'autres circonstances (*Action des acides, de la lumière solaire*), et semblent constituer une propriété caractéristique de la chlorophylle altérée. Il est facile d'observer que ces raies sont différentes, quant au nombre, à la position, à l'intensité relative, de celles de la chlorophylle normale. On les obtient bien isolées et fort belles à l'aide de la liqueur résultant de l'agitation de la teinture altérée avec l'essence de pétrole.

Si la dissolution est suffisamment concentrée ou vue sous une épaisseur convenable, l'élargissement des bandes est tel qu'il y a disparition de toutes les couleurs, à l'exception du jaune et du rouge extrême.

Le pouvoir de résistance du spectre de la chlorophylle semble varier d'une plante à l'autre ; ainsi telle dissolution alcoolique se maintiendra un certain laps de temps sans modification ; telle autre au contraire sera décomposée à bref délai. C'est ce qui arrive, par exemple, lorsqu'on abandonne dans les mêmes conditions deux teintures, l'une de feuilles de lierre, l'autre de feuilles de choux ; cette dernière donne très-promptement naissance aux bandes que nous venons d'indiquer, tandis que l'autre éprouve un changement infiniment moins rapide.

Cette altération spontanée dans l'obscurité s'opère plus lentement en hiver qu'en été.

Disons enfin que la chlorophylle extraite de jeunes feuilles offre moins de stabilité que celle qui provient de feuilles plus âgées, et que la nature du dissolvant a également une influence considérable sur la promptitude avec laquelle l'altération se poursuit : comparer à cet effet trois dissolutions de chlorophylle, l'une dans l'alcool, l'autre dans le pétrole et la troisième dans une huile fixe.

(*A continuer dans le volume suivant des* Mémoires.)

RAPPORT

SUR LE PRIX BONFILS

(M. BLONDLOT, RAPPORTEUR)

COMMISSAIRES :

MM. Chautard, général Didion, Forthomme, Lefèvre, Blondlot.

Cette année, un seul mémoire a été présenté au concours : c'est celui de M. Jacquemin [1]. Il a pour titre : *De l'Acide érythrophénique et de ses applications à la chimie analytique, à la toxicologie et à l'industrie*. Je vais en donner un résumé succinct.

Le phénol ou acide phénique est aujourd'hui d'un emploi très-fréquent dans l'art de guérir, particulièrement en chirurgie. C'est un antiseptique des plus énergiques, et, convenablement étendu d'eau, il combat avantageusement certaines affections chroniques de la peau. Toutefois, de même que la

[1] Professeur à l'École supérieure de pharmacie de Nancy.

plupart de nos médicaments les plus héroïques, il a les défauts de ses qualités, car, employé à trop forte dose, il devient vénéneux, même lorsqu'il est appliqué extérieurement dans un trop grand état de concentration. Malheureusement les cas où il a occasionné ainsi des accidents, par suite de méprises, sont déjà nombreux, et plusieurs ont été suivis de mort. Les toxicologistes doivent donc s'attendre à être chargés par la justice de rechercher les traces de ce poison, qui pourrait avoir été administré par une main imprudente ou criminelle. Or, l'acide phénique, indépendamment de l'irritation locale qu'il peut produire, exerce surtout son action délétère quand, par suite de son absorption, il a été réparti dans les différents liquides ou organes de l'économie ; et, comme ceux-ci n'en renferment généralement que des traces, il s'agissait de trouver un réactif assez sensible pour en accuser la présence avec certitude. C'est ce réactif que M. Jacquemin a découvert, et il indique les moyens d'en faire l'application, non-seulement à la toxicologie, mais aussi à la recherche de différentes sophistications de denrées commerciales, telles que, par exemple, la présence de la nitro-benzine dans l'essence d'amandes amères, dans le kirsch, à la constatation de l'aniline, etc.

M. Jacquemin ne s'est pas borné à faire de sa découverte un réactif précieux, à raison de sa grande sensibilité, et de la facilité avec laquelle il est pos-

sible de l'employer; mais il propose d'en faire l'application à la teinture des tissus de laine et de soie. Les teintes qu'il obtient sont, il est vrai, peu flatteuses à l'œil, car elles ne sortent pas du brun et du gris, mais elles ont le triple avantage d'être solides, peu dispendieuses et de n'exiger l'emploi d'aucun mordant.

Les applications diverses, dont il vient d'être fait mention reposent sur une réaction très-intéressante découverte par l'auteur.

On sait que l'aniline ou phénlamine, en suspension dans l'eau, traitée par un agent indirect d'oxydation, tel que l'hypochlorite de soude, prend rapidement une couleur pourpre, qui passe au violet, puis au rouge brun, surtout par l'addition de l'ammoniaque.

Le phénol ou acide phénique, bien qu'appartenant à la même famille de composés, ne produit rien de semblable. Mais si à l'acide phénique on ajoute environ son poids d'aniline, le mélange, traité par l'hypochlorite de soude, donne une liqueur bleu foncé, remarquable par la pureté et la persistance de sa couleur. L'auteur admet qu'il s'est alors formé un sel qu'il désigne sous le nom d'érytrophénate de soude. En effet, le liquide traité par un acide, vire immédiatement au rouge, par la mise en liberté de l'acide érytrophénique, tandis qu'il repasse au bleu par sa neutralisation au moyen d'un alcali.

Au premier abord, et lorsqu'on n'a pas réalisé les expériences, on serait peut-être tenté de se demander si la coloration produite sur l'aniline seule par l'hypochlorite, et celle que ce même agent détermine sur le mélange d'aniline et d'acide phénique, sont assez distinctes pour établir la présence de ce dernier. En effet, la première est violette et la seconde bleue, nuances qui semblent se rapprocher singulièrement; mais toute incertitude disparaît par la netteté des couleurs, quand on a recours à l'expérience comparative. Une autre différence non moins tranchée consiste dans la sensibilité relative des deux réactions. Si, par exemple, on introduit dans un litre d'eau une goutte d'aniline et qu'on y ajoute un excès d'hypochlorite, on n'obtient immédiatement aucun changement de couleur; ce n'est qu'après plusieurs heures que le liquide prend une teinte rougeâtre à peine sensible. Si, au contraire, on introduit dans la même quantité d'eau, une goutte d'acide phénique, puis une autre goutte d'aniline, à peine y a-t-on versé l'hypochlorite, qu'une belle coloration d'un bleu intense apparaît et persiste sans altération pendant plusieurs jours. On a calculé qu'un gramme d'acide phénique additionné d'autant d'aniline suffirait pour colorer en bleu, sous l'influence de l'hypochlorite, 60 litres d'eau. Cette extrême sensibilité a permis à l'auteur d'adopter, pour les recherches toxicologiques relatives à l'acide phénique, une méthode d'autant plus

simple que les matières organiques, à la condition d'être elles-mêmes incolores, ne font point obstacle à la manifestation du bleu.

S'agit-il, par exemple, de constater la présence de l'acide phénique après la mort, dans le tissu des organes, on divise ceux-ci mécaniquement le plus possible, puis on laisse le détritus en contact, pendant une heure, avec son poids d'eau légèrement acidulé par l'acide sulfurique; on exprime le liquide, et après y avoir ajouté son volume d'alcool à 90°, qu'on laisse agir pendant quelques heures, on filtre; puis le liquide alcoolique est évaporé, et le résidu, traité par l'éther, qui forme à la partie supérieure une couche que l'on décante, et qui, par une évaporation spontanée, abandonne l'acide phénique. Si ce dernier retenait des traces d'acide étranger, il faudrait d'abord le neutraliser par du carbonate de soude, avant de le soumettre aux réactions indiquées ci-dessus.

Quelquefois même on peut agir directement sur les liquides suspects; c'est ainsi que M. Jacquemin a pu constater la présence de l'acide phénique sur le lait d'une vache qui, blessée au pâturage, avait été pansée à l'acide phénique; une goutte d'aniline, puis de l'hypochlorite ajoutés au lait, ont suffi pour développer immédiatement la couleur bleue.

S'agit-il de rechercher le phénate de soude dans un savon, on en dissout un gramme dans un peu d'eau distillée; le liquide, filtré, donne presque im-

médiatement la réaction caractéristique par l'aniline et l'hypochlorite de soude.

De même que l'aniline met en évidence l'acide phénique, de même ce dernier peut déceler la moindre trace d'aniline, et par suite, de nitrobenzine, dont cette dernière dérive. Je n'en citerai qu'un exemple. On sait qu'aujourd'hui l'essence d'amandes amères, dont le prix est assez élevé, est fréquemment sophistiquée par la nitro-benzine, qui a la même odeur, et qu'on désigne vulgairement sous le nom d'essence de mirbane. Or, pour constater la fraude, on dissout dans l'alcool quelques gouttes de l'essence suspecte et l'on y ajoute de la fine grenaille de zinc et de l'acide chlorhydrique; puis, après que l'hydrogène a opéré son action réductrice, on neutralise l'excès d'acide par de la potasse : l'aniline qui s'est formée peut alors être mise en évidence par l'addition successive de l'acide phénique et de l'hypochlorite.

Nous allons maintenant passer aux applications du nouveau procédé à la teinture de la laine et de la soie.

L'auteur avait d'abord espéré pouvoir fixer sur les tissus la magnifique couleur bleue de l'érytrophénate de soude; mais toutes les tentatives qu'il a faites jusqu'ici dans ce but ont échoué : ce qu'il attribue à l'intervention de l'acide carbonique contenu dans l'eau et dans l'air atmosphérique. En effet, cet acide met en liberté l'acide érytrophé-

nique ; or, celui-ci, décomposé par la chaleur du bain, produit une matière colorante brune, qui, en se fixant sur les tissus, en même temps que le bleu, en rabat la teinte et forme du gris. Malheureusement, ce gris lui-même, qui résiste au savonnage, est altéré par les acides, ce qui semble devoir en restreindre l'usage. Cependant, comme cette couleur peut être appliquée à la soie et aux laines dites de fantaisie, l'auteur décrit minutieusement les procédés applicables aux opérations de teinture industrielle. Nous ne le suivrons pas dans ces détails techniques, dont on se fera, du reste, une idée d'après la description que nous allons donner du procédé employé pour obtenir la teinte brune dite havane, qui paraît présenter les meilleurs résultats.

Pour obtenir cette teinte, on fait réagir, plusieurs jours à l'avance, l'hypochlorite de soude sur le phénate d'aniline, en présence d'une certaine quantité d'eau. La matière colorante étant portée à l'ébullition, on la fait virer du bleu au rouge, puis au brun, par l'addition d'une faible quantité d'acide sulfurique. Les laines sont alors trempées dans la chaudière, où elles restent soumises à la température de l'ébullition pendant une heure environ. Égouttées, puis convenablement lavées, elles conservent à peine une légère odeur d'acide phénique, qui a, d'ailleurs, l'avantage de préserver les lainages des atteintes des mites.

La couleur fixée est remarquable par sa solidité ; elle résiste à des savonnages réitérés et on peut la laisser en contact pendant 12 heures avec le vinaigre le plus fort sans qu'elle manifeste la plus légère altération.

Appliqué à la soie, le même procédé fournit des teintes brillantes qui ne peuvent manquer d'être recherchées.

Sous le rapport de l'économie, ce procédé n'est pas moins avantageux que sous celui de la solidité. Dans son mémoire, l'auteur établit des prix de revient que, depuis, il est encore parvenu à diminuer notablement par l'addition au liquide du bain, d'une certaine quantité de bichromate de potasse, ainsi qu'il résulte d'une note additionnelle qu'il a transmise à la commission.

Il nous suffira de savoir que, d'après les calculs de l'auteur, le prix de revient des matières employées à la teinture d'un kilogramme de laine ne dépasse pas 0 fr. 275, et peut même être abaissé à 20 cent., si l'on tient compte de la matière colorante qui reste dans le bain, et qui peut être utilisée, soit pour obtenir des teintes plus faibles, soit pour servir de pied aux nuances qui constituent les différentes espèces de noirs.

Tel est le résumé succinct du mémoire présenté par M. Jacquemin. Ce mémoire est le résultat de recherches longues, minutieuses et persévérantes. Votre commission, après avoir vérifié les principales

expériences sur lesquelles il repose, est restée convaincue qu'il est appelé à rendre un double service, à la science d'abord, en permettant de reconnaître les moindres traces, soit d'acide phénique, soit de nitro-benzine, ou de son dérivé l'aniline; à l'industrie ensuite, en lui fournissant une matière teinctoriale aussi solide que peu dispendieuse. En conséquence, elle vous propose de décerner à l'auteur le prix Bonfils, pour l'année 1873.

PROGRAMME DU PRIX BONFILS

PRIX

DE

CHIMIE APPLIQUÉE

FONDÉ PAR

FEU M. PAUL BONFILS

ET

DÉCERNÉ PAR L'ACADÉMIE DE STANISLAS

L'Académie de Stanislas offre un prix de 500 fr. au mémoire de chimie qui lui sera adressé dans le courant de chaque année et qui lui paraîtra le plus recommandable, soit sous le rapport des faits nouveaux qu'il contient, soit sous le rapport du progrès qu'il peut être appelé à faire faire à la chimie appliquée.

Voulant laisser à chacun le choix de son sujet, elle ne désigne pas de question spéciale et n'y met que cette condition, savoir : que le travail présenté traite de chimie appliquée aux arts, à l'industrie ou à l'agriculture, et qu'il renferme des faits nou-

veaux n'ayant encore été l'objet d'aucune récompense.

L'Académie admettra les mémoires imprimés ou écrits en français, en allemand ou en latin.

Le résultat du concours sera proclamé dans une séance publique.

Le dernier délai pour la remise des travaux est fixé au 31 décembre de chaque année.

Les mémoires à déposer peuvent être signés de l'auteur, de même que les planches, dessins ou appareils qui les accompagnent.

Il n'y a pas d'inconvénient à ce que l'auteur s'en assure la propriété au moyen d'un brevet d'invention.

Adresser les documents à *M. E. Simonin, secrétaire perpétuel de l'Académie de Stanislas, à Nancy, 29, rue des Carmes.*

OUVRAGES IMPRIMÉS

OFFERTS A L'ACADÉMIE

DU 1er JANVIER 1873 AU 1er JANVIER 1874

TITRES DES OUVRAGES.

DARESTE.— Histoire de France, t. VIII. Paris, 1873; 1 vol. in-8.

E. DUBOIS. — Guillaume Barclay, jurisconsulte. Nancy, 1873; 1 br. in-8.

DE PUYMAIGRE. — La poésie populaire en Italie. Paris, 1872; 1 br. in-8.

C. MICHAUX. — L'hospitalité arabe et le Destructeur, deux pièces de vers. Meulan, br. in-12.

R. MALHERBE. — De l'assainissement des villes. Mons, 1870; 1 br. in-8. — Notes sur les oscillations de l'écorce du globe. Liége, 1873; 1 br. in-8. — La voirie au pays de Liége, avec deux cartes. Liége, 1872; 1 br. in-8. — Éléments d'un cours de géologie. Liége, 1868-1871; 2 br. in-8. — Un mot sur les brevets d'invention. Liége, 1871; 1 br. in-8. — Rapport sur les travaux de la Société d'émulation de Liége. Liége, 1872; 1 br. in-8. — Des caractères géologiques propres au raccordement des couches de houille. Liége. — Présence de chlorures alcalins dans les eaux de Liége, 1869. — Du grisou, recherches diverses. Mons, 1866; 1 vol. in-8.

Mary Summer et Foucaux. — Les religieuses bouddhistes. Paris, 1873; 1 br. in-16.

Ch. Grad. — Considérations sur la géologie et les eaux du Sahara algérien. Paris, 1873; 1 br. in-8.

Levallois. — Note sur la corrélation des cartes géologiques et agronomiques, 1872; 1 br. in-8.

Mathieu. — Météorologie forestière et agricole comparée, 1871; 1 br. in-8.

A. Vaugeois. — Du sort des actes sous seing privé. Nancy, 1873; 1 br. in-8.

E. Bouchotte. — Notice biographique sur L.-J. Bardin. Metz, 1868; 1 br. in-8. — Trois études sur des mesures anciennes, stade, coudée, pied. Metz, 1864; 1 br. in-8. — Observations sur le calendrier grégorien. Metz, 1855; 1 br. in-8. — Note sur la distance de la terre au soleil. Metz, 1867; 1 br. in-8.

Ed. Cournault. — Des conseils cantonaux. Nancy, 1873; 1 br. in-8.

P. Lebas, Waddington et Landron. — Voyage archéologique en Grèce et en Asie mineure. Paris, 6 livr. in-4.

Catalogue général des manuscrits des bibliothèques départementales, Arras, Avranches, Boulogne, 1 vol. in-4.

Ch. Dubois. — Récits d'un Alsacien. Tours, 1873; 1 vol. in-8.

E. Benoist. — Œuvres de Virgile. Enéide, livres VII-XII. Paris, 1872; 1 vol. in-8 br.

Chautard. — Rapports de la physique avec les autres sciences. Nancy, 1873; 1 br. in-8.

E. Blanchard. — L'instruction générale en France. L'observation et l'expérience. Toulouse, 1872; 1 br. in-8.

Duchesne. — Discours d'ouverture à la Faculté de Rennes. Rennes, 1873; 1 br. in-8.

A. Neymarck. — La rente française. Paris, 1873; 1 br. in-8.

GARCIN DE TASSY. — Discours d'ouverture à l'Institut en 1865, 1868, 1869; 3 br. in-8. — La langue et la littérature hindoustanies, revue annuelle, 1871, 1872; 2 br. in-8. — Les auteurs hindoustanis et leurs ouvrages. Paris, 1868; 1 br. in-8. — Rhétorique et prosodie de langues de l'Orient musulman, 1873; 1 vol. in-8.

AD. QUÉTELET. — Sur l'aurore boréale du 4 février 1872. — Tables de mortalité et leur développement. Bruxelles, 1872; 1 br. in-4. — Notice sur sir John F.-W. Herschell. Bruxelles, 1872; 1 br. in-8. — Notice sur Ch. Babbage, 1873. — Sur les étoiles filantes, 1871, 1872; 3 br. in-8. — Unité de l'espèce humaine, 1 br. in-8.

CH. GRAD. — Description des formations glacières dans les Vosges. Paris, 1873; 1 br. in-8.

F. NÈVE. — Les quatre Facultés de Nancy et le mouvement intellectuel en Lorraine. Louvain, 1873; 1 br. in-8.

GILBERT. — Sur l'existence de la dérivée dans les fonctions continues. Bruxelles, 1872; 1 br. in-8.

G. MEAUME. — Histoire de l'ancienne chevalerie lorraine. Nancy, 1870-1872; 2 vol. in-8.

FORCHHAMMER. — Zur Topographie von Athen. Göttingen, 1873; 1 br. in-8.

E.-F. WARTMANN. — N° 101 du Bulletin de la classe d'industrie et de commerce de la Société des Arts de Genève, notice sur les inventions.

POINCARÉ. — Leçons sur la physiologie normale et pathologique du système nerveux, 2e, 3e, 4e et 5e liv., 1873.

D'ARBOIS DE JUBAINVILLE. — Du mot franc *Chramnæ* ou *Hramne*. 1 br.

PUTEGNAT. — Bibliographie. — Du zona ophthalmique. 1 br.

HOVELACQUE. — Langues, races, nationalités. Paris, 1 br. in-12.

DE LA MÉNARDIÈRE. — De l'impôt du vingtième sur l'affranchissement des esclaves. Poitiers, 1872; 1 br. in-8.

Garcin de Tassy. — Histoire de la littérature hindoue et hindoustanie. Paris, 1871 ; 3 vol. in-8.

E. Simonin. — Rapport sur le service départemental de l'assistance médicale et de la vaccine de Meurthe-et-Moselle, 1871; 1 vol. in-8.

Chabon. — Curiosités numismatiques, 19e article. — Jetons et monnaies rares. 1 br. in-8.

Ch. Grad. — L'Alsace, sa situation et ses ressources au moment de l'annexion, 1 br. in-8.

A.-B. Silorata. — Il cavaliere Francesco Zantedeschi cenni biografici e considerazioni. Roma, 1872; 1 br. in-4.

Inauguration de la Faculté de médecine et rentrée des Facultés, 19 novembre 1872; 1 br. in-8.

A. Thielens. — Voyage botanique et paléontologique. Bruxelles, 1873; 1 br. in-8.

Salmon. — Installation de M. Desjardins, procureur général à Douai, 1873; 1 br. in-8.

Ch. Grad. — Les migrations des Polynésiens.

Milanowski. — Traité spécial des phosphates de chaux. Paris, 1873; 1 br. in-8.

De Warren. — Tactique des armées prussiennes. Paris, 1873.

Catalogue of Transactions of Societies, Periodicals and Memoirs. Oxford, 1871.

A. Neymarck. — Aperçus financiers, 1872-1873, 2e vol. Paris, 1873; 1 vol. in-8.

J. Simon. — Discours de M. Jules Simon à l'assemblée générale des délégués des Sociétés savantes. Paris, 1873; 1 br. in-12.

E. de Saulcy. — Observations sur l'acclimatation du ver à soie du chêne du Japon. 1873; in-8.

Dupré. — J. Lordat. Réponse à M. le docteur Guardia, in-8.

Dumont (de Monteux). — Testament médical philosophique et littéraire. 1 vol. in-8; 1865. — Brochure y relative. — Lettre sur le coryza. — Plaidoyer en faveur des ani-

maux.— Rapport sur le testament médical, par le docteur T. Perrin. — Lettre sur la dysgraphie cérébrale. — Épisode littéraire pour servir à l'histoire des ouvriers de la pensée. — Opuscules médicaux littéraires ou philosophiques. — Lettre sur le mot *hypocondrie*. — Projet d'établissement d'une maison de retraite pour les médecins, 9 broch. in-8.

Répétitions écrites sur le Droit administratif. Paris, 1873; 1 vol. in-8.

Abbé GUILLAUME. — Documents inédits sur la correspondance de Dom Calmet et de Dom Fangé. Nancy, 1873; in-8. — Notice sur l'hospice du Saint-Esprit de la ville de Toul. Nancy, 1873; 1 br. in-8.

VIRLET. — Académie de Metz. Causes principales de la justesse du tir des armes à feu, 1873; in-8.

Abbé RIANT. — Poëme cyclique. Paris, 1873; 1 vol. in-8.

CH. GÉRARD. — Les artistes de l'Alsace pendant le moyen âge, t. II. Colmar, 1873; 1 vol. in-8.

CH. ROBERT. — Épigraphie gallo-romaine de la Moselle. Paris, 1873; in-4.

GODRON. — De la floraison des graminées. — De l'origine probable des poiriers cultivés et des nombreuses variétés qu'ils fournissent par semis. 2 br. in-8.

DE MARGERIE. — Lettre à M. Vagner. : Fête du Sacré-Cœur en 1873, à Paray-le-Monial. 1 br. in-8.

E. SPILLMANN. — Des différentes formes de l'ostéite aiguë. 1 br. in-8.

Abbé GUILLAUME. — Notice biographique sur le R. P. Alexandre-Vincent Jeandel, des Frères-Prêcheurs. 1 br. in-8.

A. PERRIN. — Études préhistoriques sur la Savoie, spécialement à l'époque lacustre. Chambéry, 1870; in-4, avec planches.

CLARINVAL. — Réponses à trois questions d'économie rurale. in-8.

CH. BOUCHET. — Alsace et Lorraine, poésie. Vendôme, 1873; in-8.

A. THIELENS. — Les orchidées de la Belgique et du Luxembourg. Gand, 1873; in-8.

HUGUENY. — Rapport sur la situation de l'instruction publique dans le département de Meurthe-et-Moselle, 1872-1873; in-8.

BONNE. — Compétence commerciale. Paris, 1873; 1 br. in-8.

H. GALLEAU. — Mon Pèlerinage, pièce de vers. Meulan, 1873.

H. LEPAGE. — La Lorraine allemande de 1766 à 1871. Nancy, 1873; in-8.

SAUDBREUIL. — Étude littéraire sur : *Mes pages intimes de Gavet*. Amiens, 1873; in-12.

A. BENOIT. — Les Conférences de Haguenau, 1815. Mulhouse, 1873; in-8.

G. TOURDES. — Un recueil de 17 opuscules médicaux, 1 vol. in-8, éd. rel. — Présomption de tentative d'homicide. — Nouvel anesthésique : Bichlorum de Méthylène. — Accident occasionné par la foudre. — Revue des thèses de la Faculté de médecine de Strasbourg, 1862 à 1865. — Blessure mortelle par un revolver. — Enseignement de la médecine légale à Strasbourg. — Rapports des médecins avec les Sociétés de secours mutuels, 1862. — Rapport sur les thèses de la Faculté de médecine de Strasbourg, 1869. — Hydrographie médicale de Strasbourg. — Histoire de l'épidémie de méningite en 1840-1841. — Conseil d'hygiène et de salubrité du Bas-Rhin, 1865. — Médecine légale. — Biographie de Victor Stœber. — Ouvrages publiés de 1862 à 1872. — Topographie et histoire médicale de Strasbourg et du département du Bas-Rhin, par V. Stœber et G. Tourdes, 1864; 1 vol. in-8.

MENGIN. — Notice historique sur le barreau lorrain, suivie

du tableau général et chronologique des avocats depuis 1661. 1 vol. in-8.

E. SIMONIN. — Innocuité et utilité de l'extrême et rapide dilatation de l'urètre chez la femme pendant l'anesthésie obtenue à l'aide du chloroforme.

MICHEL. — De l'enseignement et de l'utilité du dessin. Metz, 1869; in-8. — Notice sur la vie et les œuvres d'Émile Faivre. Metz, 1869; in-8. — Sur le Beethoven de M. A. de Lemud. Metz, 1869; in-8. — Étude sur le musée de peinture de Metz. 1868; in-8.

D'ARBOIS DE JUBAINVILLE. — Catalogue d'actes des comtes de Brienne, 950-1356. Paris, 1872; in-8.

BOUILLET. — Antiquités gallo-romaines découvertes au village de Manson, 1873; in-8.

BERNARD. — Divers discours prononcés aux distributions de prix de Nancy. 1873; in-8.

ROSSI. — Le sphinx de Solliès-Pont (Var). — Réponse à M. le colonel Gaza. Paris, 1873; in-8.

CHAUTARD. — Sceaux des anciennes institutions médicales de Lorraine. Nancy, 1873; in-8. — Lettre à M. Chalon, directeur de la *Revue de numismatique*, 15 juillet 1873. — Quelques mots sur les raies de la chlorophylle et leurs applications. Nancy, 1873; in-8.

E. BANCEL. — Relation médico-chirurgicale du siége de Toul. Nancy, 1873; in-8.

VOLMERANGE. — Canal de la Marne au Rhin. Fréquentation et mouvement des ports en 1872; in-8.

BALTARD. — L'école de Percier (extrait de l'Institut de France). Paris, 1873; in-4.

MAGUIN. — Académie de Metz, 1873. Discours sur l'éducation et l'instruction publiques. Nancy, in-8.

DE DUMAST. — Ponctuation des phrases dans les langues musulmanes. Extrait du *Journal asiatique*, 1873.

FOUCAUX. — Athénée oriental. Le religieux chassé de la communauté, conte bouddhique; in-4.

DE LAMBERTYE. — Le fraisier, sa culture. Paris, 1 vol. in-12.

SELLIÈRE. — Rapport présenté à la commission du monument de Dom Calmet à Senones. Saint-Dié, 1873; in-8.

F. NÈVE. — Le conseiller Jérôme Budleisen, écrivain latin (1470-1517). Bruxelles, 1873; in-8.

THÉVENOT. — Mémoire critique sur le fonctionnarisme et la bureaucratie en France. Paris, 1874; in-8.

L'empire du Brésil à l'Exposition universelle de Vienne en 1873. Rio-Janeiro, 1873; in-8.

J. RENAULD. — L'invasion allemande à Charmes-sur-Moselle en 1870. Nancy, in-8.

DIDION. — Mouvement d'un segment sphérique sur un plan incliné. Nancy, 1873; in-8.

GODRON. — Des hybrides et des métis de datura étudiés dans leur descendance. Nancy, 1873; in-8. — Des animaux sauvages indiqués au VIe siècle par Fortunat, comme existant dans les Ardennes et les Vosges. Nancy, 1873; in-8.

TABLEAU DES MEMBRES

COMPOSANT

L'ACADÉMIE DE STANISLAS [1]

SUIVANT L'ORDRE DE RÉCEPTION

—

Août 1874.

BUREAU.

—

Président : M. LOMBARD.
Vice-Président : M. POINCARÉ.
Secrétaire perpétuel : M. E. SIMONIN.
Bibliothécaire-Archiviste : M. L. BENOIT.
Secrétaire annuel : M. LEFEBVRE.
Questeur : M. CHAUTARD.

I.

MEMBRES HONORAIRES.

1868. 20 Nov. M. le comte DE WARREN, Homme de lettres (Associé depuis le 18 mai 1846. Membre titulaire depuis le 1er février 1849).

(1) L'Académie de STANISLAS fondée à Nancy, le 28 décembre 1750, par le Roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar, a été reconnue Institution d'utilité publique, par décret impérial du 21 juin 1864.

1874. 9 Janv. M. PIROUX, Directeur de l'Institution des Sourds-Muets (Membre titulaire depuis le 3 mars 1831).

II.

MEMBRES TITULAIRES.

1826. 13 Avril M. le baron P. GUERRIER DE DUMAST, ancien Sous-Intendant militaire. Correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres) (Associé depuis le 5 juin 1817).

1840. 5 Mars. M. GODRON, Doyen honoraire de la Faculté des Sciences.

1843. 19 Janv. M. Edmond SIMONIN, Directeur honoraire de l'École de Médecine, Professeur de clinique chirurgicale à la Faculté de Médecine (Associé depuis le 4 février 1841).

1844. 4 Janv. M. BLONDLOT, Professeur de chimie à la Faculté de Médecine, Correspondant de l'Académie nationale de Médecine.

1850. 21 Nov. M. MOREY, Architecte de la ville, Correspondant de l'Institut (Académie des Beaux-Arts) (Associé depuis le 2 mai 1850).

1851. 17 Nov. M. BENOIT, Doyen de la Faculté des Lettres (Associé depuis le 7 janvier 1847).

M. LACROIX, Professeur d'Histoire à la Faculté des Lettres.

1854. 27 Avril M. CHAUTARD, Doyen de la Faculté des Sciences.

1857 22 Janv. M. A. DE MARGERIE, Professeur de philosophie à la Faculté des Lettres (Associé depuis le 10 Juillet 1856).

1860. 3 Fév M. RENARD, Professeur de mathématiques à la Faculté des Sciences (Associé depuis le 10 décembre 1858).

M. Édouard COURNAULT, Homme de lettres (Associé depuis le 25 mai 1855).

1862. 7 Fév. M. LEUPOL, Homme de lettres (Associé depuis le 30 décembre 1859).

6 Juin. M. FORTHOMME, Professeur de chimie à la Faculté des Sciences (Associé depuis le 20 avril 1860).

1863. 27 Mars. M. LOMBARD, Professeur de droit commercial à la Faculté de Droit (Associé depuis le 18 janvier 1861).

1864. 5 Fév. M. POINCARÉ, Professeur adjoint de physiologie à la Faculté de Médecine (Associé depuis le 1er août 1862).

1864. 17 Nov. M. LECLERC, Premier Président de la Cour d'appel de Nancy (Associé depuis le 18 mai 1864).

1865. 17 Mars. M. JALABERT, Doyen de la Faculté de Droit.

1866. 2 Fév. M. MAGGIOLO, Recteur honoraire de l'Académie de Nancy (Associé depuis le 7 juin 1837).

22 Juin. M. VAUGEOIS, Professeur de Code Napoléon à la Faculté de Droit (Associé depuis le 16 juin 1865).

1867. 16 Fév. M. E. LALLEMENT, Professeur adjoint à la Faculté de Médecine (Associé depuis le 22 juin 1866).

1868. 19 Juin. M. Louis BENOIT, Bibliothécaire en chef de la Ville (Associé depuis le 1er février 1867).

1869. 18 Juin. M. VOLLAND père, Avocat, ancien Bâtonnier de l'ordre des Avocats.

6 Août. M. LEFEBVRE, Professeur de physique au Lycée de Nancy (Associé depuis le 5 juillet 1867).

1870. 11 Mars. M. DUBOIS, Professeur de Droit romain à la Faculté de Droit (Associé depuis le 1er juin 1866).

1872. 12 Avril. M. HÉMARDINQUER, Docteur ès lettres, Professeur de rhétorique au Lycée.

M. ADAM, Substitut du Procureur général.

2 Août. M. CAMPAUX, Professeur de littérature ancienne à la Faculté des Lettres.

8 Nov. M. Isidore DIDION, Général d'artillerie au cadre de réserve, Correspondant de l'Institut.

1873. 10 Janv. M. PIERROT, Avocat général à la Cour d'appel de Nancy.

5 Déc. M. TOURDES, Professeur de médecine légale à la Faculté de Médecine de Nancy; Correspondant de l'Académie nationale de Médecine.

M. E. MICHEL, Peintre (Associé depuis le 2 nov. 1872).

1874. 9 Janv. M. Ch. GÉRARD, Avocat à la Cour d'appel (Associé depuis le 1er août 1873).

6 Mars. M. MAGUIN, ancien Président de l'Académie de Metz (Associé depuis le 22 novembre 1872).

27 Mars. M. LIÉGEOIS, Professeur de Droit administratif à la Faculté de Droit (Associé depuis le 23 janv. 1863).

M. RENAUD, Juge suppléant au tribunal de Nancy (Associé depuis le 26 avril 1872).

1er Mai M. JACQUINET, Inspecteur général honoraire, Recteur de l'Académie.

III.

ANCIENS MEMBRES TITULAIRES

DEVENUS ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS.

1830. 13 Mars. M. GATIEN-ARNOULT, ancien Recteur de l'Académie de Toulouse (Titulaire jusqu'au mois de novembre 1830).

1833 3 Avril. M. PERRON, ancien Chef de section au Ministère d'État, à Paris (Titulaire jusqu'au mois de septembre 1834).

1836 13 Avril. M. FRANCK, Membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques) (Titulaire jusqu'au 8 novembre 1838), boulevard Saint-Michel, 46, à Paris.

1839. 2 Mai. M. BÉNARD, Professeur de philosophie au Lycée Saint-Louis (Titulaire depuis le 14 novembre 1839 jusqu'au mois de novembre 1840), à Paris.

18 Juill. M. ROLLET, ancien Médecin en chef de l'Hôpital militaire de Bordeaux (Titulaire jusqu'au 10 novembre 1842).

1840. 18 Juin. M. JOGUET, Proviseur du Lycée Louis-le-Grand, à Paris (Titulaire jusqu'en février 1852).

1843. 19 Mars. M. LEPAGE, Archiviste du département de la Meurthe (Titulaire du 18 novembre 1847 au 18 novembre 1859), à Nancy.

1844. 22 Fév. M. LEVALLOIS, ancien Inspecteur général des mines (Titulaire jusqu'en avril 1848), rue Saint-Dominique-Saint-Germain, 91, à Paris.

1846. 18 Mai. M. MEAUME, ancien Professeur de législation et de jurisprudence à l'École forestière (Titulaire depuis le 6 février 1851 au 8 août 1873).

1850. 2 Mai. M. DENYS, Avocat à la Cour d'appel de Nancy (Titulaire jusqu'au 14 décembre 1854).

1852. 1er Avr. M. PLANCHON, Directeur de l'École supérieure de pharmacie de Montpellier (Titulaire jusqu'au 23 avril 1853).

1854. 24 Fév. M. le baron DE SAINT-VINCENT, Conseiller à la Cour d'appel (Membre titulaire depuis le 24 février 1854 au 9 janvier 1874).

3 Nov. M. FAYE, Membre de l'Institut, ancien Recteur de l'Académie de Nancy (Titulaire du 3 novembre 1854 à avril 1856).

1855. 2 Fév. M. BURNOUF, Directeur de l'École française d'Athènes (Titulaire du 2 février 1855 jusqu'en 1871).

16 Fév. M. SAUDBREUIL, Premier Président de la Cour d'appel d'Amiens (Titulaire jusqu'au 31 octobre 1855).

M. MÉZIÈRES, Membre de l'Académie française (Titulaire jusqu'au 6 décembre 1861). Boulevard St-Michel, 77.

30 Mars. M. LEMOINE, Professeur de philosophie à la Faculté des Lettres de Bordeaux (Titulaire jusqu'au 7 janvier 1856).

1858. 14 Mai. M. DUCHESNE, Professeur de littérature française à la Faculté des lettres de Rennes (Ille-et-Vilaine) (Titulaire depuis le 24 décembre 1858 au 8 novembre 1872).

14 Mai. M. LAFON, Professeur de mathématiques à la Faculté des Sciences de Lyon (Titulaire du 7 janvier 1859 au mois de janvier 1866).

1862. 7 Mars. M. ALEXANDRE, Conseiller à la Cour d'appel de Paris (Titulaire jusqu'au 6 février 1863), rue Fortin.

1863. 23 Janv. M. Émile CHASLES, Inspecteur d'Académie à Paris (Titulaire du 27 mars 1863 jusqu'en 1870).

1865. 17 Mars. M. DESJARDINS, Sous-Secrétaire d'État au ministère de l'instruction publique, Agrégé près la Faculté de Droit de Paris (Titulaire depuis le 30 juin 1865 jusqu'au 24 novembre 1865).

22 Juin. M. ARNAULT DE LA MÉNARDIÈRE, Professeur à la Faculté de Droit de Poitiers (Vienne) (Titulaire du 16 mars 1866 au 7 janvier 1870).

1869. 5 Fév. M. Eugène BENOIT, Professeur de littérature ancienne à la Faculté des Lettres d'Aix (Bouches-du-Rhône) (Titulaire du 5 février 1869 au 10 novembre 1871).

1867. 3 Mai. M. BLAVIER, Inspecteur général des lignes télégraphiques (Titulaire du 3 mai 1867 au 8 novembre 1872).

1871. 22 Déc. M. DARESTE DE LA CHAVANNE, Recteur de l'Académie de Lyon, correspondant de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques) (Titulaire du 22 décembre 1871 au 23 juillet 1873).

1874. 20 Fév. M. DE GUAITA, Agriculteur (Membre titulaire depuis le 2 juin 1871 au 20 février 1874).

IV.

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS NATIONAUX (1).

1°

A

SECTION DE METZ.

1872. 22 Nov. M. BLANC, Publiciste, rue des Dominicains, 10.

M. O. CUVIER, Pasteur, rue du Faubourg-Stanislas, 29 *bis*.

M. PETSCHE, Ingénieur des ponts et chaussées, rue du Faubourg-Stanislas, 29 *bis*.

M. MARCHAL, Docteur en médecine, rue de Serre, 4.

M. THILLOY, Conseiller à la Cour d'appel, rue de la Constitution, 9.

M. CAILLY, ancien Bâtonnier de l'ordre des avocats, place Saint-Jean, 41.

M. COLLIGNON, Proviseur émérite, rue Mazagran.

M. E. BOUCHOTTE, ancien Maire de Metz, rue de la Ravinelle, 9.

M. J. LEJEUNE, place des Dames, 16.

M. SIMON FABVIER, rue Saint-Dizier.

M. le docteur DIDION, rue Saint-Nicolas, 28.

M. le colonel VIRLET, ancien Adjoint au maire de Metz.

M. MARCUS, ancien Officier du génie à Toul, Grande-Rue, 10.

M. DE SAULCY, ancien Officier de marine, au siége de la Société des Salines de Varangéville.

M. FRÉCOT, Ingénieur en chef des ponts et chaussées, rue des Sapins, 18 *bis*, Boudonville.

M. DUFRESNE, Conseiller honoraire de préfecture, rue de Toul, 12 *bis*.

M. PÈTRE, Professeur à l'École de sculpture de Nancy.

(1) La liste des Associés-correspondants nationaux est partagée en deux catégories, conformément à l'article 1er du Règlement.

La première catégorie comprend 36 membres qui appartiennent à la circonscription de l'ancienne Lorraine ; la seconde, 100 Membres qui n'appartiennent pas à cette circonscription.

B

1829. 2 Avril. M. Constant SAUCEROTTE, Médecin en chef de l'hôpital de Lunéville, Correspondant de l'Académie de Médecine.
1835. 26 Mars. M. DOCTEUR, Homme de lettres, à Bruyères (Vosges).
1838. 8 Nov. M. PUTEGNAT, Docteur en médecine, à Lunéville; Correspondant de l'Académie de Médecine.
1839. 14 Nov. M CLESSE, Homme de lettres, à Commercy.
1840. 5 Mars. M. VAGNER, Homme de lettres, à Nancy.
19 Juill. M. MOUGEOT, Docteur en médecine, à Bruyères.
1841. 7 Janv. M. JARDOT, ancien Chef d'escadrons au corps d'État-major, rue de Rumford, 5, à Paris.
1842. 12 Mai. M. ROBERT, Numismate, Intendant général, à Paris, rue des Saints-Pères, 9.
1842. 2 Fév. M. l'abbé GUILLAUME, Aumônier de la chapelle Ducale, à Nancy.
20 Juin. M. DUMONT, Vice-Président du Tribunal de première instance, à Saint-Mihiel.
1846. 18 Mai. M. MATHIEU, Sous-Directeur de l'École forestière, à Nancy.
M. SALMON, Premier Président de la Cour d'appel de Douai.
1847. 17 Juin. M. LEBRUN, Naturaliste, à Toul.
1849. 21 Juin. M. HUSSON, Géologue, à Toul.
5 Déc. M. CHAPIA, Curé de Vittel (Vosges).
M. l'abbé RÉGNIER, à Nancy.
1853. 23 Juin. M. le comte VAN DER STRATEN PONTHOZ, Membre de l'Académie de Metz.
5 Août. M. HENRIOT, Juge de paix, à Bar-le-Duc.
21 Déc. M. VUILLAUME, Supérieur du Petit-Séminaire de Châtel (Vosges).
M. CHABERT, Membre de l'Académie de Metz.
1856. 19 Déc. M. BÉNARD aîné, Principal du Collége de Sarrebourg (Meurthe).
1858. 8 Janv. M. PAULUS, peintre à Nancy.
14 Mai. M. Charles COURNAULT, Peintre, à Malzéville près Nancy.
M. MÉLIN, Architecte, à Nancy.
10 Déc. M. Alfred CLAUDEL, à Épinal.
M. BLOCH, Manufacturier, à Tomblaine près Nancy.
1859. 13 Mai. M. CLARINVAL, Chef d'escadrons d'artillerie, à Nancy, 36, rue Saint-Dizier.

1859. 16 Déc. M. Louis LALLEMENT, Avocat à la Cour d'appel de Nancy.
1860. 23 Nov. M. TERQUEM, ancien Administrateur du Musée géologique de Metz, 78, rue de la Tour, à Passy.
1861. 18 Janv. M. CHAPELLIER, Instituteur, à Épinal.
21 Juin. M. le comte DE PUYMAIGRE, Homme de lettres, à Paris, 47, rue de Lille.
1862. 21 Févr. M. FERVEL, ancien Colonel du génie, à Nancy.
7 Mars. M. BERLET, Avocat à la Cour d'appel, à Nancy.
4 Avril. M. DEBLAYE, Curé à Saint-Dié (Vosges).
4 Juill. M. SELLIER, Peintre d'histoire, à Paris, avenue de Wagram, 67.
1863. 1er Mai. M. le comte Gaston DE LUDRE, Homme de lettres, avenue Montaigne, 73, à Paris.
M. CLÈRE, Sculpteur, rue de Laval, 33, à Paris.
3 Juin. M. BONNE, Juge suppléant, à Bar-le-Duc (Meuse).
24 Juill. M. Th. LAMBERT, Professeur au Collége d'Auxerre.
1865. 30 Mars. M. BONVALLET, Conseiller à la Cour.
5 Mai. M. GÉRARDIN, Agrégé à la Faculté de Droit de Paris.
1866. 16 Fév. M. JACQUEMIN, Professeur de chimie à l'École supérieure de pharmacie de Nancy.
1867. 15 Fév. M. Charles GÉRARDIN, Professeur de physique au Collége Chaptal, rue de l'Ouest, 48, à Paris.
29 Mars. M. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, Garde général des Forêts, à Valenciennes (Nord).
21 Juin. M. l'abbé DOYOTTE, de la Compagnie de Jésus, à Amiens.
1868. 3 Juill. M. SERVAIS, Chef de division honoraire à la Préfecture de la Meuse (Bar-le-Duc).
1869. 14 Mai. M. LAPRÉVOTE, Archéologue, à Nancy.
1871. 19 Mai. M. LIETARD, Docteur en médecine, à Plombières (Vosges).
1872. 15 Mars. M. A. CUNY, Architecte, à Nancy.
6 Déc. M. BANCEL, Docteur en médecine, chirurgien en chef de l'hôpital, à Toul.
1874. 6 Mars. M. FLICHE, Professeur à l'École forestière, à Nancy.
M. l'abbé HYVER, Professeur au Séminaire de Pont-à-Mousson.

1813. 1er Juil. M. GÉRARD, Docteur en médecine, à Lyon, rue de Constantine, 2.

1823. 17 Avr. M. MONFALCON, Docteur en médecine, à Lyon.
8 Juill. M. DESHAYES, Docteur en médecine, professeur au Muséum, à Paris, place Royale.

1828. 7 Fév. M. Charles MALO, Homme de lettres, à Auteuil-Paris.
3 Avril. M. César MOREAU, Directeur de l'Académie de l'industrie, à Paris.

1830. 7 Janv. M. Léonard CHODZKO, Historien, à Paris.
2 Févr. M. GIRARDIN, Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences), Doyen de la Faculté des Sciences, à Lille.

1835. 26 Mars. M. DE SAULCY, Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres).

1836. 18 Mai. M. MARTIN-SAINT-ANGE, Docteur en médecine, à Paris, rue Saint-Guillaume, 32.
24 Nov. M. PERSON, ancien Doyen de la Faculté des Sciences de Besançon, à Paris.

1838. 5 Avril. M. VIOLETTE, Commissaire en chef des poudres et salpêtres, à Lille.

1839. 10 Janv. M. BOILEAU, ancien Chef d'escadrons d'artillerie, à Versailles, rue de la Bibliothèque, 7 (Seine-et-Oise).
1er Avril. Mme Fanny DÉNOIX DES VERGNES, à Beauvais (Oise).
29 Août. M. RIANT, Aumônier honoraire de Lycée, à Mont-sur-Meurthe.

1840. 6 Fév. Mme Amable TASTU, à Paris.
26 Août. M. MOIGNO, Mathématicien, à Paris, rue d'Erfurth, 2.
18 Nov. M. MILLER, Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), à Paris.
3 Déc. M. Jacques BRESSON, Publiciste, à Paris, place de la Bourse, 31.
M. PERREY, Professeur honoraire à la Faculté des Sciences, à Lorient (Morbihan).
16 Déc. M. Raymond THOMASSY, ancien Élève de l'École des Chartes, à Paris.

1842. 17 Mars. M. GRENIER, Professeur à la Faculté des Sciences et à l'École de Médecine, à Besançon.
16 Mars. M. LIOUVILLE, Membre de l'Institut (Académie des Sciences), à Paris.
7 Avril. M. le marquis DE ROYS, Géologue, à Paris, rue du Bac, 99.

1843. 14 Nov. M. LUBANSKI, Docteur en médecine, à Nice.

1845. 4 Juill. M. GUILLAUME, Docteur en médecine, à Dôle (Jura).
M. HERMITE, Membre de l'Institut (Académie des Sciences), à Paris, rue Royer-Collard, 9.

1847. 17 Juin. M. le comte Léonce DE LAMBERTYE, au château de La Chaltrait, près d'Épernay (Marne).
23 Déc. M. DELEZENNE, Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences), à Lille.
M. SERRET, Membre de l'Institut (Académie des Sciences), à Paris, rue d'Enfer, 37.
M. AYMAR-BRESSION, Homme de lettres, à Paris.

1849. 21 Juin. M. Jules GUÉRIN, Membre de l'Académie de Médecine, à Paris, rue Chanoinesse, 12.
M. BARTHÉLEMY DE BEAUREGARD, Chanoine honoraire de Reims, à Paris.

1852. 8 Janv. M. Ath. RENARD, Médecin-Inspecteur des eaux, à Bourbonne-les-Bains (Haute-Marne).
M. G. BOULANGÉ, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, à Napoléonville.
M. Lucien COUTANT, Président de la Société de sphragistique, à Paris, quai aux Fleurs, 9.
16 Déc. M. Henri D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, Archiviste du département, à Troyes (Aube).

1853. 24 Juin. M. COLSON, Docteur en médecine, à Noyon.
M. GRELLOIS, Médecin principal, à Pont-à-Mousson.

1854. 23 Juin. M. GUILLORY aîné, Président de la Société industrielle, à Angers, rue Saint-Julien, 48.
M. ARMANDI, Général, Bibliothécaire du palais de Saint-Cloud.

1855. 25 Mai. M. SÉGUIN, Recteur de l'Académie de Besançon.
M. NICKLÈS, Pharmacien, à Benfeld (Bas-Rhin).
M. E. DE BARTHELÉMY, Correspondant des Comités historiques (Marne).
21 Déc. M. GARCIN DE TASSY, Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), à Paris, rue Saint-André-des-Arts, 43.
M. BERGMANN, ancien Doyen de la Faculté des Lettres, à Strasbourg.
M. Édouard ROBIN, Professeur de chimie, à Paris, rue de la Harpe, 92.

1857. 10 Juill. M. CAP, Membre correspondant de l'Académie de Médecine, à Paris, rue d'Aumale, 9.

M. CHERBONNEAU, Professeur de langue arabe, à la chaire de Constantine (Algérie).

18 Juill. M. BERNOT, Professeur au Lycée de Langres (Haute-Marne).

1858. 14 Mai. M. BRAUN, Président du Consistoire supérieur et du Directoire de l'Église de la confession d'Augsbourg, à Strasbourg.

1859. 21 Janv M. H. GOMONT, Homme de lettres, à Paris, rue des Saints-Pères, 9.

30 Déc. M. FLOQUET, Correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), à Paris, rue de l'Arcade, 25.

1860. 9 Nov. M. GUILLEMIN, Professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Paris, rue Madame, 17.

22 Déc. M. l'abbé LOYSON, Professeur en Sorbonne, à Paris, rue Gay-Lussac, 9.

1861. 24 Mai. M. SIMONNET, rue Neuve-Saint-Augustin, 46, à Paris.

M. CARNANDET, Bibliothécaire de la ville de Chaumont (Haute-Marne).

9 Août. Mme Ester SEZZI, à Paris, rue des Saints-Pères, 47.

1862. 21 Fév. M. BRETAGNE, ancien Directeur des contributions directes, à Nancy.

2 Mai. M. JOLY, Professeur à la Faculté des Sciences de Toulouse.

20 Juin. M. GOGUEL, Directeur du Gymnase protestant, à Strasbourg.

5 Juill. M. Frédéric PASSY, Professeur d'économie politique, à Paris, rue des Saints-Pères. 61.

14 Août. M. DE LA SAUSSAYE, Membre de l'Institut, ancien Recteur de l'Académie de Lyon.

4 Déc. M. EICHOFF, Inspecteur honoraire de l'Université, Correspondant de l'Institut, à Paris.

M. FOUCAUX, Professeur de sanscrit au Collége de France, à Paris.

M. ROBERT, Géologue, à Bellevue, près Meudon (Seine-et-Oise).

1864. 8 Janv. M. PIERRE, Professeur de chimie à la Faculté des Sciences de Caen, correspondant de l'Institut (Académie des Sciences).

M. Achille MILLIEN, Littérateur, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).

2 Déc. M. MÉNANT, Juge au tribunal d'Évreux (Eure).

1865. 6 Janv. M. DE RIBBE, Avocat à la Cour d'appel d'Aix (Bouches-du-Rhône).

M. Jules SIMON, Membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), à Paris, place de la Madeleine, 8.

1866. 20 Avr. M. DE ROSNY, Professeur à l'École des langues orientales, rue Lacépède, 15, à Paris.

M. le prince Albert de BROGLIE, Membre de l'Académie française, rue de l'Université, 94, à Paris.

23 Oct. M. GALLEAU, Homme de lettres, 53, avenue de Wagram, à Paris.

1867. 15 Mars. Mgr LAVIGERIE, Archevêque d'Alger, Vicaire apostolique pour l'Algérie.

7 Juin. M. Clovis MICHAUX, ancien Magistrat, à Paris.

19 Juill. M. REGNIER, Membre de l'Institut, (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), à Paris.

21 Déc. M. Charles DUBOIS, Homme de lettres.

1868. 17 Janv. M. BOUCHARD, Professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Nancy.

7 Août. M. le baron de GERANDO, ancien Procureur général près la Cour d'appel de Metz.

M. KOPP, Professeur de technologie chimique et de métallurgie, à Turin.

1869. 19 Fév. M. TERRIEN-PONCEL, Membre de la Société asiatique, au Havre (Seine-Inférieure).

6 Août. M. le comte D'HAUSSONVILLE, Membre de l'Académie française, rue Saint-Dominique-Saint-Germain, 9, à Paris.

17 Juin. M. Ernest LEHR, Homme de lettres, à Lausanne.

1er Juill. M. GUIZOT, Membre de l'Académie française, à Val-Richer, par Lisieux (Calvados).

15 Juill. M. CHAVÉE, Fondateur de la *Revue de Linguistique,* 42, rue de Labruyère, à Paris.

M. MALINOWSKI, Professeur au Lycée de Cahors (Lot).

1870. 16 Déc. M. François LENORMANT, Sous-Bibliothécaire de l'Institut, à Paris.

1871. 17 Mars. M. Abel HOVELACQUE, Rédacteur en chef de la *Revue de Linguistique,* rue Fléchier, 2, à Paris.

7 Juil. M. OPPERT, Professeur d'assyriologie, près le Collége de France, rue Mazarine, 19, à Paris.

1872. 20 Nov. M. REVOIL, Architecte du Gouvernement, à Nîmes (Gard).

1873. 4 Avril. M. MOHL, Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres).

9 Mai. M. le comte DE CARNÉ, Membre de l'Académie française.

21 Nov. M. JOUFFROY, Membre de l'Institut (Académie des Beaux-Arts), rue Notre-Dame-des-Champs, 54.

19 Déc. M. GRAD, Géologue, à Turkeim (Alsace-Lorraine).

M. FANO, Professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Paris, 25, rue de Trévise.

1874. 19 Juin. M. RAMBAUD, Professeur à la Faculté des Lettres de Caen.

V.

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS ÉTRANGERS.

1822. 14 Nov. M. DE BLARAMBERG, Conseiller d'État, à Odessa.

1823. 28 Août. M. ROBLEY-DUNGLISSOD, Docteur en médecine, à Charlottsville (Virginie).

1828. 3 Avril. M. LA ROCHE, Docteur en médecine, à Philadelphie.

1829. 8 Janv. M. HEYFELDER, Docteur en médecine, à Saint-Pétersbourg.

3 Déc. M. GLOESENER, Professèur de physique, à Liége.

1834. 18 Déc. M. VAN HONSEBROUCK, Docteur en médecine, à Anvers.

1835. 26 Mars. M. CARMOLY, ancien Grand-Rabbin de Belgique, à Bruxelles.

1836. 10 Mars. M. le chevalier ANTINORI, Directeur du Musée d'histoire naturelle et de physique de Florence.

1838. 15 Mars. M. Alphonse DE CANDOLLE, ancien Directeur du Jardin botanique de Genève, Membre de l'Institut.

1842. 4 Août. M. THIÉRY, Docteur en médecine, à la Nouvelle-Orléans.

1844. 4 Janv. M. VAN HASSELT, Historien, à Bruxelles.

18 Janv. M. WARTMANN, Recteur de l'Académie de Genève.

22 Août. M. Pierre SAVI, Directeur du Jardin botanique de Pise.

1845. 14 Déc. M. DE LARIVE, ancien Professeur de physique, Membre associé de l'Institut (Académie des Sciences), à Genève.

1850. 5 Déc. M. CARSTEN, Docteur en philosophie, Secrétaire de la Société physique de Berlin.

1853. 7 Avril. M. F. FROCHEUR, Conservateur adjoint des manuscrits de la Bibliothèque royale, à Bruxelles.

1855. 21 Déc. M. Ulysse CAPITAINE, Secrétaire de l'Institut archéologique de Liége.

1856. 5 Déc. M. BROSSET, Membre de l'Académie impériale, à Saint-Pétersbourg.

M. DE BERG, Conservateur de la Bibliothèque du Jardin impérial de botanique de Saint-Pétersbourg.

19 Déc. M. PAQUES, Professeur à l'Athénée royal, à Liége.

1858. 10 Déc M. le baron DE KUSTER, Directeur du Jardin impérial de botanique de Saint-Pétersbourg.

M. FORCHHAMMER, Professeur à l'Université de Kiel.

30 Déc. M. NÈVE, Professeur de langues orientales à l'Université de Louvain.

1860. 20 Avril. M. VOLPICELLI, Professeur de physique, à Rome.

1864. 12 Août. M. COLNET D'HUART, Professeur de mathématiques transcendantes à l'Athénée royal de Luxembourg.

1866. 16 Mars. M. Charles J. JACKSON, docteur en médecine, à Boston (États-Unis d'Amérique).

1868. 21 Fév. M. Adolphe PICTET, Professeur honoraire à l'Académie de Genève.

1869. 6 Août. M. PAPLONSKI, Conseiller d'État, Inspecteur général des Études, directeur de l'Institut des sourds-muets et des aveugles, à Varsovie.

17 Déc. M. E. MULLER, Naturaliste, à Copenhague.

1871. 17 Mars. M. BERNARDAKIS, à Constantinople, quartier Péra, rue Asmali-Mesajid, 40.

TABLE DES MATIÈRES

Nancy. — Imprimerie Berger-Levrault et Cie.



